WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

ACCESSION NUMBER

PRESS MARK

x 73427

22101051865

LA MATERNITÉ DE PARIS

DU MÊME AUTEUR

Au pays d'Aron, note sur deux monuments mégalithiques (*Bull. de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 1900).

La pierre-levée de la Chablère, note sur un monument mégalithique de la commune d'Oisseau (*Ibid.*, 1902).

L'ancien Hôtel-Dieu de Paris (*Janus, archives internationales pour l'histoire de la médecine*, 15 août et 15 septembre 1901).

L'Hospice de Bicêtre (*Journal de médecine de Paris* du 16 novembre 1902, et *Médecine anecdotique, historique et littéraire*, novembre 1902, p. 323-331). Tir. à p. Clermont, 1903, in-8.

Vieux Médecins mayennais, 1re série : D. Tauvry, G. Plançon, A. du Chemin, G. Bigot, Amb. Paré, Tanquerel des Planches. 1 vol. in-8, Paris, 1903.

Vieux Médecins mayennais, 2e série : Barbeu du Bourg, G. du Tronchay, Mellé, Béré, Allard, Paigis, Plaichard-Choltière, Bucquet, Bodard de la Jacopière ; le Monde médical mayennais pendant la Révolution ; Hygiénistes d'autrefois. 1 vol., in-8°. Laval, 1904.

Le Monde médical parisien au XVIIIe siècle, 1 vol. in-8. Paris, 1906. (Couronné par l'Académie de Médecine (prix Hugo), ment. hon.)

Patrice Vauguion et ses Mémoires (*Revue historique et archéologique du Maine*, t. LIX, 1906).

Vieux Médecins sarthois : Jean de l'Épine, J. Aubert, F. Cureau de la Chambre, B. Dieuxivoye ; La Fontaine et les médecins : la querelle du quinquina de Dieuxivoye à Blégny ; L. Morin, F. Poupart, Peffault de la Tour, Lepelletier de la Sarthe ; une polémique de Guy Patin : les idées de maître Jean Bineteau (*France médicale*, 1904-1906, et 1 vol. in-8. Paris, 1906).

La Mayenne révolutionnaire, *notes et documents*, 1 vol. in-8. Laval, 1906.

4926

LA MATERNITÉ
DE PARIS

Port-Royal de Paris. — Port-Libre. — L'Hospice de la Maternité
L'École des sages-femmes et ses origines
(1625-1907)

Notes & Documents

PAR

Le Docteur Paul DELAUNAY
Ancien interne des Hôpitaux et de la Maternité de Paris
Membre de la Société française d'histoire de la médecine

PRÉFACE

de M. le Docteur Porak, Membre de l'Académie de Médecine
Accoucheur honoraire de la Maternité

AVEC 4 FIGURES ET 8 PLANCHES HORS TEXTE

PARIS
LIBRAIRIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
JULES ROUSSET
1, Rue Casimir-Delavigne et 12, Rue Monsieur-le-Prince

1909

MATERNITY HOSPITALS: Paris
F71 PARIS: Maternity Hospitals
~~UL. RX. 361~~
M29226
WELLCOME HISTORICAL MEDICAL LIBRARY

A MON AMI ET COLLÈGUE

LE DOCTEUR CHARLES MONCANY

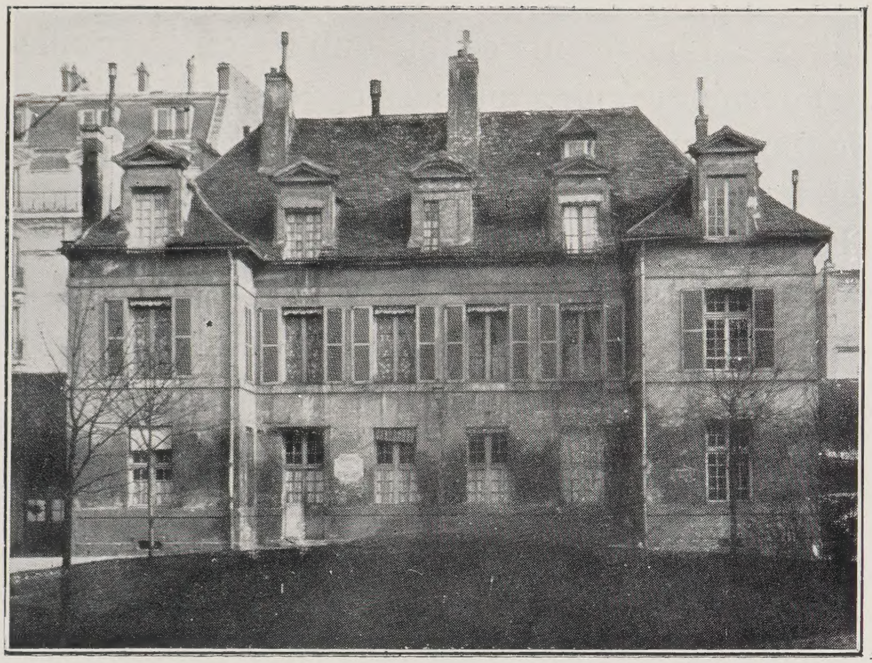

PRÉFACE

L'ancien couvent de Port-Royal qui abrite aujourd'hui la Maternité évoque dans notre imagination les événements du Passé : au point de vue de l'histoire nationale, les luttes du jansénisme et les heures de la Révolution ; au point de vue des annales obstétricales, les origines de la Maternité, l'Office des accouchées de l'Hôtel-Dieu.

Une promenade à travers la chapelle, le long des cloîtres, des anciennes cellules, ramène naturellement notre esprit vers cette époque célèbre, où une pléiade d'hommes distingués, aux convictions intransigeantes, soutinrent avec un talent extraordinaire une de nos plus curieuses polémiques religieuses et y lancèrent, parmi de nombreux monuments littéraires, ces deux œuvres géniales : les *Provinciales* et les *Pensées*. Elle nous remémore l'ascétique sévérité de Messieurs de Port-Royal, les ardentes prédications dont Saint-Cyran et Singlin firent retentir les voûtes de l'église, — celle d'aujourd'hui, — fulminant contre l'hypocrisie du siècle. Plus de divertissements profanes mêlés aux exercices du culte ! Plus de danses ni de théâtre à qui veut aborder le lieu saint ! Le confessionnal exagère ses rigueurs. Les

* La Direction. (Ancien Hôtel d'Aumont.)

moniales elles-mêmes expient leurs peccadilles dans une austère pénitence. Cherchez la cellule oubliée où la grande Abbesse rendit son dernier soupir, toujours agitée de la crainte des jugements de Dieu, toute secouée des alarmes d'une conscience trop rigide, et des scrupules de sa mission. Cherchez encore dans la cour — l'ancien cimetière des religieuses — en quel coin reposent ses cendres. Le temps, tout en conservant pieusement ces souvenirs, a effacé les traces de la plupart de ceux qui illustrèrent Port-Royal.

Inconnu, le personnage à perruque qui surmonte la pendule, dans le cabinet de l'accoucheur en chef, figé dans un éternel silence ; mystère encore, que cet homme grave dont le buste préside au repas des infirmières, sans nous livrer l'énigme de son nom.

Lorsque j'eus la satisfaction d'avoir M. Delaunay pour interne à la Maternité, — à la fin de ma carrière, au début de la sienne, — l'intérêt que je portais au passé de cet hospice l'incita à fouiller, comme je l'avais fait maintes fois, les archives de la maison ; archives bien insuffisantes d'ailleurs, si l'on en juge par le gros complément de sources étrangères que l'auteur a dû dépouiller et dont on trouvera, à la fin de son ouvrage, la liste étendue et précise. M. Delaunay était d'ailleurs habitué à ce genre de recherches. Il nous avait déjà donné une curieuse thèse sur le Monde médical parisien au XVIII^e siècle ; or l'histoire de la Maternité qu'il nous présente se rattache à ses études antérieures, car elle est, par ses origines, par ses premiers médecins et chirurgiens, comme un prolongement des traditions de l'avant-dernier siècle.

La Maternité, en poursuivant l'œuvre de l'Office des accouchées de l'Hôtel-Dieu, a hérité de son bon renom et maintenu par les services qu'elle a rendus un éclat bien justifié.

L'Office des accouchées devait sa réputation à ce qu'il a été le premier et — pendant plus de deux siècles — le seul centre d'enseignement pratique des accouchements. Les accoucheurs qui ont illustré l'Ecole de Chirurgie et donné à leur science une impulsion si remarquable ont tous plus ou moins cherché à s'y introduire. Mais il n'était ouvert qu'aux élèves sages-femmes. Quatre apprentisses, quelquefois cinq, même six, y traitaient

les femmes en gésine sous la direction de la *Dame des accouchées*, en sorte qu'on pouvait estimer à quinze ou vingt le nombre de celles qui quittaient l'Office tous les ans pour exercer leur profession. Ce chiffre est appréciable si l'on considère qu'à la fin du XVIII^e siècle on ne recevait à Paris chaque année que sept à dix sages-femmes (1). La plupart des élèves de l'Office se dispersaient et choisissaient les plus grandes villes de France ou de l'Etranger pour s'y livrer à leur art. Elles ne tardaient pas à y occuper une situation considérée et la bonne réputation qu'elles avaient su acquérir faisait ainsi le plus grand honneur à l'enseignement unique dont elles avaient eu la chance de profiter.

Il faut arriver jusqu'en 1728 pour trouver ailleurs un enseignement clinique des accouchements. La ville de Strasbourg eut le grand mérite d'utiliser la Maternité qu'elle avait construite pour y installer un enseignement clinique et théorique au profit des étudiants et des sages-femmes. Il était confié à un accoucheur très distingué, J.-J. Fried. Il est vraisemblable que ces cours furent supérieurs à ceux qui étaient donnés à l'Office des accouchées. L'école de Strasbourg n'a cependant pas surpassé la réputation que l'Hôtel-Dieu tenait de vieille date. Cela tient à ce qu'elle ne tarda pas à subir la concurrence des nombreux cours créés un peu partout, peu de temps après sa fondation.

Le développement intense et bien remarquable de l'enseignement obstétrical dans la seconde moitié du XVIII^e siècle vaut quelque insistance.

On s'imagine difficilement dans quel état de délaissement et de dénûment étaient tombés les soins médicaux à cette époque. Presque partout dans les campagnes les malades étaient obligés de recourir aux avis d'empiriques et de rebouteurs, gens sans consécration officielle et qui souvent avaient acquis les bribes de leurs connaissances comme valets de médecins ou de hongreurs.

Les grandes villes seules possédaient des sages-femmes. Ailleurs, des matrones grossières, illettrées, apportaient auprès des malheureuses qu'elles assistaient leurs préjugés et les audaces de leur ignorance. Que de vies de femmes et d'enfants furent alors sacrifiées, faute des connaissances les plus élémentaires ! Si

1. Corlieu. *L'Ancienne Faculté de Médecine de Paris.* Paris, 1877, p. 196.

quelque difficulté arrêtait la marche du travail et contraignait la matrone de reconnaître — bien à contre-cœur — son impuissance, on s'adressait au premier venu, charlatan, châtreur ou berger, qui se targuait de son savoir, heureux encore de trouver, à l'occasion, un vétérinaire instruit. Partout, aussi bien dans les sphères gouvernementales que dans les écoles de médecine et de chirurgie, s'imposait la nécessité d'obvier à un si pitoyable état de choses et de créer un enseignement obstétrical tant pour les praticiens que pour les sages-femmes.

On conçoit que les Ecoles de chirurgie aient dépassé la Faculté de Médecine de Paris dans cette voie parce qu'encore à cette époque les médecins répugnaient à toute intervention manuelle. Les cours qui furent organisés dans ces deux écoles eurent peu de succès, en raison de la difficulté d'appuyer la théorie sur un enseignement clinique.

L'Ecole vétérinaire d'Alfort, une trentaine d'années plus tard, aux termes d'une ordonnance royale du 7 mars 1780, organisa un cours de reboutage et un cours d'accouchements pour ses élèves. Le cours d'Accouchements avait pour but de les mettre « en état, étant appellés, de porter des secours prompts et efficaces aux femmes en mal d'enfant et parer aux accidents qui peuvent survenir, ou leur donner conseil, sans prétendre à la prépondérance, toutes les fois qu'ils en seront requis » (1). Ces leçons confiées d'abord à M^me^ du Coudray, puis à son neveu Coutanceau, puis à Le Bas de Paris furent officiellement supprimées en 1782 parce qu'on craignit que les élèves qui sortaient de l'Ecole ne s'en autorisassent pour cumuler la pratique médicale et l'art vétérinaire.

En fait, d'après les états de lieux et de comptabilité, il semble qu'elles furent maintenues jusqu'en 1787 dans les locaux d'Alfort; mais indépendamment des vétérinaires, et comme institution destinée à former des élèves sages-femmes pour la Généralité de Paris, sous la direction de Le Bas.

Bien longtemps auparavant, dès 1767, M^me^ Le Boursier du Coudray avait été commissionnée, par le gouvernement, pour

1. A. Railliet et L. Moulé. *Histoire de l'Ecole d'Alfort*. Paris, 1908, in-8°, p. 280-281.

enseigner les accouchements en province. Elle fut aidée, puis remplacée dans sa tâche par M^me^ Coutanceau sa nièce.

Pendant près de vingt ans, elle parcourut la France, enseignant les notions les plus élémentaires et les plus pratiques, sur la conduite à tenir auprès des femmes en couches, se servant pour ses démonstrations d'un mannequin en peau et d'une poupée — de sa *machine* comme elle l'appelait — et qu'elle pensait avoir été la première à imaginer. Elle visita — en semant la bonne parole — presque toute la France, repassant rarement dans les mêmes villes.

Elle rendit à l'enseignement de l'obstétrique les services les plus éminents, car elle inspira à des médecins et chirurgiens, dans nombre de provinces, l'idée d'organiser des cours locaux de tocologie. Son enseignement nomade devint donc l'origine de cours sédentaires, de plus en plus nombreux et dès lors plus réguliers.

M. Delaunay nous a montré comment ces institutions locales se sont développées ou éteintes avec des résultats sans doute variables, bons ici, médiocres ailleurs mais inutiles nulle part. En tout cas, c'est là une des manifestations les plus remarquables de l'important mouvement philanthropique qui marqua la fin du règne de Louis XV et celui de Louis XVI.

Nous en avons d'autres témoignages dans l'organisation des bureaux d'agriculture et des écoles vétérinaires, dans la propagation de l'inoculation variolique, dans la création de secours publics contre la noyade, l'asphyxie et la rage, dans les missions des membres de la Société royale de médecine, dans les dépôts de remèdes gratuits dans les campagnes, etc. Le bien public trouva à cette époque beaucoup d'apôtres, remplis de zèle et de sensibilité, et nul n'ignore l'immense projet de refonte de l'administration hospitalière dont Tenon nous a laissé le laborieux programme ; mais, en ce qui concerne les cours provinciaux de tocologie, tous ces efforts échouèrent, faute de coordination, et aussi parce que la Révolution imbue de projets solidement centralisateurs, vint faire table rase de bon nombre de ces institutions.

En 1802, l'Ecole de la Maternité fut organisée par Chaptal. L'autonomie qu'elle possède depuis lors est un souvenir de ces

anciennes fondations ; la Maternité ne relève de la Faculté que par la présence d'un professeur de cette dernière à la présidence des examens de sortie des élèves sages-femmes. Elle fut chargée — dès ses origines — de pourvoir toute la France de sages-femmes et de remplacer au profit des départements les cours provinciaux supprimés par la Révolution.

Trois noms illustrent cette période : Chaptal, Baudelocque, M^me^ Lachapelle. Si ces personnalités réussirent merveilleusement à organiser l'Ecole des sages-femmes, c'est qu'elle venait à son heure répondre à un besoin urgent, et reprendre la tradition inoubliée des cours provinciaux. Mais il serait injuste de laisser dans la pénombre les collaborateurs subalternes de cette œuvre si pressante ; M. Delaunay leur a rendu une justice à laquelle il faut s'associer.

Assurer l'enseignement des accoucheuses n'était d'ailleurs pas la seule raison de sa création. Elle devait encore répondre à deux conditions essentielles : diminuer la léthalité puerpérale, et la mortalité des enfants trouvés, qui était effrayante.

La réussite, à ce point de vue, fut peut-être moins brillante, et l'Hospice fut en butte à de rudes attaques, motivées par ces épidémies puerpérales qu'on avait pensé éteindre en fuyant l'Hôtel-Dieu. M. Delaunay nous a montré quelles furent à cet égard les préoccupations des médecins qui dirigèrent tour à tour ce service, et le résultat de leurs travaux. Peut-être n'a-t-il pas assez insisté sur le bilan scientifique de leurs recherches, appliquées à d'autres questions obstétricales. Une esquisse plus poussée de la part qu'ils ont prise aux progrès de cet art expliquerait par des faits précis et des découvertes positives la grande réputation de la Maternité au XIX^e^ siècle.

Cette réputation était d'ailleurs confirmée par la valeur des nombreuses élèves que la maison de Port-Royal donnait à notre pays, surtout à une époque où elle redevint presque le seul et certes le plus éclatant des foyers d'instruction obstétricale. Sous cette impulsion, la Faculté de Médecine elle-même dut améliorer son enseignement, et bon nombre de Maternités françaises et étrangères furent calquées sur le modèle de l'Ecole des sages-femmes. Mais, avec le temps, comme à la fin du XVIII^e^ siècle vinrent les imitateurs, les concurrents. L'enseignement théori-

que et clinique des accoucheuses, établi dans nombre de chefs-lieux, de Facultés ou d'Ecoles secondaires, a peu à peu détourné les élèves de province de la Maternité de Paris, et tend à réduire cette dernière au rôle d'une école départementale ou régionale, elle-même menacée par la concurrence de la chaire récemment fondée à la Faculté de Médecine en faveur des accoucheuses.

Déjà, l'exigence d'une limite d'âge de dix-neuf ans avait un moment entravé le recrutement des élèves de la Maternité. Si l'on impose encore aux postulantes comme il en est question, la présentation d'un brevet, au lieu de l'examen d'entrée actuellement demandé, on pourra contrarier mal à propos quelques vocations obstétricales. Cet examen est nécessaire, parce qu'il faut bien à une sage-femme un minimum de culture intellectuelle ; mais il est certes suffisant si l'on en juge par les résultats obtenus par les lauréates des scolarités de 1896 à 1906. Sur 44 nominations, 20 seulement ont été décernées à des élèves brevetées ; sur 11 médailles d'or, 4 ont échu à des non-brevetées. D'autre part, plusieurs brevetées ont eu de la peine à satisfaire aux examens de sortie.

Il y a lieu de tenir compte de cet autre fait que parmi les postulantes qui viennent à nous, beaucoup ont vu éclore leur vocation sur le tard, en soignant les malades dans les hôpitaux, dans les dispensaires ou dans les institutions charitables, et c'est au point de vue qui nous occupe une préparation qui vaut bien les programmes universitaires. D'autres élèves, filles d'anciennes diplômées de la Maternité, arrivent de province, renouant la tradition familiale, pensant trouver la même porte ouverte. Il serait vraiment antidémocratique de reléguer, faute d'études scolaires régulières, dans un rang subalterne, des postulantes capables de monter plus haut ; il serait injuste d'étouffer les germes de dévouement que la charité ou l'exemple maternel ont mis dans leur cœur.

Ce sont là, pour la Maternité, d'utiles recrues. Conservons-les ; attirons-en d'autres en reprenant par exemple le projet, plusieurs fois proposé, qui ferait de cette maison une école de perfectionnement pour les élèves de province.

Il est vrai que la Maternité ne saurait compter, en l'occurrence,

sur l'appui des Facultés. A Paris même, elle est mal vue de l'Ecole de Médecine, qui depuis cent ans cherche à s'en emparer, à en prendre la direction, et souffre avec peine l'existence d'une institution rivale, vestige des libres institutions d'autrefois, subsistant en marge de l'Université centralisée.

Le Conseil général de la Seine et le Conseil municipal de Paris ont des vues très élevées sur l'instruction publique ; ils désirent faire œuvre personnelle et indépendante. La Maternité devrait être assurée de leur protection. Mais les intérêts trop restreints de notre école s'effacent et disparaissent dans leur plan très général d'enseignement. Nos édiles fournissent des subsides, mais aux élèves, et à titre charitable, alors que l'idée dominante de ces subventions devrait être de faire de Port-Royal un centre important de recherches, pourvu des laboratoires actuellement indispensables à l'enseignement et aux progrès de la Science.

Autre souhait : les accoucheurs en chef sont nommés à l'ancienneté. Ce poste peut échoir à des hommes menacés par la limite d'âge, condamnés à ne faire qu'un court séjour à la Maternité. La suppression de la limite d'âge pour la retraite donnerait certainement au professeur une autorité plus grande pour obtenir ce qu'il croit être le plus favorable au développement, au succès, à l'expansion de l'école de Port-Royal. En tout cas, l'Administration de l'Assistance Publique déjà si soucieuse du maintien et de la prospérité de son Ecole, pourrait s'enquérir si les améliorations qu'il propose seront agréées par son successeur éventuel.

On assurerait ainsi, à défaut de la pérennité de direction, la cohésion du plan et la constante orientation des réformes.

PORAK

*

AVERTISSEMENT

Mlle H. Carrier nous a raconté dans un bon livre les origines de la Maternité de Paris et principalement les fastes de l'Office des Accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu. Je ne veux point recommencer son travail, mais seulement reprendre les événements là où elle les a laissés, et dire ce que fut au XIXe siècle la Maternité de l'Oratoire et de Port-Royal. Cependant je ne saurais promettre une monographie complète du fonctionnement hospitalier, désireux d'épargner à mon incompétence les arides détails de la statistique et de l'histoire purement administrative, que le lecteur trouvera s'il le désire dans les sources signalées et les publications officielles. Ce récit s'attachera surtout à évoquer les successives transformations de Port-Royal, la vie intérieure de la maison, le milieu médical auquel elle se rattache, les petites fonctions et les grandes querelles qui eurent pour théâtre ce coin de province qui s'étend des tilleuls du Bois aux marronniers de l'Observatoire. Encore ne sera-t-il que trop souvent réduit à une ennuyeuse précision d'inventaire, à la banalité des circulaires et des règlements, aux détails puérils du train journalier de

* Le cloître de Port-Royal.

l'Ecole et des soins vulgaires de l'obstétrique. Les lecteurs désireux de goûter quelque poésie en cette matière feront mieux de s'adresser aux *Métamorphoses* d'Ovide. Je souhaite seulement que celles et ceux qui ont passé sous les voûtes du vieux cloître puissent retrouver avec plaisir dans ces lignes un écho de jadis, moins par ce qu'ils liront que par ce qu'ils y mettront d'eux-mêmes. Et dédiant ce volume à tous ceux qui regrettent le ruisseau de la rue du Bac ... ou celui du boulevard de Port-Royal, je demande la permission de rappeler une page charmante que de Saint-Germain écrivit jadis à pareil propos :

« Il m'a souvent semblé, dit-il, lorsque je passais devant la *Maison d'accouchement* que ce mot ou plutôt ce titre dépassait cette vieille façade aux murs lézardés, aux pans couronnés de mousse, et qu'au-dessus de cette porte basse où se sont engouffrées tant de misères, tant de hontes, tant de remords, un mot eût mieux fait que l'autre, le mot *Maternité.* Pour les uns, c'eût été une riante et bienfaisante image ; pour les autres un souvenir doux ou triste et, suivant l'expression du vrai poète de la jeunesse,

Comme un miel fait de plante amère.

« Que ce mot soit pour vous le drapeau qui rappelle la patrie absente, le talisman qui soutient dans les luttes acharnées de la vie, et le gage qui assure pour les mauvais jours un appui et une protection (1). »

Le Mans, novembre 1908.

P. D.

1. De Saint-Germain. Discours aux élèves de la Maternité, 19 juin 1869.

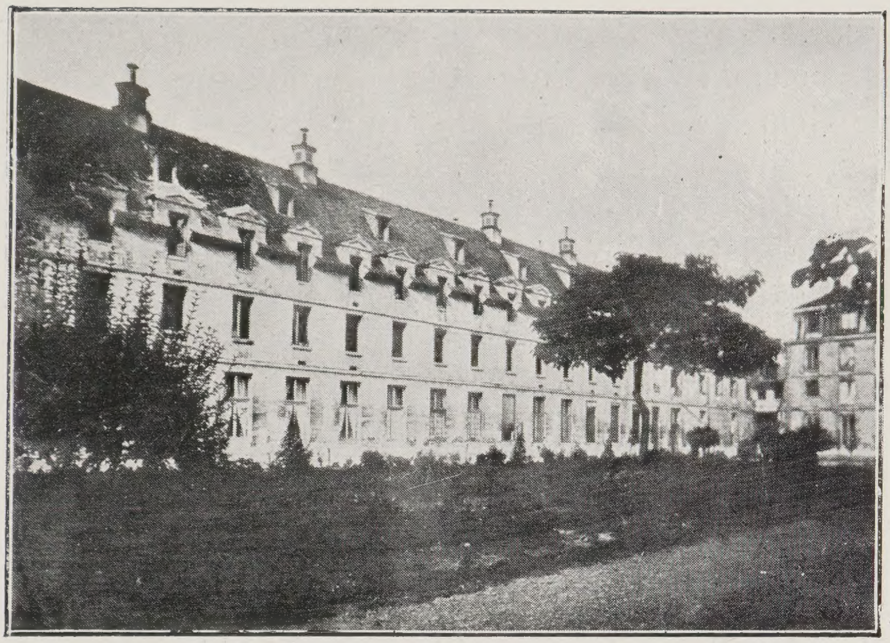 *

AVANT-PROPOS

A mon Maître Monsieur le Docteur Porak qui a bien voulu faire à cet ouvrage l'honneur d'une préface et d'une critique autorisée, j'adresse l'hommage de mes respectueux remerciements. J'ai dû à la bienveillante permission de M. le Directeur général de l'Assistance publique de pouvoir compulser plusieurs pièces administratives et reproduire un plan de la Maternité ; très sensible à l'aimable accueil que réservent aux chercheurs les Archives de l'avenue Victoria, je tiens à en exprimer ici toute ma gratitude. D'autres encore ont bien voulu faciliter ma tâche par l'offre de renseignements et la communication de documents : M. le Dr Prieur, de la *France médicale*, M. Prévost, du sécrétariat de la Faculté de Médecine, MM. Rey, archiviste de la Préfecture de police, Fosseyeux, de l'Assistance publique, Lazard, des Archives de la Seine, M. Lhuillier, directeur de la Maternité, Mlle Hénault, sage-femme en chef, et M. l'abbé Goueslain, aumônier de cette maison ; M. le Dr Wickersheimer, de la Société d'Histoire de la Médecine, M. Boutineau et M. le Dr Dubreuil-Chambardel,

* L'ancienne Maternité, façade Sud. (Avant la construction de la nouvelle Maternité). Au devant, le deuxième Jardin botanique ; au fond à droite, un pan du *Bâtiment neuf* (salles Levret et Desormeaux).

de Tours, M. le Dr Desaivre, de Niort, M. Rambaud, de Poitiers, M. Léon Sauvé, de Vitré, M. le Dr Drivon, de Lyon, M. l'abbé Angot, de Sainte-Gemmes, MM. Laurain et Garnier, de Laval. Les Archives nationales, celles de la Maternité, diverses archives départementales et l'état civil de plusieurs villes ont été mis à contribution. Je dois beaucoup aussi tant à la Bibliothèque municipale du Mans que dirige l'accueillant M. Guérin qu'à celle de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe dont les importantes collections sont riches en documents et vieux ouvrages médicaux, principalement dans le fonds Mordret. Les sources utilisées sont mentionnées aussi en détail que possible à la fin du volume; la bibliographie ne comprend que les livres et pièces que j'ai pu consulter directement ou par de bienveillants intermédiaires. De là des lacunes, qu'excusera peut-être, faute de mieux, le souci de l'exactitude.

Que M. Jules Rousset, mon éditeur, veuille bien accepter ici mes sentiments reconnaissants.

P. D.

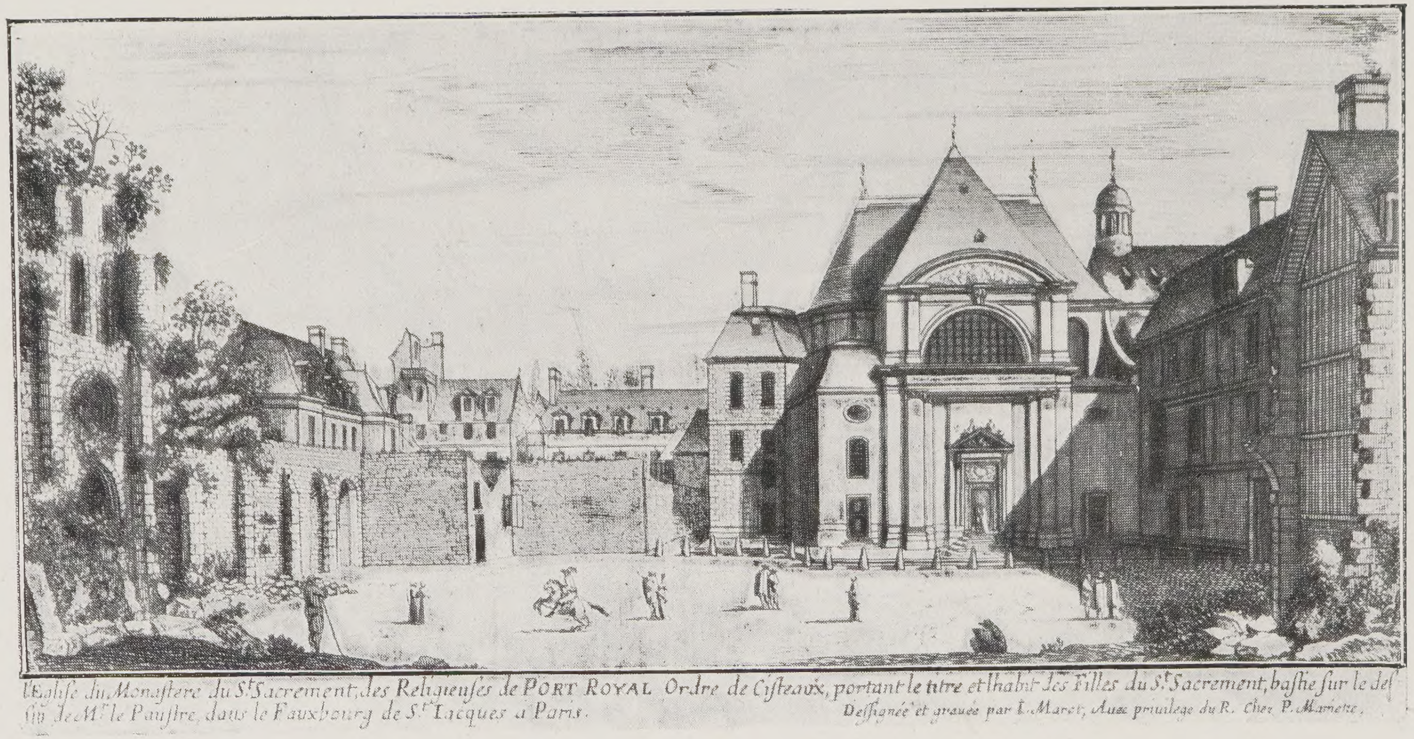

PORT-ROYAL AU XVII^{e} SIÈCLE
D'après J. Marot.

INTRODUCTION

Une brève esquisse des vicissitudes de l'antique monastère de Port-Royal permettra au lecteur de se diriger plus facilement au cours de ce volume.

Au début du XVII^e siècle, sur l'emplacement actuel de la Maternité, se dressait l'hôtel de Clagny. Des religieuses venues de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs s'y établirent en 1625, et l'on commença en 1646 la construction de la chapelle. D'abord citadelle du jansénisme, le monastère de Port-Royal de Paris, ramené à l'orthodoxie, survécut à l'abbaye des Champs, et subsista jusqu'à la Révolution. Supprimé en 1790, il fut transformé en prison en 1793, sous le nom de *Port-Libre*.

Le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795), un décret de la Convention réunit les enfants trouvés et l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu, dans une même institution : la Maternité. Les premiers (section de l'allaitement), chassés du Val-de-Grâce, s'installèrent à Port-Libre, les autres (section de l'accouchement) dans l'ancienne Institution de l'Oratoire, rue d'Enfer.

Le 11 Messidor an X (30 juin 1802), Chaptal, ministre de l'Intérieur, organisa dans cette dernière maison l'école des sages-femmes. Le grand nombre des élèves, l'affluence des femmes enceintes rendirent bientôt l'Oratoire tout à fait insuffisant : le 1^er octobre 1814, aux termes d'un arrêté rendu le 29 juin par le Conseil général des hospices, les enfants trouvés passèrent à l'Oratoire, et la Maternité prit la place vacante à Port-Royal. Les deux établissements, jusque-là réunis, devinrent autonomes. Rien n'a changé depuis.

PREMIÈRE PARTIE

PORT-ROYAL

(1625-1792)

CHAPITRE I

L'abbaye de Port-Royal de Paris

I. Installation des religieuses de Port-Royal à l'hôtel de Clagny (1625). — L'abbé de Saint-Cyran devient directeur de la maison ; les premiers pénitents de Port-Royal ; Saint-Cyran en prison ; sa mort (1643).— Développement du monastère : donateurs et bienfaitrices ; Mmes d'Aumont, de Gonzague, de Guéménée ; la marquise de Sablé à Port-Royal ; son salon ; le chevalier de Sévigné ; Robert Arnauld d'Andilly. — Retour partiel des religieuses à Port-Royal-des-Champs (1648). — Abandon du monastère de Paris pendant la Fronde (1649). — Rentrée des Champs à Paris (1652).

II. Condamnation de Jansénius (1653) et d'Arnauld (1656); les *Provinciales*. — Persécution contre Port-Royal ; le miracle de la Sainte Epine ; trêve. — Reprise des hostilités (1660). — Expulsions au monastère de Paris (1661). — Refus de signer le formulaire ; mesures de police ; Mme Vitart, sage-femme, cache les solitaires ; mort de la mère Angélique (1661). — Nouveau miracle ; médiation infructueuse de M. de Comminges (1662). — Intervention de M. Hardouin de Péréfixe ; dispersion des religieuses rebelles (1664). — Paix de l'Eglise (1668-1679).

III. Les dernières années de Mme de Sablé à Port-Royal ; sa mort (1678) ; le médecin Valant.— Arrêt de séparation de biens entre les deux monastères de Paris et des Champs (1669).— Les abbesses de Paris. — Mlle de Fontanges et Mlle Choin à Port-Royal. — Révocation de l'arrêt de 1669 (1707) ; abolition de Port-Royal-des-Champs (1709), sa destruction ; ses biens affectés à l'abbaye de Paris. — Mauvaise gestion de Mme de Montperroux. — Les dernières abbesses.

IV. L'abbaye de Port-Royal de Paris à la fin du XVIIIe siècle : le monastère, ses environs. — Sa fermeture (1790). — Tentative infructueuse de réouverture en 1814.

I

Au temps du roi Louis XIII, l'abbaye de Port-Royal-des-Champs était devenue trop petite pour loger toutes les religieuses. « Il n'y en avait pas moins de quatre-vingts, dit Sainte-Beuve ; un grand nombre était toujours malade et les fièvres n'y cessaient pas ; il en mourut quinze en deux ans. Mme Ar-

nauld (1), veuve depuis 1619, après de fréquentes visites et des retraites trop courtes à son gré, se sentit une vocation expresse du voile ; en même temps elle désirait fort que la communauté fût transférée à Paris et elle y travailla. On acheta une maison dite hôtel de Clagny (2) à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, qui était presque à l'état de campagne : il fallut emprunter de grosses sommes pour agrandir et ajuster le bâtiment. » (3) Les travaux indispensables durèrent jusqu'au 28 mai 1625, veille du Saint-Sacrement ; on y transféra ce jour-là quinze religieuses, et la clôture fut établie le 16 juin.

Mais cette annexe dont on ne voulait faire d'abord qu'une sorte d'infirmerie où les convalescentes fuiraient les miasmes palustres de la vallée de Chevreuse, devint en quelque sorte la maison-mère ; et les premières venues se virent bientôt renforcées de toutes leurs sœurs qui sans attendre la fin des constructions, furent amenées au faubourg Saint-Jacques en mai 1626 par la mère Angélique Arnauld, abbesse. Il ne resta aux Champs qu'un chapelain pour desservir l'église.

En juin 1627 un bref du pape Urbain VIII retira aux moines de Cîteaux (ordre de Saint-Bernard) la juridiction qu'ils avaient exercée jusque-là sur l'abbaye et la transféra à l'archevêque de Paris, M. de Gondi, qui la partagea avec MM. Zamet, évêque de Langres, et de Bellegarde, archevêque de Sens. Ces trois prélats gouvernèrent aussi de concert l'Institut du Saint-Sacrement, fondé par Mme de Longueville et ouvert à Paris en 1633. Zamet, qui était en outre supérieur de l'abbaye de Tard à Dijon, enleva à Port-Royal la mère Agnès Arnauld et l'envoya régir son monastère de Bourgogne où elle resta six ans ; tandis que sa sœur, la mère Angélique Arnauld, passait, par ordre de Gondi, à la tête de l'Institut du Saint-Sacrement.

Zamet avait confié la direction spirituelle de cette dernière maison à M. du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Ami et disciple de Jansénius, rempli d'une piété ardente et austère, Saint-Cyran ne tarda pas à acquérir le plus grand empire sur la

1. Epouse de l'avocat Antoine Arnauld, mère de la mère Angélique et de la mère Agnès, de Robert Arnauld d'Andilly et du grand Arnauld.

2. Cet hôtel avait été habité par l'architecte Pierre Lescot. Mme Arnauld le paya 24.000 livres.

3. Sainte-Beuve, *Port-Royal*, I, 322.

mère Angélique, prit pied, par elle, à Port-Royal de Paris quand elle y rentra en 1636, et gagna bientôt la confiance de la nouvelle abbesse, la mère Agnès, revenue de Tard. Choqué de retrouver là les pratiques d'un mysticisme chimérique contre lesquelles il avait eu à lutter au Saint-Sacrement, il entreprit de ramener les moniales à une dévotion sérieuse et solide, et de réformer les errements spirituels que tolérait l'évêque de Langres. Il fut bientôt maître dans la maison, au grand dépit de Zamet ; mais il n'était pas facile de l'évincer. Enfin devant les dénonciations et protestations de M. de Langres, Saint-Cyran se retira, laissant toutefois dans la place, comme confesseur ordinaire, un homme à lui, M. Singlin.

Zamet n'y gagna rien : l'abbesse lui ferma l'entrée de Port-Royal. Quant à Saint-Cyran, il sentit bientôt sur ses épaules la lourde main de Richelieu : le cardinal, déjà fort mal disposé pour lui, pressentait dans toute cette affaire comme le germe d'une secte et l'organisation d'un parti. Un événement imprévu vint montrer à tous quel était l'ascendant de cet homme et ce qu'on pouvait attendre de lui.

En l'année 1637, l'avocat Antoine Le Maître, une des gloires du barreau parisien, fut converti par les exhortations de Saint-Cyran. En pleine jeunesse, en plein éclat, il se retira du monde pour s'installer en janvier 1638 avec M. de Séricourt, son frère, aussi touché par la grâce, dans une maison attenante à Port-Royal. Leur mère, M^me^ Le Maître, qui vivait en recluse dans l'abbaye, où elle devait plus tard prendre le voile, leur avait fait construire cet asile. Quelques jours après, on vit arriver un autre pénitent de M. de Saint-Cyran : Lancelot, qui fut mis avec M. Singlin et M. Gaudon l'aîné. Puis ce furent trois autres Le Maitre, MM. de Saci, de Saint-Elme et de Vallemont, suivant les traces de leurs frères et M. de Bascle, gentilhomme quercynois. Ainsi se groupèrent autour de Port-Royal de Paris les premiers des solitaires, tandis que plusieurs enfants, le jeune Bignon, le jeune Vitart (un cousin de Racine), et deux neveux de Saint-Cyran, réunis en ce lieu sous la férule de M. Singlin, étaient les premiers élèves des Petites Ecoles.

Cependant la retraite de l'avocat Le Maître faisait grand bruit au Palais, à la ville, à la Cour. Mais le 14 mai 1638, Richelieu,

prenant prétexte d'un démêlé théologique, pour satisfaire ses rancunes et abattre un indépendant, fit enlever Saint-Cyran par les archers du guet. Ils le conduisirent au donjon de Vincennes, où il resta cinq ans. Il se vit inculpé d'hérésie et son procès fut instruit. Impliqués dans l'affaire, MM. Le Maître, de Séricourt et autres reclus de Port-Royal quittèrent la place sur l'ordre de l'archevêque de Paris ; ils s'enfuirent à Port-Royal-des-Champs où le juge Laubardemont les poursuivit de ses interrogatoires, puis à la Ferté-Milon où ils rejoignirent Lancelot. Cependant au fond de sa prison, M. de Saint-Cyran était plus fort que jamais ; son influence morale grandissait tous les jours, conquérait au parti de nouvelles adhésions dont celle d'Antoine Arnauld, clerc et docteur de Sorbonne.

Jansénius venait de mourir ; mais il laissait derrière lui son fameux ouvrage, l'*Augustinus* qui sorti en 1640 des presses de Louvain allait devenir en quelque sorte l'Evangile du jansénisme. Le captif en put repaître son esprit dans sa cellule. Enfin, Richelieu succomba en décembre 1642 ; le 6 février 1643, M. de Saint-Cyran sortit de Vincennes et alla revoir son cher Port-Royal. Les Jésuites lui cherchèrent de nouvelles noises théologiques à propos d'un petit livre paru sous son nom, la *Théologie familière*, mais ses amis purent détourner l'orage. M. de Saint-Cyran était d'ailleurs frappé à mort ; épuisé, à bout de forces, il s'éteignit le 11 octobre 1643 (1) ; mais il ne périssait pas tout entier : Antoine Arnauld venait d'écrire le livre *De la fréquente Communion*, qui valut au jansénisme de nouvelles âmes et d'autres solitaires. Et l'on vit messire François de Menon de Turbilly, homme fort riche, résigner après la mort de ses trois fils sa seigneurie de Turbilly en Anjou entre les mains de son frère Urbain, et venir s'enfermer à Port-Royal afin de s'y renouveler par la pénitence, comme on disait en ce temps-là. Il s'installa vers 1649 ou 1650 dans la petite maison qui avait servi d'asile à MM. Le Maître (2).

1. Ses entrailles furent portées à Port-Royal de Paris.
2. Il se retira plus tard à Port-Royal-des-Champs. Voy. *Le Marquis de Turbilly, Agronome angevin du XVIIIe siècle* par Guillory, Paris, Angers, 1862, in-12, pp. 212-215.

Mais Port-Royal s'était déjà bien métamorphosé depuis cette époque. Il y fallait loger des hôtes, des pensionnaires, des élèves, parmi lesquelles Mlle Muskry, de vieille souche irlandaise, et sa parente Mlle Hamilton, la future comtesse de Grammont. Jacqueline Pascal, qui devait prendre le voile quelques années après, y venait faire une retraite d'une quinzaine de jours en 1648, et mûrir sa vocation auprès de la mère Angélique (1). L'espace manquait. Les deniers des religieuses, les libéralités des amis de Port-Royal et des dames qui s'y retiraient permirent d'accroître les constructions dont l'ensemble promettait dès 1639 un très beau monastère, une fois « venu à sa perfection » (2). Mme de Pontcarré posa la première pierre du grand bâtiment, donna 24.000 livres qui payèrent tout juste les fondations, et lorsqu'il fallut poursuivre les travaux le moutier s'endetta. Heureusement on lui réunit et on y transféra l'Institut du Saint-Sacrement, dont les fondateurs et bienfaiteurs consentirent à abandonner leurs donations pour ériger l'église de Port-Royal ; (il n'y avait jusque-là qu'un oratoire devenu insuffisant).

L'architecte Lepautre se mit à l'œuvre. La première pierre fut posée en grande pompe le 22 avril 1646 par Mlle de Longueville (depuis duchesse de Nemours) comme héritière de la duchesse de Longueville, fondatrice de l'ancienne maison du Saint-Sacrement (3). Le 7 juin 1648 M. de Gondi, archevêque de Paris, bénissait le monument. L'année précédente un bref pontifical avait autorisé l'abbesse à instituer dans son monastère l'Adoration perpétuelle. La marquise d'Aumont, deux fois veuve, et sans enfants, vint s'installer à la même époque à l'abbaye, pour laquelle elle usa souvent de son crédit, qui était grand, auprès de l'archevêque. Elle avait fait élever dans l'enceinte du monastère un hôtel à trois corps de logis qui subsiste encore aujourd'hui (4) ; ses charités permirent d'édifier le chœur des religieuses (5), les étages sus jacents, et d'entourer le grand jar-

1. V. Cousin. *Jacqueline Pascal*, p. 125 et suiv.
2. Supplément du *Théâtre des Antiquitez de Paris* du P. du Breul, éd. de 1639, p. 46. Paris, in-4.
3. Sainte-Beuve, t. I, p. 297.
4. Actuellement logis de la Direction.
5. Actuellement lingerie. Anne Hurault de Chiverny fille d'Henri Hurault, comte de Chiverny, gouverneur du pays chartrain, et de Marie Gaillard, épousa en

din d'un mur de clôture. Elle mourut là le 19 décembre 1658 (1).

D'autres grandes dames, frondeuses assagies, désabusées de l'amour et de la politique, venaient vivre au monastère dans une réclusion temporaire ou définitive : la future reine de Pologne, Marie de Gonzague, fort liée avec la mère Angélique, prit à Port-Royal un logis où elle aimait à se retirer ; elle y retrouvait la princesse de Guéménée et la marquise de Sablé ; et la mère Angélique régentait leur piété et leur faisait des sermons : elles en méritaient plus d'un.

Mme de Guéménée fit élever les appartements dont le rez-de-chaussée servit de sacristie et qui formèrent un côté du cloître. Mme de Sablé, après plusieurs retraites à Port Royal, y bâtit pour elle-même, au bout du chœur de la chapelle, un édifice « à la fois séparé du monastère et renfermé dans son enceinte ». La salle du chapitre et l'étage supérieur furent également construits à ses dépens au bout du chœur (2).

Madeleine de Souvré, marquise de Sablé, était veuve depuis 1640. Après une jeunesse un peu galante, elle gardait le souvenir d'une union malheureuse et le regret d'un fils chéri tué à la fleur de l'âge. Des embarras financiers croissants lui avaient enlevé d'abord son château de Sablé, ensuite la possibilité de soutenir son train de maison de la place Royale où elle habitait avec son amie la comtesse de Maure. Elle forma le projet de mener à Port-Royal un état plus modeste, liée qu'elle était avec les Arnauld : la mère Angélique, la mère Agnès et M. d'Andilly, jadis habitué de son salon.

Dans le nouvel ermitage où elle s'installa vers 1655, la marquise ne trouva point la solitude : elle y amena sa dame de compagnie, Mlle de Chalais, quelques domestiques, plus tard son médecin Valant, et n'oublia point le cuisinier : Mme de Sablé

premières noces Erasme de Daillon comte de Briançon, mort en 1637 ; en deuxièmes noces Charles, marquis d'Aumont, lieutenant général des armées du Roi, mort à Spire en octobre 1644 d'une blessure reçue au siège de Landau.

1. Mme Hurault de Chiverny, veuve d'Aumont, donna par testament 500 livres de rente à l'hôpital des Incurables « pour la fondation de deux pauvres hommes ou femmes qui seront pris par préférence dans le faubourg Saint-Jacques et un autre dans le voisinage de Port-Royal de la ville à la nomination de ladite dame et après son décès à celle des abbesses du dit Port-Royal à perpétuité. » Acte passé le 29 juin 1648 devant Le Boucher et Le Moyne, notaires. Cité par D. Félibien et Lobineau. *Histoire de la Ville de Paris*. Paris, 1725, in-f., t. IV (2e des pièces justific. p. 115.)

2. Piganiol de la Force.

était gourmande, sa table raffinée, sa demeure hospitalière : elle y reçut l'abbé Testu et l'abbé Esprit, Nicole et Arnauld, Domat, M^mes de Hautefort, de Liancourt, de Montausier, de La Fayette, le prince et la princesse de Conti, et l'on y vit Monsieur, frère du Roi. Pascal, déjà malade, et sa sœur, M^me Périer, qui habitaient rue Neuve-Saint-Etienne-du-Mont, y venaient en voisins ; la dame du logis, aimable et pleine d'esprit, présidait la conversation, le marquis de Sourdis y divulguait des nouvelles de physique, on y discutait le système de M. Descartes et les théories des passions dont M. Cureau de la Chambre avait savamment traité ; surtout on y composait des maximes et des pensées dont La Rochefoucauld, visiteur assidu, faisait son profit ; Pascal sans doute apporta là plusieurs des siennes.

Il y avait un autre cercle, plus intime encore, formé par M^me de Maure, M^me de Longueville, M^lle de Vertus, amies sincères, fidèles et qui trouvaient parfois la porte close : car M^me de Sablé, toute bonne et spirituelle qu'elle fût, avait un tempérament de névropathe et des accès de sauvagerie ; elle s'enfermait alors sous triple verrou, passait des journées entières sans voir personne. Elle avait gardé dans l'ombre du cloître ses manies, ses scrupules, ses vapeurs, ses phobies : crainte de la mort, de l'anosmie, des épidémies, des miasmes délétères, toutes les exigences d'une amitié sincère et très fatigante, dans sa hantise de la contagion et dont les religieuses, ses voisines, eurent plus d'une fois à pâtir. Elle obligeait ses visiteurs, ses correspondants à d'enfantines mesures de prophylaxie, enfumait ses appartements pour en chasser le mauvais air ; cette poltronnerie, que partageait la comtesse de Maure, déjà raillée jadis, dans l'*Histoire de la Princesse de Paphlagonie*, par les habitués du salon de Mademoiselle, faisait la joie de ses connaissances et de cette mauvaise langue de Tallemant. M^me de Sablé était la première à en sourire et ne s'en corrigeait point.

Nous nous sommes attardés quelque peu dans la petite maison de la marquise, faute pardonnable en semblable compagnie. Il y eut à Port-Royal d'autres constructeurs, d'autres donateurs, favorisant cette manie de la bâtisse, si chère aux communautés religieuses. Il faudrait citer, parmi les bienfaiteurs et bienfaitrices que le *Nécrologe* énumère pieusement M^me Bochart de Champigny,

veuve de M. de la Guette de Chasai, Mme de Boulogne, veuve de M. de Saint-Ange, Mme de Rubentel, veuve de M. Le Camus de Buloïer, l'avocat général Briquet, le conseiller clerc au Parlement Bernoise, M. de Guénégaud et son épouse Elisabeth de Choiseul-Praslin qui se fit bâtir un logis dans les dehors du monastère, Mme Séguier, veuve de M. de Ligny de Gragneuse, Mlle d'Aquaviva, Mlle Elisabeth Moireuil-Prasle, Mme Le Maître la mère, M. Le Roy de la Poterie, les trois MM. Le Maître, Philippe de Champagne. Enfin le chevalier Renaud de Sévigné, qui avait commandé sous la Fronde le fameux régiment de Corinthe, vivait depuis 1661 dans la méditation et la pénitence, hôte d'une maison attenante et héritage promis au monastère ; et il y offrait un gîte à M. Le Maître de Saci et à Fontaine.

M. de Sévigné était le voisin de Mme de Sablé, et pendant que celle-ci collectionnait les recettes culinaires et pharmaceutiques avec les livres de dévotion, le brave chevalier apprenait — non sans peine — le latin afin de mieux entendre les psaumes.

Il avait gardé son carrosse, qu'il prêtait à M. de Saci pour aller aux Champs. Pour lui, il n'en usait guère, ayant accoutumé de réfléchir aux vérités éternelles, au cours de sa promenade journalière, dans un grand terrain qui s'étendait en face de l'abbaye de Paris et qu'on appelait le Jardin des Capucins (1). Il abritait ses méditations sous un gigantesque parasol qui faisait la joie des polissons du quartier. Le chevalier leur eût volontiers donné la fessée, mais il avait des scrupules et se demandait si cela était permis en conscience ; il songea un moment à se faire suivre d'un domestique qui péchât pour lui en jouant le

1. Voy. Fontaine, *Mém.*, t. II, p. 443. Le Jardin des Capucins servit longtemps encore aux ébats de la jeunesse turbulente. On lit dans l'*Echo du Public* de M. de Ricaudy, n° 125, 1er avril 1899 : « Vers 1826 ou 1827, les gamins du faubourg Saint-Jacques étaient en guerre, on ne sait pourquoi, avec ceux du quartier Mouffetard ; le lieu où ils se rencontraient, une ou deux fois par semaine, pour se battre était ce qu'on nommait alors le champ ou le chantier des Capucins, derrière les jardins de l'hôpital du Val-de-Grâce, devant l'hôpital du Midi, près de la rue de la Santé ; aujourd'hui, un boulevard superbe, celui de « Port-Royal », traverse cette esplanade. Or, les gamins du quartier Mouffetard appelaient leurs adversaires *les Jacques*, avec une intention d'injure et de mépris ; et ceux-ci appelaient les autres *les Mouffetards*, avec la même intention : « Ohé ! *méchants mouffetards !* » C'était avec ces cris que la bataille, comme dans Homère, s'engageait. De là, par corruption, le nom de *mouftard*, puis de *moutard* qui passa dans la langue populaire, d'abord de Paris, puis de toute la France. On ne pourrait en trouver un exemple antérieur à la date assignée. Telle est l'origine authentique et l'extrait de naissance de *moutard*. »

rôle du père Fouettard. Je ne sais si c'est pour échapper aux taquineries de cette meute irrespectueuse qu'il prit en 1669 le parti de se retirer aux environs de Port-Royal-des-Champs. Il y mourut en 1676, ayant suivi les traces de M. Robert Arnauld d'Andilly.

M. d'Andilly était le frère aîné du docteur Antoine Arnauld, (le grand Arnauld), de la mère Angélique et de la mère Agnès ; et sa fille entra aussi en religion sous le nom de mère Angélique de Saint-Jean. M. d'Andilly pensa donc à se retirer au désert pour y vivre dans la pénitence et gagna Port-Royal-des-Champs vers 1646. Bien qu'il fût mort au monde il lui restait une grande activité que la contemplation n'occupait point tout entière. C'est pourquoi il songea à améliorer sa Thébaïde et y vécut à la façon du vieillard de Tarente dont parle Virgile : il planta des jardins, dressa des espaliers (1), dont il envoyait les plus beaux fruits aux grandes dames amies de Port-Royal, qui s'en délectaient avec une pieuse gourmandise : car ce cadeau semblait participer de la sainteté du lieu. Il faut dire que M. d'Andilly témoignait non moins de zèle pour leur perfection spirituelle, et qu'un vieux reste de galanterie donnait à ses exhortations un peu brusques comme le ton familier d'un ermite qui eût été jadis un peu diable. L'ermite fit en outre dessécher un marais, exécuter des terrassements, des défrichements. L'aide ne manquait pas : le désert s'était repeuplé de solitaires. La mère Angélique qui ne restait qu'à regret à Paris alla visiter en 1646 les travaux d'assainissement qui commençaient à transformer Port-Royal-des-Champs ; elle y retourna en 1647 et fut satisfaite de l'œuvre fraternelle ; et comme il y avait plus de cent religieuses à Paris, et que l'on y manquait d'espace, l'archevêque lui permit de rentrer à l'ancien bercail avec une partie de ses moniales.

Le mercredi 13 mai 1648 la mère Angélique, sept professes de chœur et deux converses prirent le chemin des Champs. Bientôt la guerre de la Fronde vint troubler la joie du retour, l'abbaye fut comme en état de siège ; et les solitaires qui selon le mot

1. Arnauld d'Andilly fut un des premiers à instituer la culture des arbres fruitiers en espalier. (Cf. Chéruel, *Dict. hist. des instit. de la France*, Paris, 1870. T. I, art. *Espalier*, p. 367.)

de Fontaine, ne s'entretenaient « que des nouvelles de l'autre monde » se virent contraints de s'occuper de nouveau des affaires de celui-ci. Repris d'une ardeur guerrière et comme d'un regain de jeunesse, ils délaissaient leurs ermitages pour venir faire au couvent le métier de gardes du corps et de convoyeurs ; et ils escortaient les charrettes de vivres destinées aux sœurs de Paris, qui n'étaient guère plus à l'abri du danger dans leur faubourg Saint-Jacques. Le 12 janvier 1649, M. de Bernières, maître des requêtes, et M. Le Nain les vinrent quérir d'autorité et conduisirent la mère Agnès, prieure, et trente de ses filles, dans une maison de la rue Saint-André-des-Arcs. Quelques vieilles nonnes pourtant s'obstinèrent au faubourg, avec la mère Marie des Anges et M. Singlin qui allait et venait. D'ailleurs ce fut une fausse alerte, et le 10 mars la mère Agnès régnait de nouveau sur son troupeau rassemblé. Les troubles de la Fronde ramenèrent à Paris en avril 1652 les religieuses des Champs qui trouvèrent asile, avec beaucoup de fugitives d'autres ordres, dans les murs de Port-Royal ; pendant ce temps les Messieurs de Port-Royal-des-Champs, chargés de protéger la maison vide, recommençaient à faire l'exercice et donnaient un petit air de forteresse au monastère que les maçons, profitant du répit, travaillaient à agrandir. Enfin l'exil prit fin et le 15 janvier 1653 la mère Angélique, disant adieux à ses hôtesses de Paris, repartit avec ses ouailles pour les Champs.

II

Un coup plus terrible que toutes les guerres civiles menaçait Port-Royal : le 9 juin 1653 on affichait à Rome une bulle d'Innocent X condamnant cinq propositions extraites de Jansénius. Les Jésuites s'en armèrent ; Arnauld répondit : l'une de ses ripostes fut déférée à la Faculté de Théologie, et condamnée en 1656 comme entachée de jansénisme. En même temps, l'Assemblée générale du clergé imposait à tous les ecclésiastiques un formulaire d'adhésion à la bulle de 1653. Arnaud, éliminé de la Sorbonne, menacé de la Bastille, se cacha, mais Pascal, repre-

nant la lutte, lança les *Provinciales*. Le cardinal Mazarin, au fond, s'inquiétait peu de cette « Fronde ecclésiastique », mais la Reine-mère, les jésuites, les molinistes de la Sorbonne poussaient à la rigueur : on n'oubliait point, en haut lieu, que le parti de Port-Royal avait eu maintes accointances avec la Fronde, et qu'il soutenait encore secrètement le cardinal de Retz en fuite. Le ministre se décida à sévir contre les foyers du jansénisme. En mars 1656 les solitaires des Champs étaient de nouveau contraints de se disperser ; les monastères menacés ; on s'attendait au pire, lorsque tout à coup, le vendredi 24 mars 1656, éclata à Port-Royal de Paris le miracle dit de la Sainte Epine.

Un parent des Arnaud, M. Le Roy de la Poterie, prêtre, s'étant procuré une épine de la couronne du Christ, en avait fait don au monastère :

Nos sœurs de Paris, écrit la mère Angélique à la reine de Pologne, Marie de Gonzague, la reçurent avec grande révérence et l'ayant mise au milieu du chœur l'adorèrent l'une après l'autre. Comme ce vint aux pensionnaires, leur maîtresse qui les conduisoit prit le reliquaire de peur qu'elles ne le fissent tomber ; et comme une petite de dix ans s'approcha, qui avoit un ulcère lacrymal si grand qu'il lui avoit pourri l'os du nez... il vint à cette religieuse une pensée de dire à cette enfant : « Ma fille, priez pour votre œil » et faisant toucher la Relique au même moment elle fut guérie. A quoi on ne pensa point pour tout à l'heure, chacune n'étant attentive qu'à la dévotion de la relique. Après, cette enfant dit à une de ses petites sœurs : « Je pense que je suis guérie. » Ce qui se trouva si vrai qu'on ne pouvoit reconnoître auquel de ses yeux avoit été le mal. Dieu a circonstancié ce miracle de telle sorte que personne n'en a douté. »

Or, la petite miraculée n'était autre que la nièce de l'auteur des *Provinciales*, la jeune Marguerite Périer (1). La foule accou-

1. La reine-mère envoya à Port-Royal le premier chirurgien du roi, Félix le fils, qui examina l'enfant. Une sentence d' « Alexandre de Hodencq, prestre docteur en théologie de la maison de Sorbonne », official et vicaire général du cardinal de Retz archevêque de Paris, confirma et approuva le miracle : « Certificat fait par messire Charles Bouvard conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, premier médecin de S. M., docteur Regent en la Faculté de médecine, Maistres Jean Hamon, Ysaac et Eusèbe Renaudot aussi docteurs Regens en ladite Faculté ; Maistres Pierre Cressé, Martin Dalencé et Estienne Guillard maistres chirurgiens à Paris, datté du 14 avril 1656 portant qu'ils ont veu plusieurs et diverses fois séparément et ensemble ladite

rut à Port-Royal, il y eut quelques autres guérisons. « Ce fut, dit Racine, pendant plusieurs jours un flot continuel de peuple qui abordoit dans cette église et qui venoit pour y adorer et pour y baiser la sainte épine, et on ne parloit d'autre chose dans Paris.» Le sceptique Guy Patin lui-même s'en frottait les mains. Il ne croyait guère aux miracles, et encore moins quand ils étaient attestés par les fils du *Gazetier*. Mais il était enchanté de ce que le Ciel parût faire une bonne pièce aux *Loyolites*.

Ces événements donnèrent quelque répit aux jansénistes, que la protection d'En Haut semblait si manifestement couvrir ; les solitaires revinrent au désert, et dans les deux couvents on respira. Mais à la mort de Mazarin Louis XIV, prenant en main le pouvoir personnel, intervint de nouveau : le lieutenant civil Daubray fit fermer en 1660 ce qui restait des Petites Ecoles de Port-Royal-des-Champs : les 23 avril et 4 mai 1661, il ordonna au nom du roi, de renvoyer les pensionnaires, les postulantes, les novices des deux monastères de Paris et des Champs, avec défense d'en jamais accepter de nouvelles ; il y eut de terribles scènes de désespoir, les fillettes en larmes refusaient de sortir. Le 8 mai le supérieur, M. Singlin, devança par la fuite une lettre de cachet et fut remplacé le 17 par M. Bail, qui chassa aussi les deux confesseurs ordinaires des religieuses, MM. de Rebours et Akakia du Mont. Le 23 juin les grands vicaires firent signer,

damoiselle Marguerite Perier, laquelle ils ont trouvée malade et incommodée depuis trois ans et demi d'un Ægilops ou fistule lachrymale en l'œil gauche de la grosseur d'une noisette avec intempérie de la peau et inondations, la matière sanieuse sortant par l'œil, le nez et le palais tellement fœtide et puante qu'on estoit contraint de la séparer des autres pensionnaires encore qu'elle eust esté pensée et traittée pendant dix-huit mois sans aucun bon succez, le mal allant tousiours en empirant iusqu'à ce que l'ayant derechef visitée depuis trois semaines immédiatement après les symptômes susdits, lorsque suivant leur résultat on étoit prest d'y appliquer les derniers remèdes, ils avoient trouvé séparément et ensemble, comme ils la trouvoient encore à présent entièrement guérie non seulement de la fistule lachrymale mais aussi de la carie des os, de la puanteur qui l'accompagnoit et de tous les autres accidens qui en estoient inséparables. Et comme cette guérison faite ainsi en un instant d'une maladie de cette importance ne peut estre qu'extraordinaire de quelque façon qu'on la veuille prendre, ils estiment qu'elle surpasse les forces ordinaires de la nature et qu'elle ne s'est pû faire sans miracle ; ce qu'ils asseurent estre véritable. » La reproduction intégrale de la sentence du vicaire général, imprimée à Paris en 1656 chez Pierre Farga, imprimeur ordinaire de l'Archevêché de Paris, a été donnée par le docteur Corlieu dans la *France médicale* du 25 juillet 1903, p. 271-273 (*Une guérison miraculeuse dans la famille de Blaise Pascal.*) Voir aussi Racine, *Abrégé de l'Histoire de Port-Royal* ; Fontaine, *Mém.*, t. II, p. 131 et suiv. V. Cousin. *Jacqueline Pascal*, Paris, 1862, pp. 268 et suiv.

non sans peine, par les moniales, une adhésion mitigée, ambiguë, à la condamnation des cinq propositions.

Peine perdue ! Un arrêt du Conseil d'Etat, un bref du Pape interdisant tout compromis leur enjoignirent de souscrire sans aucune restriction au formulaire condamnant et réprouvant les propositions jansénistes. C'était renier M. de Saint-Cyran : elles refusèrent. On eut occasion de revoir M. Daubray ; le 25 juillet 1661 à 6 h. 1/2 du matin, Mme de Sablé fut réveillée en sursaut et pensa en faire une maladie : c'était le lieutenant civil — fort incivil ce matin-là — qui procédait à une visite domiciliaire afin de surprendre sans doute quelque secret expliquant la résistance des religieuses, quelque communication mystérieuse avec les sectaires du dehors. On perquisitionna encore chez M. de Sévigné et chez deux vieilles demoiselles ; Mme de Guéménée n'était point-là, on revint le 1er août prendre les clefs et fouiller son logis. Le chevalier et la marquise avaient une porte sur la cour intérieure du monastère ; ces communications furent obturées. Le 18 août, Daubray ordonna de murer la tribune de Mme de Guéménée qui avait vue dans l'église, et celle de Mme de Sablé qui donnait sur le chœur ; la marquise eut beau protester, alléguer la permission de l'évêque de Toul, et l'usage strictement personnel de sa grille, le lieutenant n'en eut cure ; Port-Royal fut totalement isolé de l'extérieur.

Mais les précautions de Daubray n'empêchaient ni la marquise ni personne de correspondre secrètement avec la mère Agnès ou les autres prisonnières ; à la fin Mme de Sablé, ennuyée de ces tracasseries policières, quitta la place pour quelque temps, alla chez son frère puis chez les Montausier et chez Mme de Longueville, enfin à Auteuil.

Cependant, une bonne veuve, Mme Vitart, cachait en sa maisonnette du faubourg Saint-Marceau les solitaires traqués, menacés de la Bastille. Mme Vitart était la grand'tante de Racine, et toute dévouée à Port-Royal ; elle exerçait dans ce quartier la profession de sage-femme ; mais les étages et greniers de son logis abritaient, au lieu de malheureuses en gésine, M. de Saci, et M. Singlin qui ne sortait qu'avec mille précautions de déguisement, le nez caché sous une grande perruque, et drapé, comme un médecin, dans un manteau doctoral : il y avait là encore

MM. Akakia du Mont, et Fontaine. Par la suite, M .de Rebours, ecclésiastique, chassé lui aussi de la chambrette de Port-Royal de Paris où il entassait ses chers bouquins, vint rejoindre en cachette son ami M. Singlin dans les bras duquel il put ainsi mourir le 12 août 1661 ; son corps fut secrètement inhumé à Port Royal. Ce fut enfin l'asile de du Fossé qui veilla trois ans plus tard, en ce lieu même, sur l'agonie de M. Singlin (17 avril 1664) (1).

Ainsi le malheur décimait les défenseurs exilés de Port-Royal ; et l'écho familier de la cloche du monastère apportait un jour, jusqu'à leur retraite, le glas des funérailles de la mère Angélique (2). La mère Angélique, malade, était revenue des Champs à Paris dès le 23 avril 1661, voulant être au poste de combat. Les religieuses processionnaient sous le cloître, implorant le secours du ciel, et la mère Angélique suivait leurs rangs éclaircis : « On lui donna, dit Racine, à porter une relique de la vraie croix, et elle y alla nu-pieds comme toutes les religieuses. Elle se traîna comme elle put le long des cloîtres dont on faisoit le tour ; mais en rentrant dans le chœur elle tomba en faiblesse et il fallut la reporter dans sa chambre et dans son lit, d'où elle ne se releva plus. » C'est là qu'elle mourut le 6 août 1661 ; elle disait, près de sa fin, devant les larmes et les témoignages d'attachement de ses compagnes : « Je vous prie qu'on m'enterre au préau et qu'on ne fasse point tant de badineries après ma mort. » Sa disparition plongea les recluses dans l'affliction sans abattre leur résistance, car leur âme planait au dessus de ce monde périssable, et la crosse abbatiale passait, sans s'incliner, des mains fermes de la mère Agnès aux mains de la mère Madeleine de Ligny-Séguier.

Au mois de janvier 1662, un nouveau miracle survint à Port-Royal de Paris. Une religieuse, sœur Catherine de Sainte-Suzanne, atteinte depuis quatorze mois d'un mal qui la privait de l'usage du côté droit, en particulier de la jambe droite, recouvra

1. « M. Singlin mourut le 17 avril 1664 dans le lieu où il s'étoit retiré pour éviter une lettre de cachet. Son corps fut apporté à Port-Royal de Paris et enterré dans le Préau. On mit dessus une grande tombe de pierre que les Religieuses qui restèrent à Paris depuis la séparation des deux maisons otèrent ; et elles en firent un évier ». *Recueil de plusieurs Pièces*, p. 172.

2. Fontaine, *Mém.*, t. II, p. 206.

subitement la santé et le mouvement à la suite d'une neuvaine que la mère Agnès avait faite en sa faveur. Elle était fille du peintre de Port-Royal, Philippe de Champagne.

« Le pieux Philippe de Champagne, dit Ch. Blanc, en fut ému dans son cœur de chrétien, autant, je crois, que dans ses entrailles de père ; c'est alors qu'il peignit ce tableau si connu sous le nom des *Religieuses*, qui est son chef d'œuvre et qui a vraiment quelque chose de sublime... on est saisi du sentiment qui s'empara un jour de M. Lemaître, des Arnauld, de Sacy, de Blaise Pascal ; on se rappelle ces paroles qu'eux-mêmes répétaient souvent : « *Je le ménerai dans la solitude et là je lui parlerai au cœur.* » La vue de ce tableau si calme et si simple me remue jusqu'au fond de l'âme. Les deux religieuses sont vêtues de robes blanches avec la croix sur la poitrine et portent sur la tête un voile noir qui tombe en arrière. La mère Agnès est à genoux, tout entière à Dieu et dans la sécurité d'une sainte. La sœur Catherine-Susanne de Champagne, la mourante, est assise ou plutôt étendue sur une chaise longue, les mains jointes et un petit reliquaire sur ses genoux. Sa figure respire une sérénité angélique et s'illumine d'une clarté intérieure. Dans son étroite cellule pénètre un rayon à peine visible, une de ces lueurs surnaturelles qu'on ne saisit qu'avec les yeux de la grâce. En tombant sur des joues décolorées dont les tons ressemblent à la cire vierge, le rayon d'en haut semble fixer un instant, dans le sublime regard de la sœur Susanne, je ne sais quel mystique mélange de vie et de mort ; on y voit transparaître les ravissements de l'extase ; elle est agonisante et radieuse. Jamais peut-être on n'avait poussé à ce point l'expression de ce qui est inexprimable. Philippe de Champagne s'est élevé ce jour-là, sur les ailes de la foi et de l'amour, jusqu'aux plus hautes cimes de l'art. (1) »

Les nuages ne s'en amoncelaient pas moins sur Port-Royal.

1. Ch. Blanc, *Histoire des Peintres*, *Ecole française*, t. I, Ph. de Champagne p. 12. Ce tableau est maintenant au Musée du Louvre, Grande Galerie (salle VI), travée E, n° 1934. Cf. Sainte-Beuve, t. IV, p. 148. Sur la paroi de la cellule on lit l'inscription suivante, qui est aussi reproduite par de Guilhermy (*Inscr. de la France*, t. I, n° CCXIX) :

CHRISTO VNI MEDICO | ANIMARVM ET CORPORVM | Soror Catharina Svsanna de | Champaigne post febrem 14 mensi | vm contvmacia et magnitvdine | symptomatvm medicis formidatam | intercepto motv dimidii fere cor | poris, natvra iam fatiscente medicis | cedentibvs, ivnctis cum matre | Catharina Agnete precibvs punc^to^ | temporis perfectam sanitatem | consecvta, se itervm offert | Philippvs de Champaigne hanc | imaginem tanti miracvli, et | lœtitiœ svœ testem | apposvit | a° 1662.

L'évêque de Comminges, conciliant, prit l'initiative d'un projet d'accommodement que l'intransigeance du grand Arnauld fit échouer (1662-1663). Un incident diplomatique entre la France et le Saint-Siège suspendit quelque temps les mesures de rigueur imminentes ; mais dès que M. Hardouin de Péréfixe nommé au siège archiépiscopal de Paris eut obtenu ses bulles de la cour pontificale, il s'en vint au monastère de Paris du 9 au 14 juin 1664, interroger les récalcitrantes et les exhorter à la soumission. Il discuta théologie avec ces raisonneuses, fulmina, prodigua les arguments, les menaces, les bénédictions, et n'obtint rien. Il laissa un délai de trois semaines, revint le 21 août, interrogea encore les rebelles une à une, et, devant leur obstination unanime, leur interdit l'approche des sacrements. Le 26 août Péréfixe se présenta avec plusieurs ecclésiastiques, escorté de vingt exempts, de deux cents archers mousquet au poing, commandés par le lieutenant civil, le prévôt de l'Ile-de-France, le chevalier du guet et quatre commissaires. Douze des religieuses intransigeantes, dont la mère Agnès, infirme, et la mère Angélique de Saint-Jean, furent appréhendées, mises en carrosse et dispersées en divers monastères. Le jour même cinq religieuses orthodoxes de l'ordre de la Visitation, sous l'autorité de la mère Louise-Eugénie de Fontaine, vinrent s'installer dans la maison.

La reine-mère, Anne d'Autriche, fit à la nouvelle abbesse l'honneur d'une visite, au cours de laquelle elle accabla de son indignation une religieuse protestataire. La soumission n'était pas encore entière dans les rangs des anciennes : il y eut quelques rétractations arrachées, puis désavouées, puis réitérées ; le 29 novembre 1664 on enleva encore trois opiniâtres, le 19 décembre une ; enfin, en juillet 1665, les récalcitrantes restées à Paris et les exilées furent rassemblées de nouveau et internées avec les rebelles de Port-Royal-des-Champs, privées des sacrements, séquestrées là comme en prison, sous la surveillance de la force armée.

La paix de l'Eglise (1668) vint mettre un terme à leurs maux ; les moniales consentirent enfin à signer, quoique à grand'peine, une requête rédigée dans un esprit de conciliation (15 février 1669) ; l'interdit fut levé, et le calme régna à Port-Royal-des-Champs jusqu'en 1679.

III

A Paris, Mme de Sablé s'était entremise de son mieux pour le succès de ces négociations ; mais elle ne bougea de son coin, reprit le libre usage de ses portes, de sa tribune et de sa grille et conserva, en même temps que son logis, de bonnes relations de voisinage avec les intruses ; elle fréquentait (comme jadis chez les filles de M. de Saint Cyran) chez l'abbesse illégitime, la sœur Dorothée Perdreau, qui avait succédé en 1665 à la mère Eugénie. M. Arnauld d'Andilly et la mère Angélique de Saint-Jean lui en témoignèrent parfois quelque froideur. Toutefois, la marquise ne cessa point de correspondre avec cette dernière et la mère Agnès, et de s'intéresser au vrai Port-Royal qui subsistait pour quelques années encore dans son antique berceau des Champs. Elle continua à s'occuper de son salut, de ses menus et de ses médicaments, n'osant suivre aux Champs Mme de Longueville et Mlle de Vertus à cause du mauvais air. Sur la fin elle n'avait plus guère d'amies que Mme de Longueville qui allait et venait de Port-Royal-des-Champs aux Carmélites de la rue Saint-Jacques. Mme de Maure était morte, et Valant lui-même, l'infidèle, n'était plus le commensal de la marquise : il s'était attaché à Mme de Guise et s'absorbait dans les tracas d'une grosse clientèle (1). Pourtant il soigna sa protectrice jusqu'à la fin avec un grand dévouement (2). Elle ne vit point le réveil de la tempête où devait sombrer Port-Royal ; elle mourut avant la rupture de la trêve, le 16 janvier 1678, âgée de soixante-dix-neuf ans.

Aussitôt après la conclusion de la paix de l'Eglise, les reli-

1. Voyez sur Valant l'excellente thèse de P. E. Le Maguet.

2. S'occupa-t-il de régler les détails matériels de la succession ? La mère Dorothée, abbesse de Port-Royal, en lui écrivant au lendemain de la mort de la marquise quelques mots de regret, lui disait : « Nous vous supplions très humblement, Monsieur, que la petite tribune soit dorénavant fermée s'il vous plaît afin que nous ne soyons pas vues par plusieurs, ce qui blesse la clôture ; et comme la petite grille n'est pas forte, il est bon principalement la nuit, je vous en conjure, de donner ordre que la porte qui y entre soit fermée à clef, car après les obsèques il ne restera peut-être que quelques valets pour la garde des meubles, ce qui ne seroit pas en sûreté pour nous de ce côté là. » (Sainte Beuve, t. V, p. 79, note.)

gieuses des Champs avaient écrit à celles de Paris afin de fraterniser de nouveau ; l'entente ne put se faire, il y eut appel à la justice, et le Conseil d'Etat confirma la scission le 13 mai 1669, par un arrêt signifié le 7 juin, sur les conclusions du rapporteur Pussort. « Port-Royal, écrit Arnauld à M^me^ Périer, est divisé en deux abbayes distinctes et séparées dont celle de Paris avec une abbesse perpétuelle à la nomination du roi ; celle des Champs à une abbesse élective de trois en trois ans. Cela est fort bien établi. Pour le bien, on en laisse un tiers à celle de Paris, mais on leur donne par préciput et sans leur tenir lieu du tiers les maisons qui sont au dehors. Hors cette injustice, la partition en est bien faite, les pensions suivant les personnes et les terres qui sont autour de Port-Royal demeurent à celles des Champs (1). »

Des lettres patentes de mai 1668 supprimèrent à Port-Royal de Paris la dignité d'abbesse élective pour rendre au roi le droit de nomination qu'avait résigné Louis XIII en 1629. La sœur Dorothée Perdreau, déjà nommée à l'élection, fut de nouveau pourvue par le monarque. Elle conserva sa charge longtemps encore :

« Vers le milieu du mois de décembre de l'année 1684, deux religieuses de Port-Royal de Paris étant devant le Saint Sacrement pendant la nuit virent tout d'un coup la mère Angélique réformatrice de Port-Royal se lever du lieu où elle était enterrée ayant en main sa crosse, marcher majestueusement tout le long du chœur et s'aller asseoir en la place de l'abbesse. Il leur parut qu'elle appella ensuite une religieuse qui paroissoit présente et lui dit d'aller avertir la sœur Dorothée qui vint et à qui la mère Angélique parla fort bas pendant quelque temps : après quoi tout disparut. Les deux religieuses qui avoient été témoins de cette apparition en ayant fait le récit à la sœur Dorothée, elle dit elle-même que c'étoit la mère Angélique qui la citoit au jugement de Dieu et qu'elle mourroit bientôt. Elle mourut en effet environ quinze jours après, le 4 janvier 1685 » (2).

La crosse passa le 21 mars 1685 entre les mains d'Elisabeth-Marguerite de Harlai de Champvallon, précédemment abbesse

1. Cité par Sainte Beuve, t. IV, p. 408.
2. *Recueil de Pièces*, p. 529-530.

de la Virginité au Diocèse du Mans (1), et sœur de l'archevêque de Paris, François de Harlai.

Le monastère eut en ce temps-là de singulières pensionnaires et dont la présence dut faire faire la moue à Mme l'abbesse pour peu qu'elle eût hérité les principes austères de la mère Angélique. Ce fut d'abord Mlle de Fontanges qui n'avait pas su enchaîner le cœur volage de Louis XIV et qui, malade d'une couche affreuse, défigurée, délaissée, s'en alla mourir à Port-Royal, à vingt-deux ans. Elle vint s'ensevelir dans cette retraite vers le mois d'avril 1681 ; les médecins la jugèrent perdue. Trois fois par semaine le maréchal de la Feuillade venait prendre de ses nouvelles de la part de Sa Majesté. Elle demanda, comme une dernière faveur, à voir son amant. Le monarque hésita longtemps, et finalement acquiesça. « Il se fit transporter à Port-Royal, dit E. Pelletan, et en voyant pâle, amaigrie, expirante, celle qui quelques mois avant illuminait Versailles de sa beauté, il ne put s'empêcher de verser des larmes.

« — Ah ! maintenant, s'écria Mlle de Fontanges, je puis mourir puisque mes derniers regards ont vu pleurer mon roi ». Elle s'éteignit trois jours après, le 28 juin 1681.

Le bruit courut que la Montespan l'avait fait empoisonner. (On était alors dans tout l'éclat de l'*Affaire des poisons*.) L'autopsie fut faite par ordre du roi, confiée au chirurgien Chermineau (?) en présence des médecins Bellay, Petit, Moreau, Thuillier et Vezou. Une pleuropneumonie tuberculeuse, plus de trois pintes d'eau dans la plèvre et le poumon droit presque entièrement détruit prouvèrent que la mort n'avait rien que de naturel (2). Le corps fut inhumé dans la chapelle, et le cœur de la défunte transporté à l'abbaye royale de Chelles dont sa sœur était abbesse (3). Plus d'un demi-siècle après, une autre sœur de Mlle de Fontanges, Catherine-Gasparde de Scoraille, marquise de Curton, fut enterrée dans l'église de Port-Royal de Paris, près de l'amoureuse du Roi-Soleil (4).

1. Cette abbaye cistercienne, d'un revenu de 4.500 livres, était située dans la paroisse des Roches-l'Evêque, doyenné de Troo, diocèse du Mans. Mme de Harlai la gouverna pendant trente ans, de 1655 à 1685.

2. Legué, p. 200-201. — Funck-Brentano, p. 197.

3. *Gazette* du 5 juillet 1681.

4. « Catherine Gasparde de Scoraille, sœur de la précédente, marquise de Curton,

En 1694, on vit arriver au monastère de la Bourbe une nouvelle pénitente dont le séjour fut moins triste et la destinée moins tragique. C'était la grosse demoiselle Choin, coupable d'avoir ravi à M^{me} la princesse de Conti, dont elle était fille d'honneur, l'amour du beau marquis de Clermont-Chatte, officier aux gardes. Elle eut le malheur de plaisanter, dans ses lettres à son amant, les travers de la princesse qu'il avait trahie ; ces billets doux furent saisis et décachetés par le ministre Barbezieux qui les porta au roi. Celui-ci fit une scène à sa fille, qui tomba dans une grande confusion, et plus encore lorsqu'elle apprit les infidélités de Clermont. Néanmoins le monarque, pour apprendre aux deux railleurs le respect dû à une princesse du sang, exila Clermont en Dauphiné et fit mettre la Choin en pénitence. Mais la coupable, en fille prudente, s'était ménagé l'appui du grand dauphin auquel elle accordait aussi quelques faveurs. « Comme l'amitié de Monseigneur pour la Choin avait été découverte par ces mêmes lettres, dit Saint-Simon, la princesse de Conti n'osa ne pas garder quelques mesures. Elle envoya M^{lle} Choin dans un de ses carrosses à l'abbaye de Port-Royal à Paris et lui donna une pension et des voitures pour emporter ses meubles (1). » D'ailleurs, cette recluse, de mœurs peu monacales, n'y resta pas longtemps, et se retira peu après chez son parent le receveur des finances La Croix, non loin du Petit-Saint-Antoine.

M^{me} de Harlai, abbesse, étant morte sur ces entrefaites (1695) la charge fut offerte à sa nièce, Marie-Anne de Harlai, alors prieure de Saint-Aubin près Gournay ; mais elle fut, au bout de quelques années, contrainte de se démettre pour passer en 1715 à l'Abbaye-au-Bois. Le Roi donna la place à Marie-Louise-Françoise de Rousselet de Château-Renauld, bénédictine, ci-devant prieure de l'abbaye de Montsort à Alençon.

Les affaires du monastère, compromises par la mauvaise ges-

morte le 12 janvier 1736 âgée de quatre-vingt huit ans et six mois fut inhumée aussi dans cette église auprès de sa sœur le 13 du même mois. Elle avoit été mariée le 3 d'août 1681 avec Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, lieutenant pour le Roi de la province de Bretagne..., et en secondes noces au mois de juillet 1709 avec Henri de Chabanes, marquis de Curton, décédé le 16 mai 1714. Elle n'avoit point eu d'enfans. » (Piganiol de la Force, 1765, t. VII, p. 265.)

1. Saint-Simon. *Mémoires*. Ed. Chéruel, Paris 1856, t. I, p. 212, 1694.

tion de la sœur Dorothée, demandaient quelque secours. La nouvelle venue, appuyée par le cardinal de Noailles, chercha à dépouiller la maison des Champs au profit de la sienne.

L'occasion était favorable ; la persécution contre l'abbaye des Champs avait repris en 1679 à la mort de Mme de Longueville sa protectrice. En 1706, profitant de la situation désespérée de leurs rivales, les religieuses de Port-Royal de Paris firent requête au roi, demandant l'annulation de l'arrêt de partage de 1669, la suppression de la maison des Champs et la réunion de ses biens à leur propre couvent, sauf pension viagère aux sœurs survivantes. Le 9 février 1707, un arrêt du Conseil d'Etat révoqua l'acte de partage et renvoya la question de la réunion par devant le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Une bulle du pape y pourvut, fut enregistrée au parlement le 15 décembre 1708 et le cardinal, armé de tous les pouvoirs, entama les enquêtes et formalités ; il signa le 11 juillet 1709 un décret portant extinction du titre de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, et affectant ses biens à celle de Paris.

La nouvelle abbesse de Paris, Mme de Château-Renauld, flanquée de deux notaires, se présenta aux Champs le 1er octobre pour en prendre possession. La mère Anastasie du Mesnil, alors prieure, se prévalant des appels juridiques interjetés, lui refusa l'entrée. Le roi saisit ce prétexte pour en finir avec les rebelles. Le lieutenant de police d'Argenson se rendit le 29 octobre à Port-Royal-des-Champs, avec exempts et archers, fit monter les religieuses en carrosse et les relégua en diverses communautés. « Telle fut, dit Sainte-Beuve, cette expédition célèbre ménagée et conduite à l'égal d'un coup d'Etat contre vingt-deux filles dont la plus jeune était âgée de cinquante ans, et dont quelques-unes en avaient quatre-vingts et au-delà (1). » Deux ans ne s'étaient pas écoulés que sur l'ordre du roi les démolisseurs s'attaquant aux murailles même de Port-Royal-des-Champs et violant jusqu'aux sépultures ne laissaient pas intact un seul vestige du monastère. Ainsi s'éteignit un des plus ardents foyers de vie intérieure qui aient brillé depuis longtemps, ce Port-Royal qui, selon le mot de Gérusez, « sous la discipline étroite et la docilité empressée du XVIIe siècle, représente à peu

1. Sainte-Beuve, t. VI, p. 228.

près seul l'indépendance native de la pensée et le droit individuel de la conscience. Ces nobles âmes ne voulaient relever que de Dieu et ne se courber que devant Dieu (1). »

Mme de Château-Renauld ne jouit pas longtemps de sa victoire ; frappée d'apoplexie à la fin de novembre 1709, le jour même où elle allait prendre possession des meubles de l'abbaye des Champs, elle mourut subitement le 25 août 1710, en revenant de donner des ordres pour la démolition de l'église. Mme de Dyo de Montperroux, abbesse du Paraclet au diocèse d'Amiens, lui succéda en juin 1711. Elle tenta en 1717, sans succès, de réunir dans son monastère les religieuses survivantes de l'ancien Port-Royal, dispersées dans plusieurs communautés du diocèse de Paris ; une seule y revint, sœur Marie-Madeleine de Sainte Cécile Bertrand et encore pour peu de temps.

Bien que désormais pourvu, à lui seul, des revenus des deux maisons, alimenté par la location des bâtiments annexes, la présence de nombreuses pensionnaires, et le recrutement de novices riches, le monastère de Paris ne périclitait pas moins au temporel qu'au spirituel (2). Le cardinal de Noailles finit par s'en mêler et chargea en 1723 le chanoine de La Croix d'examiner les registres et la comptabilité, qui étaient fort en désordre ; l'abbesse fut assignée à un an pour reddition de comptes ; en attendant, le sieur François Viart fut nommé économe et séquestre des revenus (3). Son Eminence se rendit elle-même au chapitre pour exprimer son mécontentement et ses volontés ; mais les religieuses, après avoir provoqué par leurs plaintes l'intervention archiépiscopale, se ravisèrent et prenant fait et cause pour Mme de Montperroux en appelèrent, comme d'abus, au Parlement (1725), qui d'ailleurs les débouta de leur requête.

Sous la crosse de Mmes de Vauban (nommée en 1742) et de Montperroux (nommée en 1769), dernière abbesse, le monastère subsista sans nouvel esclandre.

1. Gérusez, *Mélanges et Pensées*, Paris, 1866, p. 296.

2. D'après Thiéry (1788), l'abbesse avait 12.000 livres de rente ; les pensions d'éducation étaient de 6 à 700 livres.

3. Voy. *Recueil de plus. pièces*, XIV.

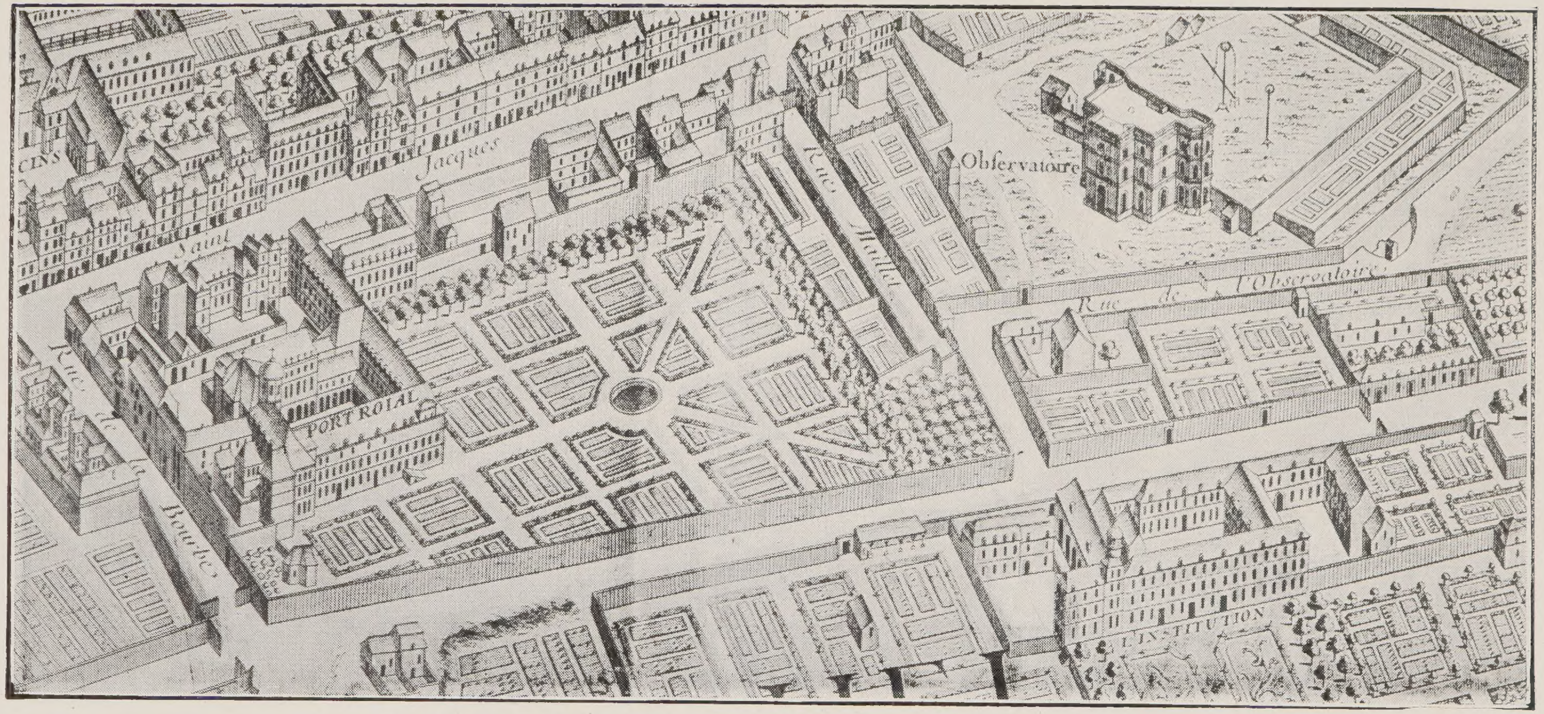

PORT-ROYAL ET L'ORATOIRE
D'après le plan de Turgot
(1734-1739).

IV

A cette époque, Port-Royal et ses enclaves formaient un vaste rectangle borné par les rues du Faubourg-Saint-Jacques, de la Bourbe, d'Enfer, deux ruelles nommées rue de l'Observatoire et rue Maillet, et perdu dans un quartier solitaire, paisible, silencieux, où des maisons religieuses s'isolaient derrière leurs façades closes, au fond de jardins immenses. Entre Port-Royal et les Capucins, il n'y avait que le faubourg Saint-Jacques. La rue de la Bourbe, que les vieux titres et les anciens plans nomment aussi rue de la Bourde ou de la Boue, ruelle plutôt, étroite et noire, s'étranglait entre les murs tristes de Port-Royal et quelques masures riveraines des Carmélites, pour déboucher dans la rue d'Enfer par une grille, obstacle aux voitures. A l'autre extrémité, elle se continuait par la venelle des Capucins, voie d'accès d'un terrain vague planté d'arbres, et qui était précisément ce champ où M. de Sévigné aimait à promener son parasol. Le champ des Capucins séparait ces religieux du grand parc du Val-de-Grâce, et c'était, aux jours de fêtes, par dessus les frondaisons, un grand concert de cloches qui montait des Visitandines, des Ursulines, des Feuillantines, et de l'Oratoire, et du Carmel, et du séminaire Saint-Magloire.

Agrandie par des constructions et des acquisitions successives, au fur et à mesure des ressources et des besoins, la maison avait fini par prendre un développement dont on peut suivre les étapes sur les différents plans de Paris, sur le plan de Boisseau (1650) où le cloître n'a encore que trois côtés, sur celui de Gomboust (1649-1652) et le deuxième plan de Boisseau (1654), enfin sur le plan de Builet (1676) où la disposition des bâtiments est à peu près définitive et telle qu'on la pourra retrouver sur les plans de Jaillot (1775), de Verniquet (1789) ou mieux sur celui de Turgot (1734-1739).

Au lieu des ruines pittoresques encadrant les deux côtés de la cour, dont la chapelle et la clôture forment le fond sur la gravure de J. Marot, le monastère présentait au XVIII^{e} siècle une cour

d'honneur rétrécie par des enclaves étrangères occupant l'angle de la rue de la Bourbe et de la rue du Faubourg-Saint-Jacques. D'autres bâtisses, en bordure de la rue de la Bourbe, et reliées à la façade nord du cloître, contre le grand portail de la chapelle, par une série de masures juxtaposées, orientées dans tous les sens, dépendaient de l'abbaye. Au fond le carré des bâtiments entoure le cimetière, que dominent à l'angle nord-est les combles de la chapelle. De l'angle opposé (sud-est) une longue aile se détache, pousse perpendiculairement jusqu'aux immeubles de la rue Saint-Jacques, fermant ainsi la cour de l'hôtel d'Aumont, adossé au faubourg. Et c'est, autour du quadrilatère central, une série d'apophyses irrégulières, un fouillis de cours, de courettes, de passages, qui subsistera sans changements jusqu'à la Révolution.

Tandis que les bâtiments s'accumulaient vers l'angle du Faubourg-Saint-Jacques et de la rue de la Bourbe, le parc s'étalait à l'aise, entouré de hautes murailles, le long de la rue Maillet qui devint plus tard la rue Cassini, et de la rue de l'Observatoire qui fut nommée depuis rue des Deux-Anges. Il avait une porte sur la rue d'Enfer. Et c'était un grand jardin de couvent, avec des carrés potagers, quelques fleurs pour l'autel, un grand bassin central, et des statues pieuses au bout des allées bordées de grands arbres. Au sud-ouest le réservoir des eaux d'Arcueil lançait vers les bassins du Luxembourg les eaux de Rungis, échancrant la bordure de l'enclos (1).

Dans cet asile de la prière, la Révolution allait mettre d'autres hôtes ; la loi du 22 janvier 1790 suspendit les vœux monastiques, celle de février 1791 acheva la suppression des communautés; en 1790 les cloches ne chantaient plus, le parc était à l'abandon, le bâtiment fermé, et les « cisterciennes du Port-Royal » en la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas se virent à jamais dispersées (2). Pourtant, en 1814, lorsque reparurent les

1. V. les plans de Berey, de Builet. Cet aqueduc d'Arcueil commencé en 1612, terminé en 1624, pour amener au Luxembourg les eaux de Rungis à travers le faubourg Saint-Jacques passe actuellement encore à travers le domaine de la Maternité. (Commission du Vieux Paris, 1899, p. 116-119.)

2. Abbé Lebeuf, *Hist. de la Ville et de tout le Diocèse de Paris*, Rééd., Paris 1883, t. I, p. 158.

revenants de Coblenz et de l'armée de Condé, on entendit parler d'autres fantômes : et le ministre de l'Intérieur reçut une supplique de quelques ci-devant religieuses de Port-Royal, demandant la restitution de leur ancien asile. En novembre 1814, le directeur des Domaines délégua gravement son architecte Berthault auprès du directeur de la Maternité ; et Berthault ayant officiellement constaté que l'immeuble était occupé, et absolument indisponible, l'administration des Domaines conclut, le 11 février 1815, au rejet de la pétition des requérantes (1).

Cependant l'esprit de Port-Royal survivait, par un retour imprévu, au sein même de son antique asile. Le hasard malin voulut que l'ancien couvent si cher à M. de Saint-Cyran fût géré, après sa métamorphose, par M. de la Bonnardière, membre du Conseil des hospices, et alors préposé à la Maternité. Or la bonne odeur des vertus administratives se mêlait en son âme à un parfum de jansénisme éventé, et M. de la Bonnardière était un des mystérieux dignitaires de la Boîte à Perrette (2) !

1. *Archives de la Seine,* Fonds du Domaine, carton 308, n° 2.515.

2. Camet de la Bonnardière et Laideguive étaient « administrateurs de la mystérieuse caisse de secours connue sous le nom de Boîte à Perrette ». Ils signèrent comme témoins l'acte d'abjuration de Mme Geymuller, châtelaine de Milon-la-Chapelle, convertie par les exhortations de Mme Desprez sa voisine, alors propriétaire des ruines de Port-Royal-des-Champs. Mme Geymuller renonça au calvinisme à Paris, le 4 mars 1805, entre les mains de l'abbé Degola. Cette conversion fut le prélude et la cause indirecte de celle de Mme Manzoni, aussi calviniste genevoise, et plus tard du poète Manzoni lui-même. Voy. sur cette queue du jansénisme au XIXe siècle le très curieux article d'A. Gazier, « *Manzoni à Port-Royal en 1810* », *in Revue politique et littéraire. Revue bleue* du 14 mars 1908, pp. 325-332.

DEUXIÈME PARTIE

PORT-LIBRE

(1793-1795)

PLAN DU REZ DE CHAUSSÉE
de la
Maison de Port-Libre

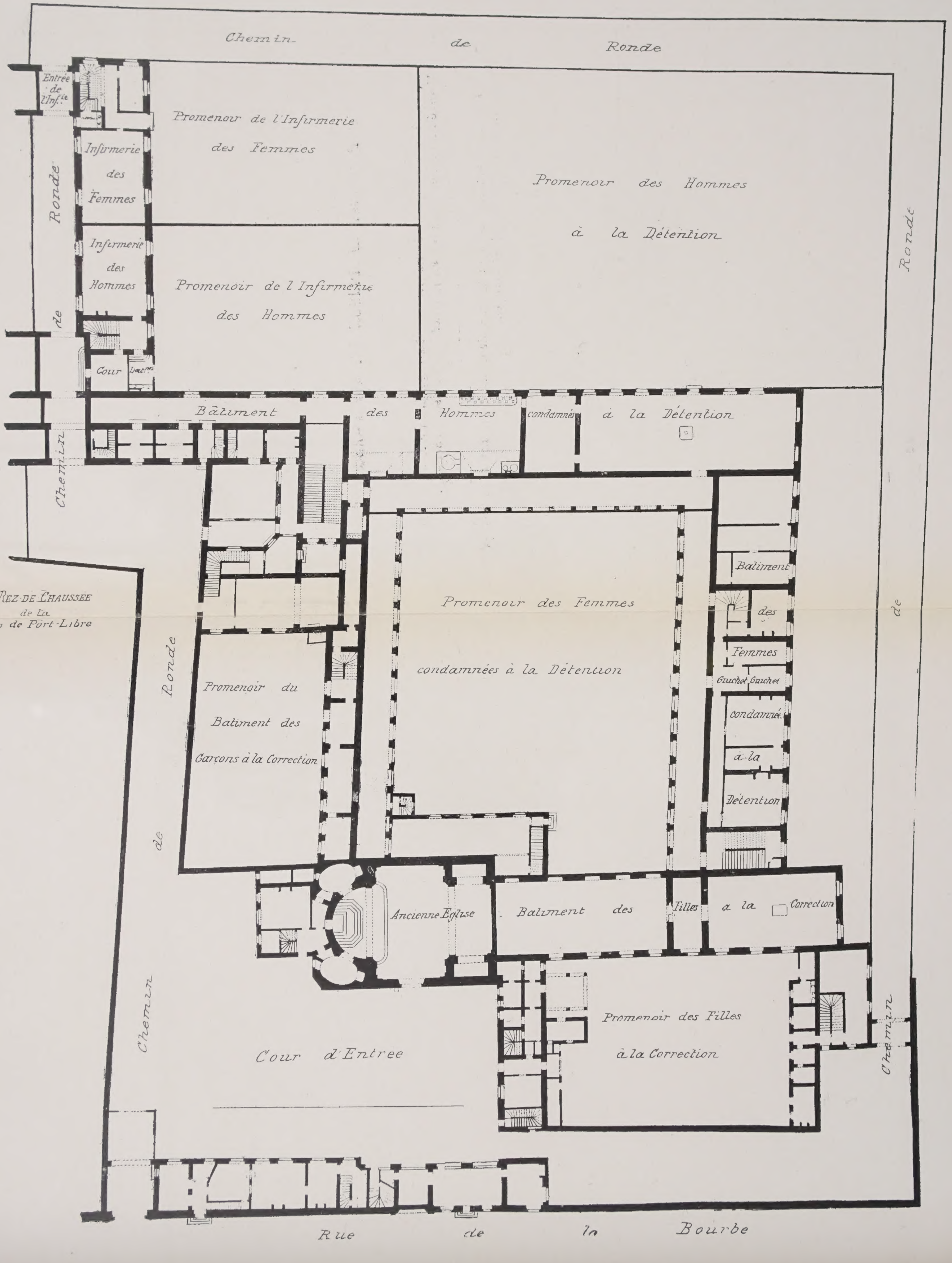

PLAN DE LA PRISON DE PORT-LIBRE

(D'après le plan conservé aux Archives Nationales, cote N² Seine, 180. — Modifié : les inscriptions ont été grossies et rendues plus lisibles).

En bas, à gauche, au lieu de : Promenoir du Bâtiment des Garçons à la correction, lire : Promenoir et Bâtiment ...

CHAPITRE II

La prison de Port-Libre

I. Port-Royal bien national. — Ouverture de la prison de Port-Libre ou de la Bourbe (1er frimaire an II). — Les locaux pénitentiaires. — Le réfectoire : les riches mis à contribution. — Régime déplorable. — Epidémies intérieures : l'infirmerie ; dévouement du chirurgien Dupontet.

II. Les prisonniers ; Port-Libre prison muscadine ; détention de Lavoisier. — Les distractions : le *Salon* ; lectures, musique, déclamation. — Premières condamnations à mort. — Etat mental des détenus : sentimentalisme et métromanie, scènes de désespoir ; suicides. — Les perquisitions ; arrestations nouvelles. — Le 9 thermidor : Couthon à la Bourbe. — Elargissements.

III. La prison de la Bourbe maintenue ; organisation d'une infirmerie centrale des prisons. — Évasions. — La famine ; les vaincus du 12 germinal et du 1er prairial à la Bourbe. — Le concierge et les raisins. — Port-Libre prison de jeunes détenus (messidor an III). — La Maternité à Port-Libre (vendémiaire an IV).

I

De la ci-devant abbaye de Port-Royal, devenue bien national, la Terreur fit une geôle sous le nom cruellement ironique de Port-Libre, ou la Bourbe. Le premier détenu que mentionnent les anciens registres d'écrou à la date du 1er frimaire an II (21 nov. 1793), est un nommé Didier, arrêté le même jour comme suspect par ordre du Comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire. Le lendemain un sieur Cambis vint lui tenir société sur mandat du Comité de sûreté générale, et bientôt de nombreux captifs, transférés de la Force, peuplèrent la maison.

Sur la fin de l'année 1793 les suspects s'entassaient dans les étages du couvent, hommes, femmes, enfants incarcérés par les comités révolutionnaires, et aussi prisonnières volontaires, filles qui avaient voulu suivre leur mère, épouses inséparables

de leur mari (il s'en trouve). Et tous les mondes s'y coudoyaient, aristocrates et sans-culottes, laquais et marquis, financiers, parlementaires, étudiants en médecine et en chirurgie, religieuses et comédiens, dans un terrible encombrement.

« Les femmes, dit un témoin oculaire, Coittant cité par Nougaret, occupaient un bâtiment séparé par un guichet. La décence et les mœurs exigeaient cette séparation. » Quant aux hommes ils habitaient « ce qu'on appelle *le grand bâtiment* composé de deux étages (1) ayant chacun un grand corridor et trente-deux cellules, les unes ayant vue sur l'Observatoire et la rue d'Enfer, et les autres sur le cloître qui servait autrefois de cimetière. Au bout de chaque corridor il y avait deux grands poêles bien échauffés... Les riches étaient au corridor du premier dans les cellules à deux lits, et les sans-culottes au deuxième, car on en avait beaucoup amené de la Force et des autres prisons. Les deux corridors ne communiquaient point ensemble. Un factionnaire, placé au bas de l'escalier, ne laissait passer que pour aller aux latrines (2) ».

« Il y avait en retour, continue Coittant, un autre bâtiment faisant face à la rue d'Enfer et ayant vue sur la campagne. Il était élevé de trois étages à chacun desquels il y avait trois grandes salles communes où dans les premiers jours de la translation on coucha jusqu'à vingt et vingt-deux. Celle du rez-de-chaussée portait le nom de l'*Unité*, celle du premier celui de *Salle du Républicain* et celle du second celui de *Salle des Sans-Culottes* (3). Le troisième était divisé en quatre chambres à feu à trois et quatres lits. »

Inutile d'ajouter que ces dernières étaient chèrement disputées : « L'argent fait tout en prison plus que partout ailleurs, et c'était en donnant beaucoup qu'on se procurait... un logement commode, une chambre à feu, la permission de voir ses parents. Cet abus en enflant le portefeuille du gouverneur de la maison

1. Plus tard salles des femmes en couches, et actuellement dortoirs des élèves sages-femmes. La cellule de Lavoisier était une chambre à feu, portant le numéro 33 situé au bout du couloir du premier étage, et aujourd'hui détruite ou plutôt réunie à la grande pièce. Cf. Ed. Grimaux, *Lavoisier*, pp. 270-273.

2. *Tableau des Prisons*, p. 66.

3. Probablement les salles Mauriceau et Cruveilhier d'aujourd'hui (service de médecine).

faisait murmurer hautement les sans-culottes indignés d'une préférence que l'avidité accordait à l'opulence (1). »

C'est dire que les prisonniers de la Bourbe ne s'apercevaient guère que l'on fût en l'an II de la Liberté et de l'Egalité, étant privés de la première et n'y trouvant guère plus la deuxième même à table.

« On remarquait dans cette maison trois classes bien distinctes : celle de ceux qui payaient pour les indigents ; celle de ceux qui se nourrissaient eux-mêmes, et celle des payés (2).

Il y avait au fond du corridor du premier un grand foyer qu'on appelait le Salon dans lequel on dressait six tables de seize couverts chacune où dînaient les riches. On donnait 30 sous par jour à ceux qui ne pouvaient pas se nourrir et le pain à tous les prisonniers aux dépens des riches qui donnaient chacun en raison de leurs facultés. Pour subvenir aux dépenses de la maison on avait établi une administration intérieure qui était parfaitement organisée. Un trésorier faisait la collecte et ordonnançait toutes les dépenses, bois, eau, lumière, poêles, tablettes dans les cellules, chaises et autres menus meubles. Tout s'achetait et se faisait aux dépens des riches. On leur fit même acheter un chien pour les garder, qu'ils payèrent 240 livres. Il ne faut pas oublier les frais de garde qui se montaient journellement à 150 livres. On a constamment payé ces frais jusqu'en prairial, époque où la Commune fit sa visite et prit pour son compte l'administration pécuniaire des prisons (3). »

Ce fut après le premier pseudo-complot des prisons. Alors, on retrancha sur les commodités : on supprima la table du premier, accaparée par les aristocrates contrairement aux principes de la Fraternité, et les détenus mangèrent tous ensemble. Un arrêté des Comités de Salut public et de Sûreté générale du 27 floréal an II accorda désormais à chacun d'eux 50 sous (4) par jour pour sa nourriture ; l'égalité régna à la cuisine et au réfectoire (5) et l'on voyait le ci-devant garde des sceaux Miro-

1. *Tableau des Prisons*, p. 72.
2. *Tableau des Prisons*, p. 68.
3. *Ibid*, p. 68.
4. L'allocation était en réalité de 3 livres mais on retenait 10 sous par jour et par détenu pour la solde des gardes nationaux du poste.
5. Autour du réfectoire on avait crayonné ces maximes sur les murs :
« L'homme libre chérit sa liberté lors même qu'il en est privé ;
« Les événements, les... ne changent point son cœur ; la liberté, l'égalité, la raison sont toujours les divinités qu'il encense.

mesnil se rendre gravement à la caisse pour y chercher ses 50 sous, qui passaient dans la poche du traiteur Desnoyers, ex-coiffeur, et débitant de plats horribles. Ces menus piétres excitaient la verve des chansonniers du lieu, et leur satire retraçait

La vie de la prison

Sur l'air du menuet d'*Exaudet.*

Le matin

En prison
Sans raison
On s'éveille.
On trouve en sortant du lit
Sous son bonnet de nuit
Tout l'ennui de la veille.
Tout besoin
Est un soin
Qui vous pèse.
On descend pour avoir l'eau
On remplit son fourneau
De braise.
On fait son lit et l'on frotte,
Et les souliers on décrotte.
Puis les plats
Qui sont gras
On récure.
Contre la malpropreté
Chacun de son côté
Murmure.
Pour le pain
Et le vin
On vous sonne.
Chacun a son numéro
Va chercher le frico
Qu'un gargotier vous donne :
Soupe à l'eau,
Mauvais veau,
Bœuf ou vache
Chaque plat s'en va nageant
Et la sausse en tombant
Vous fâche.

Le soir

Pour le soir
Il faut voir
La tristesse
Et l'ennui se tourmenter
En croyant éviter
Le chagrin qui les presse.
On attend
On apprend
Une histoire
Dont le conteur ne sait rien,
Pourtant chacun veut bien
La croire.
Lorsque l'on sonne à la porte
Aussitôt chacun s'y porte
Le désir
De sortir
Etincelle,
Chacun d'aise transporté
Croit que la liberté
L'appelle.
Au coucher
Sans souper
On arrive
A moins qu'on n'ait sur sa faim
Fait au dîner larcin
D'un plat dont on se prive
Puis au lit
Tout finit.
Sans lumière
Chacun s'y rend de son mieux
Et de fermer les yeux
Espère (1).

Mœurs, vertu, candeur, voilà les principes du vrai républicain.
Nature, patrie, raison, voilà son culte.
Dans la liberté sont renfermés les droits de l'homme : c'est la raison l'égalité, la justice.
La République fait le bonheur de la société ; elle range tous les hommes sous la bannière de l'intérêt commun. »

(*Troisième tableau des Prisons*, p. 91).

1. *Second tableau des Prisons*, pp. 127-130.

A pareil régime, le surpeuplement aidant, des maladies se déclarent. Une infirmerie est nécessaire ; mais il a fallu, pour la créer, la pressante sollicitation du docteur Dupontet (1). Elle donne « sur le boulevard qui mène aux Invalides ». On y manque de tout, même de lits ; le zèle et le dévouement du médecin, le dévoué Dupontet, sont inutiles (2) ; c'est « presque un miracle de sortir de l'infirmerie ». Il a beau payer des médicaments de ses deniers, se plaindre du régime alimentaire qui est abominable, ses réclamations ne sont point écoutées, son autorité est nulle, on le berne. Un jour il gagne au jeu quelques assignats à des Jacobins ; ceux-ci, pour le punir, l'éveillent en pleine nuit : il est mandé au tribunal révolutionnaire ! Le docteur, accouru en robe de chambre et serre-tête, est accueilli par les rires des farceurs, glisse en cachette quelques grains d'émétique dans leurs bouteilles et remonte se coucher en bâillant avec la certitude d'être vengé.

II

La grande fournée de suspects de frimaire, surtout prise dans les rangs de la haute société, avait fait de Port-Libre comme un rendez-vous de bonne compagnie et l'une de ces prisons que les Jacobins appelaient les prisons muscadines.

Tout l'armorial est là : un Ségur, un Laval-Montmorency, un Rohan (3), un La Rochefoucauld, deux Chateaubriand, petit-gendre et petite-fille de Malesherbes, MM. du Hardaz d'Haute-

1. Relation de Coittant.

2. Dupontet était lui-même détenu, le registre d'écrou porte : « Dupontet, André, chirurgien, âgé de quarante et un ans, natif de Gex, département de l'Ain, demeurant à Paris, rue du Puits, n° 2, détenu sans explication de cause. Incarcéré à Port-Libre le 26 frimaire an II, libéré le 1er fructidor an II. » On l'avait d'abord incarcéré aux Madelonnettes où il soigna les varioleux prisonniers avec beaucoup de dévouement (Coittant *in* Nougaret, t. II, p. 159). Transféré à la Bourbe avec cinquante-trois autres, il n'y fut pas moins apprécié. « Quand nous vîmes arriver le bon docteur Dupontet, dit Coittant (*ibid.* p. 204) notre joie fut extrême, nous étions pour lors au lieu dit le foyer ou le salon. Notre air de satisfaction éveilla la curiosité ; on voulut connaître le nouvel hôte, on esquissa quelques-uns de ses traits et on se réunit à nous en s'applaudissant de posséder un citoyen dont l'humanité avoit été et pouvoit encore être si utile. Que de services ne rendit-il pas dans cette nouvelle prison ! Que de malheureux arrachés à une mort certaine ! »

3. Jules Armand Guethnoë de Rohan-Rochefort. Voyez G. Lenôtre, *Le Baron de Batz*, Paris 1902, pp. 186-187.

ville, de Clermont-Gallerande, d'Aubusson, de Rosambo, de Nicolaï, d'Armaillé, de Saint-Priest, M^{me} de Crosne avec son fils, un enfant de quatorze ans, le marquis et la marquise de la Valette, le comte et la comtesse de Bar, les duchesses du Châtelet et de Grammont, le prince et la princesse de Saint-Maurice, la comtesse Fanny de Beauharnais, M^{me} de Simiane qui passe pour la maîtresse de Lafayette, la princesse Lubomirska (1). M^{mes} de Toulongeon, de Tourzel, de Lambert, de Sabran, d'Aguay, de Châteaugiron, M^{lle} de Sombreuil et le père que sauva son dévouement filial. On coudoie d'anciens députés de la Constituante comme Victor de Broglie et Le Couteulx de Canteleu, de la Législative, comme Charles Danthon ; des intendants comme Chaumont de la Galaizière (d'Alsace) Meulan d'Ablois (du Limousin) le receveur général Roettiers de la Bretèche, le prévôt des marchands Caumartin, M^{mes} Fougeret et de Montheron toutes deux femmes de receveurs des finances, toute l'aristocratie de la naissance ou de l'argent, que ce pêle-mêle commet avec la roture, avec le poète Vigée, avec l'aventurier Biret-Tissot, l'homme de confiance de ce terrible baron de Batz qui voulut sauver Louis XVI, et Michonis, qui faillit avec Batz encore, sauver la reine ; et j'en omets bien d'autres, dont la citoyenne Prévost, conspiratrice de quatre-vingt-onze ans.

Qui passe là-bas, mélancolique ? Le chantre d'Estelle et de Galathée, le chevalier Claris de Florian (2). Cet homme en cheveux blancs, c'est Malesherbes, dont l'arrivée avait surpris tout le monde et fait dire qu'il n'était plus en France de sûreté pour personne, puisque la vertu même n'était plus un talisman, Malesherbes qui, tout à l'heure, croisait dans la cour un ancien employé de son ministère, tout étonné de le trouver là : « Hé oui ! répondait le vieillard, c'est moi ! Je suis devenu mauvais sujet sur la fin de mes jours, et c'est pourquoi l'on m'a mis en prison. » Et le courageux défenseur de Louis XVI peut évoquer le souvenir du feu roi, avec un autre serviteur fidèle, François

1. Quoique s'étant déclarée enceinte, elle fut exécutée le 22 messidor an II (10 juillet 1794).

2. Voy. sur Florian captif une jolie page d'Ed. Drumont, *in Vieux Portraits, Vieux Cadres*, Paris, s. d. p. 259-270, avec p. 267, un charmant dessin de G. Coindre, représentant la cour de la Bourbe.

Hue qui tranféré de la Force à la maison du Chemin-Vert, et du Chemin-Vert à la Bourbe, saura du moins échapper au bourreau après thermidor (1).

C'est encore à Port-Libre que se retrouvèrent, dès le début de frimaire an II, vingt-sept fermiers généraux, et, dans leurs rangs, Lavoisier incarcéré le même jour que son beau-père Paulze. Il partagea sa cellule avec ce dernier et son ami Deville, et s'amusa dans les premiers jours, à y mettre un peu de confortable. « On pose des planches, on cloue, on scie, on charpente », écrivait-il à sa femme. C'est là que ses collègues se réunissaient pour délibérer de leurs affaires et festoyer à 40 sols par tête. Dès le surlendemain de son arrivée, le chimiste travaillait à ses mémoires au sein de cette retraite forcée et dont il semblait déjà prévoir la triste issue (2).

Le 5 nivôse (25 décembre 1793) les fermiers généraux furent transférés dans une nouvelle prison, l'ancien Hôtel des fermes de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, où ils s'appliquèrent à liquider leurs comptes, ce qui ne les empêcha point d'aller à l'échafaud. Avant de quitter la Bourbe, il laissèrent 4.000 livres pour les captifs pauvres et pour acheter des matelas dont l'infirmerie manquait (3).

Dans les premiers mois, les habitants de Port-Libre ne prenaient pas les choses trop au tragique. Chaque soir on se réunissait dans le grand bâtiment.

« Au *salon*, au milieu duquel on dressait une grande table, chacun apportait sa lumière, hommes et femmes. Les hommes se mettaient autour de la grande table, les uns lisaient, les autres écrivaient, c'était un véritable cabinet de lecture. On observait le plus grand

1. *Dernières Années du Règne et de la Vie de Louis XVI*, par F. Hue, Paris, 1816, in-8° p. 462, note.

2. E. Grimaux, *Lavoisier*, p. 270 273.

3. Dans la cellule de Lavoisier, quelques effets restèrent : un trictrac, un chandelier, deux rasoirs, un portefeuille, une paire de souliers, de la literie, des hardes, serviettes, bas, mouchoirs et cravates ; le 19 ventôse an III, le citoyen Jacques Philibert Caillaux, commissaire, au nom du Domaine, procéda à la vente de ces « divers objets mobiliers retirés de Port-Libre, maison d'arrêt, et déposés rue d'Enfer, lesdits objets ayant appartenu à Lavoisier condamné ; » le tout produisit, en présence du gardien Maillard et des commissaires Houdan et Cazoin, une somme de 469 livres 10 sols. (Archives de la Seine, série Domaines nationaux, carton 111, pièce n° 2263).

silence, ceux qui se chauffaient ayant l'attention de parler bas. Les femmes se rangeaient autour d'une petite table et y travaillaient aux ouvrages de leur sexe : les unes à broder, les autres à tricoter. Ensuite venait un petit souper ambigu, chacun s'empressait de mettre le couvert et la gaieté remplaçant le silence faisait oublier qu'on était en prison. Effectivement rien n'y ressemblait moins que cette maison, point de grilles, point de verrous ; les portes n'étaient fermées que par un simple loquet. De la bonne société, excellente compagnie, des égards, des attentions pour les femmes ; on aurait dit qu'on n'était tous qu'une seule et même famille réunie dans un vaste château. »

La politesse française rassemblait là ses derniers fidèles, et le vieux Malesherbes, arrivé dans un cercle où chacun s'empressait de lui rendre hommage et lui cédait la première place, la refusait galamment pour y placer un vieillard qui lui semblait son aîné.

« Le nombre des citoyennes ayant augmenté en raison de celui des arrestations elles venaient au salon à 7 heures du soir : alors les lecteurs levaient le siège, les femmes prenaient la place, y faisaient leurs petits ouvrages, surtout de la charpie, les hommes conversaient avec elles (1). »

De temps en temps, pour mieux tromper les ennuis de la captivité, on faisait de la musique ou des bouts-rimés (2) ; le baron de Witersback jouait de la viole d'amour, Vigée récitait des vers et ce fut une bonne fortune quand Larive, de la Comédie Française, incarcéré à Port-Libre (15 nivôse-4 janvier 1794) vint corser le programme de tout son répertoire. Mais à 9 heures la cloche sonnait, interrompait le divertissement ou la lecture du journal, à moins que le concierge, bon diable, ne laissât à l'assemblée un quart d'heure de répit.

1. Coittant, p. 70.
2. « Miracle français ! les prisons sont des salons. La grande porte a beau être ouverte sur la place de la Révolution ce sont des lieux de compagnie plaisante. A Port-Libre c'est un petit monde républicain dont Vigée est le poète, dont un M. Matras est le vice-poète, dont M^lle^ Bétisy est la cantatrice, M^me^ Lachabeaussière la Sapho, un petit monde qui a son café, trois promenades, celle des Palissades qui est le préau des larmes et des tristesses, des affligés et des veuves, la promenade de la Cour du Cloître et la promenade de l'Acacia qui est son arbre de Cracovie. » (*Hist. de la Soc. française pendant la Révol.*, par E. et J. de Goncourt, Paris, 1898, p. 322.)

Par malheur, à mesure que l'an II s'avançait, la situation devenait plus menaçante, les suspects, jadis sûrs d'être arrêtés, devenaient maintenant certains d'être guillotinés. Le 28 ventôse (18 mars 1794) les pourvoyeurs de l'échafaud commencèrent à décimer Port-Libre. D'ailleurs cette idée n'arrêtait point les strophes sur les lèvres des survivants. Le 20 prairial an II (8 juin 1794) les captifs célébrèrent la fête de l'Etre suprême, les dames redirent, en chœur, un hymne de Nougaret, puis on dansa, en ronde, la carmagnole. M^lle^ de Béthisy chanta la *Prière à l'Etre suprême* de Vigée, qui fut suivie de la *Marseillaise*. Larive déclama des tirades de *Guillaume Tell* ; enfin un hymne de Chénier et une ode *à la Liberté* de Vigée vinrent clore la cérémonie. Tout était prétexte à musique : en voyant arriver M^lle^ de Sombreuil (1), un prisonnier, galant homme, composa une romance à sa louange, et, certain jour, la lui chanta : et le cercle d'applaudir à l'éloge du dévouement filial. Il y avait encore la complainte d'*Un Innocent détenu*, bon nombre d'élégies, des mélodies d'adieu, et je passe sur les madrigaux (2).

Il règne dans ces murs un curieux mélange de sensiblerie et de cabotinage de salon. Il semble que tous ces gens ne puissent plus s'exprimer autrement qu'en propos souriants, en petits vers, en rimes légères ; tout l'artificiel de leur siècle, une éducation raffinée, une longue ambiance littéraire leur ont donné comme une seconde nature, mais qui n'étouffe qu'à demi le cri de la première. Car vous devinez bien que la pensée de la fin prochaine a fouetté leur cœur et leur sang, et que là-bas, après le madrigal, les lèvres se presseront sous l'arbre des amoureux. Plus d'une chanson railleuse entonnée dans la *Cour des Palissades* se termine en soupirs dans la *Cour de l'Acacia*.

On aimait à se réunir au pied de ce bel arbre, sur un banc de gazon. De tendres propos s'échangeaient sous son ombre, et

1. M^lle^ de Sombreuil fut incarcérée à Port-Libre avec son père et son frère ; elle avait sauvé la vie du premier ; mais les deux hommes furent transférés à Sainte-Pélagie le 13 floréal, et M. de Sombreuil fut guillotiné.

2. A Port-Royal le vicomte de Ségur « attendait la guillotine en bonne et nombreuse société, chansonnant ses geôliers, madrigalisant pour les dames et sous la menace du couperet conservant sa gaîté et son humeur galante. » (« Le Comte L. Ph. de Ségur » par le marquis de Ségur, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1908, p. 264.)

le poète Vigée célébra dans des vers fameux ce feuillage tutélaire (1) :

A L'ACACIA

Arbre dont la feuille légère
Aux amants réunis sous tes rameaux ombreux
Prête son ombre tutélaire
Arbre chéri que ton sort est heureux !
Dès que la nuit suivant sa route obscure
Couvre de son rideau l'azur brillant des cieux
L'amour pour préparer ses larcins et ses jeux
Choisit le trône de verdure
Dont s'entourent tes pieds noueux.
De la pudeur en secret tourmentée
Discret témoin tu vois tous les combats,
Et sa langueur modeste et son chaste embarras.
Tu vois la main que presse une main agitée,
Le bras que mollement enlace un joli bras,
L'innocence confuse et jamais irritée,
Le baiser qui s'approche et qu'on n'évite pas.
Toi seul es dans la confidence
Des soupirs hazardés, de ces mots suspendus
Toujours mal prononcés, toujours bien entendus.
De ces aveux craintifs la douce éloquence
Provoque le désir et prévient le refus.
Oh ! que le temps respecte ton grand âge
Bel arbre ! le dieu que tu sers
Le dieu qui s'applaudit de ton utile ombrage
Doit te sauver du courroux des hivers :
Tous les matins que sa main empressée
D'une eau pure à tes pieds discrètement versée
T'offre en tribut les flots réparateurs,
Tandis que des zéphirs doucement caressée
Ta tête de l'Aurore amassera les pleurs.
Surtout que la hache barbare
S'émousse à ton aspect, craigne de te flétrir.

1. Anatole France a placé à la Bourbe la scène d'un charmant récit, « Anecdote de Floréal an II », *in L'Étui de Nacre*, Paris, s. d. pp. 287-296.

Puisqu'ici bas tout doit mourir
Tu mourras, mais du moins que le destin bizarre
Et de nos jours cruellement avare
Ne hâte pas l'instant où le fer destructeur
Devra sur toi déployer sa fureur.
Quand ton heure sera venue
Je veux qu'un simple monument
Te rende aux regrets de l'amant,
Au souvenir de l'amante ingénue.
Je veux que sur la pierre émue
Ces foibles vers se gravent tristement :
« Ici des cœurs exempts de crimes,
Du soupçon dociles victimes
Grâce aux rameaux d'un arbre protecteur
En songeant à l'amour oublioient leur douleur.
Il fut le confident de leurs tendres alarmes,
Plus d'une fois il fut baigné de larmes.
Vous que des temps moins rigoureux
Amèneront dans cette enceinte
Pleurez cet arbre généreux :
Il consoloit la peine, il rassuroit la crainte,
Sous son feuillage on fut heureux. »

Mais c'est trop insister peut-être sur les chansons et les idylles ; à côté de ceux qui soupirent ou qui fredonnent, il y en a tant qui se souviennent ou qui tremblent ! dans la *Cour du Cloître* l'ancien cimetière des religieuses, les veuves et les enfants des suppliciés viennent cacher leurs larmes.

« Plaignez, écrivait Pauline de Tourzel, ceux qui ont été jeunes de ce temps, ils n'ont jamais éprouvé cette confiance de cœur et cette gaîté d'esprit qui sont le plus doux privilège du bel âge. La Révolution nous mûrissait vite et mettait des ombres sur nos fronts. Il n'y avait pas de jeunesse pour ceux qui s'attendaient chaque matin à mourir » (1). Car il n'est pas de jour où l'on n'entende les adieux déchirants de parents, d'époux que les geôliers brutaux séparent ; et voici les trois enfants de Rosambo qui courent partout, pleurant, le jour où la même fournée emporte à l'échafaud leur aïeul, le vertueux Malesherbes, sa fille Mme de Rosambo et les Chateaubriand. « Vous avez eu la gloire

1. Comtesse de Béarn, *Souvenirs*, p. 192.

de sauver votre père, a dit en partant Mme de Rosambo à Mlle de Sombreuil, j'ai du moins la consolation de mourir avec le mien. »

Le 29 floréal, ce sont d'autres cris, ceux de la citoyenne Malessy qui gémit dans les douleurs de l'enfantement. Sa vieille mère, la citoyenne Lachabaussière, prisonnière comme elle, est au secret sans motif. On ne lui permet pas de voir sa fille et son petit-fils, la jeune femme devient folle. Il en est que la mort délivre : un matin de décembre (4 nivôse an II, 24 décembre 1793), Cuny, ancien valet de chambre du marquis de Coigny, se coupe la gorge dans un galetas du cloître ; un autre, un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, Thevenin de Tanlay, tombe dans l'escalier et se fracture le crâne.

Peu importent les vides, ils sont vite remplis, et les convois d'arrivants croisent dans la cour ceux qui partent, pour le tribunal révolutionnaire (1). On amène des prisonniers de partout : 54, certain jour, des Madelonnettes. Six cents personnes s'entassent dans la maison. On en logea dans le pavillon *de l'Acacia* et dans celui du *Nouveau Greffe*, enfin dans une bâtisse en bordure de la rue de la Bourbe et de la cour dite *sablée*, et dans laquelle on entrait par les escaliers de *Jean-Jacques Rousseau* et de *Marat*.

Les événements du dehors ont leur répercussion à la Bourbe. Les gens au pouvoir ont la hantise des complots, des conspirations ourdies dans les prisons, on en invente deux : en germinal et en messidor ; des *moutons* sont mêlés aux captifs, cela ne suffit pas : il y a des visites, des inspections nocturnes des fouilles ; le 17 floréal les détenus sont consignés dans leurs quartiers, les commissaires arrivent, bouleversent tout, font mettre nus les prisonniers, saisissent les ciseaux, les rasoirs, les canifs ; et les malheureux qui ont caché de leur mieux les quelques écus, bien rares, les assignats qui leur restent, les journaux introduits subrepticement, tremblent de voir découvrir leur trésor. Dans une cellule deux condamnés facétieux fument tant de pipes avant la perquisition que les enquêteurs pensent étouffer dans ce nuage de fumée, se sauvent en toussant et sacrant sans avoir découvert une poignée d'assignats déposés sur le chambranle de la porte (2).

1. Comtesse de Béarn, *Souvenirs*, pp. 188-189.
2. Troisième tableau des prisons, p. 117.

La Révolution a commencé par s'attaquer à ses ennemis, et, maintenant, comme Saturne, elle dévore ses enfants. Elle a immolé les Girondins ; et la veuve Pétion, avec son fils, est envoyée à Sainte-Pélagie, d'où elle gagnera Port-Libre en vendémiaire an III ; après les Girondins, les Hébertistes ; en ventôse an II (mars 1794) on interne à la Bourbe des débris de la bande du père Duchêne et de Chabot, les banquiers Frey, beaux-frères de Chabot, qui font là bonne chère en attendant leur transfert à la Conciergerie ; la femme Momoro qui n'est plus la déesse de la Liberté, naguère encensée en la ci-devant église Saint-André-des-Arts. En Germinal, on apprend l'emprisonnement, l'exécution de Danton, de Camille Desmoulins. Les patriotes sont aussi menacés que les ci-devant, et tous sont maintenant logés à l'enseigne de la guillotine. Les détenus constatent un beau soir que le concierge lui-même, Haly, est mis en arrestation chez lui ; quelques jours plus tard, on l'envoie à la Force (1). Une autre fois on leur annonce l'incarcération du gargotier (2) qui les empoisonnait pour un prix exorbitant : un matin il avait exigé 30 sous pour un plat de haricots ; un curieux les compta : il y en avait 72 !

Le 7 floréal on voit arriver un général révolutionnaire en grand uniforme, chapeau à plumes et collet brodé, ci-devant pitre à la foire Saint-Germain, plus tard Jacobin heureux, maintenant incarcéré, par un triste retour des choses d'ici-bas, comme un vulgaire aristocrate ; et les prisonniers le narguent et lui chantent pouille, un railleur le précède en faisant le boniment : « Le voilà, le voilà, ce grand Tralala qui a été à la Vendée, ce grand animal d'Afrique qui a des dents et qui mange des pierres, venez, messieurs, venez le voir, il n'en coûte que deux sols après l'avoir vu. C'est ce grand général des bois qui est venu des déserts de l'Arabie dans une montgolfière et qui est descendu à la Bourbe, voyez, voyez ! (3) »

1. Il fut remplacé par le citoyen Huguet ? puis par Benoit.

2. S'agissait-il du traiteur Desnoyers ? — Toujours est-il qu'à partir de fructidor an II et en l'an III le traiteur est le citoyen Pautre. La clientèle devait être assez lucrative ; du 13 au 30 fructidor an II, la maison lui devait 15.227 livres 10 sols pour avoir nourri 342 détenus environ pendant cette période. La deuxième décade de germinal an III lui rapporta 5.697 livres.

3. Troisième tableau des prisons, p. 99. Il s'agit probablement de « Pierre-Joseph

Enfin survint le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) et le soir même du sursaut libérateur de la Convention, alors que Robespierre était incarcéré au Luxembourg, son frère à la Force, Lebas à la Conciergerie, Saint-Just aux Ecossais, Couthon, le sinistre cul-de-jatte, arrivait à son tour à Port-Libre, dans son fauteuil roulant (1). La nouvelle fit bientôt le tour des cellules. Les prisonniers n'en pouvaient croire leurs oreilles, se hâtaient, se pressaient pour s'assurer du fait (2), on plaça cet homme terrible sur un lit dans le greffe. Mais sa détention ne fut pas de longue durée : là-bas, à l'Hôtel-de-Ville, la Commune s'insurgeait, délivrait les proscrits ; vers une heure du matin, le 10 thermidor, un officier municipal, un greffier, des gendarmes heurtaient à la porte de la Bourbe, reprenaient Couthon qui roula à toute vitesse, sous un orage effroyable, vers la place de Grève où ses complices l'attendaient. On sait comment, quelques heures plus tard, la Convention, définitivement victorieuse, s'empara de la Maison commune et se saisit du dictateur et de ses derniers fidèles ; le soir même leurs têtes roulaient sur l'échafaud. La Terreur allait finir.

A Port-Libre, sous les vieux cloîtres, où l'ombre de la mort avait passé, la foule respirait enfin la liberté prochaine. A la mi-fructidor, les vides n'étaient plus remplis. Cependant on y envoya, le 25 fructidor, les débris des 73, les conventionnels détenus pour avoir protesté contre le 31 mai : Jean Dusaulx, J.-J. E. Derazey, Caseneuve, Guiter, P.-C.-F. Daunou, François Peyre, M. F. Maisse, François Marbos, Joseph Serre, J.-C. Dugué-Dassé, Innocent Blaviel et Louis-Sébastien Mercier. Blaviel, malade, fut envoyé à son domicile le 26 vendémiaire ; les autres furent transférés chez eux le 3 brumaire et ne tardèrent pas à reprendre leurs sièges à la Convention qui les rappela dans son sein le 18 frimaire. En vendémiaire encore, on libère la citoyenne Rivarol, M^me^ de Tourzel et sa fille Pauline qui sera la comtesse de

Berger, adjoint aux adjudans généraux, arrêté à Laon, département de l'Aisne, natif de Valencienne âgé de vingt-trois ans, taille de 5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils châtains, yeux bruns, nez aquilain, bouche petite, menton rond, visage oval. Ordre du Comité de Sûreté générale. » Lib. le 6 fructidor. (2^e^ Reg. d'écrou, 7 floréal).

1. Voy. G. Lenôtre. *Paris révolutionnaire, Vieilles Maisons, Vieux Papiers*. Paris, 1901, p. 287.

2. Voy. comtesse de Béarn. *Souvenirs de quarante ans*, 1868, p. 189.

Béarn, et la comtesse Fanny de Beauharnais dont la nièce, bientôt, épousera le général Bonaparte, premier consul. Le 19 brumaire, on incarcère le sieur Jean-Baptiste Dossonville, employé au Comité de Sûreté générale, celui-là, sans doute, dont M. G. Lenôtre a raconté l'odyssée policière (1), mais on l'expédie au Luxembourg le 28 brumaire an III ; et le dernier détenu inscrit au registre à la date du 23 brumaire an III est le citoyen Jacques Roche, ex-maître d'écriture, ex-membre du Comité de surveillance de Villefranche-du-Rhône, dirigé sur le Luxembourg le 28 brumaire.

III

Les élargissements, de plus en plus nombreux, dépeuplant « la plupart de ces Bastilles de Robespierre », beaucoup furent définitivement fermées. A la fin de vendémiaire an III il était question d'évacuer une partie des hôtes de la Bourbe sur le Plessis quand Bourdon et Legendre donnèrent contre-ordre. L'établissement fut conservé, et l'on y transféra en nivôse les détenus du Luxembourg.

Comme on songeait alors à supprimer l'hospice de l'Évêché et les maisons de santé réservées aux captifs malades en divers quartiers de Paris, la commission des secours publics, sur l'autorisation du Comité de Sûreté générale (2), chargea l'architecte Hubert d'aménager à leur intention une grande infirmerie dans le *Bâtiment neuf* (3) ; et il dressa ses plans : au premier étage, une pièce de 14 ou 15 lits, éclairée par 11 fenêtres, avec la pharmacie dans une chambre annexe ; au deuxième étage, une série de chambres ; la première (2 croisées) de 4 lits ; la deuxième (4 croisées) de 7 lits ; la troisième (5 croisées) de 10 lits ; et, dans deux pièces en retour d'équerre, le logis de l'infirmier et la lingerie. Le troisième étage, découpé en petites pièces, serait également disponible. Au début de ventôse, on

1. G. Lenôtre. *Vieilles maisons, Vieux Papiers*. Paris 1901, p. 75-88.
2. Tuetey. *L'A. P. pendant la Révolution*, t. IV, p. 174.
3. Arch. Nat. F^7 3297 et F^7 3302. — C'est probablement le bâtiment de la salle Desormeaux actuelle.

ne prévoyait que 24 lits; à la fin on pouvait héberger 60 malades. Déjà les officiers de santé venaient tous les jours donner leurs soins aux reclus, et le citoyen Delacour, apothicaire en chef des prisons, se hâtait d'expédier du matériel, des meubles, des fioles, des pots et des drogues, provenant en partie de l'hospice désaffecté de l'Evêché.

Port-Libre est toujours désigné comme une *maison d'arrêt de suspicion*, et les condamnés de droit commun n'y sont admis qu'en fort petit nombre et par exception. Plusieurs d'entre eux se chargèrent de démontrer que leur place était dans une prison mieux surveillée.

Dans la nuit du 26 au 27 germinal an III, huit voleurs transférés de Bicêtre et de la Force se cachèrent dans une galerie souterraine qui partait du cloître pour aboutir à un griffon de l'aqueduc d'Arcueil ; ils pénétrèrent dans le canal, y cheminèrent quelque temps, puis firent brèche à la voûte ; et sortant de terre au milieu des carrés du jardin, ils sautèrent le mur de la rue d'Enfer. Le jardinier, trouvant ce trou le lendemain matin, au milieu de ses légumes, prévint le concierge qui avisa la police laquelle enquêta sur les lieux. On put ressaisir quelques-uns des fugitifs. Aucun des détenus politiques n'avait voulu les suivre (1).

Par un juste retour, c'étaient alors non plus des ci-devant mais des jacobins, les vaincus du 12 germinal (1er avril 1795) (2). Et la réaction thermidorienne battait son plein, réprimant une fois de plus la faction terroriste qui prétendait survivre à Robespierre. Il faut dire que la Montagne trouvait dans les ventres affamés plus d'oreilles que ne le concède le proverbe, et ces émeutes de l'an III étaient surtout l'insurrection de la faim. Paris mourait d'inanition. Dès ventôse an III, le traiteur de Port-Libre se plaint de la cherté des denrées, demande à augmenter ses prix. Un arrêté du 7 ventôse (25 février 1795) porte le prix de la pension journalière des prisonniers de 2 livres 10 sols à 3 livres en supprimant la retenue des frais de garde,

1. Arch. Nat. F^7 3.302.

2. Rappelons à ce propos que le conventionnel Auguis délégué le 12 germinal par le Comité de Sûreté générale pour calmer les esprits dans Paris, fut attaqué par les insurgés et arrêté par la section du Panthéon au moment où il sortait de visiter la prison du Plessis pour aller voir celle de Port-Libre.

la surveillance étant alors assurée par la gendarmerie nationale. Les produits de première nécessité sont introuvables : dès vendémiaire le bois manque : le 16, la prison a besoin de trente voies de bois : l'agence des subsistances de la commune n'en accorde que quatre, par économie. On peut, à la rigueur, se passer de chauffage, mais il faut se couvrir et les détenus n'ont que des haillons ; enfin, en germinal, on leur donne des vêtements ; mais les vivres manquent et c'est à la Bourbe un concert de récriminations contre la mauvaise qualité du pain ; le concierge, reconnaissant le bien fondé de cette réclamation, transmit à l'appui de son dire un échantillon de ces miches à l'agent des subsistances de la commune. Ce fut en vain et la quantité était aussi insuffisante que la qualité : le 12 germinal, « le concierge prévient la commission des administrations civiles et de police que vu la diminution dans la livraison du pain et l'agitation de Paris il serait peut-être prudent d'augmenter la garde de cette maison ». Un ordre du 19 germinal renvoie donc des gendarmes, mais eux-mêmes souffrent de la disette ; le 30, il n'y a pas de pain pour eux, et comme ils ne peuvent quitter leur poste, ils sollicitent l'autorisation de se faire apporter leur ration, qu'ils paieront d'ailleurs de leur poche, et au prix que l'on sait.

D'ailleurs la question menace de se simplifier, car l'existence même de la prison est en jeu. En germinal l'évacuation en est prescrite, puis contremandée les 29 et 30, puis reprise : le 3 floréal, 111 détenus sont désignés pour le Plessis, 1 pour Cambrai ; le 4 il n'en reste plus qu'une trentaine, dont 24 partent pour Orléans, entre autres celui de Cambrai. Le 5, il n'y a plus que 2 détenus, et le concierge se demande qu'en faire. Il vient de recevoir un arrêté du Comité de sûreté générale du 27 germinal, supprimant la prison, et prescrivant l'inventaire ; et l'inventaire est fait, la série des registres enlevée, le concierge nommé gardien provisoire. Doux repos, qui ne dure guère : l'insurrection du 1er prairial (20 mai 1795) se charge de repeupler la geôle toujours avec des Montagnards, auxquels la malignité publique s'empresse de décerner l'aimable sobriquet de *bourbiers* (1).

1. Lefeuve, *Anciennes maisons de Paris*, p. 123.

Les sections fidèles à la Convention donnèrent la chasse aux Jacobins jusqu'au 7. « On porte à huit et dix mille, dit la *Gazette française* du 9 prairial, le nombre des terroristes qui ont été arrêtés. La plupart d'entre eux ont été conduits hier soir au Plessis. On en a aussi renfermé à la Bourbe. »

Celle-ci regorgeant, on renvoya l'excédent des prisonniers aux Quatre-Nations, et les femmes à Sainte-Pélagie (1). Le 18 prairial le concierge demande et obtient que le poste de garde à la Bourbe soit porté à cinquante hommes. En dépit de cette rigueur, il faut croire que les verrous de Port-Libre n'étaient plus très sûrs, car le *Courrier français* du 14 thermidor s'inquiète de la profusion des élargissements.

« Ce n'est pas sans raison que toutes les sections de Paris demandent à la Convention le jugement des terroristes. La facilité avec laquelle on leur ouvre les portes des prisons doit faire craindre aux bons citoyens que ces buveurs de sang n'occasionnent encore parmi nous quelque commotion. On assure qu'il se passe peu de jours qu'il n'en sorte une vingtaine de la maison de la Bourbe où ils ont été principalement renfermés à l'instant de la dernière Révolution. » Et le Comité de Sûreté générale de démentir ces bruits malveillants, affirmant qu'on ne libère que les individus non dangereux et que d'ailleurs le glaive de la loi demeure toujours suspendu sur la tête de tout factieux (2).

Un homme bien ennuyé, à ce moment-là, c'était le concierge de la Bourbe, le citoyen La Vacquerie (3) : le temps des arrestations fructueuses était passé, et ses petits bénéfices diminuaient, comme la qualité des captifs ; c'est pourquoi il chercha à les grossir de quelques revenus agricoles et horticoles empruntés à l'immense jardin de la maison. Quoiqu'on en eût retranché, pour la promenade des détenus, une certaine portion, limitée par un chemin bordé de deux fortes palissades, il restait bien, de l'autre côté de cette frontière, dix à douze arpents de

1. Arrêté du Comité de Sûreté générale, 14 prairial an III.
2. Voy. *Paris pendant la Réaction thermidorienne et sous le Directoire* par A. Aulard, Paris, 1898-1899, t. I, p. 752. t. II, p. 128.
3. Ce concierge horticulteur était-il le même que ce Lavaquerie qui fut concierge de la prison de l'Abbaye en septembre 1792 et en 1793 ?

bonne terre arable ; le citoyen La Vacquerie l'avait ensemencée, plantée et cultivée de son mieux, et il en attendait quelque rapport : car les branches pliaient sous le poids des fruits, et le concierge surveillait amoureusement ses espaliers et ses treilles, en attendant que sa provende fût mûre à point. Mais l'Administration des domaines eut vent de la chose, et pensa, elle aussi, en faire son profit. La Vacquerie, pour gagner du temps et quelques cueillettes, objecta que ses prédécesseurs avaient toujours gardé la jouissance du jardin, et que la récolte et la vente de ses produits compromettraient la sûreté de la maison d'arrêt vu la proximité du promenoir des prisonniers. L'Administration fit la sourde oreille et délégua le citoyen Meunier, jardinier expert, afin de procéder à une estimation approximative des fruits du verger ; Meunier s'en acquitta le 19 thermidor an III : il évalua :

Le raisin des vignes tant en espaliers qu'en treilles et rangées, à	300	liv.
Les abricots	360	»
Les poires	800 + 900	»
Les prunes	15	»
Les amandes	6	»
Les autres fruits	900	»
Les pêches	15	»
Soit un total de	3.296	»

Ce chiffre accrut les convoitises du Bureau des Domaines ; il entendit dire aussi qu'il y avait dans l'enclos « un grand bassin bien empoissonné et garni de superbes carpes » et chargea Meunier de s'en assurer et de dresser un état non seulement des fruits, mais encore de légumes, foins, fourrages et grains du parc. Mais ce jour-là, le citoyen La Vacquerie mit le citoyen Meunier à la porte, en protestant contre un inventaire spoliateur et déclarant en faire appel au Comité de Sûreté générale. Chaque jour de délai apportait dans son panier de belles poires bien mûres. Enfin l'Administration se fâcha : elle déclara que le concierge n'avait droit qu'à ses appointements, sans plus ; qu'elle revendiquait tous les revenus fonciers du terrain, et qu'il serait seulement fait remise à La Vacquerie de ses avances en

frais de culture et de semences, soit 1660 livres. Elle fut un peu déçue d'apprendre que le fameux vivier ne contenait guère que de la vase, et pas une carpe, et s'en consola par la vente à beaux deniers comptants de la riche moisson de fructidor (1).

Quels étaient alors les détenus dont l'expertise du jardinier menaçait, au dire du citoyen La Vacquerie, de favoriser l'évasion? Le 14 messidor an III, le Comité de Sûreté générale avait modifié l'affectation de la maison d'arrêt, projet d'ailleurs prévu dès le mois de prairial.

« Port-Libre, disait l'article 1er de sa décision, est spécialement destiné à recevoir les enfans des deux sexes jusqu'à l'âge de seize ans condamnés à une détention quelconque. Elle sera divisée en trois départemens : deux seront destinés à recevoir les enfans mâles et femelles ; le troisième les citoyens des deux sexes condamnés à quelques jours et jusqu'à six mois de détention par la police correctionnelle (2). » D'autres auteurs disent, ce qui semble improbable, que la Bourbe, déclassée comme prison politique, devint une maison d'arrêt militaire.

Si l'une ou l'autre des destinations précitées se réalisèrent, ce ne fut pas pour longtemps : car en vendémiaire an IV un vote de la Convention fit de la geôle de Port-Libre l'hospice de la Maternité. Mais il y avait déjà dans ce passé terrible comme une annonce de l'avenir : l'une des détenues de Port-Libre, Mme Fougeret, avait créé en 1786 la belle institution d'assistance qui s'appelle la *Société de Charité maternelle* (3) ; elle vit son œuvre tomber dans-

1. Arch. de la Seine, Domaines nat. Carton 9, dossier 4613.

2. Cet arrêté du Comité de Sûreté générale (S. l., Impr. des administrations nationales, an III, in-plano) porte comme en tête :

Liberté		Égalité
Guerre	République française	Guerre
aux partisans	Convention Nationale.	aux partisans
de	Comité de Sûreté générale	des émigrés
la Terreur	Section de la Police de Paris	et de la royauté

Du 14 messidor l'an troisième de la République française une et indivisible. (*Archives de la Seine, Domaines nationaux*, carton 9, dossier 4613 pièce.)

3. Beaucoup de ménages dans la gêne abandonnaient leur enfant aux Enfants-Trouvés ; beaucoup de mères de famille allaient faire leurs couches dans l'insalubre Hôtel-Dieu, au risque d'y périr. En 1786, Mme Fougeret fonda la Société de Charité maternelle dans le but de procurer aux femmes *légitimes* déjà chargées de deux ou trois enfants, l'accouchement à domicile ; à leur enfant, trousseau, subvention et surveillance pendant les deux premières années ; à la mère 18 livres pour

la tempête et son mari sur l'échafaud ; mais elle consola son deuil par la bienfaisance et fit refleurir, en germinal an IX, une fondation qui donna plus d'une fois du pain et des secours aux déshéritées de la maternité.

D'autres ci-devant, qui traversaient plus tard la rue de la Bourbe, se rappelaient, en hochant la tête, leurs aventures de la prison, et songeaient à en tirer, pour le présent, quelque profit : et M. d'Inglemare, inspecteur des finances, demandait en 1816 à Son Excellence le ministre de la Police générale un certificat de sa détention à Port-Libre sous la Terreur « pour cause de (son) attachement au Roi » (1). Un certain sieur Laurent fit de même, et l'on ne vit sans doute jamais autant de dévouements rétrospectifs. Le bon roi Louis XVIII, qui était un peu sceptique, dut en sourire plus d'une fois entre deux citations d'Horace ou deux prises de tabac (2).

ses couches et une layette de 20 livres ; au nourrisson 8 livres par mois de un à douze mois, 4 livres par mois de un à deux ans, et une robe de 10 livres. La mère devait s'engager à allaiter. Définitivement réglementée en février 1789 sous la protection de Marie-Antoinette, la société fonctionna jusqu'en 1793 inclusivement et le rapporteur du Comité de mendicité déclara à l'Assemblée nationale en 1790 que sur 1.000 femmes assistées depuis le début, on n'en avait perdu que 2 en couches ; sur près de 1.000 enfants, environ 1/5. La société se reconstitua après la Révolution.

Sur la Société de Charité maternelle à Paris et à Dijon voyez une très intéressante notice de A. Cornereau. *Notice sur la Société de Charité maternelle de Dijon, in* Mém. de l'Acad. des Sciences, Arts et B. L. de Dijon, 4e série t. VII, années 1899-1900, pp. 395-517. — Cf. le *Répertoire de l'Administration et de la Comptabilité des établissements de bienfaisance* de Durieu et Roche, Paris 1842, t. I, art. *Charité maternelle.*

1. *Arch. Nat.* F7 4222.

2. Les documents topographiques permettant de se rendre compte de la dispotion de la prison sont très rares. Nous n'en connaissons qu'un seul plan, datant probablement des derniers mois de l'an III, puisqu'il reproduit l'affectation décrétée le 14 messidor. (Plan de Port-Libre. *Arch. Nat.* N. Seine, XIe classe, n° 180). Le *bâtiment neuf*, entre la cour des fontaines (côté du faubourg Saint-Jacques) et la cour des cuisines (côté du Bois) est occupé dans sa moitié sud par l'infirmerie des femmes, dans sa moitié nord par l'infirmerie des hommes. Deux cours distinctes, adjacentes prises sur la cour des cuisines, servent de promenoir aux malades de l'un et l'autre sexes et le reste de la cour des cuisines est le promenoir des hommes en détention. Ceux-ci occupent toute l'aile sud du cloître et l'angle du sud-est. Le reste de l'aile est est affecté aux jeunes détenus dont le préau, bien clos, s'étend dans l'angle rentrant jusqu'à l'église. Les filles en correction habitent le côté nord à partir de l'église, et les deux bâtiments qui en partant circonscrivant leur préau, pour se relier aux bureaux bordant la rue de la Bourbe. Enfin l'aile ouest du cloître est réservée aux femmes en détention, dont le promenoir est la cour du cloître. Les palissades d'un chemin de ronde courent tout autour des bâtiments et des clôtures des promenoirs, isolant cette masse de bâtisses des jardins et du bois.

TROISIÈME PARTIE

L'HOSPICE DE LA MATERNITÉ

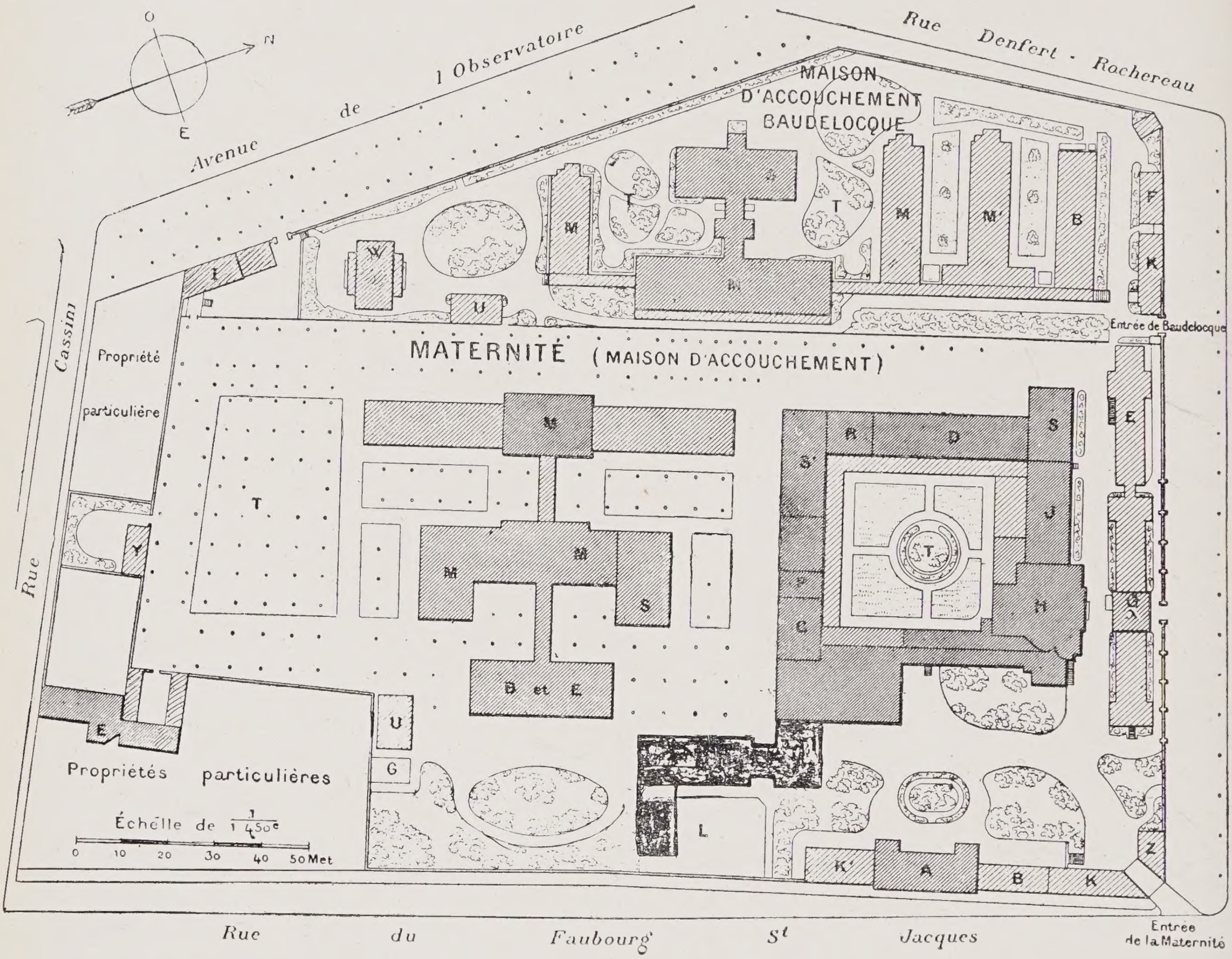

PLAN SCHÉMATIQUE DE LA MATERNITÉ ET DE LA CLINIQUE BAUDELOCQUE

(En partie d'après *l'Assistance publique en 1900*)

INDEX

Clinique Baudelocque.

I. Amphithéâtre des morts.
W. Ancien Pavillon Tarnier.

Maternité.

Bordure du Faubourg St-Jacques	Borduré de la rue Cassini	Bordure du boulevard de Port-Royal
K. Conciergerie. B. Cons. et adm. des f. enceintes A. Economat, Direction, logis du Directeur. K'. Ateliers, magasins. L. Chantier. G. Buanderie. U. Etuves.	E. Logis du personnel et de l'économe Y. Serres, ménagerie. T. Le Bois.	Z. Remise. O. Logis de la sage-femme des débiles ; dans les 2 ailes, Débiles. E. Logis des nourrices des débiles.

Ancienne Maternité.

Rez-de-chaussée	1er étage	2e étage
Angle N. E. Cabinet de l'accoucheur adjoint.	Internes en médecine	Personnel. Internes en pharmacie.
H. Chapelle.		
J. Lingerie.	Crèche de médecine	Anciens dortoirs d'élèves.
S. Salle d'étude.	Service de médecine	Laboratoire de médecine.
D. Pharmacie.	Service de médecine	
R. Réfectoire des élèves. S' Amphithéâtre des cours. F. Bains. C. Cuisine.	Dortoirs des élèves.	
Angle S. E. Sommellerie, parloir des élèves, annexes des cuisines.	Dortoir d'élèves et ancienne crèche (ancienne infirmerie provis. des élèves).	Ancien logis de la sage-femme en chef, et ancien amphithéât. d'opérations.

La masse plus fortement ombrée répondant à l'ancien *Bâtiment neuf,* renferme :

Service des vivres et de l'Office, boucherie.	Logis de personnel (anc. logis d'aides).	Ancienne salle d'accouch.
Réfectoire des femmes enceintes et du personnel.	Salle Levret.	Salle Desormeaux.
Magasins.	Dortoirs d'infirmiers et greniers	

Nouvelle Maternité.

Aile Est	B. Cabinet de l'accoucheur en chef et de l'assistant. — Consult. de gynécologie. E. Salle des 4 lits, bains.	Logis de la sage-femme en chef et de la surveillante en chef.	Logis des aides sages-femmes.
Pavillon central	S. Amphithéâtre des cours et opérations. MM. Musée, chambre d'isolement, stérilisation, salle Lachapelle, Office.	Service Boivin et salle Danyau.	Service Tarnier.
Aile Ouest :	Salles d'accouchées.	Salles d'accouchées.	Logements d'infirmières.

CHAPITRE III

La Maternité

Topographie générale. Les bâtiments

I. La Salerne nouvelle du Docteur Fabre. — Mauvaise installation de l'office des accouchées à l'Hôtel-Dieu. — Projets de transfert à la Salpêtrière, puis à l'Evêché (1793). — Projet de transfert au Val-de-Grâce (1794). — Les enfants trouvés au Val-de-Grâce (messidor an III). — Transfert des enfants trouvés et des accouchées à la Bourbe et à l'Oratoire ; décret de la Convention du 10 vendémiaire an IV. Les deux sections de la Maternité.

II. *L'Allaitement* à Port-Royal. — Délabrement et insalubrité des bâtiments. — Démolitions, reconstructions et appropriations (an X-an XII). — Topographie et disposition des services en 1811.

L'Accouchement à l'Oratoire. — Historique de cette maison. — Réparations nécessaires. — Topographie des services. — Etroitesse des locaux. — Renvoi des femmes enceintes à Port-Royal. — Inconvénients des distances ; réorganisation réclamée. — Scission définitive entre les deux sections (arrêté du 29 juin 1814).

III. Transfert de la Maternité (accouchement) à Port-Royal (1814). — Installation, organisation, agrandissements. — Disposition des services en 1820. — Acquisitions territoriales (1816-1879). — Aspect de la Maternité en 1879. — Les jardins. — Construction d'une annexe. La Faculté s'en empare et en fait la Clinique Baudelocque (1890). — Projet d'une reconstruction totale de Port-Royal par Gallois. — Démolition des vieux bâtiments de l'entrée, construction du service des *Débiles*. — Construction des nouveaux bâtiments dans le *Bois* (1896-1902). — Inauguration et visite présidentielle (1903).

IV. Topographie actuelle de la Maternité. — L'entrée, la cour d'honneur, les *Débiles*, la Direction, les chantiers, les dépendances. — Le *Bois*. — La nouvelle Maternité. — Les vieux bâtiments : la façade sud. — Le ci-devant *Bâtiment neuf*. — Les combles. — La cour du Cloître.

I

Sur un coteau que plus d'air environne
Et qu'Arago nous rendit familier
Est un palais qu'une pitié divine
Au siècle d'or a bâti pour Lucine,
Penser d'amour, œuvre de charité
A juste droit nommé Maternité.

C'est un refuge à des larmes amères,
Aux orphelins on y garde des mères
Et tout écho qui réfléchit des sons(!)
Des Baudelocque y redit les leçons.
Naguère encor Boivin et Lachapelle
Ont illustré la Salerne nouvelle
Et maintes fois sur le divin trépied,
Ange de paix aux douleurs qu'elle veille,
De Trotula l'ombre fraîche et vermeille
Près d'un chevet souriante s'assied (1).

C'est bien le moins, lorsqu'on veut parler de la Maternité, de commencer par un exorde poétique ; je conviens que ces vers ne sont pas excellents, mais on saura gré sans doute de l'intention qui les dicta jadis à M. François Fabre, Phocéen, docteur, et rimeur.

Ce n'est point sans péripéties que la Salerne chantée par M. Fabre alla s'installer à Port-Royal.

Le célèbre rapport de Tenon sur les hôpitaux (1788) avait surabondamment démontré la nécessité d'une transformation radicale de l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu, et de la Maison de la Couche (Enfants-Trouvés) du Parvis-Notre-Dame (2). Il réclamait pour les femmes en gésine un hôpital spécial, isolé, bien aéré. On pensa un moment à la Salpêtrière. Puis le 25 brumaire an II (15 novembre 1793) la Commune présenta à la Convention un projet tendant à réunir à l'Hôtel-Dieu les bâtiments de l'Evêché pour y placer les parturientes. Bien que l'assemblée eût adopté en principe l'adjonction de cet immeuble au Grand Hospice d'Humanité, l'office des accouchées resta à sa place.

Mais le Val-de-Grâce, situé sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques, vaste, entouré d'immenses jardins, ayant paru très propre à abriter la Maternité et les orphelins, la Convention statuant sur la demande faite à ce propos le 13 nivôse an II par les administrateurs des établissements publics, décida d'y

1. *Némésis médicale illustrée, recueil de satires*, par F. Fabre, Phocéen et docteur. Paris, 1840, T. II, p. 83; 16[e] satire, « Les sages-femmes.»

2. La Maison de la Couche, abandonnée, abrita par la suite la pharmacie cenrale et le bureau central des hôpitaux.

réunir les deux services par un décret du 7 ventôse an II (25 février 1794) (1).

Cette tentative allait encore échouer. Proposé et accepté dès le 31 juillet 1793 comme hôpital militaire, réclamé de nouveau en thermidor an III par le Conseil de santé pour les malades de la légion de police générale, le Val-de-Grâce, en dépit de l'opposition formulée le 26 thermidor an III par le Comité des secours, devait recevoir son affectation première. Le 10 vendémiaire an IV (2 octobre 1795) un conventionnel présenta au nom du Comité de salut public un projet de décret qui fut adopté en ces termes :

« La Convention nationale décrète que la maison dite du Val de Grâce servira d'hôpital militaire pour la légion de police, l'établissement de santé déjà commencé au Val de Grâce sera transporté à la maison de la Bourbe et à l'ancien institut de l'Oratoire, charge le Comité de salut public de l'exécution du présent (2). »

Le projet était séduisant ; Port-Libre, bien isolé, perché sur un coteau, entouré d'un grand parc, semblait réunir les conditions de salubrité et d'aération désirables. Les travaux déjà commencés au Val-de-Grâce furent donc interrompus et les enfants trouvés, qu'on y avait installés le 25 messidor an III (13 juillet 1795) avec une centaine de nourrices, émigrèrent à Port-Royal le 25 vendémiaire an IV (17 octobre 1795). Ce vaste

1. *Procès-verbal de la Convention Nationale*, imprimé par son ordre. Paris, an II. Séance du 7 ventôse an II. t. XXXII, p. 240-241.

La Convention nationale, ouï le rapport de son Comité d'aliénation et domaines réunis, decrète ce qui suit :

Art. 1. — Les bâtiments, cours, jardins et dépendances du ci-devant couvent du Val-de-Grâce qui avaient été destinés pour former un hospice d'humanité militaire serviront à faire un hospice pour les enfants de la patrie et loger les filles et femmes indigentes pour y faire leurs couches.

Art. 2. — Les mères accouchées qui auront prolongé leur séjour dans cet hospice jusqu'à leur parfait rétablissement et au delà pourront allaiter les enfans et y seront nourrices sédentaires.

Art. 3. — Le ministre de l'Intérieur à la disposition duquel les bâtiments dudit hospice sont mis se concertera avec la municipalité de Paris pour la formation et l'administration de cet établissement à charge par la municipalité de fournir treize lignes d'eau nécessaires pour le service de cet hospice.

Art. 4. — Les bâtiments et dépendances servant au ci-devant hôpital des enfants trouvés seront vendus au profit de la nation.

2. *Procès-verbal de la Convention nationale imprimé par son ordre*. T. 70, Paris, an IV, séance du 10 vendémiaire an IV, p. 169.

bâtiment (qui prit le nom de maison de *l'Allaitement*) n'était pas trop grand pour loger ces jeunes citoyens et tout un bataillon de nourrices sédentaires auxquels s'ajoutèrent des femmes enceintes expectantes et quelques marmots indigents, non abandonnés, élevés aux frais publics. La maison d'*accouchement*, moins considérable, occupa l'Oratoire. Ainsi se trouvèrent rassemblées dans les deux sections d'un même établissement qui prit le nom de *Maternité* deux institutions jadis séparées : les enfants trouvés qui dépendaient de l'Hôpital général, et l'office des accouchées de l'Hôtel-Dieu.

II

L'allaitement. — Au-dessus de la porte de Port-Royal, ces mots furent gravés sur une plaque de marbre : *Hospice de la Maternité. — Allaitement.* Mais on avait bien autre chose à modifier que le fronton.

Comme appropriation tout était à faire : et longtemps le délabrement du vieux couvent ne justifia que trop la réputation déplorable des hôpitaux parisiens tant en France qu'à l'étranger.

« Cette maison, dit un administrateur instruit, qui n'a pas été consacrée dans le principe à l'établissement d'un hospice se trouve composée d'une foule de bâtiments incohérents construits à diverses époques avec plus ou moins d'économie et qui par conséquent présentent plus ou moins de solidité. Abandonnée pendant quelques années de la Révolution, devenue ensuite une prison fameuse dans les temps de proscription, on avait toujours négligé de l'entretenir et d'y faire les réparations convenables. L'entrée principale rue de la Bourbe loin de présenter aux yeux l'aspect d'un grand établissement est même incommode pour l'entrée des voitures. De grands murs sur lesquels sont ouverts par places quelques jours de souffrance et qui règnent sur toute la longueur de la rue ne préviennent pas dès l'abord en faveur de l'hospice. Quelques maisons de la rue Saint-Jacques, bizarrement enclavées sur l'alignement de l'hospice présentent sous le rapport de la vue des servitudes incommodes... Lorsque l'hospice de la Maternité prit possession de cette maison, l'extérieur des bâtiments, les cours, les corridors, les promenoirs, tout présentait encore le

tableau le plus hideux : l'air, premier besoin d'un hospice, n'y circulait pas même librement (1) ».

Si la façade était d'aspect peu engageant, à l'intérieur c'était bien pis : des galetas partout, de parquet nulle part, et par les interstices des pavés brisés l'eau des nettoyages s'infiltrait dans les planchers déjà pourris. On étouffait dans les étages. Aux innombrables cellules, asile des pensionnaires et des religieuses, qui cloisonnaient le monastère, la geôle avait ajouté des clôtures nouvelles, des portes massives aux ferrures énormes, bardées de verrous (2), mis des grilles aux couloirs, des auvents aux fenêtres. C'était un ramas de chambrettes mesurant tout au plus huit pieds carrés ; les plus grandes comptaient six lits, hébergeaient six nourrices et douze enfants, qui s'étiolaient sans air ni lumière, surtout en hiver, dans une atmosphère méphitique, une fétidité chaude chargée des miasmes des couches, de la buée des langes qui sèchent au long des tuyaux des poêles, et de relents de lait aigri. A l'infirmerie la salle la plus vaste contenait cinq lits ; et cette dissémination des malades rendait la surveillance presque impossible, tandis que le grand nombre des locaux multipliait les frais et les appareils de chauffage et d'éclairage. Une seule salle abritait quarante lits : c'était celle des femmes enceintes, dans l'ancien chapitre, au rez-de-chaussée, sous le cloître ; mais elle était noire et mal aérée ; d'ailleurs les quelques bouffées qui pouvaient venir du dehors étaient infectes, apportaient avec elles les émanations des eaux sales et des urines que l'on jetait, d'en haut, au pied des murs, faute de caniveaux, et tout cela coulait, tant bien que mal, au hasard des rigoles, par les ruisseaux de la rue de Lourcine, jusqu'à la rive gauche de la Bièvre (3).

1. *Mémoire historique*, p. 130.

2. Une énorme serrure, provenant probablement de la prison, fut longtemps conservée dans le cabinet du directeur de la Maternité. Elle se trouve maintenant, avec sa clef, dans une vitrine du Musée des Archives de l'Assistance publique, avenue Victoria.

3. « Ces ruisseaux amènent à la Bièvre les eaux de plusieurs établissements publics plus ou moins considérables : parmi ces établissements nous comptons : l'hôpital des Petits Enfants Trouvés, rue d'Enfer ; l'hospice de la Maternité. » (*Recherches et consid. sur la Riv. de Bièvre ou des Gobelins*, par Pavet de Courteille et Parent Duchâtelet, Paris, Crevot, 1822, in-8°, p. 39).

Pour nettoyer ces écuries d'Augias, il eût fallu des chasses d'eau et l'eau manquait ; l'ancienne abbaye de Port-Royal ne disposait que de six lignes d'eau, suffisantes d'ailleurs pour une centaine de personnes. La section de l'allaitement, pour neuf cents personnes, n'en eut pas une ligne de plus, et l'on ne pouvait assurer avec cette quantité le nettoyage de la maison, des cours, le soin et l'alimentation des pensionnaires. Cependant, en l'an XI, on parvint à faire une plus large saignée au réservoir d'Arcueil, tout proche du jardin, et à en tirer quarante-six lignes d'eau.

Il y avait bien deux fosses d'aisance au centre de la maison, mais mal installées. Poirot signale leur horrible fétidité qui infecte les pièces voisines ; et les latrines dont elles dépendent sont si mal tenues que les gens n'y entrent point et déposent leurs immondices dans le corridor d'accès et dans tous les coins de l'hôpital. Quant aux petits pensionnaires indigents, ils s'empestaient eux-mêmes à domicile, et leurs selles d'ordures, qu'on ne vidait qu'une fois le jour, s'alignaient en permanence à la porte de leur local.

En somme tout était sale, puant, vermoulu, branlant, miteux et vermineux, aussi bien dans le corps de logis que dans les bâtisses annexées, qui croulaient de vétusté. Devant ces ruines, le citoyen Poirot, préposé à l'hospice, demandait en l'an IX que l'on revînt au Val-de-Grâce.

Le Conseil des hospices aima mieux faire des réparations ; il mobilisa des pensionnaires de Bicêtre, des enfants de la Pitié et des ouvriers sans travail ; le long de la rue Saint-Jacques surtout, les murs n'étaient qu'une ruine, et sur plus d'un point il fallut dès l'abord porter la pioche par mesure de sécurité ! Les démolisseurs abattirent bicoques et cloisons, et les chambrettes ainsi réunies firent de belles salles convenables ; les parois furent grattées, blanchies, les façades récrépies, des jours percés dans les murs ; on renouvela presque toutes les croisées, qui étaient hors de service. Aux lits de deux personnes, on substitua des lits simples dont on peignit les plus sales ; en l'an XI, on fit rebattre 650 matelas dont les deux tiers furent recouverts à neuf : les nourrices avaient l'habitude de faire coucher leur enfant dans leur lit, et les déjections de ces marmots malpro-

pres avaient fait pourrir la literie par le milieu. Chacune d'elle eut désormais deux berceaux pour loger ses deux nourrissons, berceaux enduits d'une couche de peinture toute fraîche, qui en chassa les parasites. En l'an X seulement la note des constructions et réparations s'éleva à 23.067 fr. 41. Bientôt il n'y eut plus que la rébarbative porte d'entrée à rappeler l'ancienne prison (1), et le directeur s'applaudissait en l'an XIII de ce que

« des distributions mieux entendues, l'agrandissement de diverses localités, le dérasement de plusieurs murs, le dégagement des cours, des plantations d'arbres [de Judée dont les branches encore nues se paraient au printemps de belles fleurs roses avaient] enfin donné à cette maison un aspect plus sain et plus riant. A peine a-t-on franchi le seuil de la porte d'entrée que tout à coup une vaste cour décorée par l'architecture simple mais noble du portail de la chapelle frappe agréablement la vue et cette propreté extérieure dispose favorablement ceux même qui ne viennent que pour observer la marche du service (2). »

Quant aux jardins, l'administration en réserva les allées pour l'agrément des malades et du personnel ; mais elle en loua les carrés potagers, ne voulant point s'imposer la dépense d'un jardinier et des frais d'horticulture.

Un plan de l'hospice de l'Allaitement, dressé en 1811, permet de se rendre compte de la disposition qui fut définitivement adoptée. On plaça dans les masures de la cour d'entrée en bordure de la rue de la Bourbe les bureaux, les archives, la réception, le préposé à l'état civil et le chapelain. Dans la même cour, à gauche, adossé aux immeubles particuliers de l'angle de la rue de la Bourbe et du faubourg, le dépôt des papiers. Dans l'ancien hôtel d'Aumont les logements de l'économe, l'économat, l'élève en médecine, un dortoir de femmes enceintes et la chambre de leur surveillante. Plus loin, le long du faubourg Saint-Jacques, l'atelier du menuisier, les logements du pharmacien et des meneurs, puis une aile affectée aux dortoirs des nourrices de campagne, puis le chantier au bois, limité par une enclave

1. Voyez sur tous ces travaux la longue notice du *Moniteur* du 23 thermidor an X pp. 1321-1322.
2. *Mémoire historique*, 1808, p. 130-131.

étrangère, à l'orée du parc, enfin la basse-cour et les écuries, prolongées jusqu'à l'angle de la rue Cassini par des maisons particulières.

Les bâtiments du Cloître renfermaient : dans l'aile est, la chapelle doublée du magasin général des vivres ; le magasin général des layettes et le dépôt des vêtements des entrantes installés dans l'ancien chœur des religieuses ; dans l'angle nord-est la lingerie générale et au-dessus les logements des garçons de service. Dans l'aile nord, au-rez-de-chaussée, les réfectoires des nourrices sédentaires et des femmes enceintes, et un magasin ; au-dessus, l'infirmerie générale et un dortoir de femmes enceintes. Dans l'aile ouest, ou *grand bâtiment*, au-rez-de-chaussée la grande cuisine ; la lingerie, le foyer, le séchoir des nourrices sédentaires ; le premier et le deuxième dortoir des nourrices sédentaires et des enfants dans les étages et le grand dortoir des femmes enceintes dans les combles. — Dans l'aile sud, en bas la cave, l'atelier de la coupe, le réfectoire des berceuses ; au-dessus, les logements des chefs d'emploi, la crèche des nouveau-nés et des sevrés. De cet angle sud-ouest partait, droit vers le bois, la bâtisse de trois étages ou « Bâtiment neuf » qui renfermait le réfectoire des filles de service et des nourrices de campagne, surmonté de l'infirmerie de la crèche, du grand dortoir des nourrices de campagne et de petits logements de chefs d'emploi, pour pousser ensuite à angle droit jusqu'à la rue Saint-Jacques une masure déjà citée, où l'on hébergeait encore des campagnardes de passage. C'était d'ailleurs leur deuxième asile : en l'an XI on les avait disséminées dans d'autres locaux insuffisants, dont l'un fort malsain, au rez-de-chaussée du grand corps de logis.

La section de l'accouchement était un peu mieux installée, mais encore à l'étroit dans l'ancienne maison du noviciat de l'Institution de l'Oratoire. Là enfin, dit Duchanoy, « ces mères malheureuses respirent un air pur et ne sont choquées d'aucun tableau affligeant », comme ceux que leur ménageait trop souvent la promiscuité de l'ancien Hôtel-Dieu.

Cette maison, fondée en 1650 des deniers de Nicolas Pinette, trésorier du duc d'Orléans, se composait de deux bâtiments parallèles donnant l'un sur la rue d'Enfer, l'autre, enclavant l'église, sur les jardins. D'autres corps de logis les reliaient perpendiculai-

rement, circonscrivant dans l'ensemble trois cours. La première pierre de la chapelle avait été posée le 11 novembre 1655 au nom de Gaston, duc d'Orléans ; le 7 novembre 1657, on bénissait le sanctuaire ; on y plaça plus tard, près de l'autel de la Vierge, le mausolée du cardinal de Bérulle, œuvre de J. Sarazin ; des tableaux de Simon François, de Lebrun,un *Ecce Homo* de Coypel ornaient les murailles. Une bibliothèque précieuse n'était pas la moindre richesse de la maison ; mais la Révolution en chassa les Pères de l'Oratoire et tout fut dispersé !

Lorsque la Maternité en prit possession, on fit, au dedans comme au dehors, les ravalements nécessaires, mais la maison n'en garda pas moins un aspect assez lugubre avec son grand portail vert toujours clos. Les bâtiments formaient un carré. Dans les bâtiments du devant, sur la rue, et ceux de gauche, on installa les logis de la sage-femme en chef, de la surveillante, de divers employés ; enfin le parloir, auprès de la porte, et la pharmacie générale des deux sections, avec son laboratoire adjacent.

A droite, c'était l'ancienne chapelle ; dès l'an IX Poirot demandait que l'on y jetât deux planchers pour y créer une infirmerie plus vaste et mieux aérée que celle qui fut d'abord installée au deuxième étage du bâtiment central, ou des dortoirs de femmes enceintes contenant de 80 à 100 lits pour désencombrer Port-Royal. En 1808, on attendait encore ces améliorations : « Des travaux de bâtiments importants, disait alors Hucherard, ont été commencés dans l'ancienne église, mais depuis plus de deux ans ils sont restés en suspens en attendant de nouveaux fonds pour terminer. » Il semble pourtant que vers 1809-1810 on était parvenu à y installer au rez-de-chaussée l'amphithéâtre des cours et au-dessus l'infirmerie des accouchées, haute et vaste, meublée de 24 lits, éclairée par de hautes fenêtres, chauffée par deux poêles surmontés de réservoirs en cuivre pour l'eau chaude. On accédait à cette pièce par le premier étage du bâtiment central.

Celui-ci,placé entre cour et jardin, était haut de deux étages. Il renfermait, au premier, l'infirmerie des élèves, un amphithéâtre ; une salle de travail pour les parturientes en douleurs qui passaient ensuite lors de la dilatation complète dans la salle

d'accouchement ou *chauffoir.* Ce chauffoir était meublé de quatre lits de misère, bas, sans bois, et d'un énorme poêle surmonté d'un chauffe-linge de cuivre et entouré d'une grille ou garde-feu circulaire qui en écartait les passants à une distance prudente. Le plancher, dallé, était un peu en pente et bordé d'une rigole de déversement pour les lavages.

Les femmes une fois délivrées étaient emportées sur un brancard et réparties dans les deux étages, dans une douzaine de pièces desservies par un corridor central, et contenant de 4 à 8 lits chacune, au total 82 lits et 60 berceaux.

Ce furent d'abord les lits doubles à cloison de planches, amenés de l'Hôtel-Dieu, et qui avaient remplacé les anciens lits à trois ou quatre places. Ce n'est qu'en 1802 qu'on adopta définitivement les lits à une place, à alcôve, abritant dans l'ombre de leurs rideaux blancs un berceau pour l'enfant. Chaque local avait sa cheminée qui d'ailleurs n'entretenait pas toujours une chaleur suffisante.

Au rez-de-chaussée du bâtiment on disposa la salle des cours, la cuisine, les réfectoires et la salle des morts. Quant à la salle d'autopsie elle fut contruite à l'écart au fond des jardins.

Si les corps de logis de l'Oratoire étaient plus réguliers et plus solides que ceux de Port-Royal, ils y laissaient encore beaucoup à désirer « Les localités actuelles, dit Hucherard (1), sont infiniment resserrées pour le service auquel cette maison est destinée. Les lits des femmes en couches ne sont pas assez isolés et lorsqu'il est nécessaire d'évacuer un local pour l'approprier, il y a impossibilité puisqu'il ne reste pas une seule pièce de réserve. » De plus, cette exiguïté forçait de rejeter à l'allaitement la majeure partie des femmes grosses expectantes sauf sept ou huit.

Mesure excellente, disait l'administrateur Duchanoy, puisqu'elle éloignait des femmes gravides l'écho des cris des femmes en gésine et épargnait à leur sensibilité les nouvelles affligeantes des opérations ou des morts obstétricales ; mais disposition incommode en cas de travail inopiné surtout la nuit. Quand les douleurs leur prenaient, il leur fallait, pour gagner la salle de

1. *Mém. hist.*, p. 131.

travail de la Maternité, traverser en geignant les jardins, la rue Cassini, la rue des deux-Anges ou l'Avenue de l'Observatoire, la rue d'Enfer, la cour de l'Oratoire, et, pour ce trajet de 322 mètres, oser réveiller deux concierges. Lorsqu'une malheureuse s'arrêtait en route, incapable d'aller plus loin, l'infirmière qui la guidait s'enfuyait à la recherche d'une collègue et d'un brancard ; et à leur retour il leur arrivait de trouver parfois sur le pavé de la rue Cassini un citoyen de plus, et qui clamait très haut son indignation. Ces distances imposaient encore aux élèves sages-femmes des allées et venues continuelles, et, pour une part, en dehors de la maison : il n'y avait point de place pour elles à l'Oratoire, elles habitaient à côté, l'hôtel Lautrec, dont la location grevait le budget. Enfin le directeur ne pouvait plus suffire à la surveillance des deux établissements. Une scission était nécessaire, et un arrêté du Conseil général des Hospices en date du 29 juin 1814 décida la séparation administrative des deux maisons dont le percement de l'avenue de l'Observatoire avait complété l'isolement au point de vue territorial.

III

Le 1er octobre 1814 la Maternité devenue autonome, indépendante de l'hospice des Enfants-Trouvés, leur abandonna l'Oratoire et alla s'installer à leur place, rue de la Bourbe, à Port-Royal. L'organisation dut être terminée vers 1818, car au 1er janvier 1817 il ne restait plus qu'à créer le réfectoire des élèves, et à parfaire l'aménagement des greniers en dortoirs de femmes enceintes. Renonçant au système du blanchissage à l'entreprise, encore en vigueur en 1808, l'administration achevait d'installer dans un coin du Bois, à côté des écuries, une buanderie qu'alimentait l'eau d'Arcueil, et dont la surface s'agrandissait du terrain d'une maison voisine, mesurant 179 mq. 38. On prévit la transformation en potager d'un terrain vague de 3186 m. 20 de superficie, attenant au Bois alors planté en tilleuls et sorbiers; 440 mq. 40 furent affectés au jardin botanique, 2161 mq. 15

aux petits jardins des employés. Enfin plusieurs masures furent abattues près de l'entrée, et la cour dégagée prit dès lors l'aspect qu'elle devait garder jusqu'à la fin du siècle.

Le plan dressé en 1820 permet de juger de l'affectation donnée aux divers bâtiments. Dans les maisons bordant la rue de la Bourbe, on logea au rez-de-chaussée les bureaux, les archives, au premier étage l'élève en médecine et le chapelain, au deuxième l'économe. L'ancien gîte aux papiers, en face, servit à la désinfection des lainages. Le directeur s'empara du premier étage de l'hôtel d'Aumont, abandonnant le bas à la paneterie, à la boucherie, au magasin des vivres et des toiles. Le chantier fut placé là où il est encore, dans la cour des fontaines, la buanderie reléguée à la lisière du Bois, l'amphithéâtre des morts avec le jardin botanique à l'angle de la rue de la Bourbe et de la rue d'Enfer.

Dans l'aile est des bâtiments claustraux, le magasin fut conservé contre la chapelle, en saillie sur le préau ; la lingerie fut mise dans le chœur des Religieuses, l'ouvroir en face dans l'angle nord-est. Dans le côté nord, en bas, on établit le réfectoire et les classes des élèves sages-femmes ; au-dessus, l'infirmerie. Dans le *grand bâtiment* de l'ouest, se succédèrent au long du cloître la cuisine, la lavanderie, la salle de bains, la pharmacie, l'amphithéâtre des cours (ancien réfectoire des religieuses) avec le cabinet du professeur en chef, asile des armoires aux pièces anatomiques. Dans les deux étages sus-jacents, les salles d'accouchées. Dans l'aile du Sud, le vestiaire et d'autres services généraux en bas, les dortoirs des élèves sages-femmes au premier, le logis de la sage-femme en chef et d'autres employés au deuxième. Dans l'aile détachée du sud-ouest (*bâtiment neuf*) le réfectoire et les dortoirs des femmes enceintes ; et dans l'aile en retour vers la rue Saint-Jacques, d'autres salles de femmes enceintes.

Initialement, l'abbaye de Port-Royal comptait 39.260 mètres carrés de surface, que l'ouverture de l'avenue de l'Observatoire réduisit à 32468 mq. 80. L'administration peu à peu empiéta sur les immeubles qui bordaient le faubourg Saint-Jacques afin d'agrandir ses possessions : le 5 juin 1816 elle acheta 12.000 francs l'un d'eux, encastré dans la Maternité, et le démolit pour élargir

la buanderie ; en août 1822 elle annexa également le n° 8 du faubourg. Peu à peu elle parvint à réunir à son domaine avec quelques enclaves sur la rue Cassini presque toute la bordure de la rue de la Bourbe (1), et la lisière du faubourg Saint-Jacques jusqu'à la Direction ; domaine branlant et lézardé, car en 1877 le mur s'effondra au coin du faubourg, ouvrant une large brèche aux regards des passants. Enfin en 1879, l'administration avait achevé la conquête de l'angle des deux rues.

La Maternité était encore à peu près telle qu'en 1814, et telle que l'ont connue ses derniers hôtes avant l'érection des bâtiments nouveaux, il n'y a pas bien longtemps. Un manuscrit de 1817 se plaignait de ce que l'extérieur fût d'un abord peu engageant, l'entrée « véritablement repoussante » et propre à terrifier des femmes en couches. En 1862, on observe que la voie d'accès n'est pas beaucoup plus belle, que la rue de Port-Royal (ancienne rue de la Bourbe) (2) est « une petite rue toujours boueuse parce qu'elle est fort étroite et vraiment dangereuse parce qu'elle est très fréquentée » et que « rien ne peut faire pressentir que l'on arrive à un grand établissement » (3).

Lorsque le percement du boulevard de Port-Royal eut enfin fait une trouée d'air et de lumière sur l'emplacement de la rue de la Bourbe, la façade de la Maternité apparut dans toute son horreur. C'était un mur décrépit et presque sans fenêtres, percé seulement d'un portail rébarbatif, et d'une petite porte sale, accès du parloir. On pénétrait donc là, sous un porche noir, bordé par la loge du concierge qui disposait de l'unique étage sus-jacent, appuyé sur la gauche à un mur croulant, fortement étayé, frontière d'un chantier voisin ; devant cette enclave, un carré de jardin poussait vers l'angle de la rue Saint-Jacques les quelques choux que le portier se plaisait à y cultiver.

A droite du repaire de ce fonctionnaire, trois bâtisses conti-

1. « La Maternité occupe un espace de plus de 3 hectares qui s'étend de la rue Saint-Jacques à l'avenue de l'Observatoire et de la rue Port-Royal à la rue Cassini. Cependant presque tout le parcours de la rue Cassini et les deux angles de la rue Saint-Jacques sont occupés par de petites maisons, quelques-unes en misérable état, qui ne dépendent pas de l'hospice. » (*La Maternité Ecole d'Accouchement en 1862*, p. 1-2.)

2. Baptisée rue de Port-Royal depuis 1844.

3. *La Maternité en 1862*, p. 1-2.

guës se succédaient en remontant vers la rue d'Enfer, la première abritait au rez-de-chaussée, le parloir, dans ses deux étages percés de six fenêtres divers employés ; dans ses combles d'où émergeaient des gouttières quatre lucarnes branlantes, la salle de garde de médecine.

La deuxième bicoque, de deux étages aussi, mais moins haute, et surmontée de quatre judas mansardés, reposait sur quatre arcades donnant jour, au rez de-chaussée, aux bureaux des commis ; au premier étage étaient le logis de l'aumônier, puis, après 1883, la salle de garde de médecine ; au deuxième un logis d'employé.

La troisième masure, simple rez-de-chaussée, donnait asile aux bureaux du directeur et de l'économe.

Devant ces édifices « la cour, spacieuse et bien aérée » s'étend entre l'Hôtel d'Aumont et les bâtiments du couvent, amoncelés autour de la cour du cloître, qui abritent tous les services obstétricaux et l'Ecole des sages-femmes. Ils sont « incomplets, insuffisants. Les salles généralement basses seraient insalubres si une ventilation attentive et intelligente n'arrivait à neutraliser en partie ces conditions mauvaises. Les jardins sont assez vastes, mais tristes, en raison de leurs allées droites et surtout des murs très élevés » (1).

En bordure de la rue d'Enfer, alors que la clinique Baudelocque n'existait pas encore, des jardins s'étendaient. Vers l'emplacement actuel de la loge du concierge de la clinique, on voyait l'amphithéâtre des morts, avec le jardin botanique et le jardin de l'aumônier ; au delà, en allant vers l'Observatoire, se succédaient le jardin de la sage-femme en chef, celui du directeur, celui du docteur Tarnier, allant rejoindre le Bois au fond duquel fut construit en 1875-1876 le pavillon d'isolement Tarnier.

Tarnier eut le courage de sacrifier à l'agrandissement de la Maternité ses lilas et ses poiriers : lorsque la Faculté construisit « la Clinique de la rue d'Assas en face de la Maternité, établissant une concurrence, déviant ses parturientes, Tarnier demanda et obtint de l'administration la construction de nouveaux bâtiments » (2).

1. *La Maternité en 1862*, p. 1-2.
2. Porak. Discours à la distribution des prix de la Maternité, 29 juin 1901.

Les ouvriers se mirent à l'œuvre, et bientôt s'éleva le grand et bel édifice dont les hautes fenêtres, la façade de briques neuves rehaussées de cordons de pierres blanches contrastaient heureusement avec la vétusté d'en face. Enfin la Maternité tenait une annexe saine, vaste, claire; déjà un pont jeté sur l'allée à la hauteur du premier étage reliait la vieille maison à la nouvelle Maternité ; il n'était pas terminé depuis huit jours, et l'on n'avait pas transporté deux femmes de l'autre côté que brusquement il fallait rompre toute communication : la Maternité était dépossédée de son domaine, et la Faculté de médecine s'installait dans les galeries neuves dont elle faisait la Clinique Baudelocque (1890) (1).

Cette éviction enlevait à la Maternité 7970 mètres carrés environ, à ses malades le confort qu'on espérait leur donner (2). « M. Budin en prenant la direction du service de la Maternité [montra] ce que cette dépossession avait d'injuste et il [obtint] la reconstruction de la Maternité (3). »

On en parlait depuis 1880. L'architecte Gallois soumettait à cette époque au Conseil municipal un projet de réfection totale de l'établissement, jetant à bas l'antique maison, sans en laisser pierre sur pierre. Son plan mettait l'administration et les cuisines à l'alignement du boulevard de Port-Royal, la salle des morts, la buanderie, les bains, en bordure du faubourg Saint-Jacques ; parallèlement à ce dernier, dans l'intérieur de cette enceinte, 1 pavillon pour l'infirmerie, 1 pour les femmes gravides, 1 pour la gynécologie et les cas de dystocie.En face, parallèlement à la rue Denfert et à l'avenue de l'Observatoire, 3 pavillons d'accouchées, 1 pavillon d'accouchement, dans l'axe du pavillon Tarnier conservé comme isolement ; le tout organisé selon le système Tarnier, cloisonné en chambres à 1 lit ou à 5 lits. Au fond, en façade sur le Bois, l'école des sages-femmes (4).

1. L'arrêté préfectoral du 16 décembre 1890 a approuvé la dénomination officielle de *Maison d'accouchement Baudelocque Clinique de la Faculté*.

2. En 1862, la superficie de la Maternité était de 30494 mètres carrés, dont 4.375 mètres carrés de constructions, et 26119 mètres carrés à l'air libre. Elle est en 1903 réduite à 22.260 mq. 88 dont 7.220 mètres carrés pour les bâtiments et 15.040 mq. 88 pour les cours et jardins.

3. Porak, discours à la distribution des prix de la Maternité, 29 juin 1901.

4. Voy. Napias et Martin, p. 294-295.

Heureusement, on s'arrêta à des mesures moins radicales, le vieux Port-Royal fut épargné et désormais à l'abri du vandalisme : les bâtiments du cloître et l'ancien hôtel d'Aumont, au bord de la rue Saint-Jacques, sont classés aujourd'hui parmi les monuments historiques. Ils n'eurent pas à souffrir des transformations, et l'on a seulement jeté à bas les masures branlantes qui déshonoraient la cour d'honneur en bordure du boulevard. On a élevé sur leur emplacement le Pavillon des Débiles et transféré l'entrée en 1888 à l'angle du faubourg Saint-Jacques.

C'est du côté du Bois que furent élevés, comme une immense annexe, les murs de la nouvelle Maternité. « Conçu dès avant 1896, le projet put être doté à cette date grâce à la générosité du Conseil municipal de Paris qui vota de ce chef une subvention de 840.000 francs. Il fut exécuté au cours des années suivantes sous la direction de M. Rochet, architecte de l'Assistance publique. Les bâtiments ont été achevés et inaugurés au mois de juillet 1902 (1). » Mais il leur manquait la consécration de la visite présidentielle.

Enfin le jeudi matin 23 juillet 1903, M. Loubet, président de la République, ayant parcouru l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, se rendit ensuite à la Maternité en compagnie du ministre de la Guerre, général André, des généraux Dubois et Faure-Biguet. Il y fut reçu par MM. G. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, Autrand, secrétaire général de la Préfecture de la Seine, Laurent, secrétaire général de la Préfecture de police, Bussat, vice-président du Conseil municipal, Ranson, conseiller municipal, Thilloy, secrétaire général de l'Assistance publique, F. Voisin, vice-président, et André Lefèvre, membre du Conseil de surveillance, Gory, inspecteur de l'Assistance publique, et Jadot, maire adjoint du XIVe arrondissement. « Le Président, dit le procès-verbal, guidé par M. L'Huillier, directeur de l'établissement, a visité le service des enfants débiles dirigé par M. le docteur Porak, accoucheur en chef de la Maternité ; le service de M. le professeur Charrin, médecin en chef, où sont soignées les femmes enceintes ou accouchées atteintes de maladie ; l'Ecole de

1. *Hôpital de la Maternité*, p. 9.

la Maternité : nouveaux dortoirs, salle de réunion des élèves, puis la cuisine, le service des accouchements installé dans les bâtiments neufs. M. le docteur Porak, accoucheur en chef, M. le docteur Potocki, accoucheur adjoint, M^lle^ Hénault, sage femme en chef, ont guidé le Président à travers les différentes salles de cet important service. Le Président de la République a quitté la Maternité à 11 h. 20 ».

IV

Il nous faut maintenant, à son exemple, parcourir rapidement la Maternité, prendre un bref aperçu de sa topographie actuelle, qui sera sans doute encore modifiée du côté de la rue Saint-Jacques, et signaler une fois pour toutes les particularités sur lesquelles nous n'aurons point occasion de revenir.

A l'angle de la rue du Faubourg-Saint-Jacques et du boulevard de Port-Royal (1) s'ouvre la large baie d'une porte neuve, avec un fronton triangulaire doublé d'une rampe de gaz qui s'illumine aux soirs de fêtes lorsque la joie est officiellement prescrite à tous les citoyens ; et la flamme vacille, sous les coups de vent, autour des inscriptions administratives.

Liberté ! Egalité ! Fraternité ! ces mots font rire les élèves : Liberté, devise trompeuse, amère ironie, insulte aux soucis de la rentrée, les soirs de congé ! Ainsi, quand Port-Royal était Port-Libre et plein de détenus, un municipal facétieux écrivit sur la clôture de la Cour des Palissades où vaguaient les prisonniers : *Rue de la Liberté.*

Au delà du seuil bombe sous les regards un tertre gazonné parsemé d'arbres et de parterres, dont le tapis vert s'étale entre la haute façade de la direction, qui fut l'hôtel de M^me^ d'Aumont et l'amas confus des bâtiments gris qui furent l'abbaye de Port-Royal ; sa pente marque une dénivellation, accusée plus loin par les degrés qui montent vers le cloître, à l'angle de la cha-

1. L'hospice est au n° 2 de la rue du Faubourg-Saint-Jacques et au n° 119 du boulevard de Port-Royal.

pelle et par l'émersion des fondements du portail de l'église. Cette dépression, qui a mis le sol de l'allée de plain-pied avec le boulevard de Port-Royal, est bien au-dessous de l'ancien niveau de la rue de la Bourbe, comme en témoigne encore, de l'autre côté de la rue Saint-Jacques, le terre-plein qui donne accès à l'hôpital Cochin-Ricord et aux maisons voisines.

A droite de l'entrée, tout le long du boulevard de Port-Royal le pavillon des débiles se dresse bardé d'un treillage vert clair, construction légère et coquette sous son toit de tuiles, avec l'étage de son pavillon central tendu de lierre. A gauche, en contre-bas du talus, se trouve la loge du concierge, et il faut monter quelques marches pour parvenir au baraquement de bois (1) qui la domine et la relie en bordure du Faubourg-Saint Jacques, au bâtiment de la Direction.

Il a encore grand air avec ses trois corps de logis et ses lucarnes à fronton ; adossé, lui aussi, à la rue Saint-Jacques, il est prolongé par le magasin et divers ateliers. Dans le mur de ce magasin, un cadran solaire de pierre grise est encastré ; il porte la date de 1762. Ce coin est sale et noir : la pelouse ne dépasse pas le niveau de la Direction ; et sur l'emplacement de l'ancienne cour des Fontaines, le chantier de bois et de charbon amoncelle ses blocs de houille et ses stères de rondins entre les baraques des ateliers et les murs de l'ancien corps de logis de l'abbaye qui se rapproche fortement à ce niveau de la rue du Faubourg-Saint-Jacques. Une aile même, presque isolée aujourd'hui, reliée au reste seulement par une voûte, s'avance perpendiculairement à la rue, barrant le chantier. Du Faubourg on découvre sa tranche éventrée, la coupe des étages aveuglés, des planchers interrompus que dépassent des bouts de poutres noircies ; à voir ce débris de bâtisse, qui menace ruine et surplombe des murs lézardés, restes de maisons démolies, on dirait un coin de ville bombardée. Cette aile faisait jadis partie d'un corps de logis quadrilatère, encadrant une cour, comme on peut le constater sur le plan de Turgot ; son rez-de-chaussée donne asile à de nombreuses araignées et à quelques fœtus qui pourrissent dans leurs bocaux ; le premier et le deuxième étage sont des

1. Consultation et admission des femmes enceintes.

dortoirs d'infirmiers, auxquels on accède par l'escalier de la salle Levret et les paliers de la voûte ; on n'a pas idée de la saleté de ces galetas.

Plus loin, c'est un terrain vague, l'emplacement d'une masure abattue, dont les fondations émergent encore du sol, comme des chicots, et s'interrompent au ras d'un portail qui donne sur la rue Saint-Jacques. Mais désormais la bordure de cette voie ne fait pas partie de l'hôpital, et les immeubles riverains empiétent sur la Maternité, encadrent l'étuve et la buanderie dans un recoin obscur, et dominent les pelouses du parc jusqu'à la rue Cassini. L'un d'eux, au fond du Bois, est occupé par quelques employés de la maison et le garçon d'amphithéâtre, un autre par l'économe, dont le jardinet longe la rue Cassini. Cette rue est côtoyée plus loin par un diverticule du Bois, clos de murs, et qui renferme les serres du jardinier et les cages où grouillent les animaux de laboratoire.

Nos pas nous ont amenés jusqu'à l'amphithéâtre des morts commun à la Maternité et à Baudelocque, et dont le portail débouche sous les marronniers touffus de l'avenue de l'Observatoire. Mais voici, tout près, le pavillon Tarnier qui, depuis 1889, n'appartient plus à la Maternité, et les hauts bâtiments de la clinique Baudelocque : cette palissade est une frontière. La clinique Baudelocque forme de ce côté la bordure de la Maternité, et se prolonge là-bas jusqu'au niveau du pavillon des débiles. Mais nous sommes au Bois, il est agréable d'y flâner. Ce parc était superbe jadis, lorsqu'il poussait ses rangées de tilleuls et de sorbiers jusqu'au pied du bâtiment claustral, avant que la nouvelle Maternité n'eût restreint son domaine. Tel qu'il est encore, il ne manque pas de charme, par les beaux soirs d'été. C'est, en plein Paris, une oasis de verdure et de silence ; on pourrait s'y croire très loin de la capitale, et la lourde coupole de l'Observatoire, qui le domine, prend sous la clarté lunaire des allures de mosquée ; de grandes lueurs déchiquetées par l'ombre des vieux arbres tombent du ciel sur le gazon et baignent là-bas les bâtiments endormis ; endormis non pas tous : car les fenêtres illuminées de la salle de travail vous rappellent dans le calme des choses les douleurs qui veillent, et l'on devine, derrière les vitres, des silhouettes qui vont et viennent.

Le vaste édifice de la récente Maternité se dresse à la lisière du Bois dans sa blancheur de pierre neuve, rehaussée par le rouge des assises de briques et l'ocre des toits de tuiles.

Il a fait disparaître avec quelques vieux arbres du Bois, les jardins du directeur et de la sage-femme en chef (1) et le deuxième jardin botanique.

L'aile est, parallèle à la rue Saint-Jacques, renferme au rez-de-chaussée un vestiaire et une salle de bains pour les entrantes, une salle de malades dite *des quatre lits*, le bureau de la surveillante, la salle des consultations gynécologiques, les archives du service, le cabinet de l'accoucheur en chef et celui de son assistant. Les deux étages du dessus sont réservés à la sage-femme en chef, à ses aides, et à la surveillante en chef.

Un long couloir vitré bordé de plantes vertes relie cette aile au bâtiment central qui comprend, en bas : la salle d'accouchement (salle Lachapelle) prenant jour sur le Bois, et ses annexes : cuisine, salle de stérilisation, chambre de l'aide de garde, une chambre d'isolement, et le dépotoir aux placentas. Du côté du cloître, se succèdent le vestiaire des élèves, le musée où quelques moulages de fœtus monstrueux et des squelettes d'achondroplasiques dorment dans la poussière des armoires.

En face de l'amphithéâtre des interventions, deux chambres d'isolement, et la réserve des instruments, à côté d'un cabinet de surveillante. Au premier étage (ascenseur) la salle Danyau vaste et claire, et le service Boivin série de chambres d'isolement ; enfin le local des nourrices affectées à ces salles. Au deuxième, le service d'isolement Tarnier, avec son personnel spécial, ses chambres et sa salle d'opérations, est réservé aux cas infectés. On y accède dès le rez-de-chaussée par un escalier particulier afin que nul streptocoque ne franchisse la zone frontière.

L'aile ouest des bâtiments neufs abrite au rez-de-chaussée et au premier étage quatre immenses salles (salles Chaussier, Baudelocque, A. Dubois, P. Dubois) carrelées, peintes de couleur claire, aérées par d'immenses fenêtres ; au milieu, sur la grande

1. Transplantés là depuis la construction de la clinique Baudelocque, ils s'étendaient sur l'emplacement actuellement occupé, dans l'aile est, par la salle des quatre lits, la consultation de gynécologie et le cabinet de l'accoucheur en chef.

table en lave de Volvic, des feuillages de plantes vertes mettent leur note gaie. On les affecte aux accouchées saines ; au-dessus, quelques logements et dortoirs d'infirmières.

Cet énorme édifice masque l'antique façade claustrale que l'on découvrait jadis du fond du parc dans l'embrasure des charmilles.

L'assise méridionale des bâtiments abbatiaux est assez pittoresque, malgré sa régularité, avec ses fenêtres bien alignées (1), et, dans ses combles (2), une double rangée de lucarnes dont les plus basses, mansardées, coiffées d'un fronton triangulaire, échancrent à intervalles égaux la saillie des corniches. De son extrémité gauche part, à angle droit, parallèlement à la rue Saint-Jacques, un tronçon de logis, à deux étages, qui vient presque toucher la nouvelle Maternité. Cette masure sordide et sans style, dont l'ancienne dénomination, le *bâtiment neuf*, paraît maintenant quelque peu ironique, est occupée au rez-de-chaussée par le réfectoire du personnel, au premier et au deuxième par les salles Levret et Désormeaux et quelques logements de surveillantes. L'entrée, huit marches disjointes le long desquelles vacille une rampe descellée, est sur le côté sud, qui montre à chaque étage trois baies pour la plupart aveuglées, et des combles dégradés. Des éviers puants empestent les paliers. Ces paliers, établis dans la voûte jetée sur l'allée du chantier, gagnent les dortoirs d'infirmiers perchés de l'autre côté dans l'aile non moins sordide dont nous parlions tout à l'heure.

La salle Levret est aussi devenue un dortoir d'infirmiers. Quant à la salle Désormeaux, elle s'harmonise parfaitement avec la vétusté du lieu. Basse et noire, avec son allée centrale encombrée d'étais de bois brut, elle est un repaire de rats qui courent, le soir venu, sous les lits, pour la plus grande joie du chien ratier, gardien nocturne. Il est vrai que des fenêtres on domine les bâtisses du Faubourg Saint-Jacques, un chantier, une cour où l'herbe pousse, la ligne des lucarnes crénelant les combles de l'hôpital Ricord, puis la brume, le fouillis des toits dans la fumée et là-bas, à l'horizon, les profils vagues des immeubles

1. Dortoirs des élèves s. f.
2. Dortoirs des femmes enceintes.

entassés sur les hauteurs de la Butte-aux-Cailles et de la place d'Italie.

Sur la façade ouest du monastère, qu'une belle allée de marronniers sépare de Baudelocque, rien à signaler ; le mur se profile, tout droit, jusqu'à l'angle nord-ouest, dont le bastion carré a été partiellement reconstruit en 1904-1905.

En regard du boulevard Port-Royal, l'abbaye montre, avec quelques balcons de fer forgé, un mur gris, vite interrompu par le portail et la haute toiture de la chapelle.

Enfin, en face de la Direction et des chantiers la façade, droite d'abord, puis grossie d'une apophyse assez capricieuse (parloir, paneterie, office et boucherie) court rejoindre la masure délabrée de la salle Désormeaux.

Nous avons fait le tour de l'enclos, côtoyé les bâtisses qui lui font, du côté de la rue Saint-Jacques, un cadre lépreux ; le Bois et les allées qui lui donnent, à l'opposé, un décor plus champêtre ; nous avons contourné les deux édifices qui en occupent le centre : vers l'Observatoire la Maternité neuve, vers le boulevard de Port-Royal l'abbaye de jadis, la Maternité d'hier, enserrant la cour du cloître. C'est là qu'il nous faut pénétrer, c'est le cœur, l'*atrium* de la maison.

Ce cloître abrite sous ses voûtes une partie des services généraux : au nord, la chapelle avec la sacristie ; la lingerie, surmontée d'anciens dortoirs d'élèves, désaffectés. Au sud, ce sont l'amphithéâtre des cours, le laboratoire du service obstétrical, les bains, les cuisines qui se prolongent vers la rue Saint-Jacques par la boucherie, la paneterie, l'éplucherie ; au premier et au deuxième étage, les grands dortoirs des élèves ; dans le grenier, le dortoir des femmes enceintes. A l'est, la sommellerie, la cantine, l'ancienne consultation ci-devant salle du chapitre, les archives. A l'ouest, au rez-de-chaussée le réfectoire des élèves, la pharmacie, la nouvelle salle d'étude ; plus haut le service de médecine ; au faîte, des logements de filles de service.

Les combles de la Maternité méritent une visite. En haut, tout en haut du grand escalier dont la massive rampe de bois aligne ses pilastres au flanc des marches usées, bien au-dessus des dortoirs des élèves, on tombe dans un dédale de couloirs obscurs courant sous les tuiles vermoulues, sautant presque au ras des

gouttières les angles des toitures, barrés par des poutres auxquelles le front se heurte, longeant des galetas, des nids à rats, des portes condamnées et des lucarnes branlantes, avec quelques chambres d'infirmières perdues dans ce labyrinthe ; et l'on se trouve finalement sur la voûte mamelonnée et crayeuse de la chapelle, qui bombe là, dans l'enchevêtrement compliqué des charpentes poussiéreuses ; et les araignées tissent leur toile autour de la corde qui tombe de la cloche toujours silencieuse, et se perd dans un trou noir du plancher.

Parfois le regard s'égaye d'une échappée soudaine tantôt sur la cime des platanes du boulevard, tantôt sur les massifs et les arcades du cloître qui semble, de si haut, rapetissé, raccourci comme les monuments figurés en perspective sur les vieux plans de Paris. C'est au printemps qu'il faut voir cette vieille cour claustrale. La jeune verdure des lilas, leurs bouquets aux violets tendres et nuancés mettent comme un éclair de jeunesse et de vie au long des baies obscures. Un rayon de soleil matinal, tombé du ciel où courent des nuages attardés, vient illuminer les façades grises, l'entassement pittoresque des toits aux encoignures compliquées, les cheminées massives, les lucarnes disparates émergeant des tuiles fauves. Là-bas, dans l'angle, se dresse la chapelle qui vit passer, pendant deux siècles et demi, la lente procession des nonnes sous les cloîtres, les captifs de la Terreur, et d'innombrables générations d'élèves sages-femmes. Ce jardin fut jadis le cimetière ; peut-être les restes de la mère Angélique reposent-ils encore en quelque coin de cette enceinte et aussi ceux de M. Singlin. Mais les ifs ont disparu comme les tombes, et chaque année la nature reverdit, souriante, sur la cendre des morts de Port-Royal.

CHAPITRE IV

Personnel administratif

I. Mésaventures de M. Hombron, greffier-receveur-économe des Enfants-Trouvés et premier agent de surveillance de la Maternité. — Difficultés administratives et disette sous le Directoire. — Mauvais résultats des fournitures à l'*entreprise*. — Réformes de l'an IX et de l'an X ; instauration du *régime paternel* ; sollicitude du pouvoir. — Scission nécessaire dans les fonctions directoriales. — Séparation de 1814. — Juridiction actuelle du directeur. — Appointements, logement.

II. Le *chef comptable*, le *commis contrôleur*, l'*économe*. — Appointements et logement. — Le budget de la Maternité ; autonomie de la section d'accouchement depuis 1814.

III. Les bureaux.

I

On sait que la maison des Enfants-Trouvés, au Parvis Notre-Dame, était gérée par un greffier receveur-économe dépendant de l'Hôpital général. C'était, au moment de la Révolution, M. B. Hombron, homme de bon sens et de capacité, auquel le régime nouveau apporta pourtant quelques mécomptes.

Le 26 prairial an II, Dumas, commissaire chargé d'examiner les réclamations des citoyennes nourrices des Enfants de la Patrie, avait dénoncé au club des Jacobins l'état lamentable de la maison et le dénuement dont souffraient les requérantes. Le fait n'était que trop vrai ; mais nos Jacobins n'hésitèrent pas un instant à découvrir les coupables du déficit hospitalier : Couthon déclare que ce sont les « monstres qui jusqu'à présent ont administré cette maison » et Dumas annonce « que les abus qu'il a détaillés sont une suite des préjugés et du mauvais esprit de quelques femmes dominées, égarées, aveuglées par de misérables prêtres fanatiques et par la cupidité d'un direc-

teur qui n'ayant qu'une petite pension de 800 livres a néanmoins trouvé le secret de s'enrichir au point que le *Monsieur* s'est déjà fait bâtir de belles maisons pour lui et sa famille. Le scélérat ! » Plainte fut transmise aux Comités de la Convention, et le malheureux Hombron fut destitué sur les dénonciations de ces énergumènes. Heureusement pour lui, thermidor survint, et le 7 fructidor an II le citoyen Mauduyt exposait au Comité des secours publics « la demande faite par le citoyen Hombron, père de famille, ci-devant économe de l'Hospice des Enfants-Trouvés, qui se plaint d'avoir été injustement destitué ». Cette requête renvoyée au département de Paris fut sans doute prise en considération, et Hombron reprit sa place. Il la garda jusqu'à l'an XI.

Son domaine administratif s'était alors considérablement agrandi ; les Enfants-Trouvés n'étaient plus qu'un département de la Maternité, dont les deux sections, *allaitement* et *accouchement*, se trouvaient ainsi dirigées par un seul fonctionnaire, à la fois agent de surveillance, économe et comptable. Hombron avait présidé tant au transfert des Enfants-Trouvés qu'à l'organisation de l'hospice à ses débuts. Aussi dut-il prendre sa retraite en 1803, repos bien gagné par cinquante ans de bons et loyaux services. Le conseil général d'administration lui accorda une pension dont il jouit pendant cinq ans. Il mourut le 2 février 1808. « On ne doit jamais oublier, dit Camus, les services que le citoyen Hombron a rendus à l'établissement de la Maternité en conservant dans des temps difficiles l'ancien établissement des Enfants-Trouvés et en concourant de tous ses soins à former le nouvel établissement qui existe aujourd'hui (1). »

Il est vrai que dans les premières années la tâche était lourde. Le désarroi le plus complet régnait en haut lieu : une *commission* hospitalière de cinq membres, créée par la loi du 16 vendémiaire an V, fonctionnait depuis le 4 frimaire an V, impuissante au milieu de difficultés sans nombre, dont les plus criantes étaient la disette et le déficit (2).

On faisait maigre chère, en ce temps là, à la Maternité, si j'en crois la lettre que le Bureau central du canton de Paris adressait

1. Camus. Rapport de l'an XI, p. 133.
2. Cf. ch. III et VI, ci-dessous.

le 14 vendémiaire an V (5 octobre 1796) au citoyen Regnard économe de la maison Scipion.

Le ministre de l'Intérieur, citoyen, ayant ordonné par sa décision du 2 de ce mois que les gens de service de l'hospice de la Maternité au nombre de quatre-vingt-seize seraient nourris en gras au lieu de l'être en maigre, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour, et leur ayant accordé à cet effet une demi-livre de viande par jour, l'économe de cette maison nous a témoigné le désir de recevoir à Scipion ce supplément de fourniture attendu que cela causerait moins de dérangement dans le service, nous vous autorisons en conséquence à comprendre les gens de service de la Maternité pour quarante-huit livres par jour dans les états que vous nous adressez habituellement. Salut et fraternité. Les administrateurs [signé] Cousin (1).

Faute de ressources, il fallut recourir au système de *l'entreprise :* du 1er germinal an VII au 1er germinal an X les hospices civils de Paris furent alimentés par des entrepreneurs fournissant, moyennant un taux fixe par tête et par journée, le linge, les vêtements, la literie, et la nourriture, sauf le pain. Ce moyen était peut-être onéreux, mais on fut encore heureux de le trouver dans la grande détresse financière du Directoire ; il assura pour un temps la subsistance de la maison. La compagnie Prud'homme reçut pour avoir fourni pendant les six premiers mois de l'an X viande, vin, bois et lessive la somme de 115.217 fr. 25. Pendant cette période même, les gages d'une partie des gens de service étaient eux aussi à la charge de l'entreprise. Enfin l'arrêté consulaire du 27 nivôse an IX mit à la tête de l'administration hospitalière un conseil général des hospices de treize membres, présidé par le préfet de la Seine. Le Conseil s'occupa des réformes les plus urgentes et en particulier de la pénurie de la Maternité et des Enfants-Trouvés. Il décida d'administrer cet établissement par la régie directe, car « comment établir un prix uniforme de journée dans une maison composée de femmes enceintes sur le point d'accoucher, de femmes en couches, de nourrices, d'enfants nourris au lait par des berceuses, d'enfants à la mamelle, d'enfants nouvellement

1. Pièce obligeamment communiquée par M. Fosseyeux, archiviste de l'Assistance publique.

sevrés, d'officières et de filles de service ?... tout appelle dans cette maison le régime paternel (1). »

Cette décision introduisit dans les finances une notable économie, et le combustible, la lessive et les victuailles ne revinrent pour les six derniers mois de l'an X qu'à 57.156 fr. 68, soit une différence de 58.060 fr. 67 avec le tarif de l'entreprise. Il faut dire d'ailleurs que la maison était moins peuplée et le chauffage très réduit dans ce semestre d'été.

Le 14 nivôse an X le Conseil des hospices désireux d'assurer plus efficacement la surveillance des établissements décida de les partager entre ses membres. Camus (2), comme membre du Conseil général, Alhoy, comme membre de la commission administrative, furent chargés de la Maternité ; ils jouèrent un rôle très actif dans cette période de réorganisation à côté de l'agent de surveillance Hombron, et du préposé Poirot. De son côté le ministre Chaptal alla surveiller en personne, à plusieurs reprises, les aménagements de la Maternité, entre autres en ventôse an X, le 14 thermidor an X et le 23 frimaire an XII ; enfin le premier consul lui-même envoya en l'an X le conseiller d'État Lacuée pour se faire rendre compte de la situation.

L'inauguration du régime paternel entraîna des changements dans la direction de la Maternité, changements d'ailleurs reconnus nécessaires dès l'an IX par le préposé Poirot. « Femmes enceintes, femmes en couche, nourrices, enfants abandonnés, nourriciers, nourrices sèches, nourrices à lait, meneurs, entraient, séjournaient en la maison, en sortaient à la volonté de l'économe, et l'Administration n'était instruite du mouvement qu'aux époques où ce comptable rendait ses comptes, desquels comptes

1. Seule la fourniture du pain fut remise, depuis l'an X, sous le régime de l'entreprise, à la manutention Scipion. La Maternité ne recevait que du pain blanc.

2. Armand-Gaston Camus, né à Paris le 2 avril 1740, avocat du clergé de France au Parlement de Paris, membre de l'Académie des inscriptions, député de Paris à la Constituante et de la Haute-Loire à la Convention, membre du Comité de salut public fut chargé d'aller arrêter Dumouriez, livré par ce dernier aux Autrichiens et détenu à Maëstricht, Coblentz, Olmütz. Echangé contre la fille de Louis XVI, il entra au Conseil des Cinq-Cents et à l'Institut de France. Le 4 thermidor an VIII il fut nommé garde des *Archives Générales* (depuis *Archives Nationales*). Membre du Conseil des hospices, vice-président de ce conseil en l'an XI, il mourut à Paris le 2 novembre 1804. Il avait voté la mort du roi Louis XVI par correspondance, étant alors en mission. Le 27 frimaire an XII, à la distribution des prix aux élèves de la Maternité, Duquesnoy rappela les services rendus par Camus dans les difficiles débuts de la maison. Camus était un ardent janséniste.

il était lui-même le contrôleur (1). » Le seul contrôle fait en dehors de lui l'était par les officiers de santé, signant les feuilles de visite des femmes malades à l'infirmerie, au nombre de vingt-cinq à trente. C'est-à-dire qu'avec un homme moins honnête qu'Hombron, dont tout le monde reconnaissait la parfaite loyauté, on pouvait craindre des détournements importants, masqués par des listes d'admission fictives ; car au moins un million de francs passaient chaque année entre les mains du directeur.

C'est pourquoi Poirot demandait que les fonctions fussent scindées, qu'il y eût un *économe* nommé par la commission administrative et occupé uniquement de la comptabilité, des opérations économiques et des salaires ; et un *agent de surveillance*, désigné par le conseil général des hospices, chargé des admissions, de l'inspection administrative du service de santé, des relations avec les autorités, des fournitures, des bâtiments, de la police, de l'état civil des nouveau-nés et des nourrissons placés à la campagne. Il en fut ainsi fait et le premier agent de surveillance fut M. Hucherard, gendre de Hombron et père de M^lle^ Clémentine Hucherard, qui fut sage-femme en chef de la Maternité.

La séparation de 1814 enleva au directeur de la Maternité toute suprématie sur les Enfants-Trouvés, et ce fut M. Valdruche qui succéda à Hucherard dans des prérogatives amoindries. Dugès a vanté quelque part « son zèle pour le bien des pauvres, son intégrité, son activité bienfaisante (2) ».

Actuellement, le directeur régit, avec la Maternité, les cliniques Tarnier et Baudelocque.

En l'an XI, l'agent de surveillance touchait 3.600 francs. En outre, il était nourri par la maison ainsi que sa famille, bénéfice qu'il conserva jusqu'en 1834. Le 19 novembre 1834, on le priva de ces ressources alimentaires, mais son traitement fut porté de 2.400 à 3.000 francs, et son titre ennobli : il prit le nom de *directeur*.

L'agent de surveillance était logé en l'an X à l'Oratoire. En 1814, lorsque la Maternité-accouchement s'installa à Port-Royal, il s'empara du premier étage de ce bel hôtel où sont encore

1. Poirot, p. 56, note.
2. Préface de la *Pratique des Accouchements* de M^me^ Lachapelle.

aujourd'hui ses appartements privés, et rélégua le précédent locataire, l'économe, dans les masures de la rue de la Bourbe. Son cabinet est au rez-de-chaussée de l'hôtel d'Aumont à côté des bureaux ; on y remarque un grand portrait de Tarnier, signé *A Laurens 1878*, et une ancienne plaque de cheminée représentant *Le Renard et la Cigogne*. Autrefois, on y voyait un magnifique portrait du chancelier d'Aligre, attribué à Philippe de Champaigne. On eut l'imprudence de le prêter pour l'Exposition de 1900 ; l'administration centrale le trouva beau, s'en empara, et le conserve avenue Victoria, dans une petite pièce attenante à la salle du conseil de surveillance. Il serait à souhaiter pourtant que ces richesses d'art ne sortissent point de leur cadre séculaire, de l'ensemble qu'elles complètent, et que chaque hôpital gardât précieusement ses traditions et ses souvenirs, comme le vieil hôpital Saint-Jean, à Bruges, abrite sous ses voûtes les Madones de Memling.

II

Le directeur fut primitivement assisté, pour la comptabilité, d'un *chef comptable*, puis d'un *commis contrôleur* ; le 1er juillet 1835, le commis contrôleur fut promu à la dignité d'économe.

En l'an XI le chef comptable touchait 2.400 francs ; il était logé et nourri ; ses bureaux et ses appartements étaient à Port-Royal à l'hôtel d'Aumont, qu'il abandonna en 1814 pour les bâtiments de la rue de la Bourbe. Depuis leur démolition il occupe, au fond des jardins de la Maternité, une maison doublée d'un jardin, et donnant sur la rue du faubourg Saint-Jacques ; mais son cabinet de travail est, comme celui du directeur, au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel d'Aumont, à côté des bureaux administratifs. Sur la cheminée, une jolie pendule ancienne en forme de lyre balance sans relâche son soleil radié.

Le budget de la maison était primitivement double : la dépense des enfants trouvés était à la charge de l'Etat, et celle de l'accouchement à la charge de la ville de Paris sur les deniers de

l'octroi. On remboursait à la section de l'Allaitement le prix de journée des femmes enceintes qu'on y envoyait.

On trouvera dans le rapport de Camus pour l'an XI des tableaux très détaillés concernant les dépenses de l'établissement (*allaitement* et *accouchement*). Nous nous bornerons à reproduire ici les chiffres globaux de l'année formée par le dernier semestre de l'an X et le premier semestre de l'an XI.

Première masse, masse commune, personnel commun à tout l'hospice. Reversée proportionnellement sur les deux autres masses	38.538 fr.	055
Deuxième masse (dépenses des femmes enceintes et accouchées).	114.225	2875
Troisième masse (enfants trouvés) :		
1o Dépense des enfants abandonnés nourris à l'hospice	155.295	3486
2o Dépense des 4.479 enfants envoyés à la campagne	466.910	3100
Part de la Maternité dans les prix communs de l'Administration des hospices	7.939	3300
Médicaments pris à la Pharmacie centrale	4.071	8400
	748.432 fr.	1161

Après la séparation de 1814, le budget de la Maternité devint autonome (1). En 1861, les dépenses s'élevèrent à 257.301 fr. 75 ; en 1898 à 516.824 fr. 50 ; et voici le relevé détaillé de l'année 1901 :

Personnel administratif	20.351 fr.	86
Impressions, frais de bureau	1.250	18
Frais de cours, etc.	5.052	64
Personnel médical	36.842	98
Personnel secondaire	59.001	62
Réparations de bâtiments	25.592	27
Pharmacie	28.051	04
Boulangerie	13.945	48
Boucherie	44.689	60
Cave	11.402	05
A reporter	246.179 fr.	72
Report	246.179 fr.	72
Comestibles	58.401	87
Chauffage, éclairage	42.539	82
Blanchissage	53.757	53
Coucher, linge, mobilier	77.849	64
Appareils, instruments	22.161	12
Frais de transport	4.792	49
Eaux, salubrité, etc.	23.129	81
Frais des exploitations	8.161	22
Personnel à la journée	18.024	19
Total	554.997 fr.	41

1. Part de la Maternité :
en 1806 : 167.978 fr. 5
en 1810 : 237.989 fr. 67
en 1813 : 289.074 fr. 55

III

En l'an X l'état-major administratif comprenait six commis, parmi lesquels un préposé à l'état civil (Pautonnié), un préposé à la réception (Sausseret) un premier commis contrôleur (Guichard) un second commis contrôleur (Girault) ; un garde-magasin général (Combaz), appointé à 2.000 francs ; un sous-garde-magasin, à 1.000 francs ; un garçon de caisse.

Le préposé à l'état civil était nommé par le ministre sur présentation du Conseil et du Préfet, les autres par simple arrêté du Conseil. En germinal an X, Pautonnié ayant démissionné, sa charge fut réunie à celle du préposé aux entrées Sausseret. Il y eut des suppressions, des remaniements, si bien que vers 1808 la besogne était faite, sous les ordres du directeur et de l'économe, par quatre bureaux ainsi composés :

1° *Bureau de l'état civil et de la réception* dirigé par un préposé assisté d'un commis. Le préposé remplace le directeur en cas d'absence ; assermenté près le tribunal de 1re instance, il est chargé de tenir les registres d'entrée et de sortie, de transmettre à la municipalité de l'arrondissement les feuilles de naissance et de décès, et au préfet de police l'état journalier des enfants trouvés admis ; il note en outre tous les indices relatifs à leur identification, leur donne à l'occasion nom et prénoms.

2° *Bureau du mouvement intérieur*, avec un employé en chef.

3° *Bureau du départ et des renseignements*, dirigé par un chef et un employé, ouvert au public les mardis et vendredis de 2 à 4 heures. Tous les renseignements concernant les enfants trouvés, leur identité, leur envoi et leur séjour à la campagne, les frais de nourrice, la correspondance avec les meneurs, le départ des convois, sont du ressort de ce bureau.

4° *Bureau de comptabilité*, avec un chef et un liquidateur, pour les réglements de compte avec les nourrices et les meneurs, la délivrance des layettes et vêtures aux nourrissons des campagnes, le salaire du personnel de la maison, les comptes des élè-

ves sages-femmes. Un garçon de caisse et de bureau y prête son assistance. Enfin deux employés dressent, sous les ordres de l'économe, les états de consommation de l'accouchement et de l'allaitement.

Il y avait en outre un garde-magasin sommelier-pannetier, préposé, non sans contrôle, aux fournitures, car les pièces de vin reçues dans l'hospice étaient jaugées de temps en temps par des jaugeurs nommés par le Préfet de police, qui remettaient à l'économe le résultat de leur vérification. Le bois acheté par l'administration était de même mesuré en présence de l'économe par un officier mouleur nommé par la Préfecture de police.

En 1817, on comptait outre l'agent de surveillance et son commis contrôleur, un commis aux admissions, un commis d'économat, un garçon de bureau.

En 1900 le personnel administratif placé sous les ordres du directeur et de l'économe comprend un commis rédacteur préposé à l'état civil, un commissionnaire, un auxiliaire permanent, et divers subalternes.

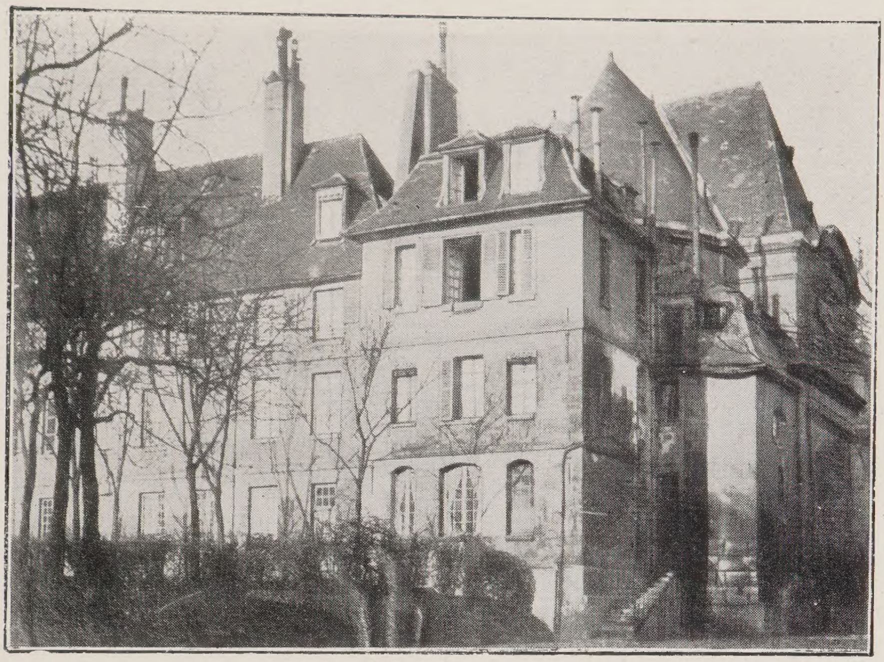

LA CHAPELLE DE PORT-ROYAL

(Etat actuel. — Au premier plan, bâtiment de la Salle de garde des Internes en médecine.)

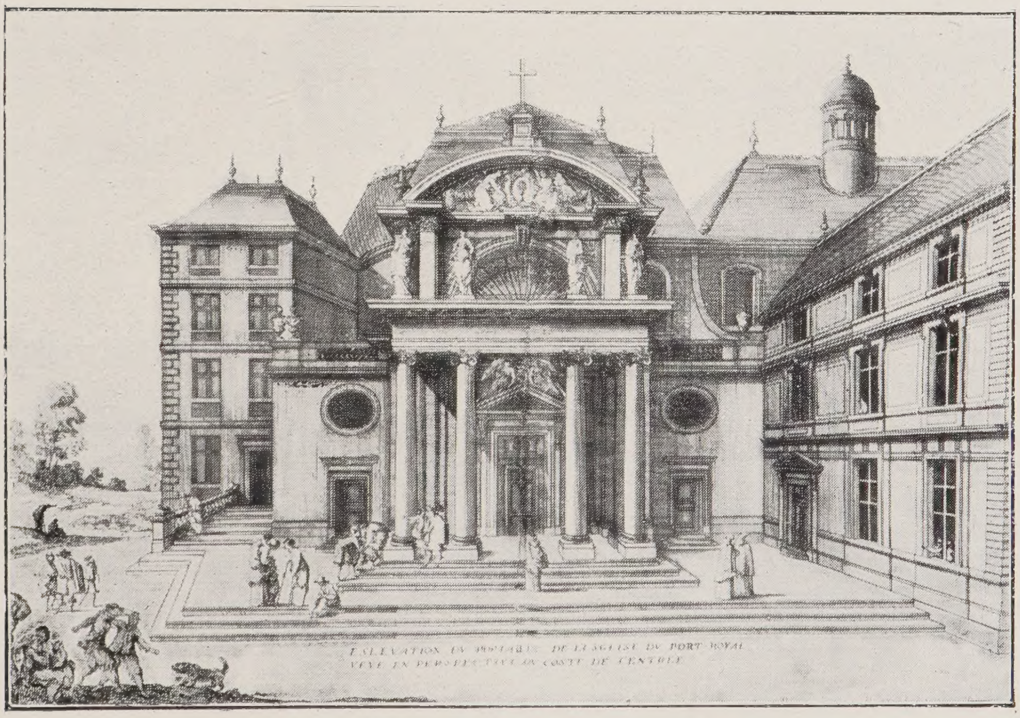

LA CHAPELLE DE PORT-ROYAL

(Projet de Le Pautre)

CHAPITRE V

Service du culte

I. — La chapelle de Port-Royal. — Construction (1646) ; les plans de Le Pautre; consécration (1648). — Le trésor et les reliques : offrandes du roi de Pologne ; le vase de Cana ; la Sainte Epine et ses miracles ; tableaux commémoratifs. — Toiles de Philippe de Champaigne. — Bronzes de Bridan. — Dispersion, vandalisme révolutionnaire. — La chapelle salle de concert. — Réaffectation cultuelle ; la statue de saint Vincent-de-Paul. — Distraction de la lingerie. — Plan et état actuel de l'église ; nouvelles statues et vieux tableaux ; les boiseries du baptistère. — La sacristie et ses pierres tumulaires : épitaphes de M. Antoine Le Maître et de l'abbesse de Harlay. — A quoi servent les dalles funéraires.

II. — L'aumônerie de la Maternité. — Nomination d'un aumônier (15 prairial an X). — Ses fonctions. — Le chantre. — Les prédicateurs extraordinaires. — Les offices. — Suppression de l'aumônier (1883). — Organisation nouvelle. — Le culte protestant.

I

L'église de l'abbaye de Port-Royal de Paris fut commencée en 1646 sur les devis de Le Pautre. On possède encore les plans somptueux de l'architecte, montrant en coupe les voûtes du temple, le chœur des religieuses, et ses stalles de bois sculpté, le fouillis des poutres dans les combles, et la façade qu'il voulait donner à la chapelle, un imposant portail avec narthex à colonnes, au faîte chargé de vasques et de belles statues.

Le décor fut réalisé, sauf en ce qui concerne le narthex et les statues supprimés sans doute par économie (1). Le 7 juin 1648, M. de Gondi, archevêque de Paris, consacra l'église. Le trésor ne tarda pas à s'enrichir d'ornements précieux. A la prière de son épouse Marie de Gonzague de Clèves, une fervente de Port-

1. Cf. les estampes de l'époque.

Royal, le roi de Pologne offrit au monastère un ciboire, une agate sertie d'or et enrichie de diamants, un soleil d'or et de cristal. On montrait encore un énorme vase d'albâtre qui avait servi, selon la tradition, aux noces de Cana, et cette autre relique, la Sainte Epine, cadeau de M. Le Roy de la Poterie, et dont l'attouchement guérit la nièce de Pascal, Marguerite Périer, d'une tumeur lacrymale (24 mars 1656).

On lui attribua par la suite d'autres miracles, entre autres la guérison d'une jeune fille de quinze ans, Claude Baudrand, qui souffrait d'une tumeur abdominale. En souvenir de ces événements, deux tableaux furent placés dans l'église de Port-Royal à droite et à gauche de la grille du chœur des religieuses (1). Ils montraient les deux miraculées en costume de novice, et faisant oraison devant le reliquaire. Chacun portait une inscription latine dont voici la teneur (2) :

CHRISTO SOSPITATORI

Hanc Effigiem Margvaritæ Perier, decennis pvellæ, cvivs sinister ocvlvs, fœta et insanabili œgilope jam triennivm laborans, vivificæ spinæ contactv momento cvratvs est die Martii 24ª Anno 1656, Memores tanti beneficii parentes eivs sacravervnt.

Clavdiæ Bavdrand, XV annos natæ, horribili totivs abdominis tvmore, quo iam per biennivm et amplivs laborabat, medicis iam ad pericvlosissimam sectionem properantibvs, pvncto temporis, nvllo vel artis vel natvrœ prœsidio, liberatœ, hanc effigiem, tanti miracvli monumentvm, vivificœ Salvatoris spinæ, cvivs beneficio patratvm est, grati parentes dicavervnt 27 maii 1667.

On voyait encore au XVIIIe siècle dans le chœur des religieuses une toile de Philippe de Champaigne représentant la *Cène*, mais on y retrouvait, dit-on, sous les traits des Apôtres, la figure des

1. *L'ex-voto* de M. Périer était à droite, celui de Cl. Baudrand à gauche.

2. Ces inscriptions sont reproduites (nos CCXVII et CCXVIII) par F. de Guilhermy dans ses *Inscriptions de la France*, t. I. Vendues au moment de la Révolution, ces toiles furent achetées par M. Camet de la Bonardière qui les légua en 1842 à l'église Saint-Médéric de Linas. Réléguées plus tard au-dessus de la sacristie elles furent signalées de nouveau en 1859 par Bouchitté au Comité des travaux historiques et des sociétés savantes. On les attribua à Ph. de Champaigne. M. Anatole de Montaiglon y contredit ; mais peut-être sont-elles dues à un élève du maître. (Cf. de Guilhermy, *loc. cit.*)

plus célèbres solitaires de Port-Royal. Et les contemporains de la grande époque y pouvaient reconnaître, autour de la table sainte, Antoine Le Maître dans le personnage de saint Jean, et l'abbé de Saint-Cyran, et Robert Arnauld d'Andilly, et l'auteur des *Provinciales* (1). Une répétition de ce tableau, également due au pinceau de Philippe de Champaigne, était placée dans le chœur de l'église, accessible au public, sur le rétable de l'autel, comme on peut le voir sur les plans de Le Pautre. Germain Brice signale également en 1698, de chaque côté de l'autel, une *Samaritaine* et une *Madone* d'après Raphaël, également dues à Champaigne.

Nous savons aussi qu'en 1662 la sœur Catherine de Sainte-Suzanne, fille du peintre, recouvra miraculeusement la santé et que Champaigne commémora cet heureux événement sur une toile qui fut suspendue dans le chapitre des religieuses du monastère des Champs et probablement rapportée à Paris lors de la destruction de cet asile.

Les tableaux du peintre de Port-Royal furent, pendant longtemps, le seul luxe de ce temple que le rigorisme janséniste dépouillait de tout ornement vain, des fleurs même, et des broderies d'autel. Mais plus tard l'art de l'orfèvre s'ingénia à rendre le décor moins austère, et Thiéry nous apprend en 1787 que « ces Dames ont une fort belle exposition pour le Saint Sacrement : elle est en bronze doré et a été exécutée par M. Bridan, sculpteur du Roi, sur les dessins de M. Vieilh, architecte. »

1. Ch. Blanc. *Histoire des Peintres*. Ecole française, t. I, « Ph. de Champaigne » p. 14. A. Gazier, contrairement à l'avis de Ch. Blanc, nie que la *Cène* représente les portraits de « ces Messieurs ».

La *Cène* de Ph. de Champaigne est maintenant au Musée du Louvre (n° 1928.) Voici ce qu'en dit Gazier (*Ph. et J.-B. de Champaigne*, pp. 47-48) :

« Placé d'abord sur l'autel de Port-Royal de Paris sans doute aux environs de l'année 1648, ce tableau fut transporté à Port-Royal-des-Champs lors de la séparation définitive des deux monastères. Il s'y trouvait en 1709. On le reconnaît parfaitement sur les gravures de Madeleine Hortemels représentant le sanctuaire de Port-Royal-des-Champs. Rapporté à Port-Royal de Paris en 1710, il y demeura quatre-vingt ans ; c'est la Révolution qui l'en a tiré pour le placer au Musée des Monuments français et ensuite au Louvre où l'on peut voir en outre une réduction de ce tableau exécutée par Champaigne lui-même. Cette réduction (no 1929 du catalogue) est fort intéressante à bien des égards ; la gamme des couleurs n'est pas absolument la même et elle est plus conforme au carton original (n° 483 des dessins). Evidemment c'est la grande toile qui est une répétition de l'autre et il a fallu couper un pan sur la droite en raison des dimensions de l'autel de Port-Royal. »

Une partie de ces trésors furent dispersés ou détruits au moment de la Révolution. Le vase de Cana échoua entre le 10 août et le 16 septembre 1793 au dépôt des Petits-Augustins où Alexandre Lenoir réunissait les épaves artistiques qu'il pouvait arracher au vandalisme (1). En messidor an II, sous les voûtes de la chapelle dépouillée, quelques détenus de Port-Libre se distrayaient en exécutant des quatuors d'harmonie qui furent bientôt interdits. Adieu, violons (2) !

Lorsque l'édifice fut rendu au culte, il est probable que l'on ne disposa à cet effet que le chœur et le transept ; on y plaça un emblème conforme aux nouvelles destinées de la maison ; et sur la demande de la troisième classe de l'Institut national, un arrêté du 13 vendémiaire an VIII fit ériger dans la chapelle du nouvel asile des enfants trouvés la statue de saint Vincent-de-Paul. Ce marbre, commandé par le roi en 1789 au sculpteur Stouf, avait été exposé au Louvre en l'an VIII.

Quant au chœur des religieuses, il fut, dès lors consacré à un autre usage : car c'est de lui, je pense, que parlent les anciens procès-verbaux des distributions de prix en mentionnant que la solennité eut lieu « dans une des salles neuves de l'ancienne église » ; et c'est là que se trouve actuellement la lingerie. Elle a perdu ses belles stalles et ses boiseries ; mais « la voûte, en cintre surbaissé, hourdée en poterie ronde sous solives », est encore digne de remarque (3). Une simple cloison de planches la sépare du lieu saint.

Bien que spoliée des reliques de jadis et même de la statue de Vincent de Paul, l'église de Port-Royal mérite encore une visite. Les hautes arêtes de ses toits dominant les vieux bâtiments du cloître et coiffés d'un campanile où pend une cloche toujours muette, ne manquent pas de pittoresque. L'édifice se compose d'un chœur en hémicycle ; d'un transept avec une coupole, et d'une nef prolongée par l'ancien chœur des religieuses. Au dehors comme au dedans, l'ordre est ionique à chapiteau angulaire, mais l'entablement est corinthien avec modillons sans

1. Ce vase est actuellement au musée du Louvre, salle des antiquités hébraïques. Il est peut-être postérieur à l'ère chrétienne, en dépit de sa légendaire provenance.
2. Relation de Coittant *in* Dauban, pp. 359 et 361, 2 messidor, an II.
3. Comm. du Vieux Paris, Pr. V., 1899, p. 116-119.

denticules. Comme dans presque toutes les chapelles de monastères, l'entrée principale est sur le flanc, afin de permettre au chœur des religieuses de faire face au maître-autel. Ce portail est maintenant inaccessible, surélevé depuis les nivellements de plusieurs pieds au dessus du sol. Dans le triangle de son fronton un charmant angelot joufflu éploie ses ailes et sourit comme déjà sur la gravure de Le Pautre. L'imposte montre des lettres enlacées, formant le mot *Charitas*, au centre des rayons d'un soleil de fer forgé qu'entoure une guirlande de fleurs cantonnée de deux petites cariatides. La porte elle-même, en bois massif, s'encadre d'entrelacs dont chaque maille enserre un fleuron, et chaque vantail étoile le plus élevé de ses trois panneaux d'une rosace piquée au centre d'une couronne d'épines.

L'intérieur est triste, froid et sale ; il y flotte une odeur de moisi. Le clinquant criard et l'or faux de quelques moulures font encore ressortir son air de pauvreté et d'abandon. Le pittoresque vocabulaire de M. Huysmans stigmatiserait sans pitié l'agneau tout argenté du maître-autel, le triangle noyé dans les nuages dorés du tabernacle, et la moderne statue du Sacré-Cœur qui le surmonte, entre deux anges agenouillés et des pots de fleurs artificielles (1).

De chaque côté du grand autel, une porte s'ouvre dans le mur (2), sous un fronton surchargé d'ornements un peu lourds et dorés : une tête de chérubin ramenant ses deux ailes sous son menton, surmontée de deux massives volutes ioniques qui se recourbent sur sa chevelure, et cantonnée de deux épaisses guirlandes de fleurs dont l'anse, terminée par un ruban, s'accroche en dehors à la racine des volutes. Au-dessus de ces portes les mailles quadrillées des grilles font deux grands carrés noirs,

1. La grille du chœur, en fer forgé, porte enlacées dans les oves de ses volutes les initiales des donateurs : P. D. et S. V.

2. La porte de droite est condamnée et donne sur un passage noir qui relie, au bas de l'escalier de la salle de garde, le cloître à la cour d'entrée. — La porte de gauche mène dans un galetas où pourrit un placard à tablette ; on y voit un vieux tableau crevé représentant la Vierge et l'enfant Jésus. Un autre tableau, figurant le Christ et une sainte, est enseveli sous une couche de poussière au sommet du placard : c'est peut-être la moins mauvaise des toiles renfermées dans la chapelle, il serait à souhaiter qu'elle fût mise en lumière. — Les deux petits recessus dont nous venons de parler étaient jadis disposés en oratoires comme on peut le voir sur le plan de Le Pautre. Celui de droite a disparu.

signalent l'ouverture, aujourd'hui aveuglée, des anciennes tribunes qui dominaient le vide du sanctuaire et qui entendirent sans doute les prières de Mme de Sablé. N'est-ce point par l'une d'elles que la marquise timorée vit un jour apporter dans l'église cette morte dont elle eut si grand peur, n'en ayant point été prévenue, et qui lui fit brûler tant de genièvre dans son appartement, et humer tant de parfums, afin de chasser le mauvais air ? Entre ces grilles, au fond de la concavité du chœur, et surplombant le maître-autel, une grande toile qui n'est plus, hélas ! une toile de Ph. de Champaigne, mais une œuvre de Cl. Thévenin, évoque le souvenir de sainte Marguerite de Cortone ; la pénitente, en robe blanche, et le front ceint d'une couronne de roses blanches, est assise au pied d'une colonne, sur une natte de paille, et ses yeux cherchent le ciel (1). A droite, sur une petite console, un saint Vincent de Paul de plâtre peint, accosté de deux enfants, rappelle les anciens hôtes de la maison.

Le transept est coiffé d'une coupole sur trompes, de 4 toises 2 pieds de diamètre, ourlée d'un rang de modillons, et reposant sur quatre piliers dont les pilastres « ne sont pas brisez, mais terminent dans le massif parce que ces pilliers n'ont pas assez de largeur, et ils ne pouvoient être au plus que d'un demy pilastre de chaque côté. » Il s'ouvre à gauche sur le grand portail, toujours fermé maintenant, qui fait face au pavillon des débiles. Le vitrail qui le surmonte porte la date de 1857. Dans ce coin un beau vieux cadre sertit une toile ancienne, une *Descente de croix* fort médiocre. Plus loin, dans un enfoncement de la muraille de gauche, se dresse l'autel de la Vierge, avec une mauvaise *Annonciation* du XVIIIe siècle.

Sur la cloison qui coupe la nef et l'isole de la lingerie, pend un grand tableau de H. Debon (2), d'une esthétique douteuse : l'Eglise personnifiée par une femme coiffée de la tiare à triple couronne, plane, entourée d'anges, au-dessus de deux docteurs : l'un, vénérable dans sa barbe blanche, tient un gros volume sur lequel est écrit : *Theolo ;* l'autre hirsute et noir, montre sur le plat de son livre le mot : *Sophia*. Sur une banderolle tenue par

1. Ce tableau porte la signature : *Claude Thévenin*, 1849.
2. Signature : *H. Debon*, 1851.

deux Séraphins on lit cette phrase : *Amate vos invicem*. Mais où sont, grand Dieu ! les beaux vieillards de Rubens !

Nous voici arrivés au mur de droite : en face de la chapelle de la Vierge s'enfonce la chapelle des fonts-baptismaux ; la cuve, de marbre rouge, n'a rien de remarquable ; mais les parois du baptistère sont revêtus de magnifiques boiseries anciennes à chapiteaux ioniques. Le panneau central est décoré de deux flambeaux cantonnés de deux urnes. Sur le panneau de droite, on voit un petit guichet, condamné ; c'est par là que le prêtre donnait la communion aux religieuses recluses dans leur chœur. Au-dessus de ce petit volet, un vase ventru est sculpté dans le chêne, au-dessous d'une couronne dont les guirlandes latérales retombent, encadrant la panse de l'amphore ; c'est sans doute un souvenir de l'urne de Cana que les religieuses conservaient dans leur monastère (1). Le panneau de gauche encadre une toile décolorée et sans valeur commémorant le baptême du Christ. Dans l'embrasure de la voûte du baptistère, une toile cintrée jure par son symbolisme d'un éclat fort moderne avec les tableaux vieillots qui l'avoisinent : et c'est, au milieu de touffes de fleurs, un ange vêtu de violet tendre, auréolé d'argent, éployant ses ailes sur un ciel d'or resplendissant, et tenant dans ses bras un poupon emmailloté (2).

Pendant que cet ange évoque ainsi la vie qui commence, nos pas foulent les restes des disparus. Peut-être troublons-nous, sous ces dalles, les cendres d'un vieillard qui s'appela M. de Pontis. Jamais, de son vivant, M. de Pontis ne put dépasser le rang de simple lieutenant aux gardes, et sur la fin de ses jours l'amour de la stratégie qui ne lui avait point réussi fut vaincu dans son âme par l'amour de la solitude, qu'il partageait avec M. d'Andilly son ami. Il ne songea plus qu'à bien soutenir les combats spirituels et se retira à Port-Royal-des-Champs. Ayant déposé les armes guerrières, il mania avec non moins d'ardeur les engins rustiques et fut un jardinier infatigable. Chassé de sa retraite par la persécution de 1660, il revint à Paris et s'installa lors de la paix de l'Eglise dans le logis extérieur de Port-Royal ;

1. Thiéry, *loc. cit.*, pp. 262-263.
2. Tableau dû au pinceau de Mlle Lafont.

c'est là qu'il mourut un an après, le 14 juin 1670, âgé de quatre-vingt-sept ans ; il fut inhumé dans l'abbaye, devant la grille du chœur des religieuses (1).

Il n'y a rien à signaler dans le bras droit du transept qu'un tableau ancien représentant une Madeleine échevelée au pied du Calvaire, cependant que du sol le cadavre du premier homme émerge dans son linceul ; le peintre songeait sans doute aux convulsionnaires de Saint Médard : c'est une scène de contorsions. Enfin vient la chaire, de bois sculpté, montrant sur ses trois panneaux saint Pierre, la Visitation et saint Paul, le glaive en main.

Tout autour de l'édifice sont disséminés d'horribles chromos, pour les stations du Chemin de la Croix ; et tel est l'ensemble délabré qui unit les produits de l'esthétique de la rue Saint-Sulpice à ces épaves de l'imagerie pieuse comme on en voit dans les parloirs de couvents.

Dans l'aile droite du transept débouche une pièce exiguë et obscure donnant sur la cour du cloître, et réservée à l'aumônier : au mur pend un très beau Christ en bois, du XVIII^e siècle, avec une vieille gravure (*l'Annonciation*) et une estampe en noir, portrait du cardinal Debelloy (2), enfin, dans un cadre octogonal, un tableau ancien représentant le Christ parlant à la Samaritaine.

Nous n'avons pas jusqu'ici rencontré dans notre promenade beaucoup de souvenirs de Port-Royal, du vrai ; c'est la faute du temps, et surtout celle des hommes, plus méchants encore que le temps. En voici pourtant un vestige ; on peut déchiffrer sur une grande dalle de calcaire blanc, adossée au mur de ce réduit, l'épitaphe de M. Antoine Le Maître qui fut le maître de Racine. Elle porte ces mots (3) :

HIC JACET ANTONIVS LE MAISTRE,
ROBERTI ARNAVLD D'ANDILLY EX SORORE NEPOS, CVM QUO OMNIBVS NATURÆ

1. Germain Brice, *loc. cit.* L'inscription tumulaire est reproduite dans le *Dictionnaire* de Hurtaut et Magny, t. I p. 21.

2. Buste de trois quarts à gauche. Au-dessous on lit : *Portrait de son Eminence Monseigneur Cardinal Debelloy (Jean Baptiste) né à Morangles, le 8 octobre 1709, archevêque de Paris, sacré le 10 janvier 1752. Chez Martinet.*

3. Aucun ornement ne les encadre ; hauteur 2 mètres, largeur 1 m. 04.

ET GRATIÆ VINCVLIS OLIM CONIVNCTVS IPSA NVNC SEPVLTVRÆ SOCIETATE CONIVNGITVR CVM OMNES SINGVLAREM ILLIVS ELOQVENTIAM PRÆDICARENT, MVNDVM EXOSVS ETIAM ADMIRANTEM CONTEMPTA LVCE FORENSI ET OMNI SPE SÆCVLI AD MAXIMOS QVOSQVE HONORES INVITANTIS IN HANC SE SOLITVDINEM ABDIDIT HOMI NIBVS MVTVS, VT CVM DEO LOQVERETVR HOC VNVM ILLI IN VOTIS LATERE ET PÆNITERE. DIVITIAS, JAM DITIOR POST QVAM ABIECERAT, VILIORES LVTO HABVIT QVOD DIFFICILIVS ERAT TAM MAGNVS DICENDI ARTIFEX NON MINVS CONTEMPSIT ELOQVENTIAM, ALIAM A VERBO DEI EDOCTVS, QVÆ SILENTII HVMILITATE VOCALIOR AC SVBLIMIOR AVDITVR IN CAELO ET DEVM FLECTIT. HINC NIHIL ILLI OPTATIVS, QVAM NEQVE AVDIRI NEQVE AVDIRE VT OTIOSIS SENSIBVS MENS CŒLO INFIXA VERITATIS ROBVR HAVRIRET DIVINÆ HVIC SOLITVDINI. AMATOR PAVPERVM IVNXIT AMOREM PAVPERTATIS, PATIENTIAM IN LABORIBVS, GAVDIVM IN OPPROBRIIS, PARCITATEM IN VICTV, ODIVM SVI, ET CHARITATEM IN ALIOS, QVÆ SVNT ADIVMENTA DISCIPLINÆ CŒLESTIS, MAGNIFICE IN PRIMIS TRACTAVIT PÆNITENTIAM QVAM NON EX INFIRMITATE NATVRÆ, AVT CONSVETUDINE HOMINVM QVI MALE IVDICANT DE DIVINIS, SED EX GRATIÆ POTENTIA ÆSTIMAVIT, ARDENS AMATOR NON MINVS GRATIÆ QVAM PÆNITENTIÆ, ET SI PER EIUS HVMILITATEM DICERE LICERET UTRIVSQUE DEFENSOR OBIIT ANNOS NATUS 50 DIE 4, NOVEMBRIS MDCLVIII. (1).

1. En voici la traduction empruntée au *Bull. de la Com. du Vieux Paris* :
« Ci-gît Antoine Le Maistre, neveu par sœur de Robert Arnauld d'Andilly avec lequel il fut lié autrefois par tous les liens de la nature et de la grâce et qui est maintenant réuni à lui, même dans la communauté du tombeau. Alors que tous,

M. Le Maître ne fut d'ailleurs jamais inhumé dans cette maison. En 1711, ses restes furent amenés de Port-Royal-des-Champs à Saint-Etienne-du-Mont. On ne sait si cette dalle fut transférée directement au monastère de Paris ou si elle provient de Saint-Etienne.

Le cabinet de l'aumônier renferme un fragment d'une autre pierre tumulaire, en calcaire gris, datant de 1695. Les lignes inachevées qui le couvrent se rapportent évidemment à Mme de Harlay qui prit après la mère Dorothée la direction du monastère (1).

A LA
DE L'ÉPOUX IMMOR
. . . . . ET A LA
DE D. MARGUERITE DE
CY DEVANT ABBESSE DE
DE CITEAUX AU DIOCÈS
CONSACRÉE A DIEU DE
ELLE FIT DE SI GRAND

vantaient sa remarquable éloquence et qu'il était invité aux plus grands honneurs, méprisant la lumière du dehors et l'espoir du siècle, il se réfugia dans cette solitude muet pour les hommes afin de ne parler qu'à Dieu. Il ne demandait qu'à se cacher et à faire pénitence et avec raison il s'estimait plus riche après avoir rejeté es richesses, et, ce qui était plus difficile encore, un homme si habile dans l'art de la parole ne méprisa pas moins l'éloquence chez les autres, convaincu par la parole divine que l'humilité est le moyen le plus sûr et le plus sublime pour gagner le ciel et être élu de Dieu.

« De là rien ne lui parut plus désirable que de n'être plus entendu des autres ni de les entendre, en sorte que dans ce sommeil des sens, son esprit fixé vers le ciel put puiser la force de la vérité.

« Epris de cette divine solitude, il exerça sa patience dans le travail et supporta le outrages sans faiblesse par mépris pour lui-même et par charité pour les autres et à l'aide de ces deux appuis de la discipline céleste il pratiqua la pénitence, non seulement celle qui repose sur les infirmités de notre nature et les habitudes des hommes, pénitence qui ne met pas en rapport avec la Divinité, mais encore celle qui résulte de la puissance de la grâce.

« Epris aussi ardemment de la grâce que de la pénitence, et si son humilité permettait de le dire, défenseur de toutes les deux, il mourut à l'âge de cinquante ans, le 4 novembre 1658. »

1. Mme de Harlay, sœur de François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris, d'abord abbesse de la Virginité au diocèse du Mans fut nommée en 1685, abbesse de Port-Royal de Paris à la mort de la mère Dorothée. « Elle n'avait accepté qu'après refus et résistance et comme à son corps défendant Cette sœur de l'archevêque, fille pieuse et infirme qui était des moins propres à entrer dans des vues ambitieuses mourut tout au commencement de 1695 et fut remplacée par une nièce du même nom plus remuante. » (Sainte-Beuve, t. V. p. 280). C'est évidemment cette nièce qui est mentionnée à la fin de l'épitaphe.

RELIGIEUSE QU'ELLE S
NOMMÉE COADJUTRICE
AYANT SUCCÉDÉ DEUX
VERNA TRENTE ANS
NOMBREUSE AVEC TANT
QUE CETTE MAISON DE
SON ABBESSE MESSIRE F
CHANVALLON ARCHEVE
DEUR DES ORDRES DU
FRANCE, ET NOMMÉ AU
PAR ORDRE DE SA MAJES
POUR EN VENIR PREND
BEAUCOUP DE VIOLENC
SÉPARER DE SES FILLES
ACCEPTER CETTE CHA
FIT LONG TEMPS REFUS
ACCEPTA ENFIN PAR UN
ELLE A FAIT ÉCLATER
ZÈLE SA VIGILANCE, S
CHARITÉ ET SA PATIEN
EPREU . . . .
. . . . AVANCÉE
ELLE AC . . . . . . SI P...
DE JANVIER MDCXC [V]
MONASTÈRE DE GRAND
MADAME DE HARL
ABBESSE DE CE MON
POSER CE MONUME

Cette dalle fut sciée en deux morceaux en 1814 ; l'autre moitié est perdue ; au dos du fragment qui subsiste on peut lire : *Maison d'accouchement !* C'est la vieille plaque qui surmontait l'ancienne porte d'entrée de la rue de la Bourbe. Ainsi l'épitaphe d'une abbesse de Port-Royal est devenue l'enseigne de la Maternité ; et ce singulier contraste n'est-il pas le symbole et le résumé de l'histoire de cette antique maison ?

II

Le 15 prairial an X le Conseil des hospices décréta qu'un ministre *externe* du culte catholique serait attaché à la Maternité,

et que d'ailleurs l'oratoire serait strictement réservé au service intérieur.

Le 17 frimaire an XI, le Conseil décida que le chapelain résiderait dans la maison, serait logé et nourri à la section de l'allaitement (Port-Royal) et pourvu de 400 francs d'appointements, à charge par lui de donner les secours de la religion à l'Oratoire et à la rue de la Bourbe. L'attribution d'un aumônier à la Maternité fut confirmée le 9 février 1820 après la séparation des deux maisons.

La question du vivre et du couvert fut d'ailleurs souvent modifiée ; en 1816, en 1856, l'aumônier n'était ni logé ni nourri, et touchait de ce fait deux indemnités (1). Le dernier titulaire occupait en 1882 au premier étage de la bâtisse de la rue de la Bourbe, au-dessus des bureaux, un appartement de six pièces. L'aumônier administrait les sacrements à toute heure en cas d'urgence. Il récitait la prière à 8 heures du matin et à 8 heures du soir, célébrait la messe à 9 heures (2) en semaine, la grand'messe à 9 h. 1/2 le dimanche et les vêpres dominicales à 1 heure. Le mercredi soir à 7 h. 1/2 il adressait une instruction aux élèves, et le vendredi à 6 h. 1/2 aux femmes hospitalisées Enfin, chaque matin à 8 h. 1/2, les berceuses des Enfants-Trouvés apportaient aux fonts baptismaux de la chapelle de Port-Royal les petits abandonnés de la veille. Après le baptême le parchemin d'identification qui pendait à leur col dans un sachet était placé sur leur tête à découvert. Pour prévenir toute erreur ou substitution, l'aumônier allait baptiser les enfants non abandonnés au chevet de la mère à l'Accouchement

Les chants liturgiques étaient entonnés par un chantre sacristain qui recevait pour cet office 150 francs par an. En 1816, il se nommait Billard ; en 1827, Burlet ; en 1833, Roussel ; léguons ces noms aux historiens de la musique sacrée.

Pour les grandes solennités, on mandait un prédicateur du dehors : en 1827, en 1833, je relève dans les comptes l'attribution de 20 francs d'honoraires à l'orateur qui vint prêcher la Passion le Vendredi-Saint.

1. En 1816, 600 francs d'appointements, 500 francs de vivres, 60 francs pour le logement. En 1856, 2600 francs, et 200 francs pour le logement.
2. Ces heures varièrent ; en 1853 c'était à 10 heures.

Sauf pour les élèves non catholiques, l'assistance aux offices les dimanches et féries était obligatoire; l'appel nominal était fait avant le départ, que dirigeaient la sous-surveillante et la surveillante; et celle-ci pouvait infliger des punitions pour « inexactitude aux exercices de piété » (1).

En 1880, l'administration, n'ayant pas les mêmes idées que l'aumônier sur l'éloquence sacrée, voulut réglementer le nombre des sermons; en outre elle déclara facultatif l'exercice du soir, aux termes du règlement du 26 juin 1811. Les démêlés qui s'en suivirent forcèrent l'aumônier à se retirer en 1882.

Son successeur, l'abbé Peuch, n'eut qu'un rôle éphémère, car le service de l'aumônerie fut supprimé en 1883 (2), et une entente avec le curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas assura depuis lors l'envoi d'un prêtre chaque dimanche pour la messe et deux fois par semaine pour les baptêmes.

En ce qui regarde le culte protestant, notons qu'en 1843 M. Valette fut accrédité à la Maternité comme pasteur de la Confession d'Augsbourg.

1. Code administratif de 1824.
2. Circulaire du 23 juin 1883.

CHAPITRE VI

Les hospitalisés.

I. — Les enfants trouvés à l'hospice de la Maternité (1795-1814.)

§ 1. — La période troublée. (An IV-an X, 1795-1802.) — Les enfants abandonnés à la Maison de la Couche. — Les idées de M. Hombron. — *Les enfants de la Patrie* à la Maternité. — Envois en nourrice. — Défaut de nourrices, encombrement, misère, énorme mortalité à la Maternité sous la Révolution. — Réformes de Camus. — Retour des meneurs et des nourrices.

§ 2. — La période administrative (1802-1814). — Hospitalisation des enfants : la crèche, les nourrices sédentaires, l'infirmerie. — Grande mortalité. — Les nourrices sédentaires réduites au minimum. — Placement à la campagne, les meneurs. — Les nourrices de campagne. — Mortalité à la campagne. — Inspection des nourrissons. — Sort des enfants.

II. — Les femmes enceintes.

Premières réceptions (14 therm. an IV). — Transfert définitif de l'Office des accouchées à la Maternité (19 frimaire an VI). — Conditions d'admission ; exclusion des vénériennes ; diminution progressive du nombre des expectantes. — Formalités administratives ; respect de l'*incognito* et du secret obstétrical. — Sélection morale ; état social des postulantes. — Répartition dans les locaux : Oratoire et Port-Royal ; transfert de 1814 ; nombre de lits. — Les bains. — L'habillement. — Le réfectoire. — Sorties, parloir. — L'ouvroir. — Mesures disciplinaires.

III. — Les accouchées.

Les salles de travail. — Les salles d'accouchées : autrefois, aujourd'hui. — Durée de séjour. — Les visites. — Statistique des accouchements.

IV. — Les nouveau-nés.

Déclarations légales. — Les abandons. — Les berceaux à plusieurs places. — Les nourrices sédentaires. — L'allaitement artificiel : expériences de Tarnier. — Elevage des prématurés et débiles, les premières couveuses. — Création du service des débiles. — La consultation externe des nourrissons.

V. — La vaccination.

Le comité central et les débuts de la vaccine. — Expériences à la Maternité. — Le vaccin humain. — La vaccine animale.

VI. — Services accessoires.

Le service d'isolement. — Consultations de gynécologie. — Service de chirurgie gynécologique sous Bouilly ; sa disparition.

VII. — Service de médecine.

Les infirmeries à l'Oratoire et à Port-Royal. — Service temporaire en 1870. — Service actuel. — Consultation hebdomadaire.

I

Les enfants trouvés a Port-Royal

1795-1814

*

La période troublée (an IV-an X, 1795-1802)

En l'an IX de la République française, la ci-devant abbaye de Port-Royal, devenue la Section de l'allaitement de l'hospice de la Maternité, était un vaste caravansérail où s'entassaient près de 900 hôtes :

90 personnes de service.

120 enfants pensionnaires pauvres, dits *Elèves de la patrie* que leurs parents ne pouvaient prendre à leur charge; jadis placés à la Salpêtrière, on les admettait jusqu'à l'âge de cinq ans sur le vu d'un certificat d'indigence de la famille; ils n'étaient pas réputés délaissés.

Une soixantaine de femmes grosses, attendant leur terme pour aller enfanter à l'*Accouchement.*

60 à 80 enfants abandonnés, provisoirement à la crèche.

200 autres enfants abandonnés, allaités par 200 nourrices sédentaires pourvues elles-mêmes de leurs rejetons.

Enfin une quarantaine de nourrices de campagne ou meneurs de passage, en quête de nourrissons.

Et c'était tout un monde grouillant et bruyant, dont les pleurs, les cris et les exclamations offusquaient les oreilles non habituées à ce vacarme : « Mères, nourrices et enfants, tout bouge, tout crie dans cette maison », écrivait un visiteur effaré du tapage ; et ce tapage était l'écho d'une grande réforme.

A l'office des accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu, lorsqu'une parturiente déclarait abandonner son enfant — et c'était le cas le plus fréquent — le nouveau-né était, faute de place, transféré aux Enfants-Trouvés, dans la Maison de la Couche, presque aussitôt après sa naissance. Sans doute cet « expédient... en

abrégeant la durée des couches abrégeait également le séjour de ces femmes dans l'hôpital », mais il encombrait la maison de l'Allaitement encore que la mortalité infantile y fît des vides effroyables (1). Si la grandeur des locaux avait permis de conserver plus longtemps les nouveau-nés auprès des femmes, une séparation plus tardive eût peut-être donné à l'instinct maternel le temps d'éclore. Ce n'était ordinairement, dit Auvity « que contre leur gré et en cédant au mauvais exemple et à des suggestions perfides qu'elles abandonnaient des êtres qui réclamaient de leurs mères un aliment préparé pour eux des mains de la nature (2) ».

C'est pourquoi M. Hombron, greffier-receveur-économe de la Maison de la Couche, se fit le promoteur d'un projet où les accouchées et les enfants abandonnés seraient réunis dans un même établissement. Ainsi l'Administration, conciliant l'utilité et la philanthropie, diminuerait le chiffre des abandons en procurant aux filles-mères un asile pendant la durée de l'allaitement de leur propre enfant, à la condition qu'elles donnassent aussi leur lait à un nourrisson orphelin. Et tel fut le dessein de la Convention lorsqu'elle fit des Enfants-Trouvés, devenus « les Enfants naturels de la Patrie » un département de l'hospice de la Maternité.

Ce système eut le sort de toutes les bonnes intentions et les nouvelles nourrices sédentaires se virent bientôt au-dessous de leur tâche, et débordées, grâce à l'état déplorable de l'Assistance publique, alors en plein désarroi. Les enfants de la Couche étaient jadis, après quelques jours d'allaitement au sein, remis aux mains de *meneurs* ou de *meneuses* et emportés par des nourrices de campagne ; et l'on rencontrait alors sur les routes de France les convois de meneurs et de nourrices, à destination du Parvis Notre-Dame. Il en venait de la Normandie, de l'Artois, de la

1. Les enfants n'étaient pas toujours nés à Paris. On en amenait de partout, c'était même un métier. Des hommes payés pour cette besogne les apportaient dans une hotte du fond des provinces sans souci de l'été ou de l'hiver, s'enivraient en chemin et souvent le marmot mourait avant d'avoir atteint la capitale. Une femme qui conduisait ainsi de Laval à Paris les abandonnés, fous et incurables, pour les placer dans les hospices fut convaincue en 1771 d'avoir perdu, faute de soins, en un seul voyage 11 enfants sur 15. Pour ce fait et quelques vols elle fut condamnée à la fustigation, puis à la détention perpétuelle à la Salpêtrière. (E. et R. Delaunay. *Rech. s. la ville et le pays d'Ernée. Le Bailliage*, Ernée, 1905 in 8° p. 39-40.)

2. Auvity. *Mém. sur l'hospice de la Maternité*, p. 167.

Picardie. Celles de Bourgogne débarquaient du coche d'eau. Les autres voyageaient dans des charrettes hétéroclites, traînées par des haridelles (1). Mais la Révolution entrava bientôt le va-et-vient des nourrices.

Depuis 1793, celles-ci n'étaient plus payées, faute de crédits, si ce n'est irrégulièrement, et en assignats dépréciés ; à la fin de l'an VIII il leur était dû un arriéré de 736.000 francs, c'est dire qu'elles ne venaient plus chercher de nourrissons, et ceux-ci s'entassaient dans les salles de la Bourbe, où 250 nourrices sédentaires ne pouvaient suffire à allaiter les 4.000 ou 5.000 nouveau-venus de chaque année (2). L'encombrement augmentait encore du fait de la progression des abandons et de la natalité en France et aussi de nombreux abus encouragés par la prodigalité de lois maladroites (décrets des 28 juin-8 juillet 1793 et du 15 brumaire an II). Le 23 ventôse an IX le ministre de l'Intérieur écrivait aux préfets : « Depuis dix ans le nombre des enfants abandonnés a fait plus que doubler dans nos hospices ; il s'élève en ce moment à 63.000 (3). »

Il est vrai qu'à Paris tout au moins, la mort se chargeait d'y faire de larges vides : « Le message du Directoire lu en Comité secret le 23 prairial an V présentait un tableau affligeant de la pénurie dans laquelle se trouvent les hôpitaux et les prisons. Sur 350 enfants présentés à l'hôpital des Enfants-Trouvés, il en est mort 300. » Il y arrivait en moyenne de 3.500 à 4.000 enfants par an ; or, du 1er germinal an VII au 1er pluviôse an IX, plus des 2/3 des entrants périrent, comme on peut en juger par le tableau suivant :

1. Sur les meneurs au XVIIIe siècle, voy. Léon Lallemand, *Hist. des enf. aband.*, p. 170 et suiv.

2. Le système des nourrices sédentaires avait déjà été appliqué à la Maison de la Couche, surtout depuis 1756 ; il fut supprimé par le règlement du 28 mai 1788, qui imposa l'allaitement artificiel aux nourrissons jusqu'à leur envoi à la campagne.

3. Cette progression dans les abandons pendant la période révolutionnaire n'est pas confirmée par le tableau statistique des réceptions aux Enfants-Trouvés de Paris : les admissions ont augmenté graduellement jusqu'en 1772, où l'on relève 7.676 abandons ; puis il y a une décroissance graduelle jusqu'en l'an IV (3. 122 abandons) ; enfin les chiffres remontent pour osciller, depuis l'an X, entre 4.200 et 4.500 par an. Il est vrai que les tableaux des Enfants-Trouvés ne s'appliquent qu'à l'hospice de Paris et que la remarque de Chaptal vise l'ensemble du territoire français. Les événements entravaient l'exode habituel des filles-mères vers Paris et les statistiques départementales accusent en effet un énorme accroissement du chiffre des enfants trouvés dans leurs asiles. Voyez dans l'*Anjou historique,* mars-avril 1908, pp. 510 et suiv. le très intéressant rapport du préfet de Maine-et-Loire en 1801 sur les enfants

Années.	Enfants abandonnés — Reçus	Enfants abandonnés — Décédés à l'hospice.
	—	—
1790	5.842	1.431
1791	5.140	1.428
1er janvier — 22 septembre 1792	3.622	1.505
An I	4.441	2.528
An II	3.637	3.425
An III	3.935	3.150
An IV	3.122	2.910
An V	3.716	3.176
An VI	3.543	3.047
An VII	3.777	2.927
An VIII	3.742	2.393
An IX	3.741	2.097
An X	4.450	1.620
Vendémiaire — Ventôse an IX	2.428	747
	55.106	31.384

Aux effets de l'encombrement s'ajoutaient ceux de la misère : la maison n'avait que des dettes, végétait tant bien que mal sous le régime de l'entreprise ; pas de linge pour les couches ; des nourrices en haillons, l'établissement n'ayant pas de quoi les habiller ; des aliments mauvais, mal distribués ; on manquait de lait. De plus les nourrices vendaient en cachette leur vin et leurs victuailles à leurs parents et amis, les jours de parloir, et se rattrapaient en consommant plus des trois quarts de ce qu'on destinait aux enfants ; l'abus devint si criant que le parloir fut fermé ; ce petit commerce n'en continua pas moins clandestinement.

Enfin les membres du conseil des hospices, et principalement Camus, se mirent courageusement à l'œuvre pour améliorer cette lamentable situation. Ils essayèrent de supprimer le gaspillage et de revenir à une économie mieux entendue en substituant le régime paternel à celui de l'entreprise. Il est probable qu'on commença par renvoyer, pour faire de la place les *Elèves de la Patrie*, car il n'est plus question d'eux dans le rapport de l'an XI. L'Agence des secours à domicile en fit son affaire. Les nourri–

abandonnés et sur les causes de leur multiplication et aussi le *Répertoire* de Durieu et Roche, t. II, p. 142, art. *Enfants trouvés*.

ces prirent trois repas par jour au réfectoire, et les enfants trouvés furent traités par une cuisine à part, qui leur servait lait, panade, vermicelle, crême de pain (1), etc. Aux marmots on fournit des layettes, aux nourrices en haillons des hardes propres et neuves, tenue d'hiver et tenue d'été, deux chemises par décade (2), une paire de draps par quinzaine.

Du personnel supplémentaire fut engagé dans les bureaux pour apurer la comptabilité, liquider les vieilles dettes. Le 1er messidor an X il restait encore 668.871 fr. 50 d'arriéré antérieur à l'an IX ; pour les années antérieures à l'an V, et les ans VI, VII et VIII, on paya les créances, faute de mieux, en bons de rente, seuls fonds que l'on ait pu tirer du gouvernement ; pour l'an IX, les nourrices furent payées en argent. Le budget ne tarda pas à s'équilibrer : en thermidor an X les deux premiers trimestres de l'année étaient acquittés, et il n'était pas dû 6.000 francs d'arriéré sur l'an IX. Le dernier trimestre de l'an X (5.621 fr. 05) ne fut soldé qu'au début de l'an XI ; mais à la fin de l'an XI la situation était nette. Des mesures furent prises pour forcer les meneurs à payer régulièrement les nourrices. Celles-ci reparurent avec le crédit de la maison et le flot des orphelins, longtemps stagnant, recommença à déborder sur les campagnes. En floréal an X on expédia ainsi 218 nourrissons ; en prairial 257 ; en messidor 194 ; et dans les mêmes mois respectivement 46,38 et 55 sevrons, soit au total 808 enfants.

Il est vrai qu'on pâtit d'un autre inconvénient : nourriciers, nourrices et meneurs reprirent le chemin de Paris pour recueillir les nourrissons ; mais tous ces gens étaient hébergés, pendant leur séjour, à *l'Allaitement*, et plus d'un s'offrit le plaisir d'un voyage dans la capitale aux frais de l'Administration, en rusant pour prolonger son séjour ; du 1er germinal an VII au 30 nivôse an IX, 4.500 passagers, bouches inutiles, mais voraces, descendirent ainsi rue de la Bourbe, coûtant au moins 1 fr. 05 par jour, et par tête. Pendant cette période, et toutes réductions faites, on déboursa pour eux 19.672 francs. Mais on prit des mesures pour éviter le retour de pareils frais.

1. Macération aqueuse de pain, sucrée, anisée et tamisée. On en trouvera la recette *in* Gardien, *Tr. complet d'accouch.*, 1816, t. III, p. 504.
2. Elles rendaient ce trousseau à leur sortie.

Telle fut la *période troublée* de la Section de l'allaitement. La loi du 15 pluviôse an XIII qui donna aux enfants des tuteurs en la personne des membres des commissions hospitalières, vint la clore définitivement.

Il nous faut étudier maintenant le fonctionnement de ce département à partir de la *période administrative*, pendant le temps où il demeura encore dans la maison de la Bourbe, c'est-à-dire jusqu'en 1814.

**

La période administrative

(1802-1814)

Réception. — On ne recevait à l'hospice que les enfants âgés de moins de deux ans. Les bébés abandonnés en ville ou déposés directement chez la portière étaient roulés dans une grande couverture *ad hoc* et présentés par cette femme au bureau, qui procédait à leur enregistrement et aux formalités d'identification.

Une fois pourvus d'un double numéro d'ordre inscrit sur une bande de parchemin et attaché par un fil à leur cou et à leur bras, ils étaient portés à la *Crèche*.

Hospitalisation. — *La Crèche,* formée de plusieurs salles grandes et claires, closes de portes vitrées, renfermait 112 berceaux blancs fermés à clairevoie par des barres de bois. Les sevrons étaient séparés des nourrissons. Il y avait là en moyenne de 60 à 80 pensionnaires ; au-dessous de six mois on les alimentait provisoirement avec des bouillies de semoule, ou du lait de vache et de l'eau miellée ; ces liquides étaient d'abord contenus dans d'infâmes biberons de verre ou d'étain dont l'orifice était garni d'une éponge ; après quelques années d'expérience on y substitua la cuiller ou le gobelet. Au-dessus de six mois les bébés recevaient des bouillies et de la soupe au pain. M. Chaussier fit même ajouter au lait du sel au lieu de sucre, trouvant que rien ne valait le chlorure de sodium pour activer la crois-

sance. Le personnel comprenait une surveillante et 20 ou 30 berceuses, une pour 4 enfants.

Le zèle de ces filles était stimulé par des gratifications supplémentaires, au prorata de leurs succès pédiàtriques. On détachait aussi à la crèche quelques nourrices pour procurer aux plus compromis un allaitement mixte. Cette mise en observation durait de 8 à 10 jours. Les nourrissons reconnus syphilitiques étaient transférés immédiatement à l'hospice des Vénériens pour y être allaités par des nourrices atteintes du même mal.

Les enfants sains passaient chez les *nourrices sédentaires* qui les abreuvaient de leur lait pendant une durée de 10 à 31 jours selon leur état et selon la fréquence des convois de départ. Ceux qui étaient en bon point, et pesaient six livres ou plus, étaient expédiés par la première caravane disponible de nourrices de campagnes ; les malingres, au-dessous de six livres, étaient gardés le temps nécessaire aux nourrices sédentaires, à moins que par un accident fréquent on n'eût été forcé de les transférer à l'*infirmerie des enfants* (50 berceaux) qui était d'ordinaire leur dernière étape. En l'an IX, sur 3.646 reçus, 1.589 seulement survécurent jusqu'au départ pour la province.

Mortalité. — Cette mortalité énorme persista même après les mesures d'amélioration intérieure que nous avons signalées. Elle tenait d'abord à l'état de misère physiologique ou pathologique de bon nombre d'abandonnés. Beaucoup arrivaient dans des conditions déjà mauvaises, jetés dans la rue pendant la nuit, à peine couverts de haillons, à moitié gelés, ou gourds de *sclérème* ; il y avait une grande quantité de débiles et de prématurés — presque la moitié — en général condamnés d'avance ; enfin certains parents apportaient des enfants mourants pour s'épargner les frais d'inhumation. Il fallait ensuite incriminer les conditions mêmes du milieu, l'agglomération, l'habitat : rien de malsain comme ces deux grands dortoirs à cellules (1), mal aérés, empestés surtout en hiver par une fétidité chaude où la buée perlait ruisselait sur les parois. Les ophthalmies, les broncho-pneumonies, le muguet, les fièvres éruptives, les gastro-entérites y sévissaient à l'état endémique. Le pis est que les enfants des

1. Aujourd'hui, dortoirs des élèves sages-femmes.

nourrices n'y échappaient point : ils succombaient, en 1808, dans la proportion de 1/8. La mortalité était plus considérable pendant la mauvaise saison à cause des maladies *a frigore* et de l'encombrement, les nourrices de campagne se risquant en moindre nombre sur les grandes routes, et les abandons augmentant pendant les mois les plus rigoureux. Il fallait alors, faute d'un nombre suffisant de nourrices sédentaires, recourir à l'allaitement artificiel ou mixte, dont on devine les conséquences.

Des nourrices. — Les nourrices sédentaires étaient, pour l'époque, assez bien rétribuées. « Les nourrices sédentaires, dit Alhoy, sont nourries (1), vêtues ainsi que leur enfant. Il arrive que pendant le temps de la nourriture de leur propre enfant elles en rendent successivement plusieurs à la vie. Si elles ont le malheur de perdre le leur, elles se soumettent à en nourrir deux de l'hospice et alors elles reçoivent une rétribution double (2). »

Leur mensualité était d'abord de 7 fr. 50. Plus tard, en 1808, on leur donnait 0 fr. 35 par jour (10 fr. 50 par mois). Mais on ne les payait qu'autant qu'elles avaient un nourrisson étranger. Elles recevaient de plus, pour stimuler leur zèle, une prime de 2 francs par nourrisson remis en bon état aux mains du meneur, et une gratification de 3 francs à leur départ quand on avait été content de leurs services.

On leur permettait de sortir une fois par mois, mais avec leur enfant seulement ; le parloir leur était ouvert deux fois par semaine, de 2 à 4 heures.

Après quelques années d'expérience, le Conseil des hospices se montra fort désabusé sur le compte des nourrices sédentaires. Elles avaient beau nourrir un abandonné en sus de leur enfant, on pense bien que le meilleur de leur lait n'était pas pour ce dernier, qui n'en trouvait plus à sa suffisance ; elles s'inquié-

1. Alhoy, *Promenades dans les Hospices*, p. 37.

2. Régime d'une nourrice (an XI) : *Déjeuner :* soupe aux légumes. — *Dîner :* soupe grasse, 8 onces de viande, 2/3 bouillie, 1/3 rôtie ou en ragoût ; 1/8 de litron de légumes secs ou verts ; 1/2 setier de vin ou 1 chopine de bière. — *Goûter :* 2 onces de raisiné, fruits ou pruneaux. — *Souper :* une demi-soupe grasse, 4 onces de viande, 1/2 bouillie, 1/2 en ragoût ; 1/2 setier de vin. — 2 livres de pain pour la journée.

taient assez peu de leur petit parasite étranger, et refusaient même de se charger des débiles et délicats, — ceux-là qui eûssent bénéficié de l'allaitement naturel — pour ne pas perdre leur prime. Les enfants pâtissaient encore des multiples changements de régime que leur imposaient des passages successifs des expectants à la nourricerie et de la nourricerie à la campagne. Enfin, les nourrices sédentaires n'avaient que très rarement les qualités requises ; bien qu'on prît soin, en principe, de ne pas accepter de laitières de plus de trois mois, et de ne les point garder au delà de quinze mois, c'étaient trop souvent des malheureuses exténuées de misère, au sein tari ou peu florissant, sales, admises pourtant parce qu'il en fallait à tout prix, et à coups de recommandations charitables. Aussi, avant la fin de l'an X, lorsqu'on put disposer d'un plus grand nombre de nourrices de campagne, réduisit-on le nombre des sédentaires de 250 à 150 et même moins ; en ventôse an XI il n'y en avait plus que 52, une cinquantaine en 1809, et 24 en 1813.

Placement à la campagne. Les meneurs. — Il nous faut suivre maintenant les nourrissons après leur départ de la Maternité, jusqu'à leur placement en nourrice.

L'hospice en confiait quelques-uns directement à des nourrices de la banlieue parisienne qui étaient payées, chaque trimestre, sur présentation d'un certificat de vie de leur pensionnaire, à la caisse directoriale.

Mais la majorité des nourrissons étaient dirigés sur les campagnes par les soins des *meneurs*. « Les meneurs, dit Alhoy, sont des hommes qui se chargent de faire des tournées dans les campagnes, d'y recueillir des nourrices, de les amener à des époques fixes à l'Hospice, de les ramener avec leurs nourrissons, de les surveiller, de les changer si le cas le requiert, de leur distribuer leur salaire, les layettes, les vêtements de toute espèce, et de rapporter dans un délai fixé les actes de décès, les bulles des enfans, leurs colliers (d'identité) et leurs vêtures. Le nombre des meneurs est plus ou moins grand ; ils sont partagés en arrondissemens, à un rayon de 50 à 60 lieues de Paris. Pour être agréés de l'Administration, ils sont obligés de présenter un certificat de probité du maire et du sous-préfet de leur habitation, de justifier qu'ils savent lire, écrire et calculer, d'être pourvus

d'une voiture selon le modèle prescrit, de fournir un cautionnement en immeubles, libre de toute hypothèque, de la valeur au moins de 3.000 francs et de se soumettre par écrit aux réglemens présens et à venir. »

Chargé parfois de 100, 150, — on peut même dire pour plusieurs 500 et 800 enfants, courant sans cesse les champs pour raccoler des nourrices nouvelles, pour surveiller — d'ordinaire fort mal — les anciennes, pour emmener et ramener les convois, le meneur, dispensateur des trésors de la bienfaisance publique, était le maître de son canton, l'homme révéré des paysannes, honoré des cabaretiers, populaire dans les auberges des grandes routes où il abritait sa caravane, abreuvait les nourrices, parlait haut, buvait sec et faisait ripaille aux relais avec les postillons des diligences. La profession était lucrative : le meneur touchait une indemnité myriamétrique, vingt sous par nourrice amenée plus 5 centimes par franc des sommes par lui payées pour les enfants, et en outre des gratifications lorsque la mortalité de ses pupilles diminuait par rapport à l'exercice antérieur, et quand son recrutement de nourrices était plus nombreux que l'année précédente. Il ne pouvait en amener plus de 20 à la fois. Jadis, « les voitures des meneurs n'avaient point de modèle uniforme ; ce n'était souvent qu'une charrette garnie de paille sur laquelle se rangeaient les enfants emmaillottés à côté les uns des autres. Les cahots occasionnaient quelquefois des accidents très graves qu'il a fallu faire disparaître. Tout meneur est aujourd'hui obligé de se procurer une voiture conforme à celle qui existe à l'hospice. C'est une espèce de guinguette dont la couverture s'ouvre à volonté pour renouveler l'air ; il existe des tringles en fer auxquelles sont attachées des courroies ; à ces courroies sont suspendues des bercelonnettes en osier et dans chacune d'elles est couché seul un enfant, de sorte que le cahotage ne fait que le bercer. Dans le pourtour un banc est ménagé pour les nourrices qui, assises, ont sous les yeux leur nourrisson et le surveillent. Ces voitures ne contiennent que 12 nourrices et autant d'enfants. »

La Maternité s'était attaché 25 meneurs, qui arrivaient à Paris à jour fixe, avec leur sérail et leur guimbarde ; tout cela débarquait, mangeait, couchait dans l'hospice ; cependant, quand

le meneur avait moins de 6 nourrices, ni lui ni elles n'étaient nourris, et on lui accordait seulement 4 sous par tête pour leur subsistance. 120 lits étaient affectés à ces passagers. Les nourrices de campagne ne pouvaient aller se promener dans Paris qu'avec permission de la surveillante et sous la conduite d'une sous-meneuse. Après qu'elles avaient subi la visite des officiers de santé, on leur distribuait bébés et layettes dans les services, paperasses administratives dans les bureaux. Le meneur empochait son argent à la caisse, prenait à la paneterie le pain des nourrices, dit *pain de départ* (192 décagr. par tête). La bande repartait ainsi au bout de trente-six à quarante heures. Et tous les jours la rue de la Bourbe voyait le convoi secoué aux cahots des pavés, plein de cris, d'exclamations et de vagissements, s'ébranler au bruit des jurons de son conducteur, pour porter à travers les ornières et les fondrières, à 30, 40, 60 lieues de là, les malheureux marmots, épaves du vice et de la misère.

Les départs s'échelonnaient ainsi jour par jour pour éviter l'encombrement. Au point terminus, la caravane débarquait, le meneur faisait viser à la mairie les feuilles de route et sa liste d'enfants, pour que nul n'y manquât, et les nourrices regagnaient leur chaumière, leur marmot sur les bras, à travers les chemins creux, et parlaient longuement, le soir à la veillée, des incidents de la route et des splendeurs de Paris (1).

Des nourrices de campagne — Les nourrices étaient payées selon le tarif suivant :

Enfants	d'un jour à un an..	7 fr.	par mois.
—	d'un an à deux ans.	6 fr.	
—	de trois à sept ans.	5 fr.	
—	de huit à douze ans.	4 fr.	

Le paiement de ces mensualités était consigné avec les renseignements de placement et d'identité sur un papier remis à la nourrice et nommé *bulle*, ce qui valait aux bénéficiaires, jusqu'à sept ans, le nom d'*enfants à bulle*. En outre l'administration donnait la vêture annuellement.

1. En raison de nombreux abus, les meneurs furent supprimés en 1821 et remplacés par des préposés officiels chargés de circonscriptions fixes.

Des primes supplémentaires stimulaient le zèle des nourrices ; prime pour le voyage, prime pour leur déplacement en hiver ou pendant la moisson, prime de 20 francs par acomptes aux troisième, sixième et neuvième mois pour les neuf premiers mois de nourriture, en plus des 7 francs alloués mensuellement la première année. Comme le premier mois était irrévocablement payé d'avance, pour les nourrissons (non pour les sevrons), et la layette seule rendue en cas de décès de l'enfant, plusieurs nourrices prenaient les plus malades, les voyaient avec satisfaction périr dès leur arrivée, repartaient sur-le-champ pour en reprendre un autre, et cumulaient ainsi parfois, en trente jours, grâce à deux ou trois décès, le prix de deux ou trois mois de nourrice. Il fallut procéder, au départ des convois, à un sévère contrôle, pour enrayer cet abus. On décida qu'aucune femme n'obtiendrait un deuxième enfant que le premier n'eût neuf mois révolus. D'autres nourrices, dans une indigence absolue, n'avaient pas le moyen de nourrir leur pensionnaire, qui mourait bientôt de misère ; en pareil cas, il est vrai, le meneur devait le retirer ; mais il sévissait rarement. Plusieurs de ces femmes dressaient les pupilles à mendier, aussitôt qu'ils pouvaient courir sur la route et demander des sous aux passants.

D'autres, plus ingénieuses, parvenaient à se faire payer par l'hospice pour nourrir leurs propres enfants : il suffisait de les faire porter à Paris, comme abandonnés, par un meneur complice, et de se les faire attribuer ensuite comme pensionnaires des Enfants-Trouvés. Une femme vint un jour d'Autun, et déposa son rejeton à l'Allaitement, tel un orphelin ; une indiscrétion la perdit au moment où elle le reprenait en qualité de nourrice, au départ du meneur. On en vit encore qui cédaient leur nourrisson à une voisine, en lui abandonnant les appointements du premier mois, et gardaient pour elles les mensualités suivantes ; avisé de ces faits, le ministre de l'Intérieur fit traduire le meneur responsable en police correctionnelle, pour escroquerie.

Mortalité infantile. — On peut juger des soins que recevaient, dans ces conditions, les pupilles de l'hospice. La mort n'arrêtait pas ses ravages au seuil de la Maternité et continuait à éclaircir jusque dans les campagnes les rangs des enfants trouvés.

Un tiers seulement des enfants reçus du 1er germinal an VII au 1er pluviôse an XI put être envoyé aux champs.

De ce tiers de réchappés, la moitié succombèrent en cours de route, et la moitié des survivants eurent le même sort dans les deux premiers mois de nourrice. L'Administration concluait mélancoliquement qu'à ce compte-là le tiers qui résistait au seul séjour de l'hospice revenait, pour un maximum de trente à quarante jours d'hospitalisation, à 340 francs par tête. Après avoir, en seize ans, peuplé les campagnes de 80.000 enfants trouvés, elle constatait en l'an IX que 5.000 seulement répondaient à l'appel, c'est-à-dire qu'il en était mort 75.000. A la fin du premier semestre de l'an XI, on comptait 1.181 décès pour 3.155 nourrissons expédiés hors Paris de germinal an X à ventôse an XI inclusivement. Enfin, sur 23.070 enfants placés en nourrice de 1803 à 1807, 14.500 périrent ; le 1er janvier 1808, il n'y avait que 6.873 pupilles de 0 à 12 ans présents à l'appel (1).

Ces fâcheux résultats étaient, par malheur, traditionnels, et les divers moyens employés pour y parer n'avaient pas eu grand succès.

Inspection des nourrissons. — Dès 1703, l'Administration de l'hôpital général avait établi une inspection des nourrices ; elle s'adressa d'abord aux Sœurs de Charité ; plus tard aux inspecteurs envoyés dans les campagnes par le bureau des nourrices de chaque ville, et finalement reprit les sœurs. A la Révolution tout contrôle cessa : on en chargea bien les commissaires du Directoire exécutif près les administrations locales (30 ventôse an V), mais ils s'en désintéressèrent absolument. Alors on en revint aux inspecteurs ; il y en eut un (arrêté du conseil des hospices du 5 octobre 1803) puis deux (9 janvier 1805) puis trois (8 décembre 1811). Ces fonctionnaires parcourant les campagnes pendant neuf mois de l'année furent chargés de visiter les nourrices en compagnie du maire, de surveiller les meneurs, de se renseigner en outre auprès des curés et officiers de santé. Ils faisaient viser leur journal par les maires et le sous-préfet à la fin de leur tournée. Il y eut aussi des inspecteurs bénévoles tels que

1. Du 1er janvier 1791 au 30 ventôse an XI (21 mars 1803) il a été reçu 49.264 enfants : le 1er germinal an XI, il n'en reste que 6.701 vivants tant à la campagne qu'à l'hospice. (Rapport de l'an XI.)

le duc de La Rochefoucauld-Liancourt dans l'Oise (8 pluv. an X) et certaines châtelaines, mais sans mandat officiel (1).

Sort des enfants. — Les enfants restaient à la charge pécuniaire de l'hospice jusqu'à l'âge de douze ans; au-dessus de cet âge, ils demeuraient encore sous la tutelle administrative, mais on on ne payait plus rien pour eux. La plupart restaient aux mains des nourriciers ou de leurs voisins comme domestiques de campagne. Parmi les filles, plusieurs s'engageaient dans les hospices comme berceuses ou infirmières. Parfois, il y avait mieux. Un homme de bien, Gérard Lamy, fit, le 18 octobre 1780, une fondation au principal de 20.000 fr., consacrée à payer les frais d'une éducation chirurgicale pour un des petits abandonnés. Le 25 germinal an VII, cette bourse fut donnée au jeune Honoré Dufour qui en touchait encore les arrérages en l'an XI, comme élève en chirurgie.

II

LES FEMMES ENCEINTES

L'aménagement du service obstétrical, à l'origine, traîna en longueur : les Enfants-Trouvés étaient depuis quelques mois déjà à Port Royal que les accouchées s'attardaient encore à l'Hôtel-Dieu. Enfin le 14 thermidor an IV (1er août 1796) on commença à admettre à l'Allaitement des femmes gravides que l'on envoyait accoucher, à leur terme, à l'Oratoire. On n'y compta pendant cette période (14 therm. an IV-19 frim. an VI) que 410 accouchements. Car le service de l'Hôtel-Dieu demeurait toujours actif, et c'est seulement à partir du 19 frimaire an VI (9 décembre 1797) que les femmes enceintes furent exclusivement reçues à la Maternité et accouchées dans la maison de la rue d'Enfer (2).

1. Voy. Alhoy. *Promenades... dans les Hospices*, notes, pp. 64-66.
2. Cependant, malgré la suppression de l'Office des accouchées, il y eut encore des accouchements à l'Hôtel-Dieu soit routine des femmes qui tenaient à y être admises, soit complicité des élèves en chirurgie intéressés à les admettre pour étudier leur obstétrique, soit urgence, soit enfin admission d'une femme enceinte malade *ante partum*. Le Conseil des hospices en fit en l'an XI des plaintes à l'Hôtel-Dieu.

De l'admission. — Dès le début, les femmes syphilitiques furent exclues de la maison. On les dirigeait sur l'hospice des Vénériens à moins qu'elles ne fûssent tellement proches de l'accouchement que tout délai manquât pour l'efficacité d'un traitement spécial. A la création de l'hôpital de Lourcine, en 1836, des lits furent affectés aux vénériennes en couches. Aujourd'hui encore, la Maternité les renvoie à l'hôpital Broca où elles sont soignées, en attendant leur terme, dans un des deux services de cypridologie, et transférées, lors de l'accouchement, à l'Annexe Pascal dont quelques lits sont réservés à cet effet.

Quant aux femmes enceintes saines, elles furent de tout temps reçues sans conteste et cette section était, dans les débuts, extrêmement peuplée. Si l'on admettait autant d'expectantes, c'était non seulement dans un but d'assistance, mais encore comme mesure de prophylaxie : plusieurs médecins pensaient qu'en « ouvrant cet asyle de charité quelques mois avant le terme de la grossesse on [pourrait] alors fortifier, ranimer les femmes qui s'y réfugient et les préparer par un régime tonique et nourrissant à l'accouchement et au développement régulier des mouvemens organiques qui doivent lui succéder » (1). Intentions excellentes, sans doute, mais dont il fallut bientôt, en pratique, restreindre les bienfaits. On décida donc de n'admettre que les femmes enceintes de huit mois, ou par exception celles qui se présentaient avant ce terme en imminence de travail ou que l'indigence extrême privait de tout moyen d'existence à domicile. Plus tard, on accepta les postulantes dès le septième mois, mais celles-là seulement qui s'engageaient à ne pas abandonner leur enfant. En sorte qu'il n'y avait point d'asile pour les femmes grosses de moins de sept mois, ou qui ne voulaient point faire la promesse demandée.

« Or à cette époque de la grossesse, dit Lasserre, ces malheureuses n'étant pas en état de travailler ou ne trouvant pas d'ouvrage, sans ressources, arrivées souvent à Paris depuis peu pour cacher les suites d'une faute, vivent dans la misère la plus affreuse pendant les deux ou trois derniers mois de la gestation... Malgré cela le nombre des admissions est restreint autant que possible, puisque sur 2339 accou-

1. Moreau de la Sarthe, *Hist. nat. de la femme*, 1803, t. II, p. 336.

chées durant les huit premiers mois de l'année 1841, 1548 sont entrées en travail ou ont séjourné moins de huit jours à la Maternité avant leur accouchement. On se rend d'autant moins facilement compte de cette sévérité parcimonieuse à refuser un asile à de malheureuses mères, que le logement et le matériel de la maison sont presque suffisants pour un nombre de femmes enceintes double de celui qui y est journellement ; des dortoirs entiers restent fermés toute l'année. Les admissions devraient se faire sans restrictions dès le septième mois de la grossesse (1). »

Ces difficultés ont trouvé à notre époque une solution grâce à la création par l'initiative publique ou privée d'asiles de femmes enceintes, tels que l'Asile Michelet ; et la Maternité peut parer à l'encombrement en renvoyant dans ces établissements sous la conduite d'une infirmière les femmes trop éloignées du terme ; elles en reviennent aux premières douleurs. On ne garde à Port-Royal que celles qui sont à terme ou qui présentent quelque sujet de complications. D'ailleurs le nombre des expectantes a beaucoup diminué de nos jours, bon nombre de femmes ne sollicitant leur entrée qu'au moment de l'accouchement : sur 9525 qui se sont présentées à la Maternité en 1899, 863 seulement ont été hospitalisées pendant leur grossesse ; en 1900, sur 10923 postulantes, on n'en a hébergé que 900 *ante partum*.

Les femmes admises étaient, à leur entrée, notées au bureau sur un registre de réception mentionnant leurs nom, prénoms, âge, profession et domicile. Elles pouvaient, à leur gré, garder l'*incognito*. Si les femmes « disent ne vouloir faire aucune déclaration, le registre ne porte que le numéro et la date de l'entrée et le bulletin n'a pas non plus d'autre désignation (2). » Pour les déclarations spécifiées secrètes, on avait un registre spécial et inviolable. Et l'on vit des femmes qui avaient donné d'abord par fausse honte des renseignements inexacts dévoiler leur véritable identité lorsque leur état de santé leur faisait craindre une issue fatale (3). Les hospitalisées qui se trouvaient dans une situation particulière avaient même la liberté de rester voilées. On voit que le secret obstétrical était absolument respecté, et

1. Lasserre. Thèse de Paris, 1842, p. 85.
2. Code administratif, art. 1072.
3. Rapport de 1814, p. 94.

la mise à l'écart des étrangers, dont nous reparlerons à propos des élèves sages-femmes, se trouvait encore justifiée par cette nécessité. Les représentants de l'administration eux-mêmes ne pénétraient dans les salles de malades que lorsque leurs fonctions les y appelaient. On fit présenter les enfants au baptême par les élèves sages-femmes afin qu'aucun parrain ne franchît le seuil. Enfin, en 1834, un concours étant ouvert à la Faculté pour la chaire d'obstétrique de l'hôpital des Cliniques, le doyen demanda que les cinq leçons imposées aux concurrents eussent lieu à la maison d'accouchement ; l'Administration subordonna son assentiment au consentement des femmes qui serviraient de sujets aux orateurs.

Or, précisément vers cette époque, un scandale éclate : un beau matin de 1835, le bureau apprend avec angoisse qu'un homme a passé la nuit chez la sage-femme en chef ! Cette dernière dissipa ces scrupules respectables ; elle déclara que ce jeune visiteur était son fils adoptif, qu'il se trouvait malade et avait besoin de soins maternels ; elle demanda la permission de l'abriter sous son toit. Et le directeur en référa au Conseil général des hospices lequel délibéra, en sa séance du 27 mai 1835, que l'intrus « pourra être reçu chez Mme Legrand les dimanches et jeudis de chaque semaine sous la condition que dans aucun cas il ne couchera dans l'établissement et que jamais il ne sera vu dans aucune de ses parties ou dépendances autres que celles qu'il doit traverser pour arriver à l'appartement de la sage-femme en chef ». Il est probable que le jeune homme mécontent de voir ainsi réglementer ses expansions familiales proféra quelques paroles amères à l'adresse de l'administration, car M. Boivin, directeur, fut avisé par ses supérieurs que la conduite du protestataire avait été « si coupable » qu'il ne pourrait « sous aucun prétexte être admis dans l'établissement ».

Si la sévérité du règlement alla jusqu'à réprimer l'amour filial, elle finit par se briser contre un droit imprescriptible : vers 1882, on donna le poste de surveillante des élèves à une femme mariée ; le Code civil l'autorisait à recevoir son époux, le règlement de l'hospice le lui défendait. Le directeur et les bureaux de l'avenue Victoria en discutèrent longuement : elle resta et eut

gain de cause. Mais une vieille surveillante cria que tout était perdu et que l'abomination de la désolation commençait.

De nos jours toutes les mesures d'exclusion se sont beaucoup relâchées : un service est encore affecté aux accouchements clandestins, et c'est le service Boivin. Mais le secret est très rarement demandé.

Répartition. — Une sélection morale dicta pendant longtemps la répartition des femmes dans les locaux : les grossesses secrètes, dit Camus en l'an XI, sont gardées à l'Oratoire ; les femmes mariées indigentes, les filles-mères de Paris, et les filles-mères de province forment à Port-Royal trois sections distinctes.

En 1826, au dire d'Alhoy (1), les pensionnaires étaient rangées dans trois catégories :

1° Les femmes mariées pauvres. D'ailleurs beaucoup de femmes de cette classe travaillaient jusqu'au dernier moment, et préféraient l'Hôtel-Dieu à la Maternité afin d'éviter la promiscuité qui les y attendait, *post partum*, avec les filles-mères (2). Cependant la maison de Port-Royal ne leur ménageait pas son aide, et lorsque l'une d'entre elles, déjà mère, ne voulait point laisser son premier enfant tout seul au logis, ou livré aux soins insuffisants d'un père retenu par son travail, le marmot était hébergé dans la maison pendant la durée de l'hospitalisation maternelle.

2° Les filles publiques, assez peu nombreuses.

3° Les filles-mères. Près des deux tiers appartenaient à d'autres départements que la Seine, et un cinquième environ arrivaient de la province ou des environs de Paris (3).

On les voyait débarquer dans la capitale, pauvres filles pouilleuses, loqueteuses, crottées, venues à pied de 30, 40, 50 lieues. en balançant leur gros ventre, n'ayant pour tout bien que leur feuille de route et quelques croûtes dans leur baluchon. La maison était assez hospitalière à ces malheureuses car, dit Alhoy « il ne faut jamais oublier que le but de cet établissement est de prévenir le crime ».

1. Alhoy. *Promenades poétiques*, p. 30.
2. Duchanoy.
3. Rapport de 1814, p. 103.

Les filles-mères formaient et forment la grande majorité des hospitalisées ; il résulte d'un relevé dressé par Richer, directeur de la Maternité pour 1862 (1),que sur 2303 accouchées 320 seulement, c'est-à-dire moins d'un septième étaient mariées ; encore faut-il ajouter que, parmi les femmes mariées, la moitié au moins étaient abandonnées par leur mari ou séparées judiciairement. On comptait dans ce total 962 domestiques, 985 ouvrières (600 ouvrières à l'aiguille, 200 repasseuses et blanchisseuses, 185 polisseuses, vernisseuses, etc.) et 356 journalières. Sur les 2303 femmes, 371 (à peine un sixième) étaient dans leurs meubles ; 709 logeaient en garni, 451 chez des maîtres ou patrons, 712 chez des parents ou amis ; 60 n'avaient aucun asile.

Initialement, les femmes enceintes furent réparties à l'Oratoire et à la Bourbe. Vers l'an XI, on eut besoin de place à l'Oratoire pour les sages-femmes, et les expectantes furent hébergées à l'Allaitement ; on ne réserva à l'Accouchement pour les femmes grosses que 7 ou 8 lits pour celles que menaçaient quelque complication, ou un accouchement prématuré ou imminent. Après le transfert de 1814, femmes gravides et accouchées furent réunies dans la même maison. Mais en 1817 comme en 1808, les dix dortoirs de femmes enceintes contenaient au total 130 lits, non compris les brancards supplémentaires pendant les périodes d'encombrement.

De nos jours, les femmes enceintes normales occupent encore l'ancienne Maternité ; leurs dortoirs sont dans les greniers, repeints et restaurés, de l'aile sud du cloître, au-dessus de ceux des élèves sages-femmes. On n'y compte plus que 30 lits.

Il y faut ajouter les 12 lits (total souvent dépassé) de la salle Desormeaux destinée aux femmes enceintes qui ont besoin d'une surveillance plus directe pour certaines causes : grossesses compliquées, présentations vicieuses, malformations pelviennes, etc.

Hygiène. — L'Administration, consciente des droits de l'hygiène, décida que toutes les entrantes seraient envoyées au bain immédiatement après leur admission. Avant 1814, les bains des femmes enceintes étaient à l'Oratoire, et elles s'y rendaient de la Bourbe, à tour de rôle. De plus, on les pour-

1. Cité par Hervieux. *Etiol et Prophyl. des Mal. puerp.*, p. 16.

vut de linge de corps et l'on troqua en cas d'indigence absolue leurs haillons contre des vêtements convenables. A partir de 1816, on leur imposa un habillement uniforme fourni par la maison pendant la durée de leur séjour ; on les voit encore aujourd'hui accoutrées de grandes capotes bleues qui n'avantagent pas leur tournure. Leur linge personnel, foulé, tassé, pelotonné en un paquet, passé à l'étuve, est ensuite déposé au vestiaire ; elles le reprennent, tout fripé, à leur départ.

Alimentation. — Le réfectoire occupait, en 1817, au rez-de-chaussée une pièce de huit fenêtres de façade, qui avait été jadis affectée aux pensionnaires des religieuses et pouvait contenir 130 couverts. C'est probablement encore le même : il est situé au rez-de-chaussée du bâtiment des salles Levret et Desormeaux, et commun aux hospitalisées et au personnel infirmier ; mais les heures des repas ne coïncident pas. En 1808, les femmes devaient se procurer à leurs frais cuiller, fourchette, gobelet, et...pot de chambre. La maison ne consentait à prêter ces objets de première nécessité à titre absolument gracieux qu'aux plus indigentes.

Pendant le banquet, le silence était de rigueur. Le service était fait par les femmes, à tour de rôle.

Après, les convives devaient remporter les plats, et nettoyer elles-mêmes la vaisselle.

Sorties et parloir. — Une fois admises, les hospitalisées ne pouvaient plus sortir, sauf exceptions motivées par des intérêts personnels et laissées à l'appréciation de l'autorité ; encore n'avaient-elles droit qu'à une seule sortie, et en dehors du dimanche. Les permissionnaires devaient rentrer le soir même sous peine de n'être plus acceptées qu'au moment du travail. D'ailleurs, le parloir leur permettait d'entretenir quelques relations avec le monde extérieur.

Le parloir fut ouvert aux visiteurs d'abord deux fois par décade, puis le mercredi et le samedi de chaque semaine de 1 heure à 3 heures. Il était situé à droite de l'entrée de la rue de la Bourbe, et coupé par une grille flanquée d'une double barrière. « On a été obligé de prendre ce moyen pour l'ordre et même pour les mœurs », écrivait en 1817 un administrateur pudique. Actuellement les femmes enceintes donnent leurs

audiences dans la salle d'attente de la *réception* à des heures spéciales.

L'ouvroir. — Au début, après avoir fait leur lit et balayé leur gîte, les femmes enceintes restaient oisives. On ne tarda pas à reconnaître les inconvénients de ce *far niente* et chacun dut se livrer au labeur compatible avec son état. A celles qu'on admettait par compassion avant le terme réglementaire de huit mois, on imposa en échange une collaboration sans salaire au nettoyage, à la lingerie, à la cuisine, à la tisanerie, au service du réfectoire des élèves sages-femmes, sous les ordres des surveillantes. A partir du huitième mois, leur travail était rétribué et l'on inaugura dans ce but des ouvroirs le 15 pluviôse an X.

Il y en avait primitivement deux : un pour les femmes enceintes de l'Oratoire, un pour celles de Port-Royal. Bientôt (an XI) on n'en garda qu'un, à l'Allaitement. Maintenu après le transfert de 1814, l'ouvroir était installé en 1817 dans l'ancienne salle du Chapitre. Une directrice, placée au milieu sur une estrade, surveillait le travail et le silence était de rigueur. L'atelier fonctionnait de 8 heures à 11 h. 30 du matin et de 3 heures à 6 heures du soir. On y confectionnait des layettes pour les enfants et le linge nécessaire à l'hospice ou à d'autres maisons.

Un tableau dressé par Hucherard pour 1807 récapitule ainsi la production (1).

Désignation des objets confectionnés	Quantité confectionnée dans l'année	Désignatien des objets confectionnés	Quantité confectionnée dans l'année
Béguins	20.011	Chemises de femmes	133
Bonnets d'indienne	14.289	Camisoles de couches	206
Bonnets de laine	5.032	Chemises d'hommes	28
Chemises à brassières	14.120	Draps	235
Brassières d'indienne	228	Taies d'oreiller	125
Couches	25.790	Tabliers plissés	560
Langes piqués	6.192	Serviettes	635
Langes de laine	770	Torchons	886
Chemises de vêture	12.985	Tabliers à cordons	302
Chemisettes	2.136	Grands fichus	134
Jupons	1.997	Houppelandes	6
Robes	4.611	Camisoles de drap	6
Fichus de garat	14.928	Jupons de drap	41
Fichus de toile	11.000	Grandes paillasses	82
Petits fichus doubles	200	Grands paillassons	40

1. Rapp. de 1814, pp. 96-97.

Voici un relevé de comptabilité de l'an X donnant le montant des sommes payées aux travailleuses dans les deux sections :

Du 15 au 30 pluviôse an X	104 fr. 35
Ventôse	253 fr. 39
Germinal	396 fr. 56
Floréal	292 fr. 31
Prairial	318 fr. 15
Messidor	254 fr. 11
	1.618 fr. 87

Chaque femme arrivait ainsi à gagner, à la tâche, 6 sous par jour en se fournissant de fil ; à la journée, 4 sous, le fil fourni par la maison. L'administration calculait que sur les 1.618 francs elle avait un bénéfice de 550 fr. 10 par rapport au prix qu'elle eût donné aux travailleuses ou marchands du dehors.

En 1814, les travailleuses étaient encore payées à la pièce, « 20 sous pour une chemise d'homme, 15 sous pour une chemise de femme, 10 sous pour des camisoles de couches, 35 sous pour des camisoles de drap, 10 sous pour des chemises de vêture, pour des robes, pour des tabliers plissés, 50 sous pour des houppelandes, 20 sous pour des draps, 15 sous pour de grands fichus, des jupons de drap, etc. (1) ». L'ouvroir est encore en activité, mais les travailleuses n'y sont plus payées.

Discipline et police. — Pour assurer le maintien du bon ordre l'administration dispose de plusieurs pénalités : expulsion des salles communes, privation de parloir, suppression de la ration de vin, de la paye à l'ouvroir, voire expulsion, en cas grave tel que découchage (sauf réadmission au moment même de l'accouchement) ou traduction devant le commissaire de police du quartier.

III

LES ACCOUCHÉES

Répartition. — Nous avons dit comment, avant 1814, les femmes enceintes hospitalisées à l'Allaitement passaient, au moment des douleurs, dans la section de l'Accouchement à l'Oratoire.

1. Rapp. de 1814, p. 96.

A Port-Royal la salle de travail était située au 2e étage, dans l'angle sud-est du cloître. A côté se trouvait l'amphithéâtre où l'on pratiquait, devant les élèves, les grandes opérations obstétricales. Au-dessus de l'amphithéâtre il y avait une chambre d'isolement ; une éclamptique, un jour, dans son délire, se jeta par la fenêtre et vint se fracasser en bas sur le pavé. Depuis lors les ouvertures furent grillées.

Après l'accouchement, les parturientes étaient réparties dans les quatre salles d'accouchées qui comptaient en 1817 un total de 78 lits et de 40 berceaux. Les deux plus belles, d'abord dédiées à sainte Madeleine (26 lits) et à sainte Elisabeth (27 lits) et plus tard à Ant. et Paul Dubois, occupaient toute la longueur du 1er et du 2e étages de l'aile sud jadis affectés aux cellules des religieuses. Les cloisons conservées formaient à chaque femme une alcôve longue de 2 m. 65, large de 2 m. 70, éclairée par une croisée.

La salle Sainte-Marguerite, beaucoup plus petite (10 lits), était au premier étage du côté ouest, et servait de passage entre les précédentes et l'infirmerie ; ces locaux laissaient beaucoup à désirer.

« Les nouvelles accouchées, dit Tarnier, y sont réunies en plus ou moins grand nombre, exposées par conséquent à tous les inconvénients inséparables de la vie en commun. La nuit c'est un bruit continuel causé par les gens de service, par le transport des nouvelles accouchées qui arrivent de la salle d'accouchements et par-dessus tout ce sont les cris des enfants nouveau-nés qui éclatent de tous côtés et à tue-tête. Qu'un seul enfant se mette à crier, il est bientôt accompagné par d'autres et toute la salle est éveillée. A 4 heures du matin on commence le nettoyage de la salle, on fait les lits, etc. Il faut avoir entendu soi-même tout ce vacarme pour bien comprendre que le sommeil des femmes est perpétuellement troublé. Ajoutons à cela la terreur causée par les plaintes des malades, par le spectacle de l'agonie et de la mort et nous comprendrons l'influence désastreuse d'aussi mauvaises conditions. » (1)

Ce tableau est un peu poussé au noir et Tarnier, partisan de

1. Tarnier, *Bull. Soc. Chirurgie*, 28 mars 1866, p. 133.

l'isolement individuel absolu, n'eut jamais gain de cause qu'au Pavillon Tarnier. D'ailleurs, depuis l'ère antiseptique on a renoncé, sans grand inconvénient, au principe de la séparation des accouchées. Les femmes délivrées sont aujourd'hui réparties dans quatre grandes salles des nouveaux bâtiments (Ant. et Paul Dubois, Chaussier, Baudelocque), contenant ensemble 72 lits et autant de berceaux.

Durée de séjour. — La durée de séjour, toujours réglée par le médecin, a varié de dix à quinze jours en moyenne. Elle est actuellement de onze jours, délai assurément insuffisant, faute de place ; mais les femmes peuvent prolonger leur convalescence au Vésinet, ou à Fontenay-aux-Roses (Asile Ledru-Rollin) ou à l'*Asile maternel* du passage Raimbaut (Paris, XIVe arr.).

Lorsque l'une d'elles est rappelée chez elle avant le délai voulu par quelque nécessité domestique, elle est reconduite avec les précautions désirables sous l'escorte d'une fille de service (1).

Les visiteurs. — En 1808, deux fois par semaine (mercredi et samedi), les personnes du dehors pouvaient prendre chez le portier des nouvelles des accouchées et même être admises auprès d'elles en cas de motif valable, sur laissez-passer de la sage-femme en chef visé par l'agent de surveillance. Mais les draconiennes mesures d'exclusion de jadis sont maintenant abrogées. Non seulement, en cas d'urgence, la famille mandée peut être introduite à toute heure au chevet de sa malade, mais encore les accouchées retenues au lit donnent audience à leurs parents et amis dans les salles mêmes, le jeudi et le dimanche de 1 heure à 3 heures. Et l'on voit en ces jours de liesse une longue théorie de promeneurs endimanchés se répandre par les couloirs accédant aux salles, sous la vigilante surveillance des infirmières de planton, et chargés de sacs d'oranges, de journaux illustrés et de périodiques pornographiques, offrandes superflues, car la vendeuse de journaux passe tous les jours le long des lits, et l'administration, soucieuse de l'éducation de la démocratie, entretient une bibliothèque à l'usage des malades au moyen d'un crédit annuel de 100 francs.

1. Rapp. de 1814, p. 98.

Statistique. — Dès le début, les parturientes affluèrent à la Maternité, 1.767 femmes y entrèrent dans le cours de l'an XI. Les statistiques annuelles montrent la progression croissante du nombre des accouchements (une moyenne de 2 à 3.000 par an) jusqu'en 1847 où l'on en compta 3.752 ; ce fut le maximum. Depuis lors, le chiffre moyen oscilla entre 2.500 et 3.000 ; mais il y faut ajouter à partir de 1867 le supplément, devenu de nos jours très considérable, des accouchements pratiqués chez les sages-femmes agréées (1).

En 1898, il a été fait 2.717 accouchements, plus 1.417 chez chez les sages-femmes de ville ; en 1899, la Maternité a hébergé 2.653 femmes à terme ou abortives et 1557 chez ses sages-femmes. En dépit de la création, porte à porte, des Cliniques Tarnier et Baudelocque, Port-Royal maintient sa prépondérance ; en 1900, sur 22.861 accouchements faits dans les 15 services obstétricaux de Paris, 4.977 ont eu lieu à la Maternité (2) : « La concurrence des deux cliniques Tarnier et Baudelocque est cependant très sérieuse puisqu'on y a fait 4.612 accouchements. Sur ce tout petit périmètre on a donc fait 9.558 accouchements ; c'est-à-dire un peu plus que les deux cinquièmes des accouchements faits dans les hôpitaux de Paris. Il en résulte qu'il a déjà été irrationnel d'y concentrer tant de maternités ; les deux cliniques sont comme deux enfants qui voudraient étrangler leur mère. » (3).

1. D'après un relevé administratif des archives de la Maternité, 39,628 femmes ont été reçues de 1870 à 1905 inclusivement chez les sages-femmes agréées de la maison.

2. Dont 2.265 chez les sages-femmes agréées.

3. Porak.

En 1902, 2.860 femmes ont été admises pour accouchement ou avortement à l'hospice de la Maternité, et 2.570 chez les sages-femmes de la ville, soit 5.430 ; en 1904, 2.964 à l'hospice et 2.986 en ville ; en 1905, 2.720 à l'hospice et 3.012 en ville.

Nous sommes bien contraint de citer dans le cours de ce chapitre quelques chiffres. Il va sans dire qu'on ne les acceptera qu'avec la circonspection commandée par toutes les statistiques. Nous avons dû renoncer à donner à la fin de ce volume un tableau numérique des accouchements et le pourcentage de la mortalité à la Maternité depuis ses origines, faute de pouvoir contrôler, corriger ou concilier des chiffres très discordants, selon la source, pour la même période. La collection des procès-verbaux de la distribution des prix, les *Rapports* de l'an XI (par Duquesnoy et Camus) et de 1814, le *Mémoire historique et instructif* de 1808 (relevés du 14 thermidor an IV au 1[er] janvier 1808), les tableaux reproduits par M[me] Lachapelle à la fin de sa *Pratique des accouchements* (germinal an XI à 1811), les ouvrages de Tarnier

IV

LES NOUVEAU-NÉS

Déclarations légales. — Lorsque l'enfant a vu le jour, un agent de l'Administration se transporte auprès de l'accouchée afin de recevoir ses déclarations. Ici encore, nulle contrainte ; la mère est libre d'avouer ou de cacher le nom du père et le sien. Les renseignements consignés sur un bulletin jaune parafé du directeur ou du préposé à l'état civil et de la sage-femme en chef ou de l'interne sont envoyés à la municipalité de l'arrondissement chargée de dresser l'acte de naissance. Je n'ai pu retrouver le nom de l'heureux nouveau-né qui inaugura la Maternité.

Toutefois il existe au bureau de l'Administration, à la Maternité, un très vieux registre, dont les premières pages semblent perdues, car le premier extrait est numéroté 131. Ce document nous apprend que :

« Du 25 germinal an V est né Marie, fille de Jean Charles Nicolas Basile, salpêtrier, âgé de trente-sept ans, natif du pont de l'Arche département de Seine-Inférieure, et de Louise-Jeanne Mulaëre, âgée de trente deux ans, native de Paris y demeurant rue Victor, n° 59, Division des Plantes, marie à Paris en la ci-devant parrosse Sainte-Marguerite le 27 novembre 1784 (v. s.) » *(sic)*.

Des abandons. — Les premiers règlements sont pleins de prescriptions minutieuses relatives au sort des enfants ; la mère doit en décider dans les vingt-quatre heures : ou elle a des ressources et consent à s'en charger elle-même ou le confie à une nourrice de son choix ; alors la maison n'intervient pas, ou se borne sur demande à lui trouver une nourrice au Bureau des nourrices de Paris ; ou la femme est sans ressources, mais ne renonce pas à son enfant. Si elle est capable de l'allaiter, on la

et d'Hervieux sur la mortalité puerpérale, la statistique publiée par Budin pour la période de 1895 à 1898, enfin une statistique manuscrite de 1806 à 1901 conservée aux Archives de la Direction de la Maternité, fourniront à ceux que la question intéresse des totaux et des proportions disparates La science n'a pas laissé, jusqu'ici, d'en tirer quelque profit et plusieurs conclusions.

renvoie après avis conforme des officiers de santé, à la section de l'Allaitement, comme nourrice sédentaire ; si elle ne peut ou ne veut nourrir, l'hospice s'occupe de l'enfant et le place, sans qu'il soit réputé abandonné. Enfin, si elle délaisse définitivement son bébé celui-ci est immédiatement transféré à l'Allaitement, puis à la campagne par les soins de l'Administration, seule tutrice désormais. Dans les débuts, l'abandon fut une exception à l'Oratoire. Sur 144 accouchées, du 1er prairial an V au 1er brumaire an VI, 21 seulement refusèrent d'allaiter. Mais ce beau zèle ne dura pas. Dès l'an IX Poirot déplore que 59 femmes sur 60 abandonnent leur rejeton ; en l'an XI, presque toutes agissent de même ; il faut dire que les filles-mères étaient en immense majorité. Pendant les dix années qui vont de 1804 à 1814, il n'y eut que 2634 accouchées sur 21.053 qui sortirent de la maison avec leur progéniture ou la placèrent en nourrice.

« Maternité ! criait alors M. Hucherard avec désespoir,... titre bien fastueux pour des grossesses et des naissances que les bonnes mœurs n'avouent pas toujours, qu'elles avouent trop rarement. Ne donnons pas un nom qui rappelle les devoirs si touchans de la famille et les affections les plus douces de la nature à la réunion de tant d'êtres dont le plus grand nombre trahit ces devoirs et méconnaît ce bonheur. Sur 2700 femmes accouchées dans l'année qui finit (en 1814), 2400 ont déclaré n'être pas mariées, et presque toutes ont abandonné leurs enfans. » Le directeur pourtant faisait chaque jour dans les salles une tournée matinale et moralisatrice pour exhorter les pensionnaires à ne point délaisser leur enfant. Exhortations souvent dépourvues d'éloquence, car il fallait transporter chaque matin les petits abandonnés aux Enfants-Assistés sur un brancard spécial qui ne contenait pas moins de six places ouatées.

Hygiène et élevage. — Seuls, les enfants non délaissés demeuraient auprès de leur mère pendant la durée de son séjour, chacun dans son berceau. Pourtant, en 1853, « le directeur de l'hospice de la Maternité conçut et réalisa l'idée de réunir dans un même berceau plusieurs enfants. Cette mesure avait pour but, disait-on de simplifier le service et de maintenir plus facilement les enfants à une température suffisamment élevée. Pour cela on fit construire de petits lits de camp que l'on plaça dans

les salles auprès des fourneaux ; on y entassa cinq ou six enfants. « Il m'est arrivé, dit Lorain, de retirer mort du milieu des autres un enfant qui peut être avait succombé déjà depuis quelque temps... Il va sans dire que plusieurs enfants malades se sont trouvés côte à côte dans ce lit commun et que des enfants sains étaient placés près d'eux (1). » Devant les résultats de cet élevage en commun, on revint à l'isolement individuel.

Pour nourrir les enfants que leurs mères ne peuvent allaiter, on conserva toujours à la Maternité quelques nourrices sédentaires, que la sage-femme en chef choisissait parmi les accouchées les plus robustes.

Actuellement deux ou trois nourrices sont attachées à chaque salle, et prises, après examen du chef ou de l'interne soit parmi les accouchées de la maison, soit parmi les postulantes du dehors. On a récemment élevé leur paye de 400 fr. à 500 francs par an, soit 41 fr. 66 par mois.

L'allaitement au sein, même avec ces quelques nourrices, n'étant pas toujours possible, on recourut dès le début à l'allaitement artificiel. Nous avons vu déjà comment on y pourvoyait à cette époque. En 1803, un essai d'allaitement au pis de la chèvre fut désastreux. On se rabattit sur le lait de vache. Une partie du lait consommé à la Maternité jusqu'en 1880 provenait de la vacherie de l'hospice de Bicêtre (2).

De 1877 à 1880, le problème de l'allaitement artificiel revint à l'ordre du jour à propos de la création projetée d'un service de nourrissons aux Enfants-Assistés. Le Conseil municipal de Paris voulut éclairer la question à l'aide des lumières de la politique, et un orateur proposa gravement d'utiliser le lait de chienne. L'Académie de Médecine disserta à son tour ; Tarnier fit à la Maternité, de concert avec M[me] Henry, de nombreuses expériences sur le lait de chèvre. L'Administration acheta deux chèvres, sans grand succès. « Tantôt, dit Tarnier, j'ai mis les enfants au pis de l'animal, tantôt j'ai donné ce lait au verre soit pur, soit coupé de différentes façons. J'ai toujours échoué. Les digestions étaient mauvaises, puantes. De tout enfant nourri de lait de

1. Lorain. *La Fièvre puerpérale chez la Femme, le Fœtus et le Nouveau-né*, p. 69.
2. P. Bru, *Hist. de Bicêtre*, p. 331.

chèvre s'exhalait une odeur forte, et l'on pouvait dire de lui : *hircum olet* (1). »

Le 23 août 1881, on inaugura le lait d'ânesse, qui fournit d'assez bons résultats pendant quinze mois ; les nourrissons en prenaient pendant les six ou huit premières semaines, après quoi on leur donnait du lait de vache étendu d'eau. On recourut encore au lait condensé, à la crème de Bidert. En 1883, l'Administration fit choix d'une vache et l'installa à la Maternité ; le lait était stérilisé immédiatement après la traite et administré pur ou coupé d'eau distillée, d'eau sucrée, d'eau de féculents, etc. Mais aujourd'hui la maison n'héberge plus de ruminants ; le lait, amené du dehors, est analysé chaque matin par l'interne en pharmacie et stérilisé avant d'être livré à la consommation.

Tarnier réprouvait les biberons et faisait boire les nourrissons au verre ou à la cuiller ; le biberon sans tube a maintenant droit de cité.

Des prématurés. — Pour en finir, il nous reste à parler des nourrissons prématurés et débiles, qui succombaient jadis en grand nombre au muguet et surtout au sclérème ; Auvity en déplorait les ravages, et la mortalité était encore considérable en dépit des bains tièdes et des enveloppements ouatés, des bains de sable et de deux étuves construites à grands frais pour dégeler les infortunés sclérémateux. Mais Tarnier se promenant en 1878 au Jardin d'acclimatation eut l'idée d'employer pour ses prématurés les couveuses à poulets qu'exposait Odile Martin.

Les essais furent laborieux et l'on eut d'abord quelques déboires, comme il arrive à tous les inventeurs : l'appareil fonctionnait mal ; on l'expérimentait avec des œufs de poule, et au lieu d'obtenir une belle couvée de petits poulets, on n'avait jamais que des œufs durs ; et le constructeur Odile Martin s'arrachait les cheveux, et M. Tarnier proposait de nouveaux plans : il finit par trouver le bon.

La première couveuse fut « installée à la Maternité en 1880 à titre d'essai ; elle y a fonctionné régulièrement à partir du 21 novembre 1881 ». Elle a été décrite par Napias et Martin, puis par Auvard (2). Vaste niche, véritable monument aussi

1. *Bull. Acad. de Méd.*, 26 septembre 1882 ; p. 1081.
2. Auvard. *De la couveuse pour enfants.*

incommode que possible, avec ses parois doublées de sciure de bois comme isolant, et son chauffage au thermo-siphon (1), cet appareil était, en outre, « d'un prix élevé ; utile dans les Maternités, car il pouvait contenir plusieurs enfants, il était peu pratique dans la clientèle privée. Tarnier imagina une couveuse plus petite, d'un chauffage facile et d'un transport aisé » (2), n'abritant qu'un seul hôte. Cette couveuse de bois, repaire de punaises, et difficile à désinfecter, a été perfectionnée depuis ; Mme Henry adopta un modèle rectangulaire à cadres de fer et parois de verre, plus élégant, et très propre.

C'est encore à Tarnier que l'on doit plusieurs travaux sur l'hygiène et le gavage des prématurés.

Dans l'ancienne Maternité, cinq ou six malheureux débiles languissaient dans un coin de la salle de travail, surveillés par l'élève chef de division ; toutes les deux heures les élèves les portaient aux nourrices alors logées dans les combles, au-dessus de la salle Désormeaux ; mais on sait que l'escalier de cette salle faisant alors partie de l'isolement ne communiquait pas comme aujourd'hui avec le local occupé au même étage par l'ancienne salle d'accouchements ; il fallait descendre au premier, puis remonter au troisième ; dans ce transport, plus d'un infortuné débile trouva la mort.

Finalement on se décida à créer pour eux un service spécial ; le 24 juin 1891, le Conseil municipal, sur la demande de P. Strauss, autorisa l'administration à le bâtir à la Maternité. Mme Henry, sage-femme en chef, fit appel à de généreuses initiatives, et bientôt s'élevèrent le pavillon central et l'aile qui le flanque du côté de la porte d'entrée. Mme Henry dirigea ce département, qui était un peu son œuvre, pendant trois ans. M. Budin, qui survint alors, s'en occupa non moins activement et obtint la construction de l'aile qui s'étend jusqu'à Baudelocque.

C'est là que maintenant les débiles reposent, immobiles dans leurs boîtes de verre, serrés dans leurs bandelettes, comme des momies. De chaque côté de l'allée les couveuses s'alignent dans la salle claire, et parfois l'une de ces poupées ouvre l'œil, agite une main, bâille, grimace et se rendort. L'une des pièces est

1. Bar. *Le Professeur S. Tarnier*, p. 25.
2. Budin et Demelin.

découpée par des boxes et permet d'isoler les enfants suspects. Plus loin, est le local des nourrices et de leurs enfants, avec la salle de change et d'allaitement.

Ce service est dirigé par l'accoucheur en chef de concert avec son assistant (1), et l'aide sage-femme qui habite le premier étage du pavillon central.

Consultation de nourrissons. — Budin créa également dans l'établissement une consultation de nourrissons avec distribution de lait stérilisé, sur le modèle de celle qu'il avait organisée à la Maternité de la Charité en 1892.

« C'est à Budin, dit Nauwelaers, que revient l'honneur d'avoir fondé [après Hergott de Nancy] (2) la première consultation de nourrissons... nés dans son service de la Maternité. L'examen et la pesée se faisaient régulièrement tous les huit ou quinze jours afin de surveiller l'élevage des enfants. Les mères devaient nourrir leur bébé ; seules les femmes dont la sécrétion lactée était reconnue insuffisante recevaient du lait stérilisé pour parfaire l'alimentation des nourrissons. L'Œuvre créée par Budin est une véritable école d'allaitement maternel. »

Cette consultation existe encore : deux fois par semaine, à 10 heures du matin, les anciennes accouchées de la Maternité remplissent pendant deux heures la salle de réception des femmes enceintes, où l'accoucheur assistant leur donne ses conseils et surveille la croissance des habitués. Du lait stérilisé est préparé dans une salle adjacente au laboratoire et distribué aux mères nécessiteuses dans l'ancienne consultation de gynécologie, sous le cloître.

V

La Vaccination

On sait quel zèle le Comité central de vaccine fondé par le

1. M. le docteur Durante, chef de laboratoire, jusqu'en 1904 ; M. le docteur Macé, accoucheur assistant depuis 1904.
2. Herrgott de Nancy fonda en 1890 l'Œuvre de la Maternité. En 1894 le docteur Léon Dufour de Fécamp a créé l'Œuvre de la Goutte de lait, qui s'est propagée dans beaucoup de villes de France. Cf. Budin. *Les Consultations de Nourrissons.* Paris, Bureaux du *Progrès médical,* 1899, in-8. (Comm. faite le 25 juillet 1899 à l'Académie de médecine).

duc de la Rochefoucauld-Liancourt déploya au début du XIXe siècle pour la propagation de l'inoculation jennérienne (1). Le personnel de la Maternité y prit une part active. Plus d'une fois la maison prêta des nourrices à l'Hospice d'inoculation établi dans l'ancienne maison du Saint Esprit par un arrêté de Frochot (19 pluviôse an IX–8 février 1801) sous la surveillance du Comité central et la protection du Conseil des hospices. On tira encore de Port-Royal des nourrissons — pris parmi les sevrons — pour les essais ou pour le recrutement du bataillon vaccinifère. Mais l'Hospice de l'Allaitement fut lui-même le théâtre d'expériences, sous le contrôle d'Andry, d'Auvity, tous deux membres actifs du Comité ; ou de Chaussier qui popularisait alors la vaccination par des tableaux de propagande et créait à l'Ecole Polytechnique un nouveau centre d'inoculation. Andry et Auvity ayant vacciné plusieurs enfants dans leur service, inoculèrent la variole à trois d'entre eux, un mois après la vaccination, vers pluviôse an IX. Les sujets s'y montrèrent réfractaires. Cette épreuve fut renouvelée plusieurs fois, avec le même succès. Enfin, la variole s'étant déclarée dans quelques dortoirs de Port-Royal, Auvity y plaça à l'instigation du Comité quelques nourissons vaccinés. « Ils ne cessèrent d'y rester plusieurs mois au milieu de la contagion sans en éprouver la plus légère atteinte. » Ces tentatives contribuèrent beaucoup à la propagation de la vaccine et à l'édification des médecins.

Lorsque l'Ecole d'accouchement fut établie à la Maternité, on

1. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, émigré en 1793, passa aux Etats-Unis, puis en Angleterre où il s'appliqua à l'étude de la vaccine et résolut de la vulgariser en France. De retour à Paris en 1799, il fonda pour la propagation de la méthode jennérienne une société par souscription ; un Comité créé à l'Ecole de médecine le 21 floréal an VIII sous sa présidence rassembla Thouret, directeur de l'Ecole, les Drs Pinel, Leroux, Guillotin, Mongenot, Doussin-Dubreuil, Marin chirurgien du Prytanée de Paris, Parfait, inspecteur des hôpitaux militaires, Salmade, etc. Le Comité expérimenta, étudia, propagea la vaccine, Thouret fit preuve du plus grand zèle. Le 7 février 1801, Frochot, préfet de la Seine, fonda à Paris un hospice spécial pour l'inoculation de la vaccine ; le 14 mars 1803, Chaptal, ministre de l'Intérieur, chargea officiellement le Comité de centraliser tout ce qui concernait la variole et la vaccine et de correspondre avec les préfets pour tout ce qui se rapportait à cette mission. Une ordonnance royale du 20 novembre 1820 fondant l'Académie de Médecine transféra à cette compagnie les attributions du Comité ; néanmoins le Comité central de vaccine ne fut dissous qu'en 1823. (Voy. *Traité historique et pratique de la vaccine*, par J.-L. Moreau de la Sarthe, Paris, an IX (1801) in-8° et *Introduction de la vaccine en France*, par Hervieux, in *Bull. de l'Acad. de Médecine*, 1897, n° 7, séance du 16 février, p. 180-187.)

en profita pour enrôler les élèves dans ce grand mouvement de propagande. Le ministre de l'Intérieur, Chaptal, voulait que les hôpitaux, que la Maternité, que les sages-femmes, concourussent eux aussi, de tout leur pouvoir, à la prophylaxie de la variole par la méthode de Jenner (1).

En 1816, les séances de vaccine étaient bi-hebdomadaires, et l'on inoculait les enfants de la maison et ceux du dehors qui se présentaient. On tenait toujours un bataillon de vaccinifères en réserve : « Huit nourrices sédentaires sont constamment et exclusivement chargées de réserver huit enfants abandonnés pris à la crèche de l'hospice de l'Allaitement. Les élèves sont pour cela distribuées également en huit sections qu'on appelle tour à tour et dans lesquelles chaque élève est successivement nommée pour vacciner un des enfants gardés par les nourrices sédentaires. Six à sept jours sont ordinairement consacrés à cette opération. Aussitôt qu'une des sections a fini une autre commence. Les huit se succèdent ainsi sans interruption (2). »

Cet état de choses dura jusqu'à la substitution de la vaccination animale à l'inoculation de bras à bras. Actuellement, tous les nouveau-nés sont vaccinés « de génisse à bras » par les soins des élèves, sous la surveillance des aides sages-femmes, et l'on voit arriver chaque semaine l'infortuné ruminant, au pis couvert de pustules, qui va d'hôpital en hôpital dans sa cage roulante, palladium de la variole.

VI

Services accessoires

Le service d'isolement est de date relativement récente. Dès le début, les femmes atteintes d'infection puerpérale étaient simplement transférées à l'infirmerie. Mais après les réformes de l'antisepsie cet état de choses devenait inadmissible, et un service d'isolement des puerpérales fut placé dans cette masure que les vieux plans appellent le *Bâtiment neuf* ; les suspectes étaient

1. Le ministre de l'Intérieur aux préfets, 3 mars 1804 (*Rec. des circ. administr.*, t. I, p. 178).
2. Rapport de 1814, p. 259.

mises dans la salle alors nommée Danyau (2e étage) et descendues, en cas d'infection déclarée, dans la salle Levret, au premier étage (1).

Ce département a été transféré dans la nouvelle Maternité : les cas suspects (éclampsie, subinfection) vont dans les chambres du service Boivin ou la salle Danyau ; les cas d'infection franche, infection puerpérale, avortements, abcès du sein, ophtalmies purulentes, etc., sont isolés au-dessus, dans le service Tarnier. Les services Boivin et Danyau comptent 16 lits et 16 berceaux ; le service Tarnier 20 lits et 20 berceaux. Ces chiffres officiels étant souvent dépassés, l'administration a pris une mesure radicale : elle a fait inscrire en lettres énormes sur le mur de chaque salle le nombre de lits réglementaire. Ainsi ne pèche-t-elle qu'à bon escient : car les brancards supplémentaires sont toujours trop nombreux à l'Isolement, du fait des cas d'infection puerpérale endogène ou exogène, ou des avortements, souvent criminels, qui sont de plus en plus fréquents depuis quelques années. « Sur les 35 à 40 décès que je compte en moyenne tous les ans à la Maternité, dit Porak, 2 ou 3 dépendent de l'avortement que je suppose le plus souvent criminel (2). »

Ainsi ce service, d'abord réuni à l'infirmerie générale, en a été distrait sur la demande de Charrin et est maintenant placé sous l'autorité de l'accoucheur. (3)

La gynécologie pure ne fut jamais que tolérée à la Maternité ou n'y trouva qu'une hospitalité transitoire. Le 6 septembre 1869 le directeur général de l'Assistance publique autorisa pour cette année-là, mais seulement à titre d'essai, l'ouverture d'une consultation de gynécologie les lundis, mercredis et vendredis à 9 heures du matin ; la salle Sainte-Marguerite fut mise dans ce but à la disposition du chirurgien en chef, avec huit lits, absolument à l'écart, sans communication aucune avec le service

1. La salle Levret ne sert plus aux malades. La ci-devant salle Danyau est devenue actuellement la salle Desormeaux, avec une autre destination. La communication actuelle du palier de la salle Desormeaux avec la salle d'accouchement d'alors (2e étage) était murée.

2. Porak. *Rapp. annuel de la Commission permanente de l'Hygiène de l'Enfance* pour 1905. Acad. de Médecine, Paris, 1906, p. 18.

3. Porak, *Disc. à la distrib. des prix* du 29 juin 1907, p. 16.

LE BATIMENT NEUF

(Réfectoire, salles Levret et Desormeaux.) — A droite, voûte menant à la Direction. A gauche, nouvelle (1er plan) et ancienne Maternité (2e plan).

PORTAIL DE L'ÉGLISE DE PORT-ROYAL

(Etat actuel)

obstétrical. Sous Marchand et sous Bouilly il y eut à la Maternité un service de chirurgie (femmes) que Bouilly orienta exclusivement vers la chirurgie gynécologique, et pourvu d'un interne en chirugie indépendant du service obstétrical. Ce service de chirurgie de 12 lits occupait la salle Levret ; on opérait tantôt dans l'antichambre de Levret, tantôt dans cette ancienne crèche qui fut provisoirement en 1904, l'infirmerie des élèves. En 1890 la salle fut fermée, Bouilly ayant obtenu une transformation de la Maternité de Cochin en lits de gynécologie. Mais si le service a disparu, la consultation a persisté. D'abord installée dans l'ancienne salle du Chapitre, sous le cloître, transférée depuis dans la nouvelle Maternité, elle a lieu les lundis, mercredis et vendredis à 10 heures sous la direction de l'accoucheur en chef, aidé de l'assistant, de l'interne chargé des aseptiques, et d'une aide sage-femme. On a compté 977 consultantes en 1896, 1503 en 1897, 1571 en 1898, 1623 en 1899, 1685 en 1900, 1716 en 1901.

D'autre part en 1884 M. Labadie-Lagrave avait demandé l'autorisation d'annexer à son service une consultation externe de gynécologie médicale, les mardis, jeudis et samedis. On lui accorda le deuxième étage, alors inoccupé, de l'infirmerie des accouchées en spécifiant que cette destination, toute temporaire, cesserait si l'affluence des malades du dedans exigeait une nouvelle expansion de l'infirmerie. Cette création a disparu avec son promoteur.

VII

Services de médecine

Il y avait initialement deux infirmeries : *a*) celle de l'Oratoire, affectée : 1° aux accouchées malades ; 2° aux élèves sages-femmes ; *b*) celle de Port-Royal, comprenant : 1° l'infirmerie de la crèche des Enfants-Trouvés ; 2° l'infirmerie générale, pour le personnel de service, les nourrices sédentaires, les femmes enceintes (2 chambres de 8 lits chacune). Une nouvelle salle d'infirmerie fut installée en 1810 à l'usage de ces dernières. On

renvoyait toutefois à l'hôpital Cochin les infirmiers malades et les accouchées atteintes d'affections non obstétricales.

Après la séparation, la section de médecine de Port-Royal ne s'occupe plus des enfants trouvés ni du personnel de l'allaitement et les salles de la Maternité offrent aux élèves sages-femmes une infirmerie de 12 lits (1), aux accouchées malades 27 lits répartis en 7 petites pièces : la salle Sainte-Marthe, au 1er étage, du côté ouest, sur le cloître, avec 3 pièces comptant respectivement 3, 5 et 5 lits ; la salle Sainte-Marie, au 2e étage, avait 3 pièces et 13 lits distribués de même.

A la fin de l'année 1870 un service temporaire de médecine générale, pour les femmes, comprenant 81 lits, fut installé dans les dortoirs abandonnés par les élèves. On le ferma vers le mois de février 1871.

Aujourd'hui le service de médecine est resté dans le même coin des vieux bâtiments. Il comprend : 1° les salles Mauriceau et Cruveilhier (2), situées au 1er et au 2e étage de l'aile ouest du cloître, et prenant jour sur cette cour intérieure et sur la clinique Baudelocque ; elles offrent 31 lits (dont 1 d'isolement) aux femmes enceintes et accouchées atteintes d'affections médicales, et au personnel des infirmières. Les infirmiers malades sont envoyés à Cochin ; 2° une crèche, occupant, au-dessus de la lingerie, un ancien dortoir d'élèves dit dortoir de la lingerie ; 3° l'infirmerie des élèves (10 lits). Le laboratoire, commun jadis aux deux services de médecine et d'accouchement, est maintenant autonome et situé depuis la récente séparation au deuxième étage de l'angle nord-ouest.

Une consultation matinale est donnée par le médecin deux fois par semaine aux femmes enceintes du dehors qui se présentent.

1. Les élèves assuraient tour à tour, pour vingt-quatre heures, le service de garde à leur infirmerie auprès de leurs compagnes malades (*Code* de 1824). Actuellement il y a des infirmières spéciales.

2. C'est en 1881 que les salles jusque là dédiées à des saints furent désignées par des noms d'accoucheurs célèbres : Dubois, Baudelocque, Danyau, Lachapelle, Levret, Mauriceau, Cruveilhier.

CHAPITRE VII

L'infection puerpérale à la Maternité

I. — Résumé général. — Des épidémies puerpérales. — Incertitude des théories ; essentialistes et localisateurs ; épidémicistes et contagionnistes. — L'école de Pasteur, l'antisepsie.

II. — Mortalité puerpérale à l'ancien Hôtel-Dieu. — Création de la Maternité ; les premières épidémies ; effroyable mortalité de 1819 et de 1822, de 1828 et de 1829. — Cruveilhier et l'épidémie de 1830. — Mesures de licenciement, création d'annexes. — Epidémie de 1842-1843, évacuation de la Maternité. — Epidémies de 1853-1856, fermeture de la Maternité. — Discussion de 1858 à l'Académie de médecine.

III. — La période d'inaction. Insuffisance des mesures prophylactiques administratives ; proposition d'une Maternité double rejetée (1848). — Critiques du corps médical contre l'hygiène intérieure de la Maternité : C. A. Baudelocque, Berrier-Fontaine, Lasserre, Al. Moreau, Tarnier. — Tentatives d'assainissement, alternance des salles (1855). — Recherches de Tarnier : l'infection puerpérale déclarée contagieuse et surtout nosocomiale (1858).

IV. — Epidémies de 1861-1864. — Mesures obtenues par Hervieux et Trélat ; leur insuccès. — Epidémies de 1865-1869 ; mission de Le Fort ; construction de petites maternités à Cochin et à la Pitié ; fautes commises, mauvais résultats. — Débats à l'Académie de médecine (1861-1862), à la Commission d'hygiène (1864), à la Société de chirurgie (1864, 1866). Condamnation des maternités. — Heureux essai des sages-femmes de ville (1867-1869). — Discussions à l'Académie de médecine (1868) ; à la Société médicale des hôpitaux (1869-1870), à la Société de médecine de Paris (1869), dans la presse médicale (1869), au conseil de surveillance de l'A. P. (1869), au Congrès de Bruxelles (1875) ; condamnation nouvelle des Maternités. — Système d'isolement de Tarnier.

V. — Hervieux et Tarnier défendent la Maternité (1870). — Efficaces mesures prophylactiques de Tarnier et Hervieux ; diminution de la mortalité ; le pavillon Tarnier (1875).

VI. — Les précurseurs de l'antisepsie, Lister, Alph. Guérin. — L. Championnière et Budin à Edimbourg ; premières applications de l'antisepsie à la Maternité et à Cochin. — Recherches de Pasteur ; discussion entre Pasteur et Hervieux à l'Académie de médecine (11 mars 1879). Pasteur signale le streptocoque ; ses recherches à la Maternité. — Objections d'Hervieux. — Expériences de Pasteur et de Doléris. — Tarnier étudie de nouveaux antiseptiques. — Les étuves. — Bons effets de l'antisepsie ; les premières laparotomies ; chute de la mortalité obstétricale. - Les septicémies puerpérales atténuées de Labadie-Lagrave. — L'asepsie.

I

La fièvre puerpérale a si souvent ravagé la Maternité de Paris depuis un siècle, que l'histoire de l'une n'est à vrai dire qu'un chapitre de l'histoire de l'autre. Il n'y avait guère d'année où la terrible visiteuse ne passât dans les salles, pour disparaître en laissant derrière elle quelques cadavres de plus. Elle n'arrivait pas toujours à l'improviste ; avant de frapper de grands coups, elle s'annonçait pour ainsi dire par une sorte de « cortège précurseur (1) », on la sentait dans l'air. Dans les salles surpeuplées, l'état sanitaire devenait mauvais ; on observait des convalescences troublées, des gastro-entérites fébriles chez les mères, du muguet, de l'ophthalmie purulente, de l'érysipèle chez les enfants. Puis l'épidémie éclatait à grand fracas, pour s'éteindre au bout d'un temps variable, et les médecins, navrés de leur impuissance, dissertaient sans conclure, et souvent sans s'accorder, sur l'essence du mal.

Métastase laiteuse pour Willis, Puzos, Levret, Doublet, fièvre adynamique selon Peu, Tissot, Alph. Leroy, fièvre ataxique d'après Ant. Petit et Selle, fièvre gastrique au dire de Doulcet, la fièvre puerpérale est enfin rangée par l'école anatomopathologiste, avec Pinel et Bichat, au nombre des inflammations du péritoine. Mais parmi les observateurs qui se succèdent à la Maternité, les uns, frappés surtout par les lésions abdomino-génitales, les plus communément observées dans la forme endémique de l'infection puerpérale, sont *localisateurs ;* ils incriminent la péritonite avec Bichat, la métrite gangreneuse ou putrescence utérine avec *Danyau* (1829) (2) ; mais bientôt la lymphangite utérine, décrite d'abord par *Tonnellé* (1830), réétudiée par *Duplay* (1835), confirmée par *Cruveilhier* (1840), fait oublier un moment la vogue de la phlébite pelvi-utérine signalée par Dance. Si les lésions à distance ne sont pour eux que le résultat de la diffusion de l'inflammation, d'autres cliniciens, considérant plutôt les cas foudroyants épidémiques, où les lésions pelviennes sont peu mar-

1. Guyon.
2. Les noms en italique sont ceux des observateurs de l'école de la Maternité.

quées, penchent vers l'hypothèse d'une maladie générale et c'est ainsi qu'à côté des doctrines purement localisatrices, et pour ainsi dire solidistes, une doctrine humoriste s'ébauche avec *A.-C. Baudelocque* (1830) qui se refuse à ne voir dans les fièvres puerpérales foudroyantes qu'une simple phlegmasie péritonéale, et les rapporte à une altération primitive, essentielle, profonde de toutes les humeurs de l'organisme. Il fraie ainsi la voie à la théorie *essentialiste* qui fait de la fièvre puerpérale une entité morbide *sui generis*. Défendue par *Paul Dubois*, par *Danyau*, elle retrouve en 1855 un regain d'actualité sous la plume de *Lorain*. Cet auteur, élargissant le cadre de la fièvre puerpérale, n'en localise pas la source à l'appareil génital et montre qu'il s'agit d'une affection spéciale attaquant non seulement la mère, mais aussi le fœtus, le nouveau-né, avec les mêmes symptômes, les mêmes formes, partant pour la même cause, et ne différant que par la porte d'entrée, utérine chez l'une, ombilicale chez l'autre (1). D'ailleurs ni *Tonnellé*, ni *Lasserre*, ni *Botrel*, ni Jacquemier, ni *Berrier-Fontaine*, ni *Lorain* lui-même, ni *Paul Dubois* ne croient à la possibilité de la contagion d'une accouchée à l'autre, défendue par *Danyau*. Et les échos de ces débats contradictoires vont se perdre dans la discussion académique de 1858 qui semble clore cette période, sur le terrain scientifique, par un triste aveu d'incertitude et d'ignorance, devant cet inconnu, το θειον, comme disait Hippocrate, qui se joue des remèdes et des efforts. Quant aux mesures hygiéniques prises dans ce laps de temps, elles se bornent à diminuer l'encombrement, à essayer une meilleure ventilation nosocomiale, et à fermer le service en cas d'épidémie.

La deuxième époque va de 1859 à 1875 ; les pathologistes discutent toujours, ajoutent quelques traits à la description clinique de l'infection puerpérale, qu'ils n'ont que de trop fréquentes occasions d'étudier ; *Hervieux* amasse des faits, son élève *Nivert* publie le premier mémoire détaillé sur la phlébite superficielle puerpérale, déjà signalée incidemment par *F.-M. Ducrest* en 1846. Épris de pathogénie, *Berrier-Fontaine* croit aux

1. « Il y a, dit Lorrain, dans la gestation et la parturition une cause de mort inhérente à ces fonctions, c'est la fièvre puerpérale. Cette cause agit sur la mère, sur le fœtus et sur le nouveau-né. » (Thèse, p. 17-18.)

influences météorologiques, examine baromètre et thermomètre, et court de la Maternité à l'Observatoire, sans succès, car les idées varient à peu près autant que la colonne mercurielle, et le débat de 1868 à l'Académie de médecine reflète la même confusion que dix ans auparavant.

Pourtant, les théories même évoluent dans un sens plus pratique : on était essentialiste ou localisateur, on devient épidémiciste ou contagionniste et l'intérêt en est plus précis ; si l'on ne peut rien contre une épidémie qui frappe où elle veut, on est mieux armé contre la contagion immédiate ou médiate. C'est une question de personnel et de local. Les précurseurs peu écoutés en 1858, Trousseau, *Tarnier*, *Danyau*, puis *Hervieux*, Le Fort commencent à élever la voix, affirment, prouvent la contagiosité du mal ; on renonce à la prophylaxie des bras croisés et c'est de toutes parts une ardeur de réformes ; le ministère, l'Académie, la Société de Chirurgie, la Société de Médecine de Paris, la Société médicale des Hôpitaux, l'administration de l'Assistance publique, tout le monde propose, impose son projet. On essaya tout et l'on voulut, avec une belle ardeur, tout démolir, avant d'avoir rien construit. On s'enthousiasma pour le système des maternités à salles alternantes, pour le système des petites maternités, pour l'abolition totale des maternités, grandes et petites, remplacées par le système des sages-femmes agréées et des accouchements à domicile et les derniers défenseurs des maternités, au lieu de s'allier dans la défaite, se contredirent encore et M. Hervieux repoussa de toutes ses forces le système de l'isolement individuel que préconisait M. Tarnier. Tarnier n'obtint qu'une demi-satisfaction et réussit pourtant à faire ajourner, par d'heureuses mesures de prophylaxie, la fermeture définitive de la Maternité.

Enfin, en 1875, s'ouvre la troisième ère, celle de l'antisepsie. Pasteur découvre le microbe de l'infection puerpérale, et perfectionne les moyens de lutte que déjà Lister a donnés ; et voilà les vieux systèmes à vau-l'eau et la Maternité sauvée, devenue le temple même de l'antisepsie obstétricale. Et l'on n'y discute plus que les applications pratiques de la nouvelle méthode, objet des travaux de *Tarnier* et de ses élèves. Quant à l'infection puerpérale épidémique, elle a cessé ; on observe surtout des formes

atténuées, alors étudiées par *Labadie-Lagrave*, *Gouget*, *Basset*, et son traitement devient de plus en plus local et chirurgical : injections intra-utérines dont *Fontaine*, élève d'Hervieux, fut un des premiers promoteurs, curettages, écouvillonnages, toutes pratiques dont les résultats ont été consignés, pour ne parler que du plus récent travail d'ensemble sorti de la Maternité, dans la thèse de *N. Gheorghiu*. Il nous faut maintenant étudier en détail les péripéties des épidémies puerpérales, et aussi les discussions spéculatives qu'elles provoquèrent, puisque l'existence même de la Maternité en fut l'enjeu.

II

« On est justement alarmé, disait Tenon en 1788, de voir qu'en aucun endroit de l'Europe, en aucune ville, en aucun village, en aucun hôpital, rien n'est comparable à la perte qu'on fait des accouchées à l'Hôtel-Dieu de Paris (1). »

En vain Doulcet avait cru, un moment, trouver dans l'ipécacuanha la panacée infaillible et souveraine contre ce qu'on appelait alors la fièvre de lait ; en vain, l'administration de l'hôpital avait transféré le service dans des locaux plus sains et un peu mieux aménagés (1787). La mortalité était encore au moment de la Révolution de 1/13 selon Larochefoucauld-Liancourt, de 1/15 $^{2}/_{3}$ selon Tenon, qui la ramène même à 1/10 en tenant compte des femmes qui périssent après leur sortie de l'office des accouchées. Il est vrai que celles-ci n'avaient fait que changer de place au sein du même foyer morbide, et Pinel continuait à incriminer « la respiration d'un air insalubre et corrompu, ce qui semble rendre [la fièvre] comme épidémique dans ces anciens asiles des infirmités humaines » (2).

On put croire au début qu'il suffirait d'émigrer du dangereux Hôtel-Dieu à l'Oratoire pour mettre un terme à ses effets ; mais dès l'an VII l'épidémie reparaissait.

1. *Mém. s. les Hôpitaux*, p. 269.
2. *Nosogr. philos.*, 2e éd., p. 223.

« Cette maladie, dit Baudelocque, s'est annoncée pour la première fois d'une manière inquiétante à l'hospice de la Maternité en ventôse an VII et n'a cessé d'y exercer ses grands ravages qu'en thermidor an VIII. Elle n'a laissé que de courts intervalles pendant ces 18 mois, encore n'ont-ils été marqués que par un moins grand nombre de maladies, car il ne s'est pas passé un seul mois où on ne l'ait observée une ou deux fois. D'autres maladies ont passé aussi en plus grand nombre que de coutume dans ces temps désastreux et ont ajouté beaucoup à la mortalité qui provenait de la fièvre puerpérale. Elle a reparu ensuite en frimaire an IX pour ne cesser qu'en prairial et les 15 mois suivants n'en ont offert que deux exemples. Mais les six premiers mois de l'an XI ont été moins heureux, 25 femmes ont été atteintes de cette maladie et 23 en sont mortes (1). »

Le rapport des femmes mortes (à la Maternité) aux accouchées, qui était en l'an VI de 1/136 monte à 1/13,6 (an VII), 1/9 $^3/_5$ (an VIII), 1/48 $^1/_3$ (an IX), 1/115 $^1/_{13}$ (an X), 1/21 $^1/_{21}$ (1er semestre an XI) soit, au total, pour toute cette période, 7060 accouchées, et 307 décès ou 1/23 environ. Sur 124 femmes hospitalisées à la date du 1er vendémiaire an XI, plus 1.767 entrées jusqu'au 1er vendémiaire an XII, soit au total 1.891 accouchées, 100 moururent.

L'état sanitaire demeura habituellement mauvais, et en février et mars 1810 Osiander notait parmi les lésions observées à l'autopsie des pelvi-péritonites et péritonites généralisées, des salpingites purulentes, de la métrite gangréneuse, des escarres vagino-utérines.

« Que faire pour prévenir cette mortalité ? se demandait Dubois... Sous le rapport des médicaments on ne refuse rien... Sous le rapport de la salubrité les salles ont été assainies, le mobilier renouvelé entièrement, et depuis changé aussi souvent qu'il est nécessaire. Sous le rapport des soins je ne pense pas qu'il soit possible de faire ni plus ni mieux que Mme Lachapelle. M. Chaussier prend aussi le plus grand intérêt aux femmes (2). »

De fait M. Chaussier faisait des prodiges d'ingéniosité. Il essayait la désinfection par les fumigations de Guyton de Mor-

1. Baudelocque, *in* tableau XLV annexé au *Rapport* de l'an XI par Camus.
2. Dubois. *Compte moral* de l'année 1819.

veau (1) auxquelles il substitua par la suite, dans son infirmerie, les vapeurs d'un mélange à parties égales de soufre et de salpêtre, ou de genièvre et de vinaigre.

Vainement il préconisa, avec Legouais, les saignées abondantes et précoces, inventa même un appareil pour administrer à ses malades, dans leur lit, des bains de vapeurs aromatiques (2); Broussais prêchait alors le retour à la médecine physiologique, mais la phlébotomie, les antiphlogistiques et les émollients dont il prônait à tous les échos les vertus miraculeuses n'eurent pas plus de succès qu'avant lui. On retrouva en 1819 la proportion de 1 mort sur 13,59 qui semblait être l'apanage désuet de l'ancien Hôtel-Dieu (3). Ce ne fut pas tout : en 1822, C. A. Baudelocque, ancien interne de la maison, y revint suivre la visite de Deneux qui suppléait temporairement Chaussier.

« Quel fut, dit-il, mon étonnement en trouvant la salle des morts encombrée (il y en avait 7) en voyant les infirmeries occupées par des femmes moribondes (il en périt deux pendant la première visite) ! Un grand nombre d'accouchées étaient atteintes de péritonite ; elles périssaient alors presque toutes en peu de jours, quelquefois en dix-huit ou vingt-quatre heures. Le traitement que j'avais vu si efficace un an auparavant échouait complètement. Il semblait même rendre plus rapide la marche et la terminaison funeste de la maladie... Jusqu'au moment de la mort de Chaussier j'assistai fréquemment aux visites de la maison d'accouchement et la grande mortalité des femmes fut souvent le sujet de mes entretiens avec le professeur Deneux (4). »

Pendant l'épidémie de 1825, Senn, interne dans la maison,

1. Guyton de Morveau. *Traité des Moyens de désinfecter l'Air.* Paris, 1805, in-8o, p. 352.
2. Ant. Dugès. *Manuel d'Obst.* Montpellier, 1840, p. 294-302.
3. Voici un tableau cité par H. Carrier :

Années	Nombre des accouchements	Décès par affection puerpérale certaine	Décès par affection puerpérale douteuse	Total des décès
1817	2814	28	34	62
1818	2411	111	40	151
1819	2528	134	52	186
1820	2431	110	43	153

4. P. X-XII.

observa plusieurs cas de scarlatine ou de scarlatinoïde puerpérale, parfois mortels. Deux élèves sages femmes furent atteintes par la contagion.

En 1828 le fléau éclatait, effroyable, emportant 163 accouchées sur 2880 ; en 1829, 252 sur 2753.

Il sévit particulièrement en janvier, mai, août, septembre, octobre 1829 : on vit dix, douze femmes frappées a la fois, en un seul jour, en une seule nuit ; péritonite, métrite, lymphangite et *phlébite utérine*, putrescence de l'utérus, foyers de myosite suppurée, telles étaient les altérations relevées à l'autopsie. et auxquelles succombaient rapidement les malades, encore que M. Desormeaux et MM. Danyau et Tonnellé ses internes les fissent mordre par des sangsues, barbouiller d'onguent napolitain et bourrer d'ipécacuanha. En janvier, février, mars 1830, Duplay observe de nombreux cas de métropéritonite, avec, à l'autopsie, *lymphangite utérine suppurée.*

Au mois de mai 1830 Cruveilhier prit le service de la Maternité, et n'observa que quelques malades qui guérirent généralement assez vite. « Je fus quelquefois, dit-il, tenté de me demander comment il se faisait que mes prédécesseurs à la Maternité, Chaussier, Deneux et Desormeaux, avaient été si malheureux. » La mauvaise saison vint le lui montrer en ramenant l'encombrement. Le chiffre des admissions augmente, « le nombre des femmes en couches est plus que doublé, toutes les cellules des salles sont remplies ; alors apparaît cette terrible fièvre puerpérale épidémique qui fait tant de victimes ! » Et Cruveilhier penché sur les cadavres, scalpel en mains, cherche en vain à découvrir l'agent inconnu de ces lésions mortelles que vont reproduire les planches coloriées de son *Anatomie pathologique.*

« C'est, écrit-il, sous le coup des douloureuses impressions que m'avait causées le spectacle de l'épidémie puerpérale, et du sentiment profond de l'impuissance de l'art dans cette terrible maladie que dans un discours prononcé à la distribution des prix de la Maternité en août 1831, discours que j'ai dû supprimer par déférence pour le vœu de l'administration et dont M. Paul Dubois (qui assistait à cette séance avec son vénéré père) et M. Moreau doivent se souvenir, c'est, dis-je, sous le coup de ces impressions que dans le compte rendu des faits principaux que j'avais observés pendant l'année j'établissais que

la fièvre puerpérale épidémique de la Maternité était un véritable typhus auquel je donnerai le nom de typhus puerpéral, qu'elle constituait une maladie par infection, une maladie contagieuse miasmatique, qu'elle était la conséquence de l'encombrement et qu'elle ravagerait la Maternité comme toutes les maisons d'accouchement tout le temps que la population de ces maisons ne serait pas en harmonie avec la capacité des lieux, tout le temps que 3.000 femmes grosses seraient reçues chaque année à la Maternité de Paris dans un espace qui ne permettait d'en admettre que 1.500 et tout au plus 2.000 » (1).

Berrier Fontaine qui en cette année 1831 vit périr 256 accouchées, disait au même propos : « Il y a à Paris trois tombeaux vivants, l'hôpital des Enfants-Trouvés, celui des Enfants-Malades et la Maternité (2). »

Devant tant d'instances l'administration se décida à diminuer les entrées et à désencombrer les locaux. En décembre 1830, pour décharger un peu les dortoirs de femmes enceintes on donna de l'argent à celles qui consentirent à retourner chez elles : aussitôt, toutes les femmes gravides de Paris d'affluer à Port-Royal espérant pareille aubaine. On en refuse le plus possible ; on met des accouchées dans les dortoirs vacants, on diminue de moitié le nombre des lits qui encombrent les corridors. Les autorités demandent que le maximum de la population soit fixé à 170 têtes et créent un service provisoire à la Salpêtrière. Le 8 décembre 1831, une annexe fut installée dans une maison portant le numéro 17 de la rue du Faubourg-Saint-Jacques (3), et en août 1837, pour éviter des allées et venues au dehors elle fut

1. *Bull. Acad. Méd.*, 30 mars 1858.

De même que Cruveilhier C. A. Baudelocque accuse l'encombrement :

« En trente-et-un ans, dit-il dans son *Traité de la Péritonite puerpérale*, la Maternité a perdu 2.777 accouchées sur 61.647, soit 1/22 ; or, à l'ancien Hôtel-Dieu tant décrié dans une période de trente-neuf ans allant de 1746 à 1789, non compris cinq années dont les relevés manquent, il en périt 2.887 sur 61.553, soit 1/21, La translation était pour ainsi dire inutile devant l'identité des fautes et des résultats ».

2. Berrier Fontaine. Thèse, 1835, p. 33, note.

3. Est-ce de cette maison que parle Cruveilhier lorsqu'il dit : « J'avais signalé comme un grand danger d'infection préalable le séjour dans l'hôpital des femmes reçues dans les quinze derniers jours de leur grossesse. Cette observation ne resta pas stérile, et quelques mois après la maison de santé de M. Cullerier, voisine de la Maternité, ayant été mise en vente, cette maison fut acquise immédiatement par l'administration et destinée aux femmes qui attendent leur délivrance et qui depuis cette époque sont sans communication aucune avec les salles des femmes en couches. » (*Bull. Acad. Méd.*, t. XXIII, p. 520-521).

reliée à la Maternité par un passage souterrain. En 1832 on essaya de donner à la Maison d'accouchement une autre succursale dans l'hôpital temporaire de la rue de Clichy.

Ces mesures parurent amener une certaine accalmie (1) et le choléra de 1832 lui-même ne fut pas très meurtrier. Cinq femmes entrèrent déjà frappées, cinq autres furent prises dans la maison, et sur les dix cas on n'eut à déplorer que cinq morts (2). La léthalité moyenne de 1832 à 1842 est de 3,28 0/0 et due à de petites épidémies puerpérales survenues de février à mai 1835; en janvier et février 1836 ; en décembre 1836, janvier et février 1837 ; en avril, mai, juin 1838 ; en décembre 1838, janvier et février 1839 ; en juillet, août, septembre 1839 ; en août, septembre, octobre 1840 (3).

En 1841, nouveaux ennuis : pendant les huit premiers mois de cette année-là, l'infirmerie reçut 456 malades sur 2.339 accouchées, et en perdit 102 (Lasserre). Pendant l'hiver de 1842-1843, le mal sévit avec intensité en novembre, décembre, janvier, février, mars, avril ; puis il s'éteignit pour reparaître le 8 septembre 1843 et durer jusqu'en février 1844. La forme dominante était la forme typhoïde. Ce fut une véritable panique ; le fléau frappa, écrit Bouchut, « des coups vigoureux et terribles sur la maison d'accouchement. Une multitude de victimes entassées témoignait de sa fureur. » Au dire d'Alexis Moreau, de janvier 1843 à avril 1844, plus de 900 accouchées sur 4212 tombèrent malades, et il en mourut 267 (67 sur 299 accouchées dans le seul mois d'octobre 1843). Beaucoup ne purent trouver place à l'infirmerie devenue trop petite pour les contenir, quoique agrandie de deux salles supplémentaires. « On les dirigea sur d'autres hôpitaux. Quelques-unes obligées de cacher une faute, déjà mourantes, trouvaient à ce moment suprême dans les considérations d'honneur assez d'énergie pour se faire entraîner loin de l'asile où la mort, pour cette fois indiscrète. eût révélé ce qu'elles voulaient ensevelir avec elles. Beaucoup, effrayées du péril, fuyaient aussitôt leur accouchement malgré

1. Berrier-Fontaine.
2. H. Gouraud. « Note sur le choléra observé à la maison d'accouchement », in *Bulletin général de Thérapeutique médicale et chirurgicale*. Paris, 1832, t. II, p. 420-424.
3. Orfila. *Gaz. méd. de Paris*, 1844, p. 317.

les dangers de cette précipitation. D'autres enfin plus favorisées sortirent au terme naturel des relevailles, les unes définitivement sauvées, les autres devant être encore atteintes par la maladie (1). »

Sur 36 réfugiées de la Maternité, hospitalisées à Necker dans les salles de Trousseau, dont Bouchut était alors l'interne, 19 périrent. En novembre 1843, on ouvrit encore deux services de décharge : un à la Pitié, un autre, de 40 lits, à l'Hôtel-Dieu annexe sous Tessier. On les ferma en janvier 1844, non sans avoir encore des morts à déplorer.

« Lorsqu'il fut question d'évacuer la Maternité sur l'Hôtel-Dieu annexe, disent Bidault et Arnould, l'on se demanda si l'on devait disperser les femmes enceintes dans divers services de l'hôpital ou bien créer une salle spéciale où toutes les femmes seraient réunies. L'on s'arrêta au dernier projet. C'était rentrer dans des conditions analogues à celles qu'offrait la Maternité; aussi les résultats obtenus furent-ils remarquables : sur 67 femmes accouchées dans le service spécial et venant toutes de la Maison d'accouchement nous avons eu 14 décès ; sur 21 femmes accouchées dans le service de médecine et venant toutes de la ville, nous n'avons eu qu'un seul décès (2). »

Le personnel prit sa part du danger : « Pendant l'année 1843 il sembla régner sur les élèves sages-femmes de la Maternité une constitution érysipélateuse ; beaucoup furent prises d'érysipèle, quelques-unes très gravement, une entre autres qui succomba après avoir présenté des symptômes de méningite ; deux filles de service furent également affectées d'érysipèle spontané, l'une mourut à l'hôpital Cochin (3). »

En 1848, il fallut rouvrir le service de l'Hôtel-Dieu annexe.

En 1853, Lorain voit les enfants contaminés par leurs mères, périr comme elles en grand nombre de péritonite, d'érysipéle.

En 1854, la fièvre puerpérale observée par Amédée Charrier s'accompagne principalement de complications abdominales. Remarquons toutefois que le choléra avait éclaté à Paris à la fin de décembre 1853 ; mais en dehors des 12 cas de choléra

1. Bouchut. *Gaz. méd. de Paris*, 1844, p. 86.
2. Bidault et Arnoult. *Gazette médicale*, 1845, p. 485-486.
3. Al. Moreau, thèse, p. 19.

confirmé (dont 3 morts) survenus à la Maternité, Charrier vit l'infection puerpérale elle-même prendre le type cholériforme. En mai et juin elle provoque des eschares gangreneuses vulvo-vaginales ; le mois de juillet est assez clément : à la mi-septembre apparaissent des complications pleurales uni ou bilatérales ; et au mois d'octobre sur 61 femmes malades, 42 périssent pour la plupart de péritonite avec *pleurésie purulente* simple ou double. Les enfants sont frappés par les mêmes modalités épidémiques et meurent de péritonite au début de 1854, de pleurésie à la fin de l'année.

En 1856 le fléau sévit sous les yeux de Tarnier, alors interne, de la façon la plus meurtrière qu'on ait encore vue, et sans épargner aucun âge. Du 1er au 3 avril 1856, 7 enfants succombent ; le 4, quatre autres, plus une femme, la première ; de nouveaux cas surviennent ; le 12 avril fut terrible ; à la fin de ce mois, sur 315 accouchées, 32 manquent à l'appel (1/9, 84) ; du 1er au 10 mai, sur 32 accouchées, 31 succombent encore. « Je voyais, dit Tarnier, des femmes entrer à l'hôpital bien portantes, pleines de vie, et vingt-quatre ou quarante-huit heures après j'assistais à leur agonie ; c'était un spectacle épouvantable. » (1) Il y avait comme des lits fatals où l'on mourait toujours. Le corps médical, d'un avis unanime, fait fermer la Maternité devant cette statistique effrayante : 64 femmes et 78 nouveau-nés perdus du 1er avril au 10 mai sur 347 accouchements. Les survivantes sont transférées à Lariboisière ; à Cochin, dans le service de Beau ; à l'Hôtel-Dieu dans celui de Trousseau ; la mort les y poursuit, l'épidémie s'y propage. L'infection était si grande à la Maternité que des élèves même, qui soignaient à l'infirmerie des accouchées malades, furent atteintes par la contagion ; l'une d'elles mourut. Et le fait n'était pas nouveau : Voillemier, Depaul, Dubois, Danyau avaient déjà signalé des cas analogues (2).

1. Tarnier. *Asepsie et Antisepsie*, p. 11.

2. « Pendant mon internat à la Maternité (en 1839), dit Depaul, une épidémie grave de fièvre puerpérale y sévit. On sait que dans cet établissement les élèves sages-femmes sont chargées de donner des soins aux malades, de les changer de linge, de les nettoyer, et que par conséquent elles vivent au milieu des émanations qui s'en exhalent. Or il arriva un soir qu'une de ces élèves, Mlle D..., pendant qu'elle procédait au lavage des parties génitales d'une de ses malades atteinte d'une fièvre puerpérale grave, éprouva instantanément une sensation pénible qu'elle rapporta aux

Le 21 juin on rouvrit l'établissement, en n'admettant que fort peu de postulantes ; on eut encore quelques morts à déplorer, bien que l'accalmie fût manifeste. En septembre et en octobre une nouvelle recrudescence se dessine : de 266 accouchées, 27 sont emportées. Enfin l'état sanitaire s'améliore à la fin d'octobre.

Les années suivantes payèrent encore un large tribut au fléau sous les yeux des successeurs de Tarnier, Péan, Wieland, Témoin. En juillet, août, septembre, octobre 1859, la forme dominante était la phlébite ; et vers la fin d'octobre, ce fut la métro-péritonite, avec infection purulente et abcès métastatiques, qui enleva, en un mois, 40 femmes, malgré les soins de Delpech et de son élève Témoin.

Devant ces catastrophes, Guérard provoqua et ouvrit, le 23 février 1858, un débat sur la fièvre puerpérale à l'Académie de Médecine, et ce fut une cacophonie de quatre mois. Primiparité, longueur du travail, interventions obstétricales, saisons froides et humides, fautes de régime, misère et épuisement, toutes les causes furent incriminées ; Beau invoquait une diathèse inflammatoire et la constitution épidémique, Danyau comme Cruveilhier une infection miasmatique, par encombrement, Hervez de Chégoin la putrescence de la matrice et de ses caillots ; Piorry, homme magistral et sentencieux, forgeait de grands mots tirés du grec, parlait de galactémie ou galémie, et de virus, et surtout de ses travaux, de ses idées, de sa carrière ; Guérard comparait ce virus au venin de la vipère fer de lance ; Depaul

émanations qu'elle avait aspirées en soulevant les couvertures du lit et elle déclara qu'elle se sentait très malade. Le soir même elle entra à l'infirmerie, un frisson intense se déclara, le ventre devint très douloureux, le pouls petit et fréquent. Un peu plus tard il survint de la diarrhée et des vomissements verdâtres et tous les autres symptômes de la fièvre puerpérale la mieux caractérisée. La mort survint le troisième jour. Grâce à l'intervention de M. Moreau il me fut permis de faire l'autopsie. Je trouvai dans la cavité péritonéale toutes les lésions que présentaient les femmes mortes dans le cours de cette épidémie. Il est important de noter que cette élève ne se trouvait dans aucune des conditions qui se rapprochent de l'état puerpéral : elle était vierge et n'était pas à une période menstruelle. » (Depaul, *in* Bull. Acad. Médecine, t. XXIII, 1857-1858, p. 402-403 — et *Union médicale*, 1855, p. 107, n° 26.)

Tarnier, dans sa thèse (obs. IV et V, pp. 63-66) cite deux cas analogues survenus parmi les élèves, lors de l'épidémie de 1856 ; l'une d'elle mourut ; elle avait une péritonite purulente. Toutes deux avaient été contaminées lors de leur période menstruelle.

en faisait une fièvre essentielle spéciale, épidémique ; Bouillaud une infection septique purulente du sang mais nullement spécifique ; les uns admirent la contagion, d'autres la rejetèrent, les *essentialistes* démentirent les *localisateurs* et la thérapeutique se ressentit de ces incertitudes : M. Piorry conseillait l'aération, et Malgaigne, qui accusait le froid, doublait les couvertures. Pendant la première moitié du siècle, on avait inutilement employé la saignée et les émollients, chers à Broussais. Depuis c'était l'invasion de la pharmacologie à outrance ; on préconisa la digitaline, les préparations mercurielles, l'ipécacuanha ; Piédagnel bourrait ses malades de quinine et de fer. Jules Guérin, plus hardi, avait un système à la fois étiologique et curateur et basé sur la logique, la physique et la mécanique : la maladie, disait-il, est produite par l'état puerpéral, le milieu miasmatique et l'inertie utérine ; un utérus inerte est creux ; un utérus creux change la plaie placentaire en plaie ouverte ; une plaie ouverte suppure ; et le pus passe à travers les trompes jusque dans le péritoine, aspiré par le vide de cette séreuse. Conclusion : évacuer l'utérus par aspiration ; le fermer à l'aide de l'ergot de seigle ; et drainer le péritoine envahi par une ponction sus-pubienne !

De tous ces débats, rien de positif ne se dégageait et du choc des opinions la lumière ne jaillissait point. Pourtant, Trousseau qui fit un discours très brillant, très littéraire, très superficiel, et railla quelque peu le solennel Piorry, eut prescience de l'avenir : il tint la fièvre puerpérale pour une maladie spécifique, due à un virus ou levain, à quelque ferment inconnu, contagieux, et bien spécial :

« Mille piqûres, mille écorchures, mille morsures ne feront jamais naître la fièvre morveuse, varioleuse ou rabique. La plaie en tant que plaie n'est donc rien, absolument rien que la porte d'entrée, que l'occasion ; la cause réelle, la grande, c'est le spécifique ajouté à la plaie, à l'écorchure, à la morsure : c'est ce spécifique qui infecte toute l'économie et qui la domine... Si la morve procède d'une piqûre infectante, la fièvre rabique d'une morsure infectante, la vérole d'une ulcération infectante, la fièvre des blessés procède d'une plaie infectante, la fièvre puerpérale d'une plaie placentaire infectante (1). »

1. *Bull. Acad. Méd.* t. XXIII, p. 493, 717, 719.

Mais la voix de Trousseau s'élève dans le désert, du moins en France, car à Vienne, dès 1847, Semmelweiss a tenté, déjà victorieusement, un premier essai de prophylaxie de l'infection puerpérale ; dès 1854, une note d'Arneth en fait connaître les résultats à l'Académie de Médecine de Paris ; mais la commission chargée du rapport, Ricord, Moreau, Danyau, enterra la communication au plus profond des archives. Malgré les efforts des contagionnistes, l'Académie, dit Le Fort, continua « à regarder la fièvre puerpérale comme une sorte de génie malfaisant qui voltige dans l'air et se pose tantôt sur un hôpital, tantôt sur un autre (1) », en sorte que la prophylaxie en était pour ainsi dire illusoire et incertaine, et que Tarnier a justement appelé cette époque la période d'inaction.

III

Si cette inaction était explicable, en théorie, elle n'était peut-être pas, en pratique, absolument justifiée. Sans doute, en présence d'un fléau capricieux et fatal, on ne pouvait guère adopter qu'une conduite passive et gémissante, en se bornant, une fois la maladie déclarée, à faire la part du feu, à fuir devant l'ennemi. Cruveilhier avait résumé d'un mot tout le système de défense alors mis en œuvre : Lorsque « la fièvre puerpérale épidémique ou typhus puerpéral se déclare dans une maison d'accouchements il n'y a qu'un parti à prendre, c'est celui dont M. Paul Dubois a pris la courageuse initiative : il faut évacuer l'hôpital et mettre la clef sous la porte. »

L'évacuation systématique devint même un dogme architectural.

« L'enquête instituée sous le gouvernement provisoire de 1848 concluait à la reconstruction de la maison d'accouchement sur le modèle des maisons analogues existant à Vienne et à Dublin et qui consiste en un établissement double dont une moitié reste vide pendant que l'autre moitié est seule occupée, de manière à pouvoir en cas d'épidémie transférer immédiatement le service d'un corps de bâtiment dans

1. *Des Maternités*. p. 89.

un autre (1) ; mais la dépense qu'eût entraînée ce projet en empêcha la réalisation ».

Aussi, quelques années plus tard, le directeur général Husson déplorant que l'on n'eût trouvé comme palliatif que « l'évacuation momentanée des salles infectées » déclarait, à la décharge de son administration, que « dans l'impossibilité de reconstruire la maison actuelle d'accouchements et en présence surtout de l'incertitude des moyens préventifs, l'Administration n'a[vait] pas laissé d'user des ressources dont elle disposait pour combattre la contagion et en restreindre les ravages ».

Il faut dire que le corps médical ne ratifiait point l'absolution que M. le directeur général se décernait généreusement. Tous les travaux d'épidémiologie de l'époque observent que l'hygiène intérieure de la Maternité est très mauvaise, que ce lamentable état de choses, perpétuellement déploré, blâmé plus énergiquement encore, tous les huit ou dix ans, dans quelque thèse, persiste sans que l'Administration fasse rien d'autre que d'invoquer à l'excuse de son inertie le manque d'argent ou les projets en cours. Les femmes enceintes déjà anémiées par un séjour prolongé la nuit dans les dortoirs bas et mal aérés des combles, le jour dans un ouvroir sans air et surpeuplé, ne trouvent pas, une fois accouchées, des locaux plus salubres. En 1825, Senn se plaint des émanations putrides que dégage une mare de la pépinière du Luxembourg et dont les exhalaisons viennent empester la maison. C.-A. Baudelocque en 1830, Berrier-Fontaine, en 1835, critiquent amèrement la disposition du long couloir central desservant les cellules des accouchées, qui, placées de part et d'autre, ne peuvent s'aérer que par ce boyau, dont les sépare un rideau pendant.

« Que dire de l'emploi des femmes en couches à la Maternité ? Deux longs dortoirs de vingt-huit cellules communiquant toutes les unes aux autres, et renfermant assez souvent chacune deux femmes en couches quoique ces cellules ne contiennent en capacité, y compris la portion du corridor attenante, que 30 mètres cubes d'air (15 m. par femme) c'est-à-dire le douzième de ce qu'elles devraient contenir pour un homme sain ? Ajoutez à cela que le plafond étant trop bas pour permettre l'établissement de ventilateurs, et ne pouvant ouvrir les fenê-

1. Brochin, *loc. cit.*

tres des cellules qui donneraient immédiatement de l'air aux accouchées, on se contente d'établir un long courant d'un bout à l'autre du corridor, c'est-à-dire du nord-ouest au sud-est, un des vents le plus souvent froid et humide (1). »

Or il faut savoir que ces deux prises d'air correspondent à une extrémité aux cabinets et au dépôt du linge sale ; et du côté de la rue d'Enfer, à une seule croisée et à une porte latérale donnant sur une salle de convalescentes (2).

En 1842 mêmes doléances de la part de J.-B.-H. Lasserre, qui dans une étude extrêmement soigneuse et précise des conditions hygiéniques de ces locaux, dénonce les émanations intolérables des plombs et des rigoles qui passent sous les fenêtres de l'infirmerie, demande la destruction des cloisons intercellulaires dans les salles d'accouchées (Sainte-Madeleine, Sainte-Elisabeth), la fusion ou la communication large des multiples pièces de l'infirmerie, l'ouverture de fenêtres dans le mur ouest de la salle Sainte-Marthe, l'isolement des latrines, l'interdiction des dépôts d'immondices dans les cours. Les salles, partout pavées, conservent précieusement toutes les poussières dans les interstices du carrelage. Enfin le service intérieur lui-même a besoin de réformes.

« Les enfants... ne sont lavés et appropriés que deux fois par jour... On change les nouvelles accouchées de linge deux fois par jour et on se borne à leur lotionner très légèrement les parties génitales avec de l'eau tiède. En supposant que le service fût bien fait, ce qui n'est pas, ces soins de propreté seraient insuffisants. Les lotions n'enlèvent que les matières qui sont sorties du vagin et celles que renferment ce conduit et l'utérus ne tardent pas à s'écouler, et entretiennent ainsi autour de la jeune mère un foyer permanent d'infection. Les élèves sages-femmes font les changements de linge quand bon leur semble de sorte qu'il se prolonge souvent pendant des heures entières dans la même salle : cette négligence fait que des exhalations putrides altèrent continuellement l'atmosphère que respirent les nouvelles accouchées et en rendent l'odeur insupportable même pour les personnes les plus robustes et qui y sont le plus habituées (3). »

1. Berrier-Fontaine, thèse, p. 31-32.
2. Baudelocque, *Périt. puerp.*
3. Lasserre. Thèse, 1842, p. 25.

Ainsi les élèves couraient faire la toilette de leurs accouchées, avec des éponges qui servaient à plus d'une parturiente, et des seringues ! L'invention du clysopompe et de l'irrigateur fut une révolution, jusqu'à ce que Tarnier introduisît à la Maternité les bocks et réservoirs en verre, monuments du règne, alors bien lointain, de l'antisepsie.

En 1844, Alexis Moreau signale les mêmes inconvénients, et en outre pour les infirmeries

le « voisinage d'une vaste fosse d'aisances dont les émanations infectes sont intolérables pendant l'été et forcent à tenir fermées toutes les fenêtres donnant sur la fosse ; l'impossibilité presque absolue de maintenir une température égale dans des salles qui sont chauffées les unes par des cheminées, les autres au moyen de poêles et dont les portes ouvertes sans cesse pour les besoins du service laissent pénétrer pendant l'hiver l'air froid de l'escalier et pendant l'été les émanations de la fosse placée au-dessous » (1).

En 1856, Tarnier insiste de nouveau sur l'obstacle apporté par les cloisons des cellules à la ventilation des salles, sur l'odeur repoussante qui se dégage des latrines et empeste tout le service.

Pourtant, avouons-le, l'administration tenta de faire quelque chose : en 1855, elle prit des mesures d'assainissement, essaya des lessivages à l'eau chlorurée, conseillés par l'Ecole de Vienne, fit « aérer plus largement les salles ; des terrasses couvertes et bien exposées étaient établies pour la promenade des femmes convalescentes ; tous les murs étaient peints à l'huile de façon à les rendre réfractaires à l'imprégnation des miasmes et à faciliter leur lavage ; pendant ce temps tout le matériel était changé ou largement aéré ; et pourtant quelques mois à peine s'étaient écoulés que des malades étaient frappées en grand nombre (2). » Et dans Lariboisière même, hôpital modèle, hôpital tout neuf, ouvert en 1854, ventilé à outrance, la mortalité sévissait terriblement sur les accouchées.

A Port-Royal, on essaya bien l'occupation alternante des locaux, préconisée par Danyau et P. Dubois mais sans y parvenir absolument à cause de l'affluence des femmes ; deux fois

1. Al. Moreau. Thèse, p. 9.
2. Tarnier. Thèse, p. 53.

seulement en 1857 on put évacuer complètement chacune des salles.

Précisément à cette époque, les recherches de Tarnier allaient faire entrer la question dans une phase nouvelle.

Tarnier s'était attaqué au problème, et cherchait quelle étoile malfaisante pouvait déchaîner, quel remède pourrait enrayer tant de ravages. « J'interrogeai, dit-il, mes maîtres de la Maternité, Paul Dubois, Danyau, Delpech, je leur dis qu'il me semblait impossible qu'une telle mortalité fût générale, et qu'on la retrouvât aussi grande dans la pratique civile. Ils m'affirmèrent qu'il en était de même en ville, et que l'épidémie y régnait aussi bien qu'à l'hôpital. Cela a toujours été ainsi, me dirent-ils, cela sera toujours (1). »

Mais Tarnier ne partageait point ce fatalisme et voulut contrôler leurs dires. Il chercha s'il était vrai que la mort décimât les accouchées en dehors de la Maternité comme dans ses murs, et s'aperçut du contraire.

« Le tableau suivant résume, dit-il, nos recherches statistiques :

Année 1856

Maternité

Accouchements	2.237	
Décès par suite d'affections diverses		12
Décès de femmes accouchées d'enfants mort-nés		6
Décès par suite de fièvre puerpérale		114
Total des décès		132

Clientèle de la ville, XIIe arrondissement

Accouchements	3.222	
Femmes accouchées à la Maternité et mortes à domicile		4
Femmes accouchées et mortes à domicile		10
Total des décès		14

Si nous comparons en prenant les chiffres 2237 et 114 et les chiffres 3222 et 10, le nombre des accouchements et le nombre des cas de mort, nous aurons la proportion suivante dans la mortalité :

Maternité	1/19,62
Clientèle de la ville, XIIe arrondissement	1/322,20
Hôpital des Cliniques	1/19
Hôpital Cochin, du 30 avril au 6 août	1/22,60
— du 7 septembre au 8 octobre	1/12,40
Bureau de bienfaisance du XIIe arrondissement	1/142,40

Il y a donc autant de différence entre la mortalité de la Maternité

1. Tarnier, *Asepsie et Antisepsie*, p. 11.

et celle de la ville pour le même arrondissement qu'il y a de différence entre les chiffres 322 et 19, c'est-à-dire qu'elle est dix-sept fois plus considérable à l'hôpital qu'à domicile (1). »

Donc, concluait Tarnier, l'infection puerpérale n'est pas une épidémie aveugle et qui frappe partout au hasard ; elle tient à une cause locale, et cette cause, c'est la contagion. « Elle produit un virus capable de la propager : l'existence d'un miasme contagieux ne nous paraît pas douteuse (2). » Telle est l'affirmation que Tarnier portait courageusement devant les juges de sa thèse, n'hésitant point à contredire Paul Dubois, son maître, qui la présidait, et qui se déclarait, pour sa part, absolument sceptique en matière de contagion ; devant Moreau, Lassègue et Delpech, qui ne ménagèrent point les objections au jeune candidat. Dans leur loyauté, dit Cadet de Gassicourt, « les professeurs se refusaient presque à accueillir un candidat dont les opinions subversives leur semblaient fort dangereuses. Il fut reçu pourtant, car l'homme était estimé, mais sa doctrine ne fut pas admise, on lui accorda tout au plus le bénéfice du doute ».

Néanmoins les faits qu'avait invoqués Tarnier portaient : on cita ses statistiques dans la discussion de l'Académie de médecine en 1858. Un beau matin, Tarnier, tout frais émoulu docteur, dormait de son mieux dans son modeste logis de débutant, au fond d'une cour, au numéro 70 de la rue de Rivoli. Le chemin de sa maison n'était guère connu que des malades du Bureau de bienfaisance ; et la stupéfaction du jeune praticien fut grande quand, réveillé brusquement et se frottant les yeux, il vit le professeur Paul Dubois en personne, entré sans façon à cette heure indue, s'asseoir au pied du lit. Dubois ne venait pas sou-

1. Thèse Tarnier, p. 58-59.

Il faut d'ailleurs se méfier des statistiques. La valeur de ces proportions si dissemblables de 1/19 et de 1/322 qui firent grand bruit à l'époque fut très contestée par Danyau. Celui-ci rappela que la statistique dressée par Tarnier dans le XII[e] arrondissement était trop limitée dans le temps et dans l'espace, et qu'en 1854 une épidémie très meurtrière avait sévi sur les femmes en couches dans le XII[e] arrondissement et les trois communes attenantes ; et en janvier-avril 1854 la proportion des morts dans le XII[e] arrondissement, le moins éprouvé, était également de 1/60. (*Bull. Acad. Méd.*, t. XXIII, 29 juin 1858, pp. 877-879).

Voy. également dans la thèse de de Beurmann (1879) une judicieuse discussion contestant les conclusions de Tarnier (1/17) et de Le Fort (1/29) sur la mortalité dans les maternités.

2. Thèse, p. 70.

vent à la Maternité, et jamais, étant interne, Tarnier n'avait vu son chef de si près : « Monsieur Tarnier, dit le matinal visiteur, on m'a dit que vous étiez paresseux : j'ai voulu m'en assurer ! » Dubois venait demander à son élève des documents dont il comptait s'inspirer dans la discussion académique ; il les obtint, et lui promit, en échange, une place de chef de clinique pour l'année suivante.

Tarnier continua à approfondir la question qui lui tenait tant au cœur et la développa dans un nouveau travail qu'il déposa d'abord à la Faculté pour le prix Monthyon de 1857, qu'il compléta ensuite et fit paraître le 6 juillet 1858, le jour même de la clôture de la discussion académique, et non sans peine.

Riche de science, mais pauvre d'écus, le nouveau docteur avait couru chez pas mal de libraires, qui l'avaient éconduit avec force révérences. Il frappa à une dernière porte, chez l'éditeur Baillière, et l'éditeur ne fut pas moins poli ; il feuilleta le manuscrit, comme les autres, et déclara, comme les autres qu'il fallait imprimer cela.... aux frais du postulant. Mais Tarnier s'effarant de la réponse redoutée :

« — Monsieur, je ne puis à ces conditions...

— Mon Dieu, Monsieur, j'en suis fâché.

— Cependant ce n'est pas une mauvaise affaire, il traite une question à l'ordre du jour.

— C'est vrai, mais il y a déjà deux mémoires sur le même sujet qui vont paraître et qui sont annoncés : l'un de M. L... et l'autre de M. Tarnier.

— Mais, mon Dieu, cher monsieur, c'est moi qui suis M. Tarnier.

— Donnez vous donc la peine de vous asseoir !

Et le livre parut. Et devinez qui fit les frais de la publication (1) ! »

IV

Cependant les années se suivaient et se ressemblaient. En 1860, en 1861, scarlatinoïde puerpérale (Dezanneau, Guéniot).

1. P. Labarthe. *Nos Médecins contemporains*, p. 415.

Dans l'hiver de 1861-1862, surviennent de nombreux cas d'infection purulente, parfois avec phlébite superficielle ; en mars et avril 1862, le printemps ramène le calme : « L'état sanitaire de la Maternité avait été excellent, les infirmeries étaient vides lorsque nous apprîmes que par suite de l'invasion de la fièvre puerpérale on avait dû dans les divers services hospitaliers de la capitale fermer les salles d'accouchements. Dès lors les femmes enceintes affluèrent vers la maison d'accouchement, les services se remplirent et l'épidémie [reparut] sous une forme redoutable. La phlébite utérine et sa terrible complication l'infection purulente enlevèrent en moins de dix jours 12 femmes récemment accouchées » (mai, juin) (1).

« De 1861 à 1864, disait Hervieux, j'ai vu se succéder et se multiplier sous mes yeux à la Maternité les variétés les plus meurtrières de la septicémie puerpérale et la nécrobiose utérine, en particulier. M. Danyau dont la dextérité manuelle était bien connue ne pouvait alors pratiquer une version, appliquer un forceps sans que la patiente fût vouée à une mort certaine (2). » Et le germe puerpéral, tenace, s'attachait à la personne même de l'accoucheur et poursuivait ses pas : Danyau, l'accoucheur le plus recherché de Paris, en devint aussi le plus malheureux dès qu'il eut mis le pied à la Maternité : en dépit de ses précautions, il contaminait ses clientes du dehors : il finit par renoncer à la pratique de ville tant qu'il conserva le service de cet hôpital et ce n'est qu'après l'avoir quitté qu'il se remit à céder aux sollicitations de celles qui lui accordaient leur confiance (3).

En 1864, la léthalité atteignit près de 19 0/0, 310 morts sur 1530 accouchements (4). On demanda la suppression de la Maternité ; le directeur général s'y opposa, mais au commencement de 1865 il fallut la fermer presque complètement. Une partie

1. Nivert. *Arch. gén. de Méd.*, 1862, vol. 2, p. 173.
2. *Bull. Acad. méd.*, 1879, p. 241.
3. J. Guérin. *In Gaz. méd. de Paris*, 25 fév. 1871, p. 57.
4. Le pourcentage de la mortalité était :

en 1859	de 8,22
1860	11,62
1861	11,73
1862	7,49
1863	13,70
1864	18,43

des femmes enceintes furent transférées à Saint-Louis, y apportèrent l'épidémie, beaucoup y moururent.

Le nouveau chirurgien de la Maternité, Ulysse Trélat, exigea et obtint des mesures énergiques (1). On espaça les lits, les salles furent repeintes à l'huile, ventilées par les larges fenêtres, par le tirage des poêles, par des prises d'air pratiquées dans les murs. On fit de grands nettoyages; les linges sales furent désormais jetés dans des trémies, les latrines aménagées à l'anglaise. Les communications furent coupées avec l'infirmerie ; on projeta de reconstruire celle-ci dans les jardins, et en attendant l'achèvement de la Maternité-annexe de Cochin, on ouvrit un service provisoire à l'hospice Devillas (2).

On avait fini par réaliser à peu près l'occupation alternante ; les grandes salles d'accouchées furent divisées par des cloisons vitrées en 4 salles de 6 lits chacune ; on occupait, par roulement de deux mois, la première et la troisième, puis la deuxième et la quatrième. Les salles abandonnées étaient aérées et lavées à fond. A l'infirmerie, de son côté, Hervieux faisait supprimer les rideaux des lits qu'il accusait de recéler des miasmes délétères et d'empêcher l'aération ; on les remplaça, au besoin, par des paravents mobiles. Il prit soin de commencer sa visite par les accouchées saines avant de passer aux infectées, et les élèves qui l'accompagnaient ne rentraient point sans délai dans les sections d'accouchées normales.

Les mesures prises par Trélat firent tomber la mortalité de 18,43 0/0 à 5,97 0/0 en 1865. Il commençait à concevoir quelques espérances auxquelles les mois de janvier et de février 1866 vinrent donner un cruel démenti : 28 décès sur 103 accouchements. Et le directeur général Husson parcourut désespérément la Maternité en compagnie de Tarnier, se creusant la tête à chercher, infructueusement, de nouveaux moyens de ventilation.

1. Trélat accusait « la forme claustrale du bâtiment, l'étroitesse des fenêtres, l'insuffisance de l'espace cubique d'air alloué à chaque malade, la disposition des salles en enfilade qui ne permet pas d'ouvrir continuellement les fenêtres des sections en repos, telles sont les causes de la mauvaise aération. Par cela seul le mécanisme de la désinfection naturelle est altéré, l'alternance des salles perd énormément de sa valeur ». *Bull. Soc. Ch.*, 1866, p. 188.

2. *Moniteur*, avril 1865, p. 425.

La série noire continua, et en 1867, 1868, 1869, on eut à déplorer les mêmes calamités. De 1859 à 1869, la mortalité moyenne fut de 10,12 0/0. En désespoir de cause, on faisait appel au pharmacien Regnault, qui enfumait consciencieusement les salles avec des vapeurs nitreuses sans parvenir à en chasser définitivement le virus contagieux.

Cependant l'Assistance publique s'était résolue à demander à l'étranger quelques lumières, et le directeur général Husson envoya Le Fort en mission à travers l'Europe (1) afin d'étudier l'organisation des diverses maternités ; Le Fort partit, en compagnie d'un interne, Liouville, en février 1864 ; mais, sans l'attendre, l'administration résolut d'essayer le système des petites maternités préconisé dès 1858 par Danyau et Cruveilhier. En 1863 on commença la construction d'une annexe de la Maternité dans les jardins de l'hôpital Cochin (2).

Elle fut inaugurée le 15 juin 1865 et Guyon en prit possession (3). Et voici que dès le 20 août 1865, une épidémie se déclare, enlève cinq femmes en quelques jours. La mortalité atteint 3,3 0/0 en 1865 ; 4,49 0/0 en 1868 ; 9,26, 0/0 au début de 1869.

1. Sur le rôle de Le Fort voy. Ch. Monod, *Eloge de Léon Le Fort in Bull. et Mém. de la Soc. de Chirurgie de Paris*, t. XXI, 1895, pp. 18-35.

2. Cochin était déjà un fief obstétrical. Il renfermait de longue date, dès 1810, des salles consacrées aux femmes enceintes, en couches ou nourrices malades, salles qu'alimentait suffisamment la proximité de la maison d'accouchement.

1. Cette Maternité est bâtie sur le plan des pavillons isolés à escalier central. Elle se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont destinés aux femmes accouchées saines. Le second étage renferme quelques petites chambres isolées destinées aux accouchées malades, les appartements de la sage-femme, le dortoir des infirmières, etc. Au premier étage, en face de l'escalier se trouve la chambre d'accouchement prenant jour sur la façade principale par deux larges fenêtres et s'ouvrant sur le corridor central par une porte. Cette salle renferme trois lits pour l'accouchement. A côté et à droite de cette salle s'ouvre un corridor aboutissant à un office et donnant accès sur le côté à un petit cabinet éclairé indirectement par la cloison vitrée qui le sépare de l'office. Il renferme une baignoire, un lavabo et un appareil à douches utérines. De l'autre côté du corridor se trouvent à gauche de l'escalier (et y faisant face) une chambre destinée aux opérations obstétricales et servant de cabinet au médecin ; à droite de l'escalier et au fond d'un étroit corridor, des water-closets, un évier et l'ouverture de la trémie. A chaque extrémité du corridor s'ouvrent deux belles salles éclairées de chaque côté par quatre fenêtres et renfermant chacune dix lits. Le chauffage est effectué par une cheminée ouverte placée à l'extrémité opposée à la porte et par un calorifère à air chaud dont le cylindre traverse la salle du parquet au plafond. (*Dict. Dechambre*, art. *Maternités*, par Brochin, p. 201.) Bouilly, accoucheur-adjoint, obtint en 1890 la transformation partielle, en 1895 la transformation totale de la Maternité-annexe de Cochin en service de gynécologie.

En 1866, un pavillon d'obstétrique fut élevé à la Pitié d'après les mêmes principes architecturaux et avec les mêmes résultats.

De même que les épidémies de 1854-1856, les désastres de 1861-1865 provoquèrent de vives polémiques dans le monde scientifique, mais cette fois ils eurent une sanction pratique. L'Académie de Médecine agita de nouveau la question de l'hygiène nosocomiale en 1861-1862, dans un débat confus, où Malgaigne ne se montra tendre ni pour l'Assistance publique nip our ses collègues. En 1864, Malgaigne encore, en qualité de rapporteur de la Commission d'hygiène établie près le ministère de l'Intérieur, se prononça en faveur des petites maternités subdivisées en pavillons de vingt lits au maximum, occupés successivement, par roulement, après ventilation énergique des salles, du mobilier, de la literie.

La même année, la Société de Chirurgie entama sur l'hygiène générale des hôpitaux une grande discussion qui fut close le 14 décembre par le vote de différentes conclusions ; d'ailleurs il n'y fut question des Maternités que très incidemment (1). On émit le vœu que l'Administration consultât, en pareille matière, un comité permanent où le triple élément technique, bureaucratique et médical serait représenté. Ce souhait demeura vain.

Aussi lorsqu'on ouvrit en 1866 à la Société un grand débat sur la fièvre puerpérale et l'hygiène des maternités, il se mêla à toutes les discussions scientifiques une certaine aigreur du personnel médical contre la hiérarchie administrative, et qui perça dans tous les discours. Le Fort avait rapporté de sa mission un ouvrage remarquable, très documenté, mais assez acerbe pour les errements administratifs, et assez empreint de polémique pour que M. Husson ait dû prier l'auteur de publier ce volume en son nom propre et non point comme un rapport officiel à l'Assistance publique, qui l'en avait chargé. M. Le Fort déplorait le dédain des bureaux pour les avis compétents, « l'élimination complète de l'élément médical dans la conduite directe de nos hôpitaux », les fautes commises à Lariboisière, celles qu'on allait commettre au nouvel Hôtel-Dieu.

1. *Bull de la Soc. Chir. de Paris*, année 1864, 2e série, T. V.

Il raille l'Administration qui n'ayant voulu agir qu'à sa guise a construit Cochin « sans en soumettre les plans à l'approbation du corps des médecins et des chirurgiens des hôpitaux » (1) et évoque un irrévérencieux fléau « qui ne respecte rien » venant « de son souffle empoisonner l'hôpital modèle ». Et M. Le Fort, énumérant sans pitié les multiples fautes commises, rappelait ces parturientes déjà malades qu'on avait admises certain jour au milieu des femmes saines, et qu'on avait isolées trop tard (2). En admettant même que les accouchées normales et les malades fussent séparées assez tôt, elles n'en étaient pas moins réunies sous le même toit, soignées par le même chirurgien, la même sage-femme, et les infirmières des deux sections se mêlaient, se coudoyaient constamment.

A son tour, Tarnier montrait au directeur général Husson que « l'air empoisonné » émané des chambres d'isolement se répandait partout ailleurs par la cage de l'escalier central, qu'il y avait trop d'accouchées dans chaque salle, que les périodes d'occupation étaient trop prolongées.

Mais ce n'étaient là que des remarques de détail et des fautes d'application. Ce qui ressortait de ce débat, des déclarations catégoriques de Trélat, de Le Fort, c'était la condamnation même du système hospitalier ; l'infection puerpérale ne tenait point à l'encombrement, puisqu'elle sévissait dans les petites maternités ; ni aux mauvaises conditions hygiéniques, puisque l'aération, la ventilation, la nouveauté des bâtiments n'avaient pas écarté l'épidémie de Lariboisière, de Cochin, de la Pitié ; il fallait incriminer le milieu nosocomial lui-même, où il semble « que les murs soient malades », restreindre au minimum le chiffre des hospitalisées. Ecarter les parturientes de l'hôpital, pour les préserver de l'infection, tel est le principe que P. Dubois avait exprimé déjà dans une boutade familière en disant que mieux valait pour une femme accoucher toute seule, dans la rue, qu'à la Clinique ou à la Maternité. Tel fut également l'avis de la Société de Chirurgie, qui vota les conclusions suivantes, le 16 mai 1866 :

1. *Des Maternités*, p. 103.

2. *Ibid.*, p. 104-105. D'ailleurs Guyon, alors chargé du service de Cochin, contesta l'exactitude des allégations de Le Fort. (*Arch. gén. de Méd.*, 1866, vol. 1, p. 472.)

I. — La statistique démontre aujourd'hui cette vérité incontestable que les maladies puerpérales sont beaucoup plus fréquentes et la mortalité beaucoup plus élevée dans les maternités et les services spéciaux d'accouchement que partout ailleurs. La constance ou la reproduction des mêmes faits dans tous les établissements et dans tous les pays prouve l'intervention d'une influence partout identique : l'hôpital. Il est donc opportun de développer et d'étendre autant que possible le service gratuit des accouchements à domicile pour pouvoir restreindre d'abord et supprimer par la suite le service des maternités.

II. — A l'hôpital le surcroît de la mortalité qui présente quelquefois une intensité exceptionnelle désignée habituellement sous le nom d'épidémie est dû à l'influence presque exclusive de deux éléments : l'imprégnation ou infection hospitalière et la *contagiosité des maladies puerpérales*. Ces manifestations de l'influence hospitalière expliquent pourquoi des maternités d'ailleurs bien situées et bien disposées peuvent néanmoins être le théâtre de mortalités élevées et parfois extrêmes.

. . . .

IV. — Pour combattre l'infection une constante et sévère propreté est indispensable. Après que chacun des lits d'une salle aura été occupé par une accouchée cette salle sera soumise au repos, à une large aération et à une purification complète de tout le matériel, meubles et immeubles, purification dont le lavage fera la base.

V. — Pour lutter contre la contagion toujours possible et toujours imminente dans les hôpitaux il faut sinon des chambres séparées pour chaque accouchée saine, au moins des salles bien disposées pour l'aération sans communication directe les unes avec les autres et contenant quatre lits au plus.

VI. — Toute accouchée malade devra être immédiatement séparée des accouchées saines et transportée dans une infirmerie qui occupera un bâtiment isolé. Cette infirmerie composée de chambres séparées destinées à une seule malade sera desservie par un personnel distinct de celui de la maternité.

VII. — Si malgré les précautions prises l'infection hospitalière et la contagion menacent d'étendre leurs ravages sur une maternité, il faut l'évacuer au plus vite et soumettre tout l'établissement à un assainissement général. Les menaces d'invasion ne pouvant être appréciées que par les médecins, et l'évacuation devant être opérée à court délai pour être efficace, c'est-à-dire pour limiter le nombre des décès, il serait à désirer que l'application de cette mesure rentrât dans les attributions médicales.

VIII. — Dans les villes où les Maternités ne peuvent pas encore être supprimées celles-ci doivent... être de petits établissements ; exposées d ailleurs à des évacuations plus ou moins fréquentes, elles doivent être suffisamment nombreuses pour assurer le service des secours (1).

L'Administration opposa quelques réserves à ces conclusions, Husson observant avec juste raison que la clientèle ordinaire de la Maternité, filles séduites, sans asile, domestiques, femmes seules, n'était guère susceptible d'être soignée à domicile (2). Néanmoins, elle s'efforça de multiplier les accouchements en ville avec le concours des médecins et sages-femmes des bureaux de bienfaisance, ou chez ces dernières.

Déjà la *Société d'accouchements* de Paris avait pu pratiquer en 1841, 1.258 accouchements à domicile sans un décès (3). Déjà Depaul, en 1858, avait conseillé le placement des pensionnaires des maternités chez les sages-femmes de ville (4). En 1866, sur l'initiative du Dr Boulu, cette proposition fut reprise et adoptée, après un rapport de Devergie, par le comité consultatif d'hygiène du service médical des hôpitaux (Rayer, Bouchardat, Bucquet, Bouillaud, Husson, de Lurieu, Payen, de Watteville). Sur avis favorable du Comité consultatif d'hygiène de France, le ministre de l'Intérieur La Valette en recommanda l'essai dans une circulaire du 30 juin 1866. Hervieux, Léon Le Fort, qui avait vu le succès de cette mesure à Bamberg en 1864, s'en déclaraient partisans. Au mois de mai 1867, devant la recrudescence de l'épidémie puerpérale, Husson saisit le Conseil de surveillance de l'Assistance publique qui accorda les fonds

1. *Bull. Soc. imp. de Chir. de Paris, pendant l'année 1866*, 2e série, t. VIII, Paris 1867, p. 239-240.

2. Husson, p. 137.

3. Cette société s'occupait d'études obstétricales, de l'assistance aux accouchées pauvres et de la vaccination gratuite des indigents. Elle comprenait un président d'honneur (le doyen de la Faculté, Orfila), 4 consultants, professeurs à la Faculté (Capuron, P. Dubois, Velpeau, Moreau), 12 membres titulaires (1 docteur par arrondissement) 12 honoraires, 40 correspondants nationaux, 20 correspondants étrangers ; 4 sages-femmes par arrondissement. — Elle siégeait tous les mois à l'Hôtel de Ville. Elle fut fondée le 1er mai 1836 ; ses statuts furent votés et adoptés le 18 avril 1838 (Voy. *Statuts de la Société d'Accouchements sous le Patronage de la Reine*, s. l. n. d., 16 pp. in-8).

4. Depaul, *Acad de Méd.*, 15 juin 1858. — Cf. la revendication de priorité de Depaul contre Le Fort *in Bull. Acad. Méd.*, 1878, 2 juillet, p. 688-689.

nécessaires à l'essai immédiat du projet. Telle fut l'origine des sages-femmes agréées ; on les choisit parmi les plus aisées, pourvues de logis salubres et de domestiques. En l'année 1869 on ne perdit que 3 femmes sur 391 accouchées par 68 sages-femmes externes, soit 0,70 0/0, tandis que la mortalité hospitalière montait en moyenne à 4 0/0 pour les dix premiers mois de 1869. La Maternité envoya, pour sa part, 70 pensionnaires qui s'en tirèrent toutes indemnes.

Devant ces résultats, Husson décida de donner une plus grande extension au système des sages-femmes de ville ; il est vrai que les circonstances l'imposaient. A peine l'Académie de Médecine avait-elle clos, en 1868, un nouveau débat sur la fièvre puerpérale, entre J. Guérin, Alphonse Guérin, Blot et Depaul, que l'année 1869 ramenait l'épidémie ; elle ravagea successivement tous les services de Paris, en octobre et novembre 1869, les salles de Lorain, à Saint-Antoine, qu'on finit par fermer ; en octobre encore, la Maternité : sur 82 accouchées de Port-Royal, 29 furent atteintes, 7 moururent, 1 partit mourante, 2 étaient désespérées. Sur les 30 enfants de cette série, 13 périrent. A chaque séance de la Société médicale des Hôpitaux, E. Besnier, rapporteur de la Commission des maladies régnantes, apportait des chiffres de plus en plus alarmants, lorsque le 8 octobre 1869, Hervieux, médecin de la Maternité, prenant la parole, provoqua, à propos de l'infection puerpérale, un débat qui n'allait pas durer moins de six mois. L'Administration y fut fort maltraitée. Lailler rappela que, quelques années auparavant, la Société ayant nommé une commission pour étudier les affections puerpérales, celle-ci avait dû se dissoudre sans rien faire, l'Administration lui ayant fermé les portes de la Maternité. Lorain, à son tour, fulmina contre les bureaux, demanda la suppression des grandes maternités « au nom de la science comme au nom de l'humanité », le rejet de tout nouveau projet dans ce sens, et le rappel à l'ordre « d'une Administration qui repousse systématiquement les conseils du corps médical, dont elle n'a pas le droit de faire litière ».

La Société discuta longtemps sur ce ton, et nomma une commission pour discuter encore : elle élut Bourdon, Moissenet, Lorain, Hervieux et Chauffard. Elle fit le procès de l'Assistance

publique, des maternités grandes et petites, de la Maison de Port-Royal, voire de l'école des sages-femmes. Elle entendit pourtant, sans trop d'impatience, Tarnier défendre devant elle un projet de maternité auquel elle daigna accorder quelque indulgence, avec des circonstances atténuantes. Et ce projet mûrissait depuis longtemps dans la pensée de son auteur. Dès 1858, il adoptait cette épigraphe, qui résumait tout son programme : *Isoler autant que possible les nouvelles accouchées, les séparer les unes des autres*. Donner à chaque parturiente sa chambre ; après sa sortie, abandonner pour quinze jours, aérer, laver local et mobilier ; adopter l'occupation par secteurs successifs préconisée par Danyau ; mettre les malades absolument à l'écart des saines : telles étaient les grandes lignes du plan que Tarnier perfectionna et modifia plus ou moins dans des publications ultérieures en 1864, en 1866, et défendit en 1870 devant la Société, en maintenant toujours ce principe : réaliser à la Maternité les mêmes conditions d'isolement qu'à domicile (1).

Ce projet trouva en la personne du docteur Hervieux un contradicteur acerbe ; et il était vrai que les idées de l'accoucheur ne souriaient point au médecin. Tarnier ne rêvait que l'isolement individuel des malades, M. Hervieux ne songeait qu'à la ventilation. M. Tarnier réclamait une série de chambres, abordables seulement par l'extérieur, au moyen d'un balcon ou d'une marquise ; et M. Hervieux réprouvait ce supplice cellulaire, qui mettait obstacle à toute surveillance, compliquait horriblement le service, exigeait un innombrable personnel auquel les moindres soins infligeraient sur les balcons la continuelle injure des intempéries, et qui forcé d'aller d'une malade à l'autre démontrait l'inanité de l'isolement individuel en maintenant la contagion par les intermédiaires. Au surplus M. Hervieux estimait que ces alvéoles ou culs-de-sac, ouverts d'un seul côté, et assombris par la marquise, ne seraient jamais convenablement aérés ni suffisamment éclairés ; les faire déboucher dans un couloir central commun, réceptacle des miasmes communs, serait encore pis ; et M. Hervieux répugnant au projet de chambres

1. « Il faut à tout prix faire disparaître de nos hôpitaux la réunion de plusieurs accouchées dans la même salle, c'est là qu'est tout le danger. *Delenda est* ». (Tarnier, *Mém. sur l'Hyg. des Hôp. de Femmes en Couches*, 1864, p. 11.)

séparées, marotte de son contradicteur, préférait une série de salles largement éclairées, ayant deux expositions largement aérées, contenant 6 à 8 lits très espacés, et occupées alternativement (1).

Néanmoins, après audition du rapport de Bourdon le 14 janvier, la Société des Hôpitaux dans les séances du 25 mars et du 8 avril 1870, vota les conclusions suivantes :

1° Etendre autant que possible l'assistance à domicile en fournissant aux femmes enceintes et accouchées des secours de toute nature.

2° Donner au système du placement des femmes en couches chez les sages-femmes toute l'extension dont il est susceptible.

3° Remplacer les grandes maternités avec écoles internes d'accouchement pour les sages-femmes par de petites maisons d'accouchements à chambres séparées en les plaçant en général dans le périmètre d'un hôpital. Malgré les objections qu'on peut lui adresser, surtout au point de vue pratique, essayer le système de M. Tarnier qui paraît répondre aux conditions les plus importantes de l'hygiène des femmes en couches.

4° Comme mesure transitoire appliquer à tous les services d'accouchement des hôpitaux la mesure déjà mise en pratique dans plusieurs d'entre eux et qui consiste à faire passer immédiatement dans les salles de médecine les accouchées qui sont atteintes d'accidents puerpéraux et même les accouchées qui n'ont pas d'enfants. Dans ces mêmes services laisser constamment inoccupés le tiers ou au moins le quart des lits destinés aux femmes en couches.

5° En cas d'épidémie évacuer les services d'accouchements, disséminer les accouchées dans les salles communes.

Ces conclusions catégoriques trouvèrent un écho ailleurs : à la fin de 1869, la Société de Médecine de Paris, après une communication de Charrier, adoptait le projet suivant : 1° suppression des maternités ; 2° suppression des services hospitaliers d'obstétrique, maintien d'une salle de travail pour les cas urgents, dissémination des accouchées dans les différents services *de médecine* ; 3° ouverture dans des maisons de secours d'arrondissement, de trois ou quatre chambres isolées où les femmes seraient accouchées séparément, avec médecins et sages-femmes y attachés.

1. Hervieux. *Etiol. et Prophyl. des Mal. puerp.*

De son côté, de Ranse, dans la *Gazette médicale*, demandait la destruction de Port-Royal ; enfin Moissenet saisissait (1869) le Conseil de surveillance de l'A. P. de la suppression de cette maison, et y faisait décider la construction prochaine d'un établissement du modèle Tarnier perfectionné par Husson.

Ainsi Port-Royal était condamné au nom de l'hygiène et de la philanthropie, et l'on espérait bien que l'infection puerpérale allait disparaître en même temps. Mais l'obstination du directeur général Husson ajourna cette solution radicale, et la guerre franco-allemande, qui survint, interrompit les polémiques, mais non pas le mal. En octobre 1870, une nouvelle épidémie fit suspendre les admissions pour une quinzaine, tandis que 15 femmes enceintes étaient transférées à l'Hôpital des Cliniques afin de permettre l'aération, le lessivage et la fumigation des locaux infectés.

Les menaces reprirent en 1875 : au mois de septembre de cette année-là, on put entendre au Congrès médical de Bruxelles l'écho des propositions émises en 1870 (1) : extension du système des accouchements à domicile, abandon complet des grandes maternités, création de petites écoles pour les étudiants et les sages-femmes. Ces dernières mêmes étaient menacées : certains esprits peu galants trouvaient que les femmes, de par leur faiblesse physique et leur infériorité intellectuelle, étaient absolument impropres à la pratique obstétricale. M. Hervieux réfuta d'ailleurs ces critiques en juin 1875 à la distribution des prix de la Maternité.

Enfin, en 1881, un écho des propos subversifs de Le Fort se retrouvait dans la bouche de Polaillon lequel, invoquant les statistiques par lui dressées de 1873 à 1877 à la Maternité annexe de Cochin, déclarait qu'en dépit des bons effets de l'antisepsie « l'accouchement est fatalement plus grave dans une maternité que dans les demeures particulières » et qu'il fallait réduire le plus possible le nombre de ces établissements (2).

1. Laussedat déclara qu'une femme en entrant dans une maternité met un pied dans la tombe ; Gallard, que les maternités sont des lieux marqués pour la mort, Lahillonne : « Les maternités doivent absolument disparaître. »
2. *France médicale*, 1881, p. 513.

V

Ces menaces si répétées n'aboutirent pas. Dès 1875, il était trop tard pour exécuter les projets destructeurs de 1870, et la question avait alors changé de face. Déjà Tarnier et Hervieux avaient défendu devant la Société des Hôpitaux l'existence de la Maternité en faisant remarquer à juste titre qu'on ne pouvait supprimer la maison avant d'avoir de quoi la remplacer ; or, les Maternités système Tarnier étaient encore à construire, et le service des sages-femmes agréées ne pouvait présentement suffire à une aussi large suppléance. D'autre part, il fallait bien garder un asile aux femmes enceintes sans domicile, toujours trop nombreuses. Enfin, la dissémination des accouchées dans les services généraux, à la merci d'un personnel non spécialisé ou incompétent, serait plus nuisible qu'utile aux parturientes, surtout en cas de dystocie.

Hervieux ajouta quelques considérations étiologiques non négligeables. Il déclara qu'à son sens la maladie puerpérale ne relevait point exclusivement de l'état physiologique puerpéral invoqué par tant d'autres, ni d'une seule et même lésion qui était, selon les auteurs et les époques, la phlébite, l'angioleucite utérine, la péritonite, ou l'infection purulente. Selon lui, elle consistait en une série nosologique extrêmement variée et variable dans ses lésions anatomopathologiques, mais due à un même *poison* spécifique, *contagieux*, à un ferment morbide engendré par les sécrétions mordides des femmes en couches agglomérées dans un espace restreint ; ce *miasme des maternités* est transmissible, mais moins par « les pierres dont elles sont faites » que par « leur personnel ». « Je crois à l'encombrement, dit-il, comme cause d'infection dans les nosocomes obstétricaux, mais je crois avant tout à la contagion par les intermédiaires (1). »

Et Tarnier comme Hervieux observaient que la discussion s'était peut-être égarée pendant trois quarts de siècle pour avoir

1. B. S. M. H. 1869, p. 248. Cf. Le Fort, *Bull. Acad. Méd.*, 25 juin 1878, p. 668-670.

porté sur la salubrité des vieilles pierres plutôt que sur la propreté des sages-femmes.

Même sans avoir pu réaliser ses plans d'isolement absolu, Tarnier sauva la Maternité en montrant que l'infection puerpérale n'était pas par essence une maladie nosocomiale et d'habitat (1) et que l'on pouvait obtenir à force de précautions des résultats satisfaisants même dans l'antique bâtisse de Port-Royal. Ayant succédé à Trélat en 1868, à la tête du service de la Maternité, Tarnier s'efforça de la réorganiser selon les principes d'une hygiène rigoureuse.

A son arrivée, il constata que les errements qu'il avait connus et dont il avait gémi étant interne avaient persisté : « Parfois étant occupé à quelque besogne d'autopsie un de ses maîtres l'appelait dans le service des accouchements sans que personne pensât un seul instant aux principes infectieux qui pouvaient être ainsi transportés de l'amphithéâtre au lit de la malade. » Il en était encore de même en 1867 : l'interne faisait les nécropsies devant les élèves ; il passait de l'infirmerie dans le service d'accouchement, comme les aides sages-femmes ; les élèves sages-femmes étaient de garde à tour de rôle auprès des malades infectées et s'en allaient ensuite soigner des accouchées indemnes. Tarnier, imbu des idées de Danyau qui attribuait au personnel le transport et la propagation du germe infectieux, entreprit de faire, enfin, la plus sévère prophylaxie. L'administration avait bien consenti à supprimer la place d'interne en chirurgie au budget de 1868 ; mais quand il s'agit de créer un double personnel, elle poussa les hauts cris ; il fallut bien pourtant qu'à la longue elle s'y résignât. L'arrêté de Husson qui inaugura enfin à la Maternité les mesures prophylactiques sérieuses est du 28 février 1870. Le médecin et l'interne en médecine qui lui fut adjoint se virent consignés à l'infirmerie, les accouchées contaminées furent reléguées dans un bâtiment isolé. Le médecin commença la visite par les femmes enceintes malades, alitées dans la salle Sainte-Claire, avant de voir les accouchées malades. Les aides et les élèves sages-fem-

1. A son tour de Beurmann montra dans sa thèse (1879) par une étude soigneuse des statistiques que l'hôpital n'est pas, *par lui-même*, un agent nocif pour les accouchées.

mes suivaient jadis le médecin, par groupes, à tour de rôle ; désormais l'accès des locaux suspects leur fut sévèrement interdit ; l'interne en médecine fit faire les pansements par l'infirmière et tenir le cahier de visite par la sous-surveillante. Nulle infirmière ne put passer d'un service dans l'autre : pour les transferts, les infirmières des services aseptiques portaient leur malade sur un brancard jusqu'à la porte de l'infirmerie, sonnaient et s'enfuyaient à l'approche de leurs collègues pestiférées, sans entrer dans ce lieu de perdition. Même sélection parmi les nourrices, réparties en nourrices du service obstétrical et nourrices de l'infirmerie.

D'autre part, le personnel chargé des femmes enceintes et accouchées normales, le chirurgien, les sages-femmes, l'interne en chirurgie rétabli, les élèves sages-femmes cantonnées dans leur domaine, se gardaient de tout contact suspect. Comme par le passé les grandes salles communes furent coupées par des cloisons vitrées en quatre sections subdivisées en boxes, et occupées seulement à tour de rôle en sorte qu'après le départ de chaque convoi, le local pouvait rester vacant, être aéré, la literie renouvelée, le plancher lessivé, les murs lavés. En cas d'épidémie, on interrompait les admissions.

L'utilité de ces mesures se manifesta suffisamment pour dessiller les yeux de tous. Les sociétés savantes évoluèrent, et, en 1882, la Société de Médecine publique approuvait unanimement, sur un rapport du docteur Thévenot, les nouvelles méthodes prophylactiques et les maternités système Tarnier (1).

De temps en temps survenaient des faits confirmatifs qui avaient toute la valeur d'une expérience. En 1882, l'accoucheur-adjoint Marchand ouvrit les portes de la Maternité-annexe de Cochin à quelques étudiants qui, débarrassés des travaux pratiques de dissection et de médecine opératoire, s'engageaient en outre sur l'honneur à ne pénétrer dans aucun amphithéâtre pendant leur stage obstétrical ; on n'en admettait pas plus de dix par jour, et l'interne les surveillait ; mais ils apportaient des hôpitaux par eux fréquentés des germes pathogènes : la mortalité monta de

1. Au nom d'une Commission composée de O. André, Brouardel, Budin, Fieuzal, Léon Colin, Lafollye, A.-J. Martin, Napias, Pinard, Tarnier, Vallin, Vidal, Thévenot, E. Trélat, M. Rey.

1,15 0/0 (1881) à 2,52 0/0 (1882). En 1883 on prit le parti de ne plus admettre d'étudiants, et de verser les malades puerpérales dans un autre service de Cochin : la mortalité s'abaissa à 0,65 0/0. Ainsi furent vérifiées dans la suite des temps les prophéties du Hongrois Semmelweiss qui considérait la fièvre puerpérale comme une infection exogène, due au transport du *poison cadavérique* que les étudiants apportaient avec eux.

A la Maternité, la statistique confirma aussi les théories de Tarnier, comme en font foi ces quelques chiffres.

Avant les mesures prophylactiques

Années	Accouchements	Morts	Taux
1858	2213	75	3,38 o/o
1860	2039	237	11,62
1861	2115	248	11,72
1863	2006	277	13,80
1864	1530	310	20,26
1865	1006	52	5,16
1866	1013	79	7,79
1867	1094	53	4,84
1868	1283	61	4,75
1869	998	79	7,91

Après les mesures prophylactiques

Années	Accouchements	Morts	Taux
1870	1126	45	3,90 o/o
1871	840	23	2,73
1872	1135	39	3,43
1873	1395	25	1,78
1874	1266	29	2,29
1875	1220	17	1,37

Mais, non content de ces résultats, M. Tarnier insistait auprès de l'Administration pour que l'on réalisât son plan, ce fameux plan dont on parlait depuis plus de quinze ans, et qui, par une fortune meilleure que celle du plan de M. Trochu, finit par être exécuté au nez et à la barbe de son détracteur, M. Hervieux.

En 1875, Tarnier obtint enfin la construction d'un pavillon d'isolement, où ses idées et ses devis furent appliqués dans toute leur rigueur, et sur un modèle assez restreint pour mettre à néant l'objection financière qui empêchait l'administration de

les réaliser en grand (1). Les travaux furent commencés en 1875, l'inauguration eut lieu le 3 juillet 1876.

La presse médicale française et allemande, alors fort occupée de la question de l'infection, consacra au nouveau bâtiment de la Maternité une foule d'articles, comme au dernier type des mesures prophylactiques obstétricales et de la claustration systématique. Aux quatre angles du rez-de-chaussée et du premier étage, quatre chambres, aux angles arrondis, au plancher bitumé (2), prennent accès seulement sur un balcon extérieur ; en sorte que jamais le médecin ne passe de l'une à l'autre sans aérer sa personne, et laisser sans doute au dehors les principes contagieux qu'il aura pu recueillir au chevet de la parturiente. D'ailleurs, une baie vitrée permet de surveiller de l'intérieur chaque femme dans sa cellule. Après le départ de l'accouchée, la pièce est aérée ; le lit, tout en fer, modèle Sibillat, avec un sommier à bandes métalliques élastiques, le mobilier, de fer aussi, le plancher et les parois, tout est lavé, l'on brûle la balle d'avoine rembourrant la literie (3), et le linge est envoyé à la lessive. On n'admet là que des parturientes saines. Si l'une d'elles tombe malade, on lui donne une garde spéciale, et les soins du médecin de l'hôpital du Midi. L'aide sage-femme, la surveillante et l'infirmière placées sous ses ordres ne s'occupent que des accouchées normales, évitent toute occasion de contamination, vivent aussi isolées, à part, dans une maisonnette adjacente (4).

C'est à Mlle Hanicot, aide sage-femme, que fut donné ce poste de confiance ; ses soins ne furent pas vains, et M. Tarnier fut

1. Le système Tarnier est approuvé par Tollet, *in Les Edifices hospitaliers depuis leur origine jusqu'à nos jours. De l'Assistance publique et des Hôpitaux jusqu'au XIXe siècle. Les Hôpitaux du XIXe siècle.* Paris, 1892, in-f° p. 239.

2. L'asphalte s'étant ramolli et creusé en été sous le poids des meubles, Tarnier le fit remplacer par du ciment ; l'architecte, imbu d'esthétique, ornementa son ciment de rigoles quadrillées ; M. Tarnier s'indigna de trouver ces rainures, nids à poussières et à microbes, et exigea qu'on les comblât.

3. Cette incinération fut faite d'abord dans l'enceinte de la Maternité ; les fumées incommodèrent les voisins, qui se plaignirent. On chargea des industriels installés hors Paris de cette destruction ; on s'aperçut un jour qu'ils revendaient à la Maternité, comme balle d'avoine fraîche, celles qu'ils auraient dû brûler.

4. Cette maison existe encore à côté du pavillon Tarnier : on y a installé la salle des morts et l'amphithéâtre des autopsies de la Maternité et de la Clinique Baudelocque, et le garçon de laboratoire de la clinique.

réjoui dans son cœur : du 3 juillet 1876 au 8 janvier 1880, 710 femmes accouchèrent dans ce pavillon : on n'en perdit que 6 (1/118), 3 au cours de couches normales, 3 pour des grossesses ou couches compliquées (1). Par la seule application des mesures de prophylaxie et d'isolement que nous avons décrites, la mortalité moyenne des accouchées à la Maternité tombait de 9,31 0/0 (1858-1869) à 2,32 0/0 et c'est ce résultat consolant qui clôt ce que Tarnier appelait la deuxieme période de la Maternité, ou *phase de la lutte contre la contagion.*

VI

On avait alors réalisé un plus grand progrès que celui qui consistait à aérer ses microbes entre deux malades : on avait appris d'abord à les connaître, ensuite à les détruire.

Depuis longtemps déjà, Pasteur, lentement, scrupuleusement, poursuivait ses recherches sur les infiniment petits. De leur côté, Alphonse Guérin, avec ses pansements ouatés, Lister avec sa méthode des pansements phéniqués, s'inspirant comme lui de la théorie des germes, inauguraient l'antisepsie chirurgicale, et l'obstétrique en fit son profit. En 1867, J. Lucas-Championnière allait observer outre-Manche les résultats de ces nouvelles méthodes, et rapportait lui même d'Edimbourg, en 1875, les appareils et les matériaux de pansement nécessaires. Immédiatement, à la Maternité-annexe de Cochin, il appliquait avec enthousiasme la méthode listérienne.

D'autre part Budin, interne des hôpitaux, qui lui aussi arrivait d'Ecosse, aidait son maître Tarnier à rivaliser avec Lister. Ce fut une orgie d'acide phénique : on n'opérait que sous une pluie phéniquée que le pulvérisateur crachait à grand bruit, et

1. Le pavillon Tarnier ne fait plus partie de la Maternité ; englobé dans le domaine de la maison d'accouchement Baudelocque il est, depuis 1889, rattaché à la clinique de la Faculté ; il renferme aujourd'hui au rez-de-chaussée l'*isolement*, au premier un musée et des laboratoires de photographie et de radiographie. Le professeur Pinard a fait apposer sur ce pavillon historique une plaque commémorative.

le chirurgien n'apparaissait plus aux yeux des mortels étonnés qu'au sein d'un nuage de vapeur, comme Jupiter au dernier acte d'*Amphitryon*. Après chaque examen de malade, le personnel se passait les mains dans l'eau phéniquée à 2,5 0/0 ; les injections étaient faites avec de l'eau phéniquée, les compresses vulvaires imbibées d'eau phéniquée, les doigts explorateurs enduits d'huile phéniquée ; au moment de la sortie de la tête fœtale on braquait sur le périnée un projecteur, qui lançait un spray phéniqué. On finit par renoncer à cet attirail un peu encombrant : alors une élève fut chargée de guetter l'apparition de l'ovoïde céphalique, et chaque fois qu'il se montrait, sous l'effort des contractions utérines, lui assénait un grand coup de tampon, ledit tampon imbibé d'huile phéniquée au 1/10. Imitant Fancourt Barnes, de Londres, Tarnier fit en outre installer dans ses salles de nombreux récipients où bouillait en permanence une solution phéniquée forte, afin d'annihiler la maligne action des germes errant dans l'atmosphère.

Ainsi agissait M. Tarnier, qui avait la foi. Mais les doctrines pastoriennes ne rencontraient pas partout des adeptes aussi dociles ; les vieilles théories conservaient d'entêtés partisans. Budin raconte qu'entrant en 1878 chez Depaul, comme chef de clinique, il entendit son maître se refuser énergiquement à employer l'acide phénique. A. Després demandait à voir les microbes, faisait de la saleté une bravade, et poussait cette conviction frondeuse jusqu'à accoucher lui-même sa fille selon ses habituels errements ; la malheureuse eut la fièvre puerpérale, et le père n'en fut point converti (1).

Et tandis que Bernheim s'acharnait à perfectionner doctement la définition du *contage* et du *miasme*, à exposer comment le contage peut devenir miasme et le miasme contage ; tandis que Léon Colin dissertait sur les différences entre le *miasme* et le *virus*, Hervieux, médecin de la Maternité, jetait le gant à Pasteur à l'Académie de Médecine, et exigeait lui aussi, qu'on lui montrât les germes tant accusés. C'était le 11 mars 1879.

Du haut de la tribune, Hervieux exposait sa théorie, invoquant l'origine générale de l'infection puerpérale, niant qu'elle

1. H. de Rothschild. *Journal des Praticiens*, 1906, p. 367-368.

provînt primitivement d'une infection purulente de la plaie placentaire.

« La plaie utérine est toujours là, avec le sang qui la baigne, avec ses produits de sécrétion, avec ses chances de suppuration, avec sa fétidité plus ou moins grande, avec ses vibrions et ses bactéries ! Et pourtant encore nous ne pratiquons pas à l'égard de la plaie utérine le système occlusif pratiqué par les chirurgiens à l'égard de leurs plaies d'amputation. Qu'est-ce à dire ? C'est qu'il y a quelque chose au-dessus de la plaie placentaire, quelque chose dont celle-ci n'est que le reflet, quelque chose qui la prime, qui se la subordonne, qui la fait bénigne ou maligne suivant que ce quelque chose est dans de bonnes ou dans de mauvaises conditions, suivant que ce quelque chose est indemne ou a été touché par le poison puerpéral, et ce quelque chose c'est l'organisme ! »

Et dévisageant Pasteur, Hervieux poursuivit :

« J'arrive à la doctrine de la septicémie externe... Au lieu de lui accorder la première place dans la puerpéralité pathologique, je la rélègue sur un plan très reculé pour attribuer à la septicémie interne le rang et l'importance qu'elle mérite dans la genèse des tocopathies. Je pose en principe que tous les organismes inférieurs connus : vibrions, bactéries, bâtonnets, corps mouvants, sont impuissants à expliquer la septicémie puerpérale. » Et l'orateur demandait pourquoi ces germes répandus partout ne se montraient nocifs qu'à la Maternité, pourquoi un vieux médecin d'Elbeuf, le docteur Revelle, avait perdu, pendant quarante-cinq ans de pratique, à peine 10 de ses accouchées sur 6.000; pourquoi partout ailleurs que dans les hôpitaux et en plein Paris même, dans les quartiers les plus misérables, la mortalité obstétricale était si basse ; « mais alors, concluait-il, si l'action des éléments figurés est si faible, si restreinte qu'elle ait besoin pour s'exercer d'une population spéciale, de localités spéciales, de périodes de temps spéciales, en un mot d'un ensemble de conditions très particulières, ne se pourrait-il pas que les bactéries qui ne font défaut nulle part n'eussent rien à voir du tout dans la production de la septicémie puerpérale et que ce rôle appartînt en propre à cet agent inconnu que nous appelions autrefois miasme et dont la constitution physique a échappé jusqu'à ce jour à vos investigations les plus savantes » (1)?

1. *Bull. Acad. Méd.*, 1879, p. 244 et suiv.

Pasteur tendait l'oreille, guettait le moment de la riposte : il se leva, et gravit la tribune : « M. Hervieux disait à la fin de sa lecture après avoir combattu savamment les applications qu'on veut faire de la théorie des germes à l'étiologie de la fièvre puerpérale : je crains bien de mourir avant d'avoir vu le vibrion qui produit cette fièvre : eh bien ! que l'Académie me permette de dessiner sous ses yeux le dangereux microbe auquel je suis porté en ce moment à attribuer l'existence de cette fièvre. » Et Pasteur dessina au tableau cet organisme en chapelet qui devait porter plus tard le nom de streptocoque (1).

Depuis 1875 il s'occupait de cette étude ; piqué au vif, il n'avait pas résisté au désir de dévoiler prématurément le résultat de ces recherches. Et dès le lendemain, 12 mars 1879, il était à la Maternité dans le service du docteur Hervieux, examinait une accouchée, constatait dans les lochies la présence de nombreux microbes ; le 15 il ensemençait dans un tube de culture un peu de sang de son pied, et y recueillait du streptocoque ; la malade succombait quelques heures après, et, lors de l'autopsie, de nouvelles cultures du sang, et du pus des organes génitaux décelaient toujours le streptocoque (2). Les lochies d'une autre femme, indemne, ne montrèrent rien de semblable. Mais M. Hervieux ne fut point convaincu, et sans nier l'existence du microbe, il revenait, dès le 6 mai, affirmer à la tribune de l'Académie les doutes qu'il conservait sur sa spécificité et sa foi dans l'influence pathogène des miasmes de l'encombrement nosocomial, de l'*agglomération*. Et M. Hervieux frémissait en songeant aux tracas que lui infligerait une conversion aux doctrines pastoriennes :

« Qu'arriverait-il ! Je n'aurais plus qu'un objectif, la destruction des microbes ; et pour atteindre ce but je mettrais en usage l'acide borique et toutes les préparations recommandées par notre illustre collègue comme antibactériennes. Que si les accidents se multipliaient je multiplierais aussi les expériences propres à me révéler un nouvel

1. Dès 1869, à Strasbourg, Coze et Feltz avaient apercu ce parasite en examinant au microscope le sang de femmes infectées de fièvre puerpérale ; ils ne parvinrent pas à le cultiver.

2. Cf. *Bull. Acad. Méd.*, 18 mars 1879. Pasteur a publié l'observation détaillée dans le *Bull. de l'Acad. de Méd.* du 4 mai 1880, p. 440 et suiv.

agent destructeur des microbes. Mais de précautions hygiéniques point. A quoi bon toutes nos mesures prophylactiques ? A quoi bon tous nos moyens d'assainissement ? A quoi bon les réformes rigoureuses mises en pratique aujourd'hui dans tous les services d'accouchement ? Je ne crois qu'au microbe, je ne crains que le microbe, je ne connais que le microbe comme cause génératrice de la septicémie puerpérale. Tout ce qui désormais n'aura pas pour objet la destruction du microbe sera nul ou non avenu. La foi n'admet aucune transaction. Voilà, Messieurs, à quels entraînements m'exposerait la confiance aveugle que sollicite M. Pasteur. »

Ainsi parlait M. Hervieux qui fut un des derniers essentialistes. La métamorphose de son miasme pathogène en une chaînette de microcoques chiffonnait son esprit médical. Dans ses propos se révélait l'opposition d'un sens clinique, qui ne voulait pas faire fi du terrain et du milieu, et qui par malheur en faisait tout ; de même que les adeptes de Pasteur, exagérant sa doctrine, faisaient du microbe tout et du malade rien. Une entente s'est faite depuis, conciliant les deux points de vue, du moins en apparence ; car derrière les explications si claires de la doctrine pastorienne, il y a bien encore quelque ombre de mystère, ne fût-ce que dans les questions de résistance individuelle, d'influence saisonnière, et de constitution épidémique. Mais on en était encore aux opinions entières et aux théories simples.

« Chamberland et moi, dit Roux, nous l'assistions dans ses études, c'est à l'hôpital Cochin ou à la Maternité que nous allions le plus souvent, transportant dans les salles et à l'amphithéâtre nos tubes de culture et nos pipettes stérilisées. On ne s'imagine pas ce que Pasteur a surmonté de répugnances pour visiter les malades et assister aux autopsies. Sa sensibilité était extrême, et il souffrait moralement et physiquement des douleurs des autres ; le coup de bistouri qui ouvrait un abcès le faisait tressaillir comme s'il l'avait reçu. La vue des cadavres, la triste besogne des autopsies lui causaient un véritable dégoût. Que de fois nous l'avons vu sortir malade de ces amphithéâtres d'hôpitaux ! Mais son amour de la science, sa curiosité du vrai étaient plus forts : il revenait le lendemain (1). »

A la Maternité de Cochin, alors dirigée par J. Lucas-Cham-

1. Cité *in* Vallery Radot. *La Vie de Pasteur*, p. 413.

pionnière, Pasteur trouva en juin 1879 un collaborateur dévoué en la personne de l'interne Doléris (1) ; celui-ci reprit les expériences de Pasteur, constata à son tour la présence du streptocoque dans le sang et les lochies des femmes infectées ; les résultats de ses consciencieuses recherches faites tant à Cochin que dans le célèbre laboratoire de l'Ecole normale furent consignés l'année suivante dans sa thèse dédiée au maître et qui fait époque dans l'histoire de l'infection puerpérale. D'ailleurs la Faculté, alors sceptique ou hostile, ne l'admit point sans conteste.

Quant à M. Tarnier, dédaigneux de ces spéculations dogmatiques, il agissait, et, luttant d'énergie avec ses élèves dans l'emploi des antiseptiques, laissait bien loin en arrière l'innocent acide borique dont l'usage semblait à M. Hervieux d'une si grande complication, A la longue, pourtant, il abandonna l'acide phénique, trop irritant pour la peau des malades et des chirurgiens, parfois toxique, voire nécrosant (2) ; et il essaya le sublimé corrosif.

C'est à la Maternité de Paris que le sublimé fut utilisé pour la première fois comme antiseptique courant en clinique obstétricale. En 1880, Tarnier l'expérimentait avec ses élèves Bar et Labat ; le 9 août 1881 il le prônait au Congrès de Londres, et le 29 juin 1882 le substituait définitivement à l'acide phénique. Olivier, dans les *Annales de Gynécologie*, Bar, dans sa thèse d'agrégation (1883) contribuèrent à en vulgariser l'emploi. Et Tarnier, non content d'en faire usage pour l'antisepsie opératoire et les soins gynécologiques ou obstétricaux, songeait à faire passer dans le bichlorure de mercure non seulement les linges et les draps salis par les accouchées, mais encore leurs matelas de laine et de crin que l'on eût fait macérer dans de vastes cuves cimentées, remplies de solution hydrargyrique (3). Les salles de malades reçurent des lessivages et des pulvérisations au sublimé ; il en coûtait plus de 20.000 francs par an (4).

1. Pasteur. C. R. Acad. des Sciences, 1880, p. 1.041 et suiv.
2. Tarnier. *Asepsie et Antisepsie*, p. 410-411.
3. Ad. Olivier. *Ann. de Gynéc.*, t. XVIII.
4. J. Lucas-Championnière. « La désinfection obligatoire et les maladies contagieuses ». *Journal de Méd. et de Chir. pratiques*, 10 août 1906, p. 565, art. 21271.

Il faut dire toutefois que M. Lucas-Championnière réprouvant le sublimé, comme le plus infidèle des antiseptiques, assure que les résultats observés à la Maternité tinrent moins à son emploi qu'au soin qui élimina « par un travail considérable les causes et les occasions de contagion » (1). On pourrait ajouter d'ailleurs que l'illusoire sécurité du chlorure mercurique tient surtout à ce que les élèves se figurent trop qu'une légère lotion de leurs doigts au sublimé les dispense de la brosse et du savon. Le permanganate de potasse, l'iodoforme, toute une série de composés mercuriels eurent aussi leur moment de vogue ; mais, malgré tout, le bichlorure de mercure conserve la faveur officielle, et, chaque jour, sur le coup de midi, on voit arriver à la salle de travail l'interne en pharmacie, suivi du garçon, d'une cruche et d'un bâton ; et il verse dans les récipients de grès la solution-mère de sublimé que son assesseur, dédaigneusement, dilue du bout de sa canne.

Pour ne point priver les accouchées du dehors d'une drogue si utile, l'Académie de Médecine, adopta et transmit au ministre de l'Intérieur les conclusions d'un rapport de Budin, et toutes les sages-femmes de France furent investies en 1890 du droit de prescrire la solution de sublimé dans leur clientèle, et même d'en user.

On perfectionna également les mesures de salubrité. Un four fut installé pour incinérer les ouates et objets de pansement souillés. On en chargeait jadis les tombereaux d'ordures, mais ces matériaux recueillis par certains industriels, puis lavés et blanchis, reparaissaient dans le commerce sous le nom de pansement antiseptiques (2) ! Depuis ce jour la maison se charge de leur destruction.

De même, une étuve à air chaud fut installée sur la demande de Tarnier, pour la literie ; mais Tarnier et Vallin s'aperçurent que l'intérieur des matelas et des couvertures roulées n'était guère porté qu'à 78 degrés. On abandonna ce système pour le modèle Geneste et Herscher, à la vapeur d'eau sous pression ; il fonctionne encore actuellement.

1. J. Lucas-Championnière. « Le pansement et la méthode antiseptique en campagne. » *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques*, 10 nov. 1906, art. 21381, p. 806.

2. Tarnier. *Asepsie et Antisepsie*, p. 80.

Les théories listériennes et pastoriennes avaient trouvé dans l'excellence des résultats leur meilleur mode de confirmation. La chirurgie, libérée par elles, allait prendre un nouvel essor, et tenter avec succès les opérations les plus graves dans le foyer même où l'infection avait si longtemps et si gravement sévi.

Le 29 juillet 1879 Tarnier communiquait à l'Académie de Médecine l'observation d'une opération césarienne avec ablation de l'utérus et des annexes pratiquée pour la première fois dans la capitale par le procédé de Porro et suivie de succès :

« Depuis l'année 1787, presque un siècle, dit-il, l'opération césarienne n'avait pas réussi à Paris et... elle n'avait jamais réussi dans les hôpitaux de la capitale, tandis que la femme que je vous présente a été opérée à la Maternité de Paris dans l'amphithéâtre ordinaire des opérations en présence de toutes les élèves sages-femmes...L'opération avait été faite avec toutes les précautions de la méthode antiseptique de Lister. Les aides s'étaient lavé les mains dans des solutions phéniquées. Un pulvérisateur avait répandu dans l'air une pluie d'eau phéniquée pendant toute la durée de l'opération. »

On avait convoqué, pour présider à ces manœuvres, M. Lucas-Championnière. Et Tarnier rappelant que depuis quatre ou cinq ans il avait opéré deux femmes pour grossesse extra-utérine, que Polaillon et Lucas-Championnière avaient fait aussi à la Maternité cinq ovariotomies, et que sur ces sept grandes opérations on n'avait eu à déplorer qu'une mort, réhabilitait un peu et la méthode antiseptique et le bon renom de la Maternité aux miasmes de laquelle M. Hervieux n'était pas éloigné d'attribuer les rhumatismes même dont il souffrait (1).

Le développement que G. Bouilly donna quelques années après au service de chirurgie de la Maternité confirma ces premières espérances. Il y pratiqua, en 1886, la première laparotomie pour péritonite puerpérale généralisée (2).

La statistique générale des accouchements n'était pas moins

1. Voyez Tarnier. « Opération césarienne suivie de l'ablation de l'utérus et des annexes d'après la méthode de Porro. Guérison. » *Bull. Acad. Méd.* Séance du 29 juillet 1879, p. 854 et suiv. — Lucas-Championnière, *Chirurgie antiseptique*, p. 202.

2. *Traitement chirurgical de la Péritonite, in Congrès français de Chirurgie, 4e session, Paris, 1889, président : M. le Baron Larrey. Procès-verbaux, Mémoires et Discussions*, Paris. Alcan, 1890, in-8°, pp. 223-230.

satisfaisante. Le 11 juillet 1882, Tarnier pouvait proclamer, non sans un orgueil légitime, à la tribune de l'Académie de Médecine que si, de 1858 à 1869, la mortalité des accouchées à Port-Royal avait été de 9,31 0/0, elle était tombée, de 1870 au 31 décembre 1881, à 2,32 0/0. Grâce à la scission entre le personnel obstétrical et le personnel de l'infirmerie, à la construction du pavillon Tarnier, et aux mesures antiseptiques, on pouvait dire que dans ces dernières années 1.047 femmes avaient survécu, qui fussent mortes dans les conditions antérieures (1). A Cochin, en 1878-1879, on n'avait perdu que 6 accouchées sur 1.455, la léthalité tombait à 0,41 0/0, et sur 1.223 accouchements opérés pendant six ans, de 1876 à 1882, au Pavillon Tarnier, pourvu, à la fin, d'une étuve pour la literie, 6 décès seulement étaient survenus, soit moins de 0,5 0/0. Il est vrai que le Pavillon Tarnier réalisait des mesures de sécurité pour ainsi dire exceptionnelles ; mais ailleurs, les méthodes prophylactiques renforcées de toute la puissance des agents de désinfection amélioraient aussi la situation puisque pendant la période de 1881 à 1889 la mortalité s'abaissa à 1,05 0/0.

Il y eut enfin quelque chose de modifié dans la maladie elle-même. Labadie-Lagrave et Gouget, E. Basset, Charrin, observent que depuis l'ère pastorienne, l'infection puerpérale a, en quelque sorte, changé de manière d'être ; la *phlegmatia alba dolens*, relativement bénigne, forme atténuée, était rare autrefois ; elle est aujourd'hui fréquente ; communes encore, les infections localisées utérines ou péri-utérines ; et si le mal se diffuse ou se généralise, c'est sous la forme d'une septicémie torpide et qui traîne, se prolonge par des localisations successives, devient en somme mitigée et accessible à la thérapeutique. Ceci ne veut pas dire qu'elle ne soit jamais mortelle ; mais il semble bien qu'aux infections graves et souvent foudroyantes de jadis les nouveaux désinfectants, qui diminuent la virulence du streptocoque, sont arrivés à substituer dans la majorité des cas des « fièvres puerpérales antiseptiques ».

Ainsi prit fin cette « marche à l'étoile » dont a parlé en accoucheur poétique M. Varnier. Grâce à Pasteur, les mères peu-

1. *Bull. Acad. Méd.*, 2e s., t. XI, 11 juillet 1882, pp. 793-794.

vent se risquer aujourd'hui à Port-Royal. La Maternité, que l'on fuyait jadis, et que l'on voulut même supprimer, offre maintenant à peu près autant de sécurité que l'extérieur. A l'antisepsie à outrance des premiers temps, a succédé la période de l'asepsie ; on emploie moins d'acide phénique et plus de savon ; on ne juge plus utile d'interposer entre deux accouchées une cloison ou un balcon ; il suffit qu'elle soient saines. Ce n'est pas qu'il faille blâmer les mesures héroïques prises à une époque où l'on devait frapper fort, sinon juste, et étourdir les contradicteurs ; et elles ont eu leur efficacité. Mais on les a perfectionnées en les réduisant, et rendues plus pratiques ; Pasteur n'a en somme appris qu'une seule chose aux accoucheurs : être propres ; et c'est déjà une très grande découverte.

CHAPITRE VIII

Le service de santé

I. — Etat déplorable du service des Enfants-Trouvés avant 1789. — Anarchie et routine à la Maternité pendant la Révolution. — Le *Code spécial* de l'an X règle la hiérarchie médicale.

II. — *Service médical.*

§ 1. — Le médecin en chef ; fonctions ; honoraires. — Les médecins consultants. — Le médecin-adjoint.

§ 2. — Les médecins de la Maternité : Andry ; Chaussier ; les mésaventures de M. Deneux ; Desormeaux ; Cruveilhier ; Moreau ; Gérardin ; Delpech ; Hervieux ; Labadie-Lagrave ; Charrin.

III. — *Service obstétrical.*

§ 1. — Le chirurgien-accoucheur, professeur en chef. — Création des accoucheurs des hôpitaux (1881). — La Maternité ne leur est confiée qu'en 1895. — Fonctions de l'accoucheur en chef. — Appointements. — Logement.

§ 2. — Les accoucheurs en chef de la Maternité : J.-L. Baudelocque ; sa succession, les compétiteurs. — Antoine Dubois. — Paul Dubois ; les tribulations de L.-A. Baudelocque ; Danyau ; Trélat ; Tarnier ; Guéniot ; Budin ; Porak.

§ 3. — Auvity, chirurgien ordinaire (1802-21). — Paul Dubois, chirurgien professeur adjoint (1820-25). — Rétablissement du poste de chirurgien-adjoint (1839). Fonctions ; appointements. — Les chirurgiens-adjoints de la Maternité ; de Saint-Germain, Polaillon ; A.-H. Marchand ; Bouilly. — Nomination d'un accoucheur adjoint (1895). — Prérogatives ; émoluments. — L'accoucheur assistant. — Le chirurgien consultant. — Le dentiste.

IV. — *Les internes en médecine.*

Les élèves internes (an X) et les élèves externes. — Suppression de ces derniers. — Précautions administratives et morales vis-à-vis des internes. — Fonctions, appointements. — La salle de garde. — La bibliothèque.

V. — *Service pharmaceutique.*

La pharmacie. — Le poste de pharmacien en chef créé (an X), supprimé (an X), rétabli (1808), aboli, restauré (1886). — Appointements du pharmacien. — Les aides en pharmacie. — Création de l'internat en pharmacie (1886). — Le garçon de pharmacie. — Les sangsues budgétivores.

VI. — *Les laboratoires.*

I

Lorsqu'Auvity prit en 1782 les fonctions de chirurgien en chef des Enfants-Trouvés, il trouva le service médical dans un état lamentable.

L'exercice et la pratique de la médecine étant absolument nuls et entièrement méconnus dans cet hôpital, les nouveau-nés y étaient comme entassés les uns près des autres ; les soins et les secours que leur état exigeait ne leur étaient administrés que par quelques nourrices sédentaires ou par des berceuses en nombre insuffisant, et sous la direction des sœurs de charité : des médecins et des chirurgiens investis de la considération publique étaient cependant attachés à cet hôpital ; mais le fatal privilège de l'habitude, des préjugés et de la prévention faisait que là comme ailleurs les enfants étaient soustraits à leurs soins et à leurs observations. Les sentiments religieux peuvent sans doute inspirer le zèle le plus ardent, mais ils ne peuvent en aucun cas suppléer aux lumières, à l'instruction et au génie de l'observation. Une horrible mortalité était chaque année le funeste résultat des pratiques vicieuses adoptées et accréditées depuis si longtemps dans cet établissement ; le plus grand nombre y périssait peu de jours après y avoir été apporté... Le régime essentiellement vicieux par sa qualité, plus pernicieux encore par la manière dont il était administré, était le même pour tous sans considération pour l'âge, la force et la constitution de chacun d'eux en particulier (1).

Pendant toute la Révolution, la situation ne changea pas, et lorsque la Maternité réunit à la fois le service obstétrical de l'Hôtel-Dieu et l'établissement des Enfants-Trouvés, celui-là fut soumis comme par le passé à la maîtresse sage-femme, et celui-ci à l'autorité plus nominale que réelle des officiers de santé. Ils ne régnaient guère que sur l'infirmerie ; et les salles de la crèche restaient abandonnées à la routine du personnel subalterne que dirigeait d'ailleurs avec un très grand dévouement la sœur Claudine Guillot. Les nourrices n'étaient inspectées qu'à leur entrée par la sage-femme ; les enfants étaient nourris et soignés au gré des surveillantes qui méconnaissaient la syphilis ou envoyaient à l'infirmerie, comme avariés, des enfants simplement malingres ou atteints de dermatoses simples ; il est vrai qu'il n'en revenaient jamais (2).

Aussitôt qu'un arrêté consulaire eut créé le Conseil général d'administration des hôpitaux et hospices, on s'occupa de mettre un terme à ces abus. « Un *Code spécial de l'Hospice de la Maternité délibéré et adopté dans les séances du Conseil général d'ad-*

1. Discours aux élèves de la Maternité, Distribution des prix du 22 juin 1819.
2. Cf. Poirot, *loc. cit.*

ministration des hospices du 14 et du 16 pluviôse an X (3 et 5 février 1802) décida que le service de santé se composerait d'un médecin, d'un chirurgien accoucheur en chef, d'un chirurgien ordinaire assisté d'élèves en chirurgie, d'une sage-femme en chef assistée d'élèves sages-femmes, et d'un pharmacien de deuxième classe. Pour assurer l'unité et l'efficacité de la direction médicale, deux fois par semaine, le médecin, le chirurgien accoucheur et le chirurgien ordinaire se constituèrent en assemblée délibérante pour conférer sur leur service et leurs observations, l'élève interne en chirurgie étant chargé d'en rédiger, comme secrétaire, les procès-verbaux.

Il nous faut examiner quels furent depuis lors les droits, prérogatives et fonctions des officiers de santé et les modifications que des règlements ultérieurs apportèrent à ces cadres.

II

Service médical

Du médecin en chef. — Le médecin en chef fut à l'origine chargé de l'infirmerie générale à l'allaitement, de l'infirmerie de l'accouchement et de celle des élèves sages-femmes. Il devait en outre escorter en inspecteur, deux fois par semaine, le chirurgien ordinaire chargé de la visite générale journalière dans les deux maisons ; et il avait voix consultative dans tous les cas graves, à l'appel de l'accoucheur. Ainsi subsistait l'antique autorité et suprématie de la médecine sur la chirurgie. Aussi voyons-nous le 20 germinal an X Baudelocque appeler Andry, et en outre Auvity et Ant. Dubois au chevet d'une femme présentant une grossesse extra-utérine à terme, avec des phénomènes de faux travail. Baudelocque fit la gastrotomie, et la malade mourut quarante heures après (1).

Malgré la séparation de 1814, le médecin de la Maternité continua à s'occuper des Enfants-Trouvés. Ce n'est qu'en 1821 qu'un

1. Baudelocque. *L'Art des Accouchements*, 1807, t. II, pp. 471-477.

médecin spécial fut affecté à ces derniers en la personne de Baron.

Actuellement, le médecin n'est chargé que de l'infirmerie de la Maternité.

En ces temps où les hommes étaient matineux, la visite du médecin commençait à 7 heures en été, à 8 heures en hiver, mais il devait en cas de besoin revenir l'après-midi. L'arrêté du 18 avril 1804 le priait de ne point faire son inspection matinale avant 6 h. 30 ; précaution qui devint probablement superflue, car en 1830 on se plaignait qu'il ne passât dans son service qu'entre 11 heures et midi.

Le règlement du 26 août 1839 décida que les médecins des hôpitaux seraient soumis à une résidence quinquennale et renouvelable à leur gré, jusqu'à la limite d'âge de soixante ans. Un arrêté du 9 février 1856 confirma que le médecin de la Maternité y devrait rester attaché cinq ans au moins.

Honoraires. — En l'an XI, le médecin touchait pour le service des deux sections 1.500 francs par an. L'arrêté du Conseil des hospices du 18 avril 1804 lui alloua 2.000 francs par an, payés sur les fonds communs à l'Oratoire et à Port-Royal. Un arrêté du 18 avril 1821 décida qu'il ne serait plus employé et soldé que par cette dernière maison. Il en est toujours ainsi : sur les 2.000 francs, 500 sont destinés à l'indemniser de ses cours aux élèves.

Des médecins consultants. — L'arrêté du Conseil des hospices du 18 avril 1804 prévit la nomination possible de deux médecins consultants de la Maternité dont on prendrait l'avis en occurrence grave : on désigna Andry et Hallé. Ces titres, simplement honorifiques ne furent point relevés à la mort de leurs possesseurs.

Du médecin-adjoint. — Enfin une place de médecin-adjoint fut créée en 1820 en faveur de Deneux, poste purement honoraire et qui disparut avec lui. La seule prérogative dont il jouit fut d'être nommé le 20 mai 1821 membre du jury d'examen des élèves, à la place d'Auvity, chirurgien ordinaire décédé.

Esquisses biographiques des médecins de la Maternité. — Charles-Louis-François Andry, né à Paris en 1741, était un survivant de l'ancienne Faculté de médecine et le neveu de feu

Nicolas Andry qui fut en son temps doyen des écoles et l'un des adversaires les plus passionnés des chirurgiens. Auteur d'un ouvrage d'helminthologie, Nicolas reçut de Hunauld le sobriquet de *verminosus* ; son parent en hérita : on l'appelait familièrement *le petit verminosus*. Le petit *verminosus* se mit de bonne heure sur les bancs de la Faculté, et dès 1762 il figurait sur la liste des bacheliers en médecine aux côtés de Darcet et de Desessartz. Reçu docteur régent le 3 octobre 1764, il ne s'en affilia pas moins à la Société royale de Médecine et fut l'un des rapporteurs commis par cette compagnie à l'examen du magnétisme animal en 1784. Il donna également aux mémoires de la Société royale quelques études sur la rage ; le roi l'avait nommé et pensionné comme médecin spécialiste pour cette maladie (1).

En novembre 1778 la Faculté le chargea du cours aux sages-femmes.

Il était aussi médecin de l'hôpital des Enfants-Trouvés au Parvis Notre-Dame, et publia en 1788 à la Société royale de médecine quelques recherches sur l'endurcissement du tissu cellulaire (sclérème des nouveau-nés) qu'il n'avait que trop souvent l'occasion d'observer. Il suivit ses jeunes clients au Val-de-Grâce et de là à la maison de l'Allaitement, ajoutant à cette charge celle de médecin de l'Hospice des orphelins du faubourg Saint-Antoine.

Il quitta en 1804 le service actif de la Maternité et en devint médecin consultant. Il fut encore médecin consultant de Napoléon. Membre de la Société de l'École de Médecine, de la Société de Médecine de Paris, du groupe fondé en vendémiaire an XIII sous le nom d'Académie de Médecine, membre honoraire de la Société médicale d'émulation, médecin consultant des dispensaires de la Société philanthropique, il mourut à Paris le 8 avril 1829.

Le successeur d'Andry à la Maternité, François CHAUSSIER, né

1. « Le Roi voulant procurer à ses sujets des secours prompts contre les accidents produits par la morsure des animaux enragés a créé pour le traitement de la rage une place de médecin chargé de donner gratuitement ses soins à tous les pauvres des faubourgs et de la banlieue de Paris et de répondre aussi gratuitement aux consultations qui lui seront adressées de toutes les parties du Royaume. S. M. a nommé à cette place M. Andry, docteur régent et ancien professeur de la Faculté et ancien directeur de la Société royale de médecine de Paris, demeurant rue des Ecouffes au Marais » (*Affiches du Maine, annonces, etc.*, 3 juillet 1786).

à Dijon en 1746, s'était rendu célèbre dans sa patrie par son enseignement et sa pratique. Ami et collaborateur de Durande, de Maret, d'Enaux, de Guyton de Morveau, pensionnaire, puis secrétaire perpétuel de l'Académie de Dijon à laquelle il appartenait depuis le 14 novembre 1776, il professa dans sa ville natale l'anatomie, la chimie et l'histoire naturelle. En 1794, Fourcroy, chargé de réorganiser d'urgence les études médicales, fit appel aux lumières du Dijonnais et le manda à Paris. La création de la chaire de médecine légale à la nouvelle École de santé fut en partie due à son insistance. Sa place y était marquée d'avance, et il fut nommé professeur d'anatomie et de physiologie. Il en profita pour divulguer et répandre sa nouvelle nomenclature myologique, nomenclature basée sur les insertions musculaires et sur une exacte connaissance de l'étymologie. Car le citoyen Chaussier se piquait d'hellénisme et de latinisme ; il avait l'amour des citations, il expurgeait avec zèle le vocabulaire anatomique et frémissait d'entendre donner à l'utérus le nom vulgaire de *matrice*. Médecin de l'Ecole centrale des Travaux publics (plus tard polytechnique) depuis le 10 pluviôse an III (29 janvier 1795) il y fit en outre un cours décadaire de zootechnie et d'hygiène et y professa la chimie comme adjoint à cette chaire (1800).

Peu à peu le monde scientifique se réorganisait : Chaussier prenait part l'année suivante à la fondation de la *Société de Santé de Paris* (plus tard *Société de Médecine de Paris*) qui tint sa première séance au Palais-Egalité le 2 germinal an IV (22 mars 1796) et il retrouvait là Desessartz, Baudelocque, Ant. Dubois, Fourcroy, Desgenettes, Hallé, Portal.

Enfin le 1er prairial an XII (21 mai 1804) la nomination de Chaussier comme médecin de la Maternité lui permettait de se livrer plus facilement à ses recherches tératologiques et médico-légales : il y étudiait la docimasie pulmonaire, les malformations congénitales, l'anatomie pathologique de la grossesse, le relâchement gravidique des symphyses pelviennes. Non moins consciencieux dans son service, il y faisait essayer par le chirurgien herniaire P.-L. Verdier divers bandages et appareils (1), suivait

1. Pierre-Louis Verdier, qui eut un certain renom comme spécialiste orthopédiste, appliqua entre autres à la Maternité sous les yeux de Chaussier et de Mme La-

soigneusement ses malades, et se consacrait de tout son pouvoir à l'instruction des élèves sages-femmes. Il voulut qu'elles suivissent sa visite, les initia à l'étude des maladies puerpérales, les astreignit à rédiger des observations cliniques, les admit aux vérifications nécropsiques, il s'attacha enfin à en faire ce qu'elles doivent être : les aides éclairées du médecin. Il y avait là pour elles et pour lui une mine inépuisable d'observations, qu'il ne manquait point de rappeler à leur souvenir à la fin de l'année lors de la distribution des prix. C'est dans une de ces solennités, le 26 juin 1806, qu'il leur donna la primeur de sa découverte : le tube insufflateur laryngien dont on usa longtemps pour ranimer le nouveau-né ; mais ce tube était destiné, dans sa pensée, à faire des inhalations d'oxygène (1). Il présidait encore à l'instruction botanique des sages-femmes, aux vaccinations dont elles étaient chargées. Il fut pour quinze ou vingt générations d'élèves un maître respecté, parfois doublé d'un protecteur. Président des jurys médicaux départementaux, il ne manquait jamais, dit Porak, « de s'informer dans les préfectures où il s'arrêtait, des élèves de la Maternité qui y pratiquaient. Il se réjouissait de leurs succès et les recommandait aux personnes qui pouvaient leur être utiles ». Après quoi il revenait promener dans son hôpital sa trogne enluminée de vieux Bourguignon, qui s'égayait parfois d'un sourire sarcastique aux dépens de ceux qu'il n'aimait pas. C'est lui qui, venu aux Tuileries avec la Faculté en tournée de félicitations pour la naissance du roi de Rome, faisait des mines à qui vantait l'habileté de l'accoucheur Dubois. « — Comment, lui dit un assistant, vous aviez prévu que cela se passerait mal ? — Bah ! répliquait Chaussier narquois, M. Dubois a beaucoup trop d'esprit pour laisser les choses se passer toutes seules ! »

Quand le roi de Rome fut devenu le duc de Reichstadt, M. Chaussier eut bien d'autres motifs de critique : la Restauration le destitua en 1815 de sa place de médecin de l'Ecole polytechnique ; en 1822 de sa chaire à la Faculté. Il en fit une apoplexie et s'aigrit encore davantage. Estropié par son hémiplégie,

chapelle un appareil de son invention contre l'incontinence d'urine chez la femme. (Voy. *Rapports et Notes sur les Bandages et Appareils inventés* par M. Verdier, chirurgien herniaire de la marine royale (Paris) Scherf, s. d., 28 pp. in-8°, pp. 27-28).

1. Le tube de Chaussier a été modifié par Ribemont-Dessaignes dont le modèle est actuellement employé.

il apprit courageusement à écrire de la main gauche, et continua ses travaux de médecine légale et obstétricale, traînant chaque jour vers Port-Royal des pas alourdis par sa paralysie et aussi par le poids de la lourde ceinture qu'il portait toujours sur lui et qui contenait, dit-on, une partie de sa fortune. Le bonhomme était défiant, cachottier et non seulement pour ses écus. Et il gardait ses découvertes avec non moins de précautions. On disait que Bichat, que Richerand, auteur d'une *Physiologie* à succès, lui avaient emprunté, sans l'avouer, plus d'un fait nouveau ; et Chaussier ne se gênait pas pour le répéter. Il disait, dans sa conversation : « *Ma Physiologie*, de Richerand. » Siégeant un jour à l'Ecole, aux côtés de ce dernier, il interrogeait un candidat sur les propriétés de la rate ; et l'étudiant de confesser ingénument que les auteurs n'étaient pas d'accord et que la science restait encore muette sur ce chapitre. — « Hé bien ! Monsieur, grommela Chaussier entre ses dents, je le sais, moi ! Mais je me garderai bien de le dire ; il y a ici quelqu'un qui s'empresserait de publier une huitième édition de ses *Eléments de Physiologie* pour y imprimer tout au long ma découverte ! » Richerand ne répliqua rien. Mais on ne s'étonnera pas que Chaussier observât avec ses disciples une réserve qu'il jugeait prudente et regardât un peu de travers les étrangers curieux. Il enfouissait soigneusement au fond de son portefeuille le manuscrit d'un nouveau traité de physiologie dont il parlait depuis longtemps et qu'il se gardait de montrer, encore qu'un libraire lui en eût, dit-on, offert 80.000 francs ; traité qu'il eût sans doute composé d'après de saines théories philosophiques et non d'après les expériences fantaisistes de vivisecteurs comme Magendie, que notre homme rangeait malicieusement dans la classe des « canicides ».

Mais le livre annoncé ne parut jamais. Chaussier déclinait. Au début de juin 1828 il sentit que son heure allait venir ; pourtant il présida encore les examens des sages-femmes. « Le 18, dit Pariset, il eut des battements de cœur et des suffocations. Cependant il dicta pour la prochaine distribution des prix de la Maternité un discours où il rappelait ses services et semblait prendre congé pour jamais. » Il ne devait pas le pro-

noncer. Il mourut dans la nuit, âgé de quatre-vingt-deux ans (1).

Dans le cimetière du Père-Lachaise, aux abords du rond point que domine le monument de Casimir Périer, il est un coin solitaire, parsemé de tombes abandonnées, et plein d'un charme mélancolique. Là, sous un temple grec dont le fronton s'effrite, le buste de bronze de François Chaussier s'oxyde lentement. Sur le piédestal, la mousse, la vétusté effacent un serpent symbolique enroulé autour de la massue d'Esculape et buvant à la coupe enchantée. Pas une couronne, pas une fleur n'honorent la mémoire du vieux maître qui languit délaissé entre les quenouilles des cyprès ; seul le vent lui apporte l'hommage des feuilles mortes qui tombent en tournoyant, chaque automne, sur cet asile des oubliés.

Nous avons vu quel rôle effacé les règlements assignaient au médecin-adjoint de la Maternité. Cette place éphémère n'eut jamais qu'un seul titulaire, et ce coadjuteur *in partibus* du professeur Chaussier s'appelait M. Deneux. Né à Heilly le 25 août 1767, Louis-Charles Deneux, d'abord élève en chirurgie chez son oncle J.-L. Baudelocque, puis maître en chirurgie sans clientèle dans un village perdu de Picardie et officier de santé dans les armées de la Révolution, avait fini par échouer, au retour de ses campagnes, à Albert où il se maria. Sa femme ayant quelques relations avec les Choiseul-Gouffier, en profita, le poussa, finit par l'amener à Amiens où il conquit la première situation médicale. M. Deneux devint ambitieux sur le tard : il quitta sa province pour Paris, en 1810. Baudelocque venait de mourir ; Deneux recueillit quelques restes de sa clientèle, et peu à peu se fit une réputation d'accoucheur au faubourg Saint-Germain. Il en bénéficia au retour des lis : il fut nommé accoucheur de Mme la duchesse de Berry. Son début fut malheureux : l'enfant mourut et le duc de Berry songeait à adjoindre pour l'avenir au praticien une sorte de conseil de santé composé de Dubois et de Dupuytren, chargés de l'aider en cas d'alarme. M. Deneux refusa cette tutelle ; il resta quand même accoucheur de la princesse

1. Son discours fut lu par Deneux à la distribution des prix le 24 juin. Chaussier laissait deux fils médecins sans éclat. L'aîné, Hector, écrivit quelques pièces de théâtre et des romans. Le cadet fut reçu docteur à Montpellier en 1827 et exerça à Paris.

qui avait tous les ans besoin de son ministère, mais avec plus de chance ; et ce fut le plus beau jour de la vie de M. Deneux que celui où il présida à la naissance de l'enfant du miracle, fils posthume du duc de Berry.

Le duc de Bordeaux naquit le 29 septembre 1820, et M. Deneux accablé de distinctions, couvert de décorations, rubans de la Légion d'honneur, de Saint-Michel, du Saint-Sépulcre, de Constantin des Deux-Siciles, fut promu à l'Académie de Médecine et nommé professeur de clinique obstétricale à la Faculté lors du fameux remaniement de 1823. Il devait à la même faveur son entrée à la Maternité : le 5 octobre 1820, dit-il, « à ma visite du soir Son Altesse Royale avant de me dire comment elle avait passé la journée me remit la copie d'une ordonnance du Roi par laquelle Sa Majesté me nommait médecin-adjoint de la maison d'accouchement dite de la Maternité en nous assurant qu'elle était très fâchée que ce titre ne fût qu'honorifique (1). » M. Deneux ne le fut pas moins : son titre de professeur à la Faculté ne lui avait point donné de service ; professeur de clinique sans élèves et sans clinique, M. Deneux était à Port-Royal un médecin sans malades, et assez mal avec l'accoucheur Dubois (2). Il n'y récolta que les éloges banaux de son confrère Cruveilhier ; celui-ci couvrit de fleurs à la distribution des prix du 22 juin 1826 son « honorable collègue à la Faculté, l'élève et l'ami de Baudelocque ». « Il apporte au milieu de vous, dit-il aux élèves, un zèle ardent pour la science et pour vos intérêts les plus chers, les fruits d'une longue pratique et cette considération que lui a méritée le bonheur d'avoir présidé à la naissance du Royal Enfant, l'objet de toutes nos espérances. »

Par malheur, le jour où le zèle ardent loué par M. Cruveilhier voulut se manifester, il fut éteint par la sage-femme en chef ! M. Deneux ayant entrepris de faire la visite des femmes enceintes et pénétré dans leur dortoir, domaine de la sage-femme, Mme Legrand, remplie d'une légitime indignation, se précipita sur l'intrus et lui arracha le cahier de prescriptions ; sur

1. Cf. Dr G.-J. Witkowski. *Les Accouchements à la Cour*, p. 320.

2. Cependant, Deneux y fit parfois un service effectif, les jours où il remplaçait Chaussier malade. Il n'a guère laissé de traces scientifiques de ce passage que quelques observations éparses dont le *Traité de la Péritonite puerpérale* de C. A. Baudelocque. (Voy. cet ouvrage, p. X et *passim*.)

quoi M. Deneux s'enfuit dans l'escalier, et courut porter à l'Administration des plaintes amères.

Monsieur, lui répondit-elle le 30 mai 1828, l'agent de surveillance de la maison d'accouchement m'a fait passer aujourd'hui sous enveloppe et sans aucune explication une note que je diviserai en trois parties. Dans la première vous vous plaignez de ce que la sage-femme en chef s'est opposée avec violence à ce que vous fassiez la visite des femmes en couche placées dans les dortoirs, c'est-à-dire non malades ; dans la seconde vous demandez réparation publique de l'offense publique que vous a faite la sage-femme en chef ; dans la troisième vous annoncez que vous ne reprendrez la visite dans les dortoirs que de l'autorisation de l'administration et après que vos attributions et celle de la sage-femme en chef auront été déterminées. C'est avec un vif chagrin, monsieur, que j'ai lu des détails aussi affligeans et j'écris de suite à la sage-femme en chef pour lui demander ce qui a pu la porter aux actes de violence dont vous vous plaignez... Je vous demande la permission de vous faire remarquer que des discussions puériles d'attributions devraient être au moins suspendues dans un moment où l'épidémie moissonne un aussi grand nombre de femmes (1) ; car sur quoi peut compter l'administration si la sage-femme en chef chargée d'observer sans cesse des femmes malades si le médecin qui doit écouter le compte qu'elle a à lui rendre pour qu'il puisse juger des causes et des effets ne peuvent s'entendre ?

De son côté, M^me^ Legrand fut en ces termes rappelée à la subordination que toute femme doit au sexe fort :

30 mai 1828,

Madame,

M. Deneux vient de m'adresser une note dans laquelle il se plaint amèrement de la violence que vous auriez employée en arrachant de ses mains et de celle de l'élève sage-femme le cahier de visite des femmes accouchées placées dans les dortoirs. Il me semble que, si M. Deneux ne doit point avoir ce droit, il ne vous appartenait pas de décider ainsi la question et que votre devoir était d'en référer à l'Administration. Ayez la bonté, madame, de m'adresser une note sur ce qui s'est passé entre M. Deneux et vous. C'est avec un profond

1. On perdit en 1828 163 accouchées sur 2880.

chagrin que j'ai appris ces détails dans un moment où la plus grande harmonie devrait régner afin de pouvoir combattre avec quelque succès l'épidémie meurtrière qui désole l'établissement.... (1)

Malgré cet esclandre, M. Deneux n'obtint pas l'autorité qu'il avait rêvé de conquérir ; et il démissionna le 25 juin 1828. Cruveilhier assura provisoirement son service, mais il n'y eut plus de médecin-adjoint à la Maternité. Cruveilhier dit que Deneux « crut devoir donner sa démission... parce qu'il craignait d'apporter aux malades de la ville qui s'adressaient à lui comme accoucheur les principes contagieux qu'il aurait puisés à la Maternité : c'était pour lui... une affaire de conscience » (2).

Deneux fut destitué en 1830 de sa chaire à la Faculté, huit jours après avoir prêté, pour la garder, serment au régime usurpateur. Toujours accoucheur et d'autant plus légitimiste, il courut à Blaye offrir ses services à la duchesse de Berry lors qu'il la sut enceinte et s'y heurta à Dubois que le gouvernement y déléguait pour faire un constat officiel, et que la captive refusait avec énergie. Et il fallait tout son dévouement pour qu'il osât s'enfermer dans une citadelle. Les jeunes officiers s'amusaient fort du « papa Deneux » et lui donnaient, le soir, dans les couloirs, une chasse qui le plongeait dans des terreurs folles et dans un abîme de confusion lorsqu'il se voyait appréhendé, conduit au poste comme espion, et finalement reconnu, relâché.

Le fidèle serviteur escorta la duchesse jusqu'à Naples après sa délivrance et fut, dans cette expédition, battu et dévalisé par des brigands. Mandé pour elle, peu après, au fond de l'Allemagne, il versa au retour dans un ravin, avec sa berline, et en sortit avec deux côtes enfoncées. Agé de près de quatre-vingts ans, il voulait retourner en Allemagne auprès de sa cliente, et sa famille eut grand'peine à le dissuader de ce périlleux voyage Vieux, perclus et pauvre, incapable d'exercer, il dut vendre une partie de ses livres et se retirer à Nogent-le-Rotrou où il mourut veuf, rue St-Laurent, le 28 décembre 1846.

Deneux aurait pu devenir titulaire à la Maternité lors de la mort de Chaussier ; il ne se mit même pas sur les rangs ; et les

1. Archives de la Maternité.
2. *Bull. Acad. Méd.*, t. XXIII, 1857-1858, p. 520.

candidats plus ambitieux qui se présentèrent furent classés dans l'ordre suivant :

1° Desormeaux, professeur à la Faculté de Médecine.
2° Guillebert, professeur à la Faculté de Médecine.
3° Lebreton, médecin-accoucheur.
4° Capuron, médecin-accoucheur.
5° Adelon, professeur à la Faculté de Médecine.

Marie-Alexandre Desormeaux l'emporta (1) ; il avait débuté comme chirurgien militaire à la bataille de Marengo, mais le tumulte des champs de bataille n'était point son affaire, et, son congé obtenu, il se hâta de se remettre sur les bancs de la Faculté et de cueillir le laurier doctoral qu'il préférait à l'autre. Pourvu d'un diplôme, mais non de clients, il se fit précepteur, relut ses classiques, y trouva du plaisir et devint helléniste ; c'est au milieu de cette studieuse retraite que vint le trouver une nomination qui le combla de joie : avec l'appui de Corvisart, son ami le docteur Horeau lui passa ses fonctions de chirurgien de *Madame mère*. En 1810, la mort de Baudelocque laissa vacante la chaire d'accouchements à la Faculté de Paris. Desormeaux s'inscrivit parmi les concurrents ; jeune, timide, peu communicatif, presque inconnu, dédaigné d'abord, il montra vite à ses adversaires qu'ils avaient affaire à forte partie ; il se révéla supérieur et finit par conquérir la place le 15 octobre 1811, à trente-trois ans ; il faillit la perdre en 1823, mais on n'osa le destituer. Il cachait sous son abord glacial un esprit nourri de bonnes lettres, un jugement droit, une grande clarté d'esprit, des connaissances universelles, une conscience intransigeante, une probité morale et scientifique parfaite. Une mort prématurée vint briser cette destinée pleine de promesses : le 29 avril 1830 à 9 heures du matin, Desormeaux montait dans sa voiture pour se rendre à la Maternité : il poussa une brève plainte et tomba mort sur les coussins, probablement foudroyé par une angine de poitrine.

1. Marie-Alexandre Desormeaux, né à Paris, le 5 mai 1778, était d'une famille de médecins : son bisaïeul était chirurgien à Lavenay ; son aïeul médecin à Blois. Son père, L. Desormeaux, fut membre du Collège et de l'Académie de Chirurgie de Paris, auteur de *Theses anatomico chirurgicæ de Partu naturali* (Paris, 10 novembre 1775, 8 pp., in-4°) et mourut subitement le 4 mai 1798.

La Maternité était encore une fois sans médecin. CRUVEILHIER, présenté en première ligne, fut admis.

« Ce vieillard coquet, emmitouflé dans ses fourrures, derrière les glaces d'une élégante voiture traînée par des chevaux de prix, cet homme à la tête fine, aux cheveux blancs et rares ramenés en avant avec un reste d'intentions : ce grand seigneur copié sur M. Samson de la Comédie-Française, n'allez pas le prendre pour un débris de la campagne de Vendée ou pour un diplomate en retraite ; ce n'est pas non plus, comme vous pourriez le croire, ignorant s'il a des bas violets, un nonce du Pape allant en visite : c'est M. Cruveilhier, de la Faculté. »

Tel est le portrait que Paschal Grousset traçait, sous le deuxième Empire, de celui qui fut à la Maternité le successeur de M. Desormeaux. Mais en ce temps-là M. Cruveilhier avait encore des cheveux noirs, et déjà l'abord plein d'onction.

« M. Cruveilhier fut l'élève favori du dictateur de la chirurgie française, Dupuytren ; il fut aussi le protégé d'un prêtre puissant, M. de Frayssinous. Pour l'amabilité, elle naquit facilement de la fréquentation des gens d'Eglise et du besoin de se faire pardonner des succès prématurés. D'ailleurs il avait naturellement l'humeur souple, celui qui sut rester plusieurs années dans la familiarité du terrible chirurgien de l'Hôtel-Dieu, de ce brutal de génie, haineux et méchant, qui arrivait à l'hôpital à 6 heures du matin et rayait un élève pour un retard d'une minute ! Devant un tel maître il fallait plier ou rompre : M. Cruveilhier ne rompit jamais. »

Né le 9 février 1791 à Limoges, M. Cruveilhier était venu de bonne heure à Paris pour étudier la médecine. Ce ne fut d'ailleurs qu'à son corps défendant, et pour obéir à la volonté paternelle, sa vocation première inclinant à l'état ecclésiastique. Il se décida, faute de mieux, à soigner les corps au lieu des âmes : et le moment en était bien choisi. Ce fut la période des Cent Jours. Cruveilhier a raconté lui-même comment il alla avec Dupuytren porter des secours aux blessés sous les murs de Paris le 30 mars 1814. Son internat fini (il avait été reçu le premier de sa promotion, en 1811) sa thèse inaugurale achevée (1816) M. Cruveilhier alla s'enterrer à Limoges où il conquit, avec une belle

clientèle, l'estime de ses compatriotes, qui ne le satisfit point. Nommé agrégé en 1823, M. Cruveilhier s'en fut professer la médecine opératoire à la Faculté de Montpellier ; assez peu captivé par l'étude des lambeaux d'amputation, il songeait à délaisser sa chaire pour rentrer à Limoges,lorsque vint le chercher la protection bienveillante de l'évêque d'Hermopolis.

« C'était en 1825. M. de Frayssinous était grand-maître de l'Université et voulait donner de sa blanche main un professeur à la Faculté. Il fallait des qualités spéciales à cette perle rare ; il en fallait tant et de telle nature qu'on ne la trouva pas à Paris. Dupuytren se souvint de son élève qui unissait en province les succès d'une clientèle nombreuse aux pratiques d'une irréprochable orthodoxie. Sans doute les notes de l'évêché furent bonnes. M. Cruveilhier eut la chaire d'anatomie. Devenu sans concours et sans notoriété le sucesseur de Bichat et de Béclard, le nouveau professeur sentit vivement le poids d'un tel héritage... Il prit son parti en brave et en homme d'esprit. Il afficha crânement son besoin et son désir d'apprendre; il organisa un nouveau système d'études ; il se plongea avec fougue dans des travaux rebutants; il sut racheter par une extrême bonne volonté ce que ses premières leçons pouvaient avoir d'incomplet et de trop élémentaire ; il parvint à se concilier les sympathies de tous par une grâce, une obligeance, une modestie inépuisables... Au bout de dix ans il savait son anatomie aussi bien que personne au monde; il avait entassé des matériaux considérables et il publiait un traité conçu avec simplicité, écrit avec élégance, parfait modèle du genre académique, terne et médiocre. C'est depuis 1835 le livre classique, le rudiment de tout le corps médical. M. Cruveilhier est le Lhomond de l'anatomie. » (1)

Cependant M. Cruveilhier s'occupait aussi d'anatomie pathologique. Il avait reconstitué en 1826 l'ancienne *Société anatomique* dont il fut le président perpétuel ; il commença en 1829 la publication de ce bel ouvrage auquel la science dut la première description sérieuse de l'ulcère rond de l'estomac et l'auteur la chaire d'anatomie pathologique créée plus tard à la Faculté des deniers de Dupuytren. Maint article de son splendide atlas (2) ou

1. Grousset.
2. Voy. Cruveilhier, *Traité d'Anat. pathol. gén.*, Paris, 1849, t. I, p. 292, note (Pleurésies, péritonites et péricardites congénitales, obs. à la Maternité.)

de son *Traité d'Anatomie pathologique générale* porte la marque de son passage à la Maternité. M. Cruveilhier s'y livrait aussi à de grands essais thérapeutiques : dans les méningites, les encéphalites et les ophtalmies rebelles, il employait la phlébotomie de la pituitaire à l'aide d'un instrument particulier assez semblable au lithotome caché du frère Côme. Il expérimentait l'extrait et la décoction de capsules de lilas contre les fièvres intermittentes simples ; les compresses imbibées d'une décoction de quinquina comme topique dans l'érysipèle du nouveau-né (1) et les injections intra-utérines dans la péritonite puerpérale (2).

Mais bientôt Cruveilhier délaissa la maison d'accouchement pour la Salpêtrière où il prit en 1831 le service de Rostan. Il passa ensuite à la Charité, prit sa retraite en 1866, échappa à grand'peine à l'investissement de Paris pour aller se réfugier à Sussac près de Limoges où il mourut le 10 mars 1874 à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Lors donc que M. Cruveilhier eut quitté la maison de la rue de la Bourbe, M. F.-J. Moreau qui venait d'enlever à Paul Dubois, à l'élection, la chaire d'accouchements de la Faculté précédemment occupée par Desormeaux, hérita aussi du service hospitalier du défunt.

François-Joseph Moreau, né à Auxonne (Côte-d'Or) le 5 mars 1789, avait été l'un des plus brillants élèves de l'Ecole pratique ; reçu interne des hôpitaux de Paris en 1810, et, à ce titre, élève de Dupuytren, il fut admis au doctorat en 1814, et à l'agrégation, sans concours, en 1823. Ayant épousé la fille d'Evrat, accoucheur en vogue sous la Restauration, Moreau se vit bientôt pourvu d'une très belle et lucrative clientèle, et profita juste à temps de ses relations avec la haute société de la Cour pour se faire nommer, le 8 juillet 1830, professeur d'obstétrique à la Faculté. Il était membre de l'Académie de Médecine depuis sa fondation (section d'accouchements), et chevalier de la Légion d'honneur. La monarchie de Juillet ne lui fut pas moins propice que la précédente. Moreau fut médecin consultant du roi Louis-Philippe et accoucheur de toutes les princesses de la famille d'Orléans. Il mourut le 15 janvier 1862. C'était un accoucheur

1. *Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques*, t. III, 1832, p. 376-377.
2. *Ibid.*

épanoui, très digne homme, excellent confrère, et dont les cours. un peu retardataires parfois et peu brillants, n'en donnaient pas moins une solide et pratique instruction.

Moreau ne resta pas même deux ans dans l'hôpital de la rue de la Bourbe. Plus persévérant, M. Gérardin homme sensé, grave et silencieux, vint faire dans la maison un stage plus respectable, de vingt-trois ans.

M. Gérardin (Nicolas-Vincent-Auguste) était né à Nancy le 13 février 1790. Docteur en médecine de la Faculté de Paris en 1814, il avait consacré ses observations et ses veilles à des *Recherches physiologiques sur les Gaz intestinaux* dont il rendit compte en sa thèse inaugurale ; après quoi il alla exercer à la Louisiane où il eut à combattre l'épidémie de *vomito negro* de 1817. De retour en France, il concourut sans succès pour l'agrégation en 1823, en fut dédommagé plus tard par le ruban de la Légion d'honneur et une place dans la section d'hygiène publique de l'Académie de Médecine. Il fut à plusieurs reprises secrétaire annuel de cette compagnie. Il y soutint âprement la contagiosité de la fièvre jaune, ce qui lui valut quelques disputes avec Chervin, autre académicien. Il s'occupa encore de la peste et du choléra-morbus, ce qui lui mérita, en collaboration avec Gaymard, une médaille de l'Académie des Sciences. M. Gérardin prit sa retraite en 1856 et s'en alla finir ses jours en Lorraine ; il mourut le 17 avril 1868 à Maidières près Pont-à-Mousson (Vosges) et l'Académie de Stanislas dont il était associé depuis le 29 août 1816, entendit son éloge.

Son service de la Maternité, transmis provisoirement à Guibout, échut définitivement à Delpech.

Né à Paris le 3 août 1818, d'un père médecin, Auguste-Louis-Dominique Delpech avait eu des succès rapides. « Nommé au concours interne des hôpitaux, chef de clinique, professeur agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux, il remportait tour à tour la médaille de l'Internat, celle de l'Ecole pratique, le prix Monthyon de l'Ecole de médecine. » Chargé de la Maternité en 1856, il passa à Necker en 1862. En 1870, il fut affecté à l'hôpital et aux ambulances du Gros-Caillou.

Très versé dans les questions d'hygiène publique, il entra à l'Académie de Médecine dans la section d'hygiène et fut élu, sur

la fin de sa vie, membre du Conseil municipal de Paris. Il venait de s'opposer au milieu de cette assemblée, à la création d'un service d'allaitement artificiel en grand aux Enfants-Assistés, lorsqu'il mourut le 5 septembre 1880, à Bobourg (Seine-et-Marne) dans une partie de chasse, d'un accès d'angine de poitrine.

Après Delpech, vint Hervieux (Edouard-Jacques-François) ; né à Louviers le 4 septembre 1818, c'était un échappé de l'Ecole normale supérieure, section des lettres, où il fut reçu en 1838. Peu soucieux d'aller enseigner la grammaire de Lhomond dans quelque lycée de province, il abandonna l'école avant la fin, suivit les cours de la Faculté de Médecine et soutint sa thèse doctorale en 1847. Il alla pratiquer la médecine à Elbeuf-sur-Seine pour revenir au bout de trois ans tenter la fortune à Paris. Elle lui sourit : il fut nommé médecin des hôpitaux le 10 juin 1857, et entra à la Maternité en 1861. En 1870 son *Traité clinique et pratique des Maladies puerpérales Suites de Couches*, volume compact, bourré de faits, donna au public le fruit de dix années de recherches sur une infection à laquelle la Maternité devait une trop retentissante célébrité. Nommé médecin honoraire de la Maternité le 1er janvier 1884, Hervieux consacra désormais toute son activité à des questions qui l'intéressaient depuis longtemps, la variole et la vaccine. Membre (1873) et président (1896) de l'Académie de Médecine, directeur du service de la vaccine à ladite Académie, il inoculait lui-même tous ceux qui venaient là tendre leur bras à la lancette protectrice ; c'était un grand vieillard à barbiche blanche, et très vif ; très bon aussi : « A un âge avancé déjà, Hervieux et sa compagne avaient conçu l'espoir, eux qui n'avaient pas d'enfants, de se créer une famille par l'adoption d'une jeune fille qu'ils entourèrent des soins les plus intelligents, les plus dévoués. Ce fut pour eux une période d'espérance et de bonheur qui ne dura que quelques années : l'enfant mourut et les pauvres parents se rejetèrent vers cette ressource suprême, la charité, qui fit bénir leur nom autour d'eux sans les consoler jamais de cette cruelle déception (1). »

Hervieux mourut en 1905 ; le 3 avril, le bureau de l'Académie

1. Léon Colin.

et les membres de la section d'accouchement avec une délégation du personnel de la Maternité l'accompagnèrent à sa dernière demeure. Il n'y eut point de discours sur sa tombe. Le défunt était officier de la Légion d'honneur.

La place de médecin de la Maternité passa, lors du départ d'Hervieux, au docteur Labadie-Lagrave, puis au docteur Charrin.

Benoît-Albert Charrin, né le 25 septembre 1856 à Condrieu (Rhône), était fils d'un médecin, et, par sa mère, arrière-petit-neveu de Bichat. D'abord étudiant à Lyon, et externe chez Tripier, il se rendit à Paris, fut reçu premier à l'externat (1879) et interne l'année suivante. Il s'orienta, sous l'impulsion de Bouchard, vers la pathologie générale ; préparateur, et, dès 1884, chef du laboratoire de pathologie générale à la Faculté, il travaillait aussi au fameux laboratoire de la rue d'Ulm et fut attaché au service de la rage à l'Institut Pasteur. Une mission en Espagne avec Brouardel et Albarran pour l'étude de l'épidémie cholérique, une autre campagne avec Proust en Bretagne où il déploya, dans l'application des mesures sanitaires la plus grande énergie, lui valurent la croix de la Légion d'honneur et la place d'auditeur au Comité consultatif d'hygiène. Nommé médecin des hôpitaux en 1889 et chargé de la Maternité en 1895, professeur agrégé en 1892, Charrin devint assistant du professeur d'Arsonval au Collège de France en 1894 et directeur d'un laboratoire de médecine expérimentale à l'Ecole des Hautes Études. Enfin, en 1903, le gouvernement créait pour lui au Collège de France une chaire de pathologie générale et comparée ; il consacra tous ses efforts à en organiser le laboratoire, que doublait d'ailleurs celui de Port-Royal, tout encombré de cages d'animaux. Car les biologistes contemplent assidûment les entrailles des victimes.

C'est là qu'au milieu des bocaux et des étuves Charrin travailla jusqu'au bout, d'ailleurs peu soucieux de la clientèle et de la pratique et, même à la Maternité, fréquentant plus volontiers sa table d'expériences que son service. Doué d'une prodigieuse facilité d'assimilation et d'association, constamment en quête de nouvelles recherches, il mobilisait à tout moment ses préparateurs, en quelque lieu qu'il se trouvât, par téléphone, par télégramme, aussitôt qu'une idée avait surgi dans son cer-

veau. Ainsi lancé sur plusieurs pistes à la fois, il abordait une foule de sujets, débordé par l'énorme essor des études biologiques, par la renaissante complexité d'une science qui ouvrait perpétuellement à son éveil de nouvelles échappées. Cependant M. Siredey, jugeant ces expériences abondantes et ces conclusions parfois hâtives, se plaint de ce que l'auteur « n'avait pas toujours un esprit critique assez sûr et se laissait emporter par son imagination, croyant trop aisément avoir obtenu les résultats qu'il pressentait ».

Plus de trois cents communications à la Société anatomique, à la Société de Biologie, dont il était membre depuis 1887 et vice-président, à l'Académie des Sciences, à l'Académie de Médecine, à la Société des Hôpitaux, des articles dans les actes du Comité consultatif d'Hygiène, dans la presse médicale, dans les traités classiques, montrent suffisamment l'énorme dispersion de son activité et la perpétuelle effervescence de son esprit. « Deux grandes découvertes dominent son œuvre, dit Gley, celle de la reproduction de la maladie infectieuse par les produits solubles des cultures microbiennes, par les toxines microbiennes, celle de la vaccination contre la maladie par ces mêmes toxines. » « C'est Charrin, écrit Roger, qui a eu le mérite d'établir le rôle des produits microbiens dans la genèse des accidents morbides, c'est Charrin qui le premier a réalisé d'une façon irréfutable la vaccination par cultures stérilisées ; c'est lui qui a démontré l'importance des propriétés bactéricides du sang et a fait connaître l'agglutinement des microbes. Le polymorphisme des bactéries, les processus généraux de l'immunité et de l'infection, les auto-intoxications, la toxicité urinaire, les problèmes de l'hérédité pathologique ont tour à tour sollicité son attention ; avec Bouchard et Capitan, il a découvert le bacille de la morve ; il a laissé de bonnes études sur la maladie pyocyanique et des *Leçons de Pathogénie appliquée* (1895-1897), ouvrage intéressant par ses tendances alors toutes nouvelles, et qui cherchait à jeter sur les phénomènes cliniques, au nom des récentes découvertes du laboratoire, une clarté que les progrès de la Science menacent d'obscurcir de plus en plus.

Un instant, la politique avait tenté Charrin : il faillit se présenter aux élections législatives du Rhône en 1902. Mais il revint

bien vite à ses travaux de prédilection. Subitement, il disparut ; le jour où il se sentit miné par un mal implacable, il se renferma chez lui, dans une stoïque réclusion, ne se montrant plus qu'à quelques rares intimes, à demi-masqué par un foulard, aux heures où il parvenait à grimer son agonie ; mais il dirigeait encore de loin ses préparateurs, faisait passer des notes à l'Académie des Sciences, comme s'il avait voulu donner le change à la mort. Il s'éteignit le 17 mai 1907.

Après lui, le docteur G. Guillain assura provisoirement le service, qui fut remis définitivement au docteur Dufour au mois de décembre de la même année.

III

Service obstétrical

*

Le chirurgien en chef. — L'accoucheur en chef. — Le *Code spécial* de l'an X et l'arrêté de messidor an X confièrent l'autorité suprême, tant sur le service que sur l'enseignement des élèves sages-femmes, à un *chirurgien* accoucheur en chef, professeur en chef. Le titre d'accoucheur spécialiste n'existait point alors, et jusqu'en 1875 les services d'accouchements furent annexés à des services hospitaliers ordinaires de médecine, sauf la Clinique de la Faculté, la Maternité et son annexe de Cochin que dirigeaient des chirurgiens. Le 4 mai 1878, le conseil municipal de Paris, à l'instigation du docteur Bourneville, médecin de Bicêtre, invita l'Assistance publique à confier les salles d'obstétrique à des accoucheurs recrutés par un concours spécial. Ce projet qui menaçait des intérêts divers ne passa point sans luttes. Polaillon déclarait que les femmes, dans les maternités, en mourraient tout autant (1). Néanmoins le 18 octobre 1881 un arrêté du Directeur général Quentin créa le corps des accoucheurs des hôpitaux. Chacun d'eux devait être nommé par le

1. *France médicale*, 1881, p. 513.

ministre de l'Intérieur sur avis du Préfet de la Seine, d'après une liste de trois candidats présentés par le Directeur général, et l'on fixa leur limite d'âge à soixante-deux ans.

Encore fallait-il respecter les situations acquises ; l'article 6 de l'arrêté des 18-19 octobre 1881 avait distrait la Maternité et Cochin de la juridiction des nouveaux accoucheurs, pour les laisser aux mains des chirurgiens leurs titulaires d'alors. Le 14 mars 1882 il fut décidé, sur la proposition du docteur Nicaise au Conseil de surveillance de l'Assistance publique, que, conformément au vœu émis le 28 juin 1879 par les chirurgiens des hôpitaux, la Maternité et son annexe de Cochin resteraient attribuées à ces derniers, selon un roulement à l'ancienneté.

Une circulaire du 26 octobre 1882 affecta donc les quatre premiers accoucheurs promus aux services de la Charité, de Tenon, de Saint-Louis et de Lariboisière, dont ils prirent possession le 1er novembre. En 1895 on créa les maternités de Beaujon, de la Pitié, et cinquante-six lits furent affectés aux accouchées à l'Hôtel-Dieu annexe. Le 1er avril 1897 on ouvrit la Maternité de Saint-Antoine, dont la création avait été décidée par le Conseil de surveillance le 9 février 1893, et la même année on inaugura l'hôpital Boucicaut, aussi pourvu d'un service obstétrical.

En 1895, deux maternités restaient encore aux mains des chirurgiens : la Maison Ecole-d'accouchement et son annexe de Cochin. La première était dirigée par M. Guéniot ; atteint par la limite d'âge il fut remplacé par un accoucheur des hôpitaux, M. Budin, qui s'adjoignit M. Auvard. Quant au service de Cochin, Bouilly, chirurgien adjoint de la Maternité, le transforma en un service de gynécologie. La maternité est depuis cette époque soumise à l'exclusive juridiction des accoucheurs des hôpitaux recrutés au concours et son régime intérieur a été réorganisé dans ce sens par l'arrêté du 31 mai 1895.

L'accoucheur en chef a la haute-main sur l'Ecole des sages-femmes, sur tout le service obstétrical et le Pavillon des Enfants débiles, sur les sages-femmes agréées dont il visite chaque pensionnaire deux fois : après l'accouchement et au moment de la sortie.

Honoraires. —Il était alloué au chirurgien en chef 3.000 francs

par an. L'accoucheur en chef touche aussi 3.000 francs, soit 1.500 francs d'honoraires et 1.500 francs pour ses cours, plus 5 francs par pensionnaire soumise à son contrôle chez les sages-femmes agréées (1) et ses jetons de présence aux examens.

**

Esquisses biographiques des chirurgiens accoucheurs de la Maternité

C'est le 1er germinal an X que le citoyen Baudelocque entra en fonctions comme chirurgien en chef de l'hospice de la Maternité, chargé d'y enseigner l'art des accouchements (2).

Jean-Louis Baudelocque, Picard, né à Heilly, avait été l'un des plus brillants élèves de l'école pratique du Collège de chirurgie, et des cours particuliers que faisait avec tant de succès Solayres de Renhac. Ce dernier ayant dû renoncer à la parole (1771), atteint de la phtisie laryngée qui devait l'emporter, confia à son prévôt Levasseur, puis à Baudelocque, le soin de le suppléer. Baudelocque passa du banc des élèves à la chaire du maître ; mais il n'avait point de titre officiel, et on lui créa des difficultés que Houstet résolut en faisant afficher le cours sous son nom. Ainsi protégé, Baudelocque ne tarda point à se faire une grande réputation dans l'art obstétrical tant par ses démonstrations que par sa pratique. En 1776, il soutint pour la maîtrise, aux Écoles de chirurgie, une thèse rejetant la section de la symphyse dans les dystocies par sténose pelvienne (3). Il est vrai que l'année suivante le docteur Sigault parvint à mener bien l'opération de la symphyséotomie sur la femme Souchot, et toute la Faculté de Médecine, enchantée de ce succès, s'empressa de prôner l'opération réussie par un des siens pour faire pièce à l'Académie de Chirurgie. Mais les gens de Saint-Côme demeurèrent toujours hostiles à cette pratique, et Baudelocque ne se déjugea pas.

Baudelocque perdit avec la Révolution son siège à l'Académie

1. Arrêté du 30 décembre 1881.
2. Baudelocque, *L'Art des Accouchemens*, 1807, t. II, p. 474, note.
3. *An in partu propter angustiam pelvis impossibili, symphysis ossium pubis secanda ?* Paris, 5 novembre 1776, in-4.

de Chirurgie et sa clientèle d'« aristocrates ». Il fut même dénoncé, sous la Terreur, comme suspect de sentiments contre-révolutionnaires. Une nuit, on heurta rudement à sa porte — il habitait alors rue de Thionville, ci-devant Dauphine — il se leva, mit le nez à la fenêtre, et vit que ces nocturnes visiteurs avaient des piques et des bonnets rouges ; il ne douta point qu'on ne vînt le chercher pour le conduire dans quelque prison. Il embrassa les siens et suivit les sans-culottes qui le jetèrent dans une voiture, les yeux bandés. Elle roula quelque temps ; enfin il pénétra dans une maison, monta plusieurs étages, on lui retira son bandeau, et il se trouva au chevet d'une femme tourmentée des douleurs de l'enfantement. Le praticien fit son office ; un homme le surveillait, lui remit, à son départ, une liasse d'assignats : c'était l'accusateur public. Baudelocque venait d'accoucher la citoyenne Fouquier-Tinville (1).

Baudelocque passa sans encombre les derniers mois de la Terreur ; et le 31 janvier 1795 il fut promu professeur d'obstétrique à l'Ecole de Santé de Paris.

Baudelocque fut chargé du cours des sages-femmes de la Faculté, ce qui ne le dispensa point d'en faire un autre aux élèves de la Maternité ; mais il avait une si grande habitude de l'enseignement et de cet enseignement que cela ne le gênait guère : il donnait volontiers à ses propos la forme du dialogue, de l'interrogation. « Je l'ai substituée, dit-il, au début de la troisième édition de son catéchisme, à celle du discours ordinaire dans les leçons que je suis chargé de faire aux élèves sages-femmes tant à l'École de Médecine qu'à l'hospice de la Maternité. Cette méthode d'enseignement est moins attrayante pour le professeur, elle est plus pénible, et elle exige plus de temps pour exposer chaque sujet en entier ; mais les élèves en retirent plus de fruit. »

Il interrogeait ainsi 8, 10 élèves par séance, ajoutait quelques démonstrations sur le fantôme, et quelque observation ou anecdote utile pour la pratique. Il apportait à ce soin une patience et

1. Il est probable que la scène se passa à la Conciergerie. Nommé accusateur public en mars 1793, et logé au palais, Fouquier devint peu après père de deux jumeaux, Antoine-Henri et Henriette, nés de sa deuxième femme Henriette-Jeanne Gérard d'Aucourt. (Voy. G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, vieilles Maisons, vieux Papiers*, 2e série, Paris, 1903, p. 268.)

et une douceur inlassables, une clarté et une précision admirables, pour le plus grand bénéfice de ses auditrices ; ainsi stimulées et entraînées, elles répondaient avec une assurance et une précision qui faisaient l'admiration d'Osiander, venu à la Maternité en curieux. Cependant cet étranger blâmait l'emploi, pour les exercices sur le mannequin, de poupées au lieu de fœtus morts plus favorables à l'éducation tactile, et l'insuffisant recours du professeur à des pièces anatomiques et anatomo-pathologiques qui eussent utilement complété ses leçons. D'ailleurs, sur la fin le vieux Baudelocque était un peu retardataire, son anatomie et sa physiologie n'étaient plus au point, et il commettait parfois des erreurs sur le chapitre embryologique.

L'autre chaire d'obstétrique de la Faculté était occupée par Alphonse Leroy. Ancien docteur régent de la Faculté de Médecine, ancien collaborateur de Sigault, et symphyséotomiste convaincu, accusé jadis de plagiat par celui qui devenait son collègue, Leroy n'avait point oublié les polémiques d'autrefois ; le ci-devant chirurgien Baudelocque, ennemi de la section symphysienne, lui inspirait une antipathie dont il ne faisait point mystère.

Mais qu'étaient les diatribes d'Alphonse Leroy à côté de celles du citoyen Sacombe, de Carcassonne, médecin accoucheur de la Faculté de Montpellier, ex-disciple, secrétaire et ami de Barthez, professeur de médecine et de chirurgie des accouchements au Palais National des Sciences et des Arts, membre de la Société libre des Sciences, Belles-lettres et Arts de Paris, fondateur de l'Ecole anti-césarienne, qui annonçait pour le 1er germinal an VII, à sept heures du soir, rue Gît-le-Cœur, l'ouverture de son vingt et unième cours théorique et pratique d'accouchement? Cet habile homme englobe dans le même anathème les symphyséotomistes et les césariens ; il promet de démasquer « la petite jonglerie pubiosymphysienne », de démontrer par l'expérience et l'observation « les avantages de la structure du nez en partie fixe et en partie mobile... la cause des bonnes et des mauvaises grossesses,... l'art très précieux pour les accoucheurs césariens et pubiosymphysiens de vicier les bassins pour faire croire à l'impossibilité physique de l'accouchement par les voies naturelles,... l'impossibilité physique du succès de l'opération césarienne chez

la femme enceinte vivante et chez les femelles des animaux durant la gestation... la fausseté des miracles césariens » (1).

C'est un terrible adversaire que Sacombe ; et il raille la sage-femme de la Maternité qui renvoie une parturiente rachitique à l'hospice de l'Ecole de Santé, et le citoyen Dubois, timoré, qui la renvoie à l'Hôtel-Dieu, et Pelletan, qui décide de lui trancher la symphyse et, arrivé en retard sur l'heure fixée, trouve la femme spontanément accouchée. Il stigmatise, après les trancheurs de pubis, tous les accoucheurs césariens : « Dubois, Coutouly, Baudelocque, il est des Dieux ! Le sang de la femme Marville rejaillira sur vous ; vous êtes l'auteur de sa mort, de la mort de la femme Vasseur, de la mort de la femme Bourgeois, de la mort de toutes les femmes tombées depuis l'an II sous le couteau césarien. C'est vous qui avez fait couronner Bacqua, c'est vous qui avez acheté son silence, c'est vous qui avez dicté l'arrêté qui déshonore la Société de Médecine, c'est vous qui vous opposez au bien que je veux faire et que je ferai malgré vous. L'erreur n'a qu'un temps, la vérité est éternelle, elle va sortir du nuage, son triomphe est certain. *Credimus esse Deos* (2) ! » L'orateur invoquait, après la justice divine, la justice des hommes ; il en appelait au Directoire exécutif, au ministre de l'Intérieur, il envoyait des protestations anticésariennes à toutes les autorités constituées et Sociétés savantes de la République, voire au Corps législatif pour faire instituer « des Sociétés médico-nationales qui, le flambeau du génie à la main, se hâteront de dissoudre ces corporations gunofages » ; il promettait de citer « au tribunal de l'opinion publique » tout accoucheur qui voudrait « faire tomber une nouvelle victime sous le couteau césarien ». Trois éditions de *La Luciniade*, poème anti-césarien en dix chants, la dernière revue, corrigée et augmentée de 3000 vers, évoquent à la barre de Minos les pâles ombres des victimes criant aux « jongleurs gastrotomistes » leurs bourreaux :

Baudelocque et Dubois, tigres, buvez mon sang ! (3)

1. *Protestation du citoyen Sacombe.*
2. *Luciniade*, 3e éd., pp. 206-207.
3. *La Luciniade*, 3e éd., chant II, p. 34.

Baudelocque finit par perdre patience ; poussé par ses élèves, il traîna Sacombe devant un tribunal terrestre (1804), et confia sa défense à l'avocat Delamalle. Sacombe fut condamné comme calomniateur à une amende de 3.000 francs au profit de la Maternité et des pauvres de Paris (1). Mais ces attaques réitérées avaient fortement déprimé le moral de Baudelocque, et altéré sa santé, qui peu à peu déclina.

Il avait de fréquents vertiges, de la céphalalgie, sa vue baissait d'une façon si inquiétante qu'il s'interdit toute lecture pour ménager un reste de clarté ; sa mémoire s'altéra, son cerveau s'engourdit, sauf pourtant en ce qui concernait ses cours et son art auxquels il vaqua jusqu'à la fin sans défaillance. Mais il ne maintenait plus guère son autorité dans son service, et laissait M[me] Lachapelle y régner sans conteste. Il en arrivait même à se désintéresser de ses principes ; et encore qu'il soit scandaleux de voir une femme accoucher contre les opinions de son accoucheur, Baudelocque, l'adversaire de Sigault, en arriva à faire des réserves sur l'emploi du forceps et laissa Dubois pratiquer deux symphyséotomies à la Maternité.

Cependant la faveur publique l'avait bien dédommagé des imputations de Sacombe et les compensations ne lui firent point défaut. Sous le Consulat et l'Empire, sa situation devint la plus belle de Paris. Il fut l'accoucheur de Thérézia Cabarrus, hier citoyenne Tallien, aujourd'hui maîtresse d'Ouvrard, demain princesse de Caraman-Chimay. Après les reines de la jeunesse dorée, les reines d'Espagne, de Hollande, de Naples, les grandes duchesses de Berg, de Guastalla et de Toscane eurent recours à ses soins. La reine de Naples voulut épingler elle-même sur la poitrine du praticien la décoration de l'ordre des Deux-Siciles, que portait son époux. Enfin, pour comble d'honneur, Baudelocque devint accoucheur de Marie-Louise. Il n'en fit point les fonctions ; déjà malade, et mandé précipitamment par l'Empereur, il prit froid en route, et rentra chez lui pour ne plus se relever. Les soins de ses confrères Leroux, Ané, Abraham, Corvisart furent

1. Le haineux Sacombe prit la fuite, rentra en France en 1807 sous un faux nom, reparut à Paris en 1813, y vécut dans le plus bas charlatanisme, débitant des drogues antivénériennes, se fit mettre en prison pour un pamphlet antibonapartiste, fut libéré sous la Restauration et mourut oublié en 1825.

impuissants. Il mourut le 2 mai 1810 à l'âge de soixante-cinq ans. Une de ses dernières pensées fut pour ses élèves de la Maternité : « La marque la plus chère d'intérêt qu'elles puissent me donner en ce moment, dit-il, est de prier pour moi. » Le 20 juin 1810, Chaussier leur rappelait, dans un discours, tout ce que leur vieux maître avait fait pour elles et pour l'obstétrique.

On lui fit un fort bel enterrement à Saint Germain-des-Prés ; la Faculté y fut, en grand costume, avec une foule de docteurs et d'élèves, parmi laquelle Osiander apportait l'hommage de la Science allemande. Leroux prononça l'éloge du défunt.

« Baudelocque ne fut point, dit Dezeimeris, un de ces génies puissants appelés à changer la face des sciences... La science des accouchements était à peu près toute faite... mais ses principes étaient en quelque sorte épars et un peu confus. Baudelocque eut un genre de mérite presque de circonstance. Doué d'une lucidité et d'une précision d'esprit remarquables, d'un talent d'observation peu commun, d'une dextérité très grande, il sut apprécier, propager et mettre en pratique toutes les saines connaissances qui constituent l'art auquel il s'était consacré. Il ne fut pas un professeur brillant, mais il s'exprimait avec clarté et précision et savait rendre ses leçons intéressantes par la solide instruction qu'on y puisait. »

« Baudelocque, a dit un autre critique, avait le talent de rendre avec un rare bonheur et une grande clarté les pensées scientifiques qu'il empruntait à d'autres. C'est en élaborant et en travaillant à propos des matériaux jusque-là mal coordonnés qu'il put donner au monde un livre qui restera dans la science comme un monument de sagesse et de raison. »

La place d'accoucheur en chef devenue vacante éveilla quelques convoitises : Sédillot jeune s'inscrivit ; Maygrier fit valoir auprès du ministre de l'Intérieur ses titres scientifiques, et Millot, l'auteur fameux de *L'Art de procréer les Sexes à volonté* et de *La Gérocomie* ou art non moins utile de vivre longtemps, s'autorisa de sa qualité d'ancien accoucheur des princesses du sang ; le médecin A.-J. Dailliez, de Paris, élève, secrétaire et ami de Baudelocque, informa confidentiellement l'Excellence que le défunt avait voulu lui donner la main de sa fille aînée, et que ce projet n'avait échoué que par l'opposition de M^me^ Baudelocque. Il est vrai

que M. de Montalivet ne trouva point ces références suffisantes, ayant son candidat à lui, Pelletan, professeur de clinique externe à l'Hôtel-Dieu, et champion de la Faculté qui comptait bien le transformer, une fois nommé, en professeur de clinique obstétricale et par là s'emparer de la Maternité au profit de ses étudiants. L'assemblée des professeurs de l'Ecole en délibérait le 17 mai 1810 quand arriva Flamant, de Strasbourg, qui posa, lui aussi, sa candidature. Une commission fut nommée pour disserter sur la question, et en disserta un jour trop tard. Car la veille au soir, 16 mai 1810, le Préfet de la Seine et le Conseil des hospices avaient présenté Antoine Dubois en première ligne pour le poste d'accoucheur de la Maternité, et le ministre ne put rien faire, en faveur de son protégé Pelletan, que de l'informer avec regret, le 25 juin 1810, de l'échec de ses bonnes intentions (1)

Antoine Dubois fut nommé le 15 juin, et conserva toutefois sa chaire à l'hôpital des Cliniques et le poste de chirurgien de la *Maison de Santé* (2) qu'il occupait depuis 1802. Il fut installé comme professeur en chef à la Maternité, le 7 juillet 1810, par MM. Chaussier, médecin, Hucherard, agent de surveillance, Camet de la Bonnardière, membre du Conseil des hospices, et M^{me} Lachapelle. Il avait déjà franchi plus d'une fois le seuil de la maison comme délégué de la Faculté aux examens des sages-femmes. Il adressa aux élèves un discours de circonstance, et qui fut le premier d'une longue série où il ne ménagea en leur faveur ni son temps ni sa peine. Il était avec elles d'une familiarité déférente, bienveillant et paternel, et les appelait ses filles (3). Ses « éminentes qualités d'esprit, dit Pariset, que rehaussait encore un grand fonds de tendresse et de pitié pour la douleur, ont brillé... dans ses leçons sur l'art des accouchements ; art qu'il a délivré d'une foule de pratiques dangereuses, qu'il a dégagé des vaines superfluités sous lesquelles l'étouffaient l'amour-propre et la petite envie de se singulariser, art qu'il a ramené à la simplicité de quelques points fondamentaux et rendu par cette simplicité même accessible à l'intelligence des

1. *Arch. Nat.* F^8. 216
2. Aujourd'hui maison Dubois.
3. Dupic.

élèves sages-femmes qu'il formait à la Maternité et qui, dispersées dans toute la France, y ont répandu ces instructions conservatrices des familles, ces précieuses parcelles d'un génie ferme et lucide qui veille autour des mères et des enfants pour les protéger (1). » Un professeur étranger assistait un jour à un de ces cours de la Maternité. « — Vous vous êtes ennuyé », lui dit Dubois. — « Non, repartit l'autre, je vous ai admiré. Quel secret est le vôtre ? Comment, d'un sujet aussi aride, avez-vous pu faire un sujet aussi instructif et intéressant ? — Mon ami, reprit Dubois, mon secret n'est pas difficile, j'oublie ce que je sais pour me mettre à la portée de leurs jeunes intelligences, je me fais l'illusion de commencer avec elles et je les amène insensiblement à ce qu'elles doivent savoir. Je ne quitte jamais cet amphithéâtre sans être assuré que j'ai été compris. » — « Surtout pas de zèle aimait-il à répéter ; laissez faire la nature ; plutôt que d'opérer, dites un chapelet. » Ainsi discourait-il, dans sa bonhomie prudente et sceptique, méfiant vis-à-vis des nouveautés et des novateurs, comptant plus sur la *natura medicatrix* que sur lui-même, encore moins sur les autres, et renvoyant sans fausse honte aux virtuoses du couteau, aux terribles opérateurs de l'Hôtel-Dieu les malades qui lui demandaient des miracles impossibles.

Dubois avait acquis de longue date ce talent de précepteur, et par nécessité. Natif de Gramat (19 juin 1756), arrivé à Paris à vingt ans du fond de sa province du Quercy, avec deux sous et demi en poche, mal reçu par son oncle Rayer, le jeune Dubois fut successivement débardeur, clerc tonsuré, enfin surveillant au Collège Mazarin, où il conquit le diplôme de maître ès-arts

1. Pariset. Discours prononcé aux funérailles de M. Dubois, *Eloges*, t. II, p. 490. — A son tour, J.-P. Maygrier loue ses grandes connaissances, sa pratique consommée et surtout « un certain intérêt qu'il sait répandre dans ses leçons et dont on ne peut se défendre. Jamais on ne fut plus attachant ; jamais professeur ne connut mieux que lui l'art ingénieux de rendre ses auditeurs attentifs et satisfaits. On lui reproche quelques légères taches dans la diction... le C. Dubois soigne peu son élocution, il lui importe peu que ses phrases artistement rangées rendent son discours plus ou moins coulant, l'art seul l'intéresse, il ne voit que lui ; on s'aperçoit, on sent qu'il voudrait que chacun de ses auditeurs s'identifiât tellement avec la matière qu'il traite que ce qu'il dit passât tout entier dans l'esprit de ceux qui l'entourent, et y restât gravé à jamais. » (*Des Qualités phys. et mor. de l'Accoucheur* p. 35).

(13 octobre 1778). Mais après il quittait le petit collet et la férule et s'inscrivait à la fois à la Faculté de Médecine (18 octobre 1778) et au Collège de Chirurgie. Travailleur infatigable, consacrant à ses études tout le temps qu'il pouvait dérober à des travaux plus lucratifs et non moins nécessaires, le jeune Dubois copiait, pour vivre, des exploits chez un procureur, donnait des leçons de lecture et d'écriture, des répétitions de médecine. Élève puis prévôt de Desault et de Baudelocque, rétribué en outre par un cours privé d'anatomie et d'opérations, il se rendit à Reims et y prit en trois mois ses degrés et le bonnet de docteur en médecine (1er avril 1788), beau titre qu'il cumulait avec celui de maître en chirurgie. Admis à la maîtrise à Saint-Côme, à Paris, le 27 avril 1787, il entrait à l'Académie de Chirurgie en 1790, devenait démonstrateur d'anatomie à l'École pratique (20 octobre 1790) suppléant de Süe (1792) puis titulaire de sa chaire d'anatomie en août 1792 à la veille de la chute du roi et de la suppression du Collège de Saint-Côme. Ce contre-temps le replongea dans la misère ; il eut beau solliciter le ministre Danton, son collègue du Club des Cordeliers, il ne put obtenir une place de chirurgien-major à l'armée des Pyrénées-Orientales et ne parvint qu'à grand peine, le 30 juillet 1793, à se faire nommer chirurgien-aide-major à l'hôpital militaire de Melun. Mais quatre mois après, l'appui de ses maîtres Sabatier et Desault lui avait fait gravir tous les échelons jusqu'au Conseil de santé, et il était promu chirurgien en chef à l'armée des Pyrénées-Orientales (octobre 1794). A son retour à Paris, un arrêté du Comité d'instruction publique lui donnait la place d'adjoint de Chaussier, dans la chaire d'anatomie et physiologie de la nouvelle Ecole de Santé (décembre 1794). Il la délaissa bientôt pour celle de clinique chirurgicale (20 juin 1795) vacante par la mort de Desault. Embrigadé, un peu par surprise, dans l'expédition d'Egypte (1798), membre de l'Institut d'Egypte, il pansa les blessures de Kléber au chevet duquel il s'attarda à Alexandrie. Enfin arrivé au Caire et peu sensible aux prévenances du général Bonaparte, il s'ennuyait, regrettait la France, et prétextait des calculs vésicaux pour demander son rapatriement. Bonaparte n'y consentit qu'avec peine ; le blocus de la flotte anglaise y mettait de nouveaux obstacles. Le premier vaisseau, qu'il eût souhaité pren-

dre, fit d'ailleurs naufrage sur les côtes d'Italie et son équipage fut massacré par les Napolitains. Il s'embarqua avec Louis Bonaparte sur le navire suivant, débarqua sans encombre et arriva à Paris au printemps de 1799.

Mais Napoléon n'oublia pas que M. Dubois avait été quelque peu transfuge et lorsqu'il voulut choisir un premier chirurgien, il prit Boyer. Corvisart n'en fut peut-être pas fâché : il ne tenait guère, dit-on, au vis-à-vis plus autoritaire de Dubois et entendait être le maître dans la Faculté de l'empereur (1). Dubois fut cependant nommé consultant (1808) après la mort de Lassus, et lorsque le décès de Baudelocque laissa vacante la place d'accoucheur de l'impératrice, Corvisart insista pour qu'elle fût confiée à Ant. Dubois. On sait quelle responsabilité celui-ci encourut lors de la naissance du roi de Rome ; il dut faire un abaissement des pieds, appliquer le forceps sur la tête dernière, et le nouveau-né vint en état de mort apparente. L'opérateur eut le bonheur de réussir et de conserver Napoléon II pour Schœnbrünn.

Alors se manifesta la reconnaissance impériale : nommé chevalier de la Légion d'honneur, gratifié d'un cadeau de 100.000 francs en sus de son traitement de 15.000 francs, Dubois reçut par décret du 24 mars 1811 et lettres patentes du 23 avril suivant (2) le titre de baron de l'Empire ; le 1[er] janvier 1812 une rente de 4.000 francs sur l'Illyrie. Sur les armoiries du nouveau dignitaire le lotus rappela les périls affrontés par lui sur la terre d'Egypte, et la louve le salut du roi de Rome (3).

Le bonhomme, qui n'était point vaniteux, souriait bien, *in petto*, d'avoir passé, comme tant d'autres, par la *savonnette à vilains*. Et devant son portrait, peint par Gérard, à deux exemplaires — l'un échut plus tard à son fils Paul Dubois, l'autre à

1. Ce sont peut-être des racontars. Voy. E. Goudeaux, *Alexis Boyer, 1757-1833, sa vie, son Œuvre*. Thèse de Paris, 1904, p. 46. D[r] Véron, *Mém. d'un Bourgeois de Paris*, p. 62.

2. Selon Dupic ; 1812 selon de Ribier.

3. De Ribier, *les Anoblis de l'Empire*. — Armoiries de Dubois : *coupé : au 1 parti à dextre de sinople à la fleur de lotus d'argent ; à senestre, des barons officiers de la maison de l'Empereur. Au 2, d'or à la louve au naturel allaitant un enfant de carnation le tout soutenu d'une terrasse de sinople. — Livrée aux couleurs de l'écu, le vert en bordure seulement.*

son gendre Ferrus — il tenait le premier type pour le plus ressemblant, parce que, disait-il, celui-là représentait Dubois, et celui-ci *le baron* Dubois (1) !

Antoine Dubois n'était ni démissionnaire, ni malade, ni académicien, que déjà des ambitieux escomptaient sa succession à la Maternité. En janvier 1818, M. Dufay, « père de famille », docteur en chirurgie, professeur d'accouchements, ancien élève en chirurgie à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, ancien chirurgien de 1re classe aux armées, demeurant 20, quai de l'Ecole, demandait au ministre de l'Intérieur à être nommé en survivance chirurgien professeur en chef, où, à tout le moins, professeur honoraire. « Vu l'état des finances » il consentait à ne point recevoir d'appointements, et poussait même le désintéressement jusqu'à offrir à la Maternité, en échange de sa nomination, certain tableau de son invention « représentant le développement des produits de la grossesse depuis la conception jusqu'à l'accouchement. »

Dufay implora, pour sa requête, l'appui de Duchesse d'Angoulême ; il y a lieu de croire qu'il lui fit défaut, car, au mois d'août 1818, il l'adressait au duc d'Angoulême et lui faisait cadeau, pour conquérir ses faveurs, d'un *Tableau comparatif d'un gouvernement légitime bien organisé avec le corps d'un homme bien constitué*, ouvrage par lui destiné « à inspirer à nos neveux que l'on cherche à égarer sur les événements de notre Révolution l'amour pour l'ordre, pour la vertu, et l'horreur pour le vice ». Ce tableau, éminemment moral, ne parvint pas à faire supplanter Dubois (2).

Cependant l'accoucheur de Marie-Louise n'était pas très en faveur auprès de la dynastie légitime. On le décora bien du cordon de Saint-Michel (1819), on le mit de la nouvelle Académie de Médecine (1820) on l'appela même en consultation au chevet du duc de Berry, mais sa douleur y fut peu démonstrative et la duchesse, plus flattée des expansions intéressées de certains médecins de la Cour, en garda à Dubois une rancune d'une profondeur toute féminine. L'ordonnance de 1822 destitua l'accou-

1. L. Peisse. *La médecine et les médecins*. Paris, 1857, t. II, p. 336.
2. *Arch. Nat.* F8 216.

cheur de sa chaire de clinique à la Faculté, en ne lui laissant que la dérisoire compensation de l'honorariat. Ce coup lui fut sensible, car il se faisait vieux et il avait un fils à placer. Déjà il l'avait fait nommer chirurgien-adjoint à la Maison royale de Santé le 17 mars 1819 ; chirurgien-professeur-adjoint à l'Ecole d'accouchement par ordonnance royale du 5 juillet 1820. En 1823, Paul Dubois fit partie de la promotion des agrégés de la Faculté. Le 16 mars 1825 Ant. Dubois demanda pour lui-même l'honorariat et pour son fils la titularisation à la Maternité. Une décision du 25 mars 1825 exauça ses vœux et il put présenter aux sages-femmes réunies pour la distribution des prix le 25 juin son héritier et successeur désigné, Paul-Antoine Dubois. A cette occasion ses élèves et ses amis firent graver par Peuvrier une médaille commémorative de ses services, dont il lui offrirent l'hommage. Le vieux Dubois consacra ses nouveaux loisirs aux malades de la Maison de Santé qu'il ne quitta qu'en 1831, et aux séances de l'Académie. Le libéralisme du ministère de Martignac, l'appui de Decazes et du vicomte de La Rochefoucauld lui permirent de rentrer en 1829 dans le corps enseignant comme professeur de clinique externe ; la Révolution de juillet en fit un doyen de la Faculté, et un chirurgien consultant du roi Louis-Philippe, officier de la Légion d'honneur. Mais il renonça en 1831 aux fonctions décanales, en 1833 au professorat, et mourut le 30 mars 1837 dans sa quatre-vingt-unième année.

Paul-Antoine Dubois était un homme aimable, élégant et doux, et il empiéta sur les attributions de la sage-femme en chef avec une politesse exquise dont elle ne lui sut point gré ; et il finit par l'éliminer fort civilement. Son enseignement était clair et familier, coupé d'interrogations qui surprenaient un peu les élèves distraites ; et il ne l'exerça point qu'à la maison de la rue de la Bourbe ; car il concourut en 1834 pour la chaire de professeur de clinique obstétricale vacante à la Faculté, ravie à Deneux. Pour mieux travailler, il s'isola dans son hôpital, et l'administration lui offrit gracieusement l'hospitalité d'une chambre au premier étage, au-dessus des bureaux. Il s'enfonçait là dans ses livres, à l'abri des importuns, et le succès récompensa son zèle. Paul Dubois fut élu le 20 mai 1834 contre Velpeau et mena de front les deux services, celui de l'hôpital des Cliniques et celui

de la Maternité ; il fut d'ailleurs, si l'on en croit cette mauvaise langue de Fabre, « tout meurtri de sa grande victoire », ayant « eu pour lui la majorité de jury et les sifflets de l'auditoire » (1).

Il était dans la destinée des Dubois d'accoucher les impératrices. Ce fut Paul Dubois qui assista l'Impératrice Eugénie lorsqu'elle donna le jour au Prince impérial le 16 mars 1857. Il quitta la Maternité en 1857 et conserva jusqu'en 1862 les fonctions de doyen de la Faculté de médecine qu'il occupait depuis 1852.

Près de douze ans avant sa mort, P. Dubois fut attaqué par la maladie et sentit son intelligence s'obscurcir peu à peu ; il lutta d'abord, puis se résigna, abandonna tout, mit ordre à ses affaires, et vécut dans une retraite inconsciente.

Depuis plus de trois ans, il était à Courteille (Eure) auprès de ses enfants, lorsqu'une nouvelle crise vint mettre fin à une vie qui n'était plus, depuis des mois, que purement végétative. Il mourut le 29 novembre 1871, dans sa soixante-seizième année.

Depuis longtemps déjà, un homme avait prévenu M. Paul Dubois contre les terribles effets du surmenage, et s'était même offert complaisamment à partager avec lui le fardeau des occupations hospitalières : c'était M. Louis-Auguste Baudelocque, accoucheur sans emploi (2). Dévoré par une louable obligeance, et aussi par l'ambition, Louis-Auguste estimait que M. Antoine Dubois ayant choisi un adjoint, M. Paul Dubois ne saurait mieux

1. Fabre. *Némésis médicale*, t. I, pp. 58 et 61. Si tant est que Fabre ait dit vrai Dubois se releva : « A peine nommé il dut s'occuper de créer une institution absolument nouvelle parmi nous et dont Deneux avait été le titulaire nominatif seulement. Il présida à l'organisation de son nouveau service et il en prit définitivement possession dans les premiers jours de décembre 1834. Dès le début il y montra des qualités exceptionnelles qui ont fait de lui pendant vingt-cinq ans un professeur hors ligne. Les nombreuses générations qui se sont formées à son école n'ont pas oublié la précision, l'élégance de son langage. Sa voix bien timbrée était douce et harmonieuse, il exposait avec méthode, et il aimait à reproduire ses idées sous des formes diverses, car il tenait avant tout à être bien compris. Le charme et l'intérêt de ses leçons étaient tels que bientôt on vit se mêler aux élèves qui remplissaient son amphithéâtre de nombreux praticiens de la ville qui venaient chercher un complément d'instruction que la Faculté n'avait pu leur offrir jusque-là. Sa réputation ne tarda pas à se répandre à l'étranger et l'on vit accourir des pays les plus lointains des élèves et des professeurs qui tenaient à se former à son école. » (*Gaz. méd. de Paris*, 1871, p. 561.)

2. D. M. P. du 19 avril 1823.

faire que de l'imiter; et il pensa qu'il n'y avait point de raison pour que cette place allât à un autre que lui-même. Il se fondait sur l'exemple de M. Deneux que l'appui de la duchesse de Berry avait fait nommer médecin adjoint de la Maternité, et c'est par lui je pense qu'il obtint de cette Altesse une lettre recommandant sa requête à toute la bienveillance de l'Administration. M. Paul Dubois fit la grimace : il avait assez à faire de s'entendre avec la sage-femme en chef sans qu'on introduisît encore dans la maison une autre autorité ; et l'administration répondit à M. Baudelocque que M. Antoine Dubois n'avait pris un adjoint que pour seconder ses forces déclinantes et que M. Paul Dubois n'en était point encore là.

Ceci se passait en avril 1825 ; le 17 août 1827 M. Baudelocque neveu demanda le poste de professeur adjoint ; ce fut avec le même succès. En 1833 il invita l'administration à créer pour les accoucheurs un concours spécial : elle fit la sourde oreille. L'année suivante, un concours eut lieu à la Faculté pour la chaire d'obstétrique à l'hôpital des Cliniques ; Paul Dubois se présenta, Baudelocque s'inscrivit puis se retira. Dubois fut reçu ; Baudelocque espérait qu'il allait résigner ses fonctions à la Maternité : mais M. Dubois cumula, et M. Baudelocque de réitérer sa demande de 1833, sans plus de chance. M. Baudelocque était l'auteur d'un bon travail sur les hémorragies utérines, et qu'il comptait bien faire couronner par l'Institut : le 23 mars 1836 il exposa à l'administration hospitalière, avec cet espoir, tout l'intérêt qu'il y aurait à ce que les chefs de service l'appelassent en cas de métrorragie, pour les bien pénétrer de la valeur de son procédé : la compression de l'aorte. Il lui fut répondu que s'il attendait les hémorragies, il était probable que les hémorragies n'auraient point le temps de l'attendre.

Louis-Auguste réclama alors la création dans les hôpitaux de services de clinique tocologique, et fit savoir au Conseil qu'il était tout prêt à en accepter un à l'Hôtel-Dieu et à y faire des cours ; on l'en remercia vivement. En 1837, il écrivit encore audit Conseil qu'un professorat de pratique à la Maternité s'imposait comme une nécessité, et se déclara disposé à concourir pour cet emploi ; une fois de plus on retourna sa lettre à la commission que présidait Orfila. En 1838, ce candidat perpétuel s'adressa

au Ministre de l'Intérieur en le priant de décider que tout auteur d'une découverte médicale, chirurgicale ou obstétricale honorée d'un prix par l'Académie des Sciences fût mis *ipso facto* à la tête d'un service hospitalier; or il était lauréat, ayant inventé la céphalotripsie et un formidable céphalotribe, engin récompensé en 1833. L'Excellence renvoya le projet à une commission qui le renvoya aux calendes grecques. A chacune de ces déconvenues, Baudelocque le neveu se mettait en colère et adressait au Conseil des hospices et à Orfila des épîtres fulminantes où il ne les assurait pas précisément de sa considération. A la fin, la commission excédée de ses demandes incessantes et de ses invectives menaçantes recourut à l'autorité; elle demanda au Préfet de la Seine (président du conseil des hospices) de le faire taire. Ce n'était pas facile : M. Baudelocque supportait sans aménité les injures de la fortune qui ne lui sourit jamais ; candidat malheureux au concours d'agrégation de chirurgie de 1826, il ne parvint pas plus à entrer à la Faculté qu'à la Maternité ; aussi demanda-t-il la suppression de l'Ecole dans l'intérêt de la Liberté humaine (1). Il frémit en outre de voir siéger à l'Académie un Baudelocque, César Auguste, un homonyme qui n'avait rien de commun avec le grand Baudelocque, ni avec le petit (2). Il voulut donc entrer aussi parmi les immortels ; il y réfléchit longuement et finit par inventer la formule : *Tous Académiciens !* Il proposa que tout docteur exerçant dans le département de la Seine entrât à l'Académie de médecine pour six ans, au bout de dix ans de pratique ; après quoi on l'en expulserait pour faire place aux autres,

1. « Il sera toujours de l'intérêt des membres de ces Facultés d'opposer aux progrès de l'art de guérir une barrière infranchissable et l'histoire de ma vie publique comme du reste celle de la vie de tous les hommes qui ont contribué comme moi aux progrès de l'art de guérir en sont la preuve. Il faut en effet que la pensée du médecin soit libre. » Baudelocque, *Des inconvénients de l'inamovibilité des places relatives à l'enseignement...* (1847), p. 14.

2. Il faut dire du moins que L. A. Baudelocque s'obstina toujours à se proclamer le véritable et unique neveu du grand homme : « Dans le cas où son fils n'étudierait pas la médecine, dit-il en tête de son livre *De la céphalotripsie*, J.L. Baudelocque m'a institué légataire de ses manuscrits, *je suis le seul de ses parents qui exerce sa profession.* » Sachaile de la Barre (*Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres*) confirme l'assertion de L. A. Baudelocque, qui était en effet neveu de Jean-Louis, et fils de Jean-Baptiste Baudelocque reçu maître en chirurgie à Paris en 1784. — Mais Auguste-César Baudelocque, l'académicien, était aussi de la famille, et neveu à la mode de Bretagne de Jean-Louis, en dépit des protestations intéressées de Louis-Auguste (Dubois d'Amiens, Beaugrand).

avec le titre de membre honoraire. Cette réforme véritablement démocratique n'eut pas plus de succès que les précédentes. Baudelocque eut la douleur de végéter sans éclat ni fortune, avec le simple titre de membre du Cercle médical, de voir subsister l'Académie fermée et la Faculté oppressive, et la joie de survivre au faux Baudelocque, usurpateur de son nom. Il mourut néanmoins inconsolé le 17 décembre 1864, d'une attaque d'apoplexie.

La place que souhaitait M. Baudelocque, ce fut Antoine-Constant Danyau, professeur agrégé, chirurgien de Bicêtre, qui l'obtint. Fils d'Alexis-Constant Danyau, accoucheur à Paris (1), il commença ses études à la Charité, sous Boyer et Roux, en compagnie de J. Guérin. Gendre de Roux, filleul d'Ant. Dubois, Danyau trouva auprès de Paul Dubois le meilleur accueil et devint son adjoint en 1839. M. Baudelocque neveu s'empressa de dénoncer au public les menées d'Orfila, qui avait, dit-il, investi Danyau sans « présenter trois candidats au choix du ministre comme le règlement du service de santé des hôpitaux le prescrit toutes les fois qu'une place est de nouvelle création. Or cette place d'adjoint avait été supprimée depuis quinze ans et elle n'avait jamais été rétablie malgré toutes les demandes que j'avais faites pour l'obtenir (2). » Le secret de cette promotion était évidemment, selon M. Baudelocque, l'indéracinable népotisme des gens de la Faculté : Orfila, doyen par la démission complaisante d'Antoine Dubois, n'avait rien à refuser au jeune Paul Dubois, écartait même systématiquement de la Maternité le grand nom de Baudelocque qui ne pouvait qu'éclipser le nom de Dubois, condamnant l'auteur et ses découvertes à l'obscurité des situations inofficielles.

M. Paul Dubois, sans vergogne, abandonna de plus en plus son service. Absorbé par les tracas de sa chaire de clinique, du décanat, et d'une énorme clientèle, il finit par se reposer presque entièrement sur son suppléant de la direction de la Maternité, n'y paraissant plus que lorsque Danyau l'y mandait.

1. Alexis-Constant Danyau D. M. P. du 14 floréal an XI, professeur d'accouchement, chargé en 1813 d'assister les sages-femmes du XI^{e} arrondissement en cas d'accouchements laborieux, membre de l'Académie de Médecine en 1823, mort vers 1828-1830. (*Arch. Nat.* F^{8}. 144, Seine).
2. Baudelocque, *loc. cit.*

Danyau devint à son tour accoucheur en chef de la Maternité, en 1857, à la retraite de Dubois. En 1863, atteint par la limite d'âge il céda son poste à Trélat et vieillit au milieu de ses livres, dans la belle bibliothèque qu'il avait formée, et qui abondait en ouvrages rares sur l'obstétrique. Ce bel ensemble fut dispersé après sa mort qui survint le 19 février 1871, la même année que celle de Dubois. La Société de Chirurgie y perdit un de ses membres fondateurs.

Danyau se contenta d'être un bon accoucheur, et rien de plus : « Sa carrière médicale, dit J. Guérin, plus spécialement consacrée à l'art des accouchements, n'a été marquée par aucun travail original. Le nom de M. Danyau ne se rattache en effet à aucune découverte ni même à aucune observation de quelque importance... Doué d'un sens droit, d'une prudence rare, d'un caractère ferme quoique plein de douceur, M. Danyau réunissait toutes les qualités qui attirent et qui ne rencontrent aucune opposition. »

Héritier d'un nom célèbre, Ulysse Trélat, né à Paris le 13 août 1828, docteur de 1854, agrégé de 1857, était chirurgien du Bureau central depuis 1860 lorsqu'il prit possession de la Maternité. Il y resta quatre ans à peine, le temps de marquer son passage par une collaboration très active aux questions d'hygiène hospitalière, par l'assainissement de son service, et pas mal de coups de boutoir à l'Administration. Mais il s'orienta surtout vers la chirurgie, et quitta bientôt Port-Royal (1868) pour Saint-Antoine, la Pitié et la Charité (1872). Directeur d'une ambulance pendant la guerre de 1870, décoré l'année suivante, professeur de pathologie externe à la Faculté en 1872 et de clinique chirurgicale en 1880, il entra à l'Académie de Médecine le 20 janvier 1874. Il présida cette compagnie en 1886. Chargé d'une mission scientifique en Turquie et en Grèce en 1887, il mourut à Paris le 28 mars 1890, commandeur de la Légion d'honneur.

La carrière que Tarnier fournit, après Trélat, fut encore plus féconde pour la vieille maison de Port-Royal. Tarnier n'était point un nouveau venu à la Maternité : il y était entré comme interne le 1er janvier 1856 et c'est là, sous les ordres de Delpech et de Danyau, que se décida sa vocation obstétricale, à laquelle ne l'avaient point préparé ses premières années d'internat chez

Cullerier, Gendrin et Michon. C'est là que seul, ou en collaboration avec Vulpian, il puisa les matériaux de diverses communications à la Société anatomique, à la Société de Biologie sur certaines anomalies fœtales, sur la dégénérescence graisseuse du foie au cours de la grossesse et des accidents puerpéraux, sur les abcès métastatiques du rein, etc. Les vérifications anatomiques n'étaient que trop fréquentes, car on sait que cette année-là, l'infection puerpérale fit rage à la Maternité et c'est de l'étude patiente de cette maladie et de ses causes que Tarnier déduisit les notions qui devaient illustrer son nom et lui permettre, plus tard, de juguler le fléau. Il se convainquit dès lors que cette affection est contagieuse, et que la meilleure barrière à lui opposer est l'isolement. Professeur agrégé en 1860, chirurgien des hôpitaux en 1865, il soutint opiniâtrement ce qu'il croyait être la vérité, et fut au comble de ses veux lorsque pourvu de la succession de Trélat il se vit en mesure de contribuer au triomphe de la théorie contagionniste.

Ce n'est pas seulement par sa victoire sur l'infection puerpérale que Tarnier a illustré la Maternité : il y a fait école (1) ; il a vu, dit Budin, « se grouper autour de lui... des internes qui se passionnaient pour ses découvertes et qu'il entraînait dans des recherches scientifiques nouvelles, des élèves convaincus, enthousiastes, qui répandaient partout ses idées par la plume et par la parole. Grâce à l'impulsion donnée par Tarnier la France depuis vingt-cinq ans a fait faire à l'obstétrique plus de progrès qu'aucun autre pays du monde. » C'est pendant son séjour à la Maternité qu'il a inventé ou perfectionné, essayé, vulgarisé une foule d'instruments et d'appareils : forceps à tracteur axial, embryotomes, céphalotribes, basiotribe, écarteur ; c'est là qu'il a médité et mûri son *Traité de l'Art des Accouchements* ; c'est là enfin que par l'emploi des couveuses, par l'essai du gavage il a pu conserver à la vie bon nombre d'enfants débiles.

Pourtant, ce n'est point à la Maternité qu'il a fini sa carrière : professeur d'obstétrique à la Faculté depuis le 5 février 1884, Tarnier vit transformer sa chaire en une chaire de clinique dont

1. Budin, Pinard, Ribemont-Dessaignes, Champetier de Ribes, Maygrier, Bonnaire, Bar, Auvard, Potocki, pour ne citer que les accoucheurs, sont sortis de l'*Ecole de la Maternité*.

il prit possession par décret du 26 février 1889 ; et laissant le vieux service du boulevard de Port-Royal il alla s'installer en face dans les bâtiments neufs de la rue d'Assas ; c'est là qu'il se vit appelé en 1891 à la présidence de l'Académie de Médecine, qui fut comme le couronnement de son existence médicale. Il mourut à la fin de novembre 1897, terrassé en pleine connaissance, et ayant travaillé jusqu'au bout (1).

Après Guéniot, professeur agrégé, chirurgien de l'hôpital des Enfants-Trouvés, qui garda le service de 1889 à 1895, la Maternité fut dirigée par Budin.

Pierre Budin, né à Enancourt-le-Sec (Oise) le 9 novembre 1846, reçu interne en 1872, passa à la Maternité sa première et sa dernière année d'internat, sous Tarnier, pour devenir, en 1878, chef de clinique de Depaul. Agrégé en 1880, nommé en tête de liste au premier concours des accoucheurs des hôpitaux (1882) il prit le service obstétrical de la Charité (1882) et en 1895 celui de la Maternité qu'il abandonna en 1898 pour aller succéder à Tarnier dans sa chaire de clinique, à la clinique Tarnier. Membre de l'Académie de Médecine depuis 1889, des Sociétés anatomique, de Biologie, de Médecine légale, de Médecine publique et de Génie sanitaire, de la Société obstétricale de France, des Sociétés espagnole et italienne de Gynécologie, correspondant de la Société obstétricale de Londres, de la Société de Gynécologie de Boston, membre honoraire de la Société obstétricale d'Edimbourg, il fonda en outre en 1898 la Société d'Obstétrique de Paris. Membre fondateur du *Progrès médical*, redacteur en chef pour la France de l'*American Journal of Obstetrics* depuis 1881, il créa en outre la revue l'*Obstétrique* dont il dirigeait la rédaction. Dans la dernière partie de sa carrière, Budin s'occupa activement d'agrandir le domaine de l'obstétrique aux dépens des pédiâtres, et l'hygiène de l'allaitement, les maladies du nourrisson, la physiologie des prématurés — il avait ardemment défendu l'accouchement prématuré provoqué — furent ses sujets de prédilection. Apôtre du lait stérilisé, auquel il consacra de longues recherches en collaboration avec Chavane, promoteur de la première consultation de nourrissons ouverte à Paris,

1. Stéphane-Étienne Tarnier était né à Aiserey (Côte-d'Or) le 29 avril 1828.

à la Charité, en 1892, il fonda enfin en 1902 avec P. Strauss et Th. Roussel la *Ligue contre la Mortalité infantile* dont l'effort actif cherche à enrayer l'un des plus importants facteurs de la dépopulation. A cette œuvre de préservation sociale Budin consacra le meilleur de son énergie et les derniers efforts de sa carrière. Souffrant, il se reposait à Beaulieu lorsqu'il fut sollicité par le maire de Marseille d'y porter la bonne parole : il fallait fonder un nouveau centre de pédiâtrie, une consultation de nourrissons. Budin partit ; au retour de sa conférence, il fut pris d'une pneumonie grippale, dut rester à Marseille et mourut-là, dans une chambre d'hôtel, le 22 janvier 1907.

Une souscription commémorative de sa mémoire, ouverte par ses élèves et ses amis, doit servir non point à l'érection d'un nouveau buste dans un square, mais à la fondation d'une consultation de nourrissons modèle, dite *Fondation Pierre Budin.*

Au départ de Budin, la place d'accoucheur en chef de la Maternité avait été donnée au docteur Porak, membre de l'Académie de Médecine, lequel ayant été mis à la retraite et admis à l'honorariat en décembre 1907, fut remplacé par le Dr Maygrier, précédemment accoucheur de la Charité.

*
* *

Le chirurgien ordinaire. — Le chirurgien adjoint. — L'accoucheur adjoint.

Le chirurgien ordinaire. — Le chirurgien ordinaire, subordonné au médecin et au chirurgien en chef, était chargé de la visite générale journalière et plus spécialement de la Crèche et de l'infirmerie de la Crèche. A ce titre il s'occupait des nourrices et de leurs bébés, des nourrices de campagne et des placements à la campagne, vérifiait et visait les mémoires de visites faites et de médicaments prescrits aux nourrissons de province par les officiers de santé de leur résidence ; enfin il faisait revenir à Paris les nourrissons ou nourrices reconnus, après leur envoi, atteints de syphilis ou de quelque maladie grave exigeant un traitement sérieux.

Ses honoraires étaient de 1.500 francs.

Lorsque les Enfants-Trouvés émigrèrent à Port-Royal, le personnel médical qui leur était précédemment attaché les y suivit, et c'est ainsi qu'Auvity, ci-devant chirurgien des Enfants de la Patrie, devint chirurgien ordinaire de la Maternité.

Jean-Abraham Auvity né à Troyes le 5 novembre 1754, s'était fait un certain renom dans l'étude des maladies infantiles. Reçu maître en chirurgie à Paris le 5 avril 1780, il devint le collaborateur du médecin Andry aux Enfants-Trouvés ; nommé chirurgien de cette maison le 1er avril 1782, il lutta de son mieux contre l'effroyable mortalité qui y décimait les malheureux nourrissons.

La Société royale de Médecine couronna deux mémoires signés de lui : l'un sur la « maladie aphteuse des nouveau-nés » (le muguet) l'autre sur une affection qu'il fut le premier à signaler : « Je lui donnai, dit-il, le nom d'endurcissement des tissus cellulaires ou de coagulation des sucs adipeux qu'elle a conservé jusqu'à présent (1). » Il y remédiait par le chauffage des langes et couvertures, les lotions, les fumigations et bains aromatiques, émollients ou résolutifs, les frictions et massages, et surtout les bains de vapeur, moyens qu'il introduisit à la Maternité.

Auvity cumulait ses fonctions de chirurgien de la Maternité avec celles de médecin des pauvres du quartier Saint-Germain qui lui furent données en 1809 (2). Il était en outre membre du Comité central de vaccine, et de la Société de l'École de Médecine, enfin chirurgien du roi de Rome.

Le 29 décembre 1811 il reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. « Par décret du 1er janvier 1812 Napoléon lui fit don d'une rente de 4000 francs sur l'Illyrie et par lettres patentes données à Saint-Cloud du 2 avril de la même année il le créa chevalier de l'Empire avec les armoiries suivantes : *D'azur à deux palmes en sautoir d'argent surmontées en chef au deuxième point d'une étoile d'or, flanquées et accompagnées en pointe de trois têtes d'enfants nouveau-nés de carnation les deux des*

1. C'est l'affection actuellement connue sous le nom de sclérème des nouveau-nés.
2. *Arch. Nat.* F8 144, Seine.

flancs affrontées et celle de la pointe de fasce. Champagne du tiers de l'écu de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires. Pour livrées, les couleurs de l'écu » (1).

Malgré la dissociation de la Maternité et des Enfants-Trouvés en 1814, Auvity continua ses fonctions dans l'un et l'autre établissement jusqu'à sa mort, qui survint en 1821.

Le 18 avril 1821 le Conseil des hospices décida qu'un chirurgien spécial serait désormais affecté aux Enfants-Trouvés et son traitement tout entier à la charge de cette maison. Breschet qui fut nommé chirurgien en chef et Ambroise Auvity fils, son adjoint, n'eurent dès lors aucune relation avec la Maternité.

En ce qui concerne cette dernière, le titre de chirurgien ordinaire ne fut point relevé à la mort d'Auvity car il y avait pléthore de dignitaires : en 1820 Paul Dubois avait été investi des fonctions de *chirurgien-adjoint* qu'il conserva jusqu'au jour où il succéda à son père comme titulaire ; le poste subalterne fut alors supprimé pour un temps.

Le chirurgien-adjoint. — Le 9 octobre 1839, un arrêté du Conseil général des hospices créa à titre permanent un emploi de *chirurgien-professeur-adjoint* à la Maternité (2). Chargé d'un cours par semaine, il devait en outre suppléer à l'occasion le chirurgien en chef et se déranger pour les accouchements difficiles survenant à l'Hôtel-Dieu. Son office fut d'abord quinquennal, puis triennal. Cette obligation de rester en fonction au moins trois ans édictée par l'article 5 du règlement sur le service de santé fut abrogée par arrêté du 18 décembre 1872. En 1864, au départ de Béraud, il fut question de supprimer cette place (3). On la maintint cependant, et le chirurgien adjoint tout en continuant comme par le passé ses fonctions à la Maternité, fut

1. De Ribier. *Les Anoblis de l'Empire, Médecins et Chirurgiens.* Auvity laissa trois fils médecins : 1° Jean Pierre, D. M. P. de 1808, chevalier de la Légion d'honneur, médecin par quartier de Louis XVIII et médecin ordinaire de la maison de Monsieur, puis médecin ordinaire de Charles X, devint en 1831 médecin des enfants de la famille d'Orléans ; mort en 1865 ; 2° Antoine, D. M P. de 1812, médecin par quartier de Charles X, chevalier de la Légion d'honneur, mort en 1841 ; 3° Ambroise Ph. Léon D. M. P. de 1815, ex-aide-major des dragons de l'Impératrice, chevalier de la Légion d'honneur, d'abord chirurgien-adjoint, puis chirurgien en chef de l'hôpital des Enfants-Trouvés, chirurgien-major de la garde municipale de Paris.

2. Cf. les arrêtés des 24 décembre 1839 et 29 novembre 1845.

3. *Arch. gén. de Méd.*, 1864, vol. 1, p. 247.

chargé de 1865 à 1895 du service de la Maternité-annexe de Cochin.

Avant 1873, le chirurgien-adjoint touchait 1.500 francs pour ses cours et son service, plus la moitié des appointements du titulaire pendant les périodes de remplacement. Le 4 mai 1874, un arrêté faisant droit à une réclamation de Polaillon porta les honoraires de l'adjoint de 1500 à 2000 francs ; mais en lui défendant pour l'avenir toute demande de supplément.

Cette place fut d'abord remplie par Danyau auquel succéda Desormeaux le fils. Antonin-Jean Desormeaux, fils du professeur M. A. Desormeaux, naquit à Paris ; nommé interne des hôpitaux (promotion du 24 décembre 1839) élève de Rayer et de Ricord, il fut reçu docteur le 19 août 1844 avec une thèse intitulée : *Recherches sur la Théorie élémentaire de la production de tissus accidentels*. Nommé chirurgien-adjoint de la Maternité en 1856, il passa à Lourcine en 1859, à Cochin en 1860, et à Necker en 1862 ; il y termina sa carrière hospitalière, cherchant à vulgariser par ses leçons l'usage de l'endoscope qu'il avait inventé en 1853, et dont il développa par la suite les applications. (*De l'endoscope et de ses applications au diagnostic et au traitement des affections de l'uréthre et de la vessie.* Leçons faites à l'hôpital Necker, Paris, 1865, in-8°.) On sait combien sont devenus féconds, de nos jours, les résultats de l'endoscopie. Desormeaux a donné aux Mémoires de l'Académie des Sciences de Montpellier, en collaboration avec P. Gervais, la *description* d'un *fœtus humain monstrueux devant former un genre à part sous le nom de pseudacéphale* (1860). Candidat malheureux à l'Académie de Médecine (5 mai 1868), Desormeaux se tint dès lors pour satisfait des titres de membre de la Société de Chirurgie (depuis 1853), et de la Société anatomique ; chirurgien honoraire des hôpitaux de Paris, chirurgien du lycée Louis-le-Grand, officier de la Légion d'honneur, il est mort en 1894.

Lorsque Desormeaux quitta la Maternité, l'administration y envoya J.-B. Béraud, victime infortunée de son extrême myopie et de l'inimitié de la sage-femme en chef, partant, en butte aux tours pendables des élèves, qui lui offrirent un jour, à la salle d'accouchement, une chaise hérissée de quelques aiguilles. Il s'empara de la pièce à conviction, alla faire esclandre chez le direc-

teur et finit par chercher dans un autre hôpital un siège plus académique. F. GUYON, qui survint après lui, marqua son passage dans la carrière tocologique par l'invention d'un procédé cranioclastique avec forceps céphalotribe à crémaillère (1). Au départ de Trélat, Guyon refusa la place d'accoucheur en chef et s'orienta vers la chirurgie générale et bientôt vers l'urologie. A Saint-Germain, qui survint, l'obstétrique ne sourit pas davantage.

Louis-Alexandre DE SAINT-GERMAIN était accoucheur comme il fut Normand : par hasard. Il naquit le 9 octobre 1835 à Cherbourg où son père était alors commissaire-adjoint de la marine. Ce jour-là, le prince de Joinville venait présider au lancement d'une frégate, et la ville était en liesse ; le père, non moins joyeux, demanda à l'Altesse d'être le parrain du nouveau-né. Le prince accepta, oublia, fut remplacé, faute de mieux, par un commissaire général de la marine, et l'enfant fut inscrit à l'état civil par un bureaucrate en goguette qui lui décerna par inadvertance le prénom d'Alexandre ; et il lui fallut bien garder cette épithète conquérante à laquelle les parents eussent préféré le nom plus modeste d'Alexis.

Ce joyeux début était un présage : et malgré la gêne d'une trop médiocre aisance familiale, malgré la férule de son père, mentor sévère, éducateur impitoyable, l'enfant garda une exubérance de gaîté qui éclata tout à son aise avec l'indépendance de ses vingt ans : externe en 1854, interne en 1856, de Saint-Germain fut l'intarissable boute-en-train des salles de garde et fit la joie de ses contemporains par d'innombrables farces qui n'épargnèrent pas même son maître Maisonneuve. Mais Saint-Germain se fit recevoir docteur, se maria, concourut, et ce fut fini de rire ; il connut avec Tarnier, son camarade de travail, la gêne des débuts, l'âpre labeur des concours, l'épreuve des échecs, parvint pourtant au Bureau central, à la cinquième reprise, en août 1865. Deux ans après il devint chirurgien-adjoint de la Maternité et de l'annexe de Cochin.

« Mais quelqu'effort qu'il fît, dit Nélaton, l'art des accouchements

1. Voy Witkowski. *Hist. des Accouchements chez tous les Peuples*, appendice *Arsenal obstétrical*. Paris, s. d. in-8° p. 121, fig. 774-777

ne pouvait convenir à son tempérament. Il n'avait ni l'éducation ni la patience ni le sang-froid nécessaires pour la pratique de l'obstétrique, et, d'autre part, son esprit ne trouvait pas satisfaction à la recherche minutieuse du mieux dans une science que l'on croyait faite. Malgré les avantages matériels que cette situation lui donnait, il ne put s'astreindre à conserver longtemps la Maternité de Cochin et bien des fois en rentrant chez lui il répétait à sa femme : « Non, je ne puis me faire à ce rôle et passer une journée chez une dame qui y met trop de mauvaise volonté et ne veut pas en finir d'accoucher. » Il était donc décidé à quitter la Maternité, mais il en était encore chirurgien en 1870 lorsque la guerre fut déclarée... Dès l'investissement de Paris il avait envoyé à Nantes sa femme et ses deux fils alors tout jeunes et resté seul à Paris il se dépensait de toute façon. Il dirigeait une ambulance installée par un de ses parents dans un hôtel de la rue de Varennes, ...faisait son service de Cochin, remplaçait un de ses collègues à l'hôpital du Midi et était à la tête de l'ambulance d'Ivry... A la fin de la guerre et après la Commune il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, en octobre 1871. Peu de temps après, en janvier 1872 il quittait la Maternité de Cochin pour prendre un service de chirurgie générale à l'hôpital Saint-Antoine (1). »

Peu de temps après, à la fin de 1872, la mort de Giraldès lui livrait le service chirurgical des Enfants-Malades : il avait trouvé sa voie. La chirurgie infantile y prit, grâce à lui, un nouvel essor, et principalement l'orthopédie, jusque-là délaissée, tenue à l'écart et dans un injurieux dédain par le corps des hôpitaux.

De Saint-Germain parvint alors à l'aisance et la renommée lui sourit : membre de la Société de Chirurgie, sécrétaire général en 1878, président en 1881, il amusait ses collègues des intarissables fusées de sa gauloiserie, que ne réprimait plus le souci du présent ni du lendemain. Mais peu à peu il changea, s'assombrit ; la perte de son fils Pierre, mort à Madagascar, le plongea dans une tristesse plus noire encore, dont il ne sortit jamais plus. Il tomba malade, déclina, demanda l'oubli aux anesthésiques, et mourut lugubrement le 23 mars 1897.

La Maternité ne retenait pas longtemps les lauréats du Bureau central. Benj. Anger ne fit que passer après Saint-Germain et Polaillon après Anger.

Né à Paris, Joseph-François-Benjamin Polaillon fut successi-

1 *Bull. Soc. Chirurgie*, 1907, p. 94-95.

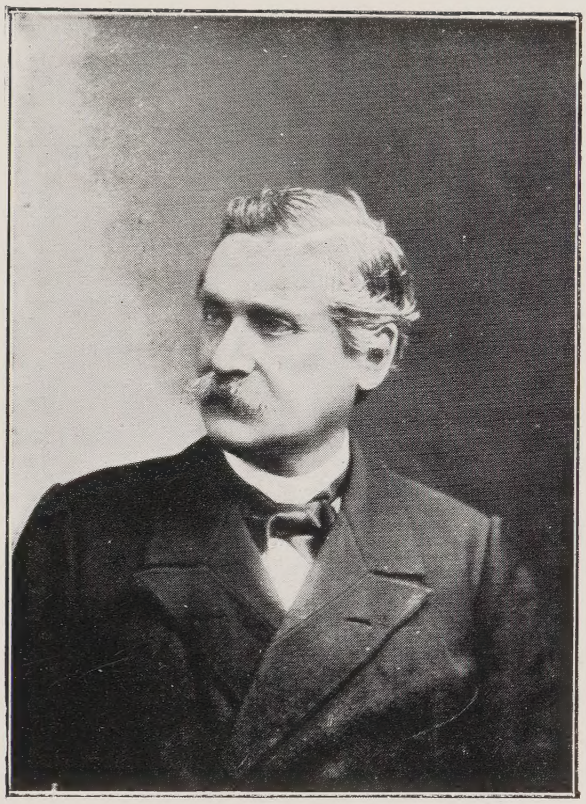

A.-H. MARCHAND

Chirurgien-adjoint de la Maternité

(1841-1899)

vement interne (1859) aide d'anatomie, prosecteur, professeur agrégé (concours de 1866). Ses tendances premières l'orientèrent vers l'anatomie et la physiologie, et il étudia dans sa thèse inaugurale (1865) les ganglions nerveux périphériques, dans sa thèse d'agrégation les milieux réfringents de l'œil ; en 1872 il fit avec Carville de remarquables recherches sur l'*inée*, principe toxique des semences du *Strophantus hispidus*. Collaborateur actif des *Archives de Physiologie* et du *Dictionnaire* de Dechambre, il présenta en 1880 à l'Académie de Médecine un mémoire sur la contractilité du muscle utérin, qui lui ouvrit les portes de cette compagnie. D'autre part, Polaillon s'était fait recevoir chirurgien des hôpitaux et entrait en 1873 à la Société de Chirurgie dont il devint président en 1888 et membre honoraire en 1893. Il fut successivement attaché à la Maternité et à l'annexe de Cochin, à la Pitié, et finalement à l'Hôtel-Dieu. Polaillon fut un des premiers adeptes de la grande chirurgie gynécologique à ses débuts, à l'ère des éponges laborieusement désinfectées et des déluges d'acide phénique, au temps où les moignons utérins, agrippés par deux broches à la paroi abdominale, bourgeonnaient et suppuraient interminablement après hystérectomie. Il a publié, en 1894 et 1895 deux volumes de *Statistique et Observations de Chirurgie hospitalière*, (t. I, membre inférieur, t. II, membre supérieur. Paris, 1894-1895, in-8°) Polaillon est mort le 23 mai 1902.

Lucas-Championnière, qui lui succéda à Cochin, signala son stage à la Maternité et à Cochin par les premiers essais d'antisepsie obstétricale et par l'invention d'un procédé particulier d'embryotomie (1879) (1).

En 1881, la place de L. Championnière fut donnée à Marchand. Alfred-Henri Marchand, né à la Ferté-Bernard le 3 mars 1841, fut d'abord forcé par sa famille d'entrer comme élève en pharmacie dans une officine de cette ville ; il n'en chercha pas moins à suivre la vocation qui l'attirait vers la médecine, et tra-

1. Eviscération préalable, dislocation à la fraise du rachis fœtal en plusieurs points pour faciliter la mobilisation, extraction finale au crochet du fœtus plié en double. (Cf. Pierre Thomas, *Des Méthodes, des Procédés, des Appareils et des Instruments employés pour pratiquer l'Embryotomie...* Thèse de Paris, 7 août 1879, in-4°, pp. 39-42.)

vailla, derrière les bocaux de son maître, pour conquérir les deux baccalauréats nécessaires. Ce n'est qu'à vingt-deux ans qu'on le laissa libre d'agir à sa guise. Alors élève en pharmacie au Mans, il gagna Paris où il donnait pour se procurer quelques ressources, des leçons d'anatomie, tout en préparant l'externat et l'internat des hôpitaux ; reçu interne en 1866, il était à Necker lorsque la guerre éclata. Attaché à une ambulance internationale, il gagna le front de bataille, fut au combat de Remilly, soigna les blessés dans l'école de ce village et fut fait prisonnier quelques heures plus tard, avec ses collègues, dans Sedan. Après la fin des hostilités, il fut promu successivement prosecteur, professeur agrégé à la Faculté de Paris (1875), chirurgien des hôpitaux (1876). Chirurgien-adjoint de la Maternité de 1881 à 1886, il passa ensuite à Saint-Antoine, à Saint-Louis, enfin à Beaujon, s'occupant principalement de gynécologie. De haute taille (on l'appelait familièrement le grand Marchand pour le distinguer de son collègue Gérard Marchand), très gai, c'était un grand amateur de musique et servi par une mémoire prodigieuse.

Il mourut à Paris, chevalier de la Légion d'honneur, le 10 août 1899, laissant des legs considérables à la fabrique et à l'hospice de sa ville natale.

Au départ de Marchand, la Maternité ouvrit ses portes à Georges Bouilly. Bouilly, né à Orléans le 31 janvier 1848, fut promu interne en 1869 et la guerre de 1870 le trouva chez Marjolin. Il partit comme aide-major avec les mobiles du Loiret, assista à la bataille de Buzenval et revint, après la paix, finir son internat chez Bucquoy (1872), Panas (1873) et Verneuil (1874). Reçu aide d'anatomie en 1875, il alla en 1877, avec Peyrot, offrir ses services aux ambulances de l'armée moscovite pendant la guerre turco-russe, et fut au siège de Plevna. Il rentra en France avec la décoration de Saint Stanislas, et fut reçu chirurgien des hôpitaux l'année suivante (1878), professeur agrégé en 1880, et membre de la Société de Chirurgie en 1884.

La place de chirurgien-adjoint de la Maternité chargé du service d'accouchement à Cochin étant devenue vacante en 1886, dit Segond, il la prit comme un pis-aller sans avoir le moindre goût personnel pour la pratique des accouchements et par conséquent avec l'inten-

tion de changer de service à la première occasion ; mais ce ne fut là qu'une défaillance passagère de son bon sens habituel. Accueilli avec un empressement particulier par le professeur Tarnier, par notre ancien président Guéniot et par Mme Henry, la si distinguée sage-femme en chef de cette époque, chargé au bout de quelques mois des 12 lits qui résumaient alors le service gynécologique de la Maternité il eut tôt fait de deviner les richesses du champ d'observations dont il allait pouvoir disposer et de se consacrer désormais à la chirurgie de la femme. » [C'est là qu'il fit en 1886 les premières laparotomies pour péritonite puerpérale généralisée]. « La transformation partielle (1890) puis totale (1895) des lits d'accouchements de Cochin en lits de gynécologie vint peu après lui donner un service digne de lui. C'est là qu'il a pu contribuer pour une si large part à l'étude des questions concernant la chirurgie abdominale et devenir l'un des maîtres les plus écoutés de la gynécologie contemporaine.

Bouilly avait été élu en 1902 président de la Société de Chirurgie lorsqu'un mal implacable vint l'arracher à ses fonctions. Il souffrit en silence, travailla presque jusqu'au bout, et vit venir la mort d'un œil stoïque : elle l'emporta le 14 mars 1903.

Bouilly fut le dernier chirurgien-adjoint de la Maternité.

L'accoucheur-adjoint. — Le règlement de 1895 y a intronisé un *accoucheur-adjoint* dont le titre VII énumère ainsi qu'il suit les droits et devoirs :

1° L'accoucheur-adjoint de la Maternité est pris suivant le rang d'ancienneté parmi les accoucheurs des hôpitaux. Il conserve ses fonctions jusqu'à sa nomination comme accoucheur titulaire.

2° L'accoucheur-adjoint est chargé de suppléer l'accoucheur en chef pendant ses absences.

3° Pendant tout le temps qu'il remplace l'accoucheur en chef il a toutes les attributions et tous les droits de ce dernier.

4° Il supplée l'accoucheur en chef dans le service des consultations et la visite du matin, dans l'examen des femmes enceintes reçues la veille.

5° Dans le cas où par application des dispositions de l'article 24 *ter* du règlement sur le service de santé l'accoucheur en chef serait autorisé à prendre un assistant les fonctions de l'accoucheur-adjoint seraient limitées à la part d'enseignement (40 leçons) qui lui est dévolue auprès des élèves sages-femmes...

L'accoucheur adjoint sera à ce titre chargé de plein droit de la

suppléance de l'accoucheur en chef dans les leçons que celui-ci se trouverait empêché de faire. De même il est chargé de plein droit de la suppléance de l'accoucheur en chef dans son service lorsque l'absence de celui-ci se prolongera au-delà de trois mois.

Pendant tout le temps qu'un assistant sera attaché à l'accoucheur en chef l'accoucheur adjoint sauf le cas où il remplacera l'accoucheur en chef, ainsi qu'il est spécifié au paragraphe précédent, ne sera pas distrait du roulement des accoucheurs des hôpitaux et sa situation restera compatible avec toutes les situations auxquelles peuvent être appelés les accoucheurs des hôpitaux (1).

L'accoucheur-adjoint partage en outre avec son chef la surveillance des sages-femmes agréées ; un certain nombre lui sont dévolues.

L'accoucheur-adjoint reçoit théoriquement 2.000 francs, et, en fait, 800 francs, abandonnant les 1.200 francs qui restent à l'accoucheur-assistant. Mais il garde le revenu de ses visites chez ses sages-femmes agréées, soit 5 francs par pensionnaire.

Le chirurgien consultant. — S'il n'y a plus de médecins consultants à la Maternité, le poste de chirurgien consultant a été créé de nos jours, comme un souvenir du lien qui réunit si longtemps la Maternité de Port-Royal à son annexe de l'hôpital Cochin. Car il est fait appel pour les opérations chirurgicales urgentes de la Maternité au chirurgien chargé du service de gynécologie du Pavillon Velpeau à Cochin. Ce « chirurgien consultant de la Maternité » reçoit à ce titre 500 francs par an (2). C'est actuellement M. le docteur Schwartz.

Le dentiste. — Un arrêté du 6 mai 1859 attacha un dentiste à la maison d'accouchement, pour les élèves, d'ailleurs sans lui octroyer d'appointements. Il vient une fois par semaine.

IV

LES INTERNES EN MÉDECINE

Nombre et fonctions. — Le *Code spécial* de l'hospice de la Maternité de pluviôse an X créait deux places d'élèves inter-

1. Arrêté du 19 janvier-1er février 1897.
2. Arr. des 8-25 janvier 1895.

nes en chirurgie, logés à la section de l'allaitement, et chargés du service de garde ; aussi ne pouvaient-ils s'absenter en même temps, et ils étaient nourris par la maison, au régime des surveillantes. Il y admettait en outre deux élèves externes en chirurgie, dont la présence dans les salles n'était licite qu'aux heures de visites et en compagnie des officiers de santé.

A peine le *Code* était-il terminé que paraissait un nouveau *Règlement pour le service de santé dans les hospices*, en date du 4 ventôse an X (23 février 1802) réglant comme il suit le passage des élèves internes à la Maternité.

Art. XXXIX. — Les hospices quant aux moyens d'instruction, seront partagés en quatre classes... la quatrième [comprendra] les hospices spéciaux de la Maternité et des Vénériens.

Art. XLI. — Le passage successif des élèves internes dans les quatre ordres d'hospices sera réglé ainsi qu'il suit : lorsqu'une place sera vacante dans un des deux hospices de troisième classe [Hôtel-Dieu, Charité], elle sera mise au concours entre les élèves internes des hospices de première et de deuxième classe qui y auront un droit de préférence. Les places qui par cette mutation viendront à vaquer dans cette seconde classe d'hospices seront données par rang d'ancienneté aux élèves internes de la première classe qui les demanderont. Les élèves internes sortant de l'Hôtel-Dieu ou de la Charité passeront aux deux hospices spéciaux des Vénériens et de la Maternité.

De plus, on admit dans l'établissement des élèves ordinaires, sortes de stagiaires.

Chap. VI, art. XCVII. — Il sera donné à l'hospice de la Maternité une instruction pratique sur les accouchements à laquelle seront admis des élèves médecins ou chirurgiens et des élèves sages-femmes au nombre qui sera déterminé.

XCVIII. — Ces élèves ne seront admis que d'après un examen qui constatera qu'ils ont fait des études théoriques préliminaires et qu'ils sont en état d'être admis à l'instruction pratique. A cet effet les uns et les autres se présenteront munis de certificats des cours qu'ils auront suivis.

XCIX. — L'examen mentionné en l'article précédent sera fait par les officiers de santé de l'hospice.

C. — Les élèves sages-femmes seront six mois en exercice, les élèves accoucheurs pourront passer à l'hospice une année entière.

CI. — La sage-femme dirigera sous l'inspection du chirurgien en chef les élèves sages-femmes, dans la pratique des accouchements. Le chirurgien en chef remplira les mêmes fonctions à l'égard des élèves accoucheurs.

CII. — Indépendamment du manuel des accouchements auquel ils sont exercés les élèves chirurgiens suivront la visite du médecin et du chirurgien ordinaires de l'hôpital pour s'instruire dans le traitement des maladies qui se compliquent avec l'accouchement et de celles qui sont particulières aux enfants.

L'arrêté du 11 messidor an X réforma ces dispositions : il ne fut plus question d'externes ni d'élèves accoucheurs et l'article 29 du titre II déclara : « Il sera attaché au chirurgien ordinaire pour son service un élève interne qui résidera dans la maison d'allaitement. L'élève interne attaché à l'accoucheur en chef résidera dans la maison d'accouchement. » Cette dualité ne fut pas maintenue : on n'intrônisa qu'un seul interne.

Le *Mémoire historique* de 1808 nous le montre, appelé par la cloche signalant l'arrivée du chirurgien ordinaire, escortant ce dernier à l'infirmerie de la crêche des Enfants-Trouvés, cahier de visite en main, puis, quelques moments plus tard, suivant le médecin en chef à l'infirmerie générale, à l'infirmerie des accouchées, et dans les salles d'accouchées ; après quoi il court porter le cahier de visite parafé par le médecin, le chirurgien et la sage-femme en chef, au pharmacien embusqué derrière ses bocaux ; et il termine une matinée bien remplie par les saignées, vaccinations, et pansements utiles ; enfin il a mission de constater les décès.

Lorsque les deux maisons furent définitivement séparées, (1814), il y eut encore un interne, un seul, à la Maternité. D'ailleurs on trouvait sa présence dangereuse dans une école de sages-femmes.

« Que de précautions, dit une note administrative de 1812, n'avons-nous pas été obligés de prendre à l'égard des élèves en médecine et en chirurgie qui se sont succédé dans cette maison sans être bien sûrs cependant que leur résidence habituelle et nécessaire dans l'hospice n'a eu aucun résultat fâcheux ? » Aussi

pour prévenir ces résultats fâcheux, on finit par retirer à l'interne la permission de coucher à la Maternité. En 1835, l'administration constatait avec satisfaction les heureux effets de cette mesure, prise quelques années auparavant, et qui fut confirmée à plusieurs reprises : l'arrêté du 22 janvier 1845 décida que l'interne en chirurgie serait « tenu de résider dans le voisinage de l'établissement sans pouvoir en aucun cas découcher (1) ». En retour, il était assimilé à l'élève de garde dans les hôpitaux, et gratifié de la nourriture, et d'une indemnité de logement (2).

On faillit prendre une décision plus radicale car au budget de 1868 la place d'interne en chirurgie fut supprimée. On comptait expulser, avec ce dernier, l'infection puerpérale, en réservant aux seules sages-femmes de la maison le soin des femmes grosses et accouchées saines, et à un interne en médecine, tenu absolument à l'écart, comme agent de contagion, la cure des malades infectées de l'infirmerie.

L'arrêté du 28 février 1870 rétablit le poste d'interne en chirurgie, et il y eut désormais deux internes à la Maternité, avec séparation des pouvoirs : à l'élève en médecine, le soin exclusif de l'infirmerie, des puerpérales, des accouchées malades, avec interdiction de pénétrer dans la salle d'accouchement. A l'interne en chirurgie, on réserve les vaccinations, le soin de visiter en cas d'urgence les malades enceintes ; il lui est défendu d'aller à l'infirmerie ni à la salle des morts, et il ne fait la contre-visite que dans les salles des aseptiques.

Les mêmes prohibitions que jadis subsistent alors à son

1. L'amphithéâtre de Clamart étant trop éloigné pour les élèves internes de bon nombre d'hôpitaux, on leur permit de s'exercer dans leur hôpital à la médecine opératoire et à la dissection. On lit à l'article 2 de l'arrêté du Conseil général des hospices du 21 décembre 1832 sur le manuel des opérations et des dissections dans les hopitaux et hospices : « Les élèves attachés aux établissements suivants (Accouchements, Vénériens, Saint-Louis, Saint-Antoine, Beaujon, Necker, Cochin, Enfants Trouvés, Bicêtre) ont la faculté de disséquer et d'opérer sous la direction de l'un des médecins ou chirurgiens de l'hôpital sur les corps qui sont mis à leur disposition. Le nombre en est déterminé par le Conseil pour chaque établissement. Le plus ancien des élèves internes remplit les fonctions de prosecteur. Il est responsable en l'absence des médecins ou chirurgiens de tout ce qui se passe de contraire à l'ordre ou à l'exécution des règlements dans l'intérieur de l'amphithéâtre. » Cette latitude d'opérer sur le cadavre est encore aujourd'hui donnée aux internes de Bicêtre.

2. Arrêté n° 101895.

égard, dans l'intérêt de la morale : il ne doit pénétrer dans la salle d'accouchement qu'à l'appel de la sage-femme en chef, en cas d'urgence ou avec son agrément. Il ne peut franchir les limites de l'allée qui s'étend devant les bâtiments de la salle de garde que sous l'escorte d'une surveillante, qui l'accompagne dans le service, principalement dans les sections fréquentées par les élèves. Et il n'y a pas dix ans que l'une de ces dernières fut privée de congé pour lui avoir remis en mains propres une observation clinique, au cours de sa visite. Quant au séjour nocturne, il lui est toujours interdit ; encore en 1887, lorsqu'une intervention obstétricale devait avoir lieu à des heures indues, l'interne n'obtenait de passer la nuit à la Maternité que sur requête de Tarnier ; l'on montait par la fenêtre, en ces grandes occasions, un lit dans la chambre de garde qui n'en possédait point habituellement, et dont l'étroit escalier n'eût laissé passer aucun meuble. Inutile de dire que toutes les autorités étaient prévenues de la présence de l'intrus et sur leurs gardes ; et dès le lendemain les matelas étaient déménagés.

Lorsqu'un service de chirurgie gynécologique fut créé à la Maternité, pour Marchand et Bouilly, l'établissement eut trois internes : un pour la médecine, un pour le service de chirurgie exclusivement ; un pour l'accouchement.

Les internes sont encore au nombre de trois, mais le chirurgien a disparu en 1890, la gynécologie ayant été transférée à Cochin. Il y a un interne en médecine et deux d'accouchement ; ces derniers font alternativement, pour un mois, le service des septiques et le service des aseptiques. Le seul droit que leur confère à la Maternité le règlement de 1895 est mentionné dans cet article : *L'accoucheur en chef décide des transferts à effectuer dans son service et dans celui du médecin. Dans l'intervalle des visites et en cas d'urgence ce transfert est assuré par la sage-femme en chef sur l'avis de l'interne de garde* (1). Cependant l'interne chargé des aseptiques (salle de travail, salle Desormeaux), prend la garde pour trente jours, suture les périnées, aide aux interventions d'urgence à la salle d'accouchement ou s'en charge avec l'autorisation de l'accoucheur en chef, et

1. Titre V, § 5 et 6.

la présence de la sage-femme en chef l'encourage en cette conjoncture ; il supplée son maître au besoin, chez les sages-femmes agréées, qui habitent en général au fond de Montrouge ; aussi l'administration généreuse lui paye le fiacre qui l'y transporte ; il attrape de la sorte l'aubaine de quelques applications de forceps ou délivrances artificielles.

L'interne chargé des septiques y suit l'accoucheur assistant à la visite du matin, et procède à la contre-visite, avec le concours de l'aide sage-femme, aux écouvillonnages, curages digitaux et autres interventions urgentes réclamées par l'état des malades amenées du dehors ou infectées dans la maison.

Enfin les internes d'accouchement font un cours aux élèves sages-femmes. Ils sont membres du jury d'examens en certains cas dont il sera traité dans un autre chapitre.

Un externe — *rara avis* — est actuellement attaché au service de médecine de la Maternité.

Appointements. — Les élèves internes furent gratifiés de 500 francs d'appointements par l'arrêté du 18 germinal an X. Depuis 1881, ils ont en première année 600 francs ; en deuxième 700, en troisième 800, en quatrième 1.000, plus 600 francs d'indemnité de logement, la rétribution de leurs cours, enfin leurs jetons de présence aux examens (5 fr.).

La rétribution professorale était de 100 francs par an lorsqu'en 1872, sur une réclamation de Budin, alors interne, le directeur demanda et obtint qu'elle fût portée à 300 francs, à dater du 1er janvier 1872, « pour les 104 cours qui doivent être faits pendant l'année. » En outre l'interne de garde est nourri.

La salle de garde. — Le logement de l'interne de garde était situé, en 1811, dans l'hôtel d'Aumont ; en 1817, dans les masures bordant la rue de la Bourbe, au premier étage, du côté de la cour, à droite de la porte d'entrée ; en 1880, au troisième étage de cette bâtisse, sous les toîts. En 1883, la salle de garde fut reportée au premier étage d'un bâtiment adjacent au précédent, au-dessus du bureau des commis, dans une partie des pièces antérieurement occupées par l'aumônier, le tout fort sale et délabré. Lors des démolitions, la salle de garde fut transférée dans les locaux actuels, à l'angle nord-est du cloître, tout contre la chapelle, au premier palier d'un escalier à rampe massive.

Cuisine, salle à manger, bibliothèque, chambre à coucher forment une enfilade de galetas obscurs en plein midi, noyés dans l'ombre humide des grands arbres, entre les saillies des vieux murs ; et parfois l'eau des pluies s'égoutte du plafond. Tous ces diverticules se moulent sur la convexité du chœur de l'église, aveuglant de leurs cloisons les deux tribunes qui s'ouvraient jadis au-dessus du maître-autel ; l'une donne dans la cuisine, l'autre dans l'antichambre de la bibliothèque. Il est probable que ce corps de logis, déjà reconnaissable sur les gravures du XVII^e^ siècle, est l'ancienne demeure de M^me^ de Sablé, qui pouvait assister aux offices, par la tribune, sans sortir de chez elle (1). D'autre part un manuscrit de 1817 dit que l'on concéda à l'accoucheur en chef au premier étage sur la cour une chambre contiguë à l'église et s'ouvrant sur une tribune du chœur. Il s'agit évidemment de la salle de garde actuelle qui après avoir abrité sans doute les spirituels entretiens de l'auteur des *Maximes* avec la marquise de Sablé, donna par une suite imprévue, asile à M. Antoine Dubois.

Les maximes inscrites de nos jours sur les lambris ne rappellent que de fort loin celles de La Rochefoucauld, et la malice des internes — cet âge est sans pitié — préféra y graver, entre les photographies des prédécesseurs, quelques aphorismes et propos mémorables, recueillis de la bouche des accoucheurs et accoucheuses les plus célèbres ou sur les cahiers de cours des élèves sages-femmes. Les murs retentissent de conversations moins historiques et plus familières, et la table groupe autour d'elle, avec les internes d'aujourd'hui, quelques internes d'autrefois, pauvres *fossiles* dépouillés du prestige de la blouse blanche et de la calotte, ombres vaines qui pareilles aux fantômes qu'évoquait le divin Ulysse, viennent reprendre corps autour des victuailles, et y trouvent avec une amicale intimité la douce illusion du *chez soi* qu'ils n'ont pas encore, et l'hospitalité du travail.

La bibliothèque des internes en médecine fut fondée le 1^er^ février 1889, MM. Appert, Chavane et Dagron étant internes. Sur leur demande, et sur la proposition de M. Peyron, le Con-

1. Le *Nécrologe* de Port-Royal dit qu'elle « s'était fait bâtir le corps de logis qui est au bout du chœur et dont le chapitre fait partie ».

seil de surveillance leur alloua 200 francs pour les premiers achats, et le directeur fit installer des rayons ; au mois de juillet 1889, tout était prêt. Quelques volumes donnés par les docteurs Guéniot, Auvard, Bouilly, Tarnier, un lot d'ouvrages médicaux abandonnés par les chirurgiens qui s'étaient succédé dans la maison et cédé par l'Administration, complètèrent le premier fonds. La suppression, décidée il y a quelques années, des crédits alloués à ces bibliothèques ne permit point d'augmenter beaucoup celle-ci, et la subvention annuelle accordée depuis est épuisée par les abonnements aux périodiques médicaux. La bibliothèque contient donc actuellement surtout des collections de journaux, une énorme série de thèses soutenues à la Faculté sous Louis-Philippe, quelques traités élémentaires, et une assez belle série de vieux bouquins d'obstétrique, voisinant avec un antique bahut et un poêle fêlé.

On ne s'étonnera point que la place d'interne à la Maternité ait été très recherchée à une époque où c'était à peu près l'unique service d'accouchements de la capitale où l'on pût apprendre quelque chose, et précisément le seul qui fût fermé aux étudiants. Le neveu de Mme Lachapelle, Ant. Dugès, qui fut de ces privilégiés, écrivait : « Combien je me félicite pour mon propre compte de la position où m'ont placé les circonstances ! Pouvais-je être à meilleure école ? C'est de cette source précieuse que j'ai tiré toutes mes connaissances sur les maladies des enfants nouveau-nés et sur celles des femmes en couches comme aussi sur les accouchements (1). »

Aussi beaucoup de ceux qui comme lui passèrent par cet hôpital ont laissé un nom dans la science tocologique et gynécologique, tels Senn, Ducrest, C.-A. Baudelocque, West qui finit en 1844 par un suicide lamentable, Bérard, Danyau, Jacquemier, Depaul, Blot, Lorain, Amédée Charrier, Péan, Tarnier, Chantreuil, Budin, pour ne parler que des disparus. Encore ne citerons-nous point ici les nombreuses thèses, les mémoires de congrès, les innombrables observations communiquées à la Société anatomique et aux diverses sociétés obstétricales, et dont les matériaux empruntés à la pratique journalière de l'établisse-

1. Introd. à la *Pratique des Accouchements* de Mme Lachapelle, p. VIII.

ment font que la Maternité peut revendiquer une large part dans le mouvement de la science tocologique depuis cent ans.

V

SERVICE PHARMACEUTIQUE

La pharmacie. — La pharmacie installée en 1808 à l'Oratoire est située depuis 1814 au rez-de-chaussée de Port-Royal sous le cloître (côté Ouest). Elle se compose d'une officine, d'un laboratoire, d'une pièce de manipulations et de distribution, et d'un cabinet pour le pharmacien en chef.

Le pharmacien en chef. — Le poste de pharmacien de 2e classe chef de service résidant à la Maternité, créé par le *Code spécial* de pluviôse an X fut supprimé par l'arrêté ministériel du 24 prairial an X, renvoyant le titulaire nommé à l'hôpital Saint-Louis ; et l'on confia la pharmacie à un élève.

On y renonça même peu après : comme il ne s'agissait, la plupart du temps, que de distribuer de la manne et du sirop de chicorée on en fit dépositaire la surveillante de l'infirmerie de l'allaitement qui les recevait de la pharmacie centrale ; les médicaments composés étaient demandés à la pharmacie de l'hôpital des Vénériens. Cependant, en 1806, la maison possédait un élève en pharmacie, et bientôt (dès 1808) récupérait son pharmacien. Le 23 octobre 1830 une décision ministérielle réserva sa nomination au ministre, sur la proposition du Conseil et l'avis du préfet de la Seine.

Après quelques fluctuations la place a été définitivement restaurée le 1er juillet 1886 ; elle est commune à la Maternité et à la clinique Baudelocque.

Les appointements du pharmacien semblent avoir été très variables : en 1814, on lui allouait 1000 francs d'honoraires et 100 francs d'indemnité de logement ; cette dernière ne fut probablement pas maintenue, car l'apothicaire occupait en 1817 un appartement au 2e étage des bâtiments de la cour d'entrée au-dessus des parloirs. Depuis lors, les appointements oscillent, selon le titulaire, de 1.200 à 2.700 francs.

Actuellement le pharmacien de 3e classe affecté à la Maternité

reçoit 5.000 francs d'appointements, 1.200 francs d'indemnité de logement, 300 francs pour le cours élémentaire de chimie qu'il fait aux élèves (décision du 24 mars 1896) et ses jetons de présence aux examens.

Les internes en pharmacie. — Avant le 1er juillet 1886, il n'y avait point d'internes en pharmacie, mais un aide fut parfois adjoint au pharmacien en chef : Stonly à de Smyttère, Haincque à Byasson ; Haincque touchait, en cette qualité, 500 francs. Par contre, M. Frigerio (1) un des prédécesseurs lointains de M. Byasson (2), n'avait pas le bonheur de posséder un suppléant, et sa conscience s'en alarma, prise entre ses devoirs civiques et ses devoirs pharmaceutiques : toujours de garde à la Maternité, il lui fallait s'échapper les jours où il était de service dans la milice citoyenne, et laisser la maison à l'abandon. Il soumit ses angoisses à l'administration ; et l'administration décida en novembre 1831 que les jours où M. Frigerio, pharmacien et garde national zélé, serait de faction un élève de la pharmacie centrale viendrait le remplacer.

En 1886 apparurent à la Maternité les internes en pharmacie ; ils sont au nombre de deux ; un pour l'accouchement, un pour l'infirmerie ; un troisième s'occupe de la clinique Baudelocque.

La salle de garde de pharmacie est au deuxième étage de la façade est du cloître, et donne sur la cour d'entrée. Sa bibliothèque reçoit une subvention annuelle de 200 francs sur les fonds votés par le Conseil municipal.

Le garçon de pharmacie. — Internes et pharmacien sont aidés par un garçon de pharmacie, auxiliaire utile si j'en juge par le zèle qu'il apportait en 1856 à restreindre la consommation des sangsues, budgétivores redoutables. Voici un document de comptabilité relatif à ces hirudinées :

1. Frigerio offrit en 1835 à l'Assistance publique 1500 pois à cautère de son invention ; on les renvoya à la Commission des remèdes nouveaux. Ces pois furent aussi présentés à l'Académie de médecine :

> Voici d'abord venir les pois Frigerio
> Dont Gueneau le mystique au cœur de sacristie
> Etale avec orgueil la polypharmacie,

dit F. Fabre dans la 3e satire de sa *Némésis médicale*. Frigerio mourut en fonctions en 1836 et l'administration accorda à sa veuve le logement et la nourriture à la Maternité jusqu'à ce qu'elle fût placée.

2. Byasson est connu par ses recherches sur l'hydrate de chloral. (Voyez *Acad. des Sciences*, 12 juin 1871.)

Conservation des sangsues. — Etat des primes à payer aux infirmières et aux garçons de pharmacie pour la conservation des sangsues pendant le quatrième trimestre 1856.

	Sangsues rapportées vivantes des salles		Sangsues versées vivantes au dégorgement	
	Nombre	Prime à raison de 1 c.	Nombre	Prime à raison de 0 c. 5
	—	—	—	—
Hellin, garçon de pharmacie.			305	1,52
Collet, — ...			305	1,52
Cordin, infirmière.........	61	0 fr. 61		
Delaunay, id.	61	0 61		
Bocquerelle id.	122	1 22		
Guilhuy id.	122	1 22		
Constant id.	121	1 21		
Portmer id.	122	1 22		

VI

LES LABORATOIRES

Le laboratoire du service obstétrical, jadis commun avec le service de médecine, est maintenant autonome ; il se trouve sous le cloître, au sud, entre les bains et l'amphithéâtre des cours, il est encombré de bocaux à fœtus. Une petite salle où l'on stérilise le lait pour les nourrissons de la consultation lui est annexée. Dans un coin noir adjacent est installé un laboratoire de photographie. Le chef de laboratoire chargé des autopsies et recherches anatomo-pathologiques est M. le docteur *Durante* ; un garçon de laboratoire lui est adjoint.

Un autre laboratoire est affecté au service de médecine, au deuxième étage de l'angle nord-ouest du cloître et agrandi depuis la réfection de cette aile en 1905. Sa création, sur la demande de Charrin, fit au précédent, malgré les efforts de Porak, une lourde concurrence budgétaire, et la 5e commission du Conseil municipal a même supprimé, pour 1907, tout crédit au laboratoire obstétrical (1).

1. Porak. Discours du 29 juin 1907, p. 7.

CHAPITRE IX

Les sages-femmes

I. Dispositions réglementaires relatives à la nomination de la maîtresse sage-femme. — Appointements. — Logement. — Nourriture. — Rang et fonctions. — Disputes de préséance : M^me^ Legrand et Paul Dubois. — Plaintes contre l'autorité de la sage-femme en chef. — Réformes de 1895 : suprématie de l'accoucheur en chef.

II. *Les sages-femmes en chef* de la Maternité. — M^me^ Dugès. — M^me^ Lachapelle ; ses débuts ; sa vie ; son enseignement. — Sa succession : refus de M^me^ Boivin. — M^me^ Legrand. — M^me^ Charrier. — M^me^ Alliot. — M^lle^ Callé. — M^me^ Henry. — M^lle^ Hénault.

III. — *Les aides sages-femmes.* — Projet du 4 ventôse an X. — Les *élèves principales* de 1815. — M^lle^ Hucherard première aide (1816). — Arrêté de 1821. — Nombre, appointements, fonctions, discipline, logement des aides.

IV. *Les sages-femmes agréées.* — Essai des sages-femmes agréées (1867). — Extension de ce service (1869). — Honoraires, fonctions, nomination des sages-femmes agréées. — Service d'inspection et de surveillance.

I

La sage-femme en chef

Nomination. — Le *Code spécial* de la Maternité, de l'an X, le règlement du service de santé des hospices de ventôse an X et la délibération du Conseil des hospices du 22 nivôse an XI, font mention de la « maîtresse sage-femme », dans la hiérarchie hospitalière, et si personne ne songea alors à mettre en question les droits de M^me^ Lachapelle, fondatrice respectée de la Maternité, il fallut du moins stipuler quelles conditions seraient imposées à l'avenir à ses remplaçantes.

On lit dans le Règlement de ventôse an X et dans le tome II du *Code administratif* de 1824 :

Art. 2888. — *La place de sage-femme à l'hospice de la Maternité ne sera donnée qu'à celles qui exhiberont un diplôme de*

réception légale et prouveront qu'elles exercent au moins depuis dix ans leur profession. Il sera nommé à cette place dans la même forme qu'à celle de médecin ou de chirurgien ordinaire (1), ceux-ci étant désignés par le ministre de l'Intérieur sur une liste de cinq candidats.

Actuellement « la sage-femme en chef de la Maternité est nommée par le préfet de la Seine sur la proposition du directeur de l'Administration et d'après une liste de présentation de trois candidates » ; ces aspirantes sont choisies par le directeur général sur un état de cinq noms dressé par l'accoucheur en chef de la Maternité, le représentant des accoucheurs des hôpitaux au Conseil de surveillance, le président de la Société des accoucheurs chefs de service des hôpitaux, le vice-président et deux membres du Conseil de surveillance (2).

En outre un arrêté ministériel du 28 décembre 1821 porte que la sage-femme de la Maternité ne peut faire aucun accouchement en ville et doit produire un acte de renonciation en prenant possession de sa charge.

Appointements. — Mme Lachapelle touchait 1.500 francs par an, comme le chirurgien ordinaire dont elle avait le rang, plus 30 francs par élève (3).

Le *Code administratif* de 1824 assura à la sage-femme en chef le logement, le chauffage, l'éclairage, plus une somme de 2.400 francs par an, et 30 francs par élève (4), moyennant quoi ladite dame restait « chargée de la fourniture des mannequins et fœtus et de la pommade pour le toucher (5) ». Mais le nombre des élèves étant tombé de 120 à 90 ou 100, le Conseil garantit le 19 décembre 1826 à la sage-femme en chef un minimum fixe de 3.600 francs, et le remboursement de la différence lorsque les cotisations scolaires n'atteindraient point le chiffre fixé (6) ; ces

1. Arrêté du Conseil général des hospices du 4 ventôse, an X, art. 14, chap. III.
2. *L'Assistance publique en 1900*, p. 100.
3. L'arrêté du 11 messidor an X ne mentionnant pas cette indemnité, quelques préfets refusèrent de la payer pour leurs boursières. Mme Lachapelle qui n'avait eu à ce sujet qu'une promesse verbale de Chaptal la lui fit confirmer par écrit en l'an XII.
4. Arrêté du 13 juillet 1808.
5. Arr. du Cons. gén. des hospices du 14 novembre 1821. Art. 2.—Code administratif de 1824.
6. Arrêté du 19 décembre 1826 et du 9 juillet 1858.

dispositions sont toujours en vigueur, mais les honoraires proprement dits ont été portés à 2.700 francs (1).

La sage-femme en chef était jadis logée au deuxième étage de l'escalier sud-est de l'angle du cloître, mais dans le bâtiment donnant sur la rue Saint-Jacques. Ce local avait été la crèche des Enfants-Trouvés ; il est affecté aujourd'hui à la surveillante des élèves, et la sage-femme en chef occupe le premier étage du nouveau bâtiment de la Maternité.

En 1808 la sage-femme en chef était nourrie par la maison ; ce droit lui fut ensuite supprimé ; néanmoins, le 8 avril 1838 un arrêté du Conseil général des hospices ayant retenu sur son traitement une somme de 1.500 francs au profit de la précédente sage-femme mise à la retraite, on attribua à la nouvelle titulaire, en dédommagement, le 30 mars 1842, « les vivres du deuxième réfectoire ». Lorsqu'elle retrouva le 1er juillet 1858 l'intégralité de ses appointements, on cessa de lui délivrer ces victuailles.

Prérogatives et fonctions. — La situation réciproque de la sage-femme en chef et de l'accoucheur en chef fut à l'origine réglée comme il suit :

Art. 3008. — *La maîtresse sage-femme à l'hospice de la Maternité sera chargée du service ordinaire des accouchements. Dans tous les cas graves elle appellera le chirurgien en chef et s'aidera de ses lumières, ce dernier décidera des cas dans lesquels il devra agir lui-même pour terminer l'accouchement* (2).

Ainsi la tradition antique, parfois contrariée, toujours reprise, qui défendait aux hommes l'entrée de l'office des accouchées à l'Hôtel-Dieu reparaissait dans la suprématie accordée à la sage-femme en chef de la Maternité. Pourvue du rang de chirurgien ordinaire, elle reçoit les femmes à sa guise, préside aux accouchements normaux, aux soins donnés aux accouchées saines, ne laissant à l'accoucheur en chef que l'illusion du pouvoir avec les responsabilités graves et demeurant seul juge des cas où elle consent à l'appeler. Elle fait tenir deux registres, celui des observations prises à la salle de travail et celui de la réception ;

1. Arrêté du 30 décembre 1881.
2. *Code administratif* de 1824, art. 3008. Arrêté du Cons. gén. des hospices, 4 ventôse an X, art. 92, chap. V.

l'accoucheur en chef a bien le droit d'en prendre connaissance, mais là s'arrêtent ses prérogatives. Sous MM. Baudelocque et Ant. Dubois, il n'y pas trop de conflits ; mais le jour où M. Paul Dubois, lassé d'une autorité fictive, voulut mettre son nez partout, Mme la sage-femme en chef poussa les hauts cris, et ne se gêna point pour dire à l'Administration ce qu'elle en pensait :

Les altercations, écrit-elle, les altercations entre l'accoucheur en chef et la sage-femme en chef prennent un caractère plus sérieux par suite de la position toute nouvelle d'un très jeune professeur qui n'apporte pas à l'école comme ses prédécesseurs le tribut de ses connaissances acquises et d'une expérience consommée, mais qui arrive au contraire avec le besoin de compléter son instruction nécessairement peu avancée dans un art essentiellement pratique. Ce jeune professeur paraît animé d'un esprit d'innovation assez naturel à son âge, qui se colore peut-être même à ses propres yeux du désir de faire faire de nouveaux pas à la science et de rendre l'instruction des élèves qui lui sont confiées plus étendue ; mais le mieux souvent est l'ennemi du bien et il est à craindre que les tentatives qu'il a déjà faites ne soient l'indice de dispositions plus louables quant à l'intention que mûrement réfléchies (1)

« M. Paul Dubois dès son début, continue la plaignante, s'est montré peu empressé à suivre la conduite de son père et à suivre son exemple ; tout en parlant de paix et d'union il n'a pu dissimuler longtems son intention de tout diriger à la salle d'accouchement et de s'emparer de toutes les attributions réservées jusque-là à la sage-femme en chef. » Il commença par ouvrir à la salle de travail un registre personnel d'observations, faisant en quelque sorte double emploi avec celui de la sage-femme en chef ; il est vrai qu'il lui proposa de le tenir de concert avec elle et demanda deux élèves pour le rédiger ; Mme Legrand n'osa refuser. Tout alla bien pendant quelques mois : mais le 19 juillet 1825, Paul Dubois se trouvant à la salle en l'absence de la sage-femme, auprès d'une femme en travail d'accouchement gémellaire, Mme Legrand ne fut prévenue du cas qu'au moment de la sortie du premier jumeau ; à son arrivée, Dubois se retira, et la sage-femme se trouva nez à nez avec « l'interne

1. Note du 6 septembre 1825 de la main de Mme Legrand. Archives de la Maternité.

en médecine qui d'après les intentions formelles de l'administration ne doit jamais entrer à la salle d'accouchement qu'après y avoir été appelé par la sage-femme en chef et en sa présence ». Dubois revint, examina la malade, et se trompa sur la position du deuxième enfant ; mais comme le *magister dixit* est un des premiers principes de l'obstétrique, l'interne et l'aide sage-femme furent de son avis, contre la sage-femme en chef ; l'accouchement se fit comme l'avait dit Mme Legrand, mais l'erreur de l'accoucheur avait causé la mort de l'enfant et amena par suite celle de la mère.

Dubois n'en fit pas moins rédiger l'observation comme si la position avait été celle annoncée par lui ; l'élève chargée de ce soin tomba malade, ce qui lui permit de se dérober à la rédaction d'un mensonge ; mais sa collègue s'en chargea.

Le 19 août Mme Legrand trouva le registre de M. Paul Dubois ouvert sur le pupitre, elle y lut deux observations ; l'une écrite en anglais de la main de M. P. Dubois et dans laquelle il était question de la sage-femme en chef contenait des détails dénaturés et tout à fait opposés à ceux qu'elle avait observés et même expliqués aux élèves de service ; l'autre rédigée par l'élève sage-femme l'avait été entièrement dans le sens de M. Paul Dubois tandis que la sage-femme en chef déclare que ses conseils ont causé la perte de la mère et de l'enfant, fait dont au reste il est pour ainsi dire convenu lui-même.

Il y eut entre l'accoucheur et la sage-femme des explications orageuses, auxquelles furent mêlées les deux élèves rédactrices ; l'une d'elles à laquelle Dubois avait offert récemment une médaille à l'effigie de son père et les œuvres complètes de Mme Lachapelle ! passa pourtant à l'ennemi, c'est-à-dire du côté de Mme Legrand, qui termine ainsi ses doléances :

En résumé un registre tenu à la salle d'accouchement par le chirurgien accoucheur en chef nécessite sa présence presque continuelle ; aussi y passe-t-il depuis le renouvellement du cours cinq à six heures par jour. Pendant ce temps il préside à tout et s'empare de tout ; si la sage-femme en chef ne consent pas à être sous ses ordres elle devient nulle, si elle est forcée d'agir elle ne le fait plus avec cette liberté si nécessaire au succès et déjà une mère et son enfant ont été victimes de cette contrainte ; elle ne jouit plus de la con-

sidération qui rend l'obéissance facile et perd bientôt toute son influence, toute son autorité sur les élèves qu'elle ne peut plus diriger. Par suite le professeur se voit entouré des plus ambitieuses, des plus hardies, des plus insubordonnées, qui ont encouru les réprimandes de la sage-femme en chef, il devient familier, son autorité s'affaiblit, le bon ordre en souffre, l'instruction y perd et il se forme bientôt dans l'école comme deux camps ennemis. Les élèves distinguées, protégées par le chirurgien accoucheur en chef deviennent un objet de jalousie pour leurs compagnes et portent le découragement dans l'école. De plus la présence habituelle du chirurgien accoucheur en chef amène et autorise celle de l'élève interne presque toujours contraire au maintien des bonnes mœurs.

Dernier grief, dernier effet du « système d'envahissement » : le 2 septembre, on vit ce qu'on n'avait jamais vu : P. Dubois se rendit à la salle de réception, au milieu des élèves de garde, examina les femmes expectantes, avec observations à l'appui, sans même prévenir la sage-femme en chef ; il y retourna dès lors chaque jour et M[me] Legrand ne survenant qu'après lui se plaignait de recevoir les rebuffades des malades, ennuyées de tant d'examens, et ajoutait un nouveau chapitre au volumineux cahier de ses réclamations.

Après Dubois l'autorité retomba en quenouille, si bien qu'en 1866, Le Fort s'étonnant que Trélat n'eût dans son service de la Maternité qu'un pouvoir nominal disait en pleine Société de Chirurgie :

N'est-ce pas un regrettable état de choses que de voir la sage-femme en chef chargée seule sinon en droit du moins en fait, ce qui est bien pis, de la direction du service des femmes accouchées saines?... Si une de ces femmes devient malade la sage-femme en chef fait appeler le médecin ou l'interne, mais si elle tarde, si les premiers symptômes lui échappent, la séparation des malades qui serait si importante n'est effectuée que trop tard. La sage-femme en chef, et c'est là ce qui a droit de nous étonner vivement, est dans son service indépendante du chirurgien en chef. Il est passé *en pratique* que le chirurgien ne vient dans le service de la sage-femme que lorsqu'il y est appelé par elle. Cette indépendance de la sage-femme chargée d'un service (et ce service, si la Maternité était ce qu'elle doit être comme salubrité serait le plus important de l'hôpital), n'existe pas à l'étranger (1). »

1. *Bull. Soc. Chir.*, 1866, p. 207.

L'emploi du perce-crâne ou du forceps n'était même point interdit à la sage-femme (1), on sait que Mme Lachapelle a tracé les règles des divers modes d'application des cuillers et que Baudelocque et Dubois ne dédaignaient pas de la faire opérer sous leurs yeux (2). Les accoucheurs qui lui succédèrent en firent autant, jusqu'à ce que la loi du 30 novembre 1892 défendit aux sages-femmes l'usage des instruments. D'ailleurs l'arrêté du 31 mai 1895 vint restreindre les droits de la sage-femme en chef ou plutôt la soumettre d'une façon plus directe à la suprématie de l'accoucheur. Il est dit au titre II que ce dernier a la direction de l'enseignement théorique et pratique ; la sage-femme participe à l'enseignement théorique suivant un programme tracé par l'accoucheur en chef, et assure l'enseignement pratique des élèves sages-femmes sous le contrôle de l'accoucheur en chef. « Ce contrôle s'exerce dans tous les services où cet enseignement est donné aux élèves sages-femmes par la sage-femme en chef. » Cette dernière est chargée « sous le contrôle de l'accoucheur en chef » de la réception des femmes enceintes, et assure, dans les mêmes conditions, le transfert en médecine des hospitalisées malades (Titre III). Il est enfin écrit au titre V concernant le service des accouchées que l'accoucheur en chef a le contrôle et la responsabilité de ce service comme de la salle de travail. La sage-femme en chef préside aux accouchements normaux et donne ses soins aux femmes accouchées et aux nouveau-nés sous l'autorité de l'accoucheur en chef. Elle prescrit le régime alimentaire et signe le cahier de visite. Dès qu'une intervention est nécessaire et qu'elle exige l'emploi des instruments, la sage-femme en chef fait appeler l'accoucheur en chef ou à son défaut l'accoucheur adjoint, à moins que ceux-ci avisés n'autorisent l'interne à les suppléer. « En cas de danger imminent, dit le règlement, pour la vie de la mère et de l'enfant, la sage-femme en chef pourra prendre les mesures préservatrices que lui imposent les circonstances sans attendre l'arrivée de l'accoucheur, mais sous réserve de lui rendre compte de ses actes dans le

1. Arr. du 11 mess. an X, titre I, art. 15-16.

2. Voy. *Pratique des Accouchements*, p. 231. D'ailleurs, Moreau, rééditant en 1837 le catéchisme de Baudelocque à l'usage des sages-femmes, leur enseigne à la fin dans un petit précis les règles de l'application du forceps.

plus bref délai, d'avertir le Directeur de la Maternité, et sauf ordres contraires de l'accoucheur en chef pouvant être donnés dans chaque cas. »

Cette tutelle peut compliquer la besogne de la sage-femme en chef et l'allège rarement. Songez que la sage-femme est responsable vis-à-vis du directeur et de l'accoucheur de tout ce qui se passe dans son domaine ; qu'elle doit régir une troupe nombreuse et féminine, guider, pourchasser, instruire et surveiller aujourd'hui 70 à 80 élèves (jadis plus de 130) une demi-douzaine d'aides, faire des cours journaliers ; parer à toutes les nécessités d'un service où passent chaque année près de 3.000 accouchées ; qu'elle ne peut s'absenter sans arrière-pensée, qu'elle est toujours exposée à un rappel d'urgence même dans les instants de liberté ravis à des fonctions très chargées, qu'elle est debout de grand matin, court jusqu'au soir, assiste à toutes les interventions diurnes et nocturnes, met son nez partout et décide de tout ; et vous avouerez qu'il lui reste encore assez à faire et qu'il y faut du dévouement. Plusieurs furent trahies par leurs forces physiques et succombèrent à la tâche, comme nous le verrons en énumérant les accoucheuses qui se succédèrent à la tête de la maison. Il y a là des noms que l'École de la Maternité revendique encore à son honneur.

II

Au moment où la création de l'hospice de la Maternité vint entraîner la suppression de l'Office des accouchées de l'Hôtel-Dieu, celui-ci était dirigé par M^{me} Dugès.

Marie Josnet, femme Dugès était née à Paris en 1730. Sa mère M^{me} Josnet, jurée sage-femme au Châtelet reçue le 9 février 1730 vivait encore en 1785 dans une maison de la rue du Monceau-Saint-Gervais, doyenne de sa corporation. Marie Josnet suivit l'exemple maternel et se fit recevoir au Collège de Chirurgie le 5 décembre 1752. Elle devint à son tour matrone jurée au Châtelet, et suspendit son enseigne rue Saint-Antoine, près la rue des Barres. Elle épousa un sieur Louis Dugès dont on sait fort peu de chose. Tous les biographes répètent après Chaussier

qu'il était officier de santé, erreur évidente, puisque ce titre ne fut créé que sous la Révolution. Etait-il compagnon chirurgien? En tout cas il ne figure pas sur les listes du collège de Saint-Côme. Mme Dugès devint en 1775 maîtresse sage-femme de l'office des accouchées du Parvis Notre-Dame, et le roi accorda à son zèle en 1783 une gratification de 600 livres (1).

La maîtresse sage-femme avait une fille, Marie-Louise, née le 1er janvier 1769. « La jeune Marie-Louise, dit Chaussier, élevée avec soin sous les yeux de sa mère, instruite par ses leçons et son exemple, vivant journellement au milieu des femmes enceintes et en couches avait en grandissant acquis de bonne heure et presque sans s'en apercevoir les connaissances théoriques et pratiques de l'art des accouchements. Le désir de seconder sa mère avait fortifié son goût pour le travail et lui avait fait contracter cette habitude de bonté, de douceur, de patience, cet esprit d'observation qu'elle portait toujours auprès des femmes souffrantes. »

Mariée à vingt-quatre ans à Charles-Bon-Côme Langlet, dit Lachapelle, compagnon chirurgien à l'Hôtel-Dieu et détaché à l'hôpital Saint-Louis, Marie-Louise Dugès devint veuve en janvier 1795, au bout de trois ans de ménage. Désœuvrée, sans enfants, elle se retira auprès de Mme Dugès et lui fut officiellement adjointe en 1795. Ses capacités étaient depuis longtemps reconnues. Dès 1793, on la consultait, ainsi que sa mère, sur l'urgence du transfert du service obstétrical en dehors de l'Hôtel-Dieu, foyer d'insalubrité et de contagion. La translation décidée, on confiait à Mme Lachapelle le soin de diriger l'installation à l'Oratoire et de parer aux mille éventualités de l'imprévu et du provisoire. « Je fus chargée, dit-elle, de diriger le service de la nouvelle institution jusqu'à ce qu'enfin tout arrangement et tout déménagement fût terminé (du 14 thermidor an IV au 19 frimaire an VI, 1er août 1796-9 décembre 1798). Réunie alors à ma mère elle approuva la plupart des dispositions que j'avais établies et c'est de concert avec elle que j'agrandis depuis le plan que j'avais tracé. (2). »

Mme Dugès se transporta donc à l'Oratoire avec les élèves

1. Voy. H. Carrier, *loc. cit.*, pl. XV.
2. Mme Lachapelle. *Pratique des Accouchements*, pp. 1-2.

sages-femmes, le personnel et les malades de son ancien service ; mais elle mourut vers 1798.

Mme Lachapelle fut officiellement désignée pour lui succéder le 8 brumaire an VII (29 octobre 1798) et de 1798 à 1802 la section fonctionna sous ses ordres dans les mêmes conditions qu'au Parvis Notre-Dame. Un Anglais qui visitait alors la Maternité nota galamment sur son carnet de voyage que la sage-femme en chef « a l'air d'une personne de sens et a toute l'apparence d'une personne de bonne éducation ».

L'arrêté de messidor an X organisant l'École d'accouchement combla les vœux de Mme Lachapelle qui se dévoua tout entière à sa tâche d'éducatrice.

Si l'on veut prendre quelque idée de ce qu'était Mme Lachapelle et de ce que fut la Maternité sous son règne, il faut lire sa *Pratique des Accouchements*. Marie-Louise Dugès se révèle là tout entière, mûrie par une immense pratique, exposant sa conduite, les arguments de M. Baudelocque ou de M. Dubois et ses propres raisons sans en tirer ni orgueil ni intransigeance, et sans faire une question personnelle d'une question de procédé, reconnaissant qu'on peut agir mieux, et aussi plus mal ; indulgente pour la conduite de ses élèves quand elles ont échoué, leur en montrant le pourquoi pour les encourager à mieux faire, et les lançant, de sang-froid, dans des interventions sérieuses pour les aguerrir. Elle excuse leurs insuccès et loue leur réussite : un jour elle fait pratiquer par une élève une version difficile : « La contraction de l'utérus qui de temps à autre augmentait au point d'engourdir et de paralyser la main de l'élève l'empêcha de suivre les règles prescrites. Elle la porta au hasard ; elle saisit le pied droit tandis qu'elle aurait dû descendre sur le gauche ; mais peut-être moi-même n'eussé-je pas mieux réussi » (1). Ainsi fut consolée Mlle Edet. Et Mlle Mahant reçut un autre jour un brevet de sang-froid et d'intelligence (2). Dans ces pages revit pour ainsi dire l'enseignement familier que Mme Lachapelle tirait, au grand profit de ses auditrices, des incidents journaliers, et parfois non sans une pointe de malice, lorsqu'elle raconte le « risible événement arrivé à un ancien professeur de

1. P. 494.
2. P. 331.

l'Ecole de Médecine, qui assurait aux élèves présents à un accouchement dont il suivait la marche avoir reconnu la face et avoir même mis le doigt dans la bouche du fœtus tandis que ce doigt indicateur enduit de méconium et qu'il étendait en gesticulant vers les élèves semblait lui donner un démenti formel » (1).

Mme Lachapelle avait l'esprit pratique et l'amour de la clarté ; aussi ne se faisait-elle point scrupule de réformer, de simplifier les assertions des théoriciens, de Baudelocque lui-même, qui cramponné aux traditions de son maître Solayrès, comptait encore 94 positions fœtales, sur la foi des bons auteurs, les énumérait, encore qu'invraisemblables, avec une amoureuse exactitude, et ne put s'empêcher d'avouer, en fin de compte, et sur le tard, qu'il en fallait bien rabattre (2).

Mme Lachapelle se dépensait chaque jour sans compter, au profit de ses malades, de ses élèves : elle resta à son poste jusqu'au bout.

Dans les dernières années de sa vie, rongée déjà par le cancer de l'estomac auquel elle devait succomber, elle tenait tête au mal, réconfortée par les soins et l'affection de son élève la plus chère, Mlle Hucherard, qui la suppléait de son mieux. Mme Lachapelle avait vu naître Clémentine Hucherard, qui l'appelait amicalement *ma tante ;* c'était une enfant de la maison, petite-fille de M. Hombron, ancien directeur de l'hospice des Enfants-Trouvés. fille de M. Hucherard, agent de surveillance de la Maternité. Son père lui fit donner une éducation distinguée, et se fâcha tout rouge quand elle parla de se faire sage-

1. P. 384-835.

2. « Baudelocque, dit Mme Lachapelle, en développant le plan tracé par Solayrès, a singulièrement multiplié les positions, et les ouvrages qui ont paru après lui presque tous fondés sur de pures spéculations théoriques l'ont imité sous ce rapport comme sous tant d'autres. Baudelocque cependant avait fini par sentir lui-même l'inconvénient de cette multiplicité. Longtemps il fut retenu par un respect outré pour l'œuvre de Solayrès et peut-être par une complaisance paternelle pour un cadre et une division qu'il avait perfectionnés et qu'il avait enseignés publiquement pendant longues années. Cependant s'il n'eût été enlevé par une mort qu'accélérérent les trames de l'envie, je crois fortement qu'il se serait décidé à réduire et à simplifier sa classification. En effet pareille complication n'a pas seulement l'inconvénient de surcharger la mémoire des élèves ; elle leur fait voir ou attendre dans leur pratique des choses qui n'ont jamais existé ; elle peut par cela même les tromper dans leur diagnostic et qui pis est dans leurs procédés opératoires... Comparez le nombre des positions établies et constatées par une pratique journalière et

femme ; le milieu, l'ambiance, l'exemple de Mme Lachapelle conspiraient contre la volonté paternelle, qui finit par céder, non sans peine. Et c'est pourquoi Mlle Hucherard, nommée aide de la sage-femme en chef en 1816, et la remplaçant absolument à la fin, était, dans l'esprit de la malade, et dans les intentions de M. de la Bonnardière, comme l'héritière désignée de son poste. Presque toute la responsabilité du service pesait sur ses jeunes épaules : elle s'en acquittait fort bien et ne dédaignait point d'y faire diversion. Je gagerais que Mlle Hucherard était un peu mondaine, ce qui est bien permis quand on a vingt-quatre ans : une note administrative confidentielle constate « (mais cette circonstance est assez rare) que rentrant du dehors vers trois ou quatre heures du matin Mlle Hucherard fait sa visite pour ne point se déranger trois ou quatre heures après ; cet intérêt personnel semble un peu déplacé. » Ses visites vespérales étaient parfois aussi irrégulières que ses incursions matinales, et son passage dans les salles vers dix heures ou dix heures et demie du soir, sous l'escorte de dix ou douze élèves bavardes troublait le sommeil des malades. Mais bientôt cette éphémère et rieuse dictature prit fin. Mme Lachapelle mourut le 4 octobre 1821, âgée de près de cinquante-deux ans (1) ; elle fut universellement regrettée. Cent jeunes filles vêtues de blanc, toute la Maternité, élèves et maîtres, le Conseil des hospices, une foule de médecins et de sages-femmes escortèrent ses restes jusqu'au Père-Lachaise. Des orateurs prononcèrent sur sa tombe des paroles émues, et parmi eux Mlle Holleville, sage-femme philosophe et membre de l'Athénée des Arts.

Le 14 novembre 1821, la liste suivante fut proposée au choix du ministre, pour la direction de la Maternité :

1° Mme Boivin.

2° Mme Coutenceau, sage-femme de la maternité de Bordeaux (1).

par une multitude de faits incontestables, comparez le, dis-je, avec une foule de positions indiquées dans les ouvrages de théorie : quelle énorme différence n'apercevez-vous pas au premier coup d'œil ! Sur les 94 positions admises par Baudelocque il n'en est que 22 dont trente années de pratique m'aient confirmé l'existence. » (*Pratique des Accouchements*, pp. 18-19.)

1. Elle légua par testament 50 francs de rente à la Maternité pour aumônes aux mères qui n'abandonneraient point leurs enfants.

2. Mme Coutenceau, fondatrice de la maternité de Bordeaux, mourut en 1825. Voyez sur elle Witkowski, *Accoucheurs et Sages-Femmes célèbres*, p. 48.

3° Mlle Rouget.

4° Mlle Lallemand.

5° Mlle Hucherard, élève surveillante à la Maternité.

Cependant Mme Boivin refusait les fonctions pour lesquelles elle semblait désignée (février 1822). Ancienne élève de Mme Lachapelle, et surveillante en chef de la maison, d'abord au mieux avec la sage-femme, puis irrémédiablement brouillée avec elle, elle lui avait juré, dit-on, sans doute au cours d'une explication orageuse, qu'elle ne prendrait jamais sa place. Elle tint parole.

Il y avait bien Mlle Hucherard ; mais si l'administration la jugea digne de faire l'*intérim* du 4 octobre 1821 au 27 mai 1822, elle la trouvait trop jeune pour la titulariser sage-femme en chef : elle n'avait que vingt-quatre ans. On lui attribua seulement le 21 novembre 1821 une gratification de 200 francs en récompense de la peine qu'elle avait prise à remplacer Mme Lachapelle.

On dédaigna les autres postulantes, et ce n'est que le 14 mai 1822 qu'un arrêté ministériel mit enfin à la tête de Port-Royal Mme Legrand, sage-femme de Versailles, ancienne élève de Mme Lachapelle, médaille d'argent de 1810. Nous avons vu qu'elle eut quelques démêlés avec Paul Dubois, l'accoucheur en chef, et M. Deneux, médecin adjoint de la maison. Terrassée par plusieurs crises de rhumatisme, devenue presque impotente, elle fut mise à la retraite d'office en 1838 et réclama en vain contre cette mesure ; elle n'obtint que le titre de sage-femme en chef honoraire (1).

Mlle Hucherard, évincée de la Maternité, s'était consacrée à la clientèle et aux joies du ménage ; car elle épousa M. Charrier, fut prise d'éclampsie à sa première grossesse et perdit son enfant, — une fille. Un deuxième, un garçon, vécut (2).

A la retraite de Mme Legrand, Mme Charrier ayant atteint l'âge canonique fit valoir des droits acquis par une longue patience, triompha non sans compétitrices et fut installée le 1er janvier 1839.

Enfin elle tenait la place depuis si longtemps rêvée, elle s'y

1. Un portrait de Mme Legrand est reproduit dans *Accoucheurs et Sages-Femmes célèbres* par Witkowski, p. 58, et dans l'ouvrage de Delacoux.

2. Amédée Charrier fut interne à la Maternité en 1854-1855, chef de Clinique de P. Dubois, lauréat de la Faculté et de l'Académie de Médecine.

dévoua de tout son cœur ; levée de grand matin elle trottait partout, faisait sa leçon dès sept heures, se trouvait prête lors de l'arrivée des chefs, suivait l'accoucheur toujours, le médecin souvent, s'entendait fort bien avec eux, assistait à leurs cours, surveillait ses élèves, pourchassait, harcelait les paresseuses. Sa vie était à la Maternité, elle sortait peu, rentrait vite, aux aguets de tout, ne se livrant jamais à un repos bien gagné sans avoir fait une dernière tournée dans tous les coins de la maison. Elle n'était point une savante ; elle n'aimait pas les bouquins, en lire lui pesait, l'idée d'en écrire l'eût fait frémir ; elle était toute activité, ne s'intéressait qu'à la pratique ; elle possédait ce qu'une femme peut arriver à acquérir parfaitement, une routine excellente, mais peu perfectible qui finit par lui tenir lieu de science ; c'est pourquoi elle avait quelque difficulté à en sortir, se souciait peu des nouveautés et éprouva toutes les peines du monde à se mettre au courant de l'auscultation obstétricale qui, depuis longtemps inventée par Lejumeau de Kergaradec, venait de trouver en Depaul un nouveau vulgarisateur

Pourtant, sur le tard, Mme Charrier se mit à faire de la gynécologie, trouva même dans cette branche une grosse clientèle. En 1857 elle eut une légère attaque, en réchappa, mais c'en fut fait de son activité, de son enjouement. Elle devint taciturne, irritable. Elle attendait la naissance d'un petit-fils mais elle mourut trop tôt pour avoir la consolation de se dire grand'mère. Le 18 février 1858 un deuxième ictus la frappa d'hémiplégie ; elle se sentit perdue, reçut les derniers sacrements, tomba peu à peu dans le coma, s'éteignit le 19, à 9 heures du matin. Deux jours après ses obsèques furent célébrées dans la chapelle de la maison au milieu du regret général. A la distribution des prix qui suivit, Danyau rendit un solennel hommage à sa mémoire et fit graver son nom sur le marbre de l'amphithéâtre.

Mme Alliot, ancienne aide de la Maternité, et qui avait exercé pendant dix ans au dehors, vint rétablir à la Maternité la discipline un peu ébranlée dans les derniers jours de Mme Charrier. Elle avait un passé illustre, ayant assisté le professeur Paul Dubois le 16 mars 1856 lorsqu'il accoucha l'impératrice Eugénie. Il fallut employer le forceps et l'enfant naquit en état de

mort apparente ; Mme Alliot l'insuffla, le ranima, et reçut 6.000 fr. pour sa peine.

En 1881 survint Mlle Callé, ancienne sage-femme (dès 1845) de l'hôpital des Cliniques où elle avait connu Tarnier. Elle poursuivit cette collaboration à la Maternité et ils travaillèrent de concert à perfectionner les mesures d'antisepsie obstétricale. Elle dut se retirer en 1881 pour raisons d'âge, et fut remplacée par Mme Henry. Mme Henry a pris part, sous Tarnier, à la mise en œuvre de l'antisepsie obstétricale, aux expériences sur l'allaitement artificiel, et à la création du service des débiles, dont il a été parlé ailleurs. On lui a conféré la croix de la Légion d'honneur.

A Mme Henry succéda en 1895, Mlle Hénault, ancienne élève de la Maternité et alors sage-femme de la Charité.

III

Pour donner à la sage-femme en chef quelques auxiliaires, un arrêté du 4 ventôse an X (23 février 1802) prévit la nomination de deux aides, mais ce projet ne semble pas avoir eu de suite. En 1815 on songea à choisir deux *élèves principales*, chargées de surveiller les élèves nouvelles, l'exécution des prescriptions, la rédaction des observations, et rééligibles au bout de deux ans, au gré de l'administration et selon leurs mérites, Mme Lachapelle estima qu'une seule de ces adjointes suffirait à assurer le service ; avec l'approbation d'Ant. Dubois elle jeta son dévolu sur Mlle Hucherard, la médaille d'or de 1816 ; celle-ci se vit investie par un arrêté du Conseil du 7 août 1816, du titre d'élève interne surveillante, aide de la sage-femme en chef, et du soin de présider aux accouchements normaux, aux soins réclamés par les accouchées, et de donner aux élèves quelques répétitions. On pensait créer ainsi à la Maternité comme une pépinière d'accoucheuses instruites et capables de fournir à l'occasion des sages-femmes en chef aux maternités de Paris et des départements.

Un arrêté du Conseil du 14 novembre 1821, approuvé par

une décision ministérielle du 28 décembre 1821, prévit pour la fin de l'année scolaire l'adjonction de deux nouvelles aides choisies parmi les élèves les plus distinguées tant par leurs succès aux concours que par leur bonne conduite. En principe les trois aides seraient nommées pour trois ans ; mais enfin de laisser une planche de salut aux générations futures il fut convenu que, pour commencer, la première aide resterait trois ans, la deuxième deux, la troisième un ; une place serait ainsi gardée chaque année à la *médaille d'or*. Logées, nourries, chauffées, éclairées, les aides recevaient en outre la première 600 francs par an, la deuxième 500, la troisième 400. Il leur était défendu de faire aucun accouchement en ville. Afin de stimuler constamment leur zèle, le Conseil déclara le 22 février 1822 qu'il se réservait de les confirmer tous les ans, dans la limite triennale, selon leurs mérites. M^lle^ Hucherard se vit donc en 1821-1822 flanquée de M^lles^ Jolly et Bertrand ; le 10 juillet 1822 M^lle^ Pierson fut nommée troisième aide.

M^lle^ Hucherard quitta la place à la mort de M^me^ Lachapelle, et il semble qu'en fait les aides aient été depuis lors réduites à deux : à trois elles ne pouvaient s'entendre ; et pour éviter toute occasion de querelle, le conseil supprima le 24 juin 1835 le titre de première aide, maintint le nombre des aides à deux, promulgua l'égalité de leurs droits, fonctions et appointements (450 fr.) (1). Elles durent faire alternativement le même service, un jour sur deux. Ainsi fut tarie pour elles l'une des plus grandes sources de contentement qui soient parmi les femmes : l'amour du commandement, qu'elles prisent moins pour faire exécuter des ordres que pour le plaisir d'en donner.

Le calme fut encore parfois troublé : le 2 juin 1841 on prononça le renvoi d'une aide et de deux élèves à la suite de désordres graves.

Une troisième place d'aide fut créée par arrêté du 28 juin 1876, avec 600 francs d'appointements, logement, éclairage, chauffage et nourriture en sus. Cette sage-femme était destinée au nouveau pavillon Tarnier ; on désigna M^lle^ Hanicot.

Depuis le total des aides a encore augmenté. Elles sont

1. 600 francs depuis 1844.

actuellement au nombre de sept ; la plus ancienne remplace, en cas d'absence, la sage-femme en chef ; elle habite le pavillon des Débiles, règne sur leurs couveuses, préside à leur destinée, qui est courte ; elle escorte l'accoucheur assistant à la consultation bi-hebdomadaire des nourrissons. Une autre est chargée de la réception et de la consultation des femmes enceintes, sous le contrôle de la sage-femme en chef ; son service est seulement diurne et vespéral. Il cesse à 10 heures du soir. Trois aides sont tour à tour chargées de la salle d'accouchement, pour vingt-quatre heures ; elles prennent leurs fonctions à midi. La sixième est affectée aux salles Danyau et Boivin. La dernière aide est à la tête du service d'isolement Tarnier.

L'arrêté du 30 décembre 1881 alloue aux aides 800 francs en première année, 1.000 francs en deuxième, 1.200 francs au delà. La sage-femme chargée du pavillon des Débiles touche 2.000 francs (1). En outre ces demoiselles ont droit aux vivres (en nature) (2), à l'éclairage, au chauffage, au logement.

Dans l'ancienne Maternité les aides prenaient leur repas dans une pièce exiguë ; on en voit encore les deux fenêtres à l'angle sud-est du cloître, à la façade de l'unique étage qui surplombe à ce niveau les arcades, noyé dans l'obscurité de la grande vérandah. Ce local, affecté d'abord à deux aides, finit par en loger six, qui n'y pouvaient tenir que par des merveilles de compression ; la porte ne fermait pas, le buffet n'avait plus qu'un battant ; et les élèves ou infirmières à court d'argenterie... en étain y venaient prendre par furtif larcin l'ustensile qui leur manquait : les convives se virent parfois réduites à une cuiller pour deux et buvaient fraternellement à la même coupe, faute de mieux, sur une table rendue boiteuse tant par diverses fractures que par les dépressions du pavé ! Les latrines empestaient la cuisine et le lieu du festin, et jusqu'aux trois chambrettes humides et noires où trois aides abritaient leur sommeil. L'une de ces pièces possédait l'inappréciable privilège de recevoir le jour par deux fenêtres : et c'était l'apanage de la *médaille d'or*. Le reste des aides étaient forcées de chercher, en dehors des repas, un

1. Arrêté du 29 mai 1891.
2. Arrêté des 30-31 décembre 1881.

asile ailleurs : telle se nichait tant bien que mal, et plutôt mal, dans un réduit attenant au grand dortoir du premier étage. deux autres couchaient dans deux galetas sans air situés entre la crèche et le bureau de la surveillante, dans le couloir qui relie actuellement le palier du grand dortoir des élèves au bâtiment des salles Levret et Desormeaux. Et l'aide qui prenait la faction pour sept nuits à la salle d'accouchements cherchait en vain le sommeil pendant l'après-midi au milieu des tumultes diurnes et du piaillement des nourrissons.

Ce n'est qu'en 1901 que les aides ont abandonné ces séjours peu enchanteurs pour le deuxième étage de la nouvelle Maternité, palais splendide en comparaison, si l'on considère que les pièces sont vastes, gaies, aérées, peintes de couleurs claires, pourvues d'ampoules électriques et d'un calorifère qui fuit.

En l'an de grâce 1875, faute d'un règlement précis, la tradition et l'usage accordaient aux aides une sortie par mois, de 9 heures du matin à 9 heures du soir en hiver, à 10 heures en été, et seulement en compagnie de leur père, mère, mari ou du mandataire de ces derniers, qui devaient les ramener personnellement chez le concierge. Il leur était défendu de recevoir personne dans leur chambre, et elles donnaient audience à leurs visiteurs au parloir des élèves tous les jours de deux à trois heures ; le dimanche de trois à cinq heures. Interdiction de parler à l'interne en dehors du service, et de l'aborder sans l'escorte tutélaire d'une surveillante.

Le temps a partiellement émoussé la sévérité première de ces mesures ; les aides ont droit à une sortie hebdomadaire sans autre formalité et à trente jours de vacances annuelles.

En cas d'absence elles sont remplacées par d'anciennes aides auxquelles les gardes en ville laissent des loisirs et qui reprennent volontiers leur rôle de jadis et la blouse rose, insigne de leur commandement. Le séjour des aides n'est plus limité ; mais il est rare qu'elles demeurent à la Maternité plus de trois ou quatre ans, mues par l'amour de la liberté, du mariage ou l'appât d'une clientèle ; et les nouvelles *médailles d'or* et *d'argent* choisies par l'accoucheur et la sage-femme en chef succèdent à leurs aînées.

On trouvera à la fin de ce livre le nom des aides sages-femmes

depuis l'origine. Il est bon de rappeler que plusieurs payèrent la dure fatigue de ces fonctions, de leur santé, parfois de leur vie. Une jeune fille de vingt ou vingt-deux ans ne passe pas toujours impunément pendant deux, trois, quatre années, 24 heures debout sur 72, souvent sur 48, heureuse encore de n'être point convoquée par occasion comme renfort, dans la nuit qu'on lui laisse. Mais cette besogne écrasante n'est pas stérile : chargée de veiller sur un service actif, de parer à des nécessités urgentes, sans cesse forcée de prendre des responsabilités, l'aide s'aguerrit, et acquiert au chevet d'innombrables parturientes une somme de connaissances et d'instruction pratique, un sang-froid obstétrical que bien des médecins pourraient lui envier.

IV

C'est à l'occasion des grandes épidémies puerpérales que l'on recourut pour la première fois en 1867 à des sages-femmes agréées choisies parmi les plus voisines de l'hôpital. Cette simple mesure d'essai donna de bons résultats, et l'on décida le 31 octobre 1869 de donner au système une plus grande extension. Il fut d'ailleurs spécifié que l'on n'enverrait en ville que les femmes sans asile, ou dans l'impossibilité d'accoucher chez elles, présentant une grossesse normale, et seulement quand le nombre des lits hospitaliers occupés atteindrait les 2/3 ou les 3/4 du chiffre total.

Cette réforme ne gagna peut-être pas toujours à l'application, car Hervieux écrivait en 1870 que la plupart des maisons des sages-femmes « sont mal aménagées, composées de pièces étroites, privées d'air et de lumière ; et l'on ne saurait imaginer dans tous les cas où l'Assistance publique a dû organiser ce mode de secours combien il y avait peu de ces maisons qui fussent en état de recevoir nos femmes en travail » et combien de « taudis infects » portent l'enseigne d'une accoucheuse. De nos jours, les installations se sont en général améliorées (1).

Les sages-femmes sont nommées par le Directeur général, sur

1. Hervieux. *Traité des Maladies puerpérales*, p. 83.

présentation d'un diplôme de sage-femme de première classe et de préférence parmi les anciennes aides ou élèves lauréates de la Maternité (1) ; d'ailleurs les plus beaux états de service ne suffisent point : et rien ne vaut l'appui d'un conseiller municipal ! Ainsi retrouve-t-on parfois, en quelque coin de Montrouge, la blouse rose d'une ancienne aide de la Maternité, devenue sage-femme en chef *in partibus*.

Chaque malade rapportait à la sage-femme en 1867 45 francs ; plus tard 50 francs, plus 4 francs par journée supplémentaire jugée nécessaire par le médecin (2). Certaines matrones, pour accroître leur gain, expulsaient prématurément leurs clientes : on leur imposa en 1881 l'obligation de les garder pendant neuf jours consécutifs (3) puis 10 jours en élevant l'indemnité à 60 francs et le prix des jours supplémentaires à 5 francs (4). Enfin pour prévenir d'autres abus on prit en 1882 le parti de payer les sages-femmes à la journée (5).

Un arrêté du 16 décembre 1882 leur alloua désormais 10 francs pour le jour de l'accouchement, 6 francs pour les autres jours, ceux de l'entrée et de la sortie ne comptant que pour moitié. Le minimum du séjour fut maintenu à 10 jours, et la prolongation laissée à la décision du médecin inspecteur ; chaque journée supplémentaire fut payée 6 francs.

A ces conditions, la sage-femme agréée doit à ses pensionnaires la nourriture, le linge et les médicaments extraordinaires. Les remèdes réglementaires étaient à l'origine fournis par le bureau de bienfaisance. Depuis 1882 le sulfate de quinine, le laudanum, le sirop de morphine furent délivrés gratuitement aux sages-femmes par la pharmacie de l'hôpital, et chaque pensionnaire apportait avec elle un litre de solution phéniquée (6). A partir du 1er janvier 1901, les antiseptiques furent formulés à l'état de comprimés solubles dans l'eau. A chaque envoi de femmes on joint un tube de 20 pastilles de sublimé (7).

1. Arr. du 18 octobre 1881.
2. Circ. du 11 décembre 1874.
3. Circ. du 28 mai 1881.
4. Circ. du 29 décembre 1881.
5. Arr. du 16 décembre 1882.
6. Circ. du 16 décembre 1882.
7. Circ. du 5 décembre 1900. Chaque comprimé est dosé à 25 centigr. de sublimé corrosif.

Lorsque des complications surviennent chez une accouchée ou chez son enfant, et que les soins nécessaires ne peuvent lui être donnés chez la sage-femme, la malade est ramenée à la Maternité. Une circulaire de 1882 prescrivit pour ces transferts l'achat d'un brancard couvert ; mais on recourt plus volontiers maintenant aux fiacres ou aux voitures des ambulances urbaines (1).

Le 24 mars 1887, une nouvelle circulaire administrative rappela que les sages-femmes agréées avaient été instituées pour décharger les services hospitaliers soit en cas de fermeture nécessitée par une épidémie puerpérale, soit pour parer à l'encombrement que l'on considérait comme facteur de cette infection ; mais l'hôpital, grâce aux pratiques antiseptiques, ne présentant plus de danger, il fut prescrit de réduire le nombre des sages-femmes agréées, et de ne plus envoyer chez elles que l'excédent des malades. Il en fut ainsi fait. Actuellement on n'y déverse plus que le trop-plein, les femmes enceintes à terme saines et normales qui se présentent le jour, et qu'une infirmière affectée au service de réception va conduire chez les diverses sages-femmes pourvues de places vacantes. La nuit cette répartition est suspendue et l'on admet à l'hôpital toutes les femmes qui frappent à la porte. Le mouvement de la population chez les sages-femmes agréées est très considérable : près de 3.000 femmes y passent chaque année. En 1903, la Maternité avait 20 sages-femmes agréées, disposant chacune de 3 lits pour les malades qu'elle leur envoie. Elle en compte actuellement 23, et souvent on leur donne plus de pensionnaires que le nombre réglementaire : très fréquemment 4 de leurs lits, plus rarement 5, 6, 7, sont occupés par des parturientes de la Maternité.

La surveillance des sages-femmes agréées fut d'abord confiée à des médecins et chirurgiens, anciens internes, candidats au bureau central, délégués par l'administration, et honorés en 1871 d'un jeton de présence de 5 francs par malade, de deux jetons par intervention obstétricale (2). Le directeur se chargeait de la surveillance administrative. En 1873 (3) on mit les sages-femmes

1. Circ. du 19 décembre 1882.
2. Circulaire des 21 novembre 1870 et 21 janvier 1871.
. Circulaire du 17 mars et du 28 mars 1873.

sous l'autorité des bureaux de bienfaisance des vingt arrondissements et des médecins de ces bureaux. Le service laissa à désirer, malgré le contrôle des dames visiteuses. En 1881, la juridiction fut retirée aux secrétaires des bureaux de bienfaisance, et attribuée de nouveau au directeur de la Maternité ; mais le service médical fut laissé provisoirement aux médecins de ces bureaux, gratifiés de 10 francs par intervention. Cette mesure permit d'attendre l'organisation définitive du corps des accoucheurs des hôpitaux créé en 1881. Chacun d'eux fut dès lors pourvu de l'inspection des sages-femmes agréées par son hôpital ; il doit faire deux visites à chaque accouchée, et les interventions ou visites supplémentaires commandées par l'urgence ; il touche 5 francs par malade. L'accoucheur en chef et l'accoucheur adjoint de la Maternité se partagent l'inspection des sages-femmes de ville attachées au service.

CHAPITRE X

Le personnel secondaire

I. Misère du personnel sous la Révolution. — Uniforme et état du personnel en l'an X. — Depuis la séparation de 1814.

II. Une surveillante dévouée : la sœur Claudine Guillot. — Une femme savante : Mme Boivin.

I

Nous avons dit dans quelle misère se trouvaient les hôpitaux à la fin de la Révolution ; un personnel médiocre, mal nourri, mal vêtu, et qui fut fort heureux d'apprendre en l'an X qu'on allait lui donner le linge et les vêtements dont il avait le plus grand besoin, car les filles de service, berceuses et nourrices sédentaires étaient en loques.

Les employées étaient alors laïques ou laïcisées.

Le *Code spécial* de l'an X et le *Mémoire historique* de 1808 distinguent dans le personnel hospitalier de la Maternité :

1° Des *surveillantes* qui revêtent la robe de casimir noir et le tablier blanc, avec un bonnet de linon blanc. Chaque surveillante porte au cou, pendue à un ruban, une médaille d'argent à l'effigie de saint Vincent de Paul, bienfaiteur des Enfants-Trouvés (1).

2° Des *filles de service*, *berceuses*, *gardes*, *veilleuses*. L'hiver leur costume est de drap brun ; l'été, de siamoise à rayures bleues et blanches. Elles arborent aussi la médaille de saint Vincent de Paul, mais en bronze.

1. Profil gravé par Jeuffroy d'après la statue de Stouf. En 1807, le directeur Hucherard vendait aussi cette médaille au profit des pauvres au prix de 13 francs en argent et 4 francs en bronze.

3° Des *hommes de peine* et *portiers*. Leur tenue est bleu mêlé, dit le Code de l'an X. Mais en 1808 le concierge de la Maternité s'enorgueillissait d'un uniforme plus imposant : habit, veste et culotte de drap bleu, avec collet et parements rouges, et boutons blancs portant la légende : *Hospices civils de Paris*. Je ne sais combien de temps cette tenue fut adoptée : il est probable qu'elle suivit les vicissitudes de la coupe guerrière, fit place sous Louis-Philippe à l'habit à queue, et plus tard à la tunique et au képi que l'on vient d'abandonner pour la vareuse et la casquette plate.

Les autres hommes de service portaient veste ronde et pantalon de drap de mouy brun pour l'hiver, de treillis rayé pour l'été (1808).

Voici un état numérique du personnel pour cette période (1).

I. — Section de l'Allaitement

Crèche et infirmerie de la crèche : 2 surveillantes, 40 berceuses.

Nourrices sédentaires de campagne : 1 surveillante, 2 filles de service.

Infirmerie générale : 1 surveillante, 1 fille de service.

Magasin des étoffes et vêtures : 1 surveillante, 2 filles de magasin.

Lingerie : 1 surveillante, 2 filles de service.

Cuisine : 1 surveillante, 1 cuisinier, 1 fille de service.

Magasin général des vivres : 1 garde-magasin-sommelier-panetier.

Service général : 2 hommes de peine, 1 balayeur des promenoirs.

Porterie : 1 portier, 1 portière.

II. — Section de l'Accouchement

Accouchement : 1 fille de service.

Femmes enceintes : 1 surveillante, 2 filles de service.

1. En l'an XI, le haut personnel secondaire comprenait M^{mes} Liard, surveillante des nourrices sédentaires, Séguin surveillante des femmes enceintes, la sœur Guillot surveillante de la crèche, la sœur Hubert sous-surveillante de la crèche, M^{mes} Guerrier surveillante de l'infirmerie, Gouverneur de la lingerie, Guichard, du magasin des vêtements, Héritier, de la cuisine, Coutavoz, des femmes en couche..

Ouvroir : 1 directrice.

Lingerie : 1 surveillante, 1 fille de service.

Accouchées : 1 surveillante, 13 filles de service, dont 3 veilleuses de nuit.

Ecole des sages-femmes : 1 surveillante, 1 fille de service.

Cuisine : 1 cuisinier-sommelier-panetier, 1 fille de service.

Porterie : 1 portier, 1 portière.

Les filles de service, gardes, berceuses et veilleuses touchaient alors 100 francs, par an, les surveillantes, 307 francs. Toutes étaient nourries et logéss.

Après la dissociation des deux sections en 1814, le service de l'*Allaitement* fut confié aux sœurs de charité, l'*Accouchement* garda 7 surveillantes et 3 sous-surveillantes, toutes laïques. En 1815 on allouait :

	par an	par mois
Aux surveillantes......	350 fr.	29 fr. 16
Aux sous-surveillantes.	250 fr.	20 fr. 83
Aux filles de service....	100 fr.	8 fr. 33

En 1900, le *personnel secondaire* se composait de 106 personnes : 8 surveillants et surveillantes, 5 sous-surveillants et sous-surveillantes, 1 garçon d'amphithéâtre, 7 suppléants et suppléantes, 8 premiers infirmiers et premières infirmières, 51 infirmiers, infirmières, garçons et filles de service, 25 nourrices et 1 cuisinier. Le *personnel à la journée* comptait 1 plombier, 1 menuisier, 1 chauffeur, 1 jardinier, 2 étuvistes, 1 buandier, 1 garçon de laboratoire, 4 lingères (1).

En 1903, le personnel auxiliaire, à cause de l'ouverture de la nouvelle Maternité, était porté à 120 personnes, savoir : 22 surveillants et surveillantes, 72 infirmiers et infirmières, garçons et filles de service, 25 nourrices, 1 garçon d'amphithéâtre, 1 cuisinier ; le personnel à la journée à 15 têtes, soit 1 plombier, 1 jardinier, 1 aide-jardinier, 2 chauffeurs, 2 étuvistes, 1 menui-

1. *L'Assistance publique en 1900*, p. 500-501.

sier, 1 buandier, 1 ascensionniste, 1 garçon de laboratoire, 4 lingères.

II

Deux femmes ont illustré les rangs du personnel secondaire de la Maternité, l'une par le dévouement de toute une vie, l'autre par ses travaux scientifiques.

La première était une surveillante de la Crèche, Claudine Guillot, dont Parmentier ne dédaigna pas de faire l'éloge à la distribution des prix de la Maternité en décembre 1807 (1). Née à Mirbel (Rhône) le 11 août 1730, elle avait manifesté dès son plus jeune âge la vocation de la charité ; pour y satisfaire elle sut vaincre l'opposition de son père, et entra dans la congrégation des Sœurs de Charité le 27 novembre 1754 ; on la dispensa du noviciat, en considération de ses services antérieurs dans les hôpitaux d'Amiens et de Meaux. Placée aux Enfants-Trouvés, elle y demeura toute sa vie, sans souci des événements, sans souci de la Révolution qui la trouva à son poste. Elle s'obstina à y rester en dépit de tout ; de guerre lasse, on l'y laissa. La sœur Guillot se consacrait à ses mioches, corps et âme ; elle s'attachait aux débiles, à ceux qui n'avaient plus que le souffle, parvenait à force d'entêtement à tirer d'affaire plus d'un condamné à mort. La première levée, dès trois heures du matin elle les soignait, les habillait, les surveillait, et ne concevait point de destinée plus belle ; et plus d'une fillette abandonnée dont elle avait entendu jadis les premiers cris et vu les premiers pas, devenue adolescente et en âge de travailler, s'enrôlait à sa voix dans le bataillon des berceuses. C'étaient ses enfants à elle, sa vie, et plus d'un petit délaissé fit à ses frais son apprentissage. Au bout de 52 ans de services, elle mourut en fonctions, très vieille et sans avoir voulu accepter de traitement. On calcula qu'elle avait donné ses soins à plus de 360.000 nourrissons. Et le Conseil des Hospices, reconnaissant à sa mémoire, décida de placer dans une salle des Enfants-Trouvés un tableau repré-

1. Voy. *Procès-verbal* de cette distribution — et *Le Moniteur* du 18 février 1808.

sentant la Mère Guillot au milieu de ses nourrissons, d'après un portrait qu'avait fait d'elle la veuve du sculpteur Stouf. Elle laissa par testament 100 francs de rente à un de ses protégés, son petit François, un débile qu'elle avait quasi ressuscité. Sa collaboratrice, la sœur Hubert, lui succéda.

Il y avait dans le même temps à l'hospice de la Maternité une surveillante en chef, et elle s'appelait Marie-Anne-Victoire Gillain, dame Boivin. Née à Montreuil près de Versailles le 9 avril 1773, élevée chez les religieuses de la Visitation, elle dut se réfugier, pendant la Révolution, auprès d'une parente, supérieure des religieuses hospitalières d'Etampes ; elle y trouva un maître en la personne du chirurgien de l'Hôtel-Dieu de cette ville, qui lui enseigna l'anatomie et l'obstétrique. En 1797 elle épousa le citoyen Louis Boivin, sous-chef du Bureau des domaines nationaux, qui la laissa bientôt veuve, avec une fille à élever. Mme Boivin se souvint des leçons du chirurgien d'Etampes, et entra à la Maternité pour faire ses études de sage-femme. Mme Lachapelle se prit d'amitié pour elle, l'y garda jusqu'en 1800. Mais Mme Boivin ne se fit recevoir qu'en 1801, et par devant la Faculté de Médecine. Munie de son diplôme, elle alla s'installer à Versailles ; mais la mort de sa fille (1801) la frappa d'un coup terrible ; elle renonça à sa profession et retourna frapper à la porte de la Maternité.

Cette même année, an IX de la République, le sénateur Porcher, de l'Indre, cherchait pour instruire les élèves sages-femmes de son département une accoucheuse de valeur ; il s'adressa au ministre de l'Intérieur, qui renvoya la demande à Camus qui en fit part à Mme Lachapelle qui l'offrit à Mme Boivin. Elle refusa probablement car nous la retrouvons peu après à Port-Royal, dans le poste de surveillante en chef qu'elle garda onze ans (1).

Elle employait ses loisirs à glaner des notes aux leçons de Mme Lachapelle, aux conférences de Chaussier, aux cours de Baudelocque et de Dubois. Elle observait les cas singuliers survenus dans le service, en dressait état, dessinait des croquis ; elle parvint ainsi à rassembler 24214 faits de pratique.

1. Les registres d'appointements du personnel de la Maternité manquent jusqu'à l'année 1815 ; nous n'avons donc pu vérifier ce titre. En 1812, Mme Boivin se qualifie « Surveillante à l'hospice de la Maternité, section de l'allaitement » en 1817, « ex-surveillante en chef à l'hospice de la Maternité ».

Un jour, cet amas de documents manuscrits tomba sous les yeux de Chaussier ; il l'emprunta à son auteur, le lut, et ne se pressa point de le rendre ; mais un an après, Mme Boivin recevait les épreuves des figures sur bois — les siennes — avec la quittance du graveur, et le conseil de publier le manuscrit : Chaussier avait ainsi fait, en cachette, les frais de la partie iconographique (1).

C'est alors que parut, en l'an 1812, le *Mémorial de l'art des Accouchements... dédié à Mme Lachapelle par Mme Boivin*. L'auteur ne manque point de remercier son « protecteur, l'un des plus fermes soutiens de l'Ecole de Médecine, le Mécène des élèves qui se destinent à l'honorable fonction de soulager leurs semblables, le savant, le docte Chaussier ». En outre elle loue fort, en sa préface, Mme Lachapelle et ses savantes leçons ou démonstrations dont elle s'est inspirée pour rédiger le texte et dessiner les figures de ce livre.

Combien, écrit notre accoucheuse, ai-je à regretter que ma mémoire n'ait pu conserver l'ordre, la précision et la clarté qui règnent dans vos dissertations, afin d'employer cet heureux choix d'expressions qui rend vos leçons si attachantes et si profitables !...que n'ai-je comme vous cette finesse, cette délicatesse d'esprit qui sait donner à l'expression de la vérité tant de grâces et d'agréments que la modestie la plus humble peut l'écouter sans rougir ! En vain m'eussiez-vous imposé silence sur tant de qualités qui commandent l'admiration et le respect. Qui mieux que moi connaît cette âme douce et compatissante qui vous rend si précieuse à l'Etablissement auquel vous consacrez votre vie entière ? Qui plus souvent que nous a été témoin de cette tendre sollicitude pour les infortunées confiées à vos soins ?... Je les entends encore, ces paroles douces, affectueuses qui comme un baume salutaire savent si bien calmer ou suspendre la douleur !

Cependant il faut croire que Mme Lachapelle et Mme Boivin échangèrent un jour des paroles moins amènes.

Lorsqu'il s'agit de partager une autorité, les femmes s'entendent fort mal avec les hommes et plus mal encore avec les femmes. Mme Lachapelle prit-elle ombrage de la réputation de sa

1. *Mémorial*, préface.

rivale ? Craignit-elle que les prérogatives de la sage-femme en chef de la Maternité ne fussent offusquées par celles de la surveillante en chef ? Toujours est-il que surveillante et sage-femme se brouillèrent à mort. Mme Boivin vit supprimer sa place, fut congédiée sans retraite et échoua à l'hôpital général de Poissy qu'elle dirigea pendant quelques années. Mais le nom de Mme Lachapelle disparut de la 2e édition du *Mémorial* (1817) et la dédicace en est faite à M. le comte de Chabrol de Volvic. L'établissement de Poissy ayant été transformé en maison de détention, Mme Boivin entra en 1819 comme sage-femme surveillante à la Maison royale de Santé aux appointements de 350 francs par an ; la protection d'Ant. Dubois ne fut probablement pas étrangère à cette nomination. Là, Mme Boivin continua à travailler de son mieux dans le service du docteur Duméril, sur la gynécologie et l'obstétrique. Elle y végétait ; cependant elle déclina les offres de l'impératrice de Russie pour ne pas quitter la France, et refusa la succession de Mme Lachapelle à la tête de la Maternité.

Enfin, âgée, malade, hémiplégique, elle dut résigner ses fonctions et vivre dans la gêne, ruinée par une faillite qui engloutit ses maigres économies, essayant de placer quelques articles dans le *Dictionnaire des Etudes médicales pratiques*, dans le *Journal complémentaire*, et ailleurs. Elle jouissait, au bout de trente-cinq ans de service, d'une pension de 600 francs qu'elle n'était même pas sûre de conserver jusqu'à la fin ; le ministre de l'Intérieur et celui de l'Instruction publique y ajoutèrent chacun 500 francs. Ainsi Mme Boivin finit dans une médiocrité peu dorée, distrayant sa triste vieillesse par la lecture de quelques livres et le commerce de quelques rares amis, demandant à la religion les consolations que la vie lui refusait. Elle finit par se retirer à Versailles auprès de sa sœur et de son neveu, et y mourut d'apoplexie le 15 mai 1841, âgée de soixante-sept ans.

Elle était décorée de la médaille d'or du Mérite civil de Prusse, membre de la Société médicale d'émulation, de la Société de Médecine pratique, de l'Athénée des Sciences et des Arts, correspondante de la Société de Médecine de Bordeaux, de l'Académie de Médecine de Berlin, des Sociétés de Médecine et des Sciences naturelles de Bruxelles et de Bruges, et docteur de la Faculté de

Médecine de Marbourg qui lui conféra ce grade honorifique sur un magnifique et laudatif parchemin à l'occasion d'un jubilé. M^me^ Boivin n'était point insensible à l'éclat des titres et à la gloire des diplômes, et il lui plaisait infiniment de se voir qualifiée de *vir doctissimus* par les graves professeurs à lunettes d'Outre-Rhin. « Elle put même un instant espérer, dit Witkowski, d'être associée à l'Académie de Médecine de Paris, mais sa candidature échoua. M^me^ Boivin vengea sa vanité blessée par ce mot spirituel : « Les sages-femmes de l'Académie n'ont pas voulu de moi (1). » Notre accoucheuse dut se contenter du surnom d'*Agnodice française* que lui décerna un helléniste galant et docte, M. Daniel Wittembach, professeur de littérature grecque à l'Université de Leyde ; et des sympathies de M^me^ Wittembach, marbourgeoise d'origine, laquelle ayant trouvé dans le veuvage des loisirs inconsolables, la vint visiter à Paris pour l'amour de feu son époux, du grec et de l'obstétrique.

M^me^ Boivin avait une pratique étendue, dont elle fit preuve plus d'une fois : Dupuytren — un connaisseur — dont elle accoucha la fille, la comtesse de Beaumont, disait d'elle : « Elle a un œil au bout du doigt », et pourtant, à cette époque, elle avait déjà pâti de sa première attaque. Sa théorie était peut-être moins sûre que sa pratique. Son ouvrage ne vaut pas celui de M^me^ Lachapelle ; et ses planches figurent des dispositions fœtales assez fantaisistes pour que l'on ait dû en retrancher trente-quatre après la troisième édition, comme « présentations anormales entièrement imaginaires ». Elle n'en occupe pas moins une place fort honorable dans l'histoire de l'obstétrique et dans les annales de la Maternité.

1. Isidore Bourdon ; Witkowski, p. 59-60.

QUATRIÈME PARTIE

L'ÉCOLE DES SAGES-FEMMES

CHAPITRE XI

Les élèves sages-femmes

I. Les dernières apprentisses. — Les premières élèves sages-femmes ; tâtonnements des premiers règlements ; projets d'école mixte ; Chaptal crée l'Ecole des sages-femmes ; arrêté du XI messidor an X.

II. Ouverture de l'Ecole (1er nivôse an XI). — Arrivée des élèves. — D'où elles viennent. — Conditions d'admission : limites d'âge, examen sanitaire, instruction élémentaire.

III. Durée des études : semestrielle (1802-1807), annuelle (1808-1894), bisannuelle (1895). Nombre des élèves. — Prix de la pension ; boursières, demi-boursières, élèves à leurs frais. — Elèves externes admises à l'origine. — Suppression de l'externat et des auditrices libres. — Des élèves internes ; leurs logements ; l'Oratoire, l'hôtel Lautrec, Port-Royal. — Habillement et uniforme. — Régime alimentaire. — Récréations, gymnastique, sorties, parloir. — Mesures de précautions à l'égard des étrangers. — Mesures disciplinaires et moyens d'émulation.

IV. Régime scolaire : 1° instruction pratique ; plan de Mme Lachapelle ; service de l'infirmerie ; service de la salle d'accouchement ; les alertes nocturnes ; visite et contre-visite des accouchées ; tribulations de la vie scolaire ; les *bleues* et les *rouges*. — 2° Instruction théorique ; les cours, la salle des cours. — Cours d'obstétrique par l'accoucheur en chef, l'accoucheur adjoint, la sage-femme en chef, les aides, les élèves répétitrices. — Cours théorique et pratique de vaccine et de saignée, par l'interne en médecine. — Cours élémentaire de pathologie par le médecin, d'anatomie et physiologie par l'interne, d'anatomie pratique à Clamart. — Cours de botanique ; le jardin botanique. — Cours de sciences élémentaires ; cours de sciences de laboratoire. — L'étude. — Livres classiques.

V. Les épreuves scolaires : examens de passage ; petits examens, grands examens. — Les jurys, les jetons de présence. — Le certificat et le diplôme. — Les concours : concours pour la médaille d'or ; concours de vaccine, de saignée, de botanique et sciences accessoires. — Les derniers jours de l'année scolaire. — Les victimes du devoir.

I

A d'inhabiles mains trop longtemps immolées,
Enfin, rassurez-vous, campagnes isolées !
Un ministre en conçoit le généreux dessein ;
D'adeptes dans cet art pullule un jeune essaim ;
A sa voix une école, en élèves fertile,
Des champs va secourir jusqu'au dernier asile ;
Et de Lucine en France attestant les progrès
Cette école partout étendra ses bienfaits.

Voyez ce jeune essaim circuler dans l'Hospice !
Son zèle est si fervent ! Son nombre est si propice !
Qui sait mieux s'acquitter des soins minutieux
Que l'art à l'accouchée administre en ces lieux ?
L'adepte en ses foyers va bientôt reparaître
Et se fera bénir des champs qui l'ont vu naître.
Fondateur de l'école, applaudis-toi, Chaptal !
Que d'enfants à la Parque, à son ciseau fatal
Soustraits avec leur mère et rendus à la vie !
La pitié dans ton cœur au savoir est unie.
Ton emblème sera dans la postérité
Minerve bienfaitrice aidant l'Humanité (1).

C'est en ces termes poétiques et galants que M. Alhoy qui fut membre de la Commission administrative des Hospices, fait l'éloge de l'école d'accouchement créée par Chaptal.

En réalité, Chaptal n'avait fait que reprendre et développer une vieille tradition. Avant la fondation de l'école d'accouchement on recevait déjà à la Maternité quelques *apprentisses*, suivant des cours théoriques et pratiques de trois mois, sous la direction de Mme Lachapelle. Comme à l'ancien Hôtel-Dieu, elles étaient quatre au début de l'an XI, et le jury créé par le nouveau régime se mit en devoir de les questionner avant de les laisser reprendre leur liberté. Voici le compte rendu du premier examen passé à la Maternité :

Procès-verbal d'examen de quatre élèves sages-femmes qui se trouvaient à l'hospice de la Maternité lorsque le Règlement organique du 11 Messidor an 10 a paru.

Nous soussignés médecins et chirurgiens ordinaires en chef de l'hospice de la Maternité et commissaires nommés par le Conseil Général d'administration des hospices civils de Paris et par l'École de médecine composant le jury d'examen prescrit par le règlement du ministre de l'Intérieur du 11 Messidor an 10 avons procédé à cet examen aujourd'hui 2 Nivôse an 11 depuis une heure de relevée jusqu'à trois, avons interrogé successivement sur les divers points de l'art des accouchements mesdames

1° Marie-Justine Marcelat, du département de Seine et-Marne.

1. Alhoy. *Promenades poétiques dans les Hospices*, Paris, 1826, pp. 14-15.

2° Cliquet Baron du département de la Nièvre.
3° Marie-Madelaine Latreille du département de l'Eure.
4° Adelaïde Chevreau du département de Seine-et-Marne.

Ayant été satisfaits de leurs réponses nous estimons qu'il doit en être fait un rapport favorable à l'école de médecine tendant à ce qu'il leur soit délivré un certificat de capacité conformément au règlement sus-énoncé.

Signé :
BAUDELOCQUE, ANDRY, AUVITY et ANTOINE DUBOIS

Ainsi disparurent, pour jamais, les héritières des apprentisses de l'ancien office des accouchées de l'Hôtel-Dieu. Quant à la nouvelle organisation scolaire, elle subit, au début, quelques vicissitudes.

Le *Code spécial* des 14-16 pluviôse an X avait prévu l'adjonction à la sage-femme en chef de 6 élèves sages-femmes au moins. Le règlement du service de santé des hospices du 4 ventôse an X, décida la création d'un enseignement obstétrical plus vaste donné à des étudiants en médecine et à des élèves sages-femmes en nombre indéterminé.

Ces dispositions furent trouvées louables. En floréal an X, Camus prônait dans le *Décade philosophique* ce projet d'école mixte pour élèves sages-femmes et élèves accoucheurs qui, sélectionnés par des examens d'entrée et de sortie, fourniraient d'habiles disciples de Lucine à tous les départements de la République.

Mais la sage-femme en chef, M^me^ Lachapelle, n'était point de l'avis de M. Camus. Craignait-elle de voir l'ordre moral compromis par l'admission d'élèves des deux sexes? ou son autorité débordée par celle des intrus masculins qui se présentaient avec une imposante majorité ? Elle caressait un autre projet pour elle-même, la survivance de l'ancienne suprématie de la maîtresse sage-femme de l'Hôtel-Dieu, une souveraineté effective et peu partagée sur de nombreuses élèves, formées par ses soins. D'ailleurs, ce qu'il fallait alors, c'était assurer des sages-femmes à ces campagnes où des chirurgiens capables n'auraient ni le goût de s'enterrer, ni le moyen de vivre, où l'obstétrique ne leur aurait dû que ses rares interventions opératoires. Le recrutement des accoucheuses passa donc avant l'instruction des élèves

en médecine ; Mme Lachapelle sut agir sur Chaptal et gagna sa cause : le 11 messidor an X (30 juin 1802) un arrêté du ministre de l'Intérieur qui fut comme la Charte de la nouvelle Maternité, expulsait les représentants du sexe dangereux (je veux dire les étudiants), organisait et réservait aux élèves sages-femmes l'Ecole d'accouchement de l'Oratoire.

Le 11 thermidor an X (30 juillet 1802), le Conseil général des Hospices fixa l'ouverture de l'Ecole au 5 fructidor suivant ; mais on y trouva sans doute quelque difficulté, et la date fatidique fut reportée au 1er nivôse an XI (22 décembre 1802).

II

Les premiers élèves arrivèrent, et, dans le désarroi de la nouvelle installation, pâtirent de quelques embarras ; plusieurs de ces pauvres filles fatiguées d'un long voyage, cahotées par d'interminables journées de diligence — il en venait jusque de la Drôme — s'installèrent tant bien que mal dans les locaux encore mal aménagés, et même à l'Allaitement ; la question des vivres donna lieu à des plaintes, et de menues dépenses imposées par l'administration pour l'achat « de deux assiettes, d'un verre, d'un pot de nuit, des livres élémentaires », le blanchissage et l'indemnité à la sage-femme en chef achevèrent de vider la maigre bourse des arrivantes, déjà fort entamée par les frais d'une longue route. Quelques-unes, en faillite, firent appel à la générosité de leur préfet qui leur envoya une petite somme en demandant des explications au directeur sur tant de frais supplémentaires ; il fallut parlementer, s'expliquer, éclairer les préfets sur ces achats nécessaires (1). Enfin on parvint à s'arranger et l'Ecole fonctionna normalement.

On y vit entrer dans les débuts, des sages-femmes déjà vieilles qui avaient exercé sans diplôme à la faveur de la Révolution et auxquelles les autorités demandaient désormais un titre légal ; En outre beaucoup de filles, de veuves ou de mères de famille, ruinées par le malheur des temps, vinrent y chercher le moyen

1. *Arch. Nat.*, F8 216. (class. provis.)

de subvenir à leur propre entretien ou à celui de leurs proches ; ainsi fit Mme Boivin qui avait une fille à nourrir ; ainsi firent bon nombre d'épouses d'officiers de santé échappés des armées de la République ou de l'Empire, et de ceux que la Restauration jetait sans solde, ou en demi-solde, sur le pavé.

Il faut voir ce navrant dossier de misères implorantes, d'infortunes avouées ; une mère sans ressources, chargée de 5 enfants en bas âge, et d'un mari aliéné, dont le petit avoir a été pillé par les alliés, et qui invoque la pitié du duc d'Angoulême pour être reçue gratuitement à la Maternité ; des sages-femmes des pauvres, non rétribuées de leur peine, et qui, en échange, sollicitent pour leur fille ; des sœurs aînées, soutiens de famille ; des orphelines qui ne savent que devenir, des filles d'anciens militaires, d'accoucheuses et de médecins dans la gêne : toutes demandent des bourses, et c'est un amas énorme de pétitions tracées d'une plume bien appliquée, ou écrites par un calligraphe de village et suivies d'une grosse signature difforme, avec, en marge, des recommandations de préfets et de maires, chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, des apostilles du curé, de l'évêque, ou d'un homme influent au faubourg Saint-Germain, comme Deneux. Les unes font appel à la philanthropie du ministre et l'assurent de leur reconnaissance, de leur zèle, de leur sagesse et de leur grand amour du travail ; et les ministres de la Restauration, qui sont fort polis, se déclarent leur très humble serviteur ; d'autres s'adressent à la duchesse et ne manquent point, pour la mieux toucher de la féliciter « de la naissance d'un prince qui comble de joie toute la France » ; plus tard on invoque « Sa Majesté la reine des Français » ou Sa Majesté l'impératrice, et je dois dire qu'elles font répondre à la solliciteuse et s'en occupent de leur mieux. Parfois, la flagornerie vis-à-vis du pouvoir dégrade la requête, et tel quémandeur de bourse rappelle, en 1823, « les chagrins qu'il a récemment éprouvés pour s'être franchement prononcé en faveur du gouvernement ». Il y a toujours des gens qui prennent leurs convictions pour un mérite (1).

Conditions d'admission. — Age. — Les entrantes doivent

1. Voy. *Arch. nat.* F^8 216.

être âgées au moins de dix-huit ans (1) — dix-neuf ans révolus depuis le règlement de 1895, et de trente-cinq ans au plus.

Cependant, exception fut faite initialement pour les accoucheuses déjà refusées par les jurys médicaux et admises à compléter leur instruction à la Maternité. En l'an XII, les femmes ou veuves formaient un peu plus du quart des élèves, plusieurs avaient dépassé, et de beaucoup, la trentaine ou la quarantaine ; la doyenne avait quarante-huit printemps. Cette clientèle est devenue de moins en moins nombreuse ; elle n'a pas disparu, mais elle s'adresse maintenant aux Ecoles obstétricales de province où ces personnes trouvent une liberté plus grande et la possibilité de rester à portée de leur foyer. A Port-Royal, les jeunes filles forment maintenant l'immense majorité, et l'ancien *dortoir des dames* n'aurait presque plus d'hôtesses.

Quoi qu'il en soit, une administration indiscrète demande aux entrantes leur extrait de naissance, avec, selon le cas, l'autorisation de la famille ou de l'époux, et l'acte de mariage, ou l'acte de décès du mari. Elles doivent y joindre un certificat de bonne vie et mœurs légalisé par le maire, et énonçant la profession des parents ou du mari.

Santé. — Il leur faut encore passer un examen sanitaire, devant le médecin de la Maternité. De plus on exige un certificat de revaccination depuis moins de deux ans.

La grossesse même légitime est un motif de non-admission ou d'exclusion. Au mois de mars 1833 une élève ayant été reconnue, de son propre aveu, enceinte de cinq mois et demi fut invitée à franchir la porte comme contrevenant à l'article 5 du titre II du règlement du 8 novembre 1810. Une autre fois le scandale fut plus grave et la mésaventure dont pâtit jadis la papesse Jeanne se reproduisit en pleine visite devant l'assistance effarée.

1. Y eut-il des exceptions ? Aux examens du 24 décembre 1806, il fut décidé que « quoique le jury ait été satisfait des réponses de M[lle] Balvallé, considérant que son âge ne peut pas encore inspirer de la confiance, il a arrêté que son certificat de capacité ne serait échangé contre le diplôme de sage-femme que dans deux ans, et que pendant ce temps elle serait autorisée à exercer sous la surveillance de madame sa mère, maîtresse sage-femme ».

D'ailleurs l'administration se plaignit encore en 1832 de l'envoi d'élèves de seize et dix-sept ans, qu'on ne put garder qu'à contre-cœur, pour ne pas leur imposer des frais de retour en pure perte et de peur de mécontenter les préfets.

Instruction. — L'administration exigeait que les entrantes sussent lire et écrire ; elles devaient en justifier à la préfecture de leur département avant de gagner Paris, et en apporter l'attestation préfectorale. Formalité souvent omise, car il fallut réexpédier à plusieurs reprises dans leurs foyers des postulantes absolument illettrées, et rappeler aux préfets ces indispensables conditions par circulaire ministérielle du 24 mai 1816. Néanmoins un nouveau renvoi fut prononcé dans ces circonstances le 1er septembre 1819.

A la distribution des prix de 1841, Orfila et Danyau regrettaient qu'une instruction primaire insuffisante eût entraîné cette année là quatre échecs et quantité de notes médiocres. En 1844, nouvel avertissement aux préfets, en 1845 nouvelles plaintes du jury d'examen qui adresse au ministre les monuments de cacographie par lui recueillis ; ces copies informes sont déposées aux Archives Nationales (1). C'est alors que le doyen Orfila, ayant décidé d'imposer aux élèves sages-femmes de la Faculté un examen préalable de lecture et d'écriture, propose au Conseil des Hospices d'appliquer la même mesure aux élèves de la Maternité. Le ministre décrète qu'à partir de juillet 1845 les postulantes devront satisfaire à cette épreuve. En novembre 1845 le Congrès médical demande encore que toute aspirante sage-femme justifie par avance d'une instruction élémentaire indispensable. Ces souhaits trop motivés n'empêchèrent pas Désormeaux le jeune de déplorer en 1857 dans les compositions de ces demoiselles « d'effroyables outrages à la grammaire » et le même motif plongeait en 1880 M. Hervieux dans la tristesse.

Pourtant une institutrice donnait alors aux arriérées six leçons hebdomadaires de grammaire française ; et cet enseignement dura jusqu'à la réforme de 1895. Mais ces temps sont déjà lointains : la diffusion de l'instruction se révèle par les progrès de la calligraphie ; et la proportion assez considérable des *brevets*, le relèvement du prix de la pension, les exigences de programmes plus étendus n'ont pas été non plus sans influence ; le niveau social et intellectuel des élèves s'est progressivement élevé depuis cent ans, et principalement dans les vingt dernières années.

1. A. N. F^8 216.

D'ailleurs le règlement de 1895 édicte que les élèves devront avant leur admission présenter le brevet de capacité élémentaire de l'enseignement primaire, où, à son défaut, passer un examen en présence du directeur, d'un délégué de l'administration et d'une inspectrice de l'enseignement primaire désignée par le préfet de la Seine. Cette épreuve porte sur l'écriture et l'orthographe, les quatre règles de l'arithmétique et les fractions, et comprend aussi une narration française sur un sujet d'histoire de France depuis Henri IV ou de géographie de la France.

III

Durée des études. — Initialement, la durée des études était d'un semestre (1). Mais une certaine partie des élèves redoublaient, les unes à la suite d'un échec, les autres de leur plein gré : ces dernières n'avaient qu'à prévenir un mois à l'avance, avec l'assentiment de leur famille ou de leur préfet.

Même, pour encourager l'émulation, le Conseil des hospices décida le 3 prairial an XII que la gratuité d'un deuxième cours de six mois serait accordée à l'élève la plus zélée, désignée par le suffrage de la sage-femme en chef et celui de toutes ses compagnes.

En 1807 le directeur Hucherard proposa au ministre de l'Intérieur de porter la durée des cours à un an, mesure déjà consignée dans le rapport des commissaires de l'an XIII, inaugurée le 1er juillet 1808 et confirmée par l'arrêté ministériel du 8 novembre 1810. Cette mesure devait au moins doubler le nombre actuel des élèves ; aussi Camet de la Bonnardière conseilla dès 1807, dans l'intérêt des études, de limiter les admissions annuelles à 100 ou 120 et de les répartir entre les divers départements de l'Empire par un roulement triennal, chacun d'eux devant d'ailleurs s'engager à envoyer des élèves à son tour, nonobstant toute institution locale. En 1808, Frochot réclama de nouveau la réduction des élèves à 120. Mais ce taux fut largement dépassé : aux exa-

1. Les cours semestriels étaient alors fréquents dans l'organisation pédagogique. Dans les écoles secondaires communales le programme de l'année scolaire était réparti en deux cours de six mois.

mens de 1809 on comptait 121 candidates, 129 en 1810, 130 en 1811, 143 en 1812, 161 en 1813, 130 en 1814. La fin de l'Empire marqua l'apogée de la Maternité ; sous la Restauration le chiffre des élèves décrut sensiblement, et la moyenne oscilla, pendant toute la durée du régime d'études annuelles, entre 60 et 80.

En général, les élèves étaient obligées à une année entière de scolarité. A plusieurs reprises, des dispenses furent accordées, mais à titre exceptionnel : des sages-femmes malades furent reçues hors série, avant le terme normal de leurs études pour aller chercher la guérison dans leur pays. En juin 1819, le jury délivra un certificat de capacité à une élève zélée qui avait dû quitter l'école en décembre 1818 pour soigner et soutenir sa famille, pauvre et nombreuse. Par contre, en 1828, plusieurs élèves quoique reçues à l'examen annuel furent retenues après la session jusqu'à l'expiration des douze mois réglementaires qu'elles n'avaient point accomplis.

L'année scolaire commençait le 1er juillet et l'on n'admettait plus personne après le 10 juillet. L'administration trouvait qu'à cette date la Maternité offrait « un aspect plus riant, et qu'après avoir quitté père, mère, mari, enfants, les élèves trouvaient dès l'abord un genre de dissipation qui les console de l'ennui dont aucune n'est exempte à son arrivée à Paris ». D'autre part, cette époque était la plus favorable aux voyages ; enfin, le mois de juillet étant le moins abondant en accouchements, les élèves avaient plus de loisir pour apprendre le rudiment de leur art et arrivaient déjà instruites aux mois, plus chargés, de l'hiver.

Le décret du 25 juillet 1893 ayant imposé aux sages-femmes deux années d'études, le nouveau règlement de 1895 exigea des élèves de la Maternité deux ans d'internat. Cette prolongation était réclamée depuis longtemps. En novembre 1845, le congrès médical réuni à Paris émettait le vœu que nulle élève sage-femme ne pût être reçue « sans justifier de deux années d'études faites dans un hospice de maternité et sous la direction du médecin de cet établissement ». Husson, Hervieux, en 1862, Guyon en 1865, déploraient que l'esprit d'économie des préfets ou des familles empêchât les élèves de pousser leurs études au delà du terme, strictement exigé, d'une année ; en 1867, il n'y

eut que 27 élèves — le quart environ (1) — à se résoudre à douze nouveaux mois de travail et de captivité.

L'institution du régime bisannuel n'a pas augmenté le nombre total des élèves ; il est resté à peu près stationnaire : en 1903-1904, 74 (39 anciennes, 35 nouvelles) ; en 1904-1905, 76 (35 anciennes, 41 nouvelles).

Prix de la pension. — Le prix de la pension semestrielle fut fixé par le Conseil général en sa séance du 4 thermidor an X à 240 francs, plus 30 francs pour la sage-femme en chef; puis à 250, par la délibération du 22 nivôse an XI; enfin à 306 francs en 1807. Après qu'on eut porté la durée des cours à un an la pension fut évaluée à 600 francs par l'arrêté ministériel du 8 novembre 1810, plus 67 fr. 75 de fournitures diverses (instruments (2), livres classiques, indemnité de blanchissage de 36 francs par an). En 1815 le *Mémoire historique et instructif* sur la Maternité, estimé 6 francs, ayant été rayé du programme, le taux tomba à 697 fr. 75 ; il s'y maintint jusqu'en 1875, et l'administration constatait alors mélancoliquement que chaque élève lui coûtait annuellement 1245 fr. 74 ; aussi éleva-t-elle la pension à 1100 francs à partir du 1er juillet 1875. Quoique l'enseignement soit devenu bisannuel, en 1895, l'administration a maintenu le prix annuel à 1100 francs payables d'avance par trimestre, y compris 42 francs de livres classiques et 10 francs d'instruments que l'hôpital se charge de procurer, et l'indemnité de blanchissage de 36 francs (3).

Les bourses scolaires de la Maternité ont été octroyées par des générosités fort différentes et qui ne se sont pas toutes soutenues jusqu'à nos jours :

1° Par le ministère de l'Intérieur.

2° Par les préfets des départements ou la Ville de Paris.

3° Par les commissions administratives des hospices de province.

1. Du temps de Mme Lachapelle un quart des élèves en moyenne redoublaient l'année.

2. Une décision ministérielle du 25 août 1812 imposant l'achat d'une paire de ciseaux, d'une sonde de femme, d'un tube laryngien, d'une canule à injections, le tout évalué à 24 fr. 90, et du *Mémorial* de Mme Boivin porta les frais accessoires de 67 fr. 75 à 102 fr. 65.

3. Arrêtés des 20 juillet et 12 août 1895.

4° Ou par l'Assistance publique (1).

Outre les boursières ou demi-boursières, la Maternité admet des élèves à leurs frais. Mais plusieurs ayant trop présumé de leurs réserves financières ou frappées par des revers imprévus se virent dans la nécessité d'interrompre leur carrière ou de solliciter une bourse avec apostille du directeur, de la sage-femme en chef, du médecin et de l'aumônier. Au mois de janvier 1819 une pauvre fille, à bout de ressources, songeait à quitter l'établissement, lorsque ses collègues, averties, se cotisèrent pour lui permettre de continuer ses études jusqu'à sa réception. Le professeur A. Dubois voulut ajouter son obole, et le duc d'Angoulême, qui présida cette année-là la distribution des prix, fit dire le lendemain qu'il entendait s'associer à cette bonne œuvre et donnerait ce qu'on lui demanderait.

En 1857, deux élèves refusées aux examens de la Maternité ne durent qu'à une collecte faite parmi leurs collègues et les membres du jury de pouvoir prolonger leurs études afin de se présenter, trois mois après, devant la Faculté de Médecine (2).

Externat et internat. — Primitivement, les élèves sages-femmes n'étaient pas astreintes à l'internat : le 22 nivôse an XI, le Conseil général des Hospices déclara que « si quelque élève veut user de la liberté accordée par l'arrêté du 11 messidor an X de se loger à ses frais elle ne pourra le faire qu'après en avoir obtenu la permission de la maîtresse sage-femme. Cette permission désignera la maison où l'élève logera et ne sera accordée qu'autant que cette maison sera à proximité de l'hospice et qu'elle aura la réputation de maison sûre et honnête » (3). D'ailleurs les élèves logées en ville étaient tenues de se trouver à la Maternité pendant toute la durée de leur tour de garde, et, le reste du temps, de 9 heures du matin à 8 heures du soir. Le règlement de 1807 confirma encore cette latitude.

1. Le règlement ministériel du 3 novembre 1810 décida que l'administration des hospices placerait chaque année une de ses pupilles, âgée de dix-huit ans, à l'Ecole d'accouchement. En 1839, la place d'élève sage-femme des hospices fut mise au concours. Une circulaire du 9 décembre 1880 a rappelé et confirmé l'usage établi depuis 1810.

2. Trois autres élèves refusées obtinrent la faveur de rester gratuitement à l'école jusqu'à la fin d'août 1857.

3. Dél. dud. jour, art. VIII du règlement.

D'autre part, l'arrêté du Conseil des hospices du 11 thermidor an X permit au chirurgien-accoucheur en chef de délivrer à quelques sages-femmes externes, élèves de la Faculté de Médecine, des cartes d'entrée à ses cours, mais ces auditrices du dehors n'étaient point admises à l'instruction pratique.

D'ailleurs l'administration les regardait d'un mauvais œil : elles apportaient de l'extérieur comme un air de liberté qui grisait un peu les élèves internes rebutées par la fatigue, le régime et la réclusion ; et cela nuisait au recrutement de ces dernières dont le travail devenait de plus en plus lourd à cause de la diminution progressive de leur nombre et de l'augmentation du chiffre des malades. En 1829, les élèves externes firent solliciter par Orfila auprès du ministre de l'Instruction publique l'autorisation de prendre part aux exercices pratiques ; ce fut sans succès. Bien plus, la direction réclama en 1830 leur expulsion comme auditrices des leçons et l'obtint (1). Et au mois de mai 1847, M^lle^ Callé, sage-femme de l'hôpital des Cliniques, ayant demandé, en faisant appuyer sa requête par le doyen Orfila, que les élèves sages-femmes de la Faculté assistassent aux examens et aux concours de la Maternité, en simples témoins, le Conseil général des Hospices invoqua les inconvénients et les désordres qui avaient jadis résulté d'une semblable tolérance, pour opposer un refus.

Les élèves internes furent disséminées un peu dans tous les coins de l'Oratoire et même, faute de place, à Port-Royal : le 3 frimaire an XII, Alhoy, membre de la Commission administrative, prescrit à l'agent de surveillance Hucherard de loger provisoirement rue de la Bourbe les élèves qui se présenteront pour commencer le cours le 1^er^ nivôse. On s'arrangea tant bien que mal ; 90 lits d'élèves étaient répartis en divers dortoirs ou chambres nouvellement blanchis dans la maison de la rue d'Enfer ; elles se groupaient là par petites tribus, entre payses ; et dans le rez-de-chaussée de l'ancienne chapelle de l'Oratoire, coupée en deux étages par un plancher, on avait installé leur réfectoire et l'amphithéâtre des cours, le tout inachevé ; il n'y avait pas de gra-

1. Une note de Trébuchet (*Jurispr. de la Méd.*, p. 465) laisse supposer que ce ne fut que vers 1833 ou 1834.

dins dans la salle des cours, seulement des chaises, et le chauffage manquait. En l'an XIII, Viel dressa des plans pour organiser des chambres d'élèves au premier étage de la chapelle, et surélever celle-ci de deux nouveaux étages dont on ferait encore des dortoirs de sages-femmes. Ces devis, agrémentés de diverses réparations et d'un projet de pharmacie, se montaient à 67.471 fr. 63. Ces agrandissements étaient indispensables : le règlement de 1807 portant à un an la durée des études allait doubler le nombre des élèves, et il ne fallait point songer à trouver de la place à Port-Royal, les femmes enceintes affluant à l'approche de l'hiver en quête d'un asile.

L'Administration imagina, au dernier moment, une autre combinaison. Il y avait sur la rue d'Enfer une ancienne dépendance de l'Oratoire, vendue à part dans la suite, et qu'on appelait l'hôtel Lautrec. En 1808 cette maison appartenait à Guillaume-Olivier de Corancez, celui-là même qui avait jadis fondé avec l'apothicaire Cadet de Vaux le *Journal de Paris* (1) ; le propriétaire l'avait donnée à bail à M. de Lanneau, directeur du collège Sainte-Barbe qui en sous-loua une partie à M^lle^ Gambès, maîtresse de pension ; celle-ci ayant déménagé, de Lanneau sous-loua le local vacant à l'administration hospitalière. Elle en fit l'asile des 160 lits du pensionnat (2), se réservant de faire du dortoir de la chapelle une fois achevé, et peu confortable, une salle de femmes en couches. En 1808, le sous-bail ayant pris fin, Corancez refusa de consentir à l'avenir à une location partielle, et imposa au Conseil des Hospices la location de tout l'immeuble, au prix de 5.000 francs par an, plus les impôts et l'entretien ; ce bail signé pour neuf ans courrait à partir du 1er avril 1810. Le Conseil, ayant besoin de place dans l'hôpital, dut s'incliner devant ces exigences le 8 novembre 1809, et le ministre approuva cette délibération en janvier 1810 (3). La maison menaçait encore d'être trop petite, puisqu'en 1812, devant le surcroît d'élèves, on dut en aménager les greniers en dortoirs. Mais en

1. Sa fille, Elisabeth-Clémentine de Corancez, veuve de l'officier Jean-Marc de Foissy, épousa le 20 novembre 1799 Antoine Dubois, déjà veuf deux fois. Cette union mal assortie finit par un divorce (1803).
2. Disséminés en diverses pièces.
3. *Arch. Nat.* F8 216.

1814, la Maternité passa de l'Oratoire à Port-Royal et les élèves abandonnant le vieil hôtel Lautrec s'établirent dans l'ancienne abbaye. On les répartit dans huit dortoirs comptant respectivement 23, 10, 18, 23, 23, 20, 13 et 12 lits, ces derniers réservés à leur infirmerie (1), soit au total 130 lits « tous garnis de rideaux blancs ». Ces dortoirs étaient disséminés en diverses parties de la maison, et il est probable que ces pièces gardèrent leur destination jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Il y avait alors un dortoir sur le côté est du cloître, au premier étage, le *grand dortoir*. Un autre, en face, au deuxième étage de l'angle nord-ouest, était appelé le *dortoir des dames* (2); il était affecté aux élèves mariées, voire veuves ou divorcées ; mais les bonnes traditions se perdirent progressivement, et sur la fin, on mit souvent, faute de place, des demoiselles avec les dames. Sur la façade nord du cloître, parallèlement à la rue de la Bourbe et plus tard au boulevard de Port-Royal, trois dortoirs, dont le dernier mansardé, se superposaient jusque dans les combles au-dessus de l'ancien chœur des religieuses. Ils portaient les surnoms de *dortoir de la Lingerie*, de *Grand-Bellevue* et de *Petit-Bellevue,* et ces deux derniers présentaient, outre la vue d'un beau panorama, une foule d'agréments dont le moindre n'était autre que le tuyau du poêle qui venu du Grand-Bellevue perforait successivement le plancher et le plafond du Petit-Bellevue pour gagner les toits. C'était, entre les deux étages, un admirable appareil acoustique, et propice aux communications orales. Les gens sérieux s'en scandaliseront : mais pour apprécier l'intérêt puissant d'un tuyau de cheminée il faut avoir vingt ans, une grande envie de bavarder pour ne rien dire, et gémir dans une prison. Et je renvoie ceux qui douteraient de l'utilité de ces relations téléphoniques aux mémoires des captifs célèbres tels que Pellisson, Latude et Silvio Pellico.

Ces avantages récréatifs compensaient tant bien que mal les ennuis matériels ; des lits pleins de punaises, et dont les propriétaires flambaient la carcasse à l'alcool en dépit des défenses, au

1. Art. 1239 du *Code administratif* de 1824.

2. Une partie de ce dortoir, aujourd'hui désaffecté, a servi à agrandir le laboratoire de médecine. Du reste on a fait une annexe de l'infirmerie (chambres d'isolement).

risque d'incendier la baraque en même temps que les bestioles ; une promiscuité gênante, sans cloisons ; pour tout tapis, le carrelage ; pour mobilier, une méchante table de nuit, une cuvette exiguë, un placard minuscule, pour les vêtements dont on renvoyait l'excédent aux souris du vestiaire, en haut, sous les combles ; la seule prise d'eau reléguée à un étage de distance, dans l'escalier, où l'on faisait queue en temps de gelée.

Ces lieux enchanteurs furent abandonnés en 1902 lorsque la construction de la nouvelle Maternité permit d'affecter à la majeure partie des élèves les dortoirs à alcôves du premier et du deuxième étage, abandonnés par les femmes en couches, avec leur prolongement en retour dans l'aile ouest du cloître. On en loge encore quelques-unes au-dessus du parloir au premier étage du bâtiment de l'éplucherie-paneterie.

Ces asiles du sommeil sont aussi des repaires de souris : les incursions nocturnes de ces rongeurs indiscrets provoquent des réveils en sursaut, des terreurs folles et des chasses endiablées ; ces scènes d'épouvante n'ont d'égales que celles que provoque l'introduction subreptice, entre les draps d'une collègue émotive, d'une jambe ravie au squelette des cours ou d'une poignée de hannetons. Brimades tragiques ! auxquelles viennent parfois faire diversion des parties de saute-mouton, ou des courses en traîneau sur les descentes de lit, à la faveur du parquet ciré, dans la grande allée du dortoir.

Habillement. — Le *Code spécial* de la Maternité (an X) octroyait généreusement aux sages-femmes trois tabliers blancs par décade. En 1881 on innova des bouts de manche en toile, et cette première tentative d'antisepsie vestiaire aboutit à l'adoption définitive des blouses de toile blanche ou bise, froncées avec plus ou moins de coquetterie au gré des porteuses, et qui sont aujourd'hui la tenue de travail des élèves. Mais en dehors des besognes obstétricales, elles ont un uniforme, imposé depuis 1879, une robe noire, de laine en hiver, de toile en été, livrée des heures de récréation ou d'étude. Un insigne la rehausse : un ruban noué autour du cou, bleu pour les élèves de première année, rouge pour leurs aînées. Les blondes se plaignent du rouge et les brunes du bleu ; je parle des coquettes : il y en a qui ne le sont pas assez, et plus d'une fois la négligence

de certaines coiffures souleva l'indignation administrative et provoqua des circulaires du directeur général. Cela date de loin. Déjà en 1691, le bureau de l'Hôtel-Dieu avertissait « les apprentisses sages femmes à l'Hostel Dieu de garder dans leurs habillemens et coëfures une modestie convenable à la maison, avec ordre à la maîtresse sage-femme d'y tenir la main ».

Nourriture. — Les règlements et prospectus de la Maternité y garantissent une nourriture saine et abondante (1). En 1824 le premier déjeuner (1/4 de litre de lait) est servi à l'étude. Les deux autres repas sont servis au réfectoire par deux élèves de corvée, sur des tables rondes de douze couverts, inaugurés par le *Benedicite*, terminés par les *Grâces*, et consommés dans un silence que trouble seule la voix de la lectrice (2). Au coup de sonnette de cette dernière les portes sont fermées et les retardataires se voient ainsi privées du pain de l'âme et du corps. Elles pouvaient s'en dédommager à leurs frais sur le fourneau du dortoir, avec divers comestibles et friandises, envois familiaux ou achats clandestins. Cette prévoyante tradition ne s'est pas perdue : les recluses cachent encore au plus profond de leur placard des provisions et sucreries aux investigations de l'autorité féminine ; elle a saisi parfois des saucissons de contrebande, et l'on a vu recéler des fromages sous les matelas !

En 1808, l'Administration, émue de trop nombreux bris de cuillers, fourchettes et gobelets, remplaça les plus avariés et en rendit les délinquantes, pour l'avenir, pécuniairement responsables.

Lorsque la Maternité prit en 1814 possession de Port-Royal le réfectoire des élèves fut installé dans une bâtisse basse, humide, insalubre, prenant jour sur le cloître par cinq fenêtres, allongée au ras de l'église et la masquant, installation provisoire d'ailleurs, et qu'on travaillait à remplacer au début de 1817 ; il est probable qu'on le transféra alors dans la pièce où il est

1. Menu réglementaire (1817) : Dîner : soupe grasse ; bouilli ; légumes ; fruits. — Jours maigres : soupe ; légumes secs ; œufs ou poisson.

Souper : pâtisserie ou charcutarie, Rôti ou ragoût. — Jours maigres : Légumes frais ou pâtisserie ; salade, fromage, pruneaux ou fruits.

Boisson : 50 centilitres de vin par jour.

2. L'élève lectrice de semaine mangeait après les autres et avait droit, en compensation, à une ration supplémentaire de dessert.

encore actuellement, et où les convives dînent par petites tables.

Ajoutons que le bouquin de la lectrice et le silence obligatoire sont allés rejoindre dans l'oubli les pratiques d'une pédagogie surannée ; et le tumulte des conversations couvre aujourd'hui le tintamarre des assiettes. La corvée de réfectoire a disparu, et la desserte est faite par des filles de service.

Récréations, parloir, sorties. — Afin d'assurer à ces jeunes personnes une santé florissante et des digestions faciles, la sollicitude administrative inaugura en 1878 des leçons de gymnastique au *Bois*. Elles n'ont point persisté. Seul le portique se dresse encore au milieu des pelouses et permet aux plus hardies des prouesses d'escarpolette. L'administration ne dédaignait pas, comme on le voit, de s'intéresser aux plus petits détails sanitaires : et l'usage de la tabatière fut même par elle réglementé ! Une élève ayant reçu défense de priser, les parents réclamèrent auprès du directeur pour solliciter une autorisation si utile à la santé, en ajoutant ce post-scriptum suggestif : « M. le directeur, j'ai fini votre tabatière et à la première occasion je me ferai un grand plaisir de vous la faire parvenir. » Mais jetons plutôt un voile sur cette corruption de fonctionnaire ! Cela se passait sous l'Empire !

La majorité des élèves prisant davantage les sucreries que la poudre de Jean Nicot, elles ont licence d'acheter des pastilles de menthe à la cantine ; après quoi elles se répandent sous les charmilles. En cas de pluie, la récréation a lieu dans la salle d'étude actuelle ou ancienne, et toujours sous l'œil de la sous-surveillante.

Deux fois par an, ces jeux se prolongent et se font plus bruyants, avec l'autorisation officielle : ce sont les jours de fête intérieure ; l'une commémore la fête de la sage-femme en chef ; l'autre, la Sainte-Catherine qui est pour les demoiselles ce qu'est, pour les potaches, la Saint-Charlemagne : grande occasion ! Fi de l'étude et des bouquins ! On mange des brioches, et la salle d'étude devient salle de bal ; le piano criard lance les sons inharmonieux d'une valse populaire, et les couples tournent, tournent jusqu'à dix heures du soir, par permission extraordinaire ; on se passe de cavaliers, mais il y des masques !

Il n'est cage si joyeuse dont on ne veuille quelquefois sortir :

les élèves ont aussi quelques journées de congé. L'article 13 du règlement du 22 nivôse an XI et l'article 6 du règlement du 17 janvier 1807 autorisaient deux sorties par mois, le jour seulement ; mais le 30 juin 1810 M. de la Bonnardière avisa l'agent de surveillance Hucherard qu'à partir du 1er juillet elles seraient supprimées, sauf pour des cas urgents et exceptionnels dont on lui référerait. Le règlement du 8 novembre 1810 rapporta cette décision, octroya aux captives deux sorties par an, pendant les six derniers mois d'études, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, mais seulement en compagnie de leur père, mère, ou mari, auxquels il était enjoint de les ramener personnellement jusque chez le concierge. Le *Code administratif* de 1824 ne fut guère plus large, toléra quatre sorties annuelles sous les mêmes sauvegardes ; et l'administration se félicita des « heureux effets de cette mesure » de restriction. Elle ne fut pas toujours appliquée très rigoureusement, car en 1817 les jeunes filles dénuées de parents à Paris avaient licence de franchir le seuil, mais au nombre de six au plus, sous l'escorte d'une fille de confiance. Néanmoins, en 1870, les pensionnaires n'avaient encore que six sorties par an, de 8 heures du matin à 8 heures du soir. Actuellement elles sont libres de sortir, sauf punitions, un dimanche par mois, et les jours fériés, sous réserve de l'assentiment de leurs parents et des nécessités du service et du roulement.

En dehors de ces échappées, les élèves ont encore quelques relations avec le monde extérieur, aux heures de parloir (1). D'abord situé à côté du portail de la rue de la Bourbe, et commun aux élèves et aux hospitalisées, mais à des heures différentes, le parloir a été transféré dans l'angle sud-est des bâtiments claustraux, à côté de la paneterie. Dès l'origine, de sévères mesures sont prises contre toute intrusion étrangère : deux femmes enceintes (aujourd'hui une infirmière) sont chargées d'aller avertir les captives réclamées. Les parents entrent et sortent par une porte spéciale, donnant directement sur le boule-

1. L'arrêté du Conseil général des Hospices du 26 juin 1811 dit : tous les jours de semaine de 8 à 10 heures du matin, et le dimanche de 8 à 9 heures et de 1 à 6 heures. Depuis le transfert à Port-Royal en 1814, les heures officielles furent en semaine de 8 à 11, de 1 à 3, de 4 à 6 ; le dimanche de 8 à 9 et de 4 à 6 heures.

vard et se heurtent au milieu du parloir à une balustrade inhumaine, sans pouvoir pénétrer plus avant : on converse par-dessus cette barrière, sous l'œil vigilant de la surveillante en faction dans une cage de verre.

Le terrible code de 1824 ajoute une défense formelle : il est interdit de rien boire ni manger dans ce local.

On voit avec quelle prudence alarmée l'Administration veillait sur ses ouailles : et pourtant, en 1813, 32 élèves ayant trouvé moyen de lier une conversation illicite avec des passants par dessus les murs du jardin, furent punies et privées du prix de bonne conduite (1). Mais les précautions devinrent plus rigoureuses encore contre toute incursion du sexe laid.

Il fallut à J.-F. Osiander le fils de hautes influences, l'appui spécial de Baudelocque et un nom célèbre pour pouvoir étudier en détail pendant plusieurs mois de 1809-1810 le fonctionnement de l'hospice et suivre la visite de Chaussier et les cours de l'accoucheur en chef. Par exception celui-ci fit entrer quelques étudiants, ses élèves, à propos d'un cas rare (2). Béclard, futur gendre d'A. Dubois, put encore exécuter quelques recherches avec Chaussier (3) et le docteur Piédagnel accompagna en 1833, à la faveur de son titre de médecin du bureau central, son ami Gérardin, médecin de la maison. En 1831, E.-G.-J. de Siebold lui-même ne fut admis qu'à une rapide incursion (4) ; pourtant en octobre 1838, Osiander le fils, alors professeur à Gœttingen, trouva dans le directeur Boivin, en l'absence de Paul Dubois, un cicerone accueillant, et prit plaisir à évoquer devant lui les souvenirs de sa première visite vingt-huit ans auparavant.

Par contre on évinça en 1835 le chirurgien Léonard Galli ;

1. *Arch. Nat.*, F^8 216.

2. Gardien. *Tr. complet d'Acc.*, 1816, T. III., p. 313.

3. Recherches sur le relâchement gravidique des symphyses pelviennes, voy. Béclard, thèse de Paris, 1813.

4. « Je vis le grandiose établissement de la Maternité consacré spécialement à l'instruction des sages-femmes ; mais là même je ne parvins à pénétrer qu'avec peine et seulement après avoir décliné à la sage-femme en chef M^me^ Legrand mes titres de professeur de Faculté et de directeur d'un établissement d'accouchement ; et encore ne m'accorda-t-on qu'une inspection très superficielle ce qui m'engagea à prier Cruveilhier, alors médecin de l'établissement, de me permettre de l'accompagner dans sa visite quotidienne ce à quoi il consentit avec beaucoup de bonté. » (*Lettres obstétricales* par E.-G.-J. von Siebold. Trad. par A. Morpain, avec introd. et notes de Stolz. Paris, J. B. Baillière, 1866, XII-268 pp. in-12, p. 76. Ce récit se rapporte à l'année 1831.)

en 1839 les médecins sardes Zauchia et Rolando malgré les démarches de leur ambassadeur ; en 1842, un médecin mexicain, Martinez del Rio, ayant demandé à suivre pendant un mois les leçons cliniques de la sage-femme en chef, Halphen répondit « que le secret est une nécessité impérieuse pour la plupart des femmes qui s'adressent à cet établissement et pour leurs familles et qu'il y existe d'ailleurs un pensionnat d'élèves sages-femmes auxquelles l'enseignement est exclusivement réservé et que cette admission d'un médecin étranger pourrait n'être pas sans danger pour le bon ordre ».

Ces mesures d'exclusion furent pendant longtemps appliquées avec une rigueur excessive : en 1879 un ancien interne de la Maternité, aujourd'hui agrégé et accoucheur des hôpitaux, ayant continué à observer quelques malades dans les salles reçut ordre de se retirer. Et le professeur Tarnier lui-même, pénétrant un jour d'un pas décidé dans son service, vit se dresser devant lui une surveillante indignée qui lui cria : *Vade retro* ! La surveillante, nouvelle venue, ne le connaissait pas encore.

Cependant M. Budin obtint de faire chaque année quelques conférences d'obstétrique à des étudiants en médecine, à l'amphithéâtre. Mais à l'heure fixée la cloche sonnait le rappel des élèves sages-femmes qui, réunies à la salle d'étude dans une réclusion tutélaire, n'en sortant qu'en cas urgent sous l'escorte de la surveillante, ne recouvraient la liberté qu'après la sortie du dernier auditeur mâle et une ronde de sûreté dans tous les coins de l'amphithéâtre.

Mesures disciplinaires. — Il convient d'examiner maintenant les mesures non plus préventives, mais honorifiques ou répressives dont l'autorité dispose pour inculquer à ses subordonnées l'amour de l'ordre et la nécessité du travail.

Le 11 avril 1806 M. Duquesnoy, membre du Conseil des hospices, décida que le professeur et la sage-femme en chef donneraient chaque mois aux élèves des notes de capacité et d'application, dont le relevé serait transmis à l'administration avec les appréciations personnelles du directeur.

D'autre part le *Rapport* de 1814 et le *Code* de 1824 stipulent qu'à la fin de chaque trimestre le médecin en chef, le professeur et la sage-femme en chef délivreront, chacun pour son compte,

Administration générale des Hôpitaux et Hospices civils de Paris.

MAISON ET ÉCOLE D'ACCOUCHEMENT.

CERTIFICAT DE CONDUITE.

Mlle Chatelain

Les Membres du Conseil général et de la Commission administrative des Hospices civils de Paris, chargés de la surveillance spéciale de la Maison d'Accouchement, sur le rapport de l'Agent de Surveillance, et après avoir entendu la Sage-Femme en chef, certifient que la Dlle Florence Chatelain —— Élève Sage-Femme aux frais du département de l'Aisne —— s'est parfaitement comportée pendant le temps de sa résidence à l'Hospice, et qu'elle s'est rendue digne de la confiance publique.

Paris, ce 22 Juin 1815

L'Agent de Surveillance,	Le Membre de la Commission Administrative,	Le Membre du Conseil général d'Administration des Hospices,

CERTIFICAT DE BONNE CONDUITE
Délivré aux élèves de la Maternité
(1815.)

des *satisfecit* aux élèves qui se seront le plus distinguées, ces bulletins décidant, à la fin de l'année scolaire, de l'attribution du prix de vigilance clinique et d'assiduité.

De son côté la surveillante donne des notes (très bien, bien, mal, très mal) de propreté au dortoir, bonne tenue, assiduité, silence au réfectoire, douceur et obéissance, soumission aux règlements intérieurs, et 300 francs de gratifications sont répartis entre les élèves pourvues des meilleurs bulletins.

Voilà pour les récompenses ; et voici pour les châtiments : Le règlement du 8 novembre 1810 édicte des pénalités diverses pour les cas délictueux prévus par l'arrêté du Conseil général des Hospices le 18 juillet 1811 :

La sage-femme en chef a le droit de punir le bruit, l'inexactitude et la négligence dans le service ou aux leçons. ainsi que la « lecture des mauvais livres ». Elle peut user de la réprimande, et pis encore : à la première faute elle retranche huit jours de parloir ; à la deuxième, un mois ; à la troisième, un mois de parloir et un jour de sortie. A la quatrième rechute, elle avise l'agent de surveillance. Elle a même le droit, en cas de fautes collectives, de prononcer la suspension totale du parloir, après en avoir averti la direction. Cependant la sage-femme en chef est tenue de se montrer miséricordieuse au moins une fois par an : le jour de sa fête, et la réponse ordinaire au compliment qu'on lui débite, agrémenté d'un gros bouquet, est la proclamation d'une amnistie générale.

La première surveillante dispose des mêmes pénalités ; elle les applique à des cas multiples énumérés par le Code de 1824 : « inexactitude à se rendre aux exercices de piété », « lampes dérobées dans les lanternes » « invasion dans le potager », tumulte au réfectoire, querelles, carreaux cassés avec refus de paiement (1), introduction de chaufferettes ou blanchissage dans les dortoirs, séchage de linge aux fenêtres, jet d'ordures par les croisées, etc. Voici les doléances de la surveillante des élèves en 1830 — il est vrai que c'est une année révolutionnaire — : l'inexactitude au réfectoire et à la chapelle,

1. « Toute élève qui cassera un carreau de vitre sera tenue de le faire remplacer de suite à ses frais. Il sera à la charge de toute la chambre si l'on ne peut découvrir par qui il a été cassé. » (Art. 1243 du *Code administratif* de 1824).

l'irrégularité des cours et autres exercices lui inspiraient ces lignes mélancoliques dont je respecte l'orthographe : « Cette insubordination au règlement rend la surveillance bien painible et ce que l'on ne jouie en aucun point du fruit de ces peines. Cela vien de trop d'indulgence, elle prétende que ces petites fautes ne peut nuire à leur état, quelle son pensionnaire et ne vienne que pour leur instruction. » Enfin, les fautes graves sont frappées par l'agent de surveillance ou le membre du Conseil chargé de l'hôpital ; il s'agit d'insultes aux chefs de la maison, de mauvais traitements infligés aux domestiques, de vols, — il y en eut parfois, — de sorties sans permission, d'évasion, — six élèves s'évadèrent au mois de mars 1810, — de retard les soirs de rentrée, de correspondance confiée aux femmes en couches. L'exclusion des examens ou le renvoi de l'école sont prononcés par le ministre de l'Intérieur sur la proposition de la Commission de surveillance de l'hospice. N'oublions pas un moyen de coercition dont peuvent disposer directeur, sage-femme en chef et surveillante : une réclusion de vingt-quatre heures ou plus dans la chambre de discipline. « Pendant leur séjour à la chambre de discipline, dit le Code pénal, les élèves ne pourront avoir aucune communication avec leurs compagnes et ne sortiront de la chambre que pour les heures des leçons durant lesquelles elles seront placées sur un banc particulier (1). » Ainsi s'associaient dans une commune influence moralisatrice les réflexions amères de la solitude et la honte du pilori.

IV

Instruction pratique. — Les différents détails de l'instruction pratique des élèves sages-femmes furent prévus par les règlements de messidor an X et du 17 janvier 1807 édictés sous l'inspiration de M^me^ Lachapelle, et encore en vigueur, au moins dans leurs grandes lignes. Voici les prescriptions de cette éducatrice (2) :

1. Arrêté du ministre de l'Intérieur, 8 novembre 1810.

2. La Maternité de Paris était devenue une institution enviée, considérée, imitée : et le règlement établi en 1806 pour la nouvelle école de médecine de Poitiers spécifie en son article 14 que « les dispositions du règlement ministériel du 11 messidor [an X] concernant le service de l'Hospice de la Maternité à Paris seront exécutées pour la partie des accouchements de l'hospice civil de Poitiers autant

« Les élèves sages-femmes admises à l'école d'accouchement, dit-elle, doivent y servir au soulagement des malades autant qu'elles doivent s'occuper de leur propre instruction : tel est en effet le premier but d'un hospice. Cette nécessité les force à une étude pratique à laquelle elles doivent surtout la supériorité que ne peuvent leur disputer les élèves d'aucune autre école. Toutes doivent passer à l'hospice une année entière ; et un quart environ d'entre elles double volontairement l'année et sert alors à diriger les nouvelles venues.

Article premier. — *Instruction pratique.* — Les élèves nouvellement arrivées sont séparées en autant de groupes ou de divisions qu'il reste d'anciennes élèves qui doivent doubler leurs cours. Celles-ci dirigent la division qui leur est confiée, assistent aux accouchements simples et indiquent à leurs compagnes les particularités du toucher, etc.

1° Les femmes qui arrivent du dehors sont d'abord touchées par la sage-femme en chef qui les admet ou les reçoit (on les reçoit au terme de huit mois) ; elles le sont ensuite par une division d'élèves.

2° Les accouchements *simples* sont tous faits par les élèves en présence de la division et sous la direction de l'ancienne qui lui sert de chef (1). Chaque élève soigne pendant sa couche la femme qu'elle a délivrée (2). A la moindre difficulté la sage-femme en chef est avertie. L'accouchement exige-t-il les instruments, c'est elle-même qui l'opère ; est-il difficile quoique la main seul suffise, c'est encore elle qui s'en charge ; mais les accouchements manuels faciles sont terminés sous ses yeux par une des anciennes en sorte que presque toutes ont avant la fin de leur deuxième année fait un accouchement contre nature. Les cas très compliqués, très épineux, ceux qui exigent l'instrument tranchant, requièrent la présence du professeur.

Il faut observer, à ce propos, que ce fut toujours une tradition de la maison de faire le moins possible d'interventions instrumentales, afin de bien montrer aux élèves sages-femmes, presque toutes destinées aux campagnes, qu'il est peu de cas

que faire se pourra. » Cf. Rambaud, *Arch. méd. chir. du Poitou*, p. 321, novembre 1906. Même observation dans le règlement des cours d'instruction de l'hospice d'Angers (4 septembre 1807, approuvé le 24 octobre 1807 par le ministre de l'Intérieur) à propos des élèves accoucheuses. (Titre II, art. X.)

1. En 1807 l'administration voulut récompenser le meilleur chef de division et Mme Dumas, élève du Gard, reçut à la distribution des prix le grand ouvrage de Baudelocque.

2. Il y a deux élèves pour une accouchée, la première s'occupe de la mère, la deuxième de l'enfant.

où elles ne puissent terminer l'accouchement par leurs propres moyens, à force de patience et d'attente, sans recourir à un officier de santé ; Baudelocque insistait beaucoup à ce point de vue sur la version podalique. Néanmoins elles étaient exercées aux manœuvres et applications les plus courantes, sur le fantôme, par sections ; M[me] Lachapelle laissait même appliquer le forceps aux plus savantes, en sa présence.

« 3º Que l'accouchement ait été facile ou non, les suites peuvent en être défavorables. La péritonite règne trop souvent dans nos salles et une foule d'autres maladies peuvent frapper les femmes en couches. C'est alors que transportées à l'infirmerie elles sont livrées à l'expérience consommée et à la vaste érudition du professeur Chaussier, médecin en chef. Sous ses yeux plusieurs élèves sages-femmes notent jour par jour et avec la plus scrupuleuse exactitude les symptômes, les périodes, la terminaison des maladies, l'effet des médicaments, etc. Elles s'accoutument ainsi à reconnaître le danger, à le prévenir et, sinon à le combattre, du moins à réclamer à temps le secours de la médecine (1). »

Les élèves sages-femmes suivirent donc à tour de rôle la visite des médecins et assurèrent la garde nuit et jour à l'infirmerie. Ce stage fut supprimé par les réformes de Tarnier.

L'assistance aux autopsies leur permettait en outre de vérifier les tares organiques dont elles avaient suivi les symptômes, et Osiander raconte avec quelle ardeur, bras nus et sanglants, elles se disputaient l'aubaine d'un bassin lorsque le médecin leur avait permis de le préparer et de le garder pour leur instruction personnelle.

Quant au service de la salle d'accouchement les élèves l'assurent par groupes successifs aujourd'hui comme jadis. Cela s'appelle dans le jargon de l'Ecole « monter à la salle » (2).

Sur le coup de sept heures du soir la garde montante commandée par l'élève chef de groupe vient relever la section de dix élèves qui assurait le service depuis la veille. On n'échange

1. M[me] Lachapelle, *Pratique des Accouchements*, p. 3.

2. La salle Lachapelle actuelle est au rez-de-chaussée, mais dans l'ancienne Maternité la salle d'accouchement était au 2[e] étage.

point de mot d'ordre, mais seulement quelques réflexions sur le malheur des temps ; elles sont abrégées par l'invincible envie de dormir que décèlent les traits tirés et les bâillements de celles qui ont une nuit blanche à rattraper. L'aide sage-femme, de garde depuis midi, compte son monde, répartit le soin des diverses parturientes et s'en va dîner, d'un cœur léger. Le principe d'autorité ne disparaît point avec elle ; il s'affirme dans la sujétion des *bleues*, élèves de première année, aux *rouges*, leurs aînées ; à celles-là, les soins grossiers, les cuvettes, les bassins, le débarbouillage du nouveau-né ; à celles-ci la noble besogne obstétricale, inspection, palpation, auscultation, toucher, etc. ; et chaque *ancienne* a sa *nouvelle* qu'elle éduque et qui la sert. D'ailleurs, à cette heure de la soirée, la salle est presque vide de malades, et les sages-femmes s'attablent, le nez dans leur *Rudaux*, ou griffonnent un cahier de cours. Et c'est, à chacun de leurs mouvements, un cliquetis dans la poche de leur tablier : car la parfaite élève ne manque jamais d'y mettre un savon sale dans une boîte, un thermomètre dans son étui, un porte-plume, un crayon rouge et bleu et un sablier pour compter le pouls.

Leur quiétude est peu profonde ; elle est à chaque instant menacée d'une incursion toujours redoutable de la sage-femme en chef ; et puis la nuit s'avance et les clientes arrivent : telle descend du dortoir, geignante, chancelante et ballonnée, entre deux infirmières ; et telle autre se présente sur un brancard, avec un marmot criard et trop pressé qui vit le jour dans le fiacre, sur le trottoir ou à la réception : mauvaise recrue, celle-là, pour l'élève qui en aura le soin et la responsabilité sans avoir eu le dédommagement instructif de l'accoucher. Peu à peu les lits se garnissent, et des silhouettes ventrues font bomber les draps en désordre, avec des hurlements lamentables. De temps à autre, au moment propice, l'aide accourt, les élèves font cercle, l'opératrice lève au ciel ses bras rougis par la brosse et le savon, puis se penche : *Poussez, madame... !... Ne poussez plus !* et voici que dans un flot de glaires et d'eau sale débusque un petit paquet de chair tout bleu, tout gras, très laid, qui gigotte, grimace et crie ; car telle est la conclusion de l'Amour qui fut chanté en des mètres divers par le poète Anacréon et plus récemment par M. de Montesquiou-Fezensac.

La *bleue* se précipite, décrasse, pèse, emmaillotte le marmot et brandit le céphalomètre, et la *rouge* surveille la délivrance ; et quand tout est fini elle griffonne, une heure entière, les feuilles de poids de l'enfant, de température, etc., etc., sans compter l'observation où vous lirez toujours cette phrase stéréotypée : « J'engage la parturiente à faire des efforts expulsifs. » Dans ces soins, nobles ou vulgaires, la nuit passe vite ; les élèves inoccupées peuvent aller se jeter sur un matelas, dans le sous-sol, qui sert aussi de salle à manger aux élèves de garde,

Autrefois elles avaient droit à une ration de vin pour la nuit, il y eut quelques inconvénients, et le 28 décembre 1836 il fut décrété qu'on ne leur offrirait plus qu'un pot de limonade tartrique. Les progrès de la civilisation l'ont remplacé par le moka.

C'est une *bleue* qui se charge de la corvée de café, surveille amoureusement l'ébullition sur le fourneau du dortoir, et apporte la cafetière avec respect et gourmandise.

Il y a des nuits paisibles, avec un ou deux accouchements ; elles sont rares ; d'ordinaire, chaque matin, l'on trouve rangés côte à côte sur la tablette de la salle de travail, abrités sous un gros oreiller, six ou huit bébés roses.

Il y a des intermèdes nocturnes, peu prisés, d'ailleurs, à ces heures indues : ce sont les interventions obstétricales, forceps, embryotomie, basiotripsie. L'accoucheur en chef est prévenu, attendu, la cloche sonne un réveil impromptu, mobilise les élèves qui descendent, en maugréant, de leurs dortoirs, gagnent l'amphithéâtre violemment illuminé. Dans l'hémicycle, autour de la malade qui geint, les infirmières s'empressent dans un cliquetis d'instruments ; les autorités s'agitent, le chignon de travers, les blouses roses des aides passent et repassent, cependant que l'interne mal réveillé traîne ses pantoufles jusqu'au lavabo. Les élèves se rangent sur les gradins, une à une, un peu défaites et les yeux cernés, les nattes ébouriffées ; un bout de dentelle dépasse çà et là le col d'une blouse passée à la diable, d'un châle noué en hâte. *Rouges* devant, *bleues* derrière, chuchotent, étouffant des bâillements ; et il en est qui dorment encore, de tout leur cœur, la tête sur l'épaule d'une compagne complaisante. Le maître arrive, toutes se lèvent et font silence, pendant qu'une oratrice, dans le bas,

vient lire une observation dont on n'entend pas un mot. Et elles se rasseyent pour contempler le dos de l'opérateur et l'enfant verdâtre qu'on extrait, tout barbouillé de méconium. C'est fini, en un clin d'œil l'amphithéâtre est désert, et les dormeuses de courir au plus vite vers l'oreiller abandonné, et les élèves de garde de regagner la salle Lachapelle, en comptant qu'elles attendront quinze ou dix-huit heures encore la même volupté. L'aide qui les surveille s'étend lassée sur sa chaise longue, dans sa cage de verre, jusqu'à ce qu'un accouchement imminent la tire de sa torpeur.

Lorsque les coqs chantent dans les laiteries de la rue Saint-Jacques, et que le petit jour blanchit les vitres, la surveillante de nuit disparaît comme les étoiles ; le personnel diurne vient prendre son poste, il y a des galops d'infirmières et le chariot commence à rouler de la salle de travail aux salles des accouchées, transportant les femmes délivrées. Les élèves vont soigner leurs malades, les présentent à la sage-femme en chef qui de grand matin fait sa visite ; après, c'est la tournée des accoucheurs ; les élèves, dans leurs départements respectifs, suivent l'état-major, avec, au fond du cœur, la crainte qui est le commencement de la sagesse, je veux dire la crainte de l'infection puerpérale et celle de voir leur nom, zébré d'un trait rouge, sur la liste des coupables de lèse-antisepsie. La matinée, puis la journée se passent, en interventions obstétricales, cours divers, interrogations. Sur les cinq heures du soir, la sage-femme, les internes font leur contre-visite, flanqués des aides et des élèves affectées à chaque section. Un roulement inexorable répartit les élèves entre la réception et consultation des femmes enceintes, les « grands services » d'accouchées normales, les « petits services » de malades suspectes ou infectées, la salle d'accouchement, les dortoirs des femmes enceintes. Et chaque jour ramène avec une monotonie désespérante les réprimandes, les accouchements et quelques invasions de streptocoques. Les anciennes qui « sont de la classe » effacent consciencieusement sur leur calendrier les dates qui les rapprochent de la libération ; elles subissent leur sort avec la même philosophie que le soldat qui entrevoit son congé et commence à compter les jours. Mais cette patience est le fruit d'un long apprentissage :

il faut voir l'arrivée des nouvelles, leur effarement devant des mystères brutalement dévoilés, leur dégoût, leur peur du sang ; certaines repartirent le soir même de leur entrée ; surmenées, ahuries par une foule d'obligations insoupçonnées, les mille riens compliqués de la routine obstétricale, par les ordres incompris de toute une hiérarchie féminine, donnés dans un jargon étrange, les malheureuses sont déroutées, terrorisées ; il en est qui s'égarent jusque dans la Clinique Baudelocque. Que de pleurs de nostalgie étouffés la nuit dans l'oreiller ! que d'occasions de larmes dans les premiers rapports avec l'autorité !

Elles n'ont pas à craindre que les tempêtes d'en haut ; leurs égales ne sont pas beaucoup plus miséricordieuses ; les anciennes jadis, traitaient les cadettes avec hauteur, comme des îlotes. Malheur à la bleue qui passait avant une rouge, irrévérence vertement tancée ; et l'innocente qui s'installait au cours sans vergogne sur les premiers bancs, réservés à ses aînées, avertie de son erreur par des regards indignés s'enfuyait bien vite le rouge au front, au bout du dernier gradin. Aujourd'hui les anciennes sont moins pointilleuses à l'égard des jeunes, bien qu'elles tiennent encore à mille chinoiseries de déférence ; il y a chez la femme une instinctive jalousie, qui saisit, pour griffer, tout prétexte et peut aller jusqu'à la délation.

Ministre de l'Intérieur, Conseil des hospices, agent de surveillance, directeur, accoucheur, tous en ont reçu, de ces lettres anonymes ou signées, à l'écriture appliquée ou contrefaite, échos des piques entre les *indépendantes* et les *préférées*, étalant la méchanceté bête des petits complots de pensionnat, ressassant les allégations de favoritisme ou les dénonciations mielleuses contre la sage-femme ou les surveillantes et M^me^ Lachapelle elle-même n'en fut point à l'abri (1).

Instruction théorique. — C'est le son de la cloche qui convoque aujourd'hui les élèves au cours, comme jadis les nonnes à matines.

Les leçons se font, depuis l'installation à Port-Royal, dans un amphithéâtre situé sous le cloître, dans l'aile sud et qui est l'ancien réfectoire des religieuses ; ses huit croisées prennent jour du

1. Voy. les lettres d'élèves interceptées. Arch. Nat. F^8 216. Année 1813.

côté de la nouvelle Maternité qui masque maintenant la perspective du Bois ; les gradins peuvent offrir deux cents places. Sur le mur, une plaque de marbre noir (1) rappelle les gloires passées, et montre en lettres d'or les noms de ceux et de celles qui donnèrent là un enseignement célèbre.

BAUDELOCQUE	LACHAPELLE
CHAUSSIER	DESORMEAUX
ANT. DUBOIS	CHARRIER
DANYAU	
PAUL DUBOIS	

Cours d'obstétrique. — L'accoucheur en chef faisait, aux termes des règlements et arrêtés du 11 messidor an X, du 17 janvier 1807, et du 8 novembre 1810 deux leçons hebdomadaires d'une heure chacune. En outre dans les débuts de l'Ecole, M. Baudelocque « avait fort insisté pour que les élèves de la Maternité allassent à la Faculté de Médecine suivre son cours théorique : les élèves sages-femmes y ont été quelque temps, mais il a bientôt fallu y renoncer : des signaux, des rendez-vous, une distraction continuelle faisaient des séances du professeur une scène de scandale et de désordre » (2). Plus tard (1857) le professeur en chef consacra aux élèves trois séances par semaine, d'une heure ou une heure et demie, dont une demi-heure d'interrogations. Son assiduité n'était pas toujours exemplaire : l'administration se plaignait en 1853 de ce que ses absences fréquentes aux vacances réduisissent à environ sept mois la durée effective de son enseignement, et demandait qu'il

1. Cette plaque dut être placée vers 1828.

A la distribution des prix du 24 juin 1828, M^{me} Legrand, sage-femme en chef, dit :

« Je profiterai de cette solennité pour renouveler le vœu de mon illustre protecteur (Baudelocque) : il avait demandé qu'un marbre fût placé au fond de cet amphithéâtre pour y graver le nom de Baudelocque, je supplie messieurs les Administrateurs d'accueillir favorablement ce vœu et d'inscrire à côté de celui de Baudelocque les noms de Lachapelle et de Chaussier comme les premiers maîtres à qui l'Ecole doit son illustration ; notre reconnaissance finira avec notre vie, mais il est à désirer qu'un monument durable en transmette l'expression à la postérité. »

Par la suite la liste illustre fut complétée.

2. Arch. Maternité.

se fît alors remplacer par le médecin de la maison professeur à la Faculté.

Le règlement de 1895 impose à l'accoucheur en chef 80 leçons par an, 40 à l'accoucheur adjoint.

L'auditoire est ordinairement calme, sous l'œil vigilant de la surveillante, *vindex disciplinæ et custos legum.*

Pourtant la tradition rapporte qu'en l'année 1861 il y eut quelques protestations tumultueuses, le cours du professeur adjoint, J.-B. Béraud, n'ayant point eu l'heur de plaire. L'autorité sévit, et le 28 juin 1861, à la distribution des prix, M. Cullerier, l'orateur, éclata en reproches amers : « Comment, s'écria-il, voilà un chef de service qui par un labeur incessant, par les fatigues des concours, par la publication d'intéressants mémoires, par des ouvrages remarquables arrive successivement aux places d'interne, de prosecteur, et enfin de chirurgien des hôpitaux et c'est à lui que vous déniez un savoir suffisant pour vous ? En vérité c'est à douter d'une semblable présomption. »

Il dit. Mais l'élève Pescheux, chargée du discours d'usage, tint au nom de ses compagnes des propos pleins de contrition ; « Dans votre constante indulgence pour nous, messieurs, vous avez admis, nous en sommes sûres, que chez des femmes jeunes encore la tête avait plus de part que le cœur à de pareilles témérités. Vous êtes persuadés, nous en avons la confiance, qu'au fond nous ne saurions ainsi déchoir des sentiments de nos devancières. »

La sage-femme en chef collabora, dès l'origine, à l'enseignement théorique, de concert avec l'accoucheur, les aides sages-femmes et les élèves répétitrices, usant ainsi de l'*enseignement mutuel* qui prit plus tard dans nos écoles un certain développement.

« Tous les jours, dit M^me^ Lachapelle, une leçon est donnée aux élèves par la sage-femme en chef et tous les jours aussi une jeune personne (M^lle^ Hucherard), imbue depuis huit ans des principes de son art et décorée du titre d'élève principale, leur en fait une semblable et les exerce sur le mannequin à la manœuvre et au maniement des instruments. (M. Paul Dubois, que l'administration vient d'adjoindre à son père, répète chacune des leçons données par le professeur. Nouveau surcroît d'instruction.)

« Parmi les *anciennes*, celles qui ont le plus de facilité à s'énoncer et d'aptitude à s'instruire sont chargées de faire aux *nouvelles* distribuées comme pour la pratique les répétitions des leçons du professeur, de la sage-femme en chef et de l'élève principale. Ce système se rapproche beaucoup de l'enseignement mutuel et il en a tous les avantages. Les répétitions, il est vrai, ne sont pas exemptes d'erreurs, mais ces erreurs sont bientôt rectifiées par le livre de Baudelocque qu'elles ont entre les mains et ces mêmes répétitrices mettent bien mieux les objets à la portée de leurs compagnes que ne peut le faire un professeur parlant de son estrade à 120 élèves (1). »

En 1875, il y avait encore par semaine 6 cours de la sage-femme en chef, 12 répétitions par ses aides, et 6 par les élèves répétitrices.

On trouva le programme trop chargé, et sur la demande de Danyau, de Désormeaux et de Mme Alliot, les leçons de la sage-femme en chef furent réduites à 3, celles des aides à 6. Mais on est revenu à l'ancien chiffre pour la sage-femme en chef.

Cours d'anatomie, vaccine et saignée. Cours de pathologie. — Dès 1808, l'interne en médecine faisait, dit Mme Lachapelle « quelques démonstrations sur l'anatomie générale, sur celle des viscères, sur les principales fonctions, sur les muscles de l'abdomen, et enfin sur la vaccine et la saignée. Pour ces deux opérations on ne se borne pas à des leçons théoriques : les élèves saignent et vaccinent autant de fois que l'occasion s'en présente, mais toujours devant l'élève en médecine. » La phlébotomie, alors d'usage courant, était volontiers employée par nos sages-femmes, et plusieurs maniaient fort bien la lancette, à l'exemple de Mme Lachapelle.

La partie didactique relative à la saignée, aux sangsues, à la vaccine, fut réformée en 1868. De l'avis du directeur, c'étaient là des sujets insuffisants pour remplir, pendant un an, un cours bi-hebdomadaire. Le docteur Hervieux, qui avait voulu inaugurer en 1862 des conférences de clinique et ne s'était attiré qu'une réponse rébarbative de la part de l'administration, proposa de nouveau d'adjoindre à son enseignement au lit des malades des leçons de pathologie élémentaire. Mais cette offre déplut à M. Tar-

1. Mme Lachapelle, *Pratique des Accouchements*, pp. 3-6.

nier qui craignait que les sages-femmes ne profitassent de ces vagues notions médicales pour faire de l'exercice illégal. Un débat assez vif eut lieu entre les deux contradicteurs ; Tarnier s'en alla en haussant les épaules ; Hervieux tint bon et eut gain de cause. Il fut convenu qu'en outre son interne ferait aux sages-femmes, de juillet à décembre, un cours bi-hebdomadaire d'anatomie et de physiologie élémentaires, que seuls les quatre derniers mois de l'année scolaire seraient consacrés à la saignée et à la vaccine.

La part faite à ces deux dernières matières devint de plus en plus restreinte.

Le règlement de 1895 orienta définitivement cet enseignement dans le sens prévu par Hervieux : le médecin de la Maternité donne aux élèves quelques *notions de pathologie* en 20 leçons annuelles. Les deux internes d'accouchement enseignent *l'anatomie* et la *physiologie* en 60 cours chacun. Ces leçons, orales et théoriques, sont complétées à partir de novembre par des démonstrations sur un cadavre féminin faites par un prosecteur à l'amphithéâtre de Clamart. Pour cela les élèves sont divisées en trois séries, dont chacune entend de 6 à 8 leçons matinales, une par semaine ; elles revêtent une blouse pour entrer dans ce repaire de microbes, et ne touchent à rien (1).

Cours de botanique et sciences élémentaires. — Le cours de botanique fut créé en 1808 à l'instigation de Chaussier, et mis sous la direction du médecin de la maison. D'ailleurs le professeur Chaussier ne se pressa point d'inaugurer cet enseignement : et au début de mai 1809 l'Administration lui reprocha ces retards, ayant planté tout exprès un jardin botanique en un coin de l'Oratoire. Chaussier commença donc ses leçons le 19 mai 1809 ; mais trop occupé, il ne conserva que la haute main sur cette branche de l'enseignement, et se déchargea bientôt de ce cours en 1809 sur son interne Magne, puis sur les pharmaciens.

En 1811, Monton et Leblanc initiaient les élèves aux beautés de la science de Flore. Leurs leçons consistaient surtout en promenades au jardin botanique pendant la saison des fleurs, agrémentées de quelques notions élémentaires de pharmacologie.

1. Arrêtés des 20 juillet et 12 août 1895 et 18 novembre 1896.

Le transfert de la Maternité à Port-Royal nécessita la création d'un nouveau jardin dans cette enceinte ; mais l'entreprise n'était pas encore commencée en juin 1815. En 1817, il occupait 440 mq. 40.

En 1836, l'administration décida de renforcer le programme, et M. de Smyttère, pharmacien de la Maternité, dut y consacrer 60 leçons ; M. de Smyttère, docteur en médecine, professeur de botanique, s'était jadis illustré par une *Topographie historique physique, statistique et médicale de Cassel, département du Nord*, sa patrie (1). Il reprit la plume et composa à l'intention de ses auditrices un *Précis élémentaire de Botanique et de Pharmacologie* (2). En 1837 il disposa le jardin botanique selon la classification de Jussieu, y fit placer 300 plantes médicinales avec de belles étiquettes en français, et 400 planches en couleur lui permirent de compléter son enseignement par l'iconographie. Les leçons d'abord estivales devinrent bi-hebdomadaires ; elles furent consacrées l'hiver aux drogues, l'été aux plantes ; et c'est pour utiliser ces connaissances que bon nombre de sages-femmes, jadis, tenaient boutique d'herboristerie.

La création de la Clinique Baudelocque a fait disparaître le jardin botanique qui s'étendait en face de l'emplacement actuel de la conciergerie de cet établissement. Replanté au seuil du Bois devant la façade sud du Cloître, il a définitivement disparu pour faire place à la nouvelle Maternité. Il ne reste plus rien des allées fleuries jalonnées d'étiquettes où le bon M. Prunier, pharmacien, promenait ses auditrices, qui s'amusaient à bourrer ses poches, tandis qu'il dissertait, de cailloux et de feuilles sèches.

Ce cours, dont Tarnier contestait déjà l'utilité en 1868, a été totalement réorganisé par le règlement de 1895 : le pharmacien donne maintenant à ses auditrices des notions élémentaires de physique, de chimie, d'urologie et de pharmacologie.

1. Paris, 1828, XXVI-396, p. in-8° et cartes.

2. *Précis élémentaire de la Saignée et de la Vaccine*, par H. Deschamps, aide-naturaliste au Muséum d'H.-N. Lauréat Monthyon, interne à la Maternité, membre de la Soc. des Sciences nat. de France et *Précis élémentaire de Botanique médicale et de Pharmacologie* par P.-J.-E. de Smyttère, docteur en médecine, professeur d'hist. nat. médicale, chargé de l'enseignement de la Botanique et de la pharmacologie à l'Ecole d'accouchement de Paris, etc., *à l'usage des sages-femmes et des officiers de santé*. Paris, Béchet, jeune, 1837, VIII-228-IV-280 pp. in-8° (déd. à Orfila).

Enfin une innovation toute récente confie au chef de laboratoire le soin de faire une série de 20 leçons sur l'embryologie, la tératologie, l'histologie, la microbiologie et autres sciences accessoires.

Livres classiques. — Tel est le programme des études. Les élèves doivent rédiger les leçons de leurs maîtres sur des cahiers qui sont vérifiés de temps en temps par la sage-femme en chef ou une aide. Elles ont loisir de travailler en dehors des heures de cours et de service. En général elles s'associent deux par deux dans ce but louable ; il est rare que cette symbiose soit paisible ; il y a des brouilles terribles avec des torrents de larmes, et des réconciliations attendries ; on a vu pis : des ruptures définitives.

La salle d'étude était primitivement située sous le cloître, en face de la porte de la lingerie, dans l'angle nord-ouest. En 1904-1905, ce bâtiment d'angle ayant été refait, les travailleuses émigrèrent provisoirement dans l'ancienne salle d'accouchement. A la fin de 1905, elles réintégrèrent l'ancienne étude du rez-de-chaussée. La surveillante des élèves maintient le bon ordre et le silence dans ce local.

Dans les premières années de la Maternité, on remettait à chaque entrante le *Mémoire historique et instructif sur l'Hospice de la Maternité* par Hucherard, Sausseret et Girault (cette brochure ne fut plus distribuée à partir de 1815) et le *Catéchisme* de Baudelocque (*Principes de l'Art des Accouchements par Demandes et Réponses en faveur des Elèves Sages-Femmes*), ouvrage resté longtemps classique, plusieurs fois réédité (1806, 1812, 1821) sous la forme même (dialoguée) des deux premières éditions de 1775 et de 1787, et que l'auteur conservait de parti pris (1).

1. « En donnant cette forme de catéchisme, dit Baudelocque... j'ai pensé que les élèves sages-femmes pourraient s'interroger réciproquement et se faire des questions suivies et lumineuses sur les diverses parties de l'art des accouchements ; qu'elles pourraient de cette manière se préparer aux leçons de leurs professeurs. » Préface de 1806, p. XVI et XVII. La 7[e] édition de ce livre, corrigée, il est vrai, et augmentée par Moreau, était encore en usage dans la maison en 1837. On trouve déjà cette forme dialoguée dans *L'Eschole methodique et parfaite des Sages-Femmes ou l'Art de l'Accouchement divisée en quatre parties*... dédiée à M. Guillemeau, conseiller médecin ordinaire du Roy, par Charles de Saint-Germain... Paris, G. Clousier, 1650. XLVI-325 pp. in-8°, qui est aussi un manuel par demandes et réponses à l'usage des sages-femmes.

Plus tard, quand la sage-femme en chef jugeait l'élève assez avancée, on lui donnait les deux gros volumes de l'*Art des Accouchements*, de Baudelocque. Le prix de ces livres était compté dans celui de la pension. Ce n'est qu'en 1842 que l'on renonça comme manuel au *Catéchisme* de Baudelocque, devenu décidément trop vieux.

Le 11 août 1812, sur les rapports de Chaussier et d'un membre de la Commission du service de santé près le Conseil des hospices, adressés au préfet de la Seine, le ministre de l'Intérieur adjoignit au bagage scientifique des élèves le *Mémorial* de M^me^ Boivin. Le 14 décembre 1836 une décision du Conseil des hospices y ajouta le *Précis élémentaire de Botanique médicale et de Pharmacologie* du docteur de Smyttère et le *Précis de Vaccine et de Saignée* de Deschamps.

En 1848, une commission composée de Paul Dubois, Moreau, Nélaton, Voillemier, Requin, Dubost, Censier fut chargée de la revision des livres classiques. Elle maintint les deux petits livres de Smyttère et de Deschamps, le gros traité de Baudelocque et approuva le *Mémorial de l'Art des Accouchements* de M^me^ Boivin, réédité en 1837 ; le *Manuel d'accouchement à l'usage des sages-femmes* et le *Traité pratique des accouchements* de F. J. Moreau ; le *Traité théorique et pratique de l'Art des Accouchements* de Cazeaux, le *Manuel des Accouchements et des Maladies des Femmes grosses et accouchées* de Jacquemier.

Dans la suite une décision ministérielle plaça au nombre des livres autorisés le *Manuel d'Accouchements* de Nœgelé, traduit par Schlesinger-Bahier et revu par Jacquemier. Un Allemand, le docteur Wachs, ayant visité en 1861 la Maternité de Paris et trouvé ce volume entre les mains des élèves, fut réjoui dans son cœur et signala le fait outre-Rhin pour la plus grande gloire de la science germanique (1).

1. « Il n'y a point en France de manuel officiellement désigné et adopté pour les sages-femmes comme il est d'usage dans les Etats allemands. Mais — et c'est comme une reconnaissance honorable de nos efforts patriotiques pour parvenir à cette supériorité — le classique Manuel d'accouchements pour les sages-femmes, de Nœgelé se trouve entre les mains de presque toutes les élèves. Il est traduit en français par Schlesinger-Rahier et la troisième édition parue en 1857 revue par Jacquemier. » (D^r^ Wachs, *Die Maternite in Paris*, in *Deutsche Klinik* du 19 octobre 1861, p. 407-410.) — Il s'agit du *Manuel d'Accouchements à l'usage des Elèves Sages-Femmes* par F.-C. Nœgelé, professeur d'accouchements à l'Université d'Heidel-

Actuellement les livres classiques imposés sont les deux premiers volumes du *Traité de l'Art des Accouchements*, de Tarnier, Chantreuil et Budin, et le *Dictionnaire usuel des Sciences médicales* de Mathias Duval, Dechambre et Lereboullet.

Le *Précis élémentaire d'Anatomie, de Physiologie et de Pathologie* de Rudaux est entre les mains de toutes les débutantes, mais sans obligation.

L'émulation est entretenue, dans le courant de l'année, par des compositions écrites au gré du professeur ou de la sage-femme en chef, et par de petits concours oraux.

V

Les examens. — Les sanctions dont pâtissent ou bénéficient la paresse ou le zèle à la fin de l'année scolaire sont de deux sortes : les unes obligatoires : les examens, les autres facultatives : les concours. L'examen subi avec succès confère un diplôme, avec le droit d'exercer la profession de sage-femme. Le concours est ouvert à celles que pousse l'amour de la gloire.

Les examens s'adressent aux nouvelles ou aux anciennes : aux nouvelles, et ce sont les examens de fin d'année dits *de passage*, institués par les arrêtés des 20 juillet et 12 août 1895. On n'y soumet que les plus mal notées, afin de savoir s'il convient de leur laisser faire une deuxième année (1).

Mais ces épreuves d'exception n'ont que peu d'importance ; la grande affaire, c'est l'examen que subissent, au mois de mai, les élèves de deuxième année. A mesure que le terme fatal approche leurs angoisses augmentent ; elles traînent leurs manuels sur tous les bancs du Bois ; elle passent, courbées sur leurs livres,

berg, traduction de l'allemand par le docteur Schlesinger-Bahier, 3e édition revue et augmentée par J. Jacquemier, docteur en médecine de la Faculté de Paris, ancien interne de la Maison d'accouchement de Paris, Paris, 1857, XXIV-716 pp. in-12.— Il y a une édition de 1853 in-12, avec appendice sur la saignée, les ventouses et la vaccine emprunté à la *Petite Chirurgie* de Jamain.

1. En sa session de mars 1908, la Commission de réforme des études médicales près le ministère de l'Instruction publique a émis le vœu que cet examen de fin de première année soit obligatoire pour toutes les élèves. (*Journal Officiel*, 13 avril 1908, p. 598.)

toutes les heures qu'elles peuvent ravir au service, et, l'étude vespérale finie, prennent encore sur leur sommeil.

Les examens terminaux se composent de deux séries d'épreuves : les *petits examens* et les *grands examens*. Les premiers portent sur la pathologie, l'anatomie, les éléments de la physique, de la chimie, de l'urologie et de la thérapeutique. C'est là comme un essai préliminaire, mais non éliminatoire, de la valeur des postulantes. Bien avant l'heure fatale, les élèves sont rassemblées dans l'amphithéâtre des cours, sous la garde des surveillantes ; les anciennes devant, les nouvelles derrière, toutes en grande tenue d'intérieur. Elle revêtaient jadis (1) leurs costumes de ville et c'était, écrit Potocki, « un spectacle vraiment pittoresque et maintes fois la malignité trouvait un aliment dans la forme surannée, les couleurs trop vives et mal assorties ou les ailes trop déployées que la modiste avait imposées à la coiffure. » Mais le pittoresque a vécu, et c'est dans leur simple uniforme et le ruban rouge au cou que les candidates se présentent maintenant devant leurs juges. Pour n'être pas en reste de politesse ces derniers font aussi toilette et quittent pour une heure la blouse d'hôpital. Ils se réunissent au préalable à côté de l'amphithéâtre, dans le cabinet du professeur, autour de la table où fume le bouillon traditionnel que l'administration offre généreusement aux examinateurs pour réparer leurs forces épuisées et résister aux émotions de l'interrogatoire. Et quand la porte du sanctuaire s'entr'ouvre, les têtes se dressent anxieuses, et des frissons passent sur les gradins : fausse alerte ! Ce sont les os qu'on apporte, pour les questions d'anatomie : l'omoplate et le sacrum sont considérés avec sympathie, le crâne a une mauvaise presse ; et ces débris macabres jonchent le tapis vert à côté du bassin, et de la poupée du mannequin. Enfin l'huis grince une dernière fois et les membres du jury défilent devant l'auditoire debout : le médecin (président), le pharmacien, un des internes d'accouchement, l'interne en médecine s'attablent ; le directeur fait l'appel des victimes, les questions pleuvent... les réponses pas toujours ; et dans l'allée les aides, venues en curieuses, encadrent la sage-femme en chef.

1. Encore en 1887.

Quelques jours après, les mêmes séries d'élèves se succèdent aux grands examens, officiels ceux-là, et composés d'une partie écrite et d'une partie orale.

Le sujet de l'épreuve écrite est choisi par l'accoucheur en chef. En 1901, il portait sur les questions suivantes : 1° *Anatomie du placenta* ; 2° *Du troisième temps de la version podalique par manœuvres internes*. En 1905 : 1° *Configuration et rapports du vagin* ; 2° *Des causes de l'infection puerpérale*. Cinq heures sont accordées pour cette rédaction. Il est tenu compte de la note à l'oral.

L'oral porte seulement sur la médecine et l'obstétrique. Il fut décidé en 1837 que la botanique l'anatomie et la saignée, figureraient au programme des interrogations ; nous avons vu que ces matières ou les équivalents sont actuellement réservés aux petits examens.

Le jury de l'oral comprend un professeur délégué de l'Ecole de Médecine, président ; un délégué du Conseil des hospices ; le médecin de la Maternité ; l'accoucheur en chef ; l'accoucheur adjoint (1) ; l'accoucheur assistant (celui-ci depuis 1904).

En 1809, le ministre de l'Intérieur décida, sur la proposition de M. Camet de la Bonnardière, d'allouer des jetons de présence aux interrogateurs « comme un moyen honorable de récompenser le zèle des membres du conseil et de les engager à assister exactement aux séances du jury ». On frappa à la Monnaie 200 jetons d'argent, au titre de 0,951, circulaires, portant à l'avers l'effigie de saint Vincent de Paul et au revers : *Hospice de la Maternité*. Il en coûta à l'administration 990 fr. 70, y compris la gravure. Une décision ministérielle du 23 juillet 1828 porta qu'ils seraient payés sur les fonds du département de la Seine.

Chaque jeton avait une valeur nominale de 3 francs ; chaque examinateur en touchait un par séance. En 1811, Camet de la Bonnardière en fit attribuer aussi au directeur Hucherard et à la sage-femme en chef qui assistaient aux épreuves. Ces jetons

1. Depuis 1839. Auparavant c'était le médecin adjoint qui lui-même avait remplacé dans le jury le chirugien ordinaire supprimé (arrêté du Conseil général des hospices, 20 mai 1821).

sont aujourd'hui transformés en espèces sonnantes (20 francs par examinateur).

Le diplôme. — Chaptal avait d'abord décidé que les élèves reçues par le Jury de la Maternité obtiendraient de la Faculté de Médecine un certificat de capacité semblable à celui qu'elle délivrait à ses propres élèves. Le 30 fructidor an XI, il ajouta que ce certificat pourrait être échangé contre un diplôme de sage-femme *sans examen ni frais*, par devant le jury médical de tous les départements. Cette mesure, qui fut confirmée par le règlement de 1807, reçut par la suite une atteinte.

Le décret du 22 août 1854, qui supprima les jurys médicaux, n'admit à la première classe que les sages-femmes reçues devant les Facultés de médecine et vint abolir le privilège semblable dont jouissaient les anciennes élèves de la Maternité : celles-ci se voyant par cette mesure privées de la franchise de tous droits à solder, réduites au titre et aux obligations d'accoucheuses de deuxième classe, firent entendre leurs doléances à M. Davenne qui, fort de l'appui du préfet de la Seine et de Paul Dubois intercéda auprès du ministre Rouland. Ce dernier les assura de sa bonne volonté et décida le 11 août 1857 que le certificat de capacité délivré aux élèves de la Maternité serait assimilé au certificat d'aptitude de première classe, à la condition que les postulantes en fissent l'échange à la Faculté de Médecine de Paris moyennant un versement de 25 francs ; après quoi, elles pourraient exercer en tous lieux comme par le passé. Il en est encore ainsi.

Les concours. — **Concours pour la médaille d'or.** — Tandis que les élèves les plus modestes bornent leurs ambitions à l'obtention du diplôme qui sera leur gagne-pain, l'élite désignée par le jury, s'apprête à conquérir les palmes des concours, Cette institution se retrouve à l'origine même de la Maternité.

Un concours oral eut lieu le 6 messidor an XI entre les aspirantes les plus savantes, et voici les noms des premières lauréates de la Maternité :

Marguerite Veysser, femme Trégéol, de la Corrèze....................	1er prix, méd. d'or et grand ouv. de Baudelocque.
Julienne-Catherine Bernadas (Seine-et-Oise).........................	2e prix, méd. d'arg. et *id.*
Marie-Agnès-Sophie Benard (Aisne)	3e prix, méd. d'arg. et *id.*
Henriette Gosset (Vendée).........	4e prix, méd. d'arg. et *id.*
Joséphine Callot, femme Léger (Charente-Inférieure)................	5e prix, méd. d'ar. et *id.*
Marie-Thérèse Truffier (Pas-de-Calais).........................	6e prix, grand ouv. de Baudelocque.
Anne Artoud (Allier).............	7e prix, grand ouv. de Baudelocque.
Marie-Julie Jegas (Lot-et-Garonne)...	8e prix, méd. de bronze, et petit ouv. de Baudelocque
Anne Bonnecase (Lot-et-Garonne)...	1er accessit, catéchisme de Baudelocque.
Marie Gin, femme Durand (Charente).	2e accessit, *id.*
Marie-Louise-Madeleine Benard, veuve Louaron (Sarthe)...........	3e accessit, *id.*
Catherine Lauvalade (Allier)........	4e accessit, *id.*
Catherine Vignaux, femme Guyonnet (Charente)......................	5e accessit : méd. de bronze

Le 3 messidor an XII (1), pour égaliser les chances, il fut décidé que les concurrentes seraient divisées en trois sections, chacune pourvue de ses prix :

1re Section : élèves suivant un deuxième cours.
2e — : élèves nouvelles (premier cours).
3e — : élèves ayant déjà étudié ou pratiqué l'obstétrique avant leur entrée.

D'ailleurs on dérogea à cette mesure dès le 25 frimaire an XIII. Lorsque les études furent fixées à un an pour toutes les élèves, la sélection n'eut plus de raison d'être. Enfin, depuis que l'enseignement est bisannuel, le concours est réservé aux élèves de deuxième année.

1. Il n'y eut pas de concours pour le 1er semestre de l'an XII.

Ainsi, chaque année ramène devant le jury les rivales énervées, bredouillant d'angoisse, d'émotion et de vanité inquiète, qui vont se disputer la médaille d'or.

Le concours se composa, à partir de 1842, de deux épreuves orales dont la première éliminatoire. Actuellement il y a une épreuve écrite éliminatoire (1) puis une épreuve orale définitive (2) de dix minutes après dix minutes de réflexion, et d'ailleurs renouvelable au cas où deux ou plusieurs concurrentes se classeraient *ex æquo* au premier tour. L'épreuve est jugée par l'accoucheur en chef, l'accoucheur adjoint, l'accoucheur assistant et le médecin de la Maternité.

La médaille d'or a eu parfois deux titulaires : en 1810, le jury, fort embarrassé, prit le parti de la décerner *ex æquo* à Mmes Laprairie et Valadier qui se tinrent tête jusqu'à la fin.

Il faut signaler ici parmi les lauréates les plus distinguées Mlle Rességuier qui conquit à elle seule en 1856 les quatre premiers prix, et devint aide sage-femme à la Maternité. Par contre en 1863, les épreuves furent assez mauvaises pour que le jury décidât de ne point décerner de médaille d'or. L'administration en fut attristée. En 1870 ce fut une élève de première année qui conquit de haute lutte la médaille d'or, à la honte des anciennes.

Concours de vaccine et saignée, anatomie et pathologie. — Un autre concours fut inauguré en 1825 pour la vaccine, en 1827 pour la saignée. Ouvert à toutes les bonnes volontés jusqu'en 1837, réservé depuis lors aux lauréates les plus brillantes des examens, désignées par le jury, il permit aux sages-femmes habiles à manier la lancette ou le vaccino-style d'en tirer gloire et profit. Ce concours est oral. Les sujets donnés en 1845 étaient : *Décrire la vraie vaccine dans toutes ses périodes, exposer ensuite les différences qui la distinguent de la fausse vaccine. Décrire la situation et les rapports de l'artère brachiale au pli du coude, décrire la saignée du bras.* En 1882, *Application des sangsues. Accidents consécutifs à l'application des sangsues. Evolution de la vaccine. Ophthalmie des nouveau-nés.*

1. En 1905 : sujets : 1re série : *Circulation fœtale ;* 2e série : *muscles du périnée.*
2. Sujet en 1905 : *Vomissements incoercibles de la grossesse*

Peu à peu on tendit à élargir le programme des cours : en 1893, le concours « d'anatomie et de saignée » eut pour sujet : *Rein, sécrétion urinaire*, le concours de « pathologie et de vaccine » : *De l'éclampsie puerpérale.* En 1905, le sort tomba sur : *Développement et rapports de l'utérus*, pour le premier ; *Abcès du sein* pour le second.

Pour la première fois, en 1857 on trouve sur le procès-verbal la signature de l'interne, (alors Péan) à côté de celle du médecin (Delpech). Il est probable que jusque là le médecin en était le seul juge. Actuellement, le médecin et le pharmacien de la Maternité, un des deux internes d'accouchement chargés de cours et l'interne en médecine font partie du jury.

Concours de botanique et sciences accessoires. — C'est en 1821 qu'apparaissent les premiers prix de botanique, aux mains de M^{lles} Rouget, Foguelfang et Senef. Avant la réforme des études botaniques en 1837, concourait qui voulait, en cette matière. Il fut décidé, depuis, que cet examen serait imposé à toutes les élèves, et que les concurrentes seraient choisies par les interrogateurs parmi les mieux notées. Ce jury se composait du médecin et de la sage-femme en chef : en 1835 les procès-verbaux sont signés des docteurs Moreau et Gérardin, et de M^{me} Legrand. Depuis le pharmacien remplaça la sage-femme (1). Actuellement on appelle à cette épreuve le médecin de la Maternité, président, le pharmacien, l'interne en médecine et un interne d'accouchements.

Voici quelques spécimens des questions : *Enumérer les caractères de la famille des Papavéracées, et parler de ses propriétés générales, des médicaments fournis par les plantes du genre pavot, et surtout de l'opium* (*1837*). *Quel est l'organe que l'on désigne sous le nom de racine? Indiquer son utilité dans l'acte de la végétation, énumérer les racines les plus importantes employées en médecine et dans l'économie domestique* (*1845*).

Actuellement le programme comporte des éléments de sciences physiques, chimiques et de pharmacologie.

Le jury, devançant cette transformation, avait déjà proposé en 1893 : *Des graminées et de leurs produits. — De l'eau; solu-*

1. Dès 1858.

tions aqueuses employées en thérapeutique. En 1898, les sujets de « Sciences accessoires » mis au concours furent: *Chlorures de mercure. — Alcool ordinaire, alcoomètre centésimal.* — En 1905 : *Purgatifs de la femme enceinte.*

Ces épreuves sont orales, en cinq minutes, après cinq minutes de réflexion ; dans le même temps l'élève doit reconnaître une demi-douzaine de drogues usuelles, et, dans sa hâte, flaire, goûte, tousse et crache, à la grande joie des assistantes. Il y a des obstinations héroïques, et qui reviennent à deux fois au sulfate de quinine.

VI

Le mois de mai s'est écoulé. Les examens, les concours ne sont plus qu'un mauvais — ou un bon — souvenir et il y a une grande joie dans la vieille maison : les cours sont suspendus ; les *bleues*, parties en vacances pour tout le mois de juin, ne rentreront que la veille de la distribution des prix ; les *rouges* assurent par escouades la besogne journalière, qui ne leur pèse plus depuis qu'elles sont débarrassées des affres des épreuves. Seule, l'élève médaille d'or travaille encore, et rumine les phrases éloquentes du discours que la coutume et la bienséance lui imposent afin d'exprimer congrument à la distribution des prix la reconnaissance et l'attachement dont toutes ses compagnes sont pénétrées pour leurs supérieurs hiérarchiques.

Quant auxdites compagnes, en dehors des après-midi de sortie, devenues plus fréquentes, elles emploient leurs moments perdus à feuilleter les romans de la bibliothèque de l'hôpital, tandis que les œuvres des accoucheurs célèbres, monuments d'une dure vie, traînent au fond de leurs pupitres sous une poussière injurieuse. Jadis muet, le vieux piano désaccordé qui se gondole dans l'ancien amphithéâtre à côté de la salle de récréation, laisse envoler vers le faubourg Saint-Jacques des échos abominablement faux.

C'est la fin, elles sont libres, et c'est un grand mot qui leur donne pour quelques jours une grande joie. Elles sommeillent maintenant de tout leur cœur, virtuellement affranchies de la trépidation, de l'affairement continus de leur vie scolaire, des

menaces de punitions suspendues sur leur tête, de la fatigue physique et intellectuelle, des nuits blanches ou troublées, de ce perpétuel désarroi mental qui les fouettait d'une sorte de fièvre dans le tumulte des occupations incessantes et des incidents impromptus. Et c'est le terme de cette vibration constante de leur organisme qui les pousse et les détraque, qui fait qu'elles ne tiennent, parfois, qu'à force d'énervement et de café, et ne dorment que de surmenage. Ceci n'est point un réquisitoire, c'est la constatation d'une nécessité ; encore le régime s'est-il bien adouci de nos jours. Mais songez qu'il y a en moyenne de huit à dix accouchements par vingt-quatre heures, une foule de services accessoires à assurer, une population hospitalière, qui dépasse souvent le chiffre réglementaire, à soigner, à surveiller ; et il faut que la besogne soit faite. Il faut qu'en deux ans une culture intensive initie à une foule de choses absolument nouvelles, aux mystères du jargon scientifique, à l'anatomie, à la physiologie, à la chimie, à l'obstétrique, des jeunes filles pour la plupart sans préparation ; il faut, chose plus difficile encore, et que la mémoire ne donne point, qu'elles acquièrent l'esprit d'initiative et d'observation, le coup d'œil clinique : comptez encore que les premiers mois sont à peu près perdus par l'affaissement de la nostalgie, l'acclimatement et vous conclurez sans doute qu'il est encore étonnant qu'on puisse, en quatre semestres, faire d'une brave fille pourvue de simples notions d'instruction primaire, et encore toute neuve, une sage-femme sachant son métier (1).

Il faut, pour suffire à cet effort, une certaine résistance. Il en est qui mangent mal, pâlissent, maigrissent et fléchissent enfin. D'autres tombent plus tôt, sur la brèche. Autrefois surtout, lorsque les élèves fréquentaient l'infirmerie, le séjour auprès des femmes malades n'était pas sans présenter quelques dangers, prin-

1. « Comparez, dit Hervieux, aux candidats à l'externat qui ont fait des études littéraires ces pauvres jeunes filles déshéritées du bienfait d'une éducation libérale... On s'étonne qu'au bout d'un an ou de deux un certain nombre d'élèves ne subissent pas d'une manière plus brillante les épreuves du concours. Eh bien ! moi je m'étonne qu'après un laps de temps si court un si grand nombre d'entre elles soient en état non seulement de mériter leur diplôme, mais d'affronter ces épreuves orales où viennent si souvent échouer les jeunes gens les mieux doués et les plus solidement instruits. » (Disc. du 23 juin 1870.)

cipalement pendant l'ère des grandes épidémies puerpérales. Dans ce milieu très infecté, très malsain, les sages-femmes en contact perpétuel avec les hospitalisées pâtirent assez souvent de contagions accidentelles, érysipèle, scarlatine, dothiénentérie, etc., sans compter les cas, moins banaux, d'infection puerpérale dont nous avons parlé ailleurs. De 1861 à 1869, au moment où la mort faisait rage, Hervieux ne perdit pas moins de 5 élèves sages-femmes, 3 de péritonite, 1 d'érysipèle, 1 de fièvre typhoïde. Lors du choléra de 1865-1866, qui frappa 29 femmes et en tua 8, les élèves se montrèrent aussi courageuses que leurs devancières de 1832 ; aucune ne refusa de passer les nuits au chevet des moribondes, aucune ne déserta la maison. On peut citer parmi les victimes du devoir M^lle^ Delvallée, morte en 1864 d'une fièvre typhoïde contractée dans le service ; M^lle^ Pauline Turpeau décédée en 1880 ; mais l'oubli est une seconde mort ; et l'on devrait apposer sous les cloîtres une plaque de marbre qui rappelât au passant celles dont la jeunesse vint finir là. Ces catastrophes sont assez rares, par bonheur. Mais combien d'élèves emportent, avec leur diplôme, une forte dyspepsie !

Nous parlions tout à l'heure des métamorphoses intellectuelles ou physiques qu'elles subissent là. M. Chauffard en a déploré d'autres. Dépaysées, déclassées, soumises aux influences réciproques de la vie en commun, toutes les recluses se modifient. Quelques-unes s'y affinent, dépouillent la gaucherie de leur province, prennent peu à peu l'aisance des allures, l'assurance et l'esprit de détermination que donnent le frottement, l'instruction, l'habitude des responsabilités graves. D'autres aussi se fanent. Toutefois M. Chauffard en accusant l'école de ne former que des élèves « amoindries dans leur vie morale » mettait dans ce propos l'inexactitude des condamnations en bloc et quelque exagération. Ce n'est pas en général pendant leur internat ou à cause de l'internat que les sages-femmes s'émancipent ; si elles y commencent l'apprentissage de la vie, qui n'est pas belle, elles trouvent plus tard bien d'autres milieux où les guettent les tristesses de la misère morale. Et tout dépend, à vrai dire, de l'éducation antérieure et de la trempe des caractères bien plus que de l'institution.

CHAPITRE XII

La distribution des prix
Histoire officielle de la Maternité

I. Date et local de la fête. — La première distribution solennelle des prix (23 frimaire an XII) ; Chaptal à la Maternité. — Congratulations et discours officiels. — Hommages à l'empereur (1807). — Les évolutions de M. de la Bonnardière (1814). — Les élèves à l'entrée du roi. — Les Cent Jours. — La Terreur blanche ; le cadavre de Ney à la Maternité. — La duchesse d'Angoulême à Port-Royal. — Le duc d'Angoulême préside la distribution des prix (1819). — A propos du buste de Charles X (1825). — Encore Chaptal (1829). — Les contretemps de 1848. — L'Empire et l'encens. — La Maternité pendant le siège de Paris. — La Commune ; les Versaillais à Port-Royal ; la Commune bombarde l'hospice ; dernières angoisses. — Un scandale en 1879. — Deuil de 1894.

II. La distribution des prix au xx^e^ siècle. — Départ des élèves.

I

Jusqu'en 1807, la distribution des prix aux élèves de l'école d'accouchement avait lieu deux fois par an. Avec le régime scolaire inauguré en 1808, la solennité devint annuelle et fut renvoyée aux derniers jours du mois de juin. Elle se déroula, dès le début, à Port-Royal, « dans l'église », nous dit le procès-verbal de l'an XIV, « dans une des salles neuves de l'ancienne église » en 1806, en 1807. A partir de cette date les procès-verbaux sont muets sur le siège de la cérémonie ; il est probable qu'elle avait lieu dans l'amphithéâtre des cours comme il est dit en 1819. Elle s'y tient encore de nos jours. En 1902 pourtant la fête fut célébrée dans une salle des bâtiments neufs, la salle Chaussier, et ce fut comme l'inauguration de la nouvelle Maternité. Les années suivantes, on est revenu au vieil amphithéâtre.

Ces murs antiques ont vu défiler plus d'un grand personnage, et il convient d'évoquer en passant le souvenir de ces fêtes, avec les échos du siècle passé ; échos des vicissitudes des haran-

gues officielles et dont le lecteur pourra tirer quelque philosophie ; car dans le long enchaînement de tant de périodes oratoires, on peut revivre toute l'histoire politique de la Maternité.

A tout seigneur tout honneur ! Chaptal, fondateur de la maison, est le premier occupant du fauteuil présidentiel, et ce fut une grande journée que celle du 23 frimaire an XII de la République française (14 décembre 1803).

Ce jour-là, sur le coup de midi, le ministre de l'Intérieur, escorté du citoyen Camus, membre du Conseil des hospices, pourvu de la direction de la Maternité, se rendit rue de la Bourbe. Il y trouva des membres du Conseil des hospices, Thouret, vice-président, Mourgue, Delessert, Alhoy, membre de la commission administrative, chargé de la Maternité ; les citoyens Dubois, commissaire de l'École de Médecine, Andry, médecin en chef, Baudeloque, accoucheur en chef, Auvity, chirurgien ordinaire, Mme Lachapelle, maîtresse sage-femme, le citoyen Durfort, élève interne de chirurgie (1), l'agent de surveillance Hucherard, l'économe Combaz. Le cortège se rendit dans l'église où attendaient les élèves sages-femmes et le public.

Alors Mme Combaz (Ursule-Marie-Antoinette), au nom des élèves ses compagnes, harangua le citoyen ministre :

« Votre présence, dit-elle, comble nos vœux. Vous paroissez parmi nous pour récompenser les études que nous avons entreprises sous vos auspices : toutes ne seront pas assez heureuses pour obtenir les marques éclatantes de succès distingués ; mais toutes ont fait des efforts constans pour les mériter et toutes reçoivent en ce moment le prix de leurs travaux et de leurs veilles par le regard bienfaisant que vous jettez sur elles.

« Tout est ici votre ouvrage, Citoyen Ministre. Vous avez conçu le projet d'une école dont les élèves se répandront sur le sol entier de la France pour exercer un art précieux à l'humanité. Vous avez voulu. Votre âme active a échauffé de son feu brûlant des coopérateurs zélés, des professeurs célèbres, des agens empressés à seconder vos vues. L'école d'accouchement pratique pour les élèves sage-femmes a existé.

1. J.-F. Durfort, originaire de la Sarthe, interne des hôpitaux, soutint sa thèse inaugurale (*Dissertation sur l'inflammation considérée d'une manière générale*, Paris, Didot jeune, 1806, 20 p. in-4°) le 30 août 1806. Elle est dédiée à Alhoy.

« Jouissez, Citoyen Ministre, du spectacle des fruits heureux qu'elle produit. Voyez avec satisfaction ce nombre d'élèves envoyées des divers départemens de la France qui, avant de retourner dans leurs foyers ont désiré de vous avoir pour témoin de l'activité et du succès de leurs études. Ecoutez avec indulgence le compte qu'elles vont vous rendre des leçons qui leur ont été données. Recevez avec bonté l'expression vive, unanime, sincère, d'une profonde reconnaissance.

« Les élèves de la Maternité n'oublieront pas qu'elles doivent au choix de leur préfet un état qui pour toute leur vie leur assure un sort heureux, un état qui les met à portée d'être utiles à cette portion si intéressante de la société, les mères de famille.

« Mais en ce moment, Citoyen Ministre, c'est sur vous seul que leurs regards se tournent, sur vous, sans les ordres de qui un établissement dont la nécessité étoit reconnue n'auroit jamais été formé.

« Voilà ce que, de retour dans leurs départemens, elles diront à leurs compatriotes ; et lorsque l'exerciee de leurs fonctions les aura appelées dans les villages et les hameaux écartés, elles apprendront aux chefs de famille, aux mères qu'elles viendront de secourir qu'il n'est pas dans la France, un lieu le plus lointain, une famille la plus pauvre sur laquelle le Gouvernement ne veille pour lui procurer le bonheur.

« Ainsi de toutes parts les bénédictions arriveront vers vous, Citoyen Ministre, et s'élevant ensuite jusqu'au chef de la République, elles se porteront au Premier Consul dont le vaste génie vivifie toute la France. C'est de l'éclat de sa grandeur qu'on s'entretient dans les villes, c'est de ses bienfaits qu'on s'entretient dans les campagnes. »

Le citoyen ministre applaudit, salua, remercia, félicita, exhorta, et se dit heureux.

Puis M^me^ Lachapelle et le corps médical posèrent aux élèves quelques questions sur l'obstétrique et la vaccine : M^me^ Combaz montra de l'assurance, de la clarté, de la précision, M^mes^ Lombard, Denizot, Bradschal, Rogé, Loblin, Durand firent preuve d'érudition, M^me^ Dussaussois et sa compagne Delafond exposèrent les obligations morales de leur profession, prudence, vigilance, empressement à voler au secours des mères, circonspecte lenteur dans l'opération, affection compatissante ; « de là elles ont pris sujet de faire connoître avec quelle bonté, avec quels sentimens d'humanité on prodigue dans l'hospice les soins de toute espèce aux mères et à leurs enfans ».

Le citoyen Baudelocque proclama alors les noms des quarante-six élèves de la promotion du 22 frimaire an XII, et ceux des lauréates. Après quoi le ministre se retira « au bruit des applaudissemens », soigneusement notés par le citoyen Maison, secrétaire général de l'Administration des Hospices civils de Paris.

Chaptal présida de nouveau la distribution des prix du 29 prairial an XII.

En ce temps-là, les orateurs étaient impitoyables ; tous les ans il fallait que les auditrices essuyassent, avant de s'en aller, une dernière bordée d'obstétrique : tantôt Baudelocque leur infligeait, comme viatique, les curieux résultats statistiques de 9642 accouchements (1), tantôt Chaussier leur rappelait quelque point de tératologie ou de clinique obstétricale ; il arrivait chaque année avec ses observations en poche ; la mort seule put le faire taire. Comme variante de ces sujets peu folâtres, un discoureur d'occasion prêchait parfois sur la vertu. Le 25 prairial an XIII, M. Pastoret avait la présidence, et M. Alhoy la parole. M. Alhoy, membre de la Commission des hospices, était un enfant du Parnasse ; la postérité lui doit un poème sur les hôpitaux, poème où l'inspiration se montre décente et mesurée, et où les écarts de la Muse sont tempérés par la gravité du fonctionnaire. Dans les présentes conjonctures, M. Alhoy fut administratif, moral, pudique et métaphorique : il défendit véhémentement les principes préconisés par le Code civil et mit en garde les sages-femmes contre l'or corrupteur.

« Un intérêt de vanité, l'horreur de la honte, attachée à une faiblesse avilissante, l'honneur enfin, cet honneur prétendu l'emporte sur la nature ; il a froidement calculé, résolu et prononcé l'anéantissement de son ouvrage, les symptômes de son odieuse fécondité disparaîtront à quelque prix que ce soit : les moyens d'y parvenir lui sont à la vérité inconnus, mais l'art, se dit-il, les tient en sa puissance et l'art peut être accessible à la corruption ; ainsi le calomnie le crime hypocrite : il arrivera hardiment à vous, toutes les promesses à la bouche et l'or séducteur à la main !... Fuyez, fermez l'oreille à ses discours et les yeux à ses trésors ! vous avez déjà vous-mêmes

1. Distribution des prix du 27 frimaire an XIII.

attenté à votre vertu si sans retard un intervalle immense ne vous a séparées de lui : l'écouter c'est avoir balancé ! Fuyez, vous dis-je, et redoutez le remords d'avoir commencé à devenir son complice !...

« Mesdames, votre tâche est remplie ; allez satisfaites et joyeuses revoir vos foyers, allez témoigner chacune au préfet de votre département la reconnaissance dont vous serez toute la vie pénétrées pour un gouvernement régénérateur ! »

Le 29 frimaire an XIV, la préséance est donnée à M. Camet de la Bonnardière, membre du Conseil des hospices.

En 1807, la fête est encore présidée par un ministre de l'Intérieur, Cretet ; et M. Parmentier, dans le discours d'usage, se déclare convaincu que cet homme d'État, « plein de la pensée de ce héros qui nous gouverne, imprimera bientôt à cette institution si honorable pour la France, l'école d'accouchement, son caractère propre à en faire le premier et le plus utile établissement en ce genre qui existe dans l'univers ». Il est vrai que la Renommée n'y contredisait point : et le 22 juin 1809 l'accoucheur allemand J.-F. Osiander, en voyage d'études, venait mêler ses applaudissements à ceux qui saluaient les lauréates de la Maternité.

Le 20 juin 1814, alors que le héros célébré par M. Parmentier ne gouvernait plus que l'île d'Elbe, M. Camet de la Bonnardière se retrouvait à Port-Royal sur l'estrade des autorités, à côté de Mathieu de Montmorency, et de M. Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, président. Debout sur les gradins, il s'avança et évoqua les tristes événements qui avaient assombri les derniers mois : l'invasion, la cohue des blessés refluant de toutes parts dans Paris, encombrant les hôpitaux, les hospices, les édifices disponibles, apportant avec eux les germes du typhus qui bientôt faisait rage.

« Le théâtre de la guerre, rapproché de la capitale, a exposé à nos yeux toutes les horreurs de ce fléau et nous a imposé les charges qui en sont les tristes résultats. Les suites de la journée du 30 mars ont amené de nouveaux embarras et mis à de nouvelles épreuves le crédit de l'administration, le zèle des administrateurs, le dévouement des employés et celui des médecins et chirurgiens des hôpitaux et de la ville. Plusieurs en ont été les honorables victimes. »

Ni la maison d'accouchement, ni les Enfants-Trouvés n'avaient hébergé de blessés militaires, ce qui explique l'immunité dont ils bénéficièrent au milieu des ravages de l'épidémie. On n'eut à observer à l'Accouchement qu'un seul cas de typhus, qui fut immédiatement expédié à la Pitié (1).

Cependant l'armistice était conclu, « Paris étoit préservé, la France étoit sauvée. Tous les citoyens heureux d'avoir échappé aux dangers qui les menaçoient étoient dans l'ivresse de la joie en attendant l'arrivée de cette famille auguste qui n'avoit pas cessé de régner dans les cœurs des Français et qui, ramenée par la Providence sur le trône de ses pères annonçoit le retour de la paix et du bonheur dont la France était privée depuis longtemps. »

Il faut croire que les élèves de la Maternité assistèrent le 3 mai 1814 au retour de Louis XVIII, car M. de la Bonnardière continua :

« Vous l'avez vu ce Roi si désiré, je n'ai pu résister au vœu que vous avez manifesté de participer à la joie commune et d'être témoins de son entrée dans la capitale, vous l'avez vu et ses traits gravés dans vos cœurs ne s'en effaceront jamais .

« ...Pourquoi, puisque je jouis aujourd'hui de cet honorable avantage, retiendrois-je l'expression de la reconnoissance que tous les Français, que les Parisiens surtout doivent au magnanime empereur de Russie qui, s'élevant au dessus des triomphes ordinaires s'est acquis des trophées bien plus glorieux en usant des avantages de la victoire avec une générosité sans exemple !... Les enfans abandonnés ont été recueillis et la tranquillité n'a point été troublée dans cet asile où les mères viennent demander les secours que réclament leur état, et où des élèves réunies de tous les points du royaume reçoivent auprès d'elles les leçons de l'art qui apprend à leur administrer ces secours. *Cet établissement unique en Europe a été visité par les souverains et les médecins étrangers que les événements de la guerre ont amenés dans la capitale...* ils ont envié à la France un établissement dont l'utilité est trop sensible pour n'être pas appréciée par des hommes éclairés et amis de l'humanité...

1. *Compte rendu par le Conseil général des hôpitaux... du service de ses établissements pendant le premier semestre de 1814 et jusqu'au 1er janvier 1815.* Paris. 1815. in 4°, tableau V.

A la fête du 22 juin 1815, M. de la Bonnardière était absent, et pour cause. Ce fut le comte Muraire, vice-président du Conseil des hospices, qui dirigea la cérémonie. Les discours furent brefs et banaux. L'Empereur vaincu était rentré la veille à Paris, le gouvernement semblait perdu, on ménageait l'encens. On le garda pour les Bourbons; mais son parfum masquait mal l'odeur de la poudre en pleine Terreur blanche, et les échos de la Maternité répercutèrent, au matin du 7 décembre 1815, le bruit de la fusillade qui venait d'abattre le maréchal Ney, sur l'avenue de l'Observatoire. Le cadavre fut transporté à Port-Royal, probablement dans la salle des morts, et y resta deux jours (1).

La maison avait vu passer, en la personne du citoyen Camet sous le Directoire, de M. Camet de la Bonnardière sous l'Empire, de Jean Philippe-Gaspard, baron de la Bonnardière au retour des lis, un homme d'une diplomatie plus avisée, qui lui valut, il est vrai, une place dans le *Dictionnaire des Girouettes*, mais aussi par compensation, l'honneur de reparaître le 20 juin 1816 dans le fauteuil présidentiel de la Maternité. Il commenca par rappeler aux élèves les calamités de l'année passée :

« C'est au milieu de ces désastres inattendus que la plupart d'entre vous ont été désignées, et il étoit difficile de prévoir quel seroit le sort de notre école dans l'année scolaire qui alloit s'ouvrir ; mais à peine étiez-vous réunies dans cette maison que le Dieu des armées dont le bras s'étoit levé sur la France avoit suspendu le glaive de

1. « Après l'exécution, le corps du maréchal, suivant les ordres du général de l'Espinois, demeura... exposé pendant un quart d'heure sur le terrain... Le quart d'heure d'exposition terminé on transporta le corps à l'hospice de la Maternité, le curé de Saint-Sulpice marchant en tête du cortège. Les Sœurs de la Charité veillèrent toute la nuit auprès du maréchal. » « Quantité d'individus marquants, dit un autre rapport de police, sont venus voir le corps du maréchal : des pairs, des généraux, des officiers, des ambassadeurs... » « Plus de cinq cents Anglais sont venus voir le cadavre, » constate un autre rapport. Un garde national leur a dit : « Mais, mes-« sieurs vous avez dû le voir en Espagne ! » Un vétéran ajouta : « Vous ne le regar-« diez pas comme ça à Waterloo. »

La maréchale Ney réclama le cadavre sur lequel veillaient le commissaire de police du Luxembourg et le chef d'escadron Deurbroucq. Le gouvernement eut peur de troubles, et ce n'est qu'au bout de deux jours que la veuve obtint la permission de faire transporter en secret ces restes au cimetière (H. Welschinger. *Le Maréchal Ney, 1815*. Paris, 1893, in-8°, p. 340-344.)

ses vengeances et arrêté le fléau de la guerre. Le Roi rentrant dans ses États dont la perfidie et la trahison l'avoient éloigné durant trois mois, revenant dans sa capitale aux acclamations d'un peuple fidèle dont les vœux l'avoient accompagné dans son exil, a ramené la paix et fait luire sur la France une nouvelle aurore de bonheur. Les désordres inévitables à la suite des événements de la guerre n'ont point pénétré dans cet asile et la tranquillité a bientôt succédé à quelques jours d'inquiétude et d'alarmes (1). »

Il dit. Une élève, Mlle Davèze, congratula l'orateur et, se tournant vers l'assistance :

« C'est à vous, chères compagnes, que nous remettons la garde des bustes qui ornent cette enceinte ; il ne suffisoit pas que l'image de notre auguste Souverain fût gravée dans nos cœurs, il falloit encore que nos yeux fussent satisfaits et les membres de l'administration de cette maison dont nous avons reçu tant de marques de bienveillance ont ordonné que ces traits chéris seroient placés dans le lieu où nous recevons les leçons de nos professeurs ; mais ne vous y trompez pas, ce dépôt vous impose ainsi qu'aux élèves qui vous succéderont des obligations qu'il faudra rigoureusement remplir pour correspondre à la faveur accordée aux élèves sages-femmes de cet établissement. La présence de Sa Majesté nous a inspiré et ne manquera pas de leur inspirer une tendre affection pour les pauvres, un amour sincère de l'ordre, et une attention respectueuse pendant les leçons. »

Il faut convenir que de nos jours les bustes officiels n'ont plus de ces vertus. Mais en ce temps-là, l'Ecole d'accouchement brûlait d'une grande ferveur politique.

Madame, duchesse d'Angoulême, avait fait une visite à la Maternité dès le début de la Restauration (2), et le 22 juin 1819 le duc d'Angoulême vint présider en personne la distribution des prix. Il était déjà passé à Port-Royal le 25 mai précédent, en compagnie du préfet de la Seine au cours d'une tournée dans

(1) On lit dans le *Dictionnaire des Girouettes* (Paris 1815, p. 68) :
« Camet de la Bonardière J.P.G., maire du XIe arrondissement de la bonne ville de Paris sous le règne de S. M. l'empereur Napoléon, maire du même arrondissement sous le règne de S. M. Louis XVIII. Chevalier de la Légion d'honneur sous le premier et officier de la susdite Légion d'honneur sous le second (le 2 août 1814). »

2. Avant le 20 juin 1816.

le Collège d'Harcourt, la pharmacie centrale et divers établissements de la rive gauche (1).

Le 22 juin 1819, à onze heures du matin, M^{gr} le duc d'Angoulême, escorté du comte Decazes, ministre de l'Intérieur, du comte de Chabrol, conseiller d'Etat, préfet de la Seine, du duc de Damas, son premier gentilhomme, descendit à la porte de la chapelle de la Maternité, et l'on vit s'incliner devant lui le baron de la Bonnardière ; le comte Chaptal et le duc de Doudeauville, pairs de France ; Portal, premier médecin du roi, le comte de Muraire et Péan de Saint-Gilles, membres du conseil général des hospices, et quelques délégués de la commission administrative. Le duc salua, pénétra dans la chapelle où l'abbé Fleury, aumônier, lui donna l'eau bénite et lui offrit l'encens. Le baron de la Bonnardière présenta Dubois, Chaussier, Auvity, M^{me} Lachapelle et l'agent de surveillance Valdruche à Son Altesse qui parcourut différents services et se rendit à l'amphithéâtre. « Vive le Roi ! vivent les Bourbons ! vive le duc d'Angoulême ! » cria la foule des élèves et des notabilités, où l'on remarquait Cochin, maire du XII^{e} arrondissement, et ses adjoints ; les professeurs Désormeaux et Orfila, membres du jury, l'économe Chrétien de Chanteloup, le pharmacien en chef Duvignaud, l'interne en médecine Dugés, et M^{lle} Hucherard, élève sage-femme principale.

Alors le baron de la Bonnardière prit la parole, exposa le passé de l'institution qui « méritait de fixer les regards d'un Prince avide de voir et de connaître par lui-même tout ce qui tient à l'administration publique, d'un Prince qui, entraîné par le sentiment d'un cœur toujours ouvert à la compassion, donne une attention particulière à tout ce qui a pour objet le soulagement de l'infortune.... »

« Monseigneur, ajouta-t-il, nos élèves qui terminent aujourd'hui leur année scolaire, plus heureuses que toutes celles qui les ont précédées dans la même carrière, vont recevoir en présence de Votre Altesse Royale la récompense de leurs travaux. De retour dans leurs départements et dans le sein de leur famille elles diront que le Prince sur qui reposent avec tant d'espérances les destinées futures de la

1. *Gazette de France.*

France a daigné honorer de sa présence la distribution des prix, qu'elles ont eu le bonheur de voir le fils chéri du Roi bien aimé des Français, et encore pénétrées des sentiments qui les animent en ce jour, elles rediront sans cesse : « Vive le Roi ! vivent à jamais les Bourbons ! »

« Vive le Roi ! Vive le duc ! » répéta la salle au bruit des applaudissements, jusqu'à ce que M. Dubois, prenant la parole, rendît hommage à la mémoire de Baudelocque, à Mme Lachapelle, à Mlle Hucherard, à la profession de sage-femme ; il salua en terminant « le Prince qui a su justifier le plus glorieux des titres en associant son propre nom à toutes les institutions bienfaisantes dont s'honore l'humanité ». Et ce fut tout l'encens qu'il brûla sous le nez de l'Altesse, qui se souvint plus tard de cette parcimonie.

Enfin Mlle André, élève sage-femme, s'avança vers le royal visiteur :

« Tous nos vœux sont comblés, Monseigneur, puisque Votre Altesse Royale consent en quelque sorte à placer sous sa protection une Ecole à laquelle son Auguste Epouse a daigné prendre quelque intérêt. Une précieuse tradition conserve d'année en année parmi nous le souvenir de la visite que Madame a bien voulu faire de cet établissement. Toutes entières au bonheur de voir cette séance présidée par l'un des fils de notre Roi bien-aimé et de contempler les traits chéris d'un Bourbon, à peine pouvons-nous en ce moment revenir aux sentiments dont nous sommes animées constamment et parler de notre profonde reconnaissance. »

Louis XVIII mourut en 1824 ; en 1825 le Conseil autorisa la Maternité à faire emplette du buste du roi Charles X. Ce monarque de plâtre coûta la somme de 121 francs. Le 25 juin 1825, M. de la Bonnardière revint, le contempla et s'épancha en ces termes :

« La séance publique par laquelle nous sommes dans l'usage de terminer l'année scolaire se présente aujourd'hui sous l'aspect d'une fête de famille. Le buste du Souverain bien-aimé que nous inaugurons dans cette salle renouvelle tous les sentimens que sa présence excite quand il se montre à ses enfans. Les regards fixés vers lui sont

l'expression de l'amour qu'il inspire et cet amour est le plus sûr garant de la fidélité de son peuple... »

Quatre ans après, en 1829, l'Assistance saluait Portal sur l'estrade et Chaptal au fauteuil, Chaptal alors comte et pair de France, grand-croix de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre royal de Saint-Michel. Revenant d'un passé déjà lointain, Chaptal, à la fin de sa carrière, jetait un regard sur son œuvre et disait aux élèves de son école : « De tous les établissements que j'ai pu former pendant mon ministère, celui-ci plaît le plus à mon cœur. »

Quant à la fidélité populaire célébrée par M. de la Bonnardière elle ne tardait pas à s'affirmer par la substitution du duc d'Orléans à la branche légitime (1). En 1848 il fallut encore changer de régime et la distribution des prix manqua de solennité.

Le 23 juin de cette année-là, le citoyen Boivin, directeur de la Maternité, se transporta dans l'amphithéâtre, et lut aux élèves la lettre d'excuses qu'il venait de recevoir du citoyen Thierry, conseiller municipal, délégué du gouvernement près l'administration des hospices civils et retenu pour cause de Révolution :

« Citoyen Directeur, les circonstances graves dans lesquelles nous nous trouvons m'obligent à rester au chef-lieu de l'administration avec la commission administrative. Je vous prie de remettre les prix aux élèves de l'Ecole d'accouchement, et de leur exprimer mes vifs regrets, ainsi qu'à Messieurs les chefs de service et à Madame la sage-femme en chef. J'avais préparé une allocution que je comptais leur adresser.

« A. Thierry. »

Les élèves ne furent pas privées de l'éloquence du citoyen Thierry, le directeur leur donna lecture de son manuscrit; les prix furent distribués en hâte, par devant le citoyen Boicervoise, administrateur honoraire des hôpitaux, le docteur Gérardin et Mme Charrier. Maigre aréopage !

Au retour des aigles, l'encens officiel recommença à fumer,

1. En 1835, Marc, premier médecin de Louis-Philippe, assiste à la distribution des prix.

et le 25 juin 1853, M. Davenne en son discours constata que cet établissement « aussi célèbre au point de vue de l'enseignement par le talent de ses professeurs que précieux comme asile aux souffrances de la maternité dans le dénûment, c'est-à-dire offrant dans ce qu'elle a de plus touchant et de plus sympathique l'union de la science et de la charité, rentre naturellement par sa destination secourable dans la classe des institutions consacrées au soulagement des mêmes pauvres et placées par un acte récent de la bienfaisance éclairée du monarque sous la haute protection de Sa Majesté l'Impératrice. » Et M. Davenne attestait en 1856 l'efficacité croissante de cette protection.

« Depuis qu'elle a connu les douleurs et les joies de la maternité, Sa Majesté l'Impératrice a senti redoubler dans son cœur accessible à toutes les pitiés la compassion que sollicite la mère pauvre et dénuée pour qui les souffrances de l'enfantement sont sans compensation et qui ne voit dans l'accroissement de la famille qu'un fardeau plus lourd à porter... Rendons grâces à notre Impératrice en qui la tendresse de la mère s'allie si bien à la majesté de la Souveraine et prenons-en occasion de remercier Dieu encore une fois d'avoir exaucé le vœu de la France en lui accordant cette seconde couronne qui pare son front auguste d'un nouvel éclat et lui assure de nouveaux droits à nos respects comme à notre amour. »

Pour la dernière fois, le 23 juin 1870, on célébra la dynastie. La guerre franco-allemande éclata en juillet. Une partie des élèves regagnèrent le domicile familial, les autres restèrent à leur poste, assurant le service de leur mieux sous la direction de la sage-femme en chef, M^lle^ Callé ; une épidémie puerpérale en octobre et novembre, un service temporaire de médecine générale installé dans l'hôpital, les occupations obstétricales courantes, suffirent à leur activité, d'autant que les médecins et chirurgiens, dispersés, retenus dans les ambulances, n'assuraient plus leurs fonctions. Depuis la fin d'août les deux internes étaient partis pour Sedan ; Hervieux, resté à Paris, tombé malade en février 1871, fut remplacé provisoirement par le pharmacien Byasson jusqu'à l'arrivée de Mauriac, suppléant désigné officiellement en mars.

Le bombardement commença à la fin de décembre 1870. Le

5 janvier 1871 un obus explosa dans le bois à 100 mètres des bâtiments. Un sous-employé et trois infirmiers veillèrent en permanence de peur d'incendie : dans la nuit du 8 au 9 janvier il tombait un projectile toutes les deux minutes aux environs du Luxembourg. Les dortoirs trop exposés furent évacués. Une trentaine d'élèves sages-femmes, qui restèrent, campèrent dans leur salle d'étude, au rez-de-chaussée. Le 11 janvier, à 10 heures du soir, comme elles se disposaient à prendre leur repos, un obus fit irruption dans leur asile, en blessa cinq très légèrement, causa de nombreux dégâts ; les malheureuses allèrent achever leur nuit dans une cave, et frémirent encore le lendemain matin, à l'aurore, lorsqu'un nouveau projectile, tombant à grand fracas sur le logis du directeur, en brisa toutes les vitres. Le directeur demanda, ce jour-là, que les élèves fussent transférées dans une zone moins dangereuse, et, le 15 janvier les trente-cinq fugitives gagnèrent l'Orphelinat du n° 14 de la rue Bossuet.

La Maternité fonctionnait tant bien que mal au milieu des ennuis du siège et des embarras de la disette. Les malades furent rationnées. Les sages-femmes agréées furent autorisées à toucher à l'approvisionnement de l'hôpital 100 grammes de viande et 20 grammes de riz par jour et par pensionnaire (du 2e au 9e jour du placement) ou, à leur choix, une indemnité globale supplémentaire de 10 francs par femme (1). En février, faute de charbon, on abattit pour le chauffage 43 arbres du Bois.

Enfin l'armistice fut conclu, puis la paix. Le 7 mars, on rappela les sages-femmes réfugiées dans leurs familles, et les pensionnaires de la rue Bossuet réintégrèrent la Maternité. Mais elles n'y retrouvèrent pas longtemps le calme paisible de l'étude.

La Commune fut proclamée le 18 mars 1871. La Maternité désormais honorée de la protection du citoyen Treilhard, délégué aux hôpitaux, fut d'abord assez tranquille. Mais l'attaque de Paris vint troubler cette sécurité. Le 20 mai un certain Michon, absolument ivre, et deux autres individus du 67e de marche pénètrent dans l'établissement en compagnie d'une femme qui leur a dit que des signaux ont été adressés par les fenêtres à

1. Circulaire du 29 décembre 1870.

l'armée assiégante. Le directeur les mena dans la chambre incriminée : elle appartenait à la bonne de l'économe, et ne renfermait personne. Il en fit signer l'attestation aux deux intrus encore lucides et les renvoya à grand'peine en compagnie de l'ivrogne enquêteur.

Cependant les troupes de Versailles, s'emparant le 21 mai de la porte de Saint-Cloud, envahirent Passy, La Muette, Grenelle, Montrouge. Le 22 mai au matin, dans Paris forcé, le tocsin sonne, le tambour bat ; les assiégeants progressent ; le soir le général de Cissey (2e corps) a poussé sa droite jusqu'au chemin de fer de l'Ouest, et la brigade Lian jusqu'à Montparnasse. Les insurgés installés dans le couvent de la Visitation, tiraillent ; les balles bourdonnent ; à 11 h. 55 du soir l'une d'elles pénètre à la Maternité par la fenêtre de la salle Sainte-Claire, tue une femme enceinte. Tarnier accouru fit immédiatement l'opération césarienne, l'enfant survécut quinze heures.

Le lendemain 23 mai on se bat sur le boulevard du Maine et au cimetière Montparnasse ; les communards tournés, refoulés, abandonnent leurs barricades, la place d'Enfer, se retranchent dans l'Observatoire.

Une demi-douzaine d'entre eux font invasion dans la Maison d'accouchement, parlant de fusiller tout le monde si on ne leur livre le garçon H... qu'ils accusent d'avoir tiré sur eux. Le malheureux, malgré ses protestations, est emmené jusqu'au poste du Panthéon, l'économe court après, ne peut le ravoir, le voit diriger sur la Préfecture de police avec une centaine d'autres prisonniers. H... put enfin s'y faire entendre et démontrer que n'ayant qu'un bras, il lui était impossible de tenir une arme et de s'en servir. Il fut mis en liberté à 6 heures du soir et reparut, comme un revenant, à la Maternité. D'ailleurs on y fut bientôt débarrassé des fédérés ; le 24, Lisbonne après avoir arrêté une partie de la nuit, rue Vavin, les troupes de Cissey, en incendie ou fait sauter quelques maisons et se replie sur le Panthéon ; les lignes des insurgés se rabattent sur le boulevard Saint-Michel, l'école des Mines, la rue Soufflot. Les brigades Boucher et Paturel tournant le Luxembourg par les rues d'Assas et Notre-Dame-des-Champs les délogent du jardin, mais pas assez vite pour éviter un nouveau méfait ; à midi, une explosion formi-

dable secoue tout le quartier, brise des vitres jusqu'à l'hôpital de la Charité ; la poudrière du Luxembourg vient de sauter. A la Maternité l'administration enregistre méticuleusement les dégâts ; elle compte 24 portes et 128 croisées démolies, et 1.400 carreaux cassés, sans compter les vitraux de la chapelle.

Cependant 900 hommes du 85e régiment de marche, sous les ordres du lieutenant-colonel Thomas et de 20 officiers, avaient pénétré à Port-Royal par deux brèches (1) : l'une pratiquée auprès de l'amphithéâtre des morts, l'autre dans un immeuble du faubourg Saint-Jacques. Ils passèrent un fédéré par les armes dans le jardin ; le cadavre fut déposé à l'amphithéâtre. Le lendemain 25, sur la demande du directeur, un poste fut placé à chaque brèche pour la sécurité de la maison. On commença à respirer ; entourée de 6 barricades, la Maternité avait été pendant 48 heures sous un feu continu.

Les troupes restèrent là deux jours, et laissèrent trois blessés ; deux partirent le 30 mai ; le dernier attendit un peu plus longtemps sa convalescence. Après la retraite des soldats, des insurgés cachés sur les toits des maisons voisines tirèrent sur le personnel de la Maternité. Le général Bocher qui la parcourait à ce moment-là fit faire des perquisitions dans les environs. D'ailleurs ces balles égarées n'étaient que le moindre danger. Car maintenant les canons de la Commune tonnaient, lançaient des projectiles sur les positions perdues ; trois atteignirent les bâtiments des bureaux, renversèrent une cheminée : le 25, un obus à pétrole tomba sans éclater sur le logis de la sage-femme en chef, d'autres allaient choir dans les jardins. De la place d'Enfer, de l'Observatoire, les pièces de Cissey ripostaient, bombardant les positions du communard Wroblewski installé à la Butte-aux-Cailles et aux Gobelins ; mais la brigade Bocher, rasant les murs de la Maternité, s'avança par les boulevards de Port-Royal et Arago, et finit par chasser les insurgés de leur dernière redoute. Pourtant le bruit se répandit qu'un individu du voisinage, chef de barricade, voulait faire incendier Port-Royal et l'hôpital du Midi.

1. Les pièces officielles disent que la ligne de la Maternité, des rues Vavin et Notre-Dame-des-Champs fut occupée dans la nuit du 23 au 24. (Gl Vinoy, *L'Armistice et la Commune, Opérations de l'Armée de Paris et de l'Armée de réserve*, Paris, 1872, in-8° appendice, p. 435).

Le directeur prévint le corps d'occupation du Luxembourg, et obtint un poste de douze hommes pour la protection de l'établissement.

Du 22 au 26 mai, pendant que les obus se croisaient, que les balles sifflaient, que le vent semait sur la Maternité les escarbilles de Paris en flammes, soixante-dix malheureuses élèves sages-femmes, atterrées, s'abritaient le jour sous les cloîtres, la nuit dans l'ouvroir. On avait fait descendre les malades des greniers et du deuxième étage, trop exposés, au premier et au rez-de-chaussée. Du lundi 22 au vendredi 26, Tarnier ne quitta pas la maison, afin de porter secours, à toute éventualité, à la Maternité ou à Cochin. Le directeur Brezin et l'économe Millon firent aussi courageusement leur devoir.

Enfin, le 28 mai, la Commune avait vécu, tout péril était écarté (1). Néanmoins, à la fin de juin, il n'y eut pas de distribution de récompenses ; tout se borna aux examens, aux concours d'obstétrique et de botanique, les lauréates n'eurent ni prix ni médailles, mais seulement des certificats.

Depuis lors la seule explosion qui troubla la distribution des prix fut celle d'un mécontentement bruyant : en 1879 une élève non satisfaite de ses examinateurs déchira le reçu de son diplôme au nez du docteur Tarnier stupéfait, en criant : « Tenez, voilà le cas que je fais de votre note ! »

En 1894 l'Ecole prit sa part du deuil national qui honorait la mémoire de Carnot, la distribution des prix se fit sans aucune solennité sous la présidence du directeur.

II

On verra par la liste des prix, livres, médailles, et instruments décernés, liste qui s'allonge tous les ans, que si jamais l'émulation disparaît, ce ne sera pas faute de récompenses. Et leur distribution, pour ne plus être présidée par des princes du sang ni même par des ministres, ne manque ni d'entrain ni de discours.

1. Arch. Maternité. Reg. de correspondance directoriale 1870-71.

Les gradins usés gémissent en ce jour solennel sous l'affluence des familles émues, des élèves en toilettes claires, et toutes souriantes de la liberté conquise, caquetant, enviées par celles qui restent, les *bleues* d'hier, encore vouées à douze mois de captivité. Les surveillantes ont leur bonnet de gala, leur fichu de soie noire, et un accueil épanoui pour les *anciennes* que cette circonstance ramène, pour une heure, à l'ancien bercail ; les aides sages-femmes, celles de jadis, celles d'aujourd'hui, fraternisent au premier rang. En bas, dans l'hémicycle, sous les faisceaux de drapeaux, s'alignent les fauteuils vides, attendant les autorités ; et l'or des reliures et l'argent des médailles, prix attendus, scintillent sur le tapis vert de la grande table. La porte s'ouvre, l'auditoire debout voit défiler la longue théorie des redingotes, l'ère des discours est ouverte : discours du médecin ou de l'accoucheur, discours de l'élève « médaille d'or » qui d'une voix étranglée congratule, remercie (1), discours du président, qui couvre de fleurs le passé et voit l'avenir couleur de rose. Enfin la voix du directeur s'élève dans le bourdonnement de l'assistance distraite, proclame les récompenses, c'est fini ; la foule se répand bruyamment sous les arcades du cloître, les papas mettent les prix sous leur bras pendant que leurs filles courent après leurs malles, montent faire leurs adieux à la sage-femme en chef et, jetant un dernier regard à la Maternité, s'en vont vers leur destinée. Elles n'iront plus au Bois, les lauriers sont cueillis (2).

1. Depuis la fondation de la Maternité le discours d'usage est prononcé par l'élève médaille d'or.

2. L'envolée des élèves était jadis surveillée de très près par l'Administration. (Cf. l'article 1326 du *Code administratif* de 1824.) L'arrêté du 8 novembre 1810 exigeait qu'elles montrassent avant de sortir, à l'Agent de surveillance, le reçu du bureau de la diligence constatant la retenue de leur place et la date de leur départ ; leur préfet en était avisé, et la nouvelle sage-femme devait, aussitôt débarquée, se présenter à la préfecture de son département ; et les bureaux d'avertir le maire de la commune pour laquelle la boursière s'était engagée, afin qu'elle pût exercer provisoirement en attendant son diplôme. Lorsque l'élève avait soldé son instruction de ses deniers, elle était libre de s'installer dans la localité de son choix, le préfet n'ayant sur elle d'autre droit que celui de lui signaler favorablement tel ou tel poste dans une commune privée de sage-femme. Les élèves députées par les Commissions administratives des hospices devaient retourner dans l'hôpital auquel elles avaient dû leur pension.

CHAPITRE XIII

L'école des sages-femmes. Ses précurseurs ; ses concurrents ; ses adversaires

I. — Etat déplorable de l'obstétrique sous l'ancien régime ; défaut de sages-femmes ; ignorance des matrones ; plaintes universelles. — Etablissements d'enseignement pour les sages-femmes au début du XVIIIe siècle : l'Hôtel-Dieu de Paris, les cours de la Faculté de Médecine (1745) et des Ecoles de chirurgie de Paris (1748), l'école de Strasbourg (1727). — Propagande et mission de Mme Le Boursier du Coudray pour l'instruction des sages-femmes de province. (1759-1781). Mme Coutanceau lui succède. — Les intendants organisent des cours d'obstétrique dans leurs généralités. — Les Communautés, Collèges et Ecoles royales de chirurgie en créent d'autres. — Nouvelles institutions épiscopales et municipales pour les sages-femmes. — Nombreux opuscules de vulgarisation ; souscriptions gouvernementales. — Faveurs administratives aux diplômées. — Echec final de toutes ces tentatives. — Nouvelles réclamations des cahiers de 1789. — La Révolution laisse libre champ aux matrones empiriques. — Survivance ou création de quelques cours provinciaux. — Plaintes générales sous le Directoire et le Consulat. — La loi du 19 ventôse an XI. — Chaptal fonde l'Ecole de la Maternité en messidor an X, et entrave à son profit les cours départementaux. — Rapport de l'an XIII.

II. — Propagande de Chaptal en faveur de la Maternité. Circulaires aux préfets (thermidor an X, fructidor an XI, 1807, 1809, 1812). — Apogée de l'Ecole en 1814. — Son déclin sous la Restauration. — Concurrence des cours départementaux, des diplômées des jurys médicaux, des Facultés et Ecoles de médecine de province ; diminution progressive des boursières de province à la Maternité. — Concurrence de l'Ecole de Médecine de Paris ; insuffisance de son enseignement ; réformes d'Orfila ; inauguration tardive de l'enseignement clinique ; l'école de Beaujon (1898).

III. — § I. — Tentatives d'éviction de l'Ecole des sages-femmes par la Faculté ; échec de l'introduction de Pelletan (1810) et des projets de Leroux (1811). — Etat déplorable de l'instruction obstétricale à la Faculté ; Deneux clinicien sans clinique ; suppléance insuffisante par les cours particuliers. — Scandales de ces cours. — Les professeurs libres, le Collège de la rue Saint-Victor. — Velpeau, Jacquemier demandent l'ouverture de la Maternité aux étudiants ; insuffisance de l'hôpital des Cliniques. Fondation de la Clinique de la rue d'Assas (1881). — La Faculté s'empare des nouveaux bâtiments de la Maternité et y installe la Clinique Baudelocque (1889-1890). — Le Projet Villejean à la Chambre ; le docteur Labbé défend la Maternité au Sénat (1905).

§ II. — La Maternité attaquée à la Société médicale des Hôpitaux (1870). — On demanda sa suppression. — Critiques de M. Chauffard contre la moralité de l'internat — Réponses d'Hervieux et de Tarnier.

§ III. — L'Ecole de la Maternité, son passé, son avenir ; son utilité. — Conclusion.

I

En fondant une Ecole de sages-femmes à la Maternité par son décret du 11 messidor an X, Chaptal avait réalisé une institution, utile sans doute, mais non pas nouvelle. Il est rare que de semblables créations jaillissent spontanées et précises d'un cerveau humain, et même d'une imagination ministérielle ; les souvenirs du passé, les suggestions de M^{me} Lachapelle ne furent probablement point étrangers à cette décision qui ne fit ci, comme en bien d'autres cas, que reprendre des traditions déjà anciennes, perfectionner des essais antérieurs, et satisfaire des vœux légitimes et presque séculaires.

Sous l'ancien régime, les plaintes relatives au défaut de sages-femmes instruites étaient unanimes dans les provinces. Sauf dans les grandes villes et les cités universitaires, où l'on trouvait des accoucheuses légalement reçues, après apprentissage, l'obstétrique était aux mains de matrones empiriques, dénuées de toute instruction, qui commettaient, par ignorance, les pires méfaits (1) ou invoquaient au besoin le secours non moins meurtrier de hongreurs, rebouteurs ou bergers. Les règlements des Communautés de chirurgiens sur l'apprentissage et la réception des sages-femmes, les statuts de 1730 sur l'enseignement et l'exercice de la chirurgie, demeuraient lettre morte, faute de sujets ou d'organisation. Il n'y avait alors que de très rares institutions où les aspirantes pussent ébaucher leur art : à l'Hôtel-Dieu de Paris trois ou quatre aspirantes par trimestre, recevaient l'instruction de la maîtresse sage-femme, depuis l'année 1630 ou environ. En 1745, la Faculté de Médecine de Paris créa un cours de sages-femmes, qui fut alors confié aux docteurs Astruc et Bertin (2) et qui ne finit qu'avec la

1. Elles coupent les membres procidents avec de mauvais couteaux de jardinier, arrachent au crochet par lambeaux les fœtus récalcitrants, attachent la mère la tête en bas sur une échelle pour faire rentrer le membre procident, ou lui donnent de grands coups de tête dans le dos pour « décrocher » l'enfant. Témoignages du Bureau de l'Hôtel-Dieu (1735), de Didelot (1770), d'Augier Dufot (1775), de de Cézan et Lefebvre de Saint-Ildephont (1776), de M^{me} du Coudray (1777), de Raulin (1780), de Chevreul (1782), de Gilles de la Tourette (1787), de Jacques du Bois (1786).

2. Par la suite, Andry, Sigault, Duchanoy et Corvisart passèrent dans cette chaire.

Faculté. Enfin, aux Ecoles de chirurgie, une fondation testamentaire de La Peyronie, confirmée par Lettres patentes de 1748, inaugura un cours annuel pour les sages-femmes. Mais, de toutes ces leçons, sauf à l'Hôtel-Dieu, la pratique était absente ; et c'est à la ville de Strasbourg que revient l'honneur d'avoir créé le premier établissement digne de ce nom pour l'instruction obstétricale en France. Dès 1728, J.-J. Fried, nommé accoucheur en chef, y instruisait des sages-femmes pour la province d'Alsace et son œuvre fut continuée jusqu'à la Révolution par J.-G. Scheid, Weigen, G.-A. Fried, Serin, J.-M. Rœderer et Ostertag.

Pour que cet exemple se généralisât, il fallut le grand mouvement philanthropique qui survint à la fin du règne de Louis XV et sous Louis XVI. Le branle fut donné par une maîtresse sage-femme reçue à Paris, établie d'abord dans la capitale, pendant treize ans, puis à Clermont en Auvergne, la dame Angélique-Marie Le Boursier du Coudray (1). Encouragée par les intendants d'Auvergne, La Michodière et Ballainvilliers, pourvue d'un brevet royal du 19 octobre 1759, confirmé par un nouveau brevet du 18 août 1767, pensionnée par le Roi, appuyée par les contrôleurs généraux, elle parcourut sa province d'abord puis tout le royaume, faisant dans les villes principales des leçons pour l'instruction des sages-femmes et des élèves en chirurgie, ou la formation des futurs démonstrateurs à l'aide d'un mannequin de son invention. « Sa Majesté l'a nommée, disait le brevet de 1767, pour enseigner l'Art des accouchemens dans toute l'étendue de son royaume, lui permet à cet effet de tenir des cours publics et particuliers sur tout ce qui y a rapport », lui accorde pendant ce temps 8.000 livres de pension annuelle, et lui promet, pour sa vieillesse, une retraite de 3.000 livres. La bonne dame joignait aux produits de la munificence royale quelques autres petits profits qu'elle ne dédaignait point, débitant çà et là, au prix de 300 livres, quelques-uns de ses mannequins ou « phantômes » pour les cours à venir

1. Née à Clermont-Ferrand en 1712, apprentisse chez Anne Bairsin, dame Philbert Mangin, jurée sage-femme au Châtelet de Paris, M^me^ du Coudray fut graduée à Saint-Côme le 26 septembre 1739, et nommée sage-femme jurée par jugement de police du 21 février 1740. (Delacoux).

(elle en traînait après elle un plein chariot) et se faisant loger, nourrir, éclairer, chauffer aux frais des villes qu'elle traversait, et aussi transporter d'un point à l'autre. Les quatre mois qu'elle demeura à Poitiers (1764-1765) coûtèrent à la cité 1.038 livres 3 sols, « phantôme » compris ; le corps de ville fit la grimace, et paya pourtant, sur l'injonction de l'intendant. La ville de Niort (1765) en fut quitte pour 889 livres 10 sols. Il lui fallut, à Rennes, deux chambres de maître à deux lits chacune, trois chambres à un lit, une cuisine, le bois, la lumière, le linge de lit et de table ; et la ville d'Angers l'ayant logée du 6 juin au 28 août 1778 chez le sieur Place paya pour son ménage et celui de sa suite 83 livres de charbon, bois et chandelle, plus 390 livres de location de literie, draps, meubles, dont « douze tasses à caffé » et « huit pots de chambre » ! Enfin, Mme du Coudray, tante prévoyante, n'oubliait point ses neveu et nièce, le ménage Coutanceau, qui faisaient partie de la caravane comme répétiteurs, et ne manquait pas de solliciter çà et là en leur faveur une petite gratification de la générosité de Mgr l'Intendant : le chirurgien Coutanceau empocha de la sorte 25 louis pour avoir déployé des efforts méritoires à incruster dans les cervelles armoricaines les bons principes obstétricaux, vu le « peu de conception des Bretonnes et particulièrement des Nantaises » (1).

L'Auvergne (1760), le Périgord (1764), le Limousin, le Poitou et la Vendée (1764-1765), l'Angoumois, la Saintonge, où elle fit en 1766 un cours à l'Ecole navale de Rochefort sur la demande des médecins, le Bourbonnais (1767), l'Orléanais, le Berry (1768), la Guyenne, le Quercy, le Languedoc, l'Armagnac, le Dauphiné (1772), la Franche-Comté, la Lorraine (1773), la Champagne, la Flandre et la Picardie (1774), la Normandie (1775), la Bretagne (1775-1776), la Touraine et le Maine (1777-1778), l'Anjou (1778) reçurent tour à tour sa visite. Après trente années d'exercice elle se retira en 1781 et ne fit plus parler d'elle qu'en 1790 en sollicitant de l'Assemblée constituante le maintien de sa pension, vœu que le comité compétent exauça le 24 mars 1791 (2).

Elle avait demandé à l'intendant de Normandie, dans une

1. Mme du Coudray à l'Intendant, Nantes, 11 juin 1776.

2. Selon Delacoux, Mme du Coudray serait morte en 1789, ce qui semble inexact. En tout cas elle ne dut pas voir l'année 1793.

lettre datée du château d'Alfort le 13 août 1780, de nommer son neveu par alliance, le chirurgien-major Coutanceau, démonstrateur d'accouchements en Basse-Normandie. Cette supplique n'eut pas de succès (1). Quant à sa nièce et survivancière (2), Marguerite-Guillomance Coutanceau (3), elle reprit en 1781 les fonctions ambulantes et professorales ainsi vacantes, passa en Guyenne en 1782, et continua ses cours jusqu'à la Révolution dans la généralité de Bordeaux.

Émue des cris d'alarme lancés par Tissot de Lausanne en son *Avis au Peuple* (4) et du succès de la mission transitoire de Mme du Coudray, l'initiative privée ou publique se mit en devoir d'éduquer les matrones, de multiplier les sages-femmes. Le Gouvernement voulut en généraliser et en perpétuer les effets en assurant, par le retour annuel de leçons d'obstétrique, l'instruction de nouvelles générations de sages-femmes ; les contrôleurs généraux échangèrent à ce sujet une correspondance très active avec les intendants, leur donnant des ressources budgétaires sur les fonds disponibles de la capitation ; les intendants, d'accord avec les élus ou les Etats, allouèrent chaque année les sommes nécessaires. A Soissons, au Mans, les Bureaux d'agriculture s'en mêlèrent. L'Ordinaire désigna dans certaines provinces un prêtre pour compléter cet enseignement par quelques instructions sur les devoirs spirituels de l'état de sage-femme. L'œuvre de Mme du Coudray fut dès lors reprise et continuée : là où elle avait passé, sous son impulsion directe et par des démonstrateurs formés à son école ; ailleurs par la simple contagion de l'exemple. Ainsi enseignèrent Cabanes et le docteur Brieude à Aurillac (1760-1764), Lacroix à Mauriac (1761-1764?), Grassal à Saint-Flour (1761(?)-1764). A Lyon l'intendant de Flesselles créa pour les sages-femmes de sa généralité un cours gratuit confié probablement au chirurgien Desgranges (1777), et sans doute éphémère car en 1785-1786, l'intendant Terray fit revivre cette

1. Coutanceau devint, sous la Révolution, directeur de la Maternité de Bordeaux. Son fils, Godefroy-Barthélemy-Ange, médecin militaire, né à Rennes le 10 janvier 1775 pendant la mission de Mme du Coudray en Bretagne, mourut à Paris le 25 juin 1831, membre de l'Académie de médecine.

2. Par brevet de 1774.

3. Née à Clermont-Ferrand en 1753, morte à Paris en 1825, (Delacoux), pourvue de la pension de sa tante, dont la Convention lui avait voté en 1793 la continuation.

4. Tissot, *Avis au Peuple sur sa Santé*, 8e éd., Lausanne, 1783, t. II, p. 50.

institution en nommant professeur de théorie et de pratique Vitet, membre du Collège des médecins lyonnais. Enaux, puis Hoin, pensionnés par les Etats de Bourgogne, jouent le même rôle à Dijon (1773-1790), Lamouroux à Nancy (1786, 1788), P.-C. Lespine à Verdun ; Silberling dans l'école fondée à Strasbourg en 1779 à la Maternité de l'hôpital militaire par l'intendant de la Galaisière, sans souci de l'autre école (municipale) qui date de 1728. Le docteur Telinge enseigne à Rethel, Bombled à Cambrai (1785), le docteur Legrand à Amiens (1774-1781 ?), Rigault à Saint-Quentin, le docteur Augier-Dufot (1774-1775), puis le docteur Nachet (1776-1777), puis de Berge (1778-1786 ?) apportent la bonne parole aux sages-femmes du Soissonnais. On nomme Pillore à Rouen (1778), Hébert à Caen (1776-1778), Folliot d'Ozeville à Bayeux (1776), Quénault à Coutances (1784), Diguet à Saint-Lô (1776-1783), Manquest de la Motte (1776-1779) et C. Noël du Marais (1781-1786) à Valognes, Enjourbault à Avranches (1777-1778), François Lachapelle à Alençon (1785-1788), Chevreul à Angers (1779-1789), Maury à Poitiers (1765-1792), Aymard à Saint-Maixent (1768-1786 ?), Gilles de la Tourette à Loudun (1779-1789 ?), Ballard à Fontenay-le-Comte, Jean Favre à Saint-Jean-d'Angély (1779). Enfin, dès 1764, Nosseigneurs des États de Bretagne fondent un cours de sages-femmes dont le professeur est Brionne, cours qui se perpétue jusqu'à la Révolution : car Jacques du Bois propage plus tard les bons principes d'Auvray à Lamballe (1785) et de Lamballe à Saint-Pol-de-Léon (1786).

Ces professeurs, parfois médecins, plus souvent chirurgiens, étaient tantôt nommés par le roi, autrement dit par l'intendant, soit de son chef soit sur la désignation des corps des villes où se faisaient les cours, ou du premier chirurgien du roi, ou de la communauté des chirurgiens ou du collège des médecins de l'endroit ; tantôt choisis par la municipalité qui rétribuait leur zèle didactique. C'est dire qu'ils étaient à ce point de vue assez indépendants de leur corporation, parfois même en lutte avec elle. Il s'agissait là d'institutions autonomes, spéciales aux sages-femmes, autorisées et créées par les intendants dans leurs élections, par les Etats dans leur ressort, en somme gouvernementales ou provinciales.

Mais d'autres œuvres s'y ajoutèrent, tantôt corporatives, tantôt diocésaines, tantôt municipales ou locales, mais vouées au même apostolat et parfois coexistantes ou concurrentes, ce qui prouve bien leur indépendance réciproque. C'est ainsi que l'intendant de Blossac réprima les prétentions des chirurgiens de Poitiers qui voulaient se mêler de la nomination du démonstrateur, et maintint Maury. C'est ainsi que M^me^ du Coudray alla donner des leçons à Grenoble en dépit du cours qu'y faisait Héraud depuis 1771 ; au Mans, où sa mandataire et suppléante, M^me^ Coutanceau, se heurta à l'animosité des chirurgiens qui avaient un professeur dans leurs rangs depuis 1772.

De temps en temps en effet une déclaration royale créait dans les communautés, collèges de chirurgie, ou écoles royales de chirurgie des démonstrateurs royaux en l'art des accouchements. Ainsi en fut-il à Lyon sous Peronnet, après la constitution du collège de chirurgie (6 juillet 1775) sans compter les cours faits dès 1769 chez les chirurgiens lyonnais par Flurant et Violet ; cours à Grenoble en l'école publique de chirurgie des Pères de la Charité sous le docteur Héraud (1778-1790) ; aux écoles de chirurgie de Montpellier sous Jean Serres et Laborie (1776) en vertu de la fondation La Peyronie ; à l'école royale de chirurgie de Toulouse sous Fronton père (1761), Bacquié (1765), Vaissière, Vaquier (1779), en concurrence parfois agressive avec le cours diocésain d'Icart ; Goutard (1772-1787) et Levasseur (1788-1789) professent au Mans, Robierre au collège royal de chirurgie de Tours (1776), Brionne au collège de chirurgie de Rennes (1776), Majault à Douai, Coffin et Willay à Dunkerque, Warroquier (1786) aux écoles de chirurgie organisées en 1773 à Lille, Pissier à Troyes (1776), Lamouroux au collège royal de chirurgie de Nancy (1776), Nedez à Besançon (1776), etc. Si ces cours étaient mixtes en principe, sauf exception, (comme à Montpellier où il y a une chaire spéciale pour les sages-femmes) en fait ils furent surtout fréquentés par les étudiants en chirurgie ; si des élèves accoucheuses s'y risquèrent çà et là, elles y furent toujours en minorité. Il n'en est pas de même de ceux dont il nous reste à parler.

Certains évêques, émus de la pénurie des campagnes, voulurent assurer les secours obstétricaux à leurs diocésaines ; en

1781, M. de Royère, évêque de Castres, fonda un cours de tocologie, dirigé par le chirurgien J.-F. Icart, où vinrent les femmes des évêchés de Castres et de Saint-Pons, de Carcassonne, de Lavaur et de Saint-Papoul. Il subsista jusqu'en 1789. M. de Brienne, archevêque de Toulouse, recourut encore à Icart pour donner des leçons à Limoux, et à Toulouse (1783-1789) aux élèves des évêchés de Toulouse, Carcassonne, Saint-Papoul, Rieux et Comminges. Enfin l'évêque de Nîmes, M. Cortois de Balore, suivit cet exemple en 1787 et institua professeur le chirurgien J.-A. Montagnon.

Rappelons encore au nombre des fondations purement municipales, outre le cours de Strasbourg, déjà signalé, le cours fondé dès 1762 par le magistrat de Lille et rattaché plus tard à l'Ecole de chirurgie de cette ville ; et celui que le magistrat de Cambrai créa le 29 mai 1780 et confia au chirurgien-major Lapaire, cours éphémère que remplaça peu après le cours des Etats sous Bombled. Enfin, parmi les institutions locales autonomes, le cours fondé en mars 1780 par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon, pour des élèves sages-femmes internes logées, nourries, et *payantes* (20 sols par jour) auxquelles le docteur Pestalozzi et les sœurs accoucheuses enseignent les rudiments de leur art ; cours transféré en 1783 à l'hôpital de la Charité de Lyon avec le service des filles-mères, et dès lors professé par le chirurgien-major J.-B. Laurent (1784-1787), puis par Fr. Ballyat (1787-1793).

Toutes ces entreprises firent éclore une certaine quantité d'opuscules de vulgarisation obstétricale. Le gouvernement en fit tirer à ses frais un bon nombre que les subdélégués ou chargés de cours distribuaient aux sages-femmes ou aux élèves, les curés aux femmes des campagnes, et qui n'eussent pas manqué de leur être utiles si elles avaient su lire. Plus d'un démonstrateur en l'art des accouchements, subitement ému par l'amour de la gloire, sollicita du fond de sa province l'honneur d'être imprimé. Enjourbault, d'Avranches, adressa à l'intendant Esmangart, avec un beau sonnet à sa louange, le manuscrit d'un manuel obstétrical, approuvé par l'Académie de Chirurgie ; étant père non seulement de cet ouvrage mais encore de sept enfants, il espérait que ce Mécène en prendrait les frais à sa

charge ; mais Esmangart fut sourd à la voix des Muses comme à celle de la pitié, et Enjourbault n'encombra jamais les devantures des libraires, pas plus d'ailleurs que son confrère Levasseur, du Mans, dont le manuscrit, rédigé dans le même but, égaré par Louis, secrétaire de l'Académie de Chirurgie, retrouvé longtemps après, ne fut pas davantage mis sous presse.

Par contre, le *Catéchisme sur l'Art des Accouchemens pour les Sages-Femmes de la Campagne* publié à Soissons en 1775 sous la signature d'Augier-Dufot fut tiré à 5.000 exemplaires avec souscription du gouvernement qui le fit répandre dans les provinces par les soins des intendants. Ce livre s'inspirait d'une rédaction manuscrite des leçons de Solayres de Renhac, due à Baudelocque et dont Alph. Le Roy, homme de mauvaise foi, disputa la paternité à ce dernier. Même fortune pour les *Principes sur l'Art des Accouchemens par demandes et par réponses* plus connus sous le nom de *Catéchisme* de Baudelocque, et dont la première édition (1775), rapidement épuisée, fut suivie d'une deuxième (1787) dont le gouvernement prit 6.000 exemplaires pour les élèves sages-femmes. A ces deux ouvrages, très diffusés, il faut ajouter l'*Abrégé de l'Art des Accouchemens* que M^me^ du Coudray donnait à ses élèves, les *Elémens de l'Art d'accoucher* (Bordeaux, 1784) par M^me^ Coutanceau, qui ne voulait sans doute pas se montrer moins féconde que sa tante, ceux de Benoît, d'Auch, tirés à 1.500 exemplaires par ordre de Vergennes à l'intendant La Chapelle (1785), les *Instructions succinctes...* de Raulin, également tirées par décision du ministère (2^e^ édition, Paris, 1780) (celles-là sans doute que le docteur Bouestard de la Touche, de Morlaix, s'évertua à traduire en langue bretonne au profit des matrones armoricaines), le *Guide des Accoucheurs* de Jacques Mesnard de Rouen (Paris, 2^e^ édition 1753), les *Leçons pratiques sur l'Art des Accouchemens* d'Icart, le *Précis de l'Art des Accouchemens en faveur des Sages-Femmes* de Chevreul (Angers, Le Mans, Paris, 1782) distribué dans la généralité de Tours par ordre de l'Etat, l'*Instruction pour les Sages-Femmes* de Didelot (Nancy, 1770), *l'Art des Accouchemens* de Gilles de la Tourette (Paris 1787), le *Cours d'Accouchemens en forme de Catéchisme* de J. Telinge (Paris, 1776), etc.

En somme ni l'impulsion gouvernementale, ni le concours de

l'épiscopat, des corps de ville, des Bureaux d'agriculture des généralités, des médecins et chirurgiens zélés, ni l'initiative privée ne firent défaut à cette œuvre. Les villes ou paroisses achetèrent assez volontiers les « phantômes » de la du Coudray, firent les frais de route des médecins ou chirurgiens qu'elles déléguèrent à ses cours comme apprentis démonstrateurs. Circulaires, proclamations aux curés et seigneurs, appointements et exemptions de charges aux démonstrateurs, frais de route, secours pécuniaires ou nourriture et logement gratuit aux élèves sages-femmes pendant la durée des leçons, aux dépens du gouvernement, des curés, seigneurs ou paroisses, médailles, prix et trousses d'honneur aux lauréates du concours final (1), avantages aux diplômées, dispense de la corvée pour leurs maris et du logement des gens de guerre, menaces ou interdiction aux empiriques concurrentes, les contrôleurs généraux — Turgot, Laverdy, Bertin, — les Etats, les intendants aidés de leurs subdélégués, ne ménagèrent rien pour en assurer le succès. Quelques-uns, Turgot en Limousin, Ballainvilliers en Auvergne, Le Nain en Bourbonnais, Rouillé d'Orfeuil en Champagne, du Cluzel en Touraine, de la Bourdonnaye de Blossac en Poitou et dans le Soissonnais, de Fontette, de Crosne, Esmangart et Jullien en Normandie, Caze de la Bove en Bretagne, apportèrent à cette tâche un véritable zèle. On alla même jusqu'à enfreindre la loi : les garanties réglementaires — apprentissage et examen devant la communauté des chirurgiens — que les statuts de 1730 imposaient aux sages-femmes ne furent pas toujours exigées. L'autorité — les intendants, le Conseil d'Etat lui-même — considérèrent souvent comme valables en fait pour l'exercice professionnel les attestations de cours et d'examen délivrées par M^me^ du Coudray et les institutions particulières bien qu'elles n'eussent aucune validité juridique : si Turgot ne crut pas devoir accorder officiellement à la demande de Caze de la Bove « des brevets de maîtrise gratis aux élèves qui se seront le plus distinguées dans ces instructions », dans nombre de villes les médecins et chirurgiens validèrent par leur présence les examens terminaux des cours de la du Coudray ; en Bourbonnais les maîtres en chi-

1. P. Rambaud, « Un concours d'accouchements en 1789 », *in Arch. Méd. Chir. du Poitou*, 15 avril 1908, p. 83-85.

rurgie, bienveillants, font abandon des trois quarts, et, pour les pauvres, de la totalité de leurs droits : et en 1775 Caze de la Bove promet aux élèves d'engager le corps de la chirurgie à leur accorder quelques faveurs « ainsi qu'il en a été usé en d'autres généralités. » Il est vrai que les gens de Saint-Côme répondirent assez mal à cette attente : ceux de Nantes marchandèrent avec la plus honteuse avidité, si bien que le subdélégué indigné conseilla à une sage-femme d'exercer sans leur autorisation avec le seul diplôme de la du Coudray. Maintes communautés de chirurgiens protestèrent contre ces exemptions officieuses, et contre la soustraction des sages-femmes à leur juridiction. Ils réclamèrent le maintien du mode et des frais de réception dans les formes légales (1). A Bourges, l'intendant de Villeneuve dut mettre la paix. A une proposition d'école de sages-femmes faite par le Bureau d'agriculture du Mans à l'instigation de Levasseur, le premier chirurgien du roi, La Martinière, répondait : « Ce ne peut être que dans le sein même de la communauté des maîtres en chirurgie du Mans et sous son inspection que cette école peut subsister. » A Château-Thierry, mêmes récriminations : le sieur de Montmignon, lieutenant du premier chirurgien, fit savoir à l'intendant que les auditrices du cours s'ingéraient d'exercer l'obstétrique sans avoir subi devant lui les épreuves prescrites par les règlements, se croyant autorisées par une simple prestation de serment en présence des officiers de police ou du curé ; et il réclamait l'exécution des statuts de 1730. L'intendant du Soissonnais, la Bourdonnaye de Blossac, s'opposa catégoriquement à ces prétentions, bien que fondées en droit. Cependant, il avait dû y souscrire en Poitou, et il semble que vers 1784 les chirurgiens du Soissonnais avaient eu aussi gain de cause (2). Au fond, la jurisprudence de l'ancien régime n'en était pas à une contradiction près, et il s'agissait moins d'obtenir de bonnes sages-femmes que de rendre les matrones un peu moins nuisibles par une instruction gratuite ou de permettre à la pre-

1. En Bourgogne, quand on crée le cours d'accouchements en 1773, l'article 8 du règlement spécifie que les sages-femmes de campagne sont toujours tenues de se faire recevoir par devant les maîtres en chirurgie, mais il semble bien qu'on s'en tient à ce conseil platonique.
2. Cf. Meynier, thèse, p. 58-59.

mière femme venue, par quelques notions de manuel élémentaire, de rendre à l'occasion aux femmes en gésine les offices que le défaut d'accoucheurs et d'accoucheuses ne permettait d'attendre d'aides plus éclairés. La plupart n'auraient pu payer les frais d'un apprentissage régulier. Et malgré toutes les tentatives que nous avons enregistrées, dans la généralité de Soissons par exemple, sur 482 sages-femmes exerçant en 1786, on en compte 220 qui n'ont jamais eu le moindre rudiment d'instruction.

En somme, l'énorme effort dont nous venons de voir les phases n'avait pas abouti, et bien avant 1789, la plupart des cours, faute d'argent, faute d'élèves, ne fonctionnaient plus. La jalousie des communautés de chirurgiens (1), la négligence des seigneurs de paroisses ou des curés pour en assurer le recrutement, l'ignorance des trois quarts de ces femmes en lecture et écriture, l'indifférence ou l'hostilité, attisées par les matrones empiriques, que la routine populaire témoignait aux sages-femmes issues de ces cours (2), le mauvais état des finances qui contraignit les intendants de les espacer, parfois de plusieurs années, la multiplicité et l'incoordination de ces institutions ne leur permirent pas de subsister. Elles eurent un moment de vogue, principalement vers 1775-1780, puis déclinèrent et disparurent, pour la plupart, vers 1786. Aussi les cahiers de 1789 sont-ils aussi prodigues de plaintes sur le manque de sages-femmes que si l'on n'avait rien tenté.

« De toutes les parties de la France, dit Baudelocque, le cri de l'humanité se fit entendre pour en obtenir de bonnes. » Alphonse Le Roy proposa à l'Assemblée nationale d'établir une école de sages-femmes à la Salpêtrière. Mais à ce moment précis, la

1. Ceux de Poitiers sèment le bruit que l'administration couve en secret le dessein d'exporter à Cayenne les élèves qui s'inscriront pour le cours. (L'intendant de Poitiers à Lebret, intendant de Bretagne, 17 février 1765.)

2. « Les femmes de nos paroisses sont si simples qu'elles regardent pour ainsi dire comme une espèce de déshonneur celles qui voudraient aller se faire inscrire dans la pratique des accouchements » écrit le 14 décembre 1785 Hardy, curé de Saint-Mars-d'Egrennes à Jullien, intendant d'Alençon. (Archives départementales de l'Orne, C. 301. Voyez à cette cote le très curieux dossier des lettres des curés relatives au cours ouvert à Alençon.) Plusieurs ne s'y rendent que poussées par la misère avec l'espoir de gratifications, et encore non sans répugnance. Dubois, démonstrateur des Etats de Bretagne, se plaint en 1786 de n'avoir pour élèves que des mendiantes, des buveuses et des filles perdues, tant est grand le préjugé déshonorant attaché à l'état de sage-femme. (Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 1328.)

suppression des facultés, collèges de médecine, communautés de chirurgiens, le renversement de toutes les institutions vinrent tarir le recrutement des accoucheuses et supprimer les dernières sources de leur instruction, tandis que la proclamation de la liberté professionnelle laissait le champ ouvert aux matrones empiriques contre lesquelles la loi de ventôse an XI eut si grand peine à lutter. L'Assemblée nationale eut beau charger le 4 septembre 1790 ses comités de constitution et de mendicité de rédiger un plan pour l'instruction des sages-femmes dans les départements, il ne semble pas que ce projet ait abouti. Ce qui subsista ne tint que par les initiatives locales: à Lyon le département annexa en 1792 au cours de Vitet une école gratuite pour 6 sages-femmes et une maison d'accouchement; création sans doute éphémère. Mais en 1797 on restaure l'ancien cours d'obstétrique de la Charité de Lyon, que professent successivement Aimé Martin (1797-1799), P.E. Martin (1800-1805) et Amard, chirurgiens majors. Il y eut des leçons à Grenoble sous Héraud; à Toulouse sous Villars (l'école de Castres avait disparu), à la maternité de Bordeaux sous M^me^ Coutanceau, sage-femme en chef. L'enseignement de Gilles de la Tourette à Loudun se prolongea assez tard pendant cette période; Maury à Poitiers continua ses conférences jusqu'en 1792, s'éclipsa en 1793, pour les reprendre de 1794 à 1796. Celles de Ballard à Fontenay furent restaurées en l'an III par ordre du directoire de la Vendée. A Angers les démonstrations suspendues vers 1789 revivent en 1792 sous Chevreul nommé professeur par arrêté départemental du 13 juillet, sombrent en 1793 et recommencent le 1^er^ fructidor an II (18 avril 1794) pour végéter jusqu'en l'an X. Les administrateurs du département de la Mayenne fondent un cours à Laval sur le rapport de Sourdille par décision du 8 décembre 1791; Boutevillain-Grandpré, nommé démonstrateur, dut le fermer vers 1793; même interruption au Mans des leçons confiées à Geslin et reprises seulement en l'an VII par Levasseur. Mahé pérore à Saint-Malo, Côme-Etienne Beaumont à Rouen.

Enfin, en l'an IX, Noël tentait de ressusciter la vieille Faculté de Reims et réorganisait des cours où les citoyens Langlet et Pierret promettaient d'enseigner, pour leur part, l'anatomie, la physiologie et les accouchements.

Au total, toutes ces tentatives de maintien ou de restauration de l'enseignement, contrariées par les événements politiques, avortèrent plus ou moins ; une foule de matrones sans diplôme, exerçant par la grâce de la Révolution, c'est à peu près tout ce qui sortit de cette période ; et l'on entendit, l'orage passé, les mêmes réclamations qu'en 1789. En l'an IX (1801), J.-P. Maygrier, de Paris, déclame contre un « grand nombre de sages-femmes qui n'ont de titres que leurs tableaux et de leur sexe que leur babil » (1). En frimaire an X, le préfet de la Sarthe déclare qu' « on se fait à peine idée des meurtres journaliers qu'occasionne l'ignorance de ces femmes routinières qui s'ingèrent dans l'art des accouchemens ; sous leur main lourde et inexpérimentée les mères et les enfans sont autant de victimes » (2) et il réclame l'affectation à chaque commune, au moins aux principales, d'une sage-femme jurée, et l'interdiction des matrones sans titre. Pour réprimer l'usurpation de ces dernières, Pinel (frère du médecin de la Salpêtrière, chirurgien à l'Hardy près d'Etampes) demande en 1806 qu'aucun nouveau-né ne puisse être déclaré à l'état civil sans un certificat de médecin, chirurgien ou sage-femme légalement reçus.

J.-B.-D. Bucquet, de Laval, dit en 1808 que « les sages-femmes sont en très petit nombre et de la plus crasse ignorance ; les mères et les enfants privés de soins éclairés périssent en grand nombre » (3). Bon nombre d'officiers de santé qui n'ont appris la tocologie que dans les ambulances des armées de la République sont aussi ignares que les accoucheuses, joignant « au défaut d'instruction une présomption affligeante et quelques-uns une infâme immoralité » (4) et les méfaits des unes et des autres provoquent les plaintes des jurys médicaux. Ces doléances se répètent pendant toute la durée de l'Empire. L'enseignement de la tocologie était un véritable besoin social.

Enfin la loi du 19 ventôse an XI vint réglementer l'exercice

1. Maygrier. *Des Qualités physiques et morales de l'Accoucheur*, p. 5.

2. Auvray. *Statistique*, p. 96.

3. Bucquet. « Topographie médicale de la ville de Laval et de son territoire », publiée par L. Daniel *in Bull. de la Soc. d'Etudes scientif. d'Angers*, nouvelle série, 23e année 1893, p. 131.

4. Bucquet, *ibid.*

de l'art de guérir et exhumer les projets de cours départementaux théoriques et pratiques pour les sages-femmes Mais en l'an XIII le ministre de l'Intérieur en était encore à délibérer avec les rapporteurs Baudelocque, Lassus, Chaussier, A. Dubois sur les meilleures mesures à prendre pour en assurer l'exécution.

Au fond, il était partisan de la centralisation, et se refusait à renouveler les vieux errements. L'ancienne méthode péchait par la base, en cherchant à tirer parti de matrones absolument illettrées, à les améliorer ou à les instruire sur place ; elle tentait pour l'obstétrique populaire ce que Tissot dans son *Avis au Peuple*, ce que Didelot dans son *Avis aux Gens de la Campagne* avaient essayé de faire pour la médecine populaire : éclairer le vulgaire pour que, privé de médecins et de chirurgiens, il pût être à l'occasion son propre médecin. Les cours théoriques, les exercices sur le mannequin seuls compatibles avec cet éparpillement de l'instruction obstétricale, ne valaient pas la clinique et la pratique qu'on ne pouvait enseigner que dans les hôpitaux des grands centres, et qui furent presque toujours (sauf par exemple à Strasbourg, à Amiens, à Dijon), absentes de ces programmes.

« Il falloit, dit Baudelocque, changer quelque chose à l'organisation de nouvelles écoles et en restreindre le nombre au lieu de les multiplier comme on le faisoit, plutôt pour la commodité des élèves sages-femmes que pour les avantages de la société... ce n'étoit point dans la chaumière de ces femmes qu'il falloit porter l'instruction... c'étoit à elles mêmes à aller la recevoir dans les lieux les plus propres à la leur procurer sans calculer les distances qui les en éloignoient; cette instruction ne pouvoit être donnée que dans les grands hospices où l'on reçoit habituellement beaucoup de femmes enceintes (1). »

Les nouvelles écoles moins nombreuses, mais pourvues des ressources pédagogiques nécessaires, devaient au contraire former à une pratique éclairée, par une scolarité prolongée, des sages-femmes dignes de ce nom et déjà pourvues d'une instruction élémentaire qui leur permît de bénéficier du reste. C'est

1. Baudelocque. *Catéchisme*, Ed. de 1837, p. XIII.

dans cet esprit que Chaptal créa par son arrêté du 11 messidor an X la maison-école d'accouchement de la Maternité de Paris, qui allait donner aux départements les sages-femmes tant demandées.

Aussi le ministère de l'Intérieur se souciait-il fort peu de la loi de ventôse ; il ne tenait pas à la faire appliquer, et même l'entravait de son mieux : elle contrariait son projet de Maternité et le menaçait d'une concurrence. Depuis le commencement de l'an X, il ajournait les autorisations, sollicitées par beaucoup de préfets, d'ouvrir des cours départementaux (1), ou les décourageait par de longs délais administratifs et de minutieux questionnaires (2). Quelques-uns de ces fonctionnaires voulurent passer outre : le préfet du Haut-Rhin fit annoncer l'inauguration des leçons d'obstétrique à Colmar, sans attendre l'avis du ministre ; et le préfet des Vosges n'était pas éloigné d'imiter son collègue (3). Le conseil général de la Vienne vota en l'an X 1500 fr. pour le cours de tocologie, et renouvela sa demande le 15 floréal an XI. Les requêtes des docteurs en médecine et en chirurgie postulant des places de professeurs d'obstétrique affluaient au ministère, avec d'innombrables apostilles, et le général Dufour appuyait fortement, pour Limoges, la candidature du docteur Cruveilhier. Le citoyen Grégoire Sicard, docteur en chirurgie à Montech (Haute-Garonne), dépeignait au ministre, en termes éloquents, l'insuffisance des sages-femmes dans les 22 départements du Midi, et proposait la création d'un professeur errant qui traîné dans une voiture à quatre chevaux en compagnie d'un secrétaire, d'un postillon et d'un mannequin, se rendrait une ou deux fois par an dans chaque chef-lieu ; ainsi ce Mentor ambulant s'efforcerait de perfectionner l'instruction des accoucheuses déjà établies dans les bourgs et villages, et qui n'auraient à s'im-

1. Dans sa séance du 6 prairial an X le conseil général de la Mayenne renouvelait ses instances pour l'établissement d'un cours local, réclamé déjà dans ses précédentes sessions à cause « des accidents nombreux arrivés par l'impéritie et la maladresse des sages-femmes ». « Il répète ce vœu si intéressant pour l'humanité et supplie le gouvernement de mettre à la disposition du préfet les fonds nécessaires. » (Arch. de la Mayennne. Communication de M. Laurain, archiviste.)

2. Voy. la lettre de Champagny au Préfet du Rhône, 18 vend. an XIV, *in* thèse de Rochaix, p. 84.

3. Voy. Arch. Nat., F[8] 216 et suiv. (classement provisoire), an XIII.

poser, de ce fait, qu'un déplacement minime. Ce plan soumis à l'Ecole de Médecine de Paris fut approuvé par elle le 28 thermidor an XIII (16 août 1805).

Mais Chaptal, poursuivant son idée, demandait aux commissaires de l'Ecole de Médecine, le 22 nivôse an XIII, le meilleur moyen de concilier les cours départementaux avec la prospérité de la Maternité. Les rapporteurs répondirent : « La plupart des départements n'ayant pas de cours d'accouchement, les préfets seraient invités à envoyer leurs élèves dans cet hospice comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Ceux qui auraient des cours pourraient y envoyer à titre de récompense celles de leurs élèves qui se seraient rendues les plus recommandables par leur zèle et leurs connaissances. Cette distinction honorable accordée chaque année à une ou deux élèves deviendrait un puissant aiguillon qui hâterait les progrès de toutes, ou entretiendrait une émulation constante ; en se perfectionnant dans l'hospice de la Maternité elles se mettraient en état de rendre de plus grands services à la Société, et dans la suite chaque département aurait dans son sein quelques sages-femmes très instruites que les autres pourraient au besoin consulter. »

La nouvelle institution s'annonçait ainsi comme une sorte d'Ecole centrale supérieure, et même Baudelocque, Chaussier, Lassus et Dubois proposaient d'en faire comme une *école d'application* pour les futurs professeurs des cours départementaux d'obstétrique. « La voie la plus sûre, dirent-ils à Chaptal, pour obtenir de bons professeurs pour les élèves sages-femmes des départements serait de les choisir au concours, de n'admettre que des hommes qui auraient au moins suivi pendant une année les cours qui se font à l'hospice de la Maternité, qui se seraient pénétrés de la manière dont l'instruction doit être donnée aux élèves sages-femmes, le mode d'enseignement ne devant pas être le même que pour les étudiants en médecine. »

II

D'autre part, le ministre insistait auprès des préfets pour qu'ils envoyassent des élèves à Paris en dépit des institutions locales déjà fondées ou en voie d'organisation. Le 9 thermidor an X

(28 juillet 1802) il leur avait exposé les bienfaits et l'économie de son institution ; en messidor an XI, à la fin du premier semestre d'études, il se proposait même d'assister à la première session d'examens ; le temps lui fit défaut ; mais le 30 fructidor an XI il adressait à ses préfets une nouvelle circulaire de propagande en faveur de l'Ecole, garantissant aux élèves « tous les moyens d'instruction qu'on peut désirer,... une nourriture abondante, saine et variée », et l'instruction la plus parfaite.

« Les cours particuliers d'accouchements dont la loi du 30 ventôse autorise la création dans les départements pourront être avantageux pour les femmes des campagnes que l'insouciance et des habitudes domestiques empêchent souvent d'aller chercher au loin les connaissances nécessaires à la pratique d'un art dont elles se sont emparées. Mais ces cours n'offriront jamais les mêmes sources d'instruction et la même abondance de lumières que ceux de la Maternité (1).

« L'art difficile des accouchements ne peut être enseigné, citoyen préfet, avec un égal succès sur tous les points de la République soit à défaut de professeurs assez habiles, soit parce que les leçons théoriques n'y sont pas éclairées par une pratique assez nombreuse.

« Les cours les plus savants et les plus approfondis ne laissent ordinairement que des traces fugitives dans l'esprit de ceux qui les ont suivis avec le plus de soin lorsqu'ils n'ont pas été fortifiés par de fréquents exercices cliniques. Ainsi l'on peut dire avec vérité qu'à l'exception de quelques grandes villes, de celles qui possèdent des écoles de médecine, il n'en est presque point d'autres qui présentent des ressources suffisantes pour l'instruction dans cette partie. La méthode d'enseignement n'y est d'ailleurs point uniforme, elle y est trop généralement encore asservie à d'anciens préjugés et à une routine souvent très funeste.

1. Il est de fait qu'en province, à cette époque, les conditions ou les préjugés n'étaient pas toujours propices à l'établissement d'une école d'accouchements : à Poitiers, par exemple, lors de la création de l'Ecole de médecine en 1806, si l'on pense à choisir deux aides accoucheuses pour l'hospice parmi les élèves sages-femmes, pour les perfectionner et répandre l'instruction, la Commission est forcée de reconnaître que le service obstétrical ne sera jamais très actif, qu'on n'y hébergera guère que des filles-mères, car « *dans une ville où il existe des mœurs pures* aucune femme mariée, dans quelque état de pauvreté qu'elle fût réduite, ne voudrait venir à l'hospice pour y faire ses couches ». En 1833, le cours départemental de la Vienne est encore purement théorique. (Cité par P. Rambaud.)

« Je ne puis donc trop vous engager, citoyen préfet, de continuer à envoyer chaque année quelques élèves de votre département aux cours d'accouchements de l'hospice de la Maternité. Elles y viendront comme à une école de perfectionnement et vous pourrez à cet effet fixer de préférence votre choix sur celles qui auront déjà quelques notions de l'art, et qui annonceront des dispositions distinguées. L'espoir d'être désignées ne pourra qu'exciter l'émulation dans les cours des départements et contribuera ainsi aux progrès de la science... »

Ainsi le ministre s'efforçait non seulement de convertir les préfets récalcitrants, mais aussi d'encourager les préfets dociles et de les intéresser en quelque sorte à son œuvre ; il faisait adresser, à tous, les procès-verbaux de la distribution des prix de la Maternité ; à ceux qui avaient envoyé des élèves il faisait écrire force lettres pour les tenir au courant du travail et des succès de leurs ouailles et tâchait de donner à chacune de ces missives un caractère spécial et personnel qui échappât à l'uniformité banale des circulaires administratives qn'on classe sans les lire (1).

Enfin il donnait de sa personne, et tenait à présider lui-même la distribution des prix de l'Ecole le 23 frimaire an XII et le 29 prairial an XII. Ce bon vouloir envers l'Ecole se continua chez ses successeurs immédiats.

En 1807, le ministère de l'Intérieur, revenant à la charge, signalait à l'attention des préfets :

«... cette belle institution et les résultats satisfaisants qu'en ont obtenus les départements qui y ont envoyé des élèves. Vous pourrez leur annoncer aussi, disait-il, que l'enseignement s'y perfectionne tous les jours par les soins et les lumières de M. le professeur Baudelocque, et par le zèle infatigable et la longue expérience de la sage-femme en chef; que le régime intérieur de la maison y a été également amélioré, que la nourriture y est toujours saine et abondante, et qu'il vient d'y être formé pour les élèves une lingerie entièrement séparée de celle des femmes reçues à l'accouchement. Enfin, Monsieur, l'Ecole de la Maternité, la seule de ce genre qui puisse

1. Voy. les *Duplicata* aux Arch. Nat. F[8] 216. an XII et an XIII.

exister en France est parvenue à un tel degré de prospérité que je ne vous dissimule point que je verrais avec peine que vous négligeassiez d'y entretenir habituellement un certain nombre d'élèves pour y recevoir l'instruction qu'il serait impossible de leur procurer ailleurs. »

En mai 1809, le ministère expédiait encore à tous les préfets un exemplaire du *Mémoire historique et instructif* sur la Maternité, en leur rappelant l'utilité d'y entretenir des élèves.

Le 25 août 1812, le ministre de l'Intérieur Montalivet leur écrivait de nouveau :

« Veuillez me prévenir avant la fin du mois de mars de chaque exercice des dispositions que vous ou les commissions administratives des principaux hospices de votre département aurez pu faire pour envoyer des élèves aux cours qui commencent avec le mois de juillet. Par là je serai à même de former à temps le tableau des demandes, de voir jusqu'à quel nombre elles se portent, de déterminer celles qui doivent être accueillies, de prendre des précautions pour que la quantité d'élèves susceptibles d'être reçues, logées, instruites chaque année à la Maternité soit d'une part toujours complète et de l'autre ne soit jamais dépassée ; enfin pour que des sages-femmes de tous les départements soient autant que possible tour à tour admises afin que les diverses parties du royaume profitent dans une juste proportion des bienfaits de l'établissement. Je terminerai par vous prier d'examiner si pour avoir des sujets intelligents et capables d'entendre d'abord les leçons, il ne conviendrait pas de choisir généralement les élèves parmi les femmes et filles des médecins, chirurgiens ou officiers de santé des cantons ruraux qui se destinant à l'art des accouchements, n'auraient pas cependant par elles-mêmes les moyens de se procurer des connaissances suffisantes (1). »

Cette propagande porta ses fruits. Du 22 décembre 1802 jusqu'à 1814, 1270 élèves furent envoyées à l'école d'accouchement; sur les 1155 que l'on y admit de 1804 à 1814, on compte seulement 58 élèves à leurs frais, il y a 14 boursières du ministère de l'Intérieur ; 172 boursières du département du Nord, 64 de la Seine, 42 des Côtes-du-Nord, 35 de Seine-et-Marne, 24 de

1. *Recueil des Circulaires du Ministère de l'Intérieur*, t. I, Ed. de 1880, p. 521.

Seine-et-Oise, 21 de l'Orne, 8 de l'Yonne, 2 de la Sarthe, 4 du Mont-Blanc, 2 de la Suisse, 5 d'Italie, 3 de Hollande, 1 du Zuyderzée, etc. Le préfet du Nord était alors un des mieux disposés pour la Maternité : il faisait son possible pour y envoyer des recrues, pour faire donner à celles qui en sortaient les places de sages-femmes des pauvres, et récompensait leur zèle pour la propagation de la vaccine. Par malheur, l'étoile de l'École commença à pâlir avec la chute de l'Empire, et c'est au moment où elle avait besoin de l'appui du Gouvernement et de la clientèle de la province qu'elle eut à pâtir de l'indifférence de l'un et de la concurrence de l'autre.

La Restauration trouva-t-elle bon de prendre le contre-pied de ce qu'avait fait le précédent régime ? Toujours est-il que de son côté le ministère de l'Intérieur, de 1814 à 1824, entretint encore chaque année huit boursières ; en 1825 il en envoya une, et ce fut tout. En 1859 on observait que depuis près de trente ans l'Etat n'avait pas donné une seule élève à la maison.

D'autre part, la concurrence des cours gratuits annuellement ouverts dans les facultés de Strasbourg et de Montpellier, des écoles de sages-femmes, qui furent bientôt créées dans nombre de chefs-lieux, fit progressivement sentir ses effets. Les préfets soucieux d'économie objectaient l'éloignement de Paris, les frais onéreux du voyage et de la pension ; ils préféraient aussi garder leurs aspirantes dans leurs départements soit par intérêt local ou administratif, soit qu'ils eussent observé que trop souvent les plus intelligentes de leurs protégées, au lieu de revenir dans leur patrie, restaient à la Maternité comme aides ou dans la capitale comme sages-femmes (1).

De plus les aspirantes sages-femmes répugnaient à un exil aussi lointain alors qu'elles avaient à leur portée leur école provinciale ; et à celles qui entendaient ménager leur travail et leur temps, l'indulgence des jurys médicaux offrait des facilités encore plus alléchantes. Mais cela faisait le plus grand tort à l'école de Paris et aux sages-femmes qui en sortaient.

1. Un relevé administratif de 1828 constate que sur 86 départements, 11, dont la Mayenne, se sont toujours abstenus d'envoyer des élèves à la Maternité ; que de 1802 à 1814 18 ont cessé d'en envoyer. De 1815 à 1828, on compte encore 29 nouvelles abstentions, il n'y a plus alors que 28 départements tributaires de la Maternité.

Dès l'année 1812 les élèves de la Maternité avaient présenté à M. de la Bonnardière, membre du Conseil général des hospices, une pétition suivie de 188 signatures. Elles déploraient que l'on tolérât dans les campagnes des matrones ignares, sans connaissances obstétricales, ou refusées pour incapacité par les jurys médicaux ; d'autres sages-femmes, admises par ces mêmes jurys après quatre mois d'instruction théorique donnée par un accoucheur, et de maigre pratique dans un hôpital de petite ville ; d'autres enfin — élèves des Facultés — dont l'éducation avait été presque exclusivement théorique. Toutes ces accoucheuses faisaient à moins de frais, mais à égalité de privilèges une concurrence légale ou illégale désastreuse aux anciennes élèves de la Maternité dont beaucoup languissaient inactives, ayant perdu à Paris leur temps, leur argent ou celui de l'Etat et des départements qui payaient leur pension. Les plaignantes demandaient que l'on sévît contre l'exercice illégal, et que les mêmes épreuves théoriques et pratiques fussent exigées des aspirantes dans toute la France. M. de la Bonnardière reçut cette requête le 12 décembre 1812, la mit dans sa poche et s'en alla trouver le ministre de l'Intérieur, Montalivet, que Chaussier, de son côté, en avait fait saisir par Désormeaux. Le 9 janvier 1813, le ministre répondit qu'il allait prendre des mesures en conséquence ; mais les événements qui survinrent entravèrent l'efficacité de cette promesse. Toujours est-il que le 24 mai 1816, Becquey, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, recommandait instamment aux préfets, d'appliquer dans les communes pourvues d'une sage-femme de la Maternité toutes les rigueurs de la loi de ventôse aux matrones empiriques.

En admettant que ces bons conseils aient eu d'autres effets que ceux du commun des circulaires administratives, ils ne remédiaient pas à tout le mal et Villeneuve, de Marseille, déplore encore en 1841 la scandaleuse et nuisible partialité des jurys médicaux des départements ; ils reçoivent des sages-femmes qui ne savent ni lire ni écrire, dont la moralité est parfois douteuse, qui n'ont jamais vu un accouchement, éludent les prescriptions de la loi de ventôse touchant l'instruction pratique, et dont le seul titre est un certificat de leçons particulières déli-

vré par un médecin ou une sage-femme (1) ; « une tourbe, dit Delacoux (1833) dont le mérite est d'avoir puisé quelques notions dans les livres ».

Si les jurys médicaux départementaux ont disparu en 1854, les Facultés et Ecoles préparatoires ou de plein exercice de médecine sont devenues autant de pépinières de sages-femmes (d'ailleurs fort supérieures aux précédentes) et le mouvement de décentralisation s'est maintenu. Aussi sur les 41 élèves de la promotion de 1905 à la Maternité, ne trouve-t-on plus que 15 boursières des départements. Encore la Seine en revendique-t-elle 8 et les autres se répartissent entre la Seine-et-Oise, l'Oise et l'Yonne qui fut toujours parmi les plus fidèles et les plus généreux (2).

Dans Paris même, la Maternité avait trouvé dès l'origine une rivalité : l'Ecole de Médecine réorganisée se mettait en devoir elle aussi de former des sages-femmes et envoyait aux préfets des départements des circulaires annonçant l'ouverture de ses cours pour le 1er messidor an X. Cette propagande n'eut d'ailleurs pas grand succès. « L'éloignement, les frais de voyages et de séjour dans la capitale effrayaient nécessairement ces élèves, souvent mères de famille, qui sont pour la plupart peu aisées », observait judicieusement à ce propos M. le préfet de la Sarthe (3).

Cependant, les exigences de la Faculté n'étaient pas très fortes. On demandait seulement aux candidates de suivre le cours théorique gratuit du département de la Seine fait par un professeur d'accouchements de la Faculté, et un deuxième cours chez un professeur particulier ou une sage-femme, moyennant quoi elles pouvaient se présenter à l'examen devant la Faculté de Paris ou le Jury médical de la Seine. De pratique, pas un mot, en dépit de la loi : la plupart, dit Delacoux, « parviennent au droit d'exercice sans avoir pratiqué ou vu pratiquer sous leurs yeux un seul accouchement ». D'instruction primaire, peu de traces :

1. Villeneuve, « Compte rendu des Accouchements qui ont eu lieu à la Maternité de Marseille », *Gaz. méd. de Paris*, 27 mars 1841, p. 204.

2. En 1907, 38 candidates ; 15 pensionnaires des départements, dont 8 de la Seine.

3. Auvray. *Statist. du départ. de la Sarthe*, an X, p. 97.

il y avait en moyenne chaque année de 70 à 80 élèves ; or en 1845, on prend le parti d'imposer aux aspirantes un simple examen de lecture et d'écriture : le nombre des postulantes tombe à 45, 35 sont refusées, 3 ajournées, 7 seulement admises. Que l'on juge de la proportion des illettrées auxquels on délivrait auparavant des diplômes de sages-femmes,

Cette épreuve orthographique faisait partie d'un ensemble de mesures qui furent édictées sur l'initiative du doyen Orfila pour relever un peu le niveau scientifique de ses ouailles. L'hôpital des Cliniques ayant été reconstruit, on décida que les élèves sages-femmes n'y seraient acceptées qu'après l'examen élémentaire dont nous venons de parler, et qu'enfin elles y trouveraient non seulement l'instruction théorique, donnée par un agrégé (avril-août) et la sage-femme en chef (novembre-mars) mais encore l'instruction pratique, dans un service de garde assidu pendant un an ; c'est seulement après ce stage qu'on les admit aux examens.

Telles sont les décisions que prit la Faculté de Médecine pour tâcher de mettre son école de sages-femmes au niveau de celle de la Maternité, d'ailleurs sans trop y réussir en ce qui regardait l'enseignement pratique : chaque élève passait en moyenne une nuit et une journée par semaine à l'hôpital, et dans un hôpital pas très actif ; encore ne leur restait-il que les accouchements nocturnes, ceux du jour étant faits par les étudiants en médecine inscrits à la Clinique. Quelle différence avec la Maternité, fief exclusif des sages-femmes, avec son énorme mouvement de malades, ses incessantes interventions, ses obligations journalières et non plus hebdomadaires, son instruction à toute heure du jour et de chaque jour, et souvent de la nuit !

C'est seulement à une époque récente que cette lacune a été vraiment comblée, et l'on a ouvert le 3 novembre 1898 une très belle annexe de l'hôpital Beaujon aux élèves sages-femmes de la Faculté. Les aspirantes parisiennes y trouvent encore les avantages de l'externat, moins dur assurément, mais moins instructif que l'internat de la Maternité. Les cours y sont faits par un professeur agrégé de la Faculté. Mais dans la séance de la Chambre des députés du 5 novembre 1907, M. Cazeneuve, reprenant la proposition déjà émise par Villejean et Simyan, a

fait voter, malgré l'opposition du gouvernement et de la commission du budget, les crédits nécessaires à la transformation de ce poste d'agrégé en une chaire professorale.

III

*

Nous avons vu, jusqu'ici, ce que la concurrence a pu enlever à l'Ecole de la Maternité. Par malheur, elle a connu, maintes fois, plus que des concurrents : des adversaires, et pâti de plusieurs attaques, dont il nous reste à dire un mot.

Il n'y avait point, à Paris, sous l'ancien régime, d'enseignement officiel de l'obstétrique pratique pour les étudiants en médecine. En 1789, Alphonse Leroy, professeur à la Faculté, demandait la création, à la Salpêtrière, d'un « séminaire de médecine » où les élèves recevraient l'instruction clinique. Un projet de transfert du service des accouchées de l'Hôtel-Dieu à la Salpêtrière fut mis à l'étude, puis enterré. Mais dès l'installation de la Maternité à l'Oratoire, l'Ecole de santé tenta d'y prendre pied pour y installer l'enseignement clinique tocologique qui manquait à ses disciples. Elle ne se consola point du règlement de messidor an XI qui en expulsait les étudiants : sans doute le docteur Duchanoy, administrateur des hôpitaux et hospices, proposait en 1810 l'établissement d'une seconde maison d'accouchements consacrée aux mères légitimement mariées, et où l'on pût initier à la pratique obstétricale les futurs médecins ou chirurgiens (1). Mais il était bien plus facile de s'établir chez autrui, et de trouver une maison toute prête. Par malheur, Baudelocque gardait à son peu sympathique collègue Alphonse Leroy, professeur d'obstétrique à la Faculté, une vieille rancune qui datait du temps de l'Académie de Chirurgie

1. Duchanoy. *Projet d'une nouvelle Organisation des Hôpitaux...* Paris, 1810, pp. 21-23.

et de la querelle de la symphyséotomie (1). C'est dire qu'il ne tenait pas à voir ledit Leroy venir s'installer sur son domaine de la Maternité. Mais, Baudelocque disparu, en l'année 1810 l'Ecole lança la candidature de Pelletan à la succession du défunt, pour mettre la main sur cette maison ; et bien qu'Antoine Dubois eût subtilisé la place par une habile diplomatie auprès du Conseil des hospices, le doyen Leroux poursuivant son idée songeait, en 1811, à créer à l'Oratoire une clinique obstétricale que fréquenteraient douze ou quinze étudiants en médecine. Le 9 janvier 1812 le directeur et Mme Lachapelle dénoncèrent à M. Camet de la Bonnardière les périls de ce projet : jamais, dans aucune institution, on n'avait seulement pensé à confondre les élèves des deux sexes, encore moins en ce qui concerne l'art obstétrical (2), car « en est-il un qui prête davantage à un langage obscène et à la tentation de s'écarter de la voie de la sagesse » ? Tentation violente, assurément, si l'on songe que les aspirantes sages-femmes sont « arrivées à l'âge où elles doivent facilement tomber dans le piège de la séduction » ; l'adoption d'une pareille mesure rendrait « impossible de répondre du scandale » ; on verrait l'école « tout à fait culbutée, anéantie » (3).

Devant ces protestations prudentes, les étudiants ne furent point admis et la Maternité ne fut pas culbutée ; elle demeura réservée aux aspirantes sages-femmes et il n'en était pas une qui n'en sût davantage en son métier que la plupart des docteurs en médecine (4). En vain Vaidy réclamait dès 1816 la

1. Sur cette querelle voyez Paul Delaunay. *Le Monde médical parisien au* XVIIIe *siècle*. Paris, 1906, in-8°, chap. XIII.

2. A la Maternité de Strasbourg, on était plus large : « Dans la vue d'ouvrir aux sages-femmes toutes les sources d'instruction il leur est permis de suivre la clinique d'accouchement de la Faculté, de même que de leur côté les étudiants sont admis à assister aux cas importants d'accouchements qui se présentent à l'école des sages-femmes. » Note sur l'hospice de la Maternité de Strasbourg, *in Journal complémentaire du Dictionnaire des Sciences médicales*, t. XXXIV, 1829, p. 60.

3. *Archives de la Maternité*.

4. « Il faut bien l'avouer, disait Villeneuve (de Marseille) en 1841, jusqu'aujourd'hui on peut affirmer sans exagération qu'il n'est aucun officier de santé qui possède l'instruction pratique des sages-femmes sorties des maternités, et l'on peut même ajouter qu'il en est ainsi d'un grand nombre de docteurs en médecine. » « Avant 1835, dit Depaul, les jeunes médecins en quittant Paris rentraient chez eux sans avoir jamais vu une femme accoucher, sans même avoir examiné une seule femme enceinte. » (Depaul. *Gazette des Hôpitaux*, 17 mai 1881.)

création d'une clinique d'accouchements (1). L'obstétrique n'existait pour ainsi dire pas à l'hôpital des Cliniques de la Faculté, lequel fut d'ailleurs fermé en 1829 ; et la Faculté gémissait de voir l'accoucheur Deneux qu'elle avait nommé en 1823 professeur de clinique obstétricale, n'être qu'un maître sans service, partant, sans élèves. Après la Révolution de juillet, à la fin de 1830, les étudiants tumultueusement assemblés au grand amphithéâtre de la Faculté pour formuler des revendications, demandèrent accès à la Maternité, d'ailleurs sans succès, et se virent réduits comme par le passé à contempler quelques accouchements à l'Hôtel-Dieu ou à Saint-Louis qui recevaient chacun de 300 à 600 femmes en travail par an. Mais, dit Velpeau, « les salles d'accouchement faisant partie du service chirurgical général sont abandonnées aux étudians de la maison qui n'étant stimulés, dirigés par qui que ce soit, n'en retirent presque aucune instruction et vont assez souvent jusqu'à regarder comme une corvée la nécessité où ils se trouvent, à leur tour de garde, de suivre les différentes phases de l'accouchement ou de rester près de la femme pendant les douleurs » (2).

Ceux qui manifestaient plus de zèle pour la science pouvaient s'adresser à des cours particuliers où l'on avait la prétention de leur apprendre en quelques semaines, en trois mois au plus la théorie et la pratique tocologiques et par-dessus le marché les maladies des femmes et des enfants (3).

Cela se passait d'habitude chez une sage-femme qui prêtait ses pensionnaires, ou recrutait à cet effet quelques malheureuses faisant métier, comme disent Tenon et Pelletan, de ce genre de prostitution.

Il y avait parfois des incidents tragi-comiques : dans la nuit du 27 janvier 1793, une patrouille passant devant la maison de Desormeaux, professeur d'obstétrique, entendit des bruits suspects : le chef, flairant quelque noir complot d'aristocrates, força la porte cochère, puis celle de la salle d'où partaient les cris : il tomba

1. J.-V.-F. Vaidy. *Plan d'Etudes médicales*. Paris, 1816, in-8°, p. 89.

2. Velpeau. *Traité complet de l'Art des Accouchements*. Paris, 1835, p. CIII.

3. On peut s'en rendre compte par le *Traité complet d'Accouchements et des Maladies des Filles, des Femmes et des Enfants*, par Gardien. Paris, 1816, 4 vol., in-8° qui correspond à peu près au programme de ces cours.

au milieu d'un groupe d'élèves qui assistaient une malheureuse en gésine, reçut un grand soufflet de la sage-femme, et s'en fut tout piteux sous les huées des étudiants !

Le mobilier scolaire n'était pas riche : un lit de misère, des bancs, des quinquets fumeux, voilà tout ! Cours, démonstrations, examens, accouchements, tout cela se faisait dans la même salle. Deux ou trois fois par semaine, une ou deux femmes enceintes, souvent les mêmes, recrutées pour les exercices du toucher, étaient explorées par vingt ou quarante mains dans une heure. Quelquefois l'une d'elle accouchait : le professeur, toujours pressé, s'en allait, son cours fait, laissant à la matrone ou au démonstrateur le soin de présider à l'opération. Il y avait quatre, dix, quinze accouchements au long du cours, bien rarement plus, et il se passait des années avant qu'on n'eût l'occasion d'appliquer un forceps autrement que sur le mannequin. Les auditeurs zélés parvenaient ainsi à faire un ou deux accouchements, en restant jusqu'à la fin ; quand on en tenait vingt c'était beau ; les autres, nombreux aux premières leçons, s'éclipsaient, en général lorsque vers la cinquième ou sixième, l'assistant passait dans les bancs pour prendre les noms et l'argent, 24 ou 36 francs, des souscripteurs effectifs. Encore l'opérateur novice devait-il tirer de son gousset la somme de 12 francs, rétribution ordinaire de l'accouchée qui consentait à s'abandonner à ses soins. L'accouchement terminé, la femme devenue inutile était embarquée dans un fiacre à destination de l'Hôtel-Dieu ou renvoyée chez elle, parfois à pied avec ses deux écus en poche, dont elle commençait par boire une part, pour se remettre, chez le rogomiste. Le marmot restait aux mains de la sage-femme, qui se chargeait de l'expédier aux Enfants-Trouvés. Hâtons-nous d'ajouter que tous les professeurs particuliers ne manifestaient pas le même oubli des convenances et de la charité.

L'un des plus bruyants, sinon des plus honorables, fut le fameux Sacombe qui inaugura le 1er nivôse an VI au n° 4 de la rue de Savoie, avec l'assistance du chirurgien Simon une série de cours trimestriels théoriques et pratiques à l'usage des élèves des deux sexes, et entièrement consacrés à l'apologie de ses principes anti-césariens et anti-pubiotomistes. Il ne demandait à ses auditeurs que 40 francs, payables par fractions, et

promit aux plus méritants des médailles symboliques et des dignités scolastiques. Cette fondation s'écroula sans doute avec la fortune de son créateur, peut-être même auparavant. Mais ce vide fut vite comblé : en 1809 on trouvait des répétiteurs d'obstétrique à toutes les portes, dans toutes les ruelles du quartier Latin : au Cloître Saint-Benoît, Gardien, élève de Dubois ; rue de la Harpe, Danyau père, qui prend en pension des étudiants étrangers, et leur enseigne, outre l'obstétrique, l'anatomie et la chirurgie ; J.-P. Maygrier a son amphithéâtre rue Jean de Beauvais, sa salle de cours, 30, rue des Carmes ; Capuron, le latiniste qui traduit la *Nosographie* de Pinel dans la langue de Cicéron, vient discourir, entre temps, dans son amphithéâtre, sale et noir à faire peur, de la sombre rue de la Parcheminerie ; Murat, chirurgien de la Salpêtrière, professeur inexact, souvent retenu dans son service lointain, est mal suppléé par son assistant, pour ses cours rue Hautefeuille, pour les exercices sur le fantôme, chez la dame Boudin, sage-femme, au fond d'une cour de la rue Galande ; Antoine Dubois, Dufay, Evrat, Desormeaux père, Deneux, Hubert, Plessmann, professent dans les mêmes conditions et à la même époque.

Cours libres encore dans ce curieux collège des étudiants en médecine installé au n° 102 de la rue Saint-Victor, dont les pensionnaires, logés et nourris pour un prix modique, reçoivent encore l'enseignement des langues et de la médecine, sous Alibert, qui leur apprend la pathologie et la matière médicale, et Gardien qui les instruit pendant un semestre, et parfois plus, en l'art obstétrical. Cette salle de cours vit, le 25 octobre 1809, Gardien, assisté d'Antoine Dubois, exécuter devant plus de cent spectateurs une symphyséotomie dont Osiander a publié le récit, ayant visité la malade en compagnie de Gardien (1).

Sous la Restauration, J.-P. Maygrier, déjà cité, et assisté de P.-L. Verdier, F.-J. Moreau, Capuron, Dufrenois, Collomb, Hattin, Hureau, Lebreton, Merrieu, Velpeau qui commence en 1823 une série de leçons publiques, continuent à faire fleurir l'enseignement libre de la tocologie.

1. Osiander, *Bemerk. über die franz. Geburtsh*, p. 191-199. — E. Wickersheimer. *Une Institution oubliée, le Collège des Etudiants en Médecine de la rue Saint-Victor, France médicale*, 10 avril 1907, pp. 117-119.

Au point de vue de l'éloquence didactique, le sexe faible ne se montrait pas moins brillant. Plusieurs sages-femmes se chargeaient d'initier les ignorants aux secrets de leur art, et Mmes Lacour (1), Lachapelle nièce (2), Mercier, Mme Dutilleux (3) — dont Siebold, de passage à Paris, s'amusait à copier l'enseigne — Mme Lemache (4) qui enseignait même l'obstétrique opératoire, faisaient, sous Napoléon, sous Charles X et sous Louis-Philippe, des cours annoncés sur leurs panonceaux ou par affiches, et fort suivis.

Ces institutions laissèrent dans l'esprit de maint étudiant de l'époque des souvenirs parfois folâtres, et dont Hervieux nous a conservé quelques échos.

« Avant l'organisation définitive de la Clinique, dit Hervieux, il existait dans les environs de l'Ecole de Médecine des maisons spéciales où l'art des accouchements s'enseignait à la fois au sexe masculin et au sexe féminin... Dans ces petites maisons (je ne les qualifierai pas autrement) il se faisait des cours théoriques et pratiques d'accouchement... Des élèves appartenant à chaque sexe se réunissaient pour participer aux bienfaits de cette éducation obstétricale et de cette réunion résultaient mille conséquences lamentables que l'imagination fait entrevoir et que vous m'épargnerez la peine de vous signaler. Ce système a régné quelques années, puis il a péri un jour par les excès mêmes de cette liberté... Lorsqu'en 1840 l'enseignement obstétrical a été organisé sur de nouvelles bases à la clinique de la Faculté, les petites écoles du voisinage furent désertées et il ne resta bientôt plus de ces institutions éphémères que le souvenir des scandales dont elles avaient été le théâtre (5). »

1. Tous les jours à 9 heures du matin, rue des Maçons-Sorbonne (1824).

2. Jeanne-Louise Lachapelle, non pas nièce, mais simple homonyme de Mme Lachapelle, selon Delacoux, fille d'un rédacteur du *Moniteur*, étudia sous Chaussier et sous Mme Lemâche, puis à la Maternité, devint finalement religieuse de Saint-Vincent de Paul et mourut victime de son dévouement pendant le choléra de 1832.

3. Tous les jours à 7 heures du soir, quai Saint-Michel (1824), rue du Paon en 1831.

4. Mme Houguenague-Lemache, née à l'Ile-Adam en 1758, étudia d'abord sous son oncle, médecin à l'Ile-Adam; puis à l'Hôtel-Dieu de Paris sous Mme Dugés, enfin sous Baudelocque. En 1814, l'archichancelier de l'Empire la nomma sage-femme en chef de la Maternité de Florence; elle resta à Paris, quoique le gouvernement autrichien eût ratifié cette nomination en 1815 et lui eût fait faire de nouvelles offres. Elle mourut à Paris en 1821. (Delacoux.)

5. Hervieux, *in Bull. Soc. méd. des hôp.*, 1870, p. 189.

Ajoutons pourtant que l'enseignement libre ne périt point avec elles; et longtemps encore les accoucheurs en herbe se pressèrent aux cours de Depaul, de L.-A. Baudelocque neveu, plus tard dans l'amphithéâtre d'Auguste Belin, dans celui de Verrier, préparateur de Pajot, rue Monsieur-le-Prince, et dans la salle de la rue des Poitevins où Pajot lui-même racontait des gaudrioles obstétricales entremêlées de calembours affreux.

Cette persistance des cours libres montre bien leur utilité, ou tout au moins la lacune qu'ils essayaient de combler. La Faculté avait beau les dénigrer de son mieux, le professeur Leroux en dire pis que pendre, les étudiants couraient y chercher un enseignement que l'Ecole de Médecine était impuissante à leur fournir : le seuil de la Maternité demeurait infranchissable, en dépit des tentatives de Leroux, des récriminations de Velpeau (1), de Jacquemier (2), demandant l'éviction de l'Ecole des sages-femmes, l'ouverture de ses portes aux étudiants et aux professeurs libres ; car l'hôpital des Cliniques, malgré sa réfection et sa réouverture en 1834, malgré les efforts du professeur Paul Dubois, était pour eux une source d'instruction absolument insuffisante, accessible uniquement le jour, et réservée de 10 h. du soir à 7 h. du matin aux élèves sages-femmes de la Faculté.

C'est seulement, en 1881 qu'on put abandonner ce

Cloaque où l'Ecole indocile
Créa naguère au prix de huit cent-mille francs
Cet hospice fatal qu'on ferme tous les ans;
Où s'assurant enfin un éternel asile
La Mort invariable a pris son domicile (3).

A cette époque, enfin, l'ouverture de la clinique de la rue d'Assas donna à la Faculté de Médecine le local et les éléments d'enseignement pratique qu'elle n'avait pu soustraire à la Maternité.

Mais il était écrit que cette dernière ferait les frais de l'insuffisance de l'instruction clinique à l'Ecole de Médecine. Dès 1881,

1. Velpeau, *Traité complet de l'Art des Accouchements*, 1835, t. I, p. CIII-CV.
2. Jacquemier, *Manuel des Accouchements*, p. VII (1846).
3. Fabre, *Némésis médicale*, t. II, p. 114.

la Faculté demandait la création d'une deuxième chaire de clinique obstétricale et son établissement à la Maternité. Le 13 janvier 1887, elle renouvela sa requête, ajoutant qu'il suffirait d'une simple conversion de la chaire théorique d'alors. La Commission parlementaire du budget s'y refusa d'abord et n'acquiesça que le 3 décembre 1888 à la transformation proposée. De son côté, le doyen Brouardel obtenait l'assentiment du directeur général Peyron, et le 12 avril 1888 le Conseil de surveillance de l'Assistance publique abandonna par 7 voix contre 6 les nouveaux bâtiments primitivement destinés à agrandir Port-Royal. Le Conseil municipal confirma le 24 juin la décision du Conseil de surveillance, et la mutation de chaire fut ratifiée par un décret du 26 février 1889. Le 1er juillet 1889, la Faculté installa la clinique Baudelocque dans des locaux qui ne lui étaient point destinés, et le professeur Pinard inaugura son enseignement en janvier 1890 (1).

Tout récemment enfin, l'Ecole de la Maternité fut menacée d'une intervention législative : le 14 novembre 1904, M. Villejean, pharmacien, déposa sur la tribune de la Chambre des députés une motion invitant « le Gouvernement à prévoir dans le budget de 1906 les sommes suffisantes pour créer une chaire spéciale d'enseignement clinique d'accouchement destinée aux sages-femmes à la Faculté de Médecine de Paris ». Ce projet impliquait ou sous-entendait, comme le fit remarquer le docteur Labbé, la suppression de l'Ecole de la Maternité au profit de la Faculté de Médecine. L'auteur accompagna son exposé de critiques très vives, portant d'ailleurs sur quelques points fort secondaires du régime scolaire de la Maternité : non seulement on n'exigeait pas des élèves de Port-Royal le brevet élémentaire, demandé aux élèves sages-femmes de la Faculté, mais encore, deuxième infraction au décret de 1893, elles ne passaient point un examen de fin d'études au bout de leur première année, et ne suivaient pas, en deuxième année, les cours de la Faculté ; enfin, leur examen terminal était seulement théorique. C'est pourquoi l'orateur qualifia

1. Mac Auliffe et Prévost. *Etude historique sur l'Enseignement clinique à Paris, France médicale*, 25 fév. 1903, p. 61. — Le règlement du 12 juin 1890 imposa désormais aux étudiants en médecine un stage obstétrical d'un mois, porté à trois mois par le décret du 20 novembre 1893, et à quatre mois par celui du 6 avril 1906.

la situation de l'Ecole de la Maternité de « complètement illégale », et malgré quelques réserves du ministre de l'Instruction publique, son projet de résolution fut mis aux voix et adopté.

Le corps des accoucheurs des hôpitaux de Paris, dans les rangs duquel la Maternité trouve ses chefs, fit immédiatement entendre une protestation, et le préfet de la Seine, tuteur de l'Assistance publique, déclara à son tour au ministre de l'Instruction publique que ces accusations d'illégalité étaient absolument injustifiées. Le 5 avril 1905, le docteur Léon Labbé, sénateur de l'Orne, prit en main, au Sénat, la cause de la Maternité et réfuta sans peine les allégations précédentes en montrant que le décret de 1893, dont elles s'autorisaient, mentionnait explicitement dans son article 9 § 3 que les mesures en question ne s'appliqueraient pas à la Maternité de Paris. A défaut du brevet simple, on n'exige pas moins de ses élèves une instruction élémentaire suffisante, constatée par un examen spécial ; deux années d'internat « en contact permanent avec les femmes que l'on soigne » sont des conditions « tout à fait favorables pour devenir des praticiens de premier ordre » et équivalent bien aux épreuves que la Faculté exige de ses ouailles. Enfin, après avoir évoqué le souvenir de Tarnier, qui se montra toujours le protecteur convaincu de Port-Royal alors que tout le monde en demandait la disparition, M. Labbé adjura le ministre de l'Intérieur de s'opposer à ce « que l'on fasse disparaître cette école de la Maternité qui existe depuis cent ans, qui a donné... les résultats les plus satisfaisants à tous les points de vue » (1).

A ces paroles, qu'appuya M. Paul Strauss, M. Etienne répondit que le gouvernement s'associait « pleinement aux éloges si mérités... adressés à l'école de la Maternité » et n'avait « nullement l'intention de procéder à la suppression de cette école qui a rendu tant de services et qui en rendra tant encore dans l'avenir ». M. Mesureur, directeur général de l'Assistance publique, enregistra à la distribution des prix qui suivit ces déclarations rassurantes. « Si l'on apprenait un jour en France, dit-il,

1. En sa session de mars 1908, la Commission de réforme des études médicales près le ministère de l'Instruction publique a émis des vœux qui confirment, à quelques modifications près, les usages et privilèges de la Maternité de Paris. (*Journal officiel* du 13 avril 1908.)

que l'école de la Maternité a été supprimée et qu'on a dû la rattacher à la Faculté de Médecine, il n'est pas douteux que toutes les générations de sages-femmes formées ici en subiraient le contre-coup par un amoindrissement de l'autorité scientifique qu'elles empruntent au prestige de la Maternité de Paris. » Et il répétait en 1907 : « Nous n'ignorons certes pas les entreprises répétées de la Faculté pour s'emparer de la direction et de l'enseignement de cette école. Ses tentatives renouvelées nous ont trouvés à notre poste de défense, prêts à soutenir la bataille si elle devait être engagée. Non seulement l'Assistance publique, mais l'administration de la Ville de Paris et le Conseil municipal auraient à cœur de défendre leur école ».

*
* *

Ainsi l'école échappa-t-elle aux hasards parlementaires, par miracle, il est vrai, car elle n'en était pas à sa première condamnation, ayant déjà fait appel d'une sentence plus formelle encore, et fulminée par le corps des hôpitaux. C'était à l'époque où l'on préconisait l'extinction de la fièvre puerpérale par la disparition non moins radicale des services obstétricaux.

Lorsqu'en 1870 la Société des Hôpitaux vota la suppression des grandes maternités, le rapporteur Hip. Bourdon envisagea d'un œil serein la disparition de la Maison-Ecole d'accouchement:

« Comme les connaissances qu'on exige des sages-femmes doivent être surtout pratiques, nous avons pensé qu'elles pouvaient très bien leur être données dans des petites écoles d'accouchements analogues à celles qui sont déjà établies dans plusieurs villes de province et qui reçoivent des allocations spéciales pour leur cours. Il s'agirait d'étendre cette organisation à tous ou à presque tous les départements. Les élèves sages-femmes de Paris qui sont en proportion très minime (dans la dernière année scolaire 1868-1869, sur 87 élèves sages-femmes qui étaient pensionnaires à la Maternité, 9 seulement étaient du département de la Seine) fréquenteraient les maisons d'accouchement en qualité d'externes comme cela se fait aujourd'hui à l'hôpital des Cliniques. Ces établissements suffiraient parfaitement pour l'instruc-

tion des sages-femmes nécessaires au département de la Seine (1). »

De son côté, M. Gallard proposa de placer les élèves chez des sages-femmes de la ville, choisies par l'Administration, où elles s'initieraient à la pratique et à la clinique, tandis que l'instruction théorique leur serait donnée dans une Ecole spéciale par des professeurs spéciaux. Enfin M. Chauffard réclama la suppression de l' « Ecole cloîtrée d'accouchements » réprouvant au nom de la morale publique et privée, l'internat, le casernement, l'agglomération d' « une centaine de jeunes filles ou femmes d'un âge où toutes les passions sont éveillées, dont l'éducation première laisse probablement à désirer, qui savent déjà, qui apprennent d'ailleurs par leurs études spéciales bien des choses qui ne font pas les mœurs austères et que dans cette situation l'on caserne, que l'on enlève à la vie de famille, au monde, aux relations et aux affections légitimes pour les placer en fermentation vis-à-vis les unes des autres ou vis-à-vis de maîtresses, de professeurs et de répétiteurs dont elles ont à se disputer les suffrages (2). »

Ainsi toute la Commission et la majorité de la Société se déclaraient contre l'Ecole d'accouchements. Pourtant, devant les réflexions de M. Chauffard, M. Hervieux, médecin de la Maternité, crut devoir protester et déclarer que l'émulation que les maîtres de cet hôpital cherchaient à provoquer chez leurs élèves était en général rigoureusement scientifique et conforme aux principes austères.

« Lors même d'ailleurs, dit M. Hervieux, que par esprit de système M. Chauffard persisterait à combattre la grande pensée morale qui a présidé à la fondation de la Maternité et qui la couvre en quelque sorte de sa protection il n'appartient à personne de priver les familles de la ressource précieuse qui leur est offerte de soustraire les enfants aux dangers sans nombre que leur ferait courir l'externat. Il n'existe en France qu'une seule école où les parents puissent sans inquiétude envoyer leurs filles apprendre l'art des accouchements et vous voulez supprimer cette école ? Que dans l'excès de votre libéralisme il vous plaise de donner la clef des champs à ceux qui vous intéressent, cela

1. Rapport de Bourdon, *in Bull. Soc. méd. des Hôp.*, 1870, p. 19.
2. *Bull. Soc. méd. des Hôp.*, 1870, p. 100.

vous regarde ; mais par cette même raison que nous respecterons chez vous cette manière de voir, vous voudrez bien aussi respecter la nôtre et ne pas nous enlever la faculté de chercher dans une retraite fermée à tous les regards et inaccessible à toutes les sollicitations qui pourraient venir du dehors, de chercher, dis-je, une sécurité que ne saurait nous offrir aucune autre institution (1). »

A son tour, Tarnier prit la défense de la Maternité, fit observer à M. Chauffard que la moralité des élèves serait infiniment plus menacée si on les laissait, selon son vœu, vaguer seules et libres, provinciales dépaysées, dans la grande capitale, comme externes des petites maternités subsistantes ou mêlées aux étudiants dans des polycliniques mixtes comme l'avait proposé M. Vidal ; que d'ailleurs jamais, dans aucun département, les élèves ne retrouveraient un service aussi actif, et par conséquent une instruction clinique et pratique aussi étendue que dans la maison de la rue de la Bourbe. Sa fermeture serait la ruine de l'enseignement des sages-femmes et ferait « baisser le niveau des études pratiques » alors que « partout on se plaint de l'insuffisance des études faite par les élèves sages-femmes ». Et Tarnier conclut : « L'école d'accouchement fondée à la Maternité est à mon avis une excellente école, la meilleure de celles qui existent en France et les sages-femmes qui en sortent sont en général instruites et expérimentées autant que leur âge le permet. Je regretterais donc la suppression de cette école, non pas, croyez-le bien, parce j'en suis le professeur, mais parce qu'elle est bonne et qu'il faut éviter de détruire une institution qu'on nous a souvent enviée dans les pays étrangers (2). »

Malgré les objurgations de Tarnier, et un retour offensif de M. Hervieux, la Société médicale des Hôpitaux fut impitoyable et vota le vœu relatif à la suppression des internats. Il fallut que Tarnier parvînt, par les heureuses mesures prophylactiques que l'on connaît, à enrayer la mortalité puerpérale à la Maternité, pour sauvegarder, avec cette dernière, l'Ecole des sages-femmes. Mais les mécontents ne se tinrent pas pour battus et M. Hervieux dut réfuter en style oratoire, à la distribution des prix de 1875,

1. *Bull. Soc. méd Hôp.*, 1870, p. 184-185.
2. *Ibid.*, p. 94-95.

les critiques peu galantes qui prétendaient qu'en vertu de l'infériorité physique et intellectuelle évidente des femmes en général et des sages-femmes en particulier, il n'y avait plus qu'à supprimer ces dernières.

*
* *

Depuis lors, il est vrai, le féminisme a bien repris ses droits, et le beau sexe a conquis, au nez et à la barbe du sexe laid, le privilège même de prescrire des clystères. D'ici vingt ans, ou avant, l'encombrement médical accroîtra sa pléthore d'un fort contingent de doctoresses. Qui sait si l'on ne verra pas un jour, à la tête de la Maternité, une doctoresse en médecine dont les prérogatives contraindront l'administration à abolir les subtiles distinctions des vieux règlements entre les droits de l'accoucheur et ceux de la sage-femme en chef ?

Il est donc possible que tôt ou tard la vieille Maternité évolue et se transforme ; non seulement elle est le splendide service que la Faculté envie depuis plus de cent ans, et dispute aux accoucheurs des hôpitaux ; mais encore elle a modifié le recrutement et la destination de ses élèves. Elle n'est plus tout à fait la grande école chargée de fournir des sages-femmes à tous les départements de la République ; les progrès de la décentralisation, les influences politiques soutiennent et maintiennent l'essor des institutions qui lui font concurrence. Depuis la fin du premier Empire, depuis que l'influence ou la main puissante de Chaptal n'amènent plus à Port-Royal la clientèle des départements, les boursières de province sont devenues de plus en plus rares ; parmi les élèves qui en viennent, beaucoup n'y retournent plus et ce sont autant de déracinées.

Dès 1833, Delacoux trouvait que le nombre de diplômées sortant de cet établissement était très insuffisant pour les besoins du pays, et demandait qu'on le doublât d'une succursale : un nouvel hospice, une nouvelle école. Si la Maternité fournit encore quelques bonnes sages-femmes aux grandes villes, elle donne surtout des sages-femmes agréées aux hôpitaux de Paris, des gardes-malades aux accoucheurs parisiens en renom, et des aides

sages-femmes aux différents services obstétricaux de la capitale, ou à l'asile Michelet. En 1905, observait le docteur Labbé, sur 45 aides sages-femmes des hôpitaux, 38 sortaient de la Maternité et 5 de l'école de la Faculté à Beaujon.

Cette déviation du but primitif de l'école de Port-Royal ne tient pas seulement au mouvement de décentralisation qui a tari son ancien recrutement, mais encore au relèvement de l'instruction générale et spéciale qui s'accuse depuis quelques années. Le nombre énorme des brevetées sans ressources et sans profession se rejette du côté de l'obstétrique ; mais on ne peut pas exiger qu'une jeune fille qui a dépensé deux ans d'efforts et plus de 2.000 francs à acquérir une instruction supérieure aille s'enterrer et végéter dans le fond des campagnes, où trop souvent la sage-femme, misérable et avilie, est forcée de faire des accouchements pour cent sous ou 10 francs, parce que les médecins n'en demandent que 30 ou 50 francs. Ces places-là restent et resteront aux pires élèves des maternités de province, qui n'ont ni fait les mêmes frais, ni pris la même peine, ni atteint le même niveau ; elles ne sont pas enviables. Il n'en est pas moins vrai qu'en exigeant des postulantes à la Maternité une instruction *générale* trop complète, et en développant ces exigences, on ira à l'encontre même de l'esprit de sa fondation.

Est-ce à dire que l'école de la Maternité soit devenue un rouage inutile, une institution supérieure et coûteuse réservée à une élite restreinte et spéciale, et qu'il ne reste plus qu'à la fermer ? Non pas certes. On doit bénir le Destin, qui prit la forme très visible de M. Tarnier, de l'avoir déjà sauvée des démolisseurs. Il faut espérer qu'elle échappera encore aux effets de l'activité négative de nos réformateurs, dont le commun manifeste, à l'inverse de Chaptal, un intellect plus propre à détruire qu'à créer. Souhaitons que l'on ne renverse pas inconsidérément, avec l'œuvre de ce grand ministre, des murs vénérables à plus d'un titre.

Sur cette enceinte où roulèrent à grand bruit les carrosses de Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, on vit glisser un jour, après la mort de Mlle de Fontanges, une lueur sinistre et comme un rayon de la Chambre ardente. De là montèrent les cantiques de la mère Angélique, les oraisons des Solitaires et leur noble

protestation contre la force. Peut-être se sont-ils parfois complus en leurs tribulations : à chacune d'elles on devine, dans la coulisse, un chroniqueur qui prend des notes pour le martyrologe de la maison. Et puis, pas mal de ces pénitents avaient passé par le barreau : il y a dans Port-Royal un peu de l'esprit du Palais : la Sainte Cause n'en est pas moins une cause, on la défend comme un procès. Mais en dépit de ces travers, « ces Messieurs » retiennent l'hommage : c'étaient des hommes, et des chrétiens. On nous pardonnera de nous être attardés, sans doute plus qu'il ne convenait, en leur société, dans ce vieux Faubourg Saint-Jacques si plein de souvenirs depuis le temps où Philippe de Champaigne croisait, en allant décorer les lambris du Luxembourg, l'abbé de Saint-Cyran qui revenait de célébrer la messe au monastère. Il fallut le bouleversement formidable et la fin d'un monde pour y remplacer les religieuses, recluses volontaires, par les captifs, moins résignés, de la Terreur ; abriter dans le sanctuaire de la prière les dernières méditations de Lavoisier ; et faire d'une antique abbaye, sous l'impulsion de Chaptal, l'asile de la maternité souffrante et l'école des élèves sages-femmes. Et pourtant, en dépit de ces métamorphoses, le caprice du hasard remettait Port-Royal, pour quelques années, sous une domination janséniste, et sous la surveillance de Camus et de Camet de la Bonnardière ; suprématie d'ailleurs toute administrative, et qui ne troubla point la paix de ces lieux.

Si la multitude curieuse y courut un jour pour contempler le cadavre du maréchal Ney, la maison retrouva vite son calme et s'ouvrit seulement, parfois, aux pas d'un illustre pèlerin de la Science : Siebold, Osiander, John Green Cross. Bien que les portes en aient été fermées assez jalousement aux intrus, les noms de M^{mes} Lachapelle et Boivin, de Baudelocque, d'Antoine et Paul Dubois, de Tarnier, disent assez que l'obstétrique n'y perdit rien. Grâce au zèle des maîtres, des internes, et aussi des sages-femmes et des élèves dont il faut bien signaler l'anonyme mais utile collaboration, une partie des progrès réalisés depuis un siècle en tocologie sont sortis de là : non seulement observations ou découvertes purement techniques, mais victoires d'une portée plus grande, gagnées par Pasteur et Tarnier sur l'infection puerpérale. Si la science en a sensiblement profité,

ajoutons que l'administration n'a pas à s'en plaindre, et c'est une considération plus prosaïque, mais importante à une époque où la plaie d'argent est le grand mal dont pâtit l'Assistance publique et la perpétuelle menace à son indépendance. Pour maintenir la maison sur le pied actuel, sans le concours bénévole des élèves qui ne demandent que le bénéfice de leur instruction pratique, il faudrait accroître les cadres du personnel rétribué dans une proportion qui grèverait très lourdement le budget de l'établissement.

Ce sont encore des titres à la durée que d'avoir été l'asile où quelque 200.000 accouchées ont trouvé depuis plus de cent ans des soins éclairés ; la pépinière — la seule pendant longtemps — d'où sont sorties plus de 6.200 accoucheuses pour porter les bienfaits de leur art à toutes les parties de la France (1) ; enfin la plus vaste, la plus féconde en enseignements et par conséquent la plus utile de nos écoles de sages-femmes. Ce sera faire œuvre bienfaisante que d'y ramener les élèves de province, d'en relever, d'en développer et d'en perpétuer l'essor.

1. Parmi les élèves sorties de la Maternité, signalons Euphrosine-Aglaé Pierson, fille d'un médecin, née en 1802 à Nevers, pensionnaire du département de la Nièvre, reçue sage-femme en 1822, médaille d'or du concours de 1822, aide sage-femme à la Maternité de Paris, en 1822-1823, sage-femme en chef de l'hôpital-hospice de Niort de 1825 à 1834. Elle épousa vers 1829 Deschamps, professeur de Quatrième au collège de Niort. Lassée d'une union malheureuse, Mme Deschamps gagna la Belgique et y fut, dit-on, l'accoucheuse de Louise d'Orléans, épouse de Léopold Ier, Roi des Belges.

Mlle Delpech, dame Thibout-Méry, sœur du professeur Delpech de Montpellier, née à Toulouse, devint sage-femme en chef de la Maternité de Toulouse, puis se fixa à Versailles.

Mlle Marie-Caroline Dupéché, dame Dubosq, née à Janzy (Yonne) en 1794, succéda à Mme Coutanceau comme sage-femme en chef de la Maternité de Bordeaux.

Mlle Rose-Zoé-Stéphanie Garnier, née à Barfleur en 1806, aide sage-femme de la Maternité en 1830-1831, fut désignée en 1833 pour assister la duchesse de Berry, accouchée à Blaye.

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE I

PORT-ROYAL

Généralités

Histoire de la ville de Paris par DD. Félibien et Lobineau, Paris 1725, in-f° T. II, pp. 1337-1340. — *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, par les Bénédictins de Saint-Maur. Paris 1744 in-f°. — T. VII, pp. 917-924, t. VIII, p. 1757. — Piganiol de la Force, *Description historique de la ville de Paris et de ses environs*. Paris, 1765, in-12, t. VII, pp. 253-266. — Jaillot, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris depuis ses commencements connus jusqu'à présent*. Paris 1775, in-8°, t. V, XIX^e quartier. — Hurtaut et Magny, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, Paris 1779, T. I, pp. 16-21. — Lefeuve, *Les anciennes maisons de Paris*, *Histoire de Paris rue par rue, maison par maison*, 5^e édition, Paris et Leipzig in-8°, t. III, pp. 123-124. — G. Pessard, *Nouveau dictionnaire historique de Paris*, Paris 1904, in-8° Article *Port-Royal*, pp. 1191-1193.

Sur l'abbaye de Port-Royal

Nécrologe de l'abbaïe de N. D. de Port Roïal des Champs, ordre de Citeaux, Institut du Saint Sacrement (par Dom Rivet). Amsterdam, 1723, LXXII-498 p. — *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*, par M. Fontaine, Cologne, 1738, 2 vol. in-12. — *Recueil de plusieurs pièces pour servir à l'histoire de Port-Royal ou supplément aux Mémoires de Messieurs Fontaine, Lancelot et du Fossé*, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1740, VI-600 pp. in-12. — Racine, *Abrégé de l'histoire de Port-Royal* in *Œuvres de J. Racine*. Edition P. Ménard, Hachette, Paris, 1865, t. IV. — *Port-Royal*, par

C.-A. Sainte-Beuve, Paris 1867, 7 vol. in-18. —Discours du Dr Porak in *Procès-verbal de la Distribution des prix faite aux élèves s. f. de l'Ecole d'accouchement de Paris*, année scolaire 1900-1901, Montévrain, 1901, pp. 6-36.

Madame de Sablé, par V. Cousin, Paris 1865. — *Les historiettes de Tallemant des Réaux*, éd. Monmerqué et Paulin Pâris, Paris 1862, T. II, pp. 387-402. —*Le monde médical parisien sous le Grand Roi suivi du portefeuille de Valant médecin de S. A. R. Mme de Guise et de Mme la Marquise de Sablé*, par P.-E. Le Maguet, thèse de la Fac. de Méd. de Paris (16 mars 1899). Mâcon, 1899, 560 pp. in-8°. Voy. sur Vallant p. 448 et suiv. — *Notice biographique sur Mme la Marquise de Sablé* par Salmon, Bull. de la Soc. d'Agric. Sciences et Arts du Mans, t. IV, 1843, pp. 191-194. — Sainte-Beuve, étude sur *La mère Agnès Arnauld*, in *Causeries du Lundi*, t. XIV, pp. 148-162.

Sur Mlle de Fontanges

Souvenirs et correspondance de Mme de Caylus, éd. Em. Raunié, Paris, G. Charpentier, 1881, p. 27. — Piganiol de la Force, 1765, t. VII, p. 265. — Hurtaut et Magny, 1779, p. 21. — Dr G. Legué, *Médecins et empoisonneurs au* XVIIe *s.* Paris, 1896, pp. 200-202. — F. Funck-Brentano, *Le drame des poisons*. Paris, 1899, pp. 196-197.

Pour la **topographie ancienne du quartier** consulter entre autres le *Plan de Turgot* (1734-1739) et le plan dressé par A. Renaud, Hochereau, Faucou, d'après le plan d'Edme Verniquet (1789).

Pour l'**iconographie du couvent**, voyez : les devis et plans de Le Pautre pour la chapelle (Cf. ci-après chap. V) et au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale : *Topographie de la France*, Va 307, Paris, XIVe arr., 53e quartier, art. Port-Royal. Entre autres : *L'Eglise du Monastère du Saint Sacrement des Religieuses de Port-Royal, ordre de Cisteaux portant le titre et l'habit des Filles du Saint Sacrement bastie sur le dessin de M. Le Paultre dans le Faux-bourg de Saint-Iacques à Paris*. Dessignée et grauée par I. Marot. Avec priuilège du Roi chez P. Mariette, in-4°. — La même vue, mais invertie, est reproduite sur une gravure augsbourgeoise avec cette inscription: *Veüe de l'Eglise du Monastère du Saint-Sacrement des Religieuses de Port-Royal, Ordre de Cisteaux*. Ieremias Wolff, excud. Aug. Vind. — L'analogue encore sauf quelques

différences insignifiantes, non signée, in *Topographia Galliæ sive Descriptio et delineatio...*, par Martin Zeiller, Francfort, chez G. Mérian, 1655, in-f°, t. I.

CHAPITRE II

PORT-LIBRE

Histoire des prisons de Paris et des départemens contenant des mémoires rares et précieux, le tout pour servir à l'histoire de la Révolution Française, notamment à la tyrannie de Robespierre et de ses agens et complices, ouvrage dédié à tous ceux qui ont été détenus comme suspects, rédigé et publié par P.-J.-B. Nougaret, Paris, an V (1797), 4 vol. in-12. La relation de Coittant sur Port-Libre se trouve t. II, p. 191-349. — On la retrouve dans : *Tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre pour faire suite à l'Almanach des prisons...* etc. (par Nougaret) Paris, s. d., in-18, pp. 65 et suiv. — *Second tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre pour servir de suite à l'Almanach des prisons contenant différentes anecdotes sur plusieurs prisonniers, avec les couplets, pièces de vers, lettres et testamens qu'ils ont faits.* Seconde éd., à Paris, chez Michel, s. d. in-18. — *Troisième tableau des prisons sous le règne de Robespierre*, Paris, s. d. in-18.

Lavoisier, 1743-1794, par Ed. Grimaux, Paris, 1888, in-8°, chap. VIII, § II, l'emprisonnement des fermiers généraux, la revision des comptes, pp. 270-279. — *Histoire de la Société française pendant la Révolution*, par E. et J. de Goncourt, Paris, 1898, pp. 322-323 et suiv. — *Vie de Chrétien-Guillaume Lamoignon de Malesherbes...* (par Martainville), Paris, an X (1802) in-12. — *Les prisons de Paris sous la Révolution d'après les relations des contemporains avec des notes et une introduction* par C.-A. Dauban, 1870, in-8°. Introd. et pp. 285-371. — *Souvenirs de quarante ans (1789-1830)* par M^me^ la Comtesse de Béarn, née Pauline de Tourzel, Paris, V. Sarlit, 1868, 319 pp. in-8° 2e éd., (avec annot. du Cte de Béarn), pp. 188-190, et annotations NN, OO, PP.

Archives de la Seine, fonds des Domaines nationaux, aux références indiquées.

Archives de la Préfecture de police, registres d'écrou de la prison de Port-Libre, 2e section, E. 55. 2 gros vol. in-f°, couverture verte. — Le premier, mis au net, et non rempli, va du 1er frimaire an II au

4 germinal an II. Il porte sur le dos: *Maison d'arrêt, Rue de la Bourbe, ci-devant port-royal. L'an deux de la République française une et indivisible ;* et au titre: *Registre servant à l'enregistrement des détenus en la maison d'arrêt de la suspicion, rue de la bourbe ci-devant dite le port Royal, le quel contenant cent quatre vingt-dix-huit feuillets a été par nous cotté, paraphé et signé, officier municipal et administrateur au département de police de la Commune de Paris. Le... de l'an deux de la république française une et indivisible.*

Le deuxième registre, partiellement brouillon du précédent, va du 1er frimaire an II au 23 brumaire an III, et s'arrête au f° 77, v°. Il porte comme titre : *Registre provisoirement destiné à inscrire les citoyens envoyés à la Maison d'arrêt de suspicion ditte du Port-Libre, commencé le... et vu par nous, administrateurs du Département de police, qui avons paraphé chaque feuillet depuis le numéro premier jusques et y compris le numéro...*

Voici quelques indications sommaires, glanées au hasard des feuillets, sur les personnes citées dans ce chapitre.

Date d'incarcération —	Premier Registre
2 frimaire.	*Brissollier*, Louis-François, venu de la Force le 2 frimaire an II, libéré le 22 thermidor. (Brissollier remplit les fonctions de greffier de la prison.)
4 frimaire.	*Widersbach*, François-Ferdinand-Antoine, ex-noble, ci-devant gouverneur et sous-lieutenant de la Compagnie colonelle des Gardes suisses. « Suspect d'aristocratie et de correspondance avec les agens de la ci-devant Cour. » Transf. à Sainte-Pélagie le 2 germinal.
8 frimaire.	« *Lavoisier*, cy-devant fermier général, demeurant à l'Arsenal. Ordre de police. Transf. aux Madelonnettes le 20 thermidor. »
24 frimaire	« *Coittant*, Philippe-Edme emploié aux droits d'enregistrement, âgé de 45 ans, natif de Paris y demeurant R. d'Argenteuil, n° 7. Sans explic. de motifs. » Venu des Madelonnettes. Transf. aux Carmes le 7 thermidor.
26 frimaire.	*Du Hardaz d'Hauteville*, Charles-François-René, natif du Mans, âgé de 22 ans, demeurant à Paris

rue Basse du Rempart, n° 20. Sans motifs. Transf. le 26 prairial à la Conciergerie.

26 frimaire. *Michonis*, Jean-Baptiste, ci-devant administrateur de police, âgé de 58 ans, natif de Paris; demeurant rue de la Grande-Friperie, section du Marché « Coupable de prévarication et de négligence dans ses fonctions en introduisant diverses personnes dans la prison de la veuve Capet, à la faveur de sa qualité d'administrateur de police. » Transféré à La Force, le 27 frimaire.

27 frimaire. « *Hue*, François, âgé de 35 ans, demeurant à Paris, quay de l'Egalité, n° 6. » Venu de la Maison de santé du Chemin vert. Transf. au Luxembourg le 3 thermidor.

2 nivôse. *Cuny*, Jean, âgé de 58 ans, natif de Lixun en Lorraine, dép. de la Meurthe, valet du m^is^ de Coigny. « Il s'est coupé la gorge le 4 nivôse et il est mort le lendemain. »

8 nivôse. *Vigée*, Louis-Jean-Baptiste-Etienne, homme de lettres, âgé de 35 ans, natif de Paris y demeurant, rue du Croissant, n° 5. Suspect. Transf. aux Carmes le 7 thermidor.

9 nivôse. *Rohan* Guetheno-Jules-Armand, ci-devant prince, âgé de 24 ans, natif de Paris, demeurant à Rochefort, département de Seine-et-Oise.

10 nivôse. *Mandat* Alexandre, ci-devant officier aux gardes françaises, âgé de 35 ans, libéré le 22 vendémiaire.

11 nivôse. *Sombreuil*, Charles-François-Virau, âgé de 74 ans, ci-devant gouverneur des Invalides, amené de la Force, transf. le 13 floréal à Sainte-Pélagie, ordre du Comité de Sûreté générale.

11 nivôse. *Sombreuil*, Virau-Stanislas, fils, âgé de 25 ans. Amené de la Force. Transf. à Sainte-Pélagie le 13 floréal.

11 nivôse. *Sombreuil* Maurille, fille, âgée de 26 ans, native de limoges, venue des Anglaises, libérée le 6 fructidor.

14 nivôse. *Lamoignon*, Chrétien-Guillaume de Malesherbes, âgé de 72 ans.

14 nivôse. *Larive,* Jean-Mauduit, comédien françois, libéré le 17 thermidor.

24 pluviôse. *Danthon* Charles, ex-député à l'Assemblée législative. Libéré le 1er fructidor.

18 ventôse. *Du Châtelet,* veuve Diane Adelaïde Rochouart (*sic*), 61 ans.

25 ventôse. *Momoro,* Marie-Françoise-Joséphine, femme de l'administrateur du département, libérée le 8 prairial.

Deuxième Registre

5 germinal an II. *Damas,* Adelaïde, veuve Simiane, libérée le 7 fructidor.

7 prairial. *Ségur* Joseph Alexandre, 39 ans, libéré le 15 vendémiaire.

17 floréal. *Le Peletier d'Aunay* Ch. L. M. ex-noble, 20 ans.

27 messidor. « Jean Pierre *Florian* ex-noble demeurant à Sceaux département de Paris natif de Sauve département du Gard, âgé de 39 ans, taille de 5 pieds 2 pouces cheveux et sourcils bruns, front large, nez long, yeux bruns, bouche grande, menton allongé, visage ovale, par ordre du Comité du Salut Public sans explication de cause ». En liberté le.... thermidor

28 messidor. « Jean *Peborde* étudiant en médecine et chirurgie natif de Habare (Habas ?) dép. des Landes, dem. à Paris R. des Deux Portes env. 21 ans. Transf. à la Conciergerie le 4 thermidor ».

28 messidor. Louis *Bevignen* étudiant en chirurgie, natif de Vufflan dép. de Lauzanne, 24 ans. Libéré le 19 vendémiaire.

6 thermidor. Marie Charlotte Pauline *Tourzelle* fille, 21 ans, libérée le 30 vendémiaire.

9 thermidor. (fo 66) « Georges *Couthon* député à la Convention, âgé de 36 ans, natif d'Horcet département du Puy de Dôme demeurant à Paris. Taille de 5 pieds 6 pouces, cheveux et sourcils châtain, yeux gris, nez aquilain, front haut, bouche moyenne, menton rond, visage ovale ; par ordre du Comité de Sûreté générale. Sans explication de cause. » Et en marge : « parti le même jour. »

8 vendémiaire an III. « Marie Françoise *Beauharnois* femme divorcée, arrêtée le 31 octobre 1793 par ordre du Comité de Sûreté générale, âgée de 36 ans (1), vivant de son bien, native de Paris, y demeurant, rue Neuve des Mathurins. » Transférée de Sainte-Pélagie. Libérée le 17 vendémiaire.

8 vendémiaire. Louise Anne Suzanne Lefèvre femme *Pétion* arrêtée le 9 août 1793, 34 ans, native de Chartres, transférée de Sainte-Pélagie. Env. à la maison Bel homme le 15 vendémiaire.

Louis Etienne Jérome *Pétion*, 11 ans, son fils, id.

Louise Marie Lezan femme *Rivarol*, 29 ans, née à Saint-Hippolyte, Gard, arrivée le 3 floréal de Sainte-Pélagie. Libérée le 21 vendémiaire.

19 brumaire an III. *Dossonville* Jean Baptiste, employé au Comité de Sûreté générale, 41 ans, natif d'Auneau. Transf. au Luxembourg le 28 brum. an III.

Le carton F^7 4222 des Archives Nationales renferme également un *Tableau des détenus de la maison de suspicion de Port Libre rue de la Bourbe suivant l'ordre des inscriptions sur les Registres d'entrée dans laditte maison avec la table alphabétique par numéros* (10 cahiers rassemblés en 1 liasse in-f°) portant les noms de 527 détenus, et allant du 1er frimaire au 4 prairial an II.

La prison de Port-Libre estampillait ses documents officiels d'un timbre à l'encre noire, ovale, portant en exergue : *Maison d'arrêt de Port-Libre ;* au centre une femme debout de trois quarts à gauche tenant de la main gauche un faisceau de licteur, et de la droite une hampe surmontée du bonnet phrygien. En bas, sur une seule ligne horizontale : *Répub. franç.*

1. Erreur du greffier. Elle avait cinquante-six ans.

CHAPITRE III

TOPOGRAPHIE ET GÉNÉRALITÉS

Topographie et plans

On trouvera à la Bibl. Nat., Cabinet des Estampes, in Topographie de la France, Va 307, Paris XIVe arr., 53e quartier, un plan de la Maternité *Allaitement*, dessiné par H. Bessat et gravé par J.-E. Thierry, pour 1811.

Un autre plan, de la Maternité, de 1820, se trouve aux archives de l'Assistance publique, dans un album intitulé : *Plans des hôpitaux et hospices civils de la ville de Paris, levés par ordre du Conseil général d'administration de ces établissements*, Paris, 1820, in-4°, n° 14.

En 1892, l'A. P. a fait éditer (Auto-impr. L. Courtier) un *plan de l'hospice de la Maternité et de la Maison d'accouchement Baudelocque clinique de la Faculté* à l'échelle de 2 mm. par mètre. Très détaillé, très complet, mais antérieur à la construction de la nouvelle Maternité.

Dans la plaquette de la visite présidentielle de 1903 (*Hôpital de la Maternité*) figure un autre plan beaucoup plus réduit, et très incomplet, car si l'on y voit figurer la nouvelle Maternité, une partie de l'ancienne y est omise (notamment le *Bâtiment neuf*). Ce plan figure, avec le même défaut, dans *l'Assistance publique en 1900.*

Règlements administratifs

Code spécial de l'hospice de la Maternité délibéré et adopté dans les séances du Conseil général d'administration des hospices du 14 et du 16 pluviôse an X, Paris an X, 48 pp. in-8°, signé, Camus, Maison. — *Réglement pour le service de santé dans les hospices* (du 19 ventôse an X) Paris 22 pp. in-8°. — *Règlement pour le service de santé de la Maternité.* Arrêté du ministre de l'Intérieur du 11 mes-

sidor an X. — *Commission administrative des hospices civils de Paris. Copie de la délibération du Conseil général d'Administration desdits hospices du 22 nivôse an XI de la République française une et indivisible, approuvée par le ministre de l'Intérieur et dont l'exécution a été ordonnée par arrêté du Préfet du 28 pluviôse. Règlement pour les élèves sages-femmes à la Maternité* (Signé Debelloy, vice-président) Prault, Paris, 16 pp. — *Réglement pour l'Ecole d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité à Paris,* 17 janvier 1807, 18 pp. — *Ecole d'accouchement établie à l'Hospice de la Maternité à Paris. Règlement général du 8 novembre 1810* (in *Recueil des circulaires et instructions émanées du ministère de l'Intérieur de 1790 à 1830 inclusivement,* t. I (1790-1813). Paris, Paul Dupont, 1880, XL-643 pp. in-8°, pages 418 à 426). Reproduit dans le *Répertoire de l'administration et de la comptabilité des établissements de bienfaisance...* par E. Durieu et G. Roche, Paris 1842, 2 vol. in-8°, t. II, art. *Sage-femme.* — *Réglement général pour l'école d'accouchement établie à l'hospice de la Maternité à Paris,* Paris, Impr. de Mme Huzard, 1811, 63 pp. in-8°. Imposé par arrêté du Conseil des hospices du 26 juin 1811. — *Code administratif des hôpitaux civils, hospices et secours à domicile de la ville de Paris,* Paris 1824, in-4°, t. I et t. II. — *Supplément au code administratif des hôpitaux civils, années 1822, 1823, 1824,* Paris, Mme Huzard, 1825, in-4°. Voy. sur les enfants trouvés pp. 135 et suiv., 4e partie. — *Jurisprudence de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France* par A. Trébuchet, Paris 1834, in-8°, pp. 464-467 note.

Recueil des arrêtés, instructions et circulaires réglementaires concernant l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris. Le tome I donne les circulaires de 1849 à 1855 inclus. (Paris, 1855). La collection a continué depuis sans interruption ; elle est actuellement éditée par l'imprimerie de l'Ecole d'Alembert à Montévrain. On trouvera dans cette collection le *Règlement de service intérieur de la Maternité* (*Maison Ecole d'accouchement*) (arrêté du 31 mai 1895, appr. le 21 juin) et les arrêtés des 20 juillet et 12 août 1895 modifiant les conditions d'enseignement et d'admission pour répondre au décret gouvernemental du 25 juillet 1893.

Réorganisation du service des accouchements dans les hôpitaux et chez les sages-femmes agréées, Rapports et documents, 1878-1882. Paris, Grandremy et Hénon. 1883, 180 pp. in-4° (publ. par l'A. P.).

Généralités

Mémoire sur l'hospice de la Maternité, par Auvity, chirurgien en chef de cet hospice, lu à la séance publique du 22 brumaire an VI (12 novembre 1797) in *Recueil périodique de la Société de médecine de Paris*, t. III, Paris an VI, 1797-1798, pp. 165-176. — *Hospices civils de la commune de Paris Notice sur l'hospice de la Maternité* par le citoyen Poirot préposé audit hospice, an IX de la République. s. l. Imprim. N. Renaudière, 64 pp. in-8°. En sous-titre : *Notice sur l'hospice de la Maternité* soumise au Ministre de l'Intérieur, au préfet du département de la Seine, au Conseil général et à la Commission des hospices. — *A sketch of the present state... etc. Esquisse de la situation actuelle de quelques hôpitaux de Paris et en particulier de l'hospice de la Maternité. Monthly Magazine*, mai 1801, article communiqué à la *Bibliothèque britannique*. Genève, an IX. Décembre 1801, n° 143, p. 463-472, t. XVIII. — Lettres de Camus sur la Maternité, dans *La Décade philosophique, littéraire et politique* par une Société de gens de lettres, Paris an X. Voy les n^{os} du 20 pluviôse an X, pp. 277-284 ; du 20 ventôse an X, pp. 457-463, et *troisième et dernière lettre sur les hospices de Paris et en particulier sur celui de la Maternité*, n° du 10 floréal an X, pp. 205-213. — *Ministère de l'intérieur, hospices de Paris, hospice de la Maternité* in *Moniteur* du 23 thermidor an X, 11 août 1802, pp. 1321-1322. — *Rapport au Conseil général des hospices sur les hôpitaux et hospices, les secours à domicile, la direction des nourrices.* Paris, Impr. des hospices civils, fructidor an XI, VIII-200-68-18 pp. in-4° ; *Tableaux à joindre au rapport sur les hospices civils de Paris, ibid.*, LVIII tabl. in-f° à part. — Le rapport sur les hospices, dû à Camus, est très documenté et renferme de précieux renseignements. — *Mémoire historique et instructif sur l'hospice de la Maternité*, Paris, Impr. des hospices civils, 1808, 141 pp. in-4° (par Hucherard, agent de surveillance, Sausseret et Girault). Impr. par ordre du conseil gén. des hosp.) — *Bemerkungen über die französische Geburtshülfe nebst einer ausfuhrlichen Beschreibung der Maternité in Paris*, par J.-Fr. Osiander, Hanovre, Hahn, 1813, 308 pp, in-12. — *Rapport fait au Conseil général des hospices par un de ses membres sur l'état des hôpitaux, des hospices et des secours à domicile à Paris depuis le 1er janvier 1804 jusqu'au 1er janvier 1814.* Paris, impr. de Mme Huzard, 1816, 391 pp. in-4°. Hospice de l'accouchement : pp. 91-104. Ecole d'accouchement : pp. 256-260 (par Pastoret ?). — *Notice*

sur la maison d'accouchement rue de la Bourbe (manuscrit anonyme de 1817, conservé dans les archives de la Maternité, et probablement dû à Hucherard ou à Valdruche ; très précieux pour l'histoire et la topographie de l'établissement à ses débuts. — *Paris et Montpellier ou tableau de la médecine dans ces deux écoles* par John Cross, trad. de l'anglais par le docteur E. Revel, Paris et Montpellier, 1820, in-8°, pp. 120-129. — *Promenades poétiques dans les hospices et hôpitaux de Paris* dédiées à M. le Comte Chaptal Pair de France par L. Alhoy, Paris, C. J. Trouvé, 1826, XLVIII-328 pp. in-8°. Hospice des Enfans abandonnés, 1° promenade *accouchement*, 2° promenade *allaitement*, et notes, pp. 3-70. — *Kurze Schilderung eines Besuches in Entbindungs-Hospitale (hospice de la Maternité) zu Paris*, par le prof. Osiander, de Gottingen, in *Neue Zeitschrift, für Geburtskunde* du docteur D. W. H. Busch, Berlin, 1843, in-8°, t. XIV, p. 321. — *Die Maternité in Paris* par le docteur Wachs, in *Deutsche Klinik* du 19 octobre 1861, pp. 407-410.

La Maternité école d'accouchement, en 1862. Paris 1862, broch. anonyme, 32 pp. in-8°. Cet opuscule donne un bref aperçu de la topographie de la Maternité et du service intérieur à cette époque. Il ressemble assez aux brochures de réclame utilisées par certains pensionnats, on y a inséré de nombreuses lettres d'élèves sages-femmes, respirant le zèle, la subordination, la reconnaissance et l'amour pour le médecin, le directeur, la sage-femme en chef, etc. Lecture très édifiante. — *Etude sur les hôpitaux considérés sous le rapport de leur construction, de la distribution de leurs bâtiments, de l'ameublement, de l'hygiène et du service des salles de malades* par A. Husson. Paris, P. Dupont, 1862, 607 pp. in-f°, 18 plans, planches. Voy. pp. 19 (note) pp. 135-137, p. 195 (note). — *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique* par J. Rochard, t. V. Paris, 1893, in-8°, livre V, *Hygiène hospitalière* par H. Napias, p. 482-504. — *Origines de la Maternité de Paris. Les maîtresses sages-femmes et l'office des accouchées de l'ancien Hôtel-Dieu* (*1378-1796*) par Henriette Carrier. Paris, 1888, XVIII-272 pp. in-8° et 16 pl. — *Administration générale de l'Assistance publique à Paris. L'Assistance publique en 1900.* S. l. n. d. VIII-834 p. in-f° (impr. à Montévrain). Voy. pp. 119-122, 497-504, et *passim*. — Article *Maternité* par A. Cabanès, in *La Grande Encyclopédie*, t. XXIII, pp. 389-390. — *Administration générale de l'Assistance publique à Paris. Hôpital de la Maternité.* S. l. n. d. (Impr. à Montévrain). 17 pp. in-4°, avec clichés et plans. Plaquette tirée à 200 ex. en souvenir de la visite de M. E. Loubet le 23 juillet 1903. — Porak, Disc. s. l'hist. de la Maternité au XIX^e siè-

cle, à la distrib. des prix du 30 juin 1905, pp. 6-29 du Procès-verbal, reproduit avec qqs. variantes dans le journal *La Sage-Femme*, 9e année, nº 182, du 5 juill. 1905, p. 193-200. — Louis Martin, *Hygiène hospitalière* in *Traité d'hygiène* de Brouardel et Mosny. Fascic. VIII, Paris 1907, pp. 204-206. — On trouvera enfin, aux archives de la Seine, collection Lazare, t. I. *Maison d'accouchement*, une série d'articles et de pièces détachées concernant la Maternité.

CHAPITRE IV

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Voy. les ouvrages précités. — Et sur le rôle de Hombron pendant la Révolution : A. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*. Paris, 1895-1897, in-fº t. III, pp. 281, 561 ; t. IV, p. 740.

CHAPITRE V

SERVICE DU CULTE

Eglise de Port-Royal

Plans et élévations du corps de l'Eglize du Port Royal Bâtie au Faubourg St-Iacques de Paris dédié à son Altesse Mademoiselle de Longueuille: Ces dessins ont été Inventés par Anthoine Le Paultre Architecte et Ingénieur Ordinaire des Bastiment (*sic*) *du Roy et ce Vende chez luy Auec Privilège du Roy.* 6 planches, vues, plans et

coupes (Archives de la Seine, Collection Lazare, 97). — En partie reproduites, avec une notice dans *Les œuvres d'architecture d'Anthoine Le Paultre Architecte ordinaire du Roy avec privilège de Sa Majesté.* Paris, Jombert, s. d. (xvIIe s.) in-f°.

On trouvera aussi quelques renseignements sur les épitaphes conservées à la sacristie et les anciens tableaux de l'église dans :

Description nouvelle de la ville de Paris et Recherches curieuses... par Germ. Brice, Paris 1698, in-12, t. II, pp. 149-151. — Piganiol de la Force, Hurtaut et Magny, *loc. cit.* — *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris ou description raisonnée de cette ville et de tout ce qu'elle contient de remarquable,* par M. Thiéry. Paris, 1787, t. II, p. 262-263. — *Le voyageur à Paris, extrait du Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris* (par Thiéry). Paris, année 1788. — *Inscriptions de la France du* ve *siècle au* xvIIIe, rec. et publ. par F. de Guilhermy, t. I, ancien diocèse de Paris. Paris, Imprimerie nationale, 1873, pp. 371-375. (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, 3e s., archéologie). — *Note au sujet d'une communication de M. Fortin relative à deux pierres funéraires provenant de l'abbaye de Port-Royal et existant dans la Maison d'accouchement 119, Boulevard de Port-Royal,* in Procès-verbaux de la Commission municipale du Vieux Paris, année 1899, pp. 116-119. Paris, 1900, in-8°. — Ce même bulletin contient la note suivante empruntée à un *projet de catalogue* par Alex. Lenoir (16 août 1794, antiquités du Bas-Empire) au sujet du « vase de Cana » de Port-Royal :

« De la maison religieuse dite Port-Royal un vase d'albâtre oriental de deux pieds de haut sur vingt pouces de diamètre ; vers le milieu de sa panse dont la forme est aplatie, il est garni de deux anses prises dans le bloc au bas desquelles se trouvent des caractères orientaux.

« Ce vase d'une forme lourde est cependant intéressant pour les artistes afin de leur donner une idée du peu d'avancement des sciences dans quelques contrées voisines de l'Europe.

« Si l'on veut en croire la tradition de Port-Royal ce vaisseau a servi aux noces de Cana. Il est vrai que dans tous les temps il a fallu un miracle pour s'en servir car il pèse au moins cinq cents livres...

Signé : Lenoir
Conservateur des monuments. »

(Cité dans les Procès-Verbaux de la *Commission du Vieux Paris*, année 1899, p. 119.)

Bouchitté, *Notice sur la vie et les ouvrages de Philippe de Cham-*

paigne in Mém. de la Soc. des Sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise, t. IV, 1857, pp. 9-46. — Charles Blanc, *Histoire des peintres de toutes les écoles, Ecole française*, t. I. Paris, 1862. — A. Gazier, *Philippe et Jean Baptiste de Champaigne* (Collection *Les Artistes célèbres*). Paris, Allison, 1893, 114 p. in-4°.

CHAPITRE VI

LES MALADES

Sur les Enfants-Trouvés :

Voy. le *Rapport fait au Conseil général des hospices par un de ses membres...* Paris, 1816, pp. 104-129. Ces pages renferment une foule de détails intéressants sur l'hospice de l'allaitement, ses locaux, son organisation, les nourrices, les meneurs. — *Note statistique sur les Enfants-Trouvés de la ville de Paris* (concerne la période de 1806-1828) *in Journal complémentaire du Diction. des Sc. méd.*, t. XXXIV, Paris, 1829, pp. 88-92. — *Les Enfants-Trouvés* par A. Delrieu *in Paris ou le Livre des cent-un*, Paris, Ladvocat, 1831, in-8°, t. II, pp. 83-99. On y lit qu'en cette année 1831 le *tour*, le fameux tour où tant d'abandonnés avaient vagi, existait encore; mais il ne tournait plus; on ne le conservait que comme curiosité. Les enfants étaient remis directement entre les mains de la religieuse de garde. — Léon Lallemand, *Histoire des enfants abandonnés et délaissés, études sur la protection de l'enfance aux diverses époques de la civilisation*, Paris, 1885, in-8°.

Sur les femmes enceintes et accouchées :

Voy. les sources générales. — Les statistiques éparses dans les procès-verbaux de la distribution des prix de la Maternité, et *Statistique de la Maternité de Paris du 1er janvier 1895 au 28 février 1898* par P. Budin, Paris, Imp. Levé (1898) in-8°, pièce. — G. P. Ancelet, *Essai hist. et crit. sur la création et la transformation des Maternités à Paris*, Paris, 1896, in-8° (Thèse), p. 41 et suiv.

Sur l'élevage des débiles :

La première couveuse Tarnier est décrite par H. Napias et Martin, *in L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*, Paris, 1882, in-8°, p. 310. — *De la couveuse pour enfants* par le docteur Auvard, accoucheur des hôpitaux, Paris, 1888, Delahaye et Lecrosnier, 47 pp. in-8° (Extr. des Arch. de Tocologie, 1883, p. 577).

Sur la vaccine :

Rapport du Comité central de vaccine établi à Paris par la Société des souscripteurs pour l'examen de cette découverte. Paris, Ve Richard (Imp. Guilleminet) an XI-1803, XVI-460 pp. in-8°.

CHAPITRE VII

L'INFECTION PUERPERALE A LA MATERNITÉ

Historique général

La pratique des accouchements, obstétrique journalière, par H. Varnier, Paris 1900, renferme in Chap. IV, § C, pp. 328-416, un historique de la lutte contre l'infection puerpérale et des découvertes modernes la concernant. — Cf. *Essai d'une histoire de l'obstétricie*, de Siebold, t. III, *Appendice* par Herrgott, pp. 247-368. — Ancelet, Thèse, 1896, chap. I. (Bonne bibliographie).

Travaux de pathologie et de thérapeutique obstétricales de l'Ecole de la Maternité ou publiés à l'occasion des épidémies observées.

Réflexions et observations sur l'emploi des saignées et des purgatifs dans le traitement de la péritonite puerpérale, thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 28 août 1820, n° 251, par Auguste-Pierre-François Legouais, Paris, Didot jeune, 1820, X-78 pp., in-4°. — *Essai sur la*

scarlatine puerpérale par F. L. Senn, Thèse de Paris, 2 août 1825, Paris, Didot jne, 1825, 47 p., in-4°. — De nombreuses observations recueillies par Mme Lachapelle ont servi de base à un mémoire de Dugès *sur les causes des péritonites puerpérales* communiqué le 23 septembre 1828 à l'Académie de Médecine, section de médecine. (C. R., in *Journ. général de médecine*, 1828, t. CV, pp. 98-101.) — *Essai sur la métrite gangréneuse précédé de quelques considérations sur l'état sain et l'état pathologique de l'utérus et de ses annexes après l'accouchement*, thèse de la Fac. de Méd. de Paris, 28 août 1829, n° 240; par Ant.-Const. Danyau, Paris, Didot jne 1829, 50 p. in-4°. — *Des fièvres puerpérales observées à la Maternité pendant l'année 1829, dans le service de M. Desormeaux, des différents moyens employés pour les combattre et spécialement des saignées locales et générales, des vomitifs et des mercuriaux*, par L. Tonnellé, D. M. P. Paris, imp. Migneret, 1830, 136 p, in-8°. — *Des fièvres puerpérales observées à la Maternité de Paris pendant l'année 1829, des diverses méthodes thérapeutiques employées pour les combattre et spécialement des mercuriaux, des vomitifs et des évacuations sanguines*, par M. Tonnellé, ancien interne des hôpitaux, in Archives gén. de médecine, 8e année, t. XXII, Paris, 1830, pp. 345-371 et 456-505. — *Traité de la péritonite puerpérale* par A.-C. Baudelocque, Paris, Gabon, 1830, XXIV-480 pp. in-8°.

J. Cruveilhier, *Anatomie pathologique du corps humain*, Paris, 1829-35, in-folio, XIIIe livraison contenant: *Consid. gén. sur les maladies des femmes en couches en général et sur le typhus puerpéral en particulier*, avec 3 planches coloriées présentant les caractères de la maladie observée pendant trois ans de pratique à l'hospice de la Maternité (1830-32). — *De la suppuration des vaisseaux lymphatiques de l'utérus à la suite de l'accouchement*, par A. Duplay, chef de clinique à l'hospice de la Faculté, in Archives gén. de médecine, IIe série, t. VII, Paris, 1835, p. 293-317, et t. X, Paris, 1836, p. 308-337. — *Du typhus puerpéral observé à l'hospice de la Maternité (accouchement) pendant l'année 1831*, Thèse du 20 avril 1835, n° 96, par Camille Berrier-Fontaine. Paris, Didot jne, 1835, 48 pp. in-4°, et XX tableaux. — *Recherches cliniques sur la fièvre puerpérale faites à la Maternité de Paris*. Thèse de la Fac. de méd. de Paris, du 19 décembre 1842, n° 269, par J.-B.-Hipp. Lasserre. Paris, Rignoux, 1842, 105 p. in-4°. — *Recherches sur la fièvre puerpérale épidémique observée à la Maternité de Paris en 1843 et 1844*, par Alexis Moreau. Thèse de la Faculté de méd. de Paris, 28 août 1844, n° 205. Paris, Rignoux, 1844, 46 p. in-4°. — *Etudes sur la fièvre*

puerpérale, par le docteur Bouchut, in Gazette médicale de Paris, 10 février 1844, pp. 85-90, 17 février, pp. 101-103, 9 mars, pp. 149-152. Ces articles renferment de nombreux renseignements anatomo-pathologiques et cliniques sur l'épidémie de 1843 à la Maternité et à Necker; ceux qui intéressent la Maternité ont été fournis à Bouchut par son collègue Ducrest, interne dans ce dernier établissement. — *Note sur l'épidémie de fièvre puerpérale qui a régné à l'Hôtel-Dieu, à l'Hôtel-Dieu annexe et à l'Hôpital Saint-Louis pendant les années 1843 et 1844*, par Bidault et Arnoult (Gazette médicale de Paris, 2 août 1846, n° 31, p. 481-487).

Rechercher les cas dans lesquels on observe les abcès multiples et comparer ces cas sous leurs différents rapports par H. Castelnau et F. M. Ducrest (1 cas de phlébite superficielle suppurée obs. à la Maternité, p. 129.) in *Mém. de l'Acad. royale de médecine*, Paris 846, t. XII, p. 1-151. — *La fièvre puerpérale chez la femme, le fœtus et le nouveau-né* par le docteur Paul Lorain, Paris 1855, 204 pp. in-4°. — *De la fièvre puerpérale, épidémie observée en 1854 à la Maternité de Paris*) par A. Charrier. Thèse Paris, Labé 1855, 97 pp. in-4°.— *Recherches sur l'état puerpéral et sur les maladies des femmes en couches* par Cl. St. Tarnier, Thèse de la Faculté de Méd. de Paris, 17 avril 1857. Paris, Rignoux, 1857, 76 pp. in-4°.— *De la fièvre puerpérale observée à l'Hospice de la Maternité* par le docteur St. Tarnier, Paris J.-B. Baillère, 1858, 6-207. pp. in-8°. — *De la fièvre puerpérale, de sa nature et de son traitement*, communications à l'Académie impériale de médecine par MM. Guérard, Depaul, Beau, Piorry, Hervez de Chégoin, Trousseau, Paul Dubois, Cruveilhier, Danyau, Cazeaux, Bouillaud, Velpeau, J. Guérin, précédé de l'indication bibliographique des écrits publiés sur la fièvre puerpérale. Paris, 1858 in-8° (Réunion des communications éparses dans le t. XXIII (1857-1858) du *Bulletin de l'Académie de Médecine*). — *La Maternité de Paris pendant l'année 1859* par S. Témoin. Paris, 1860, 96 p. in-4°. — *De l'inflammation spontanée des veines variqueuses des membres inférieurs chez les femmes récemment accouchées*, par M. Nivert, interne à la Maternité de Paris (Archives gén. de médecine, 1862, vol II, pp. 153-175). — *De certaines éruptions dites miliaires et scarlatiniformes des femmes en couches ou de la scarlatinoïde puerpérale* par Al. Guéniot, Thèse de la Faculté de médecine de Paris, 10 janvier 1862. Paris, Rignoux, 1862. 97 pp. in-4°.

Étude sur les hôpitaux considérés sous le rapport de leur construction, de la distribution de leurs bâtiments, de l'ameublement, de l'hygiène et du service des salles de malades, par A. Husson. Paris,

P.Dupont, 1862,607 pp.in-f°, 18 plans et planches. — *Mémoire sur l'hygiène des hôpitaux de femmes en couches*, par S. Tarnier. Paris, A.Parent,1864,24 pp. in-8°.— *Rapport sur la mortalité des femmes en couches dans les hôpitaux et sur les moyens de la diminuer*, par M. Malgaigne au nom de la Comm. d'hygiène et des plans des hôpitaux (Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur, 27e année, 1864. Paris, impr. P. Dupont, 1864, in-8°, pp. 151-171) et *Tableaux statistiques de la mortalité des femmes en couches*, annexés (par de Lurieu). — *Etiologie et prophylaxie des épidémies puerpérales*, mém. lu à la Société des hôpitaux le 23 août 1865 par le docteur E. Hervieux, médecin de la Maternité. Gaz. médicale de Paris, 1865, *passim* et tir. à part, Paris, impr. Thunot, s. d., 72 pp. in-8°. — *Des maladies puerpérales*, thèse d'agrégation (médecine), 21 mars 1866, par Jules Simon. Paris, J.-B. Baillière, 1866, 184 p. in-8°.

Des Maternités. Etudes sur les Maternités et les institutions charitables d'accouchement à domicile dans les principaux Etats de l'Europe, France, Autriche, Prusse, Russie, Angleterre, Belgique, Danemark, Hollande, Etats allemands, par le docteur Léon Le Fort. Paris, Masson, 1866. XX-346 pp. in-4° et XI pl. — *La fièvre puerpérale et les Maternités*, par le docteur Guyon, analyse et critique de l'*Etiologie et prophylaxie des maladies puerpérales* d'E. Hervieux et *des Maternités* de Le Fort, in Archives générales de médecine, 1866, 1 vol. (VIe série, t. VII) Paris, 1866, pp. 461-482. — *Etudes sur les Maternités* par G. Lauth (Anal. et critique de Le Fort, in *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.* 2e S. t. XXVI, 1866, p. 274-337, et t. XXVII, 1867, p. 19-66. — *Etude sur l'origine, la marche et la terminaison des maladies puerpérales dans les Maternités* par U. Trélat. Paris, J.-B. Baillière, 1867, et Ann. d'hyg. publ. et de médecine légale, 2e série, 1867, t. XXVII, 2e partie, pp. 241-293. — *Exposé des progrès et des améliorations réalisés dans les services dépendant de l'Administration générale de l'Assistance publique du 1er janvier 1852 au 31 décembre 1867*. Paris, P. Dupont, 1868, 65 pp. in-4° (Sur la Maternité, voy. pp. 22-23). — *Note sur un cas de péritonite puerpérale arrêtée à son début par l'emploi de l'aspiration utérine* par J. Guérin. — Discussion : Depaul, Blot, Alph. Guérin, Gosselin, Poiseuille, Bouley, in Bulletin de l'Académie de médecine, t. XXXIII, Paris, 1868, p. 833 et suiv. — *Etude sur les injections utérines après l'accouchement*, thèse de la Fac. de Méd. de Paris, du 30 octobre 1869, par Jules Fontaine. Paris, A. Parent, 1869, 85 pp. in-4°. — *Traité clinique et pratique des maladies puerpérales suites de couches* par le docteur E. Hervieux. Paris, Ad. Delahaye, 1870, IV-1161 pp. in-8°. — *Revue*

hebdomadaire, hygiène publique : les Maternités, par F. de Rance (in *Gazette médicale de Paris*, n° 6, 5 février 1870, p. 67-70), résume le rapport de Bourdon à la Soc. médicale des hôpitaux sur la question des Maternités. — Article *Maternités* par Brochin, in *Dictionnaire encycl. des Soc. méd.* de Dechambre, 2e série, t. V. Paris, 1872. — *Examen critique du Congrès médical international de Bruxelles* (*1875*) par le docteur Lahillonne ; question des Maternités, in Gazette médicale de Paris, 13 novembre 1875, n° 46, pp. 571-572. — *Recherches sur la mortalité des femmes en couches dans les hôpitaux, statistiques de l'Hôpital Lariboisière 1854-1878, et de l'Hôpital Cochin 1873-1877*, avec tableaux et courbes de la mortalité par L. de Beurmann. Paris, J.-B. Baillière, 1879, 64 p. in-8°. — *Statistique de la Maternité de Cochin* (de 1873-1877) par Polaillon in *France médicale*, n^{os} 42 et 43, 9 et 12 avril 1881, pp. 497-501 et 510-513. — *Rapport sur les nouvelles Maternités* (Soc. de médecine publique) par Thévenot, in *Ann. d'hygiène publ. et de médecine légale*, 1882, 3e série, t. VIII, pp. 244-261.

Sur le pavillon Tarnier :

Le pavillon de la Maternité par Bourneville, in *Progrès médical*, 6 mars 1875, pp. 122-123. — *Les nouvelles Maternités et le Pavillon Tarnier* par A. Pinard. *Ann. d'hyg. publ. et de méd. lég.* 1880, 3e S. t. III, p. 537-541 ; Revue d'hygiène et de police sanitaire, t. II, 15 mars 1880, pp. 397-417 et *Ann. de gynécologie*, juin 1880. — Tarnier. *Asepsie et antisepsie en obstétrique*, pp. 45 et suiv. — *Das isolirte Haus der Maternité in Paris nach prof. Tarnier's Plänen erbaut*, par Schreiber, Wiener medizinissche Presse, 21 mai 1882, p. 675-676. — *L'étude et les progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882* par H. Napias et A.-J. Martin. Paris, 1882, in-8°, fig. 194-196.

Sur l'antisepsie obstétricale :

Bulletin de l'Académie de Médecine, 43e année, 2e série, t. VIII, 1879. Paris, 1879. — Séance du 11 mars 1879. Communications *septicémie puerpérale* p. 238-260. Discussion entre Hervieux et Pasteur. — *Ibid.* Séance du 18 mars 1879, p. 271 et suiv. — *Ibid.* Séance du 6 mai 1879, p. 481 et suiv. — *Ibid.* 44e année, 2e série, t. IX, 1880. Paris 1880. Séance du 4 mai 1880. *De l'extension de la théorie des germes à l'étiologie de quelques maladies communes* par M. L. Pasteur, p. 435 et suiv. § III, sur la fièvre puerpérale, p. 440-442. — Cf.

la communic. de Pasteur sur le même sujet *in C. R. hebdom. des séances de l'Acad. des Sciences*, t. 90, Paris, 1880. Séance du 3 mai 1880, p. 1033-1044. — R. Vallery-Radot, *La vie de Pasteur*, Paris, 1903, in-8°, pp. 413-416.

Essai sur la pathogénie et la thérapeutique des accidents infectieux des suites de couches, par J.-A. Doléris, Thèse de la Fac. de méd. de Paris, 9 juin 1880. Paris, 1880, 336 pp. in-4°. — *Chirurgie antiseptique, principes, modes d'application et résultats du pansement de Lister* par le docteur Just Lucas-Championnière, 2e éd., Paris, 1880, 303 pp. in-12. Voy. surtout pp. 211-219 *Accouchement aseptique.* — *De l'emploi du sublimé corrosif en solution pendant l'accouchement et les suites de couches* par Ad. Olivier, Annales de gynécologie, novembre 1882, t. II, p. 338-342. — *Des méthodes antiseptiques en obstétrique* par P. Bar, Thèse d'agrégation, Paris, 1883, 280 pp. in-4°. — *De l'asepsie et de l'antisepsie en obstétrique* par S. Tarnier, *Leçons professées à la Clinique d'accouchement* recueillies et rédigées par J. Potocki. Paris, Steinheil, 1894, XIV-839 pp. in-8° 37 fig. et 3 planches. — *La fièvre puerpérale d'autrefois et la fièvre puerpérale d'aujourd'hui, étude clinique*, par F. Labadie-Lagrave et A. Gouget (Annales de gynécologie et d'obstétrique, t. XXXVI, octobre 1891, p. 244-288.) — *La septicémie puerpérale atténuée. Formes cliniques, bactériologie, traitement*, par E. Basset, Thèse de la Fac. de méd. de Paris. Paris, 1893, 169 pp. in-8°. — N. Gheorghiu. — *Contribution à l'étude clinique du traitement de l'infection puerpérale.* Thèse de Paris, 1900, 128 pp. in-8°.

CHAPITRE VIII

LE SERVICE DE SANTÉ

Voy. pour les généralités les différents règlements de l'hospice de la Maternité.

Sur Andry :

Art. *Andry* par Chéreau, dans le *Dictionnaire* Dechambre. — *Commentaires de la Faculté de médecine de Paris 1777-86* par Varnier, Steinheil, etc. Paris, 1903. Texte et notes, p. 192.

Sur Chaussier :

John Cross, *loc. cit.* — *Eloge de F. Chaussier, in Hist. des membres de l'Acad. roy. de médecine* par E. Pariset. Paris, 1845, t. II, pp. 45-102. — *Dict. hist. de la médecine ancienne et moderne* par Dezeimeris. Paris, 1866, in-8°, art. *Chaussier.* — *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris, 1794-1894*, par A. Corlieu. Paris, 1896, in-f°. — *Discours* de Nacquart et de Duméril aux obsèques de Chaussier, *in Journal général de médecine*, t. CIV, 1828, pp. 156-162.

Sur Deneux :

Article *Deneux* par Chéreau, dans le Dictionnaire Dechambre. — *La captivité de M^me^ la duchesse de Berry à Blaye, 1833, journal du docteur P. Menière...* publ. par E. Menière. Paris, 1882, 2 vol. in-8°. — *Les accouchements à la Cour* par G.-J. Witkowski. Paris, s. d., in-8°, p. 320 et suiv. — Deneux mourut veuf de Jeanne Adelaïde Delphine Canto (Etat civil de Nogent-le-Rotrou).

On lit dans le *Nouveau dictionnaire des Girouettes... par une Girouette inamovible* Paris, 1832, in-8°, p. 299-300 : « Deneux, Louis-Charles, accoucheur ayant mis au monde Henri V, chirurgien-major du 3^e^ bataillon des volontaires de la Somme sous la République, chirurgien en chef adjoint du dépôt de mendicité et de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens sous le Directoire, de l'Hôtel-Dieu de la même ville sous le Consulat ; chirurgien en chef de la maison de justice de la Somme sous l'Empire ; accoucheur de S. A. R. Madame duchesse de Berry à la Restauration. »

Sur Desormeaux :

Corlieu, *loc. cit.* — Art. *Desormeaux* par Chéreau, *in* Dict. Dechambre.

Sur Cruveilhier :

Les médecins de Paris jugés par leurs œuvres ou statistique scientifique et morale des médecins de Paris par C. Sachaile [Lachaise] de la Barre. Paris, 1845, in-8°, pp. 214-217. — *Le D^r^ Cruveilhier père* par P. Grousset, *in Nos médecins contemporains*, par P. Labarthe. Paris, 1868, in-12, pp. 131-138. — *Eloge de M. Cruveilhier prononcé le 4 mai 1875* par J. Béclard. Mém. de l'Acad. de Méd., t. XXXI. Paris, 1875, pp. XXI-XXIV[16]. — Corlieu, *loc. cit.* — Daremberg, *Les grands médecins du XIX^e^ siècle.* Paris, 1908, in-8°.

Sur Moreau :

Sachaile de la Barre, *loc. cit.*, p. 488-490. — Corlieu, *loc. cit.* — Lacaine et Laurent, *Biographies et nécrologies des hommes marquants du* XIX^e^ *siècle*, t. III, Paris, 1846, p. 280 282.

Sur Gérardin :

Sachaile, *loc. cit.*, p. 321-322. — Chéreau, art. *Gérardin* du *Dictionnaire* Dechambre, 4e série, t. VIII, pp. 523-524. — Bulletin de l'Académie de Stanislas (de Nancy), 1867, p. VIII.

Sur Delpech :

Disc. de Béclard, in *Bull. de l'Acad. de Méd.*, 14 septembre 1880, p. 906-908.

Sur Hervieux :

Décès de M. Hervieux par Léon Colin, in Bull. de l'Acad. de Médecine, nº 14, 4 avril 1905, pp. 358-359. — *Les médecins normands du XIIe au XIXe siècle (Calvados, Manche, Orne et Eure). Biographie et Bibliographie* par le Dr J. Roger, Paris 1895, in-8º, t. II, p. 285.

Sur Charrin :

Décès de M. Charrin. Allocution de M. Roger in C. R. hebd. des Séances de la Soc. de biologie, t. LXII, 18 mai 1907, p. 878-879. — *Allocution prononcée sur la tombe de M. A. Charrin le 19 mai*, par E. Gley, *ibid.* 25 mai, p. 926-928. — *Notices biographiques, Albert Charrin, 1856-1907*, par A. Siredey in Bull. et mém. de la Société médicale des Hôpitaux de Paris, séance du 27 décembre 1907, nº 38, p. 1641-1649.

Sur J.-L. Baudelocque :

Des qualités physiques et morales de l'accoucheur suivies de quelques observations sur les professeurs actuels d'accouchements et sur quelques-uns des plus célèbres accoucheurs de Paris par J.-P. Maygrier, Paris, Gabon, an IX-1801, 42 pp., in-8°.

L'*Eloge* de Baudelocque par Leroux et une *notice sur sa vie et ses ouvrages* par Chaussier se trouvent pp. 1-14 et 15-34 des *Principes sur l'art des accouchemens par demandes et réponses* de Baudelocque, éd. de 1812. — Le 20 juin 1810, Chaussier prononça l'éloge de Baudelocque à la distribution des prix aux élèves sages-femmes de la Maternité (Voy. le *Procès-Verbal* de 1810). — Voy. aussi les dictionnaires de Dezeimeris (t. I), de Dechambre (t. VIII), la thèse de Maurel de Lapomarède, *Baudelocque (Jean-Louis), sa vie, son œuvre*, Paris 1899, 52 pp., in-8°, qui n'y ajoute presque rien de nouveau, l'*Histoire de l'obstétricie* de Siebold et Herrgott. — *Accoucheurs et sages-femmes célèbres, esquisses biographiques* par G. J. Witkowski ; Paris s. d, in-8°, pp. 172-176. Démêlés de Baudelocque avec Sacombe et nombreux détails sur Sacombe, p. 175 et suiv.

Le principal ouvrage de Baudelocque, *L'art des accouchemens* a eu de nombreuses éditions : Paris, 1781, 2 vol. in-8° ; Paris, 1789,

2 vol. in-8° ; Paris 1796, 2 vol. in-8°, Paris 1807, 2 vol. in-8° ; Paris 1815, 2 vol. in-8° ; Paris, 1822, Paris, 1833, Paris 1844 ; toujours en 2 vol. in-8°. La 5e éd. renferme également l'éloge de l'auteur par Leroux et la notice de Chaussier.

Sur Sacombe :

Siebold et Herrgott, *ibid.* — Witkowski, *ibid.* — *Protestation du citoyen Sacombe, médecin accoucheur de la faculté de Montpellier... contre l'arrêté de la Société dite de médecine de Paris inséré sans date dans un ouvrage intitulé Recherches et réflexions sur l'opération césarienne. Aux médecins observateurs.* Daté de « Paris, ce 7 frimaire an VII ». 4 pp. in-8°. — *La Luciniade, poème en dix chants sur l'art des accouchemens*, par le citoyen Sacombe, de Carcassonne... troisième édition revue, corrigée et augmentée de trois mille vers. Paris, Courcier, an VII, 240 pp. in-12. En tête, portrait de l'auteur ; de la p. 173 à la p. 240, *Preuves matérielles des faits consignés dans la Luciniade*, pamphlets et polémiques de Sacombe contre Baudelocque et autres.

Sur Ant. Dubois :

Discours prononcé au nom de la Faculté de Médecine de Paris sur la tombe de M. le baron Dubois, par Orfila (in Procès-vl de la Distrib. des prix aux élèves s.-f. de la maison d'accouchement de Paris le 24 juin 1837. Paris, 1837, pp. 68-75. — *Mémoires d'un bourgeois de Paris*, par le Dr L. Véron. Paris, 1856, t. I, p. 61-63. — *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie de Médecine...* par E. F. Dubois d'Amiens. Paris, 1864, t. I, pp. 111-164. — Article *Ant. Dubois* du Dictionnaire Dechambre, par A. Corlieu. — A. Corlieu, *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris.* Paris, 1896, *passim.* — *Les anoblis de l'Empire, médecins et chirurgiens* par L. de Ribier, in *La France médicale* du 25 février 1904, p. 63. — Witkowski, *Accoucheurs et s. f. célèbres*, pp. 191-194. — De Siebold et Herrgott, *Hist. de l'obstétricie.* — Voy. surtout l'excellente thèse de A. Dupic, remplie de documents inédits, avec nombreux *fac-simile*, *Cinquante années de professorat au Collège de chirurgie et à la Faculté de Médecine de Paris, Antoine Dubois chirurgien et accoucheur.* Paris, 1907, in-8°, et l'analyse partielle qu'en donne *la Chronique médicale* de Cabanès du 15 novembre 1907. — Marcel Baudouin, *Les médecins amoureux, les amours légitimes du Professeur A. Dubois et de Mme Clémentine de Corancez* (1800) in *Gazette médic. de Paris*, 17 et 24 septembre 1898, pp. 456-460 et 468-472.

Sur Paul Dubois :

Sachaile, *loc. cit.* — Labarthe, *loc. cit.* — Corlieu, *loc. cit.* — *Nécrologie*, discours sur la tombe de P. Dubois, *in* Gazette médicale de Paris, nº 49, 9 décembre 1871, pp. 561-562.

Sur L.-A. Baudelocque :

Art. de Beaugrand in Dict. Dechambre, t. VIII.

Baudelocque a publié :

Nouveau moyen pour délivrer les femmes contrefaites à terme et en travail substitué à l'opération appelée césarienne, mémoire lu au cercle médical le 14 novembre 1823 par Baudelocque neveu D. M. P. accoucheur, *suivi de réflexions sur ce sujet* par F. T. Duchateau D. M. P. accoucheur, Paris, 1824, chez l'auteur (Impr. Feugueray), 15 pp. in-8°. Baudelocque propose l'extraction du fœtus par une incision abdomino (sous-péritonéo) vaginale qu'il appelle *gastro-élytrotomie*. — *De la compression de l'aorte exercée à travers la paroi antérieure du ventre, considérée comme un moyen propre à suspendre toute espèce de pertes de sang chez les femmes en couches et l'hémorragie qui suit la blessure de l'une des artères de la moitié inférieure du corps, suivie du récit des essais qui en ont été faits par beaucoup de praticiens et du jugement qu'ils en ont porté* par Baudelocque neveu, professeur en l'art des accouchements qui le premier a consigné ce procédé à l'Académie des Sciences de l'Institut de France. Analyse d'un mémoire manuscrit envoyé au concours Montyon pour l'année 1835, Paris, chez l'auteur, 1835 (Impr. H. Dupuy), 20 pp. in-8°. — *De la céphalotripsie suivie de l'histoire de 15 opérations de ce genre qui ont été faites par divers praticiens*, par Baudelocque neveu, professeur d'accouchement. Paris, chez l'auteur, 1836 (Impr. H. Dupuy), 20 pp. in-8°. — *Lettre adressée à MM. les membres de l'Académie des Sciences de l'Institut de France sur la compression de l'aorte exercée à travers les parois du ventre considérée comme un moyen propre à arrêter à l'instant même et sans aucun danger les pertes de sang, plus ou moins graves qui peuvent suivre l'accouchement*, par Baudelocque neveu. (Paris), Imp. Porthmann, s. d. (1836), 7 pp. in-8°. « A l'aide de ce moyen, déclare l'auteur avec optimisme, ce n'est plus aujourd'hui qu'un jeu d'arrêter les pertes de sang foudroyantes qui ont jusqu'ici moissonné tant de femmes à la suite de l'accouchement. » — *Des inconvénients de l'inamovibilité des places relatives à l'enseignement et à l'exercice de l'art de guérir et des avantages qu'il y aurait à limiter à six années la durée d'occupation de ces places*, par Baudelocque, auteur de découvertes couronnées par l'Institut. S. d. (1847)

Paris, Imp. Delanchy, 15 pp. in-8°. — *La Chronique médicale* du 15 octobre 1908 reproduit p. 648 une curieuse lettre de L. A. Baudelocque, du 13 août 1844.

Sur Danyau :

Sachaile, *loc. cit.*, p. 219-220. — *Revue hebdomadaire, mort de M. Danyau*, par J. Guérin, in Gazette médicale de Paris, 25 février 1871, n° 8, p. 57. — Lacaine et Laurent, *Biographies*, t. III, Paris, 1846, p. 320.

Sur Trélat :

Labarthe, *loc. cit.* — Corlieu, *loc. cit.* — *Dictionnaire universel des contemporains*, Paris, 1893, p. 1522, par Vapereau.

Sur Tarnier :

Nos médecins contemporains, par P. Labarthe, Paris, 1868, pp. 413-415. — *Décès de M. Tarnier*, disc. de Caventou et de Budin in *Bull. de l'Acad. de Médecine*, n° 48, 30 novembre 1897, pp. 500-504. — Disc. de Cadet de Gassicourt in *Rapport général sur les prix décernés en 1897*, in *Bull. de l'Acad. de Méd.*, n° 50, 14 décembre 1897, pp. 627-629. — Disc. de Pinard pour l'inauguration du monument de Tarnier, publié in *La France médicale* du 10 juin 1905, pp. 215-216. — *Le professeur S. Tarnier 1828-1897*, leçon faite à la Clinique d'Accouchement le 4 décembre 1897, par P. Bar, Paris, Carré et Naud, s. d. 46 pp. in-8° 4 fig. et 1 portrait (pap. vergé.)

Sur Budin :

Pierre Budin, 1846-1907, par P. Bar. *L'Obstétrique*, mars 1907, pp. 97-107. — *Rapport général* de Troisier, Bull. Acad. Méd., n° 42, 10 décembre 1907, pp. 433-434.

Sur Auvity :

Dezeimeris, *loc. cit.* — De Ribier, *Anoblis de l'Empire*, France médicale du 25 janv. 1904, p. 21, art. *Auvity*. Cet article renferme quelques erreurs. — Auvity a publié : *Mém. sur la maladie aphteuse des nouveau-nés*, in Hist. de la Soc. Roy. de médecine, t. IX (année 1787-88) Paris 1790, pp. 122-178. *Mém. sur l'endurcissement du tissu cellulaire*, couronné en 1789 par la Société royale, *Ibid.*, pp. 328-402.

Sur Desormeaux (A.-J.) :

Nécrologie. M. le Dr Antonin Jean Desormeaux de Paris, par Marcel Baudouin. *Progrès médical*, 1894, t. XX, pp. 269-270.

Sur de Saint-Germain :

Eloge de Louis Alexandre de Saint-Germain (1835-1897) par

Ch. Nélaton, Bull. et mém. de la Soc. de chirurgie de Paris, 23 janvier 1907, t. XXXIII, pp. 89-106.

Sur Polaillon :

Disc. de Bouilly, in *Bull. et Mém. Soc. de Chirurgie de Paris*, 28 mai 1902, pp. 625-626. — Disc. de Richet in *Bull. Acad. Méd.*, 27 mai 1902, p. 614-616.

Sur Marchand :

Bull. et Mém. de la Société de Chirurgie de Paris, 1899, t. XXV, p. 809. — *Le Grand Almanach manceau* pour l'année 1900, Le Mans s. d. pp. 136-137. Cet article dit à tort que Marchand fut interne en médecine à l'hôpital du Mans (comm. de M. Ozan). — *M. le Dr Marchand.* disc. des Drs Coupey et Watelet *Le Pays fertois* du 20 août 1899. — Le disc. de Watelet est repr. dans *La Sarthe* du 20 août 1899. — Marchand était fils de Jean-François M. fabricant de toiles, et de Marie-Christine Henry (Etat civil de la Ferté-Bernard.)

Sur Bouilly :

Georges Bouilly (1848-1903) par P. Segond, Bull. et mém. de la Soc. de Chirurgie de Paris, t. XXX, Paris 1904, pp. 140-156.

Sur de Smyttère :

Lacaine et Laurent, *Biogr. et nécr. des hommes marquants...* T. VII, Paris, 1850, p. 131-136.

CHAPITRE IX

LES SAGES-FEMMES

Dans une lettre du 24 juin 1816 au Duc*** Antoine Dubois expose ses idées sur le recrutement des sages-femmes en chef de la Maternité, les conditions d'âge, d'instruction et de religion (catholique) qu'il convient d'exiger des postulantes, et demande leur nomination au concours et non plus au choix. La nomination au choix s'est néanmoins perpétuée jusqu'à nos jours. (Dossiers Dupic.)

Sur Mme Lachapelle :

Notice historique sur la vie et les écrits de Mme *Lachapelle*, par Chaussier, in *Proc.-V1 de la dist. des prix aux élèves s. f. de la maison d'accouchement de Paris*, 25 juin 1822. Paris, 1822, p. 60-78. Cette notice est reproduite en tête du t. II de la *Pratique des accou-*

chemens ou mémoires et observations choisis sur les points les plus importans de l'art par Mme Lachapelle, publiée par A. Dugés. Paris, J.-B. Baillière, 1825, 3 vol. in-8°. — *Dictionnaire* des Sciences médicales Panckoucke, Paris 1822, Biographie médicale, Art. *La chapelle* par Bégin, t. V, p. 469-470. — Dezeimeris, *Dictionnaire hist. de la méd.* art. Lachapelle. — Art. *Lachapelle* par Beaugrand, in *Dictionnaire* Dechambre. — Witkowski, *Accoucheurs et s. f. célèbres*, — de Siebold et Herrgott, *Hist. de l'obstétricie.* — H. Carrier, *Origines de la Maternité.* — M. Lipinska, *Hist. des femmes médecins depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.* Paris, 1900, in-8°, pp. 312 et sqq.

Sur Mme Charrier :

Disc. de Danyau à la distrib. des prix aux élèves s. f. Proc.-V[1] du 24 juin 1858.

Voyez en outre sur les préc. et nombre d'autres s. f. *Biographie des s. f. célèbres, anciennes, modernes et contemporaines* par A. Delacoux, Paris, Trinquart, 1834, petit in-4°, 20 portraits lithog. ouvrage tendancieux, trop souvent rédigé d'après les notes des intéressées, et farci de louanges excessives ; à suspecter et à vérifier.

CHAPITRE X

PERSONNEL SECONDAIRE

Sur Mme Boivin :

Delacoux, *loc. cit.* — *Illustres médecins et naturalistes des temps modernes* par Is. Bourdon, Paris 1844, in 12, *Madame Boivin* pp. 462-467. — *Dictionnaire* de Dezeimeris. — *Accoucheurs et sages-femmes célèbres*, par G.-J. Witkowski, pp. 59-60. — M. Lipinska, *Hist. des femmes médecins*, pp. 320 et suiv.

Le principal ouvrage de Mme Boivin est son *Mémorial* :

Mémorial de l'art des accouchemens, ouvrage pratique dans lequel on a représenté avec soin en 133 gravures toutes les positions de l'enfant, le mécanisme de tous les accouchements, rappelé en peu de mots les règles qu'il faut observer dans les différents cas, suivi des Aphorismes de Mauriceau ; dédié à Mme La Chapelle, sage-femme en chef de l'hospice de la Maternité par Mme Boivin son élève maîtresse sage-femme reçue à l'Ecole de Médecine de Paris en l'an X (1801), surveillante à l'hospice de la Maternité, section de l'Allaitement.

Paris Hosp. de la Maternité, rue de la Bourbe, et Méquignon père 1812. XII — 666 pp. in-8°. fig. et frontisp.

Mémorial de l'art des accouchemens ou principes fondés sur la pratique de l'hospice de la Maternité de Paris et sur celle des plus célèbres praticiens nationaux et étrangers suivis : 1° des aphorismes de Mauriceau ; 2° de ceux d'Orazio Valota ; 3° d'une série de 136 gravures représentant le mécanisme de toutes les espèces d'accouchemens tant naturels qu'artificiels, ouvrage placé par décision ministérielle au rang des livres classiques à l'usage des élèves de l'Ecole d'accouchemens, dédié à M. le Comte Chabrol de Volvic, conseiller d'État, Préfet de la Seine, Président du Conseil général à l'Admon des Hôpitaux et hospices civils de Paris par Mme Vve Boivin, maîtresse sage-femme reçue à la Faculté de Médecine en 1801, ancienne Elève ex-surveillante en chef à l'hospice de la Maternité, gratifiée de la Médaille d'or du Mérite civil de Prusse. 2e éd. Paris, Méquignon aîné, 1817. XXXII-390 pp. in-8°, et 136 pl.

CHAPITRES XI ET XII

LES ÉLÈVES SAGES-FEMMES. — LA DISTRIBUTION DES PRIX

Collection des *Procès-verbaux* de la distribution des prix aux élèves sages-femmes de l'école d'accouchement de Paris (in-12) conservée dans le Cabinet de M. le Directeur de la Maternité. Une partie du tome I est manuscrite. La collection conservée aux Archives de l'A. P. est beaucoup moins complète. A partir de l'an XII ces documents sont tirés par l'*Imprimerie des hospices civils* rue Saint-Christophe. Depuis 1811, ils portent : Paris, de l'Imprimerie de Madame Huzard, née Vallat-La Chapelle, imprimeur des hospices civils de Paris, rue de l'Eperon, n° 7. De 1868 à 1877, l'impression est faite chez Paul Dupont, de 1877 à 1898 chez Grandremy et Henon. (A partir de 1888, le format devient in-8°.) Depuis 1898 à l'imprimerie typographique de l'Ecole d'Alembert, à Montévrain.

Cette collection est, pour l'histoire de la Maternité, une inépuisable mine de renseignements, donnant pour chaque année la liste des élèves, les résultats des examens, des concours, les discours prononcés à la distribution des prix, la statistique annuelle, bisannuelle ou triennale du service obstétrical.

CHAPITRE XIII

L'ÉCOLE DE LA MATERNITÉ : SES PRÉCURSEURS SES CONCURRENTS, SES ADVERSAIRES

Sur les écoles de sages-femmes au XVIII^e^ siècle

V. l'*Etat de médecine, chirurgie et pharmacie en Europe pour l'année 1776* par de Cézan et Lefebvre de Saint-Ildephont, Paris 1776, *passim*. L'*Histoire de l'obstétricie* de Siebold et Herrgott, les *Origines de la Maternité de Paris* de H. Carrier, et la *Biographie des s.-f. célèbres* de Delacoux, dont les articles *Ducoudray* et *Coutenceau* semblent avoir été rédigés d'après des renseignements originaux.

A propos des différents passages de M^me^ du Coudray et des fondations locales, nous avons consulté :

Pour l'Anjou. Archives munic. d'Angers, AA 6 f° 222, BB 128, CC 37, GG 360. — *Ecole de médecine et de pharmacie d'Angers, centenaire 1807-1907*, Angers 1907, in-4°, *passim.*

Pour l'Alsace, Siebold et Herrgott, *loc. cit.*, t. III, appendice, p. 373-383. — T. II, p. 369-372.

Pour l'Armagnac, les Arch. dép. du Gers, C 21.

Pour l'Auvergne. Notes bibliographiques s. qqs. médecins et chirurgiens de la Haute-Auvergne sous l'ancien régime par L. de Ribier, *in France médicale* du 10 janv. 1903, p. 4-6.

Pour la Bretagne. La médecine et les médecins à Saint-Malo, 1500-1820 par le D^r^ Hervot, Rennes, 1905. 248 pp. in-8° — et des notes obligeamment extraites par M. Léon Sauvé, des Archives munic. de Vitré, Reg. des délib. de la Communauté de la ville, Reg. 12^e^, D 5, f^os^ 23, 25, 26. — Voy. aussi l'important fonds C 1326 à C 1329 inclus, aux Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine.

Pour la Bourgogne, les nombreux documents conservés aux Arch. dép. de la Côte-d'Or, C 3226, Reg. 163, f° 373 et C 3592.

Pour le Cambrésis. La communauté des chirurgiens barbiers de Cambrai (1366-1795), par le D^r^ H. Coulon, Paris 1908, in-8°, chap. VIII.

Pour le Dauphiné. La médecine à Grenoble, notes p. servir à l'histoire de l'Ecole de médecine et de pharmacie, par le D^r^ A. Bordier, Grenoble, 1896, in-8°.

Pour la Flandre. Les médecins et les chirurgiens de Flandre avant 1789, par le Dr A. Faidherbe, Lille, 1892, 347 pp. in-8°, pp. 57-59 et 62-66.

Pour l'Ile-de-France. G. Meynier. *Un cours provincial d'accouchements au XVIIIe siècle, généralité de Soissons.* Thèse de la Fac. de méd. de Paris, 12 janvier 1899. Paris, Steinheil, 1899, 84 pp. in-8°.

Pour la Lorraine. Plan du cours gratuit d'accouchement établi à Nancy pour l'instruction des sages-femmes de campagne pour l'année 1788, Nancy, Vve Leclerc, imp. 1788, in-4°, pièce.

Pour le Languedoc. Une école d'accouchement à Castres au XVIIIe siècle par le Dr Vidal, La France médicale, 25 mai 1904, pp. 177-179. *Les accoucheuses de Toulouse vers 1780. Documents pour servir à l'histoire de l'obstétricie au XVIIIe siècle* par le Dr Audebert, La France médicale, 25 septembre 1904, pp. 337-343.

Pour le Lyonnais. Documents obligeamment communiqués par M. le Dr Drivon, de Lyon.

Le 8 mars 1780 le Bureau de l'Hôtel-Dieu de Lyon arrête « qu'à dater de ce jour il sera admis dans cet hôpital des femmes de la campagne pour y être instruites dans l'art des accouchemens par celles de nos sœurs qui sont le plus versées dans cette matière, mais cependant comme il pourroit être dangereux d'y recevoir des femmes qui n'auroient aucune teinture de cet état il n'en pourra être reçu aucune qui n'ait déjà fait des études ou un cours des chirurgiens de cette ville ou tous autres maîtres de l'art et après avoir subi un examen des trois médecins de cet hôpital ; sur le compte qui sera rendu de leurs connoissances par nos médecins, elles seront admises sur un billet de M. le Recteur... Il ne pourra en être admises plus de 2 à la fois ; il sera tenu un registre dans lequel seront inscrites toutes celles qui auront été proposées et admises, et elles entreront ensuite à mesure des places vacantes chacune à leur tour. Il sera payé par chacune de ces femmes 20 sols par jour pendant tout le temps qu'elles séjourneront à cet hôpital... Elles seront logées aux chambres dites violettes, seront soumises aux ordres de la sœur maîtresse de cet appartement et devront tant pour le service des femmes en couches que pour tous les autres articles se conformer entièrement aux règlemens de cet hôpital ; elles mangeront au réfectoire au fond de la

salle des prétendantes et au cas qu'elles refusent de se conformer aux réglemens elles seront renvoyées par M. le recteur de l'intérieur et ne pourront plus être admises à rentrer sous aucun prétexte. » (Arch. de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Reg. de délib. 19, p. 12. Communication de M. le Dr Drivon).

L'enseignement des Sciences médicales et pharmaceutiques à Lyon de 1792 à 1821 par Anth. Rochaix. Paris et Lyon, 1906 in-8°. (Thèse de Lyon.)

Pour le Maine. Statistique du département de la Sarthe, par le cit. L. M. Auvray, Paris, Impr. des sourds-muets ; Le Clerc, Henrichs, Treuttel et Wurtz, an X, 254 p. in-8°, pp. 96-97. — *Annonces, Affiches et avis divers pour la ville du Mans et pour la province*, années 1772 et suiv. *passim.* — *René Levasseur, chirurgien accoucheur au Mans, ancien conventionnel 1747-1834* par le Dr Paul Hervé, Angers 1899, 40 p. in-8°. — *Vieux médecins mayennais*, 2e série, par le Dr P. Delaunay, Laval 1904, in-8°, chap. X, p. 228-229 et *passim.* — Et documents obligeamment communiqués par M. Boutineau de Tours, tirés des Arch. d'Indre-et-Loire C 355.

Pour la Normandie. Très nombreux documents sur les cours de la généralité de Caen, Arch. du Calvados C 981, C 982, C 983 et C 984-988 — et la curieuse série de lettres relatives aux cours de la gén. d'Alençon, Arch. de l'Orne, C 301-302.

Pour le Poitou. Documents obligeamment communiqués par M. Rambaud de Poitiers tirés des Arch. de la Vienne L 57, C 61, — par M. le Dr Desaivre de Niort, tirés des Registres de l'échevinage de Niort, 27 juin 1765. — et *L'installation des cours d'accouchement au XVIII s. à Poitiers* par Roland et Rambaud, in *Le Poitou médical*, 1er juin 1902, p. 129-135. — *L'Ecole de médecine de Poitiers à ses débuts (1806-1854)* par P. Rambaud, in Archives médico-chir. du Poitou, n° 12, décembre 1907, pp. 294-296, et tir. à p. Poitiers, 1908, 60 pp. in-8°.

Manuels pour les sages-femmes.

Le guide des accoucheurs ou le maistre dans l'Art d'accoucher les femmes et de les soulager dans les maladies et Accidens dont elles sont très souvent attaquées, ouvrage des plus utiles ..... 2e éd .... le tout en forme d'examen, par Jacques Mesnard (de Rouen). Paris 1753 in-8°, écrit pour « des sages-femmes sans étude et sans lettres » dit l'auteur à la p. V de la préface.

Instruction pour les sages-femmes ou méthode assurée pour aider les sages-femmes dans les accouchemens naturels et laborieux, déd. à M. de la Galaizière intendant de Lorraine et Barrois, par Didelot, maître en chir. Nancy (1770) LXII-122 pp. in-12.

Catéchisme sur l'art des accouchemens pour les sages-femmes de la campagne fait par l'ordre et au dépens du Gouvernement par M. Augier du Fôt, docteur en médecine, pensionnaire du Roi et de la ville de Soissons, Professeur de l'art des accouchemens, médecin de la généralité pour les maladies épidémiques, et du dépôt des remèdes gratuits, membre de la Société royale d'agriculture de la province. Soissons et Paris, Didot j^ne^, Ruault, 1775. XXIV — 90 — 4 pp. in-12.

Cours d'accouchemens en forme de catéchisme par demandes et réponses contenant des principes certains sur la théorie et la pratique en faveur des sages-femmes et de ceux qui veulent exercer cette partie de la médecine et de la chirurgie par Jacques Telinge D. M. Méd. pensionné de la ville et de l'hôtel-de-ville de Rhetel-Mazarin, Paris, d'Houry, 1776, X-144 pp. in-12. (déd. à Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne).

Abrégé de l'art des accouchements dans lequel on donne les préceptes nécessaires pour le mettre heureusement en pratique et auquel on a joint plusieurs observations intéressantes sur des cas singuliers, ouvrage très utile aux jeunes sages-femmes et généralement à tous les élèves en cet art qui désirent de s'y rendre habiles. Nouvelle édition..., par M^me^ Le Boursier du Coudray, Paris chez Debure père, 1777, XVI-208 pp. in-8°, avec 26 pl. gravées en taille-douce et impr. en couleur. Au frontispice, portrait de l'auteur gravé par J. Robert. Les *Observations sur des cas singuliers* qui terminent le volume ne sont point originales. On trouve dans ce livre plus d'un détail curieux, la misère était alors très grande dans les campagnes : « Je n'entre point, dit M^me^ Le Boursier, dans le détail de tous les linges nécessaires dans les couches. Comme on ne les trouve que chez les personnes aisées et que les Gardes en sçavent l'usage, je me dispenserai d'en parler. A l'égard du régime que doit observer la nouvelle accouchée il est presque impossible d'en prescrire un à ces pauvres malheureuses. Peu s'en fallut que je ne causasse la mort à une que j'avois accouchée croyant que pour rétablir ses forces le bon bouillon seroit ce que je pourrois lui faire prendre de meilleur ; mais je la jettai dans un très mauvais état par ce changement de nourriture ; il lui survint un dévoiement qui l'auroit réduite à la mort si je ne lui avois donné un remède qui fut cependant moins efficace que sa nourriture ordinaire à laquelle je fus obligée de la remettre. » Mais pour

les Dames d'une complexion délicate, « lorsqu'elles sont dans leur lit on doit leur donner un bouillon ». (*loc. cit.* pp. 85-87). La première éd. de cet ouvrage est de 1759, Paris, Vve Delaguette, in-12. L'éditeur Lemallier en signale une autre, de Saintes, chez Pierre Toussaint, 1769 in-8°, 26 pl. coloriées.

Manuel des accouchemens par M. Levasseur, chirurgien au Mans (Bibl. munic. du Mans, mss., n° 478. Ms. autographe de 2-144-6 fos inédit. — *Instructions succinctes sur les accouchemens en faveur des sages-femmes des provinces faites par ordre du Ministère*, par M. Raulin, docteur en médecine, conseiller-médecin ordinaire du Roi, censeur royal... 2e éd. Paris, Vincent, 1780, VIII-256 pp. in-12. (La 1re éd. serait de 1769). — *Précis de l'art des accouchemens en faveur des sages-femmes et des élèves de cet art* par M. Chevreul, Angers, Mame et Paris, Didot, 1782. XII-296 pp. in-12 (dédié à du Cluzel, intendant de Touraine). — *L'art des accouchemens* propre aux instructions élémentaires des élèves en chirurgie nécessaire aux sages-femmes pour leur indiquer les cas où elles peuvent opérer et ceux où elles doivent mander les hommes de l'art, ouvrage didactique également fait pour les personnes qui désirent s'instruire des moyens de soulager l'humanité souffrante, par J.-Ch. Gilles de la Tourette... dém. royal des acc. à Loudun, Paris (Le Clerc), Angers (Pavie), 1787, 2 tomes en 1 vol. de XXIV-238 p. in-12. Déd. à du Moustier de Lafond, ex-maire de Loudun. — *Instructions sommaires théoriques et pratiques sur les accouchements* à l'usage des élèves de Me Coutanceau, imprimés par ordre de l'Administration centrale du département de la Gironde d'après l'autorisation du Ministre de l'Intérieur. Bordeaux, Levieux an VIII, 136 pp. in-4° (Mme Coutanceau avait déjà publié en 1784 les *Élémens de l'art d'accoucher.*) — *Principes sur l'art des accouchemens par demandes et réponses* en faveur des élèves sages-femmes par J.-L. Baudelocque, 7e éd. revue, soigneusement corrigée, et augmentée de notes très nombreuses et d'un appendice sur les instrumens, la vaccine et la saignée par F.-J. Moreau, professeur d'accouchemens, des maladies des femmes et des enfans, à la Faculté de Médecine de Paris, médecin de la maison d'accouchemens de Paris, Paris, Germer-Baillière, 1837, XXXV-575, pp. in-12 XXXIV, planches en noir ; et en couleurs p. la saignée et la vaccine. Cet ouvrage qui fut le plus célèbre et le plus répandu des *Catéchismes* obstétricaux avait été édité en 1775, en 1787, en 1805, en 1812, en 18... et en 1829, ce qui représente une trentaine de mille d'exemplaires.

Sur les professeurs libres d'accouchements et l'enseignement obstétrical à Paris

Motifs et plan d'établissement dans l'hôpital de la Salpêtrière d'un Séminaire de Médecine pour l'enseignement des maladies des femmes, des accouchements et de la conservation des enfants, présenté à l'Assemblée nationale par M. Alph. Le Roy (Paris). Imp. Didot et Leclerc, s. d. 16 pp. in-4°. — *Plan d'organisation de l'école théorique et pratique d'accouchemens fondée à Paris rue de Savoie n° 4 (Fauxb. Germain)* par le citoyen Sacombe... (s.l.n.d. vers l'an VI) 8 pp. in-4°. — Maygrier. *Des qual. phys. et morales de l'accoucheur...* Paris, an IX (Appréciations sur Alph. Le Roy, Baudelocque, A. Dubois, etc. — *Rapport des commissaires de l'Ecole de médecine de Paris sur plusieurs lettres qui lui ont été adressées par S. E. le Ministre de l'Intérieur* (an XIII), par Baudelocque, Chaussier, Dubois, Lassus. Ce rapport a été publié dans la *France médicale* des 10 et 25 janvier 1903, pp. 14-15 et 30-31.

Annuaire médical ou Almanach des médecins, chirurgiens... — Paris, Croulebois, 1809, X-240 p. in-12, p. 56. — *Projet d'une nouvelle organisation des hôpitaux, hospices et secours à domicile à Paris*, avec le plan d'un hôpital à construire, son explication et le développement de ses diverses parties, par M. Duchanoy. Paris, s. d. (1810) imp. Didot. 52-20 pp. in-4°. — *Almanach médical* pour l'année 1824. Paris (Crevet) 1824, in-12, p. 10-11. — *Traité complet de l'art des accouchemens ou tocologie théorique et pratique*, par Velpeau. 2e édition. Paris, Baillière, 1835, 2 vol. in-8°. Voy. la préface et l'introd. du t. I. — Hervieux, *in* Bull. Soc. méd. des Hôpitaux de Paris, 1870, p. 189. — *La clinique d'accouchements et de gynécologie de la Faculté de Médecine de Paris*, par Depaul, in Gazette des hôpitaux civils et militaires, 17 mai 1881, pp. 449-450. — *Etude historique sur l'enseignement clinique à Paris* par Mac Auliffe et Prévost, in La France médicale, 25 février 1903, p. 61. — *Pierre Budin, la chaire de clinique obstétricale à la Faculté de Médecine de Paris. Leçon inaugurale*, par P. Bar, Paris (Capiomont), 1908, 56 pp., in-8° (fig.)

DOCUMENTS

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LISTE DES ABBESSES DE PORT-ROYAL DE PARIS

Avant la scission

Nomination royale

1602-1630 Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, démissionnaire en 1630.

Election triennale.

1630-1636 Marie-Geneviève Le Tardif.
1636-1642 Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld.
1642-1654 Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld.
1654-1658 Marie-des-Anges Suireau.
1658-1661 Catherine-Agnès de Saint-Paul Arnauld.
1661-1669 Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny.

Après la scission

Supérieures préposées par l'Archevêque

1664-1665 Louise-Eugénie de Fontaine.
16 novembre 1665-1668 Dorothée Perdreau.

Nomination royale à vie.

1668-1685 Dorothée Perdreau.
21 mars 1685-1695 Elisabeth-Marguerite de Harlay de Chanvallon, morte au début de 1695.

12 janvier 1695-1706 Marie-Anne de Harlay, passe à l'abbaye au Bois le 8 juin 1715.
1706-1710 Marie-Louise-Françoise de Rousselet de Château-Regnault, morte le 25 août 1710.
30 janvier 1711-1741 Louise de Dyo de Montperroux, morte le 25 septembre 1741.
Octobre 1741-avril 1742 Claire de Montmorin de Saint-Herem.
Juin 1742-1769 Perrette Le Prestre de Vauban, morte en 1769.
1769-1790 ...de Dyo de Montperroux (1).

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DES HOSPICES

Chargés de la surveillance particulière de la Maternité jusqu'à la suppression du Conseil en 1848

Camus.

Duquesnoy, membre de la Légion d'honneur, maire du X^e arrondissement.

Camet de la Bonnardière, membre de la Légion d'honneur, maire du XI^e arrondissement.

Orfila,

Halphen.

De Mortemart.

AGENTS DE SURVEILLANCE ET DIRECTEURS DE LA MATERNITÉ

Agents de surveillance

An XI. Hombron.
1802-1815 Hucherard.
1815-1821 Valdruche
1821-1834 Auzat, nommé le 3 juin 1821, mort en fonctions en 1834.
Mesny, intérimaire.

Directeurs

1834-1850 Isidore-Henry-Germain Boivin, né à Montpellier le 23 mai 1802, entré le 27 novembre 1817 à la direction des domaines des hospices comme employé auxiliaire, nommé commis le 1^er mars 1820, chef de bureau dans cette division le 1 janvier 1827, entre comme directeur à la Maternité le 21 novembre 1834, mis à la retraite sur sa demande en 1850.

1. Cf. *Gallia Christiana*. — *Almanach royal*.

1850-1854 Ménager.
1854-1857 Gobert.
1857-1869 Richer.
1869-1873 Brezin.
Ory (intérimaire).
1873-1878 Francière.
1878-1883 Vierne.
1883-1885 Gallet.
1885-1887 Colin.
1887-1888 Joret.
1888-1893 Potin.
1893-19... Emile L'Huillier.

COMMIS CONTROLEURS ET ÉCONOMES DE LA MATERNITÉ

Econome garde-magasin

An X Bailly.

Chef de comptabilité

An XI Papin.

Commis contrôleurs

1802-1815. Combaz.

1815-1819 Auzat, passe en février 1819 comme agent de surveillance aux Enfants-Trouvés.
1819-1835 Chrétien de Chanteloup.

Economes

1835-1841 Louis-Chrysostome Chrétien de Chanteloup, né à Paris le 12 août 1787, entré le 3 février 1819, nommé économe le 1er juillet 1835, admis à la retraite sur sa demande le 9 juillet 1841.
1841-1851 Bourdoncle, nommé le 4 août 1841.
1851-1856 Fabre.
1856-1861 Girard.
1861 1862 Bayeux.
1862-1864 Eudes.
1864-1867 Lacaux.
1867-1870 Grangent.
1870-1872 Millon.
1872-1880 Domboy.
1880-1892 Duval.

1892-1894 Sauterne.
1895-1898 Roger.
1898-1905 Nozières.
1905-19... Péan.

Médecins de la Maternité

1802-1804 Charles-Louis-François Andry (1er nivôse an XI, 22 décembre 1802).

1804-1828 François Chaussier (nommé le 1er prairial an XII (21 mai 1804) mort en fonctions le 19 juin 1828.

1821-1828 Louis-Charles Deneux, nommé *médecin adjoint* par ordonnance royale du 23 octobre 1820, démissionne le 25 juin 1828.

1828....... Cruveilhier, temporairement.

1828-1830 Marie-Alexandre Desormeaux, nommé le 25 août 1828, mort le 29 avril 1830.

1830-1831 Jean Cruveilhier passe le 22 août 1832 à la Salpêtrière en remplacement de Rostan.

1831-1832 François-Joseph Moreau entré le 1er janvier 1831, nommé le 9 mars 1831, honoraire depuis 1832.

1833-1856 Nicolas-Vincent-Auguste Gérardin, nommé par le ministre du Commerce le 7 novembre 1832, entré le 1er janvier 1833, nommé honoraire en 1856.

1856 Guibout (temporairement).

1856-1861 Auguste-Louis-Dominique Delpech, nommé par arr. minl. du 15 mars 1856, passe à Necker en 1862.

1861-1883 Edouard-Jacques-François Hervieux, entré le 1er novembre 1861, admis à l'honorariat le 1er janvier 1884.
Brouardel, par intérim, en octobre 1869.
Mauriac, par intérim, en mars 1871.

1884-1895 Frédéric Labadie-Lagrave, entré en fonctions provisoires le 26 décembre 1883, nommé par arrêté ministériel du 8 mars 1884.

1895-1907 Benoit Albert Charrin, nommé le 27 janvier 1895.
Georges Guillain, par intérim, en 1907.

1907 Etienne-Louis-Henri Dufour.

CHIRURGIENS ET ACCOUCHEURS EN CHEF DE LA MATERNITÉ

I. — Chirurgiens-accoucheurs.

1802-1810 Baudelocque (Jean-Louis), entré en fonctions le 1er germinal an X (22 mars 1802).
1810-1825 Dubois (Antoine), nommé par arrêté ministériel du 15 juin 1810, et honoraire par arrêté du 30 mars 1825.
1825-1856 Dubois (Paul-Antoine) fils, nommé par arrêté ministériel du 30 mars 1825, entré le 1er mai 1825.
1857-1864 Danyau (Antoine-Constant), nommé par arrêté du 4 décembre 1856, entré le 1er janvier 1857.
1864-1867 Trélat (Ulysse), fils, nommé par arrêté du préfet de la Seine du 30 décembre 1863.
1867-1889 Tarnier (Stéphane), nommé le 15 juillet 1867.
1889-1895 Guéniot (Alexandre), nommé par arrêté du Directeur général de l'A. P. du 30 juin 1889.

II. — Accoucheurs des hôpitaux.

1895-1898 Budin (Pierre), nommé le 26 décembre 1894.
1898-1907 Porak (Charles-Auguste), nomme le 26 février 1898.
1907 Maygrier Eugène-Charles.

CHIRURGIENS ET ACCOUCHEURS-ADJOINTS DE LA MATERNITÉ

Chirurgien ordinaire.

1795-1821 Auvity (Jean-Abraham).

Chirurgien professeur-adjoint.

1820-1825 Dubois (Paul-Antoine), adjoint entré en novembre 1820, aux termes d'une ordonnance royale du 5 juillet 1820 le nommant chirurgien professeur-adjoint.

Chirurgiens adjoints.

1840-1857 Danyau (Antoine C.), nommé le 26 février 1840.
1857-1860 Desormeaux (Antonin-Jean) fils, nommé par arrêté ministériel du 15 décembre 1856.
Demarquay, nommé par arrêté du 30 décembre 1860, refuse pour suppléer Monod à la maison municipale

de santé. A probablement suppléé quelque temps Desormeaux en 1859.

1860-1864 Béraud (Jacques Bruno), nommé par arrêté ministériel du 27 juin 1860, passe à Saint-Antoine en 1864.

1864-1867 Guyon (Félix), nommé le 13 avril 1864.

1867-1872 De Saint-Germain, nommé le 15 juillet 1867.

1872-1873 Anger (Benjamin), nommé par arrêté ministériel du 19 février 1872.

1873-1877 Polaillon (Joseph-François-Benjamin), nommé le 10 novembre 1873.

1878-1880 Lucas-Championnière, nommé le 24 décembre 1877, passe à Tenon à la fin de 1880.

1881-1886 Marchand (Alfred-Henri), nommé par arrêté ministériel du 24 janvier 1881, passe à Saint-Antoine en 1886.

1886-1894 Bouilly (Georges), nommé par arrêté ministériel du 30 juillet 1886.

Accoucheurs-adjoints.

1895 Auvard (Alfred-Pierre-Victor), nommé le 25 janvier 1895.

1896-1898 Boissard (Fréjus-Alphonse), nommé le 14 janvier 1896.

1898-1907 Potocki (Louis-Julien), nommé le 26 février 1898.

1908 Demelin (Lucien).

Assistant.

1904-19.. Macé (Olivier-Jean-Ch.-Victor).

Internes titulaires ou provisoires en médecine, chirurgie et accouchement de la Maternité

Jusqu'en 1870, une seule place d'interne ; plusieurs noms indiquent des mutations dans le courant de l'année. — Depuis 1870, 2 places d'internes (médecine et accouchement) puis 3 (1 pl. d'int. en chirurgie supprimée en 1889). — Actuellement 3 (1 pl. d'int. en méd. et 2 d'acc). — Les noms sont multipliés par des mutations ou remplacements provisoires.

An XI ? Petit.
An XII Durfort.
An XIII Durfort.
1806 Durfort.
1807 Danton.
1808 Magne ?
1809 Magne
1810
1811 Desmarroux.
1812
1813
1814 Pourcher.
1815 Pourcher.
1816 Bouteilloux.
1817 Auguste Legouais.
1818 Legouais.
1819 Antoine Dugés.
1820 A. Dugés.
1821 César-Aug. Baudelocque
1822 Buret.
1823 West.
1824 West.
1825 Senn.
Bérard.
1826 Bérard.
Larcher.
1827 Larcher.
1828 Monod.
1829 Danyau.
Tonnellé.
1830 Duplay.
1831 Berrier-Fontaine.
1832 H. Gouraud.
1833 Lacroix.
1834 B. Tixier
Deschamps.
1835 Deschamps.
1836 Deschamps.
1837 Jacquemier.
1838 Prestat.
1839 Depaul.
1840 Ducrest.
1841 Lasserre.
1842 Ducrest.
1843 Alexis-Jos. Moreau fils.
1844 Moreau, Al. de janvier à avril.
Desruelles.
1845 Hersent.
1846 Campbell.
1847 Emile Dubois.
1848 H. Blot.
1849 H. Blot.
1850 Ch. Desruelles.
1851 Mailly.
1852 Armand Moreau.
1853 P. Lorain.
Amédée Charrier.
1854 A. Charrier.
1855 A. Charrier.
1856 Tarnier.
1857 Péan.
1858 Al. Wieland.
1859 S. Témoin.
1860 Dezanneau.
1861 Guéniot.
1862 A. Nivert.
G. Nivert.
1863 Bouchaud.
1864 F. Perret.
1865 Perruchot.
Odier.
1866 G. Chantreuil.
1867 J. Jolly.
Georges Félizet.
Challier.
1868 Fontaine.
Le Diberder.
1869 Le Diberder.
Fouilloux.
1870 A. Martin.
Hervey.
Rigaud.
M. Tribes.
Girard.
1871 Tribes.
Rigaud.
J. Meunier.
Morvan.
Mauriac.
1872 P. Budin.
Cornillon.
E. Marchand.
Garnier.
G. du Basty.
1873 Pinard.
Blain.
Mouton.
1874 Lagrange.
Seuvre.

Dupuy.
Viguier.
Collin.
G. Noël.
Ribemont.
Carrié.
1875 Eug. Angelot.
Pierre Budin.
Noël.
1876 Bazy.
Guillermet.
Herbelin.
1877 C. Labbé.
Charles Féré.
Ribemont.
Bernard.
1878 A. Blin.
Ad. Olivier.
Camille Champetier de Ribes.
1879 Ad. Olivier.
Ferrand, prov^re^.
Malécot, prov^re^.
Ch. Maygrier.
1880 Paul Bar, interne en méd.
Em. Labat.
Delpech.
1881 Benoît-Alb. Charrin.
Paul Le Gendre.
Berthaut.
Cayla.
1882 Ad. Olivier.
Gilly.
Marcigney.
Mouton.
1883 Berthaut.
Costilhes.
Auvard.
1884 Leval Picquechef.
Bonnaire.
Franck.
1885 Guillet.
Crespin.
1886 E. Bouttier.
Leval.
Paul Berthod.

(*Entrée le 1^er^ Février*).

1887-1888 Maurin.
Regnier.
Julien Potocki.
Pilliet.
1888-1889 Edmond Dupré.
Letienne.
Blanche Edwards.
Pilliet.
1889-1890 Appert.
Chavane.
Dagron.
Mordret.
Henri Delagénière.
Guiton.
1890-1891 Souligoux.
Gauthier.
Ehrardt.
Vigneron.
1891-1892 Gouget.
Renault.
1892-1893 Basset.
Montbouyran.
M. Potel.

(*Entrée le 1^er^ mars*)

1893-1894 Potel.
Taurin.

(*Entrée le 1^er^ avril*)

1894-1895 Perrégaux.
Houzé.
Griner.
Apert.
Brindeau.
Monod.
Bonnaire.
1895-1896 Brindeau.
Nobécourt.
Bouchacourt.
1896-1897 Chéron.
Gibert.
Millet.
1897-1898 Salmon.
Georghiu.
Riche.
1898-1899 Nattan Larrier.
Masbrenier.
Pierre Audion.
Nobécourt.
Jalaguier.
Lamouroux.
Calmels.
Paris
1899-1900 Lamouroux.

Aguinet.
Mlle Pariselle provre.
Audion.
Paris.
Calmels.
1900-1901 Legros.
Couvelaire.
Milhiet.
Gustave Langevin.
1901-1902 Delamarre.
Katz.
Sikora.
Vivier.
Schwartz.
(*Entrée le 1er mai*).
1902-1903 Léri, méd.
Constantin Daniel, Xavier Bender, Theuveny, acc.
1903-1904 Albert Le Play, int. méd.
Robert Lacasse, acc.
Pierre Nau, int. en acc.
1904-1905 Georges Vitry, int. méd.
François Dehérain, int. méd.
Charles Moncany, acc.
Mlle Mouroux, acc.
Paul Delaunay, acc.
Fayolle, int. provisoire.
1905-1906 André Faix, int. en acc.
Herbinet, int. en acc.
Maurice Renaud, int. méd.
Jardry, int. en méd.
1906-1907 Monier Vinard.
David.
Chirié.
Gaillard.
Renaudin.
1907-1908 Gy.
Stern.
Burnier.
Berthaut.
1908-1909 Cottenot.
Debertrand.
Paul Petit.

Pharmaciens de la Maternité

1806, 1808 Nicole, élève interne chargé de la pharmacie.
1811 Monton, pharmacien.
1811-1815 Leblanc, pharmacien en chef nommé le 20 novembre 1811.
1815-1819 Victor Regnauld, pharmacien en chef, va s'établir ensuite pour son compte, 4, rue Royale-Saint-Antoine.
1819-1823 Duvignau, élève en pharmacie à la Maison de santé, nommé pharmacien de la Maternité le 21 avril 1819, démissionnaire en 1823.
1823-1824 Lemaire Lisaucourt, nommé le 18 juin 1823, démissionnaire en 1824.
1824-1836 Jacques-Antoine Frigerio, nommé le 3 novembre 1824, mort en fonctions, le 27 janvier 1836.
1836-1838 Philippe-Joseph-Emmanuel de Smyttére, nommé le 2 mars 1836, entré le 1er avril 1836, sorti le 1er mars 1838.
Stonly, élève en pharmacie.
1838-1848 Adrien-Pierre Haincque, né à Loches le 13 décem-

bre 1779, nommé le 13 décembre 1837, entré le 1 mars 1838.

1849-1868 A. Baudry, mort le 22 août 1868.

1868-1874 H. Byasson.

Haincque, nommé aide par arr. du 21 septembre 1868.

1874-1897 Louis-Adrien Prunier, passe ensuite à la Direction de la pharmacie centrale.

Haincque, aide, 1870, 1874.

1898-1904 Lafont.

1904 Béhal.

INTERNES EN PHARMACIE DE LA MATERNITÉ ET DE BAUDELOCQUE

1886 Goy, interne en pharmacie. (Duzon remplaçant.)

1887 Jacob, Choay, Dufour. (Blanchard remplaçant.)

1888 Choay, Dufour, Moreau, Denis, Deleau.

1889 Choay, Denis, Chuche, Laborde, Demont.

1890 Demont, Chuche, Laborde, Michel.

1891 Demont (pour Baudelocque), Chuche, Michel, Cogniard, Moulin.

1892 Cheynet, Moulin, Richard, Blanc, Michel.

1893 Richard, Michel, Delépine.

1894 Michel, Delépine.

1895 Michel, Delépine, Joncoux (rempl).

1896 Michel, Delépine, Eury.

1897 Noury, Eury.

1898 Goislart, Tabart.

1899 Goislart, Tabart, Limoge (rempl).

1900 Goislart, Tabart, Burial, Salvant.

SAGES-FEMMES EN CHEF DE LA MATERNITÉ

1797 Mme Dugés, née Marie Josnet, maîtresse sage-femme de l'office des accouchées à l'Hôtel-Dieu depuis 1765, morte en 1797, sage-femme en chef de la Maternité de l'Oratoire.

1798-1821 Mme Marie-Louise Lachapelle, née Dugès, née à Paris le 1er janvier 1769, sage-femme adjointe à l'Hôtel-Dieu en 1795, nommée sage-femme en chef de la Mater-

nité le 8 brumaire an VII (29 octobre 1798), morte en fonctions le 4 octobre 1821.

1822-1838 Mme Madeleine-Catherine Legrand, née à Versailles, vers 1780, sage-femme à Versailles, nommée par arrêté ministériel du 14 mai 1822, entrée le 16 juin 1822; sortie le 1er janvier 1839 (mise à la retraite.)

1839-1858 Mme Madeleine-Edmée-Clémentine Charrier, née Hucherard, née à Paris en 1797, entrée le 1er janvier 1839, morte en fonctions le 19 février 1858.

1858-1867 Mme Alliot nommée le 20 février 1858.

1867-1881 Mlle Callé, nommée le 25 octobre 1867.

1881-1895 Mme Félicie Henry, nommée le 24 juin 1881.

1895-19.. Mlle C. Hénault, nommée le 8 juillet 1895.

Aides sages-femmes de la Maternité

Le nombre des aides est actuellement de 7. Nous avons mis entre crochets les noms des remplaçantes temporaires qui nous ont été signalées. Le total des noms est souvent supérieur au total des places d'aides dans la présente liste à cause de ces mutations. L'année scolaire va de juillet à juillet.

Une élève s. f. principale

1816-1821 C. Hucherard.

3 aides

1822 C. Hucherard, Jolly Bertrand.

Juillet 1822-1823 Hucherard, Bertrand, Pierson.

1824-1825 .....

1825-1826 Fournial, Calliet.

1826-1827 Calliet (jusqu'au 30 avril 1827). Dutoit.

2 aides titulaires, plus une officieuse.

1827-1828 Dutoit, Fournier.

1828-1829 Tonnellier, Haimonet.

1829-1830 Tonnellier, Favre.

1830-1831 Garnier, Callé.

1831-1832 Faure, Riché.

1832-1833 André, Dailly.

1833-1834 Dailly, Desmoulins.

1834-1835 Romand, Meyniel.

2 aides

1835-1836 Jeanne Broussouloux. Marie-Anne-Florentine Marcille.

1836-1837 Broussouloux, Marcille.

1837-1838 Bouvier, Mathieu.

1838-1839 Bouvier, Mathieu.

1839-1840 Pomarel, Muller.

1840-1841 Pomarel, Leroux.

1841-1842 Landero, Breton.

1842-1843 Landero, A. Alliot.

1843-1844 Landero, A. Alliot.

1844-1845 Alliot, Gillet.

1845-1846 Alliot, V. Robinet.

1846-1847 Alliot, V. Robinet.

1847-1848 Alliot, V. Robinet.

1848-1849 V. Robinet, C. Mallet.
1849-1850 C. Mallet, M. Boissonnet.
1850-1851 C. Mallet, D. Dalem.
1851-1852 Debergne, Lalanne.
1852-1853 R. Debergne, Lalanne.
1853-1854 R. Debergne, M Chassaing.
1854-1855 R. Debergne, L. Monnier.
1855-1856 R. Debergne, El. Macquet.
1856-1857 R. Debergne, E. Ressé guier.
1857-1858 E. Resseguier, Boutaric.
1858-1859 Bertin, M. Brun.
1859-1860 Bertin, A. Richard.
1860-1861 Bertin, C. Poulle.
1861-1862 M. Pescheux, C. Poulle.
1862-1863 C. Poulle, P. Becquenot.
1863-1864 E. Prouveur, M. Profit. M. Billarant.
1864-1865 H. Morton, F. Schmitt.
1865-1866 Morton, Schmitt.
1866-1867 Pamart, de Grobert.
1867-1868 Pamart, de Grobert.
1868-1869 Sion, Ziller.
1869-1870 Sion, Martin.
1870-1871 Soulard, Dumery.
1871-1872 Soulard, Dumery.
1872-1873 L. Hanicot, A. Sellez.
1873-1874 Hanicot, M. Guitton.
1874-1875 Guitton, Jobert.
1875-1876 Jobert, Blanc.

3 aides

1876-1877 Hanicot, L.-E. Henault, Massy.
1877-1878 James, Hanicot, Peyrot.

4 aides

1878-1879 Peyrot, Lurine, Dujardin, Hanicot.
1879-1880 Peyrot, Lurine, Burtin, Hanicot.
1880-1881 Haltmeyer, Lurine, Nodin, Hanicot.
1881-1882 Frobert, Michoux, Fénard, Hanicot.
1882-1883 Hanicot, Fénard, Corroënne, Bouton.
1883-1884 Hanicot, Corroënne, Bourgis, Debeda.
1884-1885 Hanicot, Debeda, Descourty, Hostein.
1885-1886 Hanicot, Debeda, Hostein, Martigny, Bergounhoux
1886-1887 Hanicot, Debeda, Martigny, Bataille.
1887-1888 Hanicot, Debeda, Martigny, Bataille.
1888-1889 Hanicot, Bataille, Peyre, Girard.
1889-1890 Vallée, Dufour, Thierry.
1890-1891 Bataille, Pariselle, Lefièvre, Husson.
1891-1892 Bataille, Binet, Pariselle, Husson, Thierry, Richard, Chambon.
1892-1893 Pariselle, Husson, Serard, Escudé.
1893-1894 Pariselle, Serard, Escudé, Guichon, Jeunemaître.
1894-1895 Serard, Bataille, Pariselle, Guichon, Frain, Martigny, Vallée.
1895-1896 Vincent, Thuret, Leviste, Saulnier, Lalande, Bouchetard.
1896-1899 Vincent, Burckhardt Gossement, Duchêne, Cochin, Viers, Bach.
1897-1898 Vincent, Gossement, Duchêne, Cochin, Viers-Grasset, Marcoux, Bayon.
1898-1899 Labat, Gossement, Duchêne, March, Darlot, Grasset, [Danneville, Marionnel, Jacquet].
1899-1900 Labat, Grasset, Dorlot, Thuillier, [March], M. Hénault, C. Mossé, Vouaux.
1900-1901 Labat, Grasset, Darlot,

Vouaux, Soyer, Jedor, [Delcroix, Begin], Mossé, Rebière.
1901-1902 Soyer, Rebière, Darlot, Mossé, Neveu, Idiart-Papon, [Lissarague, Thévenin].
1902-1903 Soyer, Neveu, Delamarche, Boudet, Raux, Coffinot, Connes, [Astaix].
1903-1904 Soyer, Neveu, Morel, Hucher, Connes, Menet, Coffinot.
1904-1905 Soyer, Neveu, Menet, Connes, Bruneau, Hazelaire, Hucher, [Coffinot, Karl, Anselme, Confesson].
1905-1906 Soyer, Neveu, Menet, Bruneau, Ferrette Lamare, Berland Tuppin.
1906-1907 Bruneau, Tuppin, Mathian, Long, Gorrin, Boudet, Petit.

Aumoniers

Titulaires

An XI....L'abbé Clausse.
18...-1834 L'abbé Fleury (dès 1816).
1834 L'abbé Dance (refuse).
1835-1851 L'abbé Rochette (Jean-Baptiste-Henri) né à Sarus (Puy-de-Dôme) le 14 juillet 1793, entré à l'hospice de la Rochefoucauld le 17 janvier 1828, et à la Maternité le 1er janvier 1835.
1852-1856 L'abbé Deshayes.
1857-1858 L'abbé Doubet.
1859-1861 L'abbé Renard.
1861-1862 L'abbé Lepaige.
1862-1870 L'abbé Bailly.
1871-1882 L'abbé Bonhomme.
1882-1883 L'abbé Peuch.

Aumôniers habitués

1904-19.. M. l'abbé Goueslain.

Présidents de la distribution des prix

23 Frimaire an XII... Chaptal, ministre de l'Intérieur.
25 Prairial an XIII... Pastoret, président du Conseil des hospices.
29 Frimaire an XIV.. Camet de la Bonnardière, membre du Conseil.
26 Juin 1806......... Camet de la Bonnardière.

29 Décembre 1806....	Duquesnoy, vice-président du Conseil des hospices.
29 Juin 1807.........	Thouret, membre du Conseil des hospices.
29 Décembre 1807....	Cretet, ministre de l'Intérieur.
24 Juin 1808.........	Camet de la Bonnardière.
22 Juin 1809.........	Frochot, préfet de la Seine.
20 Juin 1810.........	Frochot, préfet de la Seine.
20 Juin 1811.........	Camet de la Bonnardière.
18 Juin 1812.........	Trutat, vice-président du Conseil des hospices.
17 Juin 1813.........	Chabrol de Volvic, préfet de la Seine.
20 Juin 1814.........	Chabrol de Volvic.
22 Juin 1815.........	Comte Muraire, vice-président du Conseil des hospices.
20 Juin 1816.........	Camet de la Bonnardière.
26 Juin 1817.........	Becquey, sous-secrétaire d'État à l'intérieur.
22 Juin 1818.........	Chabrol, sous-secrétaire d'État à l'Intérieur.
22 Juin 1819.........	Le duc d'Angoulême.
22 Juin 1820..........	Comte Chaptal.
23 Juin 1821..........	Péan de Saint-Gilles, membre du Conseil des hospices.
25 Juin 1822..........	Camet de la Bonnardière.
25 Juin 1823..........	Comte Chabrol.
22 Juin 1824..........	Camet de la Bonnardière.
25 Juin 1825.........	Camet de la Bonnardière.
22 Juin 1826..........	Comte Le Peletier d'Aunay, du Conseil des hospices.
26 Juin 1827..........	Marquis de Pastoret, du Conseil des hospices.
24 Juin 1828..........	De Belleyme, préfet de police, vice-président du Conseil des hospices.
25 Juin 1829.........	Comte Chaptal.
25 Juin 1830.........	Camet de la Bonnardière.
23 Juin 1831.........	Camet de la Bonnardière.
25 Juin 1832.........	Camet de la Bonnardière.
25 Juin 1833.........	Duc de Doudeauville, vice-président du Conseil des hospices.
26 Juin 1834..........	Comte de Rambuteau, préfet de la Seine.

25 Juin 1835.........	Orfila, vice-président du Conseil des hospices, doyen de la Faculté.
23 Juin 1836.........	Orfila.
24 Juin 1837.........	Orfila.
25 Juin 1838.........	Comte de Tascher, vice-président du Conseil des hospices.
24 Juin 1839.........	Orfila.
25 Juin 1840.........	Baron de Gérando, du Conseil général des hospices.
24 Juin 1841.........	Orfila.
23 Juin 1842.........	Edm. Halphen, du Conseil des hospices.
24 Juin 1843.........	Halphen.
24 Juin 1844.........	Comte de Rambuteau.
23 Juin 1845.........	Comte Hector Le Peletier d'Aunay.
23 Juin 1846.........	Vicomte de Mortemart, du Conseil des hospices.
24 Juin 1847.........	Comte Le Peletier d'Aunay.
23 Juin 1848.........	Boivin, directeur, au nom du citoyen Thierry, délégué du gouvernement aux hospices civils.
25 Juin 1849.........	Davenne, directeur de l'Assistance publique.
26 Juin 1850.........	Davenne.
26 Juin 1851.........	Davenne.
24 Juin 1852.........	Davenne.
25 Juin 1853.........	Davenne.
24 Juin 1854.........	Baron Paul Dubois, doyen de la Faculté.
23 Juin 1855.........	Paul Dubois.
25 Juin 1856.........	Davenne.
24 Juin 1857.........	Davenne.
25 Juin 1858.........	Davenne.
23 Juin 1859.........	Davenne.
25 Juin 1860.........	Husson, directeur de l'Assistance publique.
28 Juin 1861.........	Dr Cullerier, chirurgien des hôpitaux, membre du Conseil de surveillance.
26 Juin 1862.........	Husson.
25 Juin 1863.........	Husson.
25 Juin 1864.........	Husson.
24 Juin 1865.........	Husson.
23 Juin 1866.........	Husson.

24 Juin 1867 .... Husson.
22 Juin 1868 .... Husson.
19 Juin 1869 .... Husson.
23 Juin 1870 .... Husson.
1871 .... Pas de cérémonie.
25 Juin 1872 .... Blondel, directeur de l'Assistance publique.
24 Juin 1873 .... Blondel.
24 Juin 1874 .... De Nervaux, directeur de l'Assistance publique.
25 Juin 1875 .... De Nervaux.
24 Juin 1876 .... De Nervaux.
23 Juin 1877 .... De Nervaux.
25 Juin 1878 .... Michel Mœring.
26 Juin 1879 .... Mœring.
24 Juin 1880 .... Ch. Quentin, directeur de l'Assistance publique.
25 Juin 1881 .... Ch. Quentin.
24 Juin 1882 .... Brelet, secrétaire général de l'Assistance publique.
25 Juin 1883 .... Ch. Quentin.
25 Juin 1884 .... Ch. Quentin.
29 Juin 1885 .... Peyron, directeur de l'Assistance publique.
24 Juin 1886 .... Peyron.
28 Juin 1887 .... Imard, inspecteur de l'Assistance publique.
23 Juin 1888 .... Peyron.
26 Juin 1889 .... Peyron.
25 Juin 1890 .... Imard.
25 Juin 1891 .... Peyron.
23 Juin 1892 .... Peyron.
22 Juin 1893 .... Peyron.
27 Juin 1894 .... M. L'Huillier, directeur de la Maternité.
27 Juin 1895 .... Peyron.
30 Juin 1896 .... Peyron.
29 Juin 1897 .... Napias, directeur de l'Assistance publique.
28 Juin 1898 .... Napias.
29 Juin 1899 .... De Selves, préfet de la Seine.
30 Juin 1900 .... Ch. Mourier, directeur de l'Assistance publique.

29 Juin 1901......... Ch. Mourier.
28 Juin 1902......... G. Mesureur, directeur de l'Assistance publique.
30 Juin 1903......... G. Mesureur.
30 Juin 1904......... G. Mesureur.
30 Juin 1905......... G. Mesureur.

Prix et récompenses

Les tableaux suivants, relevés à diverses époques, montreront le nombre toujours variable et la valeur des prix distribués aux élèves de la Maternite depuis plus de cent ans, tant pour leur brio dans les concours que pour leurs vertus privées.

An XII (2e semestre)

Concours d'obstétrique....
- Anciennes, 2 prix et 1 médaille d'honneur.
- Nouvelles, 3 prix et 2 mentions honorables.

Prix d'assiduité, zèle et bonne conduite (1).

1809

Concours d'obstétrique....
- 1er prix. Médaille d'or. — *Mémoire historique et instructif sur l'Hosp. de la Maternité.* — Grand ouvrage de Baudelocque.
- 2e prix. Médaille d'or.
- 3e prix. Médaille d'arg. — *Mém. hist.* — Grand Baudelocque.
- 4e prix. Médaille d'argent. — *Mém. hist.* — Grand Baudelocque.
- 5e prix. Médaille d'argent. — *Mém. hist.* — Grand Baudelocque.
- 6e prix. Médaille d'argent. — *Mém. hist.* — Grand Baudelocque.
- 6 accessits (un exemplaire du *Mém. hist.* et du Grand Baudelocque).
- 7 mentions honorables (un ex. du *Mém. hist.*).

1 prix *d'émulation* (médaille d'argent).
1 prix d'*assiduité et de vigilance clinique* (médaille d'argent).
1 accessit d'*assiduité et de vigilance clinique* (1 ex. du *Mém. hist.*).

1. Créé le 3 prairial an XII, décerné à la majorité absolue par le médecin, l'accoucheur, la sage-femme en chef, le directeur, et quatre élèves désignées par le sort ; il conférait alors la gratuité d'un second cours de six mois. Transformé par le règlement du 8 novembre 1810, il fut délivré par le médecin, l'accoucheur et la sage-femme en chef, et actuellement par ces deux derniers seulement.

1819

Concours d'obstétrique....

- 1er prix. Médaille d'or.
- 2e prix. Médaille d'argent. Un ouvrage d'obstétrique.
- 3e prix. Médaille d'argent.
- 4e prix. Médaille d'argent.
- 1er accessit. — Un ouvrage d'obstétrique.
- 2e — — Un ouvrage d'obstétrique.
- 3e — — Un ouvrage d'obstétrique.
- 4e — — Un ouvrage d'obstétrique.

Bonne conduite : Un prix (médaille d'argent) (1).

Vigilance clinique : Un prix (médaille d'argent).

Observation clinique : 4 prix (médailles d'argent), 2 mentions honorables.

Médailles de vaccine décernées par le préfet de la Seine (aux termes des circulaires ministérielles des 6 prairial an XI et 31 octobre 1814), avec un certificat signé par un conseiller de préfecture délégué.

1895

Concours d'obstétrique....

- 1er prix. Médaille d'or.
- 2e — Médaille d'argent.
- 3e — —
- 4e — —
- 1er accessit.
- 2e —
- 3e —
- 4e —
- 1re mention honorable.
- 2e — —

Vigilance clinique : 3 prix.

Observations cliniques : 4 prix (2).

2 prix offerts par les professeurs de l'Ecole d'accouchement.

1 prix fondé par M. le professeur Pinard (à une élève particulièrement méritante).

Concours d'anatomie et de saignée.........

- Prix.
- 1er accessit.
- 2e accessit.
- Mention honorable.

Concours de pathologie et de vaccine...............

- Prix (3).
- 1er accessit.
- 2e accessit.
- 3 mentions honorables.

1. Décerné par le suffrage de l'accoucheur, de la sage-femme en chef, des aides et de toutes les élèves.

2. Aux élèves qui furent chargées pendant l'année du rangement et du récolement des observations.

3. Fondé en 1826.

Concours de botanique....
- Prix.
- 1er accessit.
- 2e accessit.

Bonne conduite...........
- 1er prix (1).
- Plusieurs 2e prix (2).
- Nombreuses mentions honorables.

Médailles de vaccine.

1905

Concours d'obstétrique....
- 1er prix (médaille d'or).
- 2e prix (médaille d'argent, un livre).
- 3e prix (médaille d'argent).
- 4e prix (méd. d'argent).
- 5 accessits (livres).
- 3 mentions honorables.

Vigilance clinique........
- 1er prix (méd. d'arg., livre).
- 2e prix (id.).
- 3e prix (médaille).

Observations cliniques....
- 2 prix (livres).

3 prix offerts par le professeur en chef (instruments)...
2 prix fondés par le professeur Budin (livres)..........
2 prix fondés par le professeur Pinard (livres).........
1 prix offert par le professeur adjoint (livres)..........
1 prix offert par l'accoucheur assistant (livres).........

(Vigilance clinique … accoucheur assistant :) prix décernés par le service de santé.

Concours d'anatomie et de physiologie..........
- 1 prix (méd. d'argent).
- 2 accessits (livres).
- 2 mentions honorables.

Concours de pathologie et de vaccine...............
- 1 prix (méd. d'argent).
- 2 accessits (livres).
- 2 mentions honorables.

Concours de sciences auxiliaires...................
- 1 prix (livres).
- 2 accessits (livres).
- 1 mention honorable.

Bonne conduite...........
- 1er prix (grande médaille).
- nombreux 2e prix.
- (médailles d'arg.).

Nombreuses *médailles de vaccine.*

En somme les prix décernés consistent : 1° en médailles ; 2° en livres ; 3° en instruments.

1° **Médailles.** — Ces médailles sont frappées à la Monnaie. Primitivement (1807) c'était aux frais du ministère de l'Intérieur. Aujour-

1. Voy. ci-dessus, note.
2. Décernés par le directeur général sur le rapport du directeur et de la sage-femme en chef.

d'hui la médaille d'or et les médailles d'argent de grand module sont payées par le département de la Seine ; les médailles d'argent de petit module par l'Assistance publique.

La *médaille d'or* du concours d'obstétrique pèse 55 gr. 5 (arr. du 8 novembre 1810 ; Code administratif ; arr. des 20 juillet et 12 août 1895). Je ne sais quel sujet l'ornait initialement ; en 1806, on inaugura un nouveau type, qui fut probablement à l'effigie de S. M. l'Empereur.

En 1814, M. de la Bonnardière disait aux élèves : « Il eût été agréable pour l'Administration des hospices de conserver en quelque sorte l'époque des heureux événements qui viennent de s'opérer en France en vous donnant pour prix des médailles frappées à l'effigie du Prince dont le glorieux retour a été pour les Français l'aurore du bonbeur et dont le règne en affirmera les bases. L'activité de l'artiste n'a pu répondre à l'empressement de nos vœux, il n'existe pas encore de médailles. » Il est probable qu'en juin 1815 on reprit la médaille représentant l' « Usurpateur », mais en 1816 elle fut frappée au masque de Louis XVIII, plus tard à celui de Charles X. En 1831, elle portait le profil de Louis-Philippe, sous l'Empire celui de Napoléon III. Actuellement la médaille d'or et les autres sont adornées d'une simple formule administrative.

Les *médailles d'argent* (2e, 3e, 4e prix) sont du poids de 110 grammes (mêmes arrêtés que ci-dessus). — Avers : en relief, dans le champ : ADMINISTRATION | DE L'ASSISTANCE | PUBLIQUE | A PARIS — | ECOLE | D'ACCOUCHEMENT. En exergue, une couronne de laurier, aux feuilles presque confluentes, formée de deux branches dont les pétioles entrecroisés sont liés par un nœud de ruban, la banderolle droite s'enroule autour de la tige gauche. — Revers : en relief, dans le champ : THÉORIE ET PRATIQUE | DES | ACCOUCHEMENTS | 2e (ou 3e. ou 4e) PRIX. — en creux : M^lle N... | 19... — 19... | En exergue même couronne qu'à l'avers. Sur la tranche : *argent* et marque de contrôle. Diamètre : 57 millimètres. Epaisseur (au listel) : 5 millimètres.

La médaille du concours d'anatomie a le même avers que les précédentes médailles d'argent. — Même revers aussi, comme disposition et comme feuillage d'exergue ; ce revers porte dans le champ en relief : ANATOMIE ET SAIGNÉE | — | PRIX. ; en creux : M^lle N... | — | 19.. — 19... — Sur la tranche : *argent* et marque de contrôle. — Diamètre 57 millimètres; épaisseur 5 millimètres ; poids : 40 grammes.

Même modèle, même métal (argent), même poids (100 gr.) pour le prix de pathologie et vaccine.

La médaille de bonne conduite est en argent, du poids de 40 grammes (arr. du 8 novembre 1810; *Code administratif*, art 1232 ; arr. des 20 juillet et 12 août 1895). En 1812, elle montrait à l'avers le profil de saint Vincent de Paul, fondateur des Enfants-Trouvés, gravé par Jeuffroy d'après la statue de Stouf. Le revers portait l'indication *prix de bonne conduite* avec le nom de l'élève.

Le type usité en 1862 portait à l'avers, dans le champ en relief : ADMINISTRATION | DE L'ASSISTANCE | PUBLIQUE — A PARIS | — | ÉCOLE | D'ACCOUCHEMENT ; en exergue, une couronne de laurier à verticilles de feuilles presque confluents, séparés par deux baies de laurier, et formée de deux branches aux pétioles entrecroisés liés par un nœud de ruban. Au revers, en exergue, couronne de laurier du même type qu'à l'avers ; dans le champ, en relief : PRIX | DE | BONNE CONDUITE | ; en creux : M^lle^ N... 18... Argent. Diamètre 32 millimètres ; épaisseur 2 millimètres. (Communic. due à l'obligeance de M^me^ Brunet, sage-femme au Mans).

Actuellement, on lit à l'avers, en relief dans le champ : ÉCOLE | D'ACCOUCHEMENT | DE | PARIS | . En exergue, une couronne de laurier dont les feuilles forment des touffes un peu alternes. — Revers : en relief dans le champ : PRIX | DE BONNE | CONDUITE | — | en creux : M^lle^ N... | 19..-19... — Sur la tranche : *argent* et marque de contrôle — Diamètre : 33 millimètres. Epaisseur : 2 millimètres.

La médaille d'assiduité et vigilance cliniques est aussi un flan d'argent de 40 gr. (mêmes arrêtés que ci-dessus). Avers : dans le champ, en relief : ÉCOLE | D'ACCOUCHEMENT | DE | PARIS | . En exergue une couronne de laurier à feuilles épaisses groupées en touffes isolées séparées par des verticilles de baies ; les deux branches qui la composent sont fichées à l'origine dans une rosette sur laquelle un ruban ondule. — Revers : dans le champ, en creux : ASSIDUITÉ ET VIGILANCE | CLINIQUES | — | ... ^e^PRIX | M^lle^ N... | 19...-19... En exergue en relief, même couronne qu'à l'avers. Sur la tranche, *argent*, et marque de contrôle. Diamètre : 41 millimètres ; épaisseur 4 millimètres.

Toutes ces médailles sont d'une esthétique banale, administrative, et font véritablement injure à la glyptique moderne. Quant à celles que décerne la préfecture de la Seine pour récompenser les plus zélées vaccinatrices, le modèle archaïque conservé depuis 1814 est quelque peu ridicule : à l'avers, une génisse passante, à gauche ; au-dessus d'elle une lancette ouverte et un tube de vaccin ; au-dessous, cette inscription : EX INSPERATO | SALUS | et la signature : *Depau-*

lis f. Au revers, une couronne formée de deux rameaux de chêne avec dans le champ ces lignes : VACCINATIONS | MUNICIPALES | DE PARIS | MDCCCXIV. | Diamètre, 32 millimètres ; argent.

2° **Livres.** — On a pu voir plus haut que certains livres de prix étaient traditionnels et pour ainsi dire réglementaires : je veux parler du *Mémoire historique et instructif sur l'Hospice de la Maternité*, et de *L'Art des Accouchemens* de Baudelocque ; l'arrêté du ministre de l'Intérieur du 8 novembre 1810 et le Code administratif de 1824 stipulent que ce dernier ouvrage sera le deuxième prix d'obstétrique, « relié en veau, filets, doré sur tranche, avec le nom de l'élève en lettres d'or » (art. 1230) ; même prime au 1er accessit ; les quatre derniers accessits ne comportent qu'un grand Baudelocque simplement « relié en veau ».

Comme ledit Baudelocque était déjà du nombre des livres obligatoires, on finit par renoncer à en faire une récompense. Mais l'administration continua à porter son choix en général sur les ouvrages classiques : La Motte, Levret, Puzos, Smellie, Capuron, Mme Boivin, Nœgelé, Depaul, et de nos jours, Farabeuf, Varnier, Tarnier, Pinard, Budin.

3° **Instruments.** — L'omphalotribe de Porak est souvent décerné.

Relevé des élèves sages-femmes diplomées a la Maternité

1[re] col. : Date des exam. de sortie 2[e] col. : Nombre d'élèves reçues à ces examens

Etudes trimestrielles

2 nivôse an XI	4

Etudes semestrielles

Mess. et fr. an XI.	30
Frimaire an XII	46
Fruct. et niv. an XII	3
Prairial an XII	34
Frimaire an XIII	30
Prairial an XIII	32
Frimaire an XIV	54
24 juin 1806	39
Décembre 1806	46
Juin 1807	33
Décembre 1807	24
Juin 1808	81

Etudes annuelles

Juin 1809	121
Juin 1810	129
1811	130
1812	135
1813	161
1814	130
1815	60
1816	65
1817	71
1818	83
1819	89 + 3
1820	79
1821	80
1822	112 + 1
1823	78
1824	68
1825	83
1826	62
1827	64
1828	54
1829	56 + 2 (déc.)
1830	57
1831	64 + 3 (mars)
1832	58
1833	58
1834	56
1835	64
1836	64
1837	69
1838	54
1839	70
1840	67
1841	54
1842	58
1843	56
1844	40
1845	65
1846	41
1847	56
1848	38
1849	49
1850	41
1851	45
1852	54
1853	56
1854	40
1855	41
1856	51
1857	65
1858	46
1859	45
1860	33
1861	49
1862	53
1863	53
1864	50
1865	43
1866	32
1867	44
1868	41
1869	54
1870	50
1871	47
1872	48
1873	51
1874	63
1875	59
1876	56
1877	58
1878	54
1879	49
1880	50
1881	63
1882	32
1883	52
1884	40
1885	65
1886	49
1887	44
1888	54
1889	57
1890	41
1891	43
1892	49
1893	40
1894	48
1895	56
1896	55

Etudes bisannuelles

1897	38
1898	51
1899	23
1900	37
1901	39
1902	39
1903	31
1904	39
1905	38

Nombre des lits a la Maternité (accouchement)

En 1808 (Oratoire) (1) :

Femmes enceintes	35 lits	195 lits
Femmes accouchées	82 »	
Berceaux	60 »	
Gens de service	18 »	

En 1853 (Ancienne Maternité) :

Femmes enceintes	223 lits	au total 530 lits
Femmes accouchées	133 »	
Elèves sages-femmes	94 »	
Infirmerie	80 »	

En 1903 (Nouvelle Maternité) (2), 497 lits ainsi répartis :

		Adultes	Enfants	Total
Accouchement	Femmes enceintes valides (dortoir)	30	»	30
	Femmes enceintes malades (Desormeaux)	12	»	12
	Accouchées (Ant. et P. Dubois)	72	72	144
	Accouchées suspectes (Danyau, Boivin)	16	16	32
	Accouchées malades (Tarnier)	20	20	40
	Expectantes (Salle des 4 lits)	4	»	4
Infirmerie	Femmes enceintes malades	20	»	20
	Accouchées malades	10	10	20
	Isolement	1	»	1
Débiles	Couveuses	»	40	40
Nourrices		25	25	50
Elèves		94	»	94
Infirmerie des élèves		10	»	10
		314	183	497

1. *Mém. hist. et instr.*
2. Chiffres donnés par *Hospice de la Maternité*, p. 12.

Le poète Bourlier a Port-Libre

Louis Bourlier naquit le 20 août 1764, près de Laval, à Avesnières, non loin du Bourg-Hersent, lieu d'origine d'Ambroise Paré. Il ne manque point de nous apprendre qu'il s'honore de descendre de ce grand homme, et aussi d'avoir conquis, en sa jeunesse, un prix de vers latins. Arrivé à Paris en 1786, il était, au moment de la Révolution, employé dans une maison de commerce italienne. Au mois de septembre 1793, son patron, Bornis, ayant expédié sa famille hors de France, prit le sage parti d'aller la rejoindre. Mais il fut arrêté à Dôle et demanda à Bourlier de lui procurer un certificat de civisme. Notre homme, innocemment, alla réclamer cette pièce, en compagnie d'un cousin du fugitif, au Comité révolutionnaire de son quartier ; et leur obligeance fut récompensée, car on les arrêta tous les deux. Un ordre du Comité révolutionnaire de la Section de la Réunion envoya le Lavallois à Port-Libre, où il fut incarcéré le 25 frimaire an II.

« Je débutai dans les prisons, dit-il, par cette maison de la rue de la Bourbe dont on avait changé le nom de Port-Royal en celui de *Port-Libre*, et qui est aujourd'hui l'hospice de la Maternité. Je trouvai là les *fermiers généraux* et généreux : ils subvenaient aux besoins des prisonniers qui, en perdant leur liberté, avaient perdu leurs moyens d'existence. Mais leur humanité ne les sauva point ; leur dépouille offrait une trop riche proie à cette bonne république qui avait un si grand besoin d'argent, qu'au dire de Barrère elle battait monnaie sur la place de la Révolution lieu des exécutions à mort. Quoique je ne fusse pas dans le cas, moi, d'exciter sa cupidité, je n'en pris pas moins la résolution de me tirer de ses griffes, s'il était possible, et j'y réussis avec un Vénitien. Descendus dans le jardin au moyen de nos draps attachés à une croisée, à la barbe des factionnaires, grand fut notre embarras pour franchir un mur de clôture haut de 15 à 20 pieds. Enfin nous le franchîmes [nuit du 5 au 6 ventôse an II]. Mais le lendemain même je manquai d'être repris dans une maison particulière où je m'étais réfugié. En vain la garde appelée par un argus de la police fouilla t-elle cette maison de fond en comble, elle ne me trouva point : je m'étais sauvé par dessus les toits. Enfin après avoir erré dans Paris pendant quelques jours et couché une nuit de février dans le bois de Boulogne, je fus repris tout de bon faute d'avoir à exhiber une *carte de sûreté*, espèce de passe-port nécessaire alors... et après avoir comparu devant l'aréopage à bonnets rouges je fus renvoyé à Port-Libre [12 ventôse]. Bientôt un brave médecin prisonnier comme moi,

M. Dupontet, dont le nom me sera toujours cher, obtint ma sortie d'une espèce de cachot où j'avais été enfermé à ma rentrée et mon envoi dans une maison de santé rue de la Folie-Renauld [22 ventôse]. Là je me trouvai comme le poisson dans l'eau. »

Par malheur, au bout de quelque temps on le transféra dans le séjour moins enchanteur de Sainte-Pélagie (2 germinal an II), puis au Luxembourg (11 floréal an II), d'où il sortit enfin après la chute de Robespierre, par ordre du Comité de sûreté générale du 5 fructidor an II. Il avait commencé pendant sa réclusion une traduction en vers français de la *Jérusalem délivrée*, qui l'occupa jusqu'en 1814 ; il la reprit dans sa vieillesse pour ne la publier qu'en 1839, avec une longue préface autobiographique à laquelle nous avons emprunté les détails qui précèdent (1).

1. *Jérusalem délivrée, traduction nouvelle en vers français, strophe pour strophe, pas un vers de plus, pas un vers de moins*, par Louis Bourlier de Laval, Paris, l'auteur, Amyot. Chamerot, Dufour, Bohaire et libr. du Palais-Royal, 1839, XVIII-336-4 pp. in-12. Employé à la ferme des jeux pendant près de 40 ans, privé de cet emploi sur ses vieux jours par la suppression de cette administration (1837), et congédié sans aucune ressource, Bourlier fit imprimer à ses frais chez Guiraudet et Jouaust sa traduction du Tasse, comptant que sa Muse pourrait trouver quelque Mécène ; une décision du ministre Salvandy, en date du 21 janvier 1839, lui alloua une récompense de 300 francs, et ce fut probablement le plus clair de ses profits. Retiré aux Ternes, il relisait assidûment les remerciements que lui avait valus l'envoi de son œuvre à quelques privilégiés : M. Mollevaut, de l'Institut, daigna la trouver excellente ; il recueillit depuis les éloges de la baronne de Carlowitz, traductrice de la *Messiade*, ceux d'un M. Duchemin, traducteur de Virgile, et d'un professeur de langue italienne. Aussi le pauvre homme passait son temps à courir les éditeurs, en quête d'un concessionnaire généreux qui prît son stock d'hexamètres en échange d'une rente viagère ; il dressait des projets de contrats de librairie, rêvait d'une deuxième édition revue et corrigée, et même d'un prix Monthyon ! Agé de 77 ans en 1841, Bourlier dut s'éteindre peu de temps après. Je dois la communication des œuvres et de quelques lettres autographes de Bourlier à l'obligeance de M. L. Garnier de Laval. Cf. abbé Angot, *Dictionnaire hist., top. et biogr. de la Mayenne*, Laval 1900, t. I, art. Bourlier. Archives de la Préfecture de police. Reg. d'écrou de Port-Libre, et Catalogue L. Labat. (*Docum. à consult. pour l'hist. de la Révol. française*, *Ordres d'arrestation*) t. I, art. Bourlier. L'évasion de Bourlier est mentionnée, sans son nom, dans la relation de Coittant (*in* Dauban, *Les Prisons de Paris*) mais à la date du 7 ventôse ; son compagnon d'évasion était un Vénitien, Palmaleoni, espion du ministère des Affaires étrangères.

TABLE ONOMASTIQUE

DES SAGES-FEMMES, MÉDECINS, CHIRURGIENS, ACCOUCHEURS
PHARMACIENS, APOTHICAIRES ET VÉTÉRINAIRES

Cités dans ce volume (1)

Abraham, 212.
Adelon, 198.
Agnodice, 276.
Albarran, 204.
Alibert, 369.
Alliot Mme, 260, 261, 309.
Amard, 353.
André Mlle, 333.
Andry Nicolas, 190.
Andry Ch.-L.-F., 134, 186, 188, 189, 228, 281, 325, 342.
Ané, 212.
Anger Benj., 232.
Appert, 242.
Arneth, 152.
Arnould, 149.
Artoud Mlle, 318.
Astruc, 342
Augier-Dufot, 342, 346, 349.
Auvard, 131, 207, 225, 243.
Auvity Jean-Abraham, 104, 131, 134, 186, 188, 189, 228, 229, 281, 325, 332.
Auvity Jean-Pierre, 229.
Auvity Antoine, 229.
Auvity Ambroise.-Phil.-Léon, 229.
Aymard, 346.
Bacqua, 211.
Bacquié, 347.
Ballard, 346, 353.
Ballyat, 348.
Balvallé Mlle, 284.
Bar, 132, 181, 225.
Barnes-Fancourt, 177.
Baron, 189.
Barthez, 210.
Basset, 143, 184.
Baudelocque Jean-Louis 57, 58, 71, 75, 76, 78, 84, 126, 127, 138, 144, 175, 176, 186, 188, 191, 194, 195, 198, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 216, 217, 222, 244, 245, 250, 253, 256, 257, 258, 273, 281, 297, 301, 302, 306, 307, 309, 311, 312, 313, 325, 327, 333, 341, 349, 352, 355, 357, 359, 365, 366, 370, 372, 379.
Baudelocque Jean-Baptiste, 222.
Baudelocque Aug.-César, 139, 141, 145, 147, 154, 155, 195, 222, 223, 243.
Baudelocque Louis-Auguste, 186, 220, 221, 222, 223, 371.
Beau, 150, 151.
Beaugrand, 222.
Beaumont, 353.
Béclard, 200, 297.
Belin A., 371.
Bellay, 23.
Benard Mlle, 318.
Benard-Louaron Mme, 318.
Benoît, 349.
Bérard, 243.
Béraud J.-B., 229, 230, 308.
Bernadas Mlle, 318.
Bernheim, 177.
Berrier-Fontaine, 139, 141, 147, 148, 149, 154. 155.
Bertin, 342.
Bertrand Mlle, 262.
Besnier, 167.
Bichat, 140, 193, 200, 204.
Bidault, 149.
Blot, 167, 243.
Boivin Mme, née Gillain, 58, 76, 120, 136, 258, 259, 263, 269, 273, 274, 275, 276, 283, 288, 313, 379.
Bombled, 346, 348.
Bonnaire, 225.
Bonnecase Mlle, 318.
Botrel, 141.
Bouchard, 204, 205.
Bouchardat, 166.
Bouchut, 148, 149.
Boudin Mme, 369.
Bouestard de la Touche Jean-Jacques, 349.
Bouillaud, 152, 166.
Bouilly, 102, 137, 162. 183, 186, 207, 234, 235, 240, 243.
Boulu, 166.
Bourdon Hipp., 167, 169, 374, 375.
Bourdon, Isidore, 276.
Bourneville, 206.
Boutevillain-Grandpré, 353.
Bouvard Ch., 15.
Boyer, 217, 223.
Bradschal Mme, 326.
Breschet, 229.

1. Dans le texte, de la p. 1 à la p. 380. — Les noms cités dans la bibliographie et les pièces justificatives ne figurent pas dans cette table.

Brieude, 345.
Brionne, 346, 347.
Broca Paul, 117.
Brochin, 154, 162.
Brouardel, 173, 204, 372.
Broussais V, 145, 152.
Bucquet J.-B'-D., 354.
Bucquoy, 234.
Budin, 71, 128, 132, 133, 139, 173, 176, 177, 182, 186, 207, 225, 226, 241, 243, 298, 314.
Byasson, 245, 335.
Cabanes, 345.
Cadet de Vaux, 291.
Callé Mlle, 261, 290, 335.
Callot-Léger Mme, 318.
Capitan, 205.
Capuron, 166, 198, 369.
Carrier Mlle, 145, 255.
Carville, 233.
Cazeaux, 313.
Cazeneuve, 364.
Chamberland, 180.
Champetier de Ribes, 225.
Chantreuil, 243, 314.
Chaptal J.-A., D. M. M. du 1er mai 1777. 1. 83, 248, 280, 281, 283, 324, 325, 327, 334, 341, 342, 357, 377, 378.
Charrier Mme, née Hucherard, 84, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 307, 308, 332, 333, 334.
Charrier Amédée, 149, 150, 169, 243, 259.
Charrin, 72, 136, 184, 186, 204, 205, 246.
Chauffard Em., 167, 323, 341, 375, 376.
Chaussier François, 76, 108, 126, 134, 144, 145, 146, 186, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 197, 213, 214, 216, 255, 273, 274, 297, 302, 307, 310, 313. 324. 327, 332, 355, 357, 362, 370.
Chaussier Hector, l'aîné, 194.
Chaussier, cadet, 194.
Chavane, 226, 242.
Chervin, 202.
Chevreau Mlle, 281.
Chevreul, 342, 346, 349, 353.
Cliquet-Baron Mlle, 281.
Coffin, 347.
Colin Léon, 173, 177, 203.
Collomb, 369.
Combaz, 325, 326,
Come (Le frère), 201.
Corlieu, 16.
Corvisart, 198, 212, 217, 342.
Coutanceau, 344, 345.
Coutanceau Mme, 258, 344, 345, 347, 353, 380.
Coutanceau, G.-B.-A. 345.
Coutouly, 211.
Coze, 179.
Cressé P., 15.
Cross J. Green, voy. Green.
Cruveilhier Léonard, 356.
Cruveilhier Jean, 34, 138, 139, 140, 146, 147, 151, 153, 162, 186, 195, 197, 199, 200, 201, 297.
Cullerier, 147.
Cullerier A.-F.-A. 225, 308.
Cureau de la Chambre, 11.
Dagron, 242.
Dailliez, 213.
Dalencé M., 15.
Dance, 140.
Danyau Alexis.-Constant, 223, 369.
Danyau Ant.-Constant, 76, 136, 138. 140. 141, 142, 146, 150, 151, 153, 156, 157, 158, 160, 162, 168, 172, 186, 223, 224, 230. 243, 263, 285, 307, 309.
Darcet, 190.
D'Arsonval, 204.
Davèze, Mlle, 331
De Berge, 346.
De Beurmann, 158, 172.
De Cézan, 342.
Dechambre, 162, 233, 314,
De Jussieu Ant.-Laurent, 311.
Delacour, 48.
Delacoux, 259, 343, 344, 345, 363, 370, 377.
Delafond Mme, 326.
Delaunay Paul, 366.
Delpech Aug.-Louis.-Dom. 151, 157, 158, 186, 202, 203, 224, 320.
Delpech Jacques-Mathieu, 380.
Delpech Mlle, dame Thibout-Méry, 380.
Delvallée Mlle, 323.
Demelin, 132.
De Montmignon, 351.
Deneux, 145, 146, 186, 189, 194, 195, 196, 197, 219, 220, 221, 259, 283, 341, 367, 369.
Denizot Mme, 326.
Depaul, 150, 151, 166, 167, 177, 226, 243, 260, 366, 371.
De Ranse, 170.
De Ribier, 217.
De Rothschild H., 177.
De Saint-Germain Charles, 312,
De Saint-Germain Louis Alexandre, 186, 231, 232.
Desault, 216.
Deschamps H., 311, 313.
Deschamps Mme, voy. Pierson.
Desessartz, 190, 191.
Desgenettes, 191.
Desgranges, 345.
De Smyttère, 245, 311, 313.
Desormeaux Louis, 198, 367, 369.
Desormeaux Marie-Alexandre, 77, 78, 121, 122, 136, 146, 186, 198, 199, 201, 240, 264, 307, 309, 332, 362.
Desormeaux Antonin-Jean, 230, 285.
Després A., 177.
Devergie, 166.
Dezanneau, 159.
Dezeimeris, 213.
Didelot, 342, 349, 355.
Diguet, 346.
Doléris, 139, 181.
Doublet, 140.
Doulcet, 140, 143.
Doussin-Dubreuil, 134.
Du Bois Jacques, 342, 346, 352.
Dubois Ant., 76, 125, 126, 138, 144, 186, 191, 192, 194, 195, 197, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 223, 242, 250, 253, 256, 261, 273, 275, 281, 289, 291, 297, 307, 325, 332, 333, 355, 357, 369, 379.
Dubois Paul, 76, 125, 126, 138, 141, 146, 150, 153, 156, 157, 158, 164, 166, 186, 188, 201, 217, 219, 220, 221, 223, 224, 229, 250, 251, 252, 259, 260, 297, 307, 308, 313, 317, 371, 379.
Dubois F. d'Amiens, 222.
Duchanoy, 64, 66, 120, 342, 365.
Du Coudray Mme, voy.

Le Boursier du Coudray.
Ducrest, 141, 243.
Dufay, 218, 369.
Dufour Honoré, 116.
Dufour Léon, 133.
Dufour Henri, 206.
Dufrenois, 369.
Dugès Mme, née Josnet, 254, 255, 370.
Dugès Ant., 145, 243, 332.
Dugès Louis, 254.
Dugès Marie-Louise, voy. La Chapelle Mme.
Dumas Mme, 301.
Duméril, 275.
Dupéché Mlle, dame Dubosq, 380.
Dupic, 214, 217.
Duplay M.-S., 140, 146.
Dupontet, 33, 37.
Dupuytren, 194, 199, 200, 276.
Durand Mme, 326.
Durande, 191.
Durante, 133, 246.
Durfort, 325.
Dussaussois Mme, 326.
Dutilleux Mme, 370.
Duval Mathias, 314.
Duvignaud, 332.
Edet Mlle, 256.
Enaux, 191, 346.
Enjourbault, 346, 348, 349.
Evrat, 201, 369.
Fabre F., 57, 58, 220, 245, 371.
Favre, J. 346.
Feltz, 179.
Ferrus, 218.
Flamant, 214.
Flurant, 347.
Foguelfang, Mlle 320.
Folliot d'Ozeville, 346.
Fontaine, 143.
Fourcroy, 191.
Fried. J-J 343.
Fried G.-A. 343.
Frigerio, 245.
Fronton, 347.
Gaimard, 202.
Gallard, 170, 375.
Galli, 297.
Gardien, 107, 297, 367, 369.
Garnier Mlle, 380.
Gendrin, 225.
Gérardin, 186, 202, 297, 320, 334.
Gervais P., 230.
Geslin, 353.
Gheorghiu, 143.
Gillain Mlle, voy. Boivin Mme.
Gilles de la Tourette, 342, 346, 349, 353.
Gin-Durand Mme, 318.
Giraldès, 232.
Gley, 205.
Gosset Mlle, 318.
Goudeaux, 217.
Gouget, 143, 184.
Gouraud H, 148.
Goutard, 347.
Grassal, 345.
Green Cross J., 379.
Grousset Paschal, 199, 200.
Guéneau de Mussy, 245.
Guéniot, 159, 186, 207, 226, 235, 243.
Guérard, 151.
Guérin Alph., 139, 167, 176.
Guérin Jules, 152, 160, 167, 223, 224.
Guillain, 206.
Guillard Et., 15,
Guillebert, 198.
Guillemeau, 312.
Guillot (La sœur), 269, 270, 272, 273.
Guillotin, 134.
Guyon F., 140, 162, 164, 231, 287.
Guyton de Morveau, 144, 145, 191.
Haincque, 245.
Hallé, 189, 191.
Hamon Jean, 15.
Hanicot Mlle, 175, 262.
Hattin, 369.
Hébert, 346.
Hénault Mlle, 73, 261.
Henry Mme, 130, 132, 235, 261.
Héraud, 347, 353.
Herrgott, 133.
Hervez de Chegoin, 151.
Hervieux, 121, 128, 134, 139, 141, 142, 143, 160, 161, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 174, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 186, 203, 204, 265, 285, 287, 309, 310, 322, 323, 335, 341, 370, 375, 376.
Hippocrate, 141.
Hoin, 346.
Holleville Mlle, 258.
Horeau, 198.
Houstet 208.
Hubert, 369.
Hubert (La sœur), 270, 273.
Hucherard Mlle, voy. Mme Charrier.
Hunauld, 190.
Hureau, 369.
Icart, 348, 349.
Jacquemier, 141, 243, 313, 314, 341, 371.
Jamain, 314.
Jegas Mlle, 318.
Jenner, 135.
Jolly Mlle, 262.
Josnet Mme, 254.
Josnet Marie, voy. Mme Dugès.
Labadie-Lagrave, 137, 139, 143, 184, 186, 204.
Labarthe, 159.
Labat, 181.
Labbé, 341, 372, 373, 378.
Laborie, 347.
Lachapelle François, 346.
Lachapelle Mme, 58, 76, 84, 127, 138, 144, 212, 214, 243, 247, 248, 253, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 273, 274, 275, 276, 279, 280, 281, 283, 288, 300, 302, 305, 306, 307, 308, 309, 325, 326, 332, 333, 342, 366, 370, 379.
Lachapelle Jeanne-Louise Mme, 370.
Lacour Mme, 370.
Lacroix, 345.
Lahillonne, 170.
Lailler, 167.
Lallemand Mlle, 259.
La Martinière, 351.
Lamouroux, 346, 347.
Langlet C.-B.-C. dit Lachapelle, 255.
Langlet, 353.
Lapaire, 348.
La Peyronie, 343, 347.
Laprairie Mme, 319.
Larrey, 183.
Lasègue, 158.
Lasserre, 117, 118, 139, 141, 148, 155.
Lassus, 217, 355, 357.
Latreille Mlle, 281.
Laurent, 348.
Laussédat, 170.
Lauvalade Mlle, 318.
Leblanc, 310.
Le Boursier du Coudray Mme, 341, 342, 343, 344, 345, 347, 349, 350, 351.
Lebreton, 198, 369.
Lefebvre de Saint-Ildephont, 342.
Le Fort, 139, 142, 153, 158, 162, 163, 164, 166, 170, 171, 252.
Legouais, 145.

Legrand, 346.
Legrand Mme, 119, 195, 196, 250, 251, 252, 259, 297, 307, 320.
Legué, 23.
Lejumeau de Kergaradec, 260.
Lemâche, Mme Houguenague, 370.
Le Maguet, 21.
Lereboullet, 314.
Leroy Alph., 140, 210, 349, 352, 365, 366.
Leroux, 134, 212, 213, 341, 366, 371.
Lespine, 346.
Levasseur, 208, 347, 349, 351, 353.
Levret, 75, 77, 122, 136, 137, 138, 140, 264.
Liouville, 162.
Lister, 139, 142, 176, 183.
Loblin Mme. 326.
Lombard Mme, 326.
Lorain, 130, 141, 149, 167, 243.
Louis Ant., 349.
Lucas-Championnière, 139, 176, 180, 181, 182, 183, 233.
Mac-Auliffe, 373.
Macé, 133.
Magendie, 193.
Magne, 310.
Mahant Mlle, 256.
Mahé, 353.
Maisonneuve, 231.
Majault, 347.
Malgaigne, 152, 163.
Mangin Mme, née Bairsin, 343.
Manquest de la Motte, 346.
Marc, 334.
Marcelat Mlle, 280.
Marchand Alfred-Henri, 137, 173, 186, 233, 234, 240.
Marchant Gérard, 234.
Maret, 191.
Marin, 134.
Martin Aimé, 353.
Martin P.-E, 353.
Martin A.-J., 71, 131, 173.
Martinez del Rio, 298.
Mauriac, 335.
Mauriceau, 34, 138.
Maury, 346, 347, 353.
Maygrier J.-P., 213, 215, 354, 369.
Maygrier Eug.-Charles, 225, 227.
Mercier Mme, 370.
Merrieu, 369.
Mesnard J., 349.
Meynier, 351.
Michon, 225.
Millot, 213.
Moissenet, 167, 170.
Mongenot, 134.
Monod Ch., 162.
Montagnon, 348.
Monton, 310.
Moreau, 23.
Moreau Franc.-Joseph, 146, 151, 153, 158, 166, 186, 201, 202, 253, 313, 320, 369.
Moreau Alexis, 139, 148, 149, 156.
Moreau de la Sarthe, Jacques.-Louis, 117, 134.
Morpain, 297.
Murat, 369.
Nachet, 346.
Naegelé, 313.
Napias, 71, 131, 173.
Nauwelaers, 133.
Nedez, 347.
Nélaton Aug., 313.
Nélaton Ch., 231.
Nicaise Ed., 207.
Nivert, 141, 160.
Noël, 353.
Noël du Marais P.-C., 346.
Olivier, 181.
Orfila, 148, 166, 221, 222, 223, 285, 290, 332, 341, 364.
Osiander J.-F., 144, 210, 213, 297, 302, 328, 369, 379.
Ostertag, 343.
Pajot, 371.
Panas, 234.
Parent-Duchatelet, 61.
Parfait, 134.
Parise, 193, 214, 215.
Parmentier A.-A., 272.
Pasteur, 139, 142, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 184, 185, 204, 379.
Patin Guy, 16.
Pavet de Courteille, 61.
Péan, 151, 243, 320.
Pelletan, 211, 214, 341, 366, 367.
Peronnet, 347.
Pescheux Mlle, 308.
Pestalozzi, 348.
Petit, 23.
Petit Ant., 140.
Peu, 140.
Peyron, 242, 372.
Peyrot, 234.
Piédagnel, 152, 297.
Pierret, 353.
Pierson Mlle, 262, 380.
Pillore, 346.
Pinard, 173, 225, 372.
Pinel Philippe, 134, 140, 143, 369.
Pinel, 354.
Piorry, 151, 152.
Pissier, 347.
Plessmann, 369.
Polaillon, 170, 183, 186, 206, 230, 232, 233.
Porak, 70, 71, 72, 73, 127, 136, 186, 192, 227, 246.
Porro, 183.
Portal, 191, 332.
Potocki, 73, 225, 315.
Proust, 204.
Prunier, 311.
Puzos, 140.
Quénault, 346.
Rambaud P., 301, 350, 358.
Raulin Joseph, 342, 349.
Rayer, 166, 230.
Regnault, 162.
Renaudot Eusèbe, 15.
Renaudot Isaac, 15.
Requin, 313.
Rességuier Mlle, 319.
Revelle, 178.
Ribemont - Dessaignes, 192, 225.
Richerand, 193.
Ricord, 74, 77, 153, 230.
Rigault, 346.
Robierre, 347.
Rochaix, 356.
Rœderer, 343.
Rogé Mme, 326.
Roger, 205.
Rolando, 298.
Rostan, 201.
Rouget Mlle, 259, 320.
Roussel Th., 227.
Roux Phil.-Joseph, 223.
Roux P.-P.-E., 180.
Rudaux, 304, 314.
Sabatier, 216.
Sachaile (Lachaise) de la Barre, 222.
Sacombe, 210, 211, 212, 368.
Salmade, 134.
Scheid, 343.
Schlesinger-Rahier, 313, 314.
Schwartz, 236.
Sedillot, 213.
Segond, 234.
Selle, 140.
Semmelweiss, 153, 174.
Senef Mlle, 320.
Senn, 145, 154, 243.
Serin, 343.
Serres J., 347.

Sicard G., 356.
Siebold E.-G.-J., 297, 370 379.
Sigault, 208, 210, 212, 342.
Siberling, 346.
Simon, 368.
Simyan, 364.
Siredey A, 205.
Solayres de Renhac, 208, 257, 349.
Stolz, 297.
Stonly, 245.
Süe Jean-Joseph, 216.
Tarnier, 70, 76, 84, 102, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 136, 139, 142, 150, 151, 153, 156, 157, 158, 159, 161, 164, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 181, 182, 183, 184, 186, 224, 225, 226, 231, 235, 240, 243, 261, 262, 263, 298, 302, 309, 310, 311, 314, 337, 339, 341, 373, 376, 378, 379.
Telinge, 346, 349.
Témoin, 151.
Tenon, 58, 143, 206, 367.
Tessier, 149.
Thevenot, 173.
Thomas P., 233.
Thouret, 134.
Thuillier, 23.
Tissot S.-A.-D., 140, 345, 355.
Tonnellé, 140, 141, 146.
Trélat, 139, 161, 172, 186, 224, 225, 234, 252.
Tripier, 204.
Trotula, 58.
Trousseau, 142, 149, 150, 152, 153.
Truffier Mlle, 318.
Turpeau Mlle, 323.
Vaidy, 366, 367.
Vaissière, 347.
Vaquier, 347.
Valadier Mme, 319.
Valant, 5, 10, 21.
Vallin, 173, 182.
Varnier, 184.
Velpeau, 166, 219, 236, 341, 367, 369, 371.
Verdier P.-L., 191, 192, 369.
Verneuil, 234.
Véron, 217.
Verrier, 371.
Veysser-Trégéol Mme, 318.
Vézou, 23.
Vidal, 173, 376.
Vignaux-Guyonnet Mme, 318.
Villars, 353.
Villejean, 341, 364, 372.
Villeneuve, 362, 363, 366.
Viollet, 347.
Vitart Mme, 5, 17.
Vitet, 346, 353.
Voillemier, 150, 313.
Vulpian, 225.
Wachs, 313.
Warroquier, 347.
Weigen, 343.
West, 243.
Wickersheimer, 369.
Wieland, 151.
Willay, 347.
Willis, 140.
Witkowski, 195, 231, 258, 259, 276.
Zauchia, 298.

*

TABLE DES MATIÈRES

Préface III
Avertissement XI
Avant-propos XIII
Introduction 1

PREMIÈRE PARTIE

Port-Royal

CHAPITRE I

L'abbaye de Port-Royal de Paris

I. Installation des religieuses de Port-Royal à l'hôtel de Clagny (1625). — L'abbé de Saint-Cyran devient directeur de la maison ; les premiers pénitents de Port-Royal ; Saint-Cyran en prison ; sa mort (1643).— Développement du monastère : donateurs et bienfaitrices ; M^{mes} d'Aumont, de Gonzague, de Guéménée ; la marquise de Sablé à Port-Royal ; son salon ; le chevalier de Sévigné ; Robert Arnauld d'Andilly. — Retour partiel des religieuses à Port-Royal-des-Champs (1648). — Abandon du monastère de Paris pendant la Fronde (1649). — Rentrée des Champs à Paris (1652).

II. Condamnation de Jansénius (1653) et d'Arnauld (1656); les *Provinciales*. — Persécution contre Port-Royal ; le miracle de la Sainte Epine ; trêve. — Reprise des hostilités (1660). — Expulsions au monastère de Paris (1661). — Refus de signer le formulaire ; mesures de police ; M^{me} Vitart, sage-femme, cache les solitaires ; mort de la mère Angélique (1661). — Nouveau miracle ; médiation infructueuse de M. de Comminges (1662). — Intervention de M. Hardouin de Péréfixe ; dispersion des religieuses rebelles (1664). — Paix de l'Eglise (1668-1679).

III. Les dernières années de M^{me} de Sablé à Port-Royal ; sa mort (1678) ; le médecin Valant.— Arrêt de séparation de biens entre les deux monastères de Paris et des Champs (1669).— Les abbesses de Paris. — M^{lle} de Fontanges et M^{lle} Choin à Port-Royal. — Révocation de l'arrêt de 1669 (1707) ; abolition de Port-Royal-des-Champs (1709), sa destruction ; ses biens affectés à l'abbaye de Paris. — Mauvaise gestion de M^{me} de Montperroux. — Les dernières abbesses.

IV. L'abbaye de Port-Royal de Paris à la fin du $XVIII^{e}$ siècle : le monastère, ses environs. — Sa fermeture (1790). — Tentative infructueuse de réouverture en 1814 5

(*) Mascaron du portail de la chapelle de Port-Royal.

DEUXIÈME PARTIE

Port-Libre

CHAPITRE II

La prison de Port-Libre

I. Port-Royal bien national. — Ouverture de la prison de Port-Libre ou de la Bourbe (1er frimaire an II). — Les locaux pénitentiaires. — Le réfectoire : les riches mis à contribution. — Régime déplorable. — Epidémies intérieures ; l'infirmerie ; dévouement du chirurgien Dupontet.

II. Les prisonniers ; Port-Libre prison muscadine ; détention de Lavoisier. — Les distractions : le *Salon* ; lectures, musique, déclamation. — Premières condamnations à mort. — Etat mental des détenus : sentimentalisme et métromanie, scènes de désespoir ; suicides. — Les perquisitions ; arrestations nouvelles. — Le 9 thermidor : Couthon à la Bourbe. — Elargissements.

III. La prison de la Bourbe maintenue ; organisation d'une infirmerie centrale des prisons. — Évasions. — La famine ; les vaincus du 12 germinal et du 1er prairial à la Bourbe. — Le concierge et les raisins. — Port-Libre prison de jeunes détenus (messidor an III). — La Maternité à Port-Libre (vendémiaire an IV)... 33

TROISIÈME PARTIE

L'hospice de la Maternité

§ 1. — *Organisation générale*

CHAPITRE III

La Maternité

Topographie générale. Les bâtiments

I. La Salerne nouvelle du Docteur Fabre. — Mauvaise installation de l'office des accouchées à l'Hôtel-Dieu. — Projets de transfert à la Salpêtrière, puis à l'Evêché (1793). — Projet de transfert au Val-de-Grâce (1794). — Les enfants trouvés au Val-de-Grâce (messidor an III). — Transfert des enfants trouvés et des accouchées à la Bourbe et à l'Oratoire ; décret de la Convention du 10 vendémiaire an IV. Les deux sections de la Maternité.

II. *L'Allaitement* à Port-Royal. — Délabrement et insalubrité des bâtiments. — Démolitions, reconstructions et appropriations (an X-an XII). — Topographie et disposition des services en 1811.

L'Accouchement à l'Oratoire. — Historique de cette maison. — Réparations nécessaires. — Topographie des services. — Etroitesse des locaux. — Renvoi des femmes

enceintes à Port-Royal. — Inconvénients des distances ; réorganisation réclamée. — Scission définitive entre les deux sections (arrêté du 29 juin 1814).

III. Transfert de la Maternité (accouchement) à Port-Royal (1814). — Installation, organisation, agrandissements. — Disposition des services en 1820. — Acquisitions territoriales (1816-1879). — Aspect de la Maternité en 1879. — Les jardins. — Construction d'une annexe. La Faculté s'en empare et en fait la Clinique Baudelocque (1890). — Projet d'une reconstruction totale de Port-Royal par Gallois. — Démolition des vieux bâtiments de l'entrée, construction du service des *Débiles*. — Construction des nouveaux bâtiments dans le *Bois* (1896-1902). — Inauguration et visite présidentielle (1903).

IV. Topographie actuelle de la Maternité. — L'entrée, la cour d'honneur, les *Débiles*, la Direction, les chantiers, les dépendances. — Le *Bois*. — La nouvelle Maternité. — Les vieux bâtiments : la façade sud. — Le ci-devant *Bâtiment neuf*. — Les combles. — La cour du Cloître.......................... 57

CHAPITRE IV

Personnel administratif

I. Mésaventures de M. Hombron, greffier-receveur-économe des Enfants-Trouvés et premier agent de surveillance de la Maternité. — Difficultés administratives et disette sous le Directoire. — Mauvais résultats des fournitures à l'*entreprise*. — Réformes de l'an IX et de l'an X ; instauration du *régime paternel* ; sollicitude du pouvoir. — Scission nécessaire dans les fonctions directoriales. — Séparation de 1814. — Juridiction actuelle du directeur. — Appointements, logement.

II. Le *chef comptable*, le *commis contrôleur*, l'*économe*. — Appointements et logement. — Le budget de la Maternité ; autonomie de la section d'accouchement depuis 1814.

III. Les bureaux... 80

CHAPITRE V

Service du culte

I. La chapelle de Port-Royal. — Construction (1646) ; les plans de Le Pautre ; consécration (1648). — Le trésor et les reliques : offrandes du roi de Pologne ; le vase de Cana ; la Sainte Epine et ses miracles ; tableaux commémoratifs. — Toiles de Philippe de Champaigne. — Bronzes de Bridan. — Dispersion, vandalisme révolutionnaire. — La chapelle salle de concert. — Réaffectation cultuelle ; la statue de saint Vincent-de-Paul. — Distraction de la lingerie. — Plan et état actuel de l'église ; nouvelles statues et vieux tableaux ; les boiseries du baptistère. — La sacristie et ses pierres tumulaires : épitaphes de M. Antoine Le Maître et de l'abbesse de Harlay. — A quoi servent les dalles funéraires.

II. L'aumônerie de la Maternité. — Nomination d'un aumônier (15 prairial an X). — Ses fonctions. — Le chantre. — Les prédicateurs extraordinaires. — Les offices. — Suppression de l'aumônier (1883). — Organisation nouvelle. — Le culte protestant... 89

§ 2. — *Les hospitalisés*

CHAPITRE VI

Les hospitalisés

I. — Les enfants trouvés à l'hospice de la Maternité (1795-1814.)

§ 1. — La période troublée. (An IV-an X, 1795-1802.) — Les enfants abandonnés à la Maison de la Couche. — Les idées de M. Hombron. — *Les enfants de la Patrie* à la Maternité. — Envois en nourrice. — Défaut de nourrices, encombrement, misère, énorme mortalité à la Maternité sous la Révolution. — Réformes de Camus. — Retour des meneurs et des nourrices.

§ 2. — La période administrative (1802-1814). — Hospitalisation des enfants : la crèche, les nourrices sédentaires, l'infirmerie. — Grande mortalité. — Les nourrices sédentaires réduites au minimum. — Placement à la campagne, les meneurs. — Les nourrices de campagne. — Mortalité à la campagne. — Inspection des nourrissons. — Sort des enfants.

II. — Les femmes enceintes.

Premières réceptions (14 therm. an IV). — Transfert définitif de l'Office des accouchées à la Maternité (19 frimaire an VI). — Conditions d'admission ; exclusion des vénériennes ; diminution progressive du nombre des expectantes. — Formalités administratives ; respect de l'*incognito* et du secret obstétrical. — Sélection morale ; état social des postulantes. — Répartition dans les locaux : Oratoire et Port-Royal ; transfert de 1814 ; nombre de lits. — Les bains. — L'habillement. — Le réfectoire. — Sorties, parloir. — L'ouvroir. — Mesures disciplinaires.

III. — Les accouchées.

Les salles de travail. — Les salles d'accouchées : autrefois, aujourd'hui. — Durée de séjour. — Les visites. — Statistique des accouchements.

IV. — Les nouveau-nés.

Déclarations légales. — Les abandons. — Les berceaux à plusieurs places. — Les nourrices sédentaires. — L'allaitement artificiel : expériences de Tarnier. — Elevage des prématurés et débiles, les premières couveuses. — Création du service des débiles. — La consultation externe des nourrissons.

V. — La vaccination.

Le comité central et les débuts de la vaccine. — Expériences à la Maternité. — Le vaccin humain. — La vaccine animale.

VI. — Services accessoires.

Le service d'isolement. — Consultations de gynécologie. — Service de chirurgie gynécologique sous Bouilly ; sa disparition.

VII. — Service de médecine.

Les infirmeries à l'Oratoire et à Port-Royal. — Service temporaire en 1870. — Service actuel. — Consultation hebdomadaire 102

CHAPITRE VII

L'infection puerpérale à la Maternité

I. Résumé général. — Des épidémies puerpérales. — Incertitude des théories ; essentialistes et localisateurs ; épidémicistes et contagionnistes. — L'école de Pasteur, l'antisepsie.

II. Mortalité puerpérale à l'ancien Hôtel-Dieu. — Création de la Maternité ;

les premières épidémies ; effroyable mortalité de 1819 et de 1822, de 1828 et de 1829. — Cruveilhier et l'épidémie de 1830. — Mesures de licenciement, création d'annexes. — Epidémie de 1842-1843, évacuation de la Maternité. — Epidémies de 1853-1856, fermeture de la Maternité. — Discussion de 1858 à l'Académie de médecine.

III. La période d'inaction. Insuffisance des mesures prophylactiques administratives ; proposition d'une Maternité double rejetée (1848). — Critiques du corps médical contre l'hygiène intérieure de la Maternité : C. A. Baudelocque, Berrier-Fontaine, Lasserre, Al. Moreau, Tarnier. — Tentatives d'assainissement, alternance des salles (1855). — Recherches de Tarnier : l'infection puerpérale déclarée contagieuse et surtout nosocomiale (1858).

IV. Epidémies de 1861-1864. — Mesures obtenues par Hervieux et Trélat : leur insuccès. — Epidémies de 1865-1869 ; mission de Le Fort ; construction de petites maternités à Cochin et à la Pitié ; fautes commises, mauvais résultats. — Débats à l'Académie de médecine (1861-1862), à la Commission d'hygiène (1864), à la Société de chirurgie (1864-1866). Condamnation des maternités. — Heureux essai des sages-femmes de ville (1867-1869). — Discussions à l'Académie de médecine (1868) ; à la Société médicale des hôpitaux (1869-1870), à la Société de médecine de Paris (1869), dans la presse médicale (1869), au conseil de surveillance de l'A. P. (1869), au Congrès de Bruxelles (1875) ; condamnation nouvelle des Maternités. — Système d'isolement de Tarnier.

V. Hervieux et Tarnier défendent la Maternité (1870). — Efficaces mesures prophylactiques de Tarnier et Hervieux ; diminution de la mortalité ; le pavillon Tarnier (1875).

VI. Les précurseurs de l'antisepsie, Lister, Alph. Guérin. — L. Championnière et Budin à Edimbourg ; premières applications de l'antisepsie à la Maternité et à Cochin. — Recherches de Pasteur ; discussion entre Pasteur et Hervieux à l'Académie de médecine (11 mars 1879). Pasteur signale le streptocoque ; ses recherches à la Maternité. — Objections d'Hervieux. — Expériences de Pasteur et de Doléris. — Tarnier étudie de nouveaux antiseptiques. — Les étuves. — Bons effets de l'antisepsie ; les premières laparotomies ; chute de la mortalité obstétricale. — Les septicémies puerpérales atténuées de Labadie-Lagrave. — L'asepsie... 139

§ 3. — *Le personnel spécial*

CHAPITRE VIII

Le service de santé

I. — Etat déplorable du service des Enfants-Trouvés avant 1789. — Anarchie et routine à la Maternité pendant la Révolution. — Le *Code spécial* de l'an X règle la hiérarchie médicale.

II. — *Service médical.*

§ 1. — Le médecin en chef ; fonctions ; honoraires. — Les médecins consultants. — Le médecin-adjoint.

§ 2. — Les médecins de la Maternité : Andry ; Chaussier ; les mésaventures de M. Deneux ; Desormeaux ; Cruveilhier ; Moreau ; Gérardin ; Delpech ; Hervieux ; Labadie-Lagrave ; Charrin.

III. — *Service obstétrical.*

§ 1. — Le chirurgien-accoucheur, professeur en chef. — Création des accoucheurs des hôpitaux (1881). — La Maternité ne leur est confiée qu'en 1895. — Fonctions de l'accoucheur en chef. — Appointements. — Logement.

§ 2. — Les accoucheurs en chef de la Maternité : J.-L. Baudelocque ; sa succes-

sion, les compétiteurs. — Antoine Dubois. — Paul Dubois ; les tribulations de L.-A. Baudelocque ; Danyau ; Trélat ; Tarnier ; Guéniot ; Budin ; Porak.

§ 3. — Auvity, chirurgien ordinaire (1802-21). — Paul Dubois, chirurgien professeur adjoint (1820-25). — Rétablissement du poste de chirurgien-adjoint (1839). Fonctions ; appointements. — Les chirurgiens-adjoints de la Maternité ; de Saint-Germain, Polaillon ; A.-H. Marchand ; Bouilly. — Nomination d'un accoucheur adjoint (1895). — Prérogatives ; émoluments. — L'accoucheur assistant. — Le chirurgien consultant. — Le dentiste.

IV. — *Les internes en médecine.*

Les élèves internes (an X) et les élèves externes. — Suppression de ces derniers. — Précautions administratives et morales vis-à-vis des internes. — Fonctions, appointements. — La salle de garde. — La bibliothèque.

V. — *Service pharmaceutique.*

La pharmacie. — Le poste de pharmacien en chef créé (an X), supprimé (an X), rétabli (1808), aboli, restauré (1886). — Appointements du pharmacien. — Les aides en pharmacie. — Création de l'internat en pharmacie (1886). — Le garçon de pharmacie. — Les sangsues budgétivores.

VI. — *Les laboratoires* 186

CHAPITRE IX

Les sages-femmes

I. Dispositions réglementaires relatives à la nomination de la maîtresse sage-femme. — Appointements. — Logement. — Nourriture. — Rang et fonctions. — Disputes de préséance : M^me^ Legrand et Paul Dubois. — Plaintes contre l'autorité de la sage-femme en chef. — Réformes de 1895 : suprématie de l'accoucheur en chef.

II. *Les sages-femmes en chef* de la Maternité. — Mme Dugès. — Mme Lachapelle ; ses débuts ; sa vie ; son enseignement. — Sa succession : refus de Mme Boivin. — Mme Legrand. — Mme Charrier. — Mme Alliot. — Mlle Callé. — Mme Henry. — Mlle Hénault.

III. *Les aides sages-femmes.* — Projet du 4 ventôse an X. — Les *élèves principales* de 1815. — Mlle Hucherard première aide (1816). — Arrêté de 1821. — Nombre, appointements, fonctions, discipline, logement des aides.

IV. *Les sages-femmes agréées.* — Essai des sages-femmes agréées (1867). — Extension de ce service (1869). — Honoraires, fonctions, nomination des sages-femmes agréées. — Service d'inspection et de surveillance 247

CHAPITRE X

Le personnel secondaire

I. Misère du personnel sous la Révolution. — Uniforme et état du personnel en l'an X. — Depuis la séparation de 1814.

II. Une surveillante dévouée : la sœur Claudine Guillot. — Une femme savante : Mme Boivin 269

QUATRIÈME PARTIE

L'Ecole des sages-femmes

CHAPITRE XI

Les élèves sages-femmes

I. Les dernières apprentisses. — Les premières élèves sages-femmes ; tâtonnements des premiers règlements ; projets d'école mixte ; Chaptal crée l'Ecole des sages-femmes ; arrêté du XI messidor an X.

II. Ouverture de l'Ecole (1er nivôse an XI). — Arrivée des élèves. — D'où elles viennent. — Conditions d'admission : limites d'âge, examen sanitaire, instruction élémentaire.

III. Durée des études : semestrielle (1802-1807), annuelle (1808-1894), bisannuelle (1895). Nombre des élèves. — Prix de la pension ; boursières, demi-boursières, élèves à leurs frais. — Elèves externes admises à l'origine. — Suppression de l'externat et des auditrices libres. — Des élèves internes ; leurs logements ; l'Oratoire, l'hôtel Lautrec, Port-Royal. — Habillement et uniforme. — Régime alimentaire. — Récréations, gymnastique, sorties, parloir. — Mesures de précautions à l'égard des étrangers. — Mesures disciplinaires et moyens d'émulation.

IV. Régime scolaire : 1° instruction pratique ; plan de Mme Lachapelle ; service de l'infirmerie ; service de la salle d'accouchement ; les alertes nocturnes ; visite et contre-visite des accouchées ; tribulations de la vie scolaire ; les *bleues* et les *rouges*. — 2° Instruction théorique ; les cours, la salle des cours. — Cours d'obstétrique par l'accoucheur en chef, l'accoucheur adjoint, la sage-femme en chef, les aides, les élèves répétitrices. — Cours théorique et pratique de vaccine et de saignée, par l'interne en médecine. — Cours élémentaire de pathologie par le médecin, d'anatomie et physiologie par l'interne, d'anatomie pratique à Clamart. — Cours de botanique ; le jardin botanique. — Cours de sciences élémentaires ; cours de sciences de laboratoire. — L'étude. — Livres classiques.

V. Les épreuves scolaires : examens de passage ; petits examens, grands examens. — Les jurys, les jetons de présence. — Le certificat et le diplôme. — Les concours : concours pour la médaille d'or ; concours de vaccine, de saignée, de botanique et sciences accessoires. — Les derniers jours de l'année scolaire. — Les victimes du devoir........ 279

CHAPITRE XII

La distribution des prix
Histoire officielle de la Maternité

I. Date et local de la fête. — La première distribution solennelle des prix (23 frimaire an XII) ; Chaptal à la Maternité. — Congratulations et discours officiels. — Hommages à l'empereur (1807). — Les évolutions de M. de la Bonnardière (1814). — Les élèves à l'entrée du roi. — Les Cent Jours. — La Terreur blanche ; le cadavre de Ney à la Maternité. — La duchesse d'Angoulême à Port-Royal. — Le duc d'Angoulême préside la distribution des prix (1819). — A propos du buste de Char-

les X (1825). — Encore Chaptal (1829). — Les contretemps de 1848. — L'Empire et l'encens. — La Maternité pendant le siège de Paris. — La Commune ; les Versaillais à Port-Royal ; la Commune bombarde l'hospice ; dernières angoisses. — Un scandale en 1879. — Deuil de 1894.

II. La distribution des prix au xx^e siècle. — Départ des élèves......... 324

CHAPITRE XIII

L'école des sages-femmes. Ses précurseurs ; ses concurrents ; ses adversaires

I. — Etat déplorable de l'obstétrique sous l'ancien régime ; défaut de sages-femmes ; ignorance des matrones ; plaintes universelles. — Etablissements d'enseignement pour les sages-femmes au début du xviiie siècle : l'Hôtel-Dieu de Paris, les cours de la Faculté de Médecine (1745) et des Ecoles de chirurgie de Paris (1748), l'école de Strasbourg (1727). — Propagande et mission de M^me Le Boursier du Coudray pour l'instruction des sages-femmes de province (1759-1781). M^me Coutanceau lui succède. — Les intendants organisent des cours d'obstétrique dans leurs généralités. — Les Communautés, Collèges et Ecoles royales de chirurgie en créent d'autres. — Nouvelles institutions épiscopales et municipales pour les sages-femmes. — Nombreux opuscules de vulgarisation ; souscriptions gouvernementales. — Faveurs administratives aux diplômées. — Echec final de toutes ces tentatives. — Nouvelles réclamations des cahiers de 1789. — La Révolution laisse libre champ aux matrones empiriques. — Survivance ou création de quelques cours provinciaux. — Plaintes générales sous le Directoire et le Consulat. — La loi du 19 ventôse an XI. — Chaptal fonde l'Ecole de la Maternité en messidor an X, et entrave à son profit les cours départementaux. — Rapport de l'an XIII.

II. — Propagande de Chaptal en faveur de la Maternité. Circulaires aux préfets (thermidor an X, fructidor an XI, 1807, 1809, 1812). — Apogée de l'Ecole en 1814. — Son déclin sous la Restauration. — Concurrence des cours départementaux, des diplômées des jurys médicaux, des Facultés et Ecoles de médecine de province ; diminution progressive des boursières de province à la Maternité. — Concurrence de l'Ecole de Médecine de Paris ; insuffisance de son enseignement ; réformes d'Orfila ; inauguration tardive de l'enseignement clinique ; l'école de Beaujon (1898).

III. — § I. — Tentatives d'éviction de l'Ecole des sages-femmes par la Faculté ; échec de l'introduction de Pelletan (1810) et des projets de Leroux (1811). — Etat déplorable de l'instruction obstétricale à la Faculté ; Deneux clinicien sans clinique ; suppléance insuffisante par les cours particuliers. — Scandales de ces cours. — Les professeurs libres, le Collège de la rue Saint-Victor. — Velpeau, Jacquemier demandent l'ouverture de la Maternité aux étudiants ; insuffisance de l'hôpital des Cliniques. Fondation de la Clinique de la rue d'Assas (1881). — La Faculté s'empare des nouveaux bâtiments de la Maternité et y installe la Clinique Baudelocque (1889-1890). — Le Projet Villejean à la Chambre ; le docteur Labbé défend la Maternité au Sénat (1905).

§ II. — La Maternité attaquée à la Société médicale des Hôpitaux (1870). — On demande sa suppression. — Critiques de M. Chauffard contre la moralité de l'internat. — Réponses d'Hervieux et de Tarnier.

§ III. — L'Ecole de la Maternité, son passé, son avenir ; son utilité. — Conclusion.. 341

Conclusion 377

Bibliographie 381

Documents et pièces justificatives 415

Liste des abbesses de Port-Royal de Paris 415
Membres du Conseil général des hospices chargés de la direction de la Maternité jusqu'en 1848 416
Agents de surveillance et directeurs de la Maternité 416
Commis-contrôleurs et économes de la Maternité 417
Médecins de la Maternité 418
Chirurgiens et accoucheurs en chef de la Maternité 419
Chirurgiens et accoucheurs adjoints de la Maternité 419
Internes titulaires ou provisoires en médecine, chirurgie et accouchements de la Maternité 420
Pharmaciens de la Maternité 423
Internes en pharmacie de la Maternité et de Baudelocque 424
Sages-femmes en chef de la Maternité 424
Aides sages-femmes de la Maternité 425
Aumôniers de la Maternité 427
Présidents de la distribution des prix 427
Prix et récompenses 431
Relevé des élèves sages-femmes diplômées à la Maternité 437
Nombre des lits à la Maternité (accouchement) 438
Souvenirs d'un prisonnier de Port-Libre : le poète Bourlier 439

Table onomastique 441

Table des matières 447

Errata et additions 457

Planches hors texte :

Port-Royal au XVII[e] siècle.
Port-Royal et l'Oratoire d'après le Plan de Turgot.
Plan de la Prison de Port-Libre.
Plan schématique de la Maternité et de la Clinique Baudelocque.
La Chapelle de Port-Royal et la Salle de garde des internes en médecine (état actuel). — La Chapelle de Port-Royal (projet de Le Pautre).
Le Bâtiment neuf. — Portail de l'église de Port-Royal (état actuel).
A.-H. Marchand, chirurgien-adjoint de la Maternité.
Certificat de bonne conduite décerné aux élèves sages-femmes (1815).

Figures dans le texte :

La Direction (ancien Hôtel d'Aumont) III
Le Cloître de Port-Royal XI
L'Ancienne Maternité, façade Sud XIII
Mascaron du Portail de la Chapelle de Port-Royal 447

ERRATA ET ADDITIONS

Chap. I, p. 9, ligne 26. Veuve en 1644, M^me^ d'Aumont se retira à Port-Royal environ deux ans après, vers 1646.

Page 11, ligne 15. Encore une recluse de Port-Royal que cette Comtesse de Maure que le déclin de ses finances envoya rejoindre M^me^ de Sablé à l'abbaye du Faubourg Saint-Jacques ; non moins préoccupée de sa santé, elle s'y faisait soigner par le médecin Renaudot qui la droguait tant qu'il pouvait. M^me^ de Maure fut l'ambassadrice, d'ailleurs impuissante, de la marquise de Sablé dans les multiples sollicitations dont elle fit accabler le lieutenant Daubray (par l'entremise de son fils) et Le Tellier (par l'intermédiaire de M^me^ de Guéménée) pour obtenir le libre usage de sa tribune de la chapelle (1660, 1662). Elle mourut en 1663. Sa nièce et commensale, M^lle^ d'Atri, la précéda à Port-Royal, comme pensionnaire ; mais elle quitta l'abbaye lors de la persécution et mourut ailleurs en 1676.

Voy. *Madame la C^sse^ de Maure, sa Vie et sa Correspondance, suivies des Maximes de M^me^ de Sablé et d'une Etude sur la Vie de M^lle^ de Vandy*, par E. de Barthélemy, Paris, 1863, in-12.

Page 11. On trouvera de nombreux et intéressants détails sur la vie de M^me^ de Sablé à Port-Royal, et sur son médecin Valant (p. 351 et sqq.) dans *Les amis de la Marquise de Sablé, recueil de lettres des principaux habitués de son salon*... par Ed. de Barthélemy, Paris, 1865, in-8°.

P. 24, ligne 3. Sur le séjour de M^lle^ Choin à Port-Royal, voy. *M^lle^ de Choin, 1694-1744*, par Ed. de Barthélemy, Paris, Techener, 1872, 48 pp. in-8°.

Chap. II, p. 35, ligne 32. Hue de Miromesnil, alors âgé de 70 ans, incarcéré le 27 germinal an II, fut libéré le 19 vendémiaire an III. (Catalogue L. Labat, Arch. de la préf. de police.)

P. 45, note 1. Louis-Charles Haly, concierge, fut envoyé à la Force le 25 nivôse an II, libéré le 5 pluviôse an II ; nommé concierge du Plessis, il y fut réincarcéré le 4 nivôse an IV et libéré le 24 germinal an IV. (Catalogue L. Labat).

P. 53, note 2, ligne 4. Au lieu de Arch. Nat. N Seine XI^e^ classe, n° 180, lire : Arch. Nat. N² Seine n° 180.

Chap. III. p. 61, l. 10. La vente des grilles et barreaux qui fermaient les fenêtres de la prison de Port-Libre servit à payer les barreaux de fer de la nouvelle crèche.

P. 72, ligne 1. — Le plan de Gallois fut cependant en partie réalisé, et précisément dans cette portion que Tarnier inaugura le 9 avril 1889 comme annexe de la Maternité, et qui en fut distraite quelques mois plus tard au profit de la Clinique Baudelocque. (Cf. Ancelet, *Thèse*, p. 41.)

Chap. VI. — Un *Etat général des Hospices militaires et civils.... indicatif de la manière dont s'y font les inhumations*, communiqué le 8 juillet 1908 par M. le Dr Prieur à la Société française d'Hist. de la Médecine, et paraissant remonter à l'époque du Consulat, nous apprend que les morts des Enfants-Trouvés et de l'Hospice de la Maternité étaient dirigés sur le Cimetière de Vaugirard. (Cf. *France médicale* du 10 novembre 1908, p. 406.)

Id. p. 125, ligne 12. Au lieu de : « à Ant. et Paul Dubois » lire : « à Ant. Dubois (1er ét.) et à Baudelocque (2e ét.) ».

Id. p. 138, ligne 23. D'abord située dans l'angle N.-E. des vieux bâtiments, l'infirmerie des élèves a été transférée provisoirement dans l'ancienne crèche, au premier étage de l'angle S.-E. pendant les démolitions de 1904-1905, et reportée, après reconstruction, dans le bastion N.-W.

Chap. VIII, p. 201, ligne 32. Moreau fut promu officier de la Légion d'honneur le 30 avril 1835.

Ibid., ligne 35. Moreau, en qualité d'accoucheur de la duchesse d'Orléans, présida à la naissance du comte de Paris.

P. 229, note, ligne 5. Jean-Pierre Auvity, successivement médecin de la branche aînée et de la branche cadette, figure en vertu de cet éclectisme au *Nouveau Dictionnaire des Girouettes par une Girouette inamovible.* Paris, 1832, in-8°, p. 63.

P. 230, ligne 34. — Bruno-Jacques Béraud, né à Monteux (Vaucluse) le 1er octobre 1823, fut reçu interne des hôpitaux de Paris en 1846, puis aide d'anatomie, prosecteur, docteur en médecine (1854) et

chirurgien des hôpitaux ; mais il échoua à l'agrégation de chirurgie au concours de 1856-57 avec une thèse sur les *Maladies de la Prostate*. Chirurgien adjoint de la Maternité de 1860 à 1864, il passa alors à l'hôpital Saint-Antoine et mourut prématurément en avril 1865. Il était membre fondateur de la Société de Biologie et lauréat de l'Institut. Michon loua, devant son cercueil, des succès qui ne durent rien à la protection, son labeur opiniâtre, sa candeur et son expansive confiance de méridional que ne désarmèrent ni les revers, ni les déceptions. Béraud a laissé de nombreux articles aux C. R. de la Société de Biologie, aux *Archives gén. de Médecine* ; un *Manuel de Physiologie* (avec Robin, 1853) ; une réédition du *Manuel d'Anatomie chirurgicale* de Velpeau, et un bel *Atlas complet d'Anatomie chirurgicale* (1862). — Voy. s. lui disc. de Michon, in *Gazette méd. de Paris*, 15 avril 1865, p. 234 ; art. *Béraud*, par Beaugrand, *in* Dictionnaire Dechambre.

P. 233. A. H. Marchand était issu d'une famille de toiliers. Trop tôt forcé d'interrompre ses premières études, répugnant au commerce paternel dans lequel on entreprit de le lancer, il finit par entrer comme élève, à 15 ans, dans une pharmacie. à la Ferté d'abord, au Mans ensuite. Mais derrière le comptoir du pharmacien Chevereau et les bocaux de l'apothicaire Bonhommet, Marchand rêvait d'un autre avenir ; il voulait commencer sa médecine et se risquait parfois, en bénévole, à l'hôpital du Mans. A sa majorité, il déclara son intention à son père lequel lui signifia, en retour, qu'il n'eût plus à compter sur lui. Mais un très modique pécule, hérité de sa mère et parcimonieusement ménagé, lui permit de suffire, à force d'économies et de privations, aux frais de ses études. Un professeur du Lycée du Mans l'avait remarqué, poussé, préparé aux baccalauréats ; il alla se faire inscrire à l'Ecole de Tours, y devint interne, prosecteur, et lauréat du prix Tonnellé (1864-65) et non satisfait des lauriers provinciaux partit à 25 ans pour Paris. Vivant de répétitions, il passa l'externat, suivit comme externe, à Saint-Antoine, le service de son compatriote l'agrégé Em. Foucher, (de St-Mars d'Outillé) (1866) et eut le bonheur d'être reçu interne le 28 décembre 1866. Il fut élève de Voillemier (1867), de Duplay (1867-69), de Le Fort (1868), de Broca (1869), de Potain (1870), fit la campagne de 1870, finit son internat chez Richet et Labbé (1871) et passa comme prosecteur à l'amphithéâtre des hôpitaux. Sa famille ne lui avait pas encore pardonné des succès si peu immédiatement lucratifs. Nous avons dit plus haut com-

ment le sort dédommagea de si pénibles débuts. Il entra à la Société de Chirurgie en 1882. Il mourut en 1899, âgé de 58 ans d'une affection hépatique. Marchand a peu écrit : il a laissé deux thèses, et surtout une grosse fortune, acquise par une énorme et consciencieuse pratique chirurgicale ; il en jouit d'ailleurs en indépendant et en artiste, plus soucieux des plaisirs de l'esprit que des gloires de la librairie, consacrant ses loisirs aux sciences, aux langues étrangères, aux voyages, à la musique ; mort célibataire, il dispersa son héritage en philanthrope. — On lui doit : *Etude sur l'extirpation de l'extrémité inférieure du rectum*. Thèse de doctorat, Paris, A. Parent, 1873 (28 mars), n° 116, 126 pp. in-8°. — *Des accidents qui peuvent compliquer la réduction des luxations traumatiques*. Thèse d'agrég. de chirurgie, Paris, J.-B. Baillière, 1875, 148 pp. in-8°. — Consulter : *Le docteur Marchand* in *La Médecine moderne*, 16 août 1899, p. 457, annexes (mauvais portrait). — *Nécrologie. M. le Dr A. Marchand, chirurgien des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de Medecine*. in Le progrès médical, 19 août 1899, p. 127. — *Nécrologie, M. le Dr Marchand (A. H.) in* Gazette médicale de Paris, n° 33, 19 août 1899, p. 388 (mauvais portrait). — *Biographisches Lexikon hervorragender Aerzte des 19 Jahrhunderts*, de J. Pagel, Berlin, Urban et Schwarzenberg, 1901, in-8°, p. 1091.

Chap. IX, p. 261, ligne 3 : au lieu de : « en 1881 survint Mlle Callé » lire : « en 1867, survint Mlle Callé ».

Chap. XI, p. 280, ligne 18. C'est probablement parmi ces *apprentisses* des débuts de la Maternité à l'Oratoire que fut instruite Mlle Chevalier, sage-femme en chef de la Maternité de Chartres sous le nom de Mme Hetzel, et mère du célèbre éditeur de ce nom. Mme Hetzel-Chevallier mourut en 1859, après plus d'un demi-siècle de fonctions comme maîtresse sage-femme à l'hôpital de Chartres (Dr Chesnel).

Chap. XIII, p. 344, ligne 30, lire : la Normandie encore, pour la généralité de Rouen (Evreux, 1777), la généralité de Tours (Le Mans, janvier-mai 1778 ; Angers, juin-août 1778 ; Tours, novembre 1778-1779) ; l'Ecole d'Alfort (1780). reçurent tour à tour sa visite.

P. 346, ligne 18, lire : Chevreul à Angers, et sous son inspection, dans la généralité de Tours, le Dr Livré et Laroche au Mans (1780-82), Loiseau à Mamers, Boucher à La Flèche, Le Camus à Château-du-Loir, Bisjeux à Mondoubleau, Bourgine de l'Etang à Sillé-le-Guillaume, Hubert à Laval, Georget-Bretonnière à

Mayenne, Le Vayer à Château-Gontier, Moreau à Tours ; d'autres démonstrateurs encore à Cholet, Beaugé, Saumur, St-Florent, Amboise, Richelieu, Loches, Chinon; mais dès 1783, le déclin de ces cours est complet presque partout.

P. 346, ligne 25, au lieu d'Auvray, lire : Auray.

P. 350, ligne 6, ajouter : des recteurs de campagne y envoyèrent leur servante.

P. 356, ligne 18, ajouter : depuis l'an X, Compain enseigne à Chartres. (Cf. Dr Chesnel. *Le Centenaire du Cours départemental d'Accouchement installé à l'Hôtel-Dieu de Chartres, 1802-1902.* Chartres, 1903, 112 pp. in-8°)

P. 369, ligne 22. D'après Lacaine et Laurent, c'est dans ce collège médical de la rue St. Victor que F.-J. Moreau avait commencé ses études médicales en 1808.

P. 372, ligne 3. En 1887, la Faculté pensa à installer sa Clinique obstétricale dans l'ancienne Maternité ; les étudiants en médecine y eussent été admis le jour, et les élèves sages-femmes n'y eussent plus disposé que de la nuit. Le directeur général Peyron s'opposa à ce système trop chargé d'inconvénients, mais l'abandon à la clinique Baudelocque des bâtiments neufs précédemment destinés à la Maternité fut la rançon du maintien de l'Ecole des sages-femmes dans son domaine. (Ancelet, *Thèse*, p. 111.)

P. 380, note. Mme Tuvache-Gallas, et sa belle-fille Mme Tuvache née Poulle, toutes deux anciennes élèves, et cette dernière ancienne aide sage-femme de la Maternité, ont été l'une après l'autre maîtresses sages-femmes de l'hôpital de Chartres.

Bibliographie, p. 386, ligne 28, lire : Bevegnon Isaac Antoine Louis.

P. 405, sur Tarnier : Pinard. *Eloge de Tarnier*, prononcé dans la séance annuelle de l'Acad. de médecine, 15 décembre 1908, repr. in *France médicale* du 25 décembre 1908, p. 466 et suiv.

P. 406, sur Bouilly : Dr Helme, *Les jardins de la médecine*, Paris 1907, p. 266-271 : Les médecins devant la maladie et devant la mort, le Dr Bouilly.

P. 406. La lettre d'Antoine Dubois sur le mode de concours pour la place de sage-femme en chef de la Maternité a été publiée dans la *France médicale* du 10 novembre 1908, p. 407.

Pièces justificatives, p. 425, ligne 13 ; lire : 1895-1908 : Mlle C. Hénault (Mme Lefebvre) ; 1908, Mlle Bruneau (par intérim) ; 1er janvier 1909, Mlle Hiernard, précédemment sage-femme de l'hôpital de la Charité.

Planche 3. — En bas à gauche, au lieu de : Promenoir du bâtiment des garçons à la correction, lire : Promenoir et bâtiment des garçons à la correction.

Imp. spéciale de la librairie Rousset, 12, rue Monsieur-le-Prince, Paris.